

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - APPROBATION DU CONTRAT CADRE**

15-308

MISSION GRAND PROJET DE VILLE

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la Ville la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le cadre d'action de cette nouvelle politique doit se traduire par la signature d'un contrat de ville, contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaine et économique, à l'échelle de l'intercommunalité,

Cette refondation s'appuie ainsi sur six leviers principaux :

- une géographie prioritaire renouvelée et resserrée,
- un nouveau programme national de renouvellement urbain,
- une mobilisation prioritaire des moyens et des outils du droit commun comme préalable à toute mobilisation de crédits spécifiques de la politique de la ville,
- un pilotage du contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité et fédérant l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville,
- un contrat de ville unique et global qui vaut pour l'ensemble de la métropole et a vocation à s'appliquer à l'ensemble des territoires prioritaires, dans les communes concernées,
- la participation des habitants au travers de la mise en place des conseils citoyens concrétisant le principe de co- construction du contrat,

Le périmètre des quartiers réglementaires a été défini par décret du n°2014-1750 du 30 décembre 2014. Douze quartiers toulousains représentant 54 049 habitants sont retenus comme prioritaires, avec 4 quartiers à Blagnac, Colomiers et Cugnaux. Il s'agit de :

- quartiers relevant déjà de la politique de la ville: Negreneys, Grand Mirail (Bellefontaine, Milan, Reynerie, Mirail Université, Bagatalle La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue), Empalot, Izards – La Vache, La Gloire, Bourbaki,
- nouveaux quartiers : Cépières, Pradettes, Maraîchers (Ranguel) Arènes, Bréguet – Lecrivain. Soupetard.

Les quartiers sortants de Ginestous, Amouroux et Jolimont ainsi que les quartiers de Arnaud Bernard et Montaudran – Saint Exupéry sont proposés en veille active, mesure prévue par la loi pour les territoires ne satisfaisant pas aux critères de la géographie prioritaire mais présentant des indicateurs préoccupants et nécessitant une mobilisation du droit commun des partenaires du Contrat du ville.

Le quartier de la Cité Madrid est l'unique quartier sortant du dispositif. Le contrat fera aussi état des préoccupations portées par la Ville de Toulouse sur la situation du quartier Saouzelong, qui fera l'objet d'un suivi au cours du contrat.

Conformément à la loi, et en concertation avec les acteurs associatifs, 9 conseils citoyens sont installés, en tenant compte de la taille des quartiers et des pratiques et des dynamiques citoyennes déjà existantes.

#### **Le contrat cadre :**

- fixe cinq orientations stratégiques retenues par les partenaires pour la période 2015-2020
- fait état de l'engagement de chaque partenaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- dresse les programmes d'actions thématiques ou territoriaux envisagés pour répondre aux enjeux précités et précise de manière plus opérationnelle un certain nombre de mesures prêtes à être engagées.

Ce contrat est le résultat des travaux menés lors de la phase de préfiguration de 2013/2014, des propositions issues des groupes de travail thématiques et des ateliers de quartier menés d'octobre 2014 à avril 2015, des débats tenus aux Assises métropolitaines de la politique de la ville du 28 avril 2015 et des décisions prises par les partenaires à l'occasion des trois réunions du comité de pilotage tenus en décembre 2014, février et juin 2015 . Le contrat cadre et ses annexes associées figurent en pièce jointe de la présente délibération.

Conformément aux engagements pris, le travail se poursuivra tout au long de l'année 2015 pour décliner les programmes d'action en programmes opérationnels. Cette phase de mise au point des plans d'action sera conduite en étroite avec concertation avec les conseils citoyens et pourra donner lieu à l'établissement de conventions d'applications thématiques et territoriales du Contrat de ville et d'avenants en cas de modification substantielle.

#### **Les orientations stratégiques retenues par les institutions signataires du contrat de ville pour coordonner leurs actions :**

1. Réduire les écarts les plus significatifs, existant entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole, en matière d'emploi et de précarité, d'éducation et de formation, de logement et de santé.
2. Rééquilibrer l'offre de logement entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole afin de mieux organiser la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires et de permettre la diversification des fonctions dans les quartiers prioritaires
3. Placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail
4. Assurer un meilleur accès pour tous aux ressources de l'agglomération en adaptant et en facilitant l'accès à l'offre de service et d'équipements, en améliorant l'accès aux droits et en favorisant le plein exercice de la citoyenneté
5. Restaurer la *convivencia* toulousaine autour de l'intégration des quartiers dans la Métropole par une mise en valeur systématique des territoires et de leurs habitants, pour changer durablement la notoriété des quartiers, en multipliant les occasions de rencontres et de débats dans et hors des quartiers prioritaires et par des actions de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

## **Les engagements de la ville de Toulouse, dans le contrat de ville :**

### 1. Au titre de son rôle de partenaire du projet:

- Participer aux instances de pilotage du projet,
- Porter l'ingénierie de projet complémentaire à celle mise en place par Toulouse Métropole et participer au financement de sa partie mutualisée,
- Contribuer au bon fonctionnement des Conseils citoyens, en participant à la mise à disposition de moyens bien dimensionnés, dont les Maisons du projet, en coopération avec la métropole,
- Proposer et soutenir toute initiative de nature à faciliter la mise en œuvre du projet et à améliorer les chances d'en atteindre les objectifs.

### 2. En tant que maître d'ouvrage d'opérations concourant à l'atteinte des objectifs du projet :

2.1 Mobiliser l'ensemble de ses compétences et de ses moyens de droit commun dans la mise en œuvre des plans d'action indiqués au présent contrat pour l'atteinte des objectifs partenariaux fixés, notamment dans les domaines de :

- la solidarité, par l'accompagnement des dispositifs REP / REP +, le déploiement de la réussite éducative, le développement des CLAS, la mobilisation des équipes et des moyens du CCAS, le soutien aux clubs sportifs de quartiers, le soutien à la vie associative, la mise à disposition de locaux municipaux, l'accentuation de ses actions en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité homme – femme,
- la culture, par l'accompagnement des porteurs de projets, le soutien aux manifestations initiées dans les quartiers, la mobilisation des grands équipements culturels,
- la tranquillité et la sécurité publique, par le suivi de ce volet du contrat de ville au sein du CLSPD, le redéploiement progressif des équipes de la Police Municipale dans les QPV et l'extension des dispositifs de vidéosurveillance dans les points stratégiques des QPV
- la santé au travers du Contrat Local de Santé et autour d'une démarche de promotion et de prévention de la santé en particulier en renforçant et en développant les ateliers santé ville.
- la programmation ou le soutien à des manifestations d'échelle ville dans les quartiers

2.2 Concourir directement aux objectifs spécifiques du Contrat de ville par :

- la systématisation et l'intensification des clauses d'insertion dans les marchés publics qu'elle passe et auprès des acteurs qu'elle soutient financièrement
- le recours à des emplois aidés, en privilégiant les habitants des QPV,
- son implication dans la future convention intercommunale du logement et la mise à disposition de son contingent de logements réservés pour le relogement
- la conduite des opérations de renouvellement urbain des QPV de compétence communale,
- la signature et la mise en œuvre de la charte d'engagement réciproque avec l'Etat et les bailleurs sociaux pour la gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires,
- le soutien à des initiatives portées par des acteurs tiers au bénéfice des QPV et de leurs habitants (associations, bailleurs, ...) dans les domaines relevant de sa compétence et sur la base d'un règlement d'intervention à établir d'ici la fin de 2015
- l'expérimentation de la gestion participative avec les conseils citoyens et les acteurs associatifs de budgets dédiés au financement des actions d'animation des territoires et des mesures de gestion urbaine et sociale de proximité.

### 3. En termes de crédits spécifiques Politique de la Ville :

- assurer le portage de l'ingénierie de projet relevant de sa responsabilité (personnel, fonctionnement, prestations, sous réserve de l'issue des négociations en cours avec la métropole dans le cadre du schéma de mutualisation),
- réserver d'ici 2020 un budget d'investissement de 60 M€ (inscrit à la PPI) pour le financement d'équipements, d'espaces verts et d'opérations d'aménagement de sa compétence dans les QPV, dont :
  - la construction et la rénovation de groupes scolaires et d'équipements structurants,
  - l'équipement numérique de base de toutes les écoles des QPV,
  - l'acquisition – démolition de la copropriété des Castalides,
  - une vingtaine d'équipements de proximité dans l'ensemble des quartiers.

Un engagement éventuel de la ville de Toulouse dans d'autres opérations de renouvellement urbain de sa compétence ne pourra être décidé qu'à l'issue des études de préfiguration engagées et sous réserve des capacités financières qui seront alors identifiées .

- consacrer un budget de 10 M€ d'ici 2020 (soit environ 1,75 M€ / an, sur le budget Ville et sur l'enveloppe locale toulousaine du budget métropolitain) pour le financement des interventions en gestion urbaine et sociale de proximité dans les 12 QPV toulousains,
- apporter un concours de 16 M€ d'ici 2020 (soit environ 2,7 M€/an) pour le soutien aux actions et projets spécifiques Contrat de ville portés par des tiers (sous réserve des évolutions de compétences entre la Ville et la Métropole, pouvant donner lieu à des transferts de charge).

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les dispositions du contrat cadre tel que ci-annexé, ainsi que les documents annexes associés

**Article 2 :** Le Conseil Municipal approuve les engagements de la Ville de la Toulouse dans le contrat de ville au titre de ses domaines de compétence et de sa mobilisation spécifique pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tels que formulés ci-avant,

**Article 3:** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le dit Contrat de ville, ses annexes et tout acte subséquent.

Délibération du Conseil Municipal  
publiée par affichage en Mairie le  
reçue à la Préfecture le  
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,**

**Jean-Luc MOUDENC**



# Le Contrat de ville de Toulouse Métropole 2015 – 2020

*Cadre de l'action des partenaires*

**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
**au 12 Juin 2015**

contrat  
2015-2020  
de ville

# **SOMMAIRE**

## **Propos introductif**

### **Première partie - La géographie prioritaire de Toulouse métropole : présentation, état des lieux, éléments de diagnostic et de bilan**

Chapitre 1 – La métropole de Toulouse et ses quartiers prioritaires

Chapitre 2 – Bilan de l'action conduite dans les territoires du CUCS

### **Deuxième partie – Le cadre stratégique de l'action des partenaires signataires du contrat et les plans d'actions**

En préalable : la métropole et ses quartiers prioritaires à 15 ans, ambition et stratégie

Chapitre 1 – Les orientations stratégiques du contrat de ville

Chapitre 2 – Éléments pour organiser l'action des partenaires – les plans d'actions thématiques et transversaux

Chapitre 3 – Éléments pour construire les projets de territoire

Chapitre 4 – Les priorités transversales du contrat de ville : jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité femmes – hommes, laïcité

### **Troisième partie – Principes et modalités de gouvernance du contrat de ville**

Chapitre 1 – La gouvernance et la conduite de projet

Chapitre 2 – La participation des habitants et les conseils citoyens

Chapitre 3 – L'observation, l'évaluation et le suivi du contrat de ville

Chapitre 4 – Éléments de programmation financière

Chapitre 5 – L'engagement et la contribution des partenaires au contrat de ville

## **Annexes**

# **Propos introductif**

Édito du de Président Toulouse métropole

Édito du Préfet du département de la Haute-Garonne

## Un cadre national d'élaboration du contrat de ville dont les principales innovations ont été largement prises en compte localement :

*« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».*

C'est ainsi que la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le cadre général de l'action en faveur de ces quartiers et des ménages les plus fragiles.

Visant à réformer profondément le cadre et les outils d'intervention de la politique de la ville tout en développant une ambition forte pour les quartiers prioritaires, cette loi s'appuie sur six leviers principaux :

- Une **géographie prioritaire renouvelée et resserrée** : partant d'un constat d'accumulation au fil des années de « zonages » et de dispositifs ayant accru de manière conséquente le nombre de territoires concernés (ZUS, ZFU...), la réforme procède à une « remise à plat complète » de la géographie prioritaire au profit des territoires les plus en difficulté en retenant comme critère unique, celui de la concentration de populations à bas revenus, qui synthétise à lui seul l'ensemble des difficultés sociales des territoires. Pour Toulouse Métropole, les territoires relevant de la géographie prioritaire répondent ainsi à deux exigences : une population supérieure à 1000 habitants, dont la moitié au moins a un revenu médian inférieur à 12 000 €. En application de ces critères, sont au total concernés 16 quartiers sur les communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse. Ils concentrent des populations en grande précarité et souffrent de dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux importants.
- Un **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)** concentré sur un nombre réduit de sites : couvrant la période 2014-2024 le NPNRU, d'un montant de 5 milliards d'euros, vise en priorité 200 quartiers d'intérêt national présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et nécessitant la mobilisation de la solidarité nationale. Ces quartiers, dont la liste a été arrêtée par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, sur proposition de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, concentrent 85 % de l'enveloppe financière. Deux d'entre eux sont situés sur le territoire de l'agglomération toulousaine. Les 15 % restants de l'enveloppe sont affectés aux préfets de région afin de soutenir les projets d'intérêt régional en fonction de la nature et de l'importance des dysfonctionnements urbains constatés et du niveau d'intervention requis. Le quartier des Izards à Toulouse et celui du Val d'Aran à Colomiers ont été identifiés comme relevant de ce cadre.
- Une **mobilisation prioritaire du droit commun** de l'État, des collectivités locales, de leurs groupements et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat : faute d'une mobilisation suffisante du droit commun, les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville n'ont pas permis de jouer un véritable effet levier dans les quartiers prioritaires. Aussi un changement de méthode est-il intervenu afin de territorialiser de manière systématique les politiques publiques pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires. Cette mobilisation prioritaire concerne l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, et non uniquement les services de l'État, chacun s'engageant à intervenir, dans le cadre de ses missions, de manière adaptée et graduée dans ces territoires. La large et forte mobilisation des partenaires constatée lors de l'élaboration du contrat laisse

présager d'une mise en œuvre efficace.

- Un **pilotage du contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité**, par le Préfet et le Président de la Métropole : désormais élaborés à l'échelle intercommunale, les contrats de ville sont signés par l'État, les communes et l'intercommunalité concernées pour une durée de six ans. Le partage des rôles entre l'échelon communal et intercommunal est précisé par la loi. Revient au maire la mise en œuvre du contrat de ville sur son territoire. De l'échelon intercommunal relèvent le diagnostic du territoire, la définition des orientations, l'animation et la coordination du contrat de ville ainsi que la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. Ce portage intercommunal vise à garantir la bonne articulation avec les politiques et stratégies d'agglomération, qui constituent de puissants leviers de développement pour ces quartiers et doivent permettre leur ancrage dans les dynamiques métropolitaines à l'œuvre.
- Des **contrats de ville uniques et globaux** : le contrat vaut pour l'ensemble de la métropole et a vocation à s'appliquer à l'ensemble des territoires prioritaires, dans les communes concernées. Il rassemble l'ensemble des actions, dispositifs ou projets dans les domaines du cadre de vie, de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique. L'action sera cependant différenciée selon les territoires en fonction notamment de leurs caractéristiques urbaines et socio-démographiques, de la nature et de l'importance des difficultés rencontrées, ou encore des projets qui seront portés par les habitants et les acteurs de ces territoires. Fortement portées par le Président de Toulouse Métropole et les partenaires du contrat, la fin de la dichotomie entre urbain et social et l'intégration du 3<sup>ème</sup> pilier portant sur les enjeux économiques sont une exigence traduite dans toutes les dimensions du projet.
- La **participation des habitants** : s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les habitants, la loi confère une place particulière à la participation des habitants à travers notamment la mise en place, dans chacun des quartiers prioritaires, de conseils citoyens. Composés à part égales de représentants d'habitants et d'acteurs locaux (associations, commerçants...), ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Ses représentants participent ainsi à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris à celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Afin de respecter l'esprit de la loi, Toulouse Métropole et l'État, ont associé au comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques et territoriaux des représentants d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques des quartiers prioritaires. L'objectif consiste à les associer aux travaux en cours dans l'attente de la mise en place formelle des conseils citoyens. Les maires des quatre communes directement concernées ont, tout au long de cette élaboration, organisé la participation des habitants. Les conseils citoyens, dont la constitution a elle-même été largement concertée, sont en place au moment de la signature du contrat de ville.

## Une mobilisation pour l'élaboration du contrat de tous les partenaires appelés à signer le contrat, et même au-delà :

Le Préfet et le Président de Toulouse métropole ont souhaité mobiliser très largement les institutions et acteurs du territoire, pour traduire l'ambition d'une action concertée, cohérente et construite en utilisant l'ensemble des leviers possibles pour le développement des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville est donc le fruit d'un travail partenarial, conduit ces derniers mois pour explorer l'ensemble des champs urbains, sociaux et économiques, identifier les atouts et fragilités des territoires prioritaires de la politique de la ville et construire un programme d'actions dont la qualité et l'envergure sont à la hauteur des enjeux repérés.

Le travail d'élaboration qui a été conduit s'appuie pour partie sur deux étapes organisées avant 2014 et qui ont contribué à forger le contenu du contrat :

- Une concertation a été conduite avec le tissu associatif sur le territoire de la ville de Toulouse dans le courant de l'année 2012 pour dresser un état des lieux de l'action et des attentes dans les quartiers de la politique de la ville. Il ressortait de cette concertation un sentiment profond de stigmatisation et d'enfermement de ces quartiers dans une image négative. La concertation avait également mis en exergue la demande des associations et des habitants de participer à l'accompagnement des mutations territoriales en cours ou envisagées.
- Toulouse avait été désignée comme site préfigurateur du contrat de ville, avec 11 autres sites en France. A ce titre, de nombreuses réunions de travail ont été conduites dans le courant de l'année 2013.

Sous l'impulsion du Président de Toulouse Métropole, Maire de Toulouse et du Préfet, représentant de l'Etat dans le département, le contrat a été élaboré en associant étroitement les Maires des trois autres communes concernées : Blagnac, Colomiers et Cugnaux ainsi que les présidents du Conseil départemental et du Conseil régional..

L'élaboration a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat dans le département, ceux de la métropole et des communes membres, ainsi que ceux de la **vingtaine d'institutions partenaires** mobilisées :

- le Procureur de la république,
- la Rectrice de l'académie de Toulouse,
- les bailleurs sociaux les plus concernés, leur représentation départementale et régionale,
- les Chambres consulaires,
- la Caisse d'allocations familiales,
- Pôle Emploi, les Missions locales de Toulouse et de la Haute-Garonne, Toulouse métropole emploi qui est la maison de l'emploi métropolitaine,
- l'Agence régionale de santé,
- la Caisse des dépôts et consignations,
- Tisséo, l'autorité organisatrice des transports métropolitains,
- 
- L'université fédérale et de Toulouse métropole et, par son intermédiaire, l'ensemble des universités et grandes écoles de l'agglomération.
- Le CROUS,
- Le CODEV, conseil de développement de Toulouse métropole
- L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse

De multiples séances de travail ont été conduites ces derniers mois pour identifier les priorités d'action pour les quartiers dans les différentes thématiques comme à l'échelle de chacun des territoires concernés :

- **11 groupes de travail thématiques** ont été constitués sur l'ensemble des champs d'action du contrat (l'emploi, le développement économique, l'éducation, le renouvellement urbain, le logement, la santé, la sécurité et la tranquillité publiques, la culture, le sport et les loisirs, l'accès aux droits...).
- Un **parcours des sites entrant dans la géographie prioritaire** a été organisé avec les professionnels du cadre de vie et les bailleurs sociaux concernés pour poser un premier diagnostic des dysfonctionnements urbains à traiter. La connaissance des sites qui faisaient l'objet d'une précédente contractualisation a permis de réunir plus rapidement les principaux éléments de diagnostic urbain, social et économique de ces quartiers.
- **Un à deux ateliers de quartier** ont été organisés dans chaque territoire avec les acteurs du quartier et la participation de quelques habitants. Ces ateliers ont été préparés par un groupe de professionnels des principaux services de proximité sous la responsabilité des responsables de développement social et des délégués du Préfet affectés à ces territoires. Les ateliers ont réuni très largement des acteurs associatifs, des personnels des services publics présents sur le territoire et ont permis d'identifier les attentes et enjeux prioritaires pour le quartier, de repérer les situations à traiter et d'engager un travail de définition des actions ou mesures à conduire pour y répondre.
- Enfin, un **groupe de travail « participation des habitants »** s'est réuni régulièrement depuis décembre 2014 pour proposer les modalités de constitution et de fonctionnement des conseils citoyens.

Le contenu du contrat de ville est le fruit de l'ensemble de ces travaux, il guidera l'action des partenaires jusqu'en 2020 dans le souci :

- de concentrer l'action des partenaires sur les priorités qui font consensus et qui doivent fédérer l'ensemble des institutions tout au long du contrat.
- de garantir la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques pour agir sur ces priorités, en premier lieu les politiques qui ont des effets structurels sur l'évolution des territoires, en matière urbaine, sociale ou économique.
- d'associer très largement l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou à un autre, sont concernés par la politique de la ville.
- de permettre l'adaptation du contenu du contrat à chacun des territoires, à partir des projets que les habitants et acteurs de quartier auront élaborés.

## **Une participation des habitants, des associations et d'acteurs économiques à l'élaboration du contrat en préfiguration des futurs conseils citoyens**

Les habitants des quartiers prioritaires, premiers bénéficiaires de la politique de la ville, ainsi que les acteurs associatifs ou économiques de ces quartiers, sont associés à l'élaboration du contrat et participeront à son suivi et à son évaluation.

La création des conseils citoyens représente en soi l'un des chantiers de l'élaboration du contrat de ville lui-même, dans la mesure où il s'agit d'une forme tout à fait inédite de participation des habitants. Ces derniers tiendront leur première réunion dans le courant du mois de juin 2015 et s'organiseront dans les semaines et mois qui suivent. Ils ne seront donc pleinement opérationnels qu'à l'automne 2015.

Les partenaires du contrat de ville ont dès lors adopté des modalités de travail garantissant, dans l'attente de la constitution des conseils citoyens, la participation des habitants et des associations à l'élaboration du contrat et permettant à ces mêmes acteurs de proposer des modalités pratiques de constitution et de composition des futurs conseils citoyens.

Un groupe de travail « participation des habitants » réunissant des représentants d'associations intervenant dans les quartiers prioritaires a été installé dès l'engagement du travail d'élaboration. Une délégation des représentants de ce groupe a siégé à tous les comités de pilotage qui ont jalonné le travail d'élaboration.

Le groupe a pu examiner les pratiques participatives existantes dans les territoires prioritaires et formuler de nombreuses propositions permettant de définir la composition et les principes de fonctionnement des conseils citoyens.

Dans chaque territoire, les ateliers de quartier qui ont été organisés avec les acteurs du quartier, les professionnels des services publics de proximité, les bailleurs et des représentants des commerçants ont associé quelques habitants. Ces derniers, issus des bureaux des commissions de quartier et des comités d'usagers des centres sociaux, lorsque cela a été possible, ont participé à ces ateliers et aux travaux préparatoires. Ils pourront rendre compte aux membres des conseils citoyens des travaux qui ont été conduits dans le cadre de l'élaboration du contrat.

Enfin, les assises métropolitaines de la politique de la ville, que le Président de Toulouse métropole a organisées le 28 avril 2015, ont réuni plus de 700 personnes : des habitants des quartiers, des représentants associatifs, des représentants du monde économique, des professionnels de la politique de la ville et des personnels des services publics de proximité. Les assises ont permis de montrer l'avancement du travail d'élaboration et de confronter les propositions et pistes d'actions élaborées dans les différents groupes de travail avant de procéder à la finalisation du présent contrat.

## **Un contrat cadre appelé à être vivant, complété et décliné autour de ses enjeux thématiques, territoriaux et transverses**

Le contrat cadre proposé à la signature des partenaires fixe les orientations stratégiques qui guideront l'action des institutions signataires tout au long de son exécution jusqu'en 2020.

Il est organisé en trois parties et comporte des annexes :

- la situation des quartiers prioritaires de la métropole toulousaine et les éléments clés du bilan de l'action conduite jusqu'à présent par les partenaires

- les orientations stratégiques du contrat et les plans d'actions thématiques et territoriaux envisagés.
- Les modalités de l'action des partenaires

Les annexes, dont certaines sont obligatoires, viennent préciser le contenu du contrat.

Le contrat engage ses signataires à agir pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il contient soit en mobilisant les politiques publiques dont ils ont la charge, soit en développant des dispositifs spécifiques.

Chaque signataire est ainsi appelé à partager les orientations stratégiques du contrat et à contribuer en précisant les engagements qu'il prend au titre du contrat de ville.

Le contrat de ville n'est pas pour autant figé. « *Il s'agit d'une matière vivante<sup>1</sup>* », évolutive, qui a vocation à trouver application dans des déclinaisons à la fois thématiques et territoriales.

- C'est une nécessité pour garantir le caractère opérationnel et concret du contrat de ville, son adaptation à la réalité des quartiers prioritaires et son évolution en fonction des résultats obtenus.
- C'est un impératif pour permettre aux conseils citoyens de contribuer activement et réellement à l'élaboration des mesures ou actions les concernant directement.

Des conventions opérationnelles viendront ainsi préciser les différents plans d'actions qui sont exposés dans le contrat dès lors que le contrat ne permet pas en lui-même d'engager l'action des partenaires.

De même, des conventions territoriales seront élaborées dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville à partir du travail conduit jusqu'à présent lors des ateliers de quartier et en associant étroitement les futurs conseils citoyens.

---

<sup>1</sup> Formule utilisée par Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, lors de son allocution d'ouverture des assises métropolitaines de la politique de la ville à Toulouse, le 28 avril 2015.

# Partie 1

## La métropole de Toulouse et ses quartiers prioritaires

*présentation, état des lieux,  
éléments de diagnostic et de  
bilan*

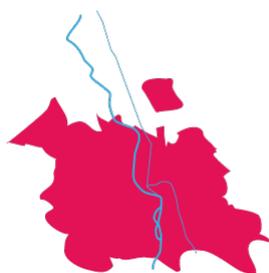
## **Chapitre 1.1**

# **La métropole de Toulouse et ses quartiers prioritaires**

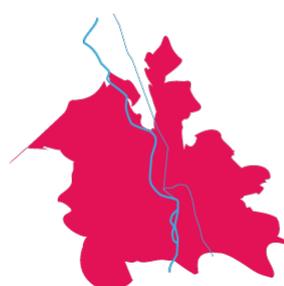
# 1. La métropole toulousaine : une intercommunalité récente, en intégration croissante et rapide

## 1.1. Du district de 1992 à la métropole de 2015 : l'accélération du processus depuis 2009

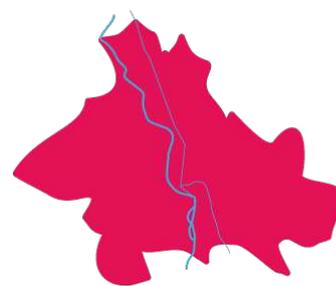
### Un processus d'intégration intercommunale progressif engagé en 1992



*Le district en 1992*



*La communauté d'agglomération du Grand Toulouse en 2001*



*La communauté urbaine en 2011 puis Toulouse Métropole*

Longtemps à l'écart du mouvement intégrateur de création des intercommunalités en France, sans doute de part les rapports particuliers qui régissent les relations entre Toulouse et les communes voisines ("autosuffisance foncière" du fait de l'étendue du ban communal, écart de 1 à 10 du poids démographique entre Toulouse et la 2ème commune, ...), ce n'est qu'en 1992, que le district du Grand Toulouse se crée en fédérant 13 communes pour assurer des compétences dans les champs du développement économique, de l'habitat, de l'environnement et de la sécurité incendie. Deux communes supplémentaires rejoignent le district en 1993.

En 2001, ces quinze communes ajoutées de six nouvelles se rassemblent pour former la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. Deux adhésions en 2003 portent le nombre de communes à 25. De nouvelles compétences viennent compléter le rayon d'action de l'intercommunalité : le développement des ZAE (zone d'activité économique), les transports, l'assainissement, l'aménagement urbain, les bases de loisirs et les voiries communautaires.

En 2009, l'intercommunalité devient Communauté urbaine. 12 communes la rejoignent en 2011, portant le nombre total de membres à 37. Cette étape est très significative dans l'intégration de l'intercommunalité: entre 2008 et 2009, les effectifs passent de ... à ... agents et le budget communautaire évolue de... à ... M€.

En 2015, suite à la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), l'intercommunalité devient une métropole et prend le nom de Toulouse Métropole.

### **Le passage en Métropole confie à l'intercommunalité de nouvelles responsabilités et renforce son rôle dans le pilotage de la politique de la ville**

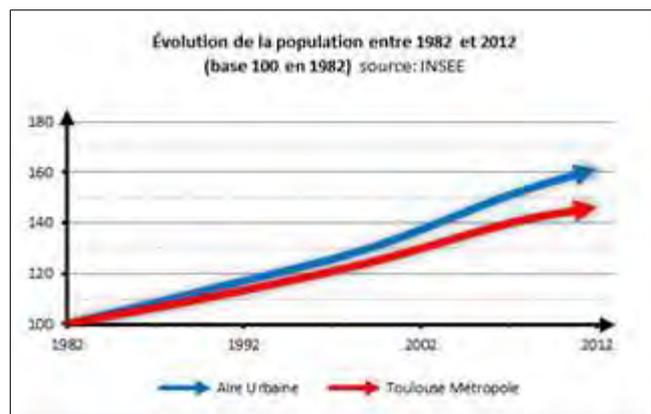
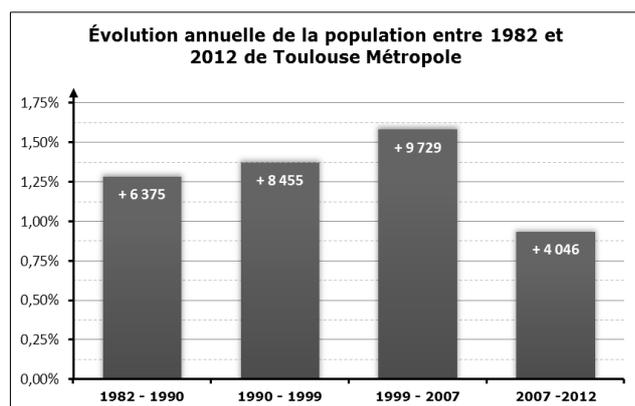
Suite à la loi de modernisation de l'action publique et de création des métropoles du 27 janvier 2014, Toulouse Métropole acquiert des compétences élargies notamment en matière de

développement économique, d'innovation et de solidarité, de mobilité durable et de transition énergétique. Confortée par les dispositions de la loi Ville et cohésion urbaine de 2014, la Politique de la ville trouve enfin toute sa place dans le champ des compétences métropolitaines, après plusieurs décennies de .

Le Projet métropolitain, en cours d'élaboration, doit donner les ambitions de la nouvelle collectivité et répondre aux impératifs actuels de maîtrise financière, de mobilité, d'accompagnement de la croissance démographique... Il sera arrêté après un large processus de concertation dans le courant de l'année 2016. Il est l'espace de partage et de mise en cohérence des compétences et des interventions communales et intercommunales.

Si la métropole doit consolider la coopération et la solidarité intercommunales avec ses communes membres, elle est également en résonance avec un contexte plus large : avec les territoires voisins au sein de l'aire urbaine, les intercommunalités du Sicoval et du Muretain, dans un dialogue métropolitain avec les huit villes moyennes proches, dans ses liens particuliers avec Bordeaux et Montpellier ou encore au sein de la nouvelle grande région issue du rapprochement entre Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

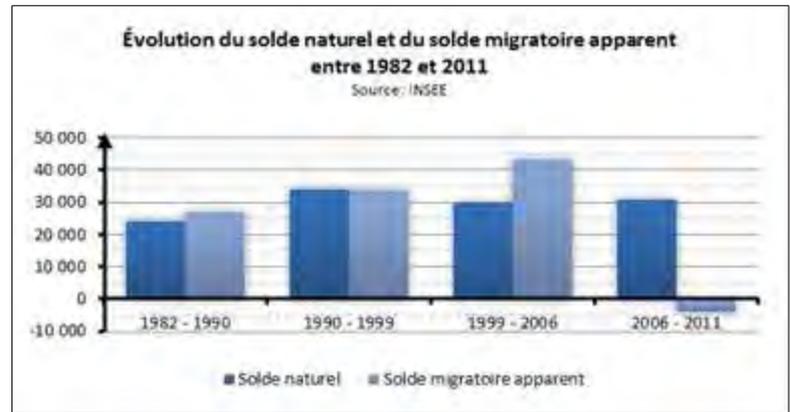
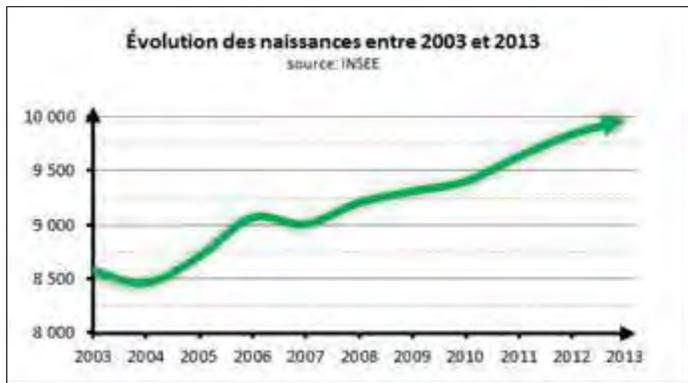
## **1.2. Une métropole durablement attractive et dynamique au plan démographique**



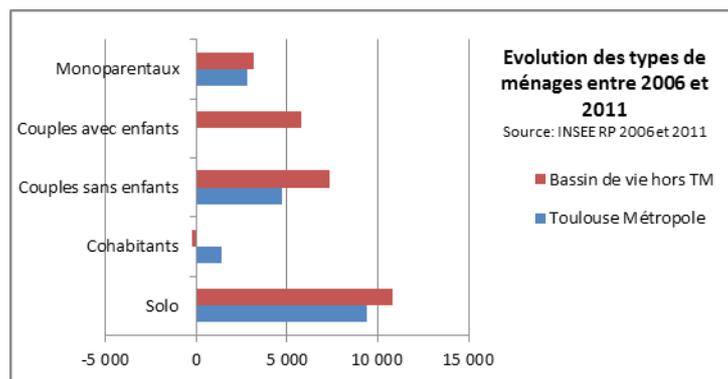
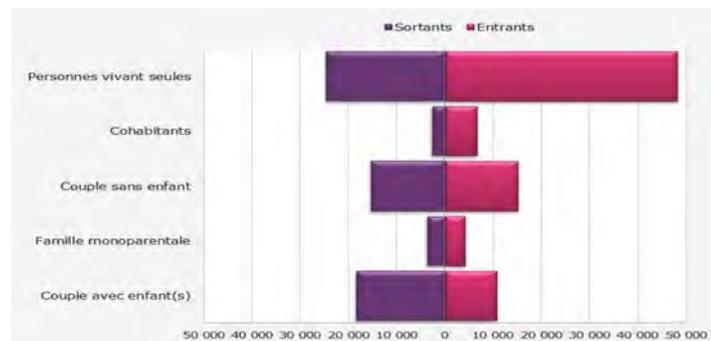
### **L'aire urbaine de Toulouse, l'une des plus attractives de France, a accueilli 16000 habitants supplémentaires par an entre 2006 et 2009**

La forte croissance démographique de l'aire urbaine de Toulouse - 16 600 habitants supplémentaires par an entre 2007 et 2012 - s'accompagne d'une forte attractivité, tant régionale que nationale. Cette attractivité est largement portée par le cœur d'agglomération que représente le territoire de Toulouse Métropole. Entre 2003 et 2008, 85 000 ménages (148 000 habitants) sont arrivés à Toulouse Métropole, soit l'équivalent d'un habitant supplémentaire sur cinq en cinq ans. Néanmoins on observe un écart grandissant entre l'évolution de la population de l'aire urbaine et celle de Toulouse métropole, du fait de l'importance accrue de la couronne urbaine dans l'accueil de population.

Si les arrivées sont importantes à Toulouse Métropole, les départs le sont également, comme le montre un solde migratoire négatif sur la période 2006-2011. Ainsi, la croissance démographique repose uniquement sur un solde naturel positif, soutenu par une forte natalité.



Les ménages entrants sont surtout composés de personnes seules et de couples sans enfants, tandis que les ménages sortants sont plus diversifiés. En effet, l'attractivité du cœur d'agglomération repose avant tout sur des motifs de travail et d'études tandis que les départs sont plutôt liés à des motifs familiaux et des besoins en logements et se dirigent vers le reste de l'aire urbaine. D'autre part, si les entrants sont âgés de moins de 30 ans, les sortants, quant à eux, sont âgés majoritairement de 25 à 35 ans.



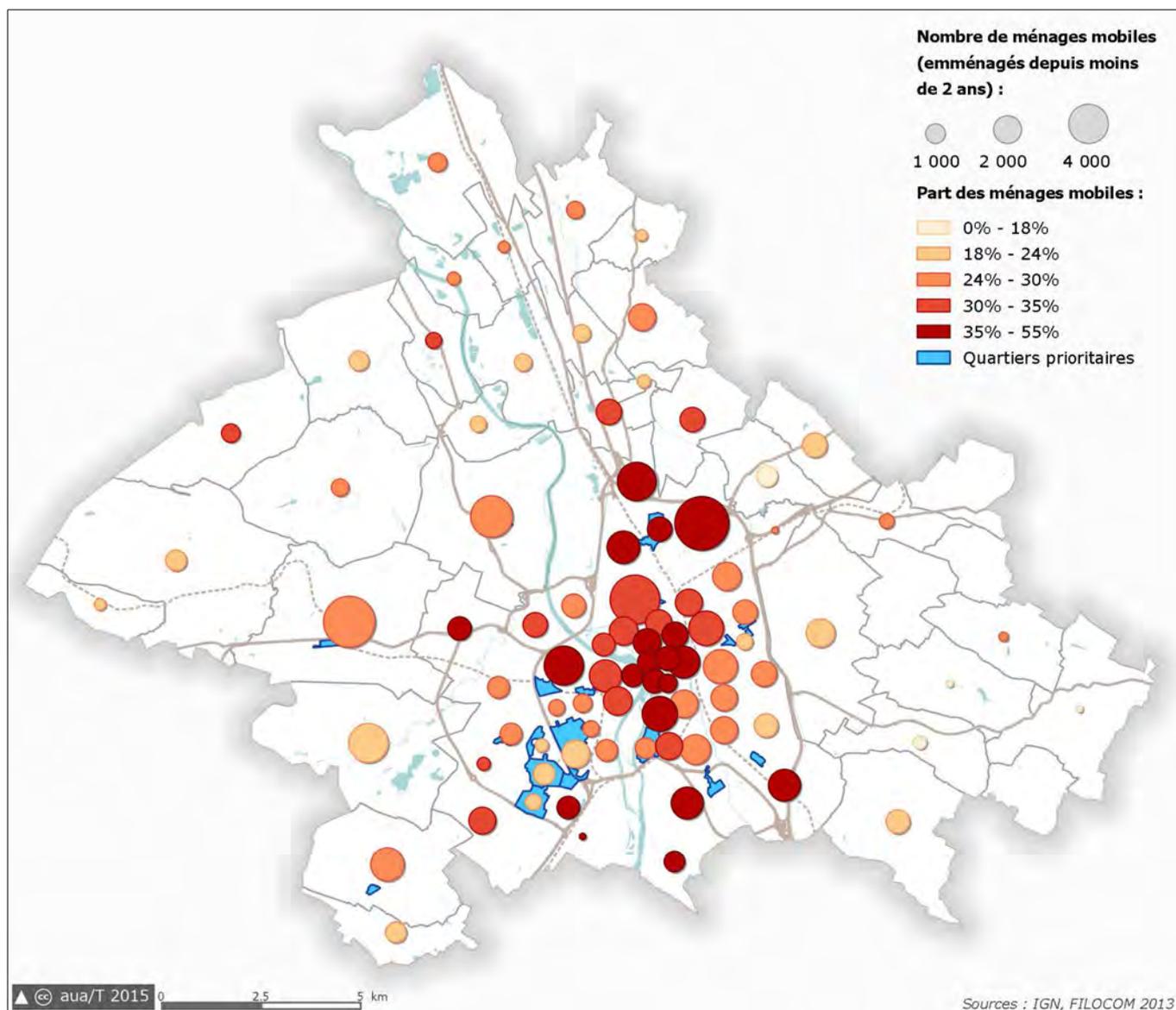
### Des mobilités résidentielles en nombre, mais des freins importants pour certains ménages

Historiquement se dégage un parcours résidentiel en plusieurs étapes au sein de l'aire urbaine, bien que fortement conditionné par les revenus : une arrivée sur Toulouse Métropole souvent seul ou en couple, en étude, pour un emploi ou une recherche d'emploi, puis, après une mise en ménage et la naissance d'un ou plusieurs enfants, un éloignement du centre urbain pour accéder à la propriété dans un logement plus grand.

L'évolution récente des ménages montre que ce phénomène se poursuit puisque Toulouse Métropole gagne surtout des personnes seules et des couples sans enfants tandis que le reste de l'aire urbaine gagne des couples avec enfants.

Le territoire de Toulouse Métropole est donc un territoire marqué par la forte mobilité de ses habitants. Pour autant certains territoires infra communautaires sont marqués par des mobilités moindres.

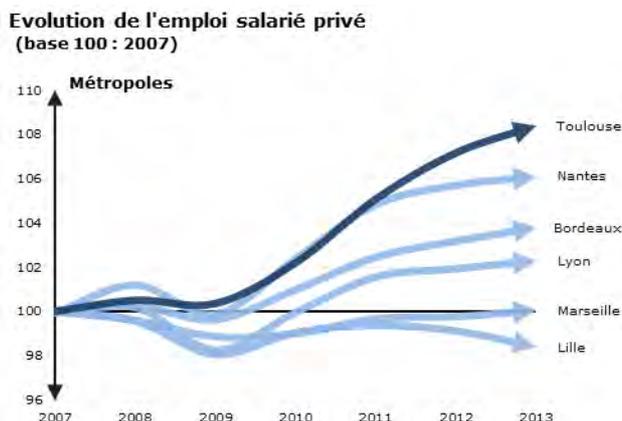
### Nombre de ménages mobiles



Ainsi, les quartiers d'habitat social, plutôt consacrés à l'accueil, semblent en particulier peuplés d'une part importante de ménages qui peuvent à certains égards apparaître comme plus captifs qu'ailleurs ou faisant l'objet de freins à la mobilité plus importants. La part des ménages ayant emménagé dans ces quartiers depuis moins de 2 ans y est bien inférieure à ce qu'elle est par ailleurs dans l'agglomération.

### **1.3. Une forte croissance de l'emploi, mais aussi de la demande d'emploi, le chômage touchant plus durement certaines catégories de demandeurs d'emploi**

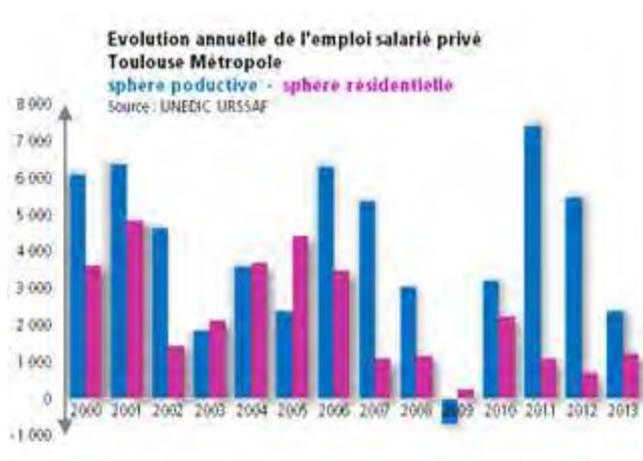
#### **Une capacité remarquable à créer des emplois**



Source: Observatoire Veille Économie et Emploi

L'attractivité du territoire repose largement sur sa capacité à créer des emplois ; en effet, même si la crise économique de 2007 a eu des effets négatifs sur l'économie de l'agglomération toulousaine, celle-ci n'a pour autant pas inversé une courbe durablement favorable de l'emploi contrairement à nombre d'autres grandes agglomérations françaises. Ainsi entre 2007 et 2013, Toulouse Métropole a gagné 4 100 emplois privés par an et 3 600 entre 2012 et 2013.

#### **Une complémentarité entre secteur économique productif et économie résidentielle**



Source : Observatoire Veille Economie et Emploi

L'évolution des emplois dans la métropole repose aussi bien sur la croissance du secteur productif que résidentiel. Les emplois de services rendus à la population ont fortement augmenté au cours des dix dernières années. Ainsi les besoins de la population au quotidien représentent un moteur de richesse important de l'économie toulousaine.

## Une offre de métiers et de qualification diversifiée

Familles professionnelles	Emplois
Personnels d'études et de recherche	17 033
Enseignants	16 399
Agents d'entretien	14 601
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	14 405
Ingénieurs de l'informatique	12 415
Vendeurs	12 050
Cadres administratifs, comptables et financiers	11 854
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	11 736
Attachés commerciaux et représentants	11 202
Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance	10 347

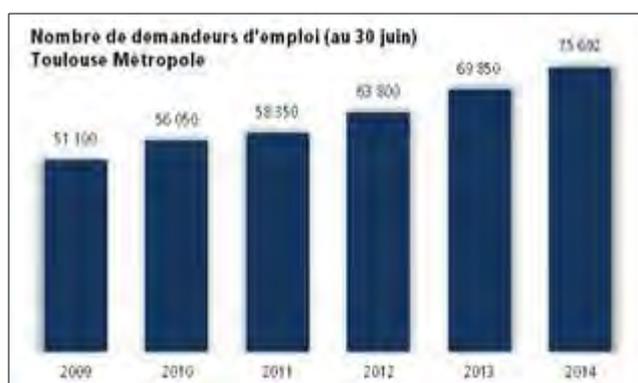
Source: Observatoire Veille Économie et Emploi

Cette évolution se lit à travers les principaux métiers occupés dans Toulouse Métropole. Si le personnel d'études et de recherche, en relation directe avec l'industrie aéronautique et spatiale, figure en tête des métiers les plus représentés, les suivants ont à voir avec les activités résidentielles ; à savoir les enseignants, les employés administratifs et les vendeurs. On observe également une alternance entre des emplois très qualifiés et des emplois nécessitant un niveau de qualification moindre, voire peu élevé.

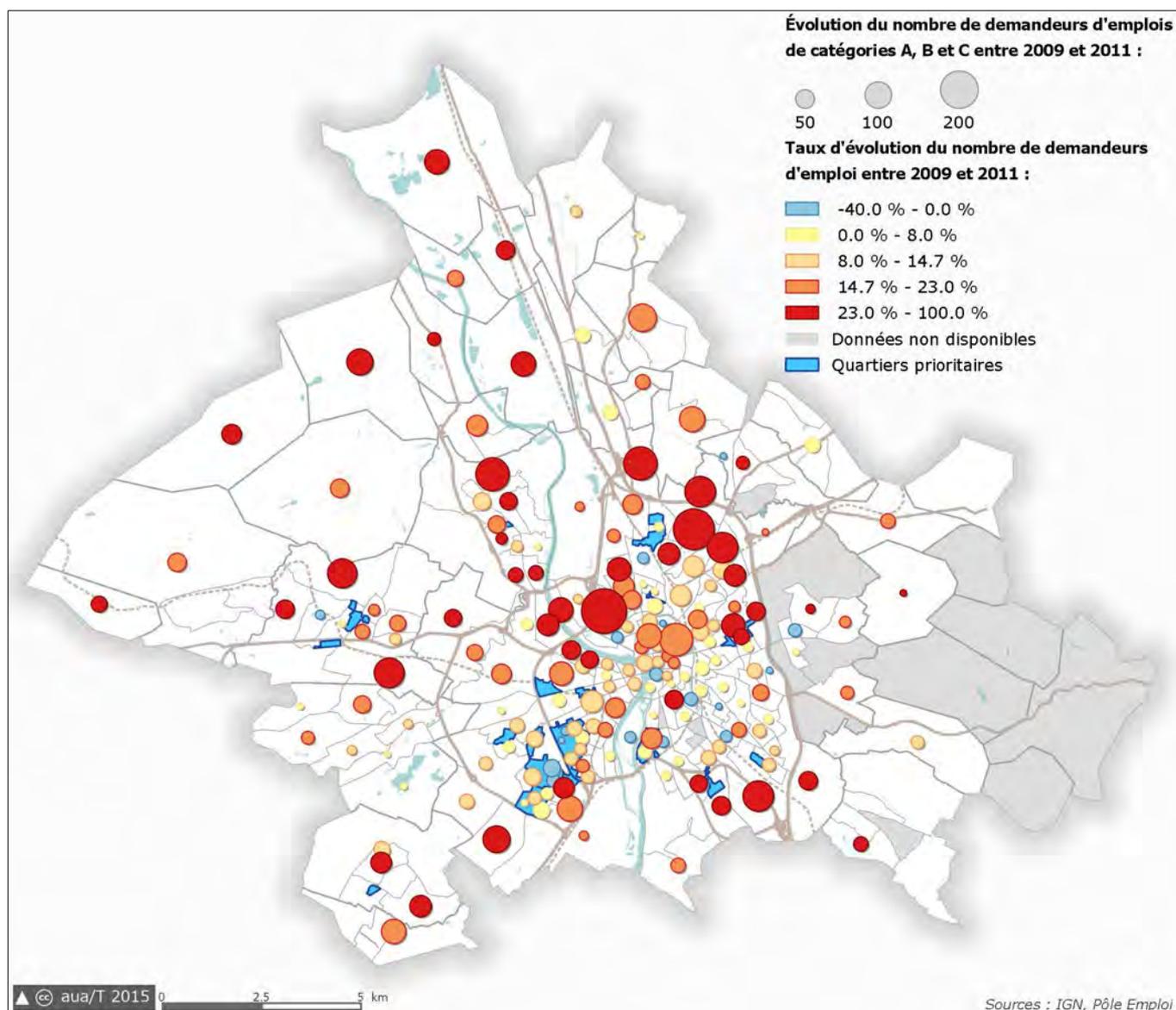
### Des emplois précaires dont le nombre augmente

Si les emplois peu qualifiés peuvent représenter une opportunité pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés, on sait par ailleurs qu'il s'agit majoritairement d'emplois précaires - à temps partiel, en intérim ou à durée déterminée - qui ne garantissent ni la qualité de l'insertion, ni sa durabilité et donc pas la sortie de la précarité des personnes concernées. On remarque d'ailleurs que sur la période 2012-2015, les emplois en intérim ont connu une évolution annuelle de +2,8% dans le département de la Haute-Garonne. 76% de ces emplois sont des emplois d'ouvriers, qualifiés ou non.

### Une montée du chômage préoccupante



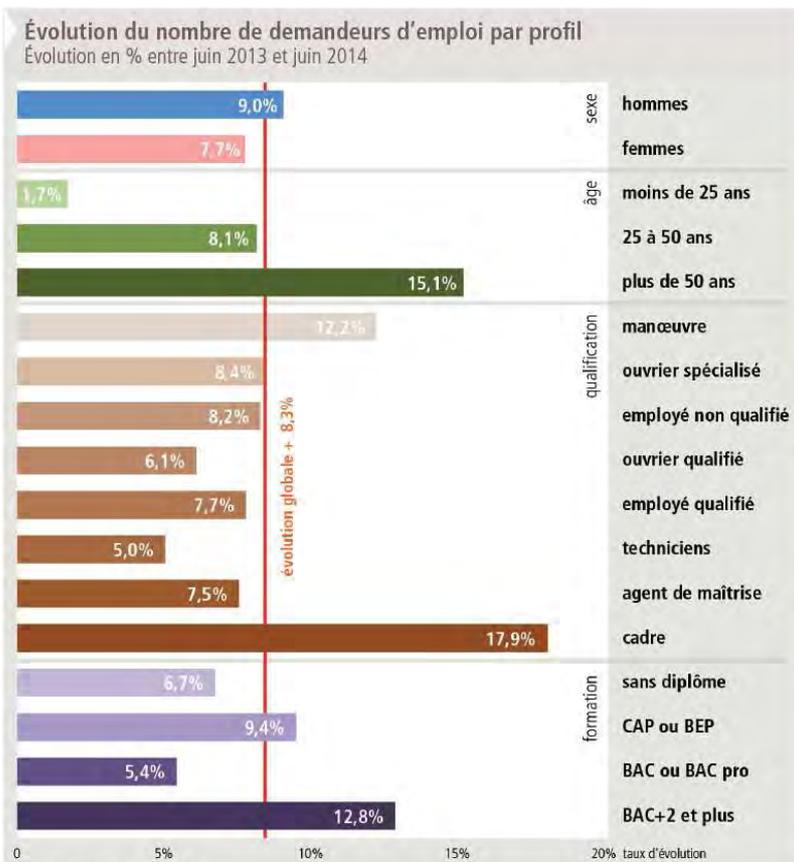
Source : Observatoire Veille Economie et Emploi



Source : Tableau de Bord Social Communes et Quartiers de Toulouse Métropole

Malgré la croissance du nombre d'emplois, la demande elle aussi ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. L'agglomération a ainsi vu le nombre de demandeurs d'emplois s'accroître de plus de 25 000 demandeurs en 5 ans. Cette augmentation tient en partie à la croissance démographique. L'agglomération toulousaine accueille des personnes sans emploi attirées par un marché dynamique et de nombreux étudiants qui à la fin de leurs études chercheront à travailler sur le territoire.

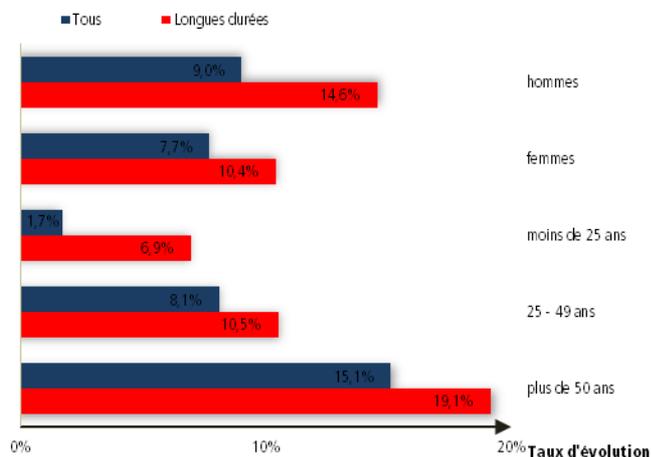
Le nombre de demandeurs d'emplois de longue durée (de plus d'un an) en recherche active d'emploi connaît également une augmentation importante : en 2014, ils sont 3 720 de plus en un an, soit l'augmentation la plus forte de ces cinq dernières années (+15,9%). Les femmes semblent plus touchées par l'allongement de la durée du chômage. La situation des jeunes de moins de 25 ans est également particulièrement préoccupante, car elle montre une difficulté toujours plus aigüe à s'insérer durablement dans l'emploi.



### Evolution de la demande d'emploi (juin 2013-juin 2014)

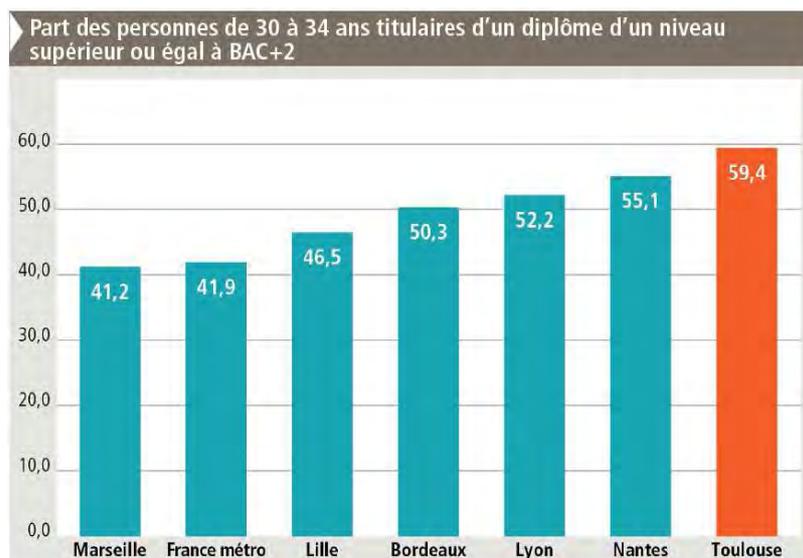
Source : Pôle emploi, catégories A, B et C

#### Toulouse Métropole



Source : Observatoire Veille Economie et Emploi

Le nombre de jeunes demandeurs d'emplois de niveau BAC+2 et plus a augmenté de presque 13% entre juin 2013 et juin 2014. Les effets de la dégradation du marché du travail et le haut niveau de qualification peuvent conduire à une « surqualification » du marché de l'emploi, qui pénalise d'autant plus les publics peu ou sans diplôme.



Ainsi même si le territoire paraît épargné par la conjoncture actuelle, il ne parvient pas à protéger une partie de ses habitants, en particulier les plus fragiles d'entre eux.

## **1.4. Les risques et enjeux des fractures sociales et territoriales au plan national et local**

### **Des inégalités sociales qui augmentent, une accentuation des phénomènes de pauvreté...**

La crise économique récente a conduit à une augmentation des inégalités sociales en France : le revenu annuel moyen des 10% les plus riches a augmenté de 1 800 euros entre 2008 et 2011 tandis que celui des 10% les plus pauvres a perdu 400 euros<sup>1</sup>. De plus, le nombre de personnes pauvres (dont le revenu est inférieur à 50% du revenu médian) ne cesse d'augmenter. Entre 2008 et 2011, il a augmenté de 662 000 pour atteindre 4,9 millions de pauvres en 2011.

L'impact de la crise a eu un effet puissant sur l'emploi, et particulièrement sur celui des jeunes et des non diplômés, les plus touchés par le chômage. En effet, avec un taux de 21,8% pour les 20-24 ans en 2012, le chômage des jeunes atteint un niveau inédit.

Le chômage des plus âgés (en 2012, 7% de chômage pour les 50-64 ans) est également préoccupant, ces derniers ayant de réelles difficultés à retrouver un travail et connaissant donc des périodes de chômage plus longues. Leur nombre augmente également plus vite que celui des jeunes, puisqu'il a doublé entre 2008 et 2013.

Aujourd'hui, on compte en France un à deux millions de travailleurs pauvres, c'est-à-dire des personnes qui exercent un emploi mais qui disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce nombre a augmenté de 83 000 (au seuil des 60%) entre 2003 et 2010. La faiblesse des salaires dans de nombreux secteurs, les temps partiels, les emplois précaires qui imposent une alternance de périodes d'activité et de chômage expliquent ce phénomène.

Les familles monoparentales, majoritairement des femmes, sont également particulièrement touchées par la pauvreté, puisqu'un million de personnes touchées par la pauvreté vivent dans une famille monoparentale. 20% d'entre elles sont pauvres, contre 9, 8% des personnes seules et 6,5% des couples avec enfant(s).

### **...Des d'inégalités territoriales qui s'accroissent, marquées par une concentration de la pauvreté dans les villes et, à l'intérieur des villes, dans certains quartiers**

57% des pauvres habitent une grande ville (plus 50 000 habitants), 16 % vivent dans l'agglomération parisienne et 26% dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Plus précisément, les cœurs d'agglomération, c'est-à-dire les villes centres des agglomérations, concentrent à la fois une proportion élevée de cadres et une part importante de ménages aux faibles revenus, notamment dans les territoires qui relèvent de la géographie prioritaire. Ainsi, les contrastes y sont plus marqués qu'ailleurs.

Le rapport de l'observatoire national des zones urbaines sensibles fait état chaque année de la situation dans ces territoires. Celui de 2014 montre que si le chômage reste particulièrement élevé dans les zones urbaines sensibles avec un taux de 23,2%, il est toutefois stable entre 2012 et 2013 alors qu'il augmente sur le reste du territoire (passant de 8,7% à 9,3%). Parallèlement, les écarts de revenu entre les ZUS et le reste du territoire ne cessent de se creuser, puisque le revenu moyen entre 2004 et 2011 a augmenté presque deux fois moins vite qu'ailleurs sur le territoire national.

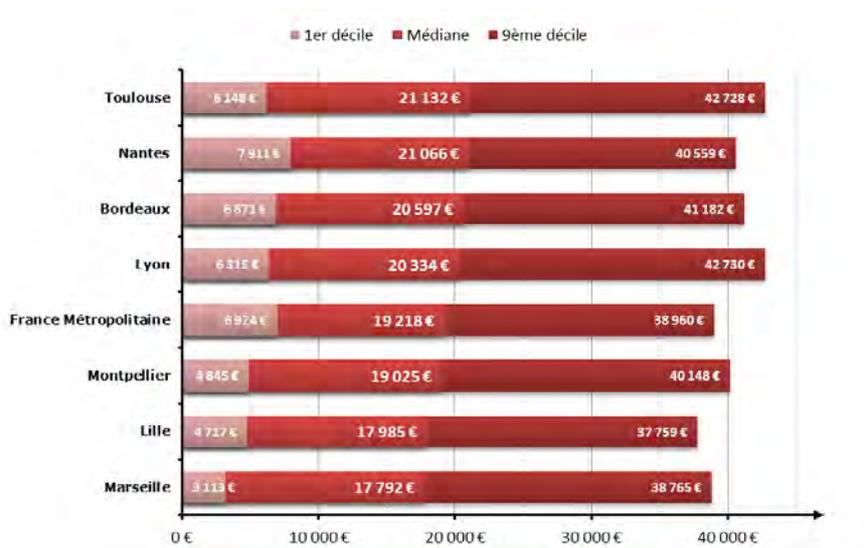
---

<sup>1</sup> Source : Observatoire des inégalités

## 1.5. L'état des fragilités urbaines, sociales ou économiques au sein de Toulouse métropole et ses déclinaisons territoriales

**Un revenu médian métropolitain en moyenne plus élevé qu'ailleurs en France mais un seuil de bas revenus plus faible, signe de forte inégalités intra-métropolitaines**

Répartition des revenus des habitants par décile et médiane



Source : Observatoire Veille Économie et Emploi

Toulouse Métropole affiche un revenu médian supérieur à ceux des autres métropoles françaises. En effet, les revenus des 10 % les plus riches y sont bien supérieurs que dans les autres métropoles, à l'exception de Lyon. A l'inverse, les revenus des 10 % les plus pauvres, les plus bas revenus, sont plus faibles que la moyenne nationale et notamment que ceux de Nantes, Bordeaux ou Lyon. L'écart entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts est de 1 à 7 à Toulouse quand il est, par exemple, de 1 à 5 à Nantes et 1 à 6 à Bordeaux.

Ainsi Toulouse, plus que d'autres métropoles, se caractérise par des disparités importantes de revenus, plus prononcées pour certains quartiers prioritaires dont les écarts de revenus avec les quartiers avoisinant peuvent atteindre des valeurs extrêmes.

### **La lente montée de la pauvreté, qui concerne à des degrés divers, tous les territoires de Toulouse Métropole...**

Plusieurs indicateurs corroborent la perception de situations locales de pauvreté croissante. Les données de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne indiquent ainsi que :

- 102 200 habitants vivent dans un ménage à bas revenus, soit 16,9% de la population de Toulouse Métropole. La ville de Toulouse se situe en position médiane dans le classement par taux de pauvreté des 100 villes les plus grandes de France. Ainsi, à Toulouse, en 2009, ce sont 37 246 ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit

19%, quand ils sont 25% à Lille, à Marseille et Montpellier, et 17% à Bordeaux et Rennes, 15% à Lyon<sup>2</sup>.

- Un enfant de Toulouse Métropole sur quatre vit dans un ménage à bas revenus (un sur trois pour Toulouse),
- La part des allocataires Caf à bas revenus est passée de 31% à plus de 33% entre 2009 et 2013 et le nombre de bénéficiaires du RSA de 24 700 à près de 31 700<sup>3</sup>.

### **... et se traduit avec une intensité diverse selon le profil de population concerné**

La situation des publics les plus vulnérables nécessite une attention particulière :

- les jeunes qui ne sont ni scolarisés ni insérés dans la vie active (demandeurs d'emplois, inactifs ou personnes au foyer), représentaient en 2010 5,8% des 15-19 ans, 12,1% des 20-24 ans et 17,6% des 25-29 ans de Toulouse Métropole<sup>4</sup>.
- parmi les jeunes insérés, 46,1% sont dans un emploi salarié à statut précaire, ni en CDI ni titulaires de la fonction publique, mais premier emploi, contrat aidé, intérim, stage et surtout alternance entre ces différents statuts.
- la part de la population de Toulouse Métropole appartenant à une famille monoparentale est, en 2010, de 16,9% et de 19,2% pour la ville de Toulouse. Or, au plan national, les mères de familles de monoparentales sont souvent de diplôme moins élevé (23% ont un diplôme de supérieur contre 30% pour les mères vivant en couple), elles occupent moins souvent un emploi que les mères en couple (68% contre 72%), et leurs revenus d'activité sont plus faibles (elles ne peuvent pas compter sur le revenu d'un conjoint)<sup>5</sup>. En France, près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,5 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population<sup>6</sup>.
- 48% des ménages pauvres ou modestes occupent un emploi, contre 66% de l'ensemble des ménages<sup>7</sup>.

### **Une concentration de ménages à bas revenus sur certains territoires de l'agglomération**

Le territoire de Toulouse Métropole connaît des disparités de niveaux de revenu entre territoires, entre communes et entre quartiers comme l'illustrent les cartes représentant le nombre de ménages sous le seuil de bas revenus et les disparités de revenus au sein de Toulouse métropole.

A l'image des autres cœurs urbains des grandes agglomérations françaises, les contrastes de revenus sont très forts entre les territoires de Toulouse Métropole. Les territoires qui connaissent les revenus les plus élevés sont plutôt à l'extérieur du cœur urbain avec toutefois une poche importante au centre-ville de Toulouse, tandis qu'à l'inverse les revenus les plus bas se concentrent dans la ville centre et quelques autres villes du cœur urbain comme Colomiers et Blagnac.

Même si, de manière générale, la pauvreté est présente sur l'ensemble de Toulouse Métropole, ce sont les grands ensembles de logements dans les quartiers du Grand Mirail, à Empalot, ou encore aux Izards qui apparaissent le plus nettement comme concentrant des ménages sous le seuil de bas revenus.

---

<sup>2</sup> Source : Compas études n°11, août 2014 avec une estimation à partir des données de l'INSEE, 2009

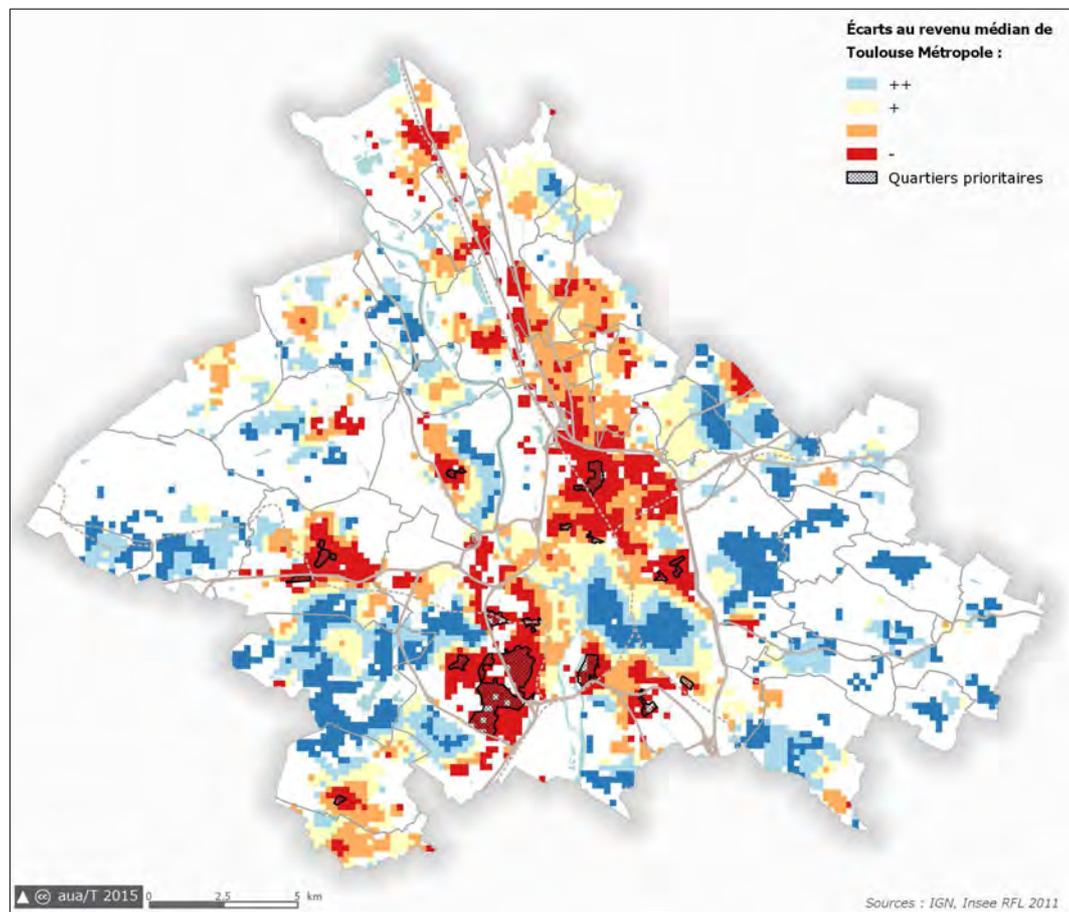
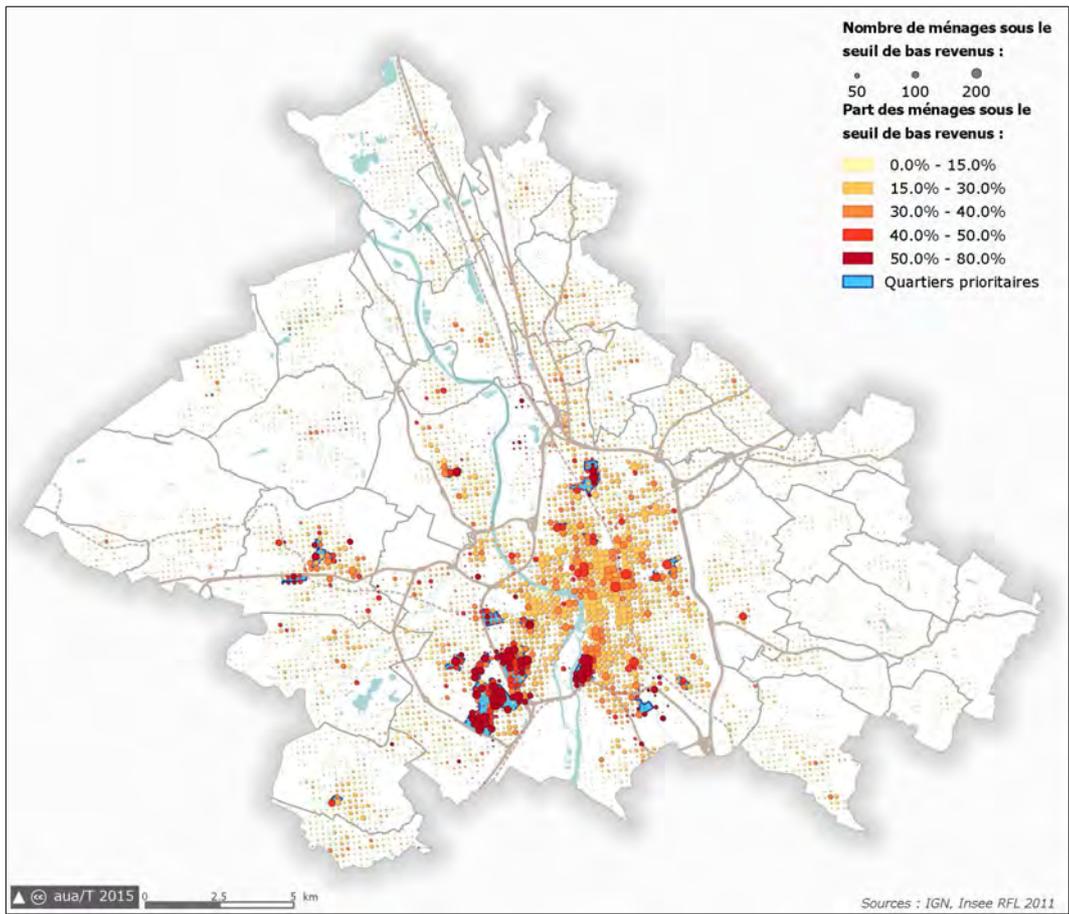
<sup>3</sup> Source : SIG CAF 31

<sup>4</sup> Source : AUAT, Observatoire Veille Economie Emploi de Toulouse Métropole

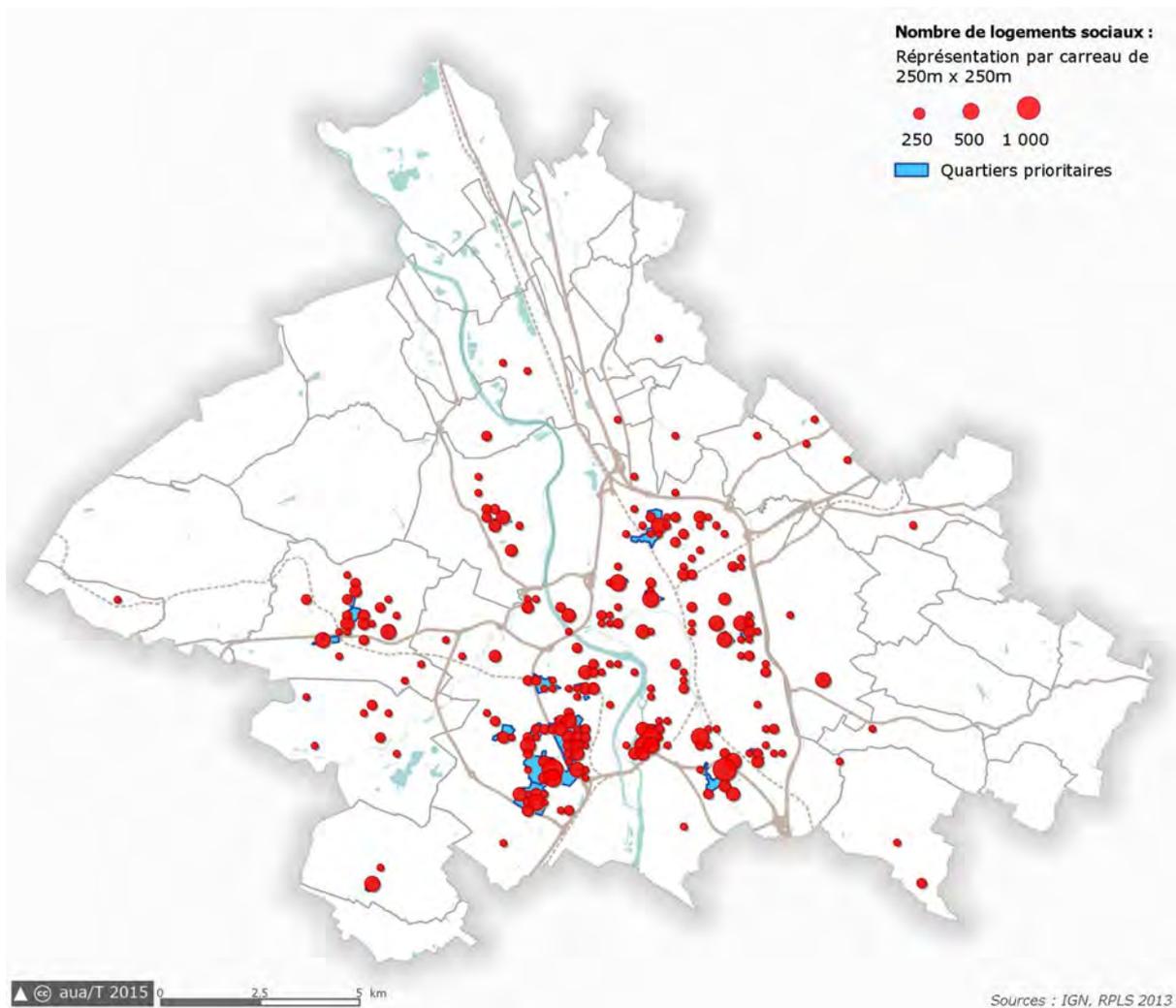
<sup>5</sup> Source : INSEE 2005

<sup>6</sup> Source : INSEE, France, portrait social, édition 2014.

<sup>7</sup> Source : INSEE Midi-Pyrénées, tableau d' bord / édition 2010

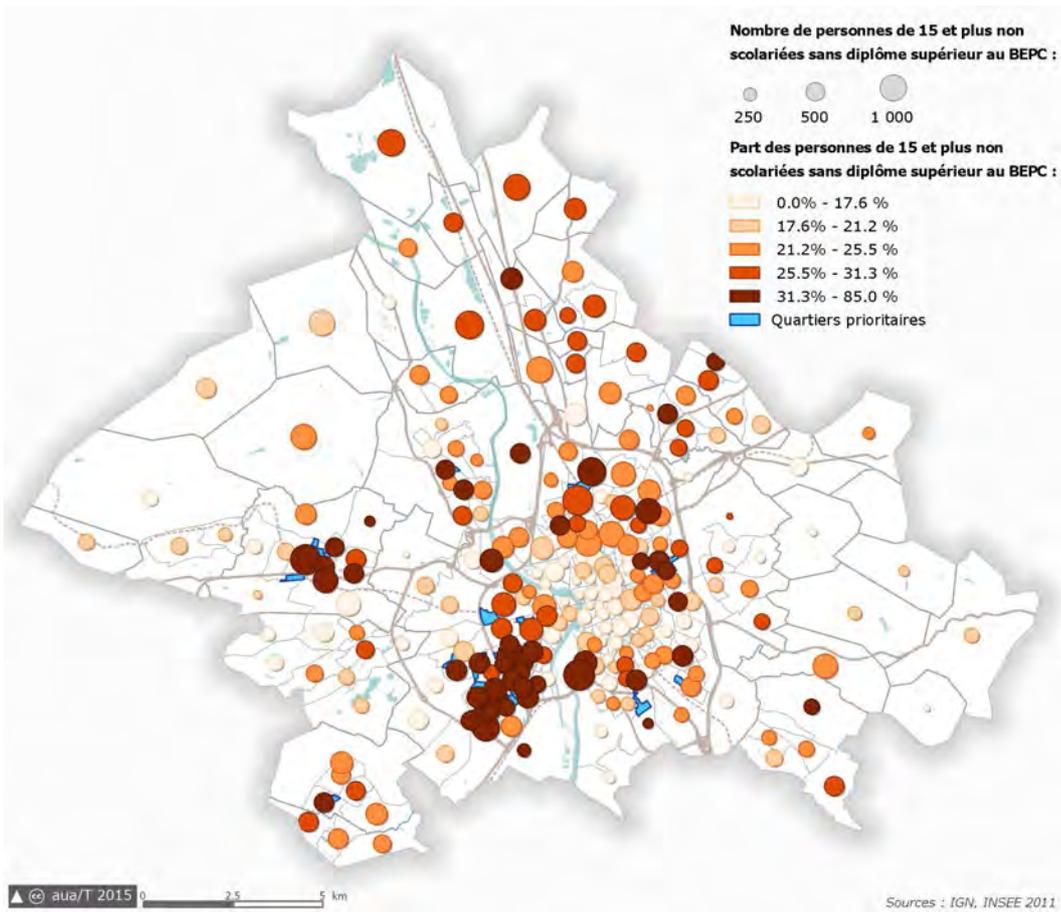


La géographie des bas revenus rejoint celle de la concentration de logements sociaux. La carte de la répartition du logement social montre que les villes du cœur de l'agglomération – Toulouse, Colomiers, Blagnac – rassemblent la très grande majorité du parc social. Les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville sont également clairement visibles : en plus des grands quartiers « historiques » comme le Grand Mirail, Empalot et les Izards, on y retrouve également les quartiers de Ranguel, Soupetard, Bourbaki, Negreneys, En Jacca, Val d'Aran, Barradels. La concentration des ménages en situation précaire s'explique alors par la concentration du logement social, notamment celui qui propose les niveaux de loyers les plus bas (dont les logements le plus anciens).

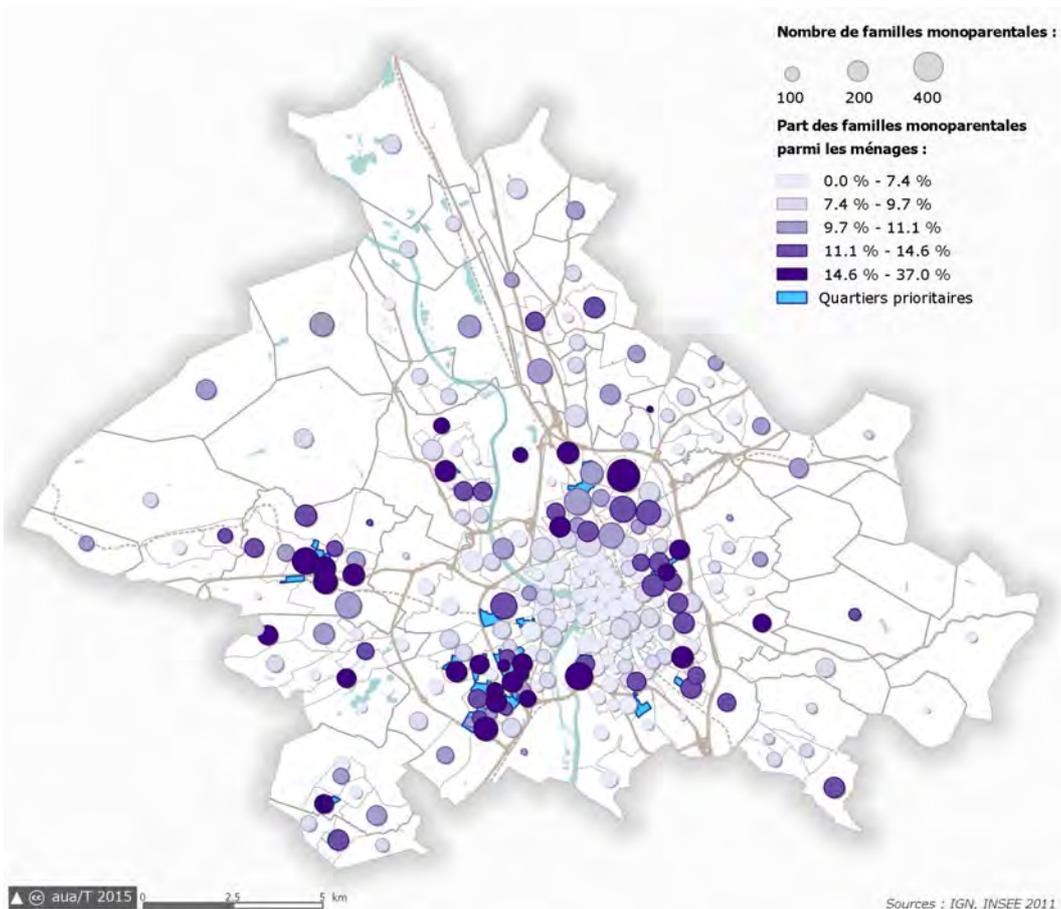


*Les logements sociaux*

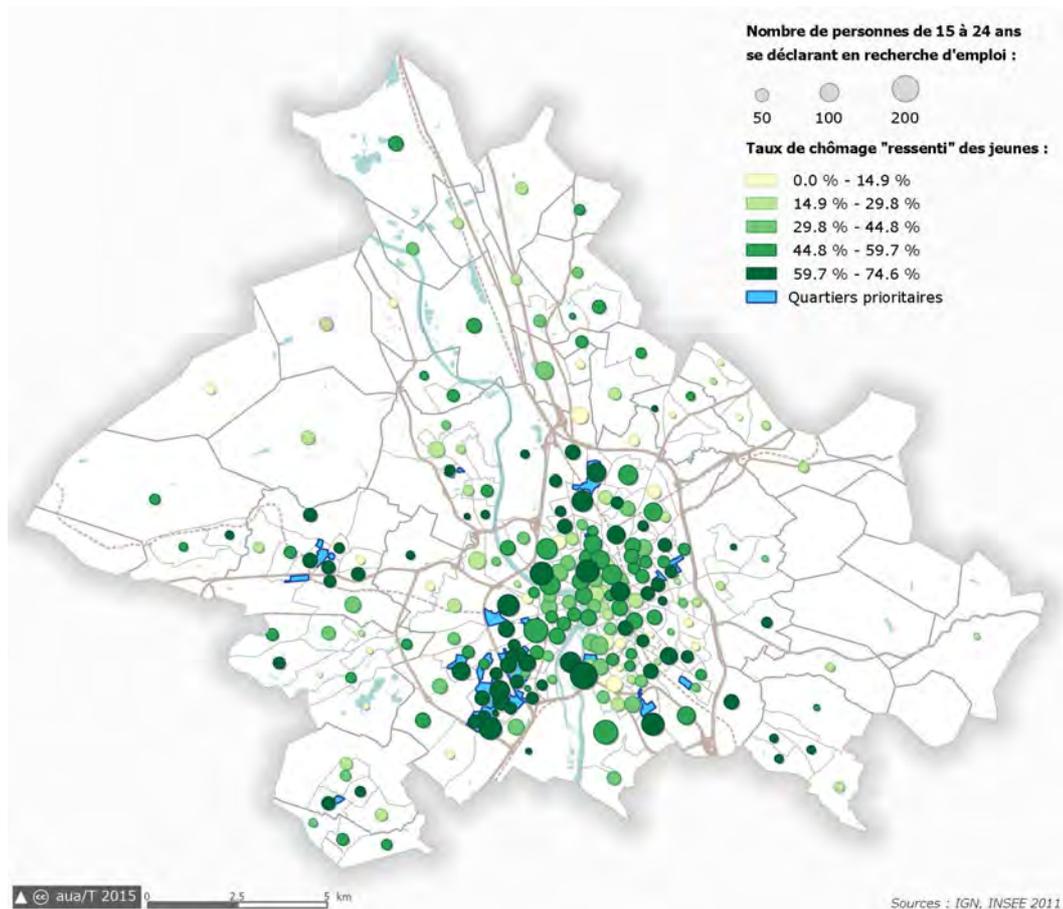
La métropole de Toulouse connaît à côté des dynamiques inverses d'appauvrissement de certains quartiers, les quartiers d'habitat social, un enrichissement d'autres territoires de la ville centre ou des villes périphériques, qui traduisent une forme de ségrégation socio-spatiale. Celle-ci repose à la fois sur des phénomènes de relégation et des logiques, individuelles et collectives, de séparation sociale.



Les niveaux de diplôme



les familles monoparentales

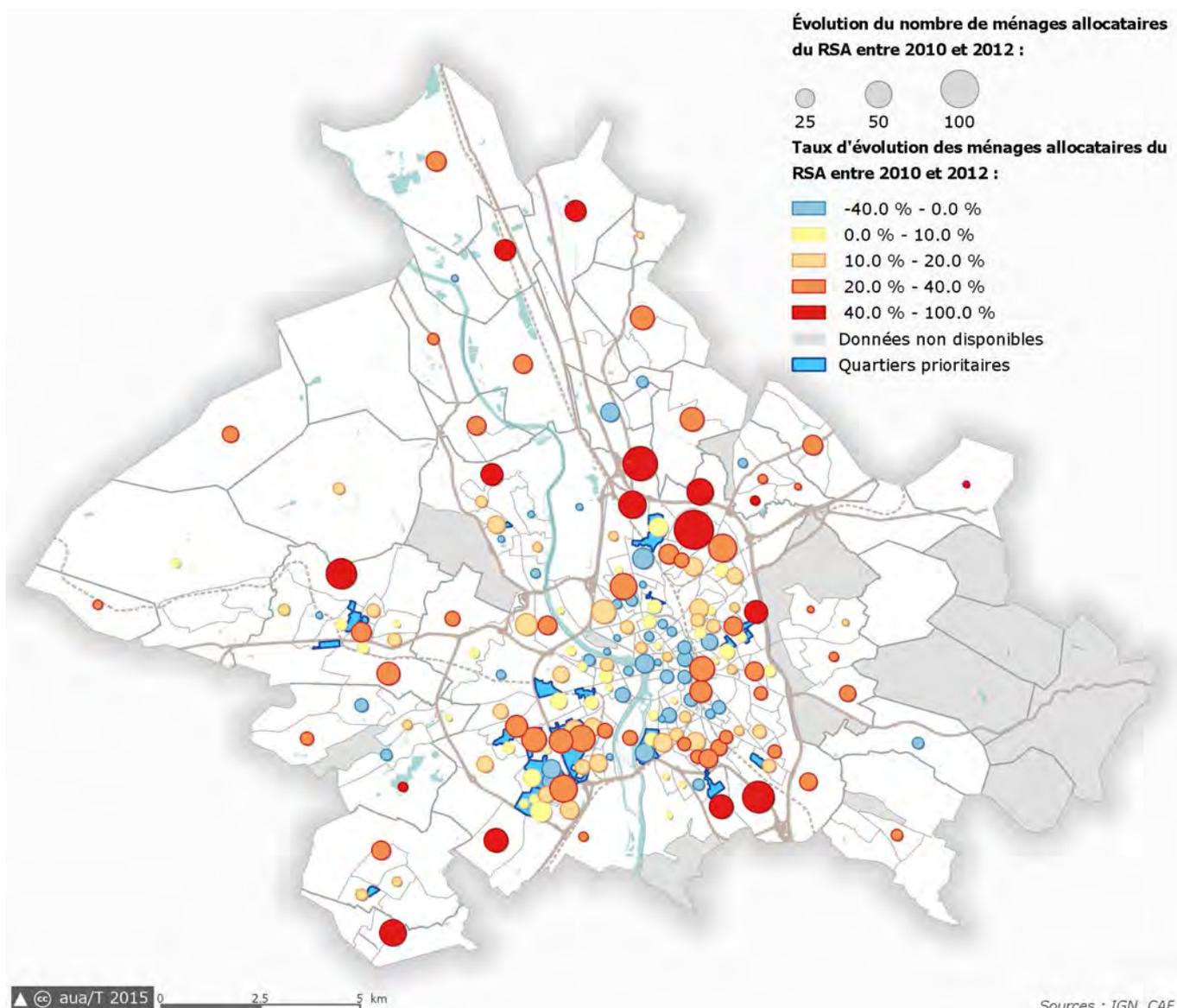


*Les jeunes en demande d'emploi*

Que ce soient les personnes non diplômées, les familles monoparentales ou la part des jeunes chômeurs, on remarque une concentration des problématiques sur les mêmes territoires, lesquels sont également les territoires de concentration des ménages à bas revenus. Elles montrent ainsi que la problématique de ces quartiers est plus large que la question des bas revenus, qui est l'indicateur utilisé pour construire la géographie prioritaire.

L'examen d'indicateurs dynamiques, comme celui de l'évolution du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), montre dans certains cas des situations de dégradation, importante, qu'il convient cependant de pondérer pour les nouveaux quartiers en développement démographique (Borderouge et Pont-Jumeaux par exemple).

## L'évolution du nombre d'allocataires du RSA



### En conclusion

Si Toulouse Métropole présente des indicateurs très positifs en termes de natalité, d'emploi, de niveau de diplôme et de revenus, un certain nombre de dynamiques à l'œuvre témoignent de fragilités significatives, tant elles tendent à renforcer les fractures sociales et territoriales : concentration d'un côté des fragilités et de l'autre des richesses, relégation de certains espaces, défaut d'effets d'entraînement.

Ainsi, la mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun et la politique de la ville sur les quartiers prioritaires revêtent un enjeu fort d'abord pour les territoires ciblés et leurs habitants, et plus globalement pour l'ensemble de Toulouse Métropole dans l'exercice de sa responsabilité sociale, au moins à l'échelle des territoires de l'aire urbaine mais aussi en partie à l'échelle de la région Midi-Pyrénées.

## 2. Une géographie prioritaire toulousaine qui s'étend et pèse plus lourd dans la Région Midi-Pyrénées

### 2.1 Un nombre de quartiers prioritaires en augmentation dans l'agglomération toulousaine

Sur la base de la méthode d'identification nationale, une liste de 16 quartiers prioritaires a été établie sur l'ensemble de Toulouse métropole.

Ces quartiers sont en effet composés d'au moins 1000 habitants et de ménages dont le revenu médian est inférieur à 60 % du revenu médian de l'agglomération, soit 12 000€.

Quartiers prioritaires	Nombre d'habitants	Revenu Médian *
Sources	CGET RFL 2011	CGET RFL 2011
<i>Arènes</i>	1 920	11 700
<i>Barradels</i>	1 505	10 220
<i>Bréguet – Lecrivain</i>	1 290	11 894
<i>Bourbaki</i>	1 179	9 493
<i>Cépière – Beauregard</i>	1 150	10 000
<i>Empalot</i>	6 070	8 900
<i>En Jacca</i>	1 018	10 520
<i>Grand Mirail</i>	32 800	8 100
- <i>Bagatelle - La Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue</i>	12 794	
- <i>Bellefontaine - Milan</i>	8 333	
- <i>Reynerie – Mirail Université</i>	11 673	
<i>La Gloire</i>	1 090	11 700
<i>Les Izards - La Vache</i>	3 060	9 000
<i>Maraîchers (Ranguel)</i>	1 000	10 800
<i>Négreneys</i>	1 012	10 500
<i>Pradettes</i>	1 516	9 578
<i>Soupetard</i>	1 978	11 320
<i>Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air – Poitou</i>	2 760	11 800
<i>Vivier Maçon</i>	1 100	11 100
<i>Toulouse Métropole</i>	<b>664 459</b>	<b>21 132</b>
	<b>725 000 (RP INSEE)</b>	

Ces 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 4 communes dont 2 nouvelles, Blagnac et Colomiers, qui rejoignent Cugnaux et Toulouse. Il s'agit de :

- 8 quartiers entrants dont 1 à Blagnac 2 à Colomiers et 5 à Toulouse, totalisant 12 159 habitants,
- 8 quartiers sortants dont 1 à Cugnaux et 7 à Toulouse totalisant 48 286 habitants.

4 quartiers précédemment en CUCS, totalisant 7 399 habitants, ne sont plus en géographie prioritaire. Parmi ceux-ci, 3 sont retenus en territoire de veille active (cf. ci-après).

**La population des 16 quartiers prioritaires** est de 60 448 habitants (RGP 2011), soit une hausse de 8 000 habitants par rapport à la précédente géographie prioritaire. Cette progression est liée à

l'intégration des territoires des 3 communes entrant en géographie prioritaire, mais aussi à l'augmentation sur Toulouse (+ 2 000 habitants).

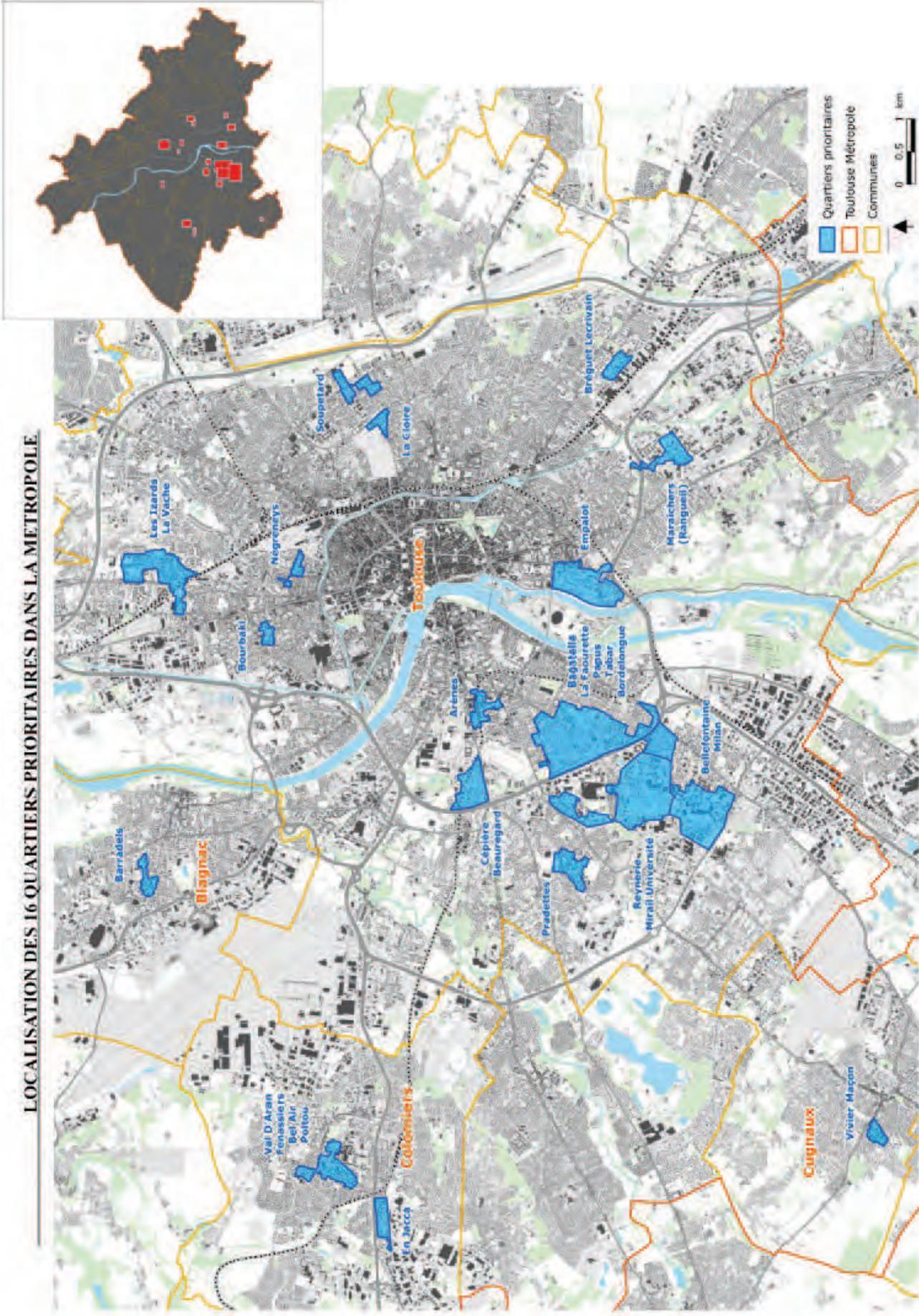
La part de population en QPV représente 8,3% de la population métropolitaine. Dans chaque commune elle est de :

- 6,6% de la population à Blagnac,
- 10,3% de la population à Colomiers,
- 6,7% de la population à Cugnaux,
- 13% de la population à Toulouse.

**Au sein de la région Midi-Pyrénées**, la part de la population des quartiers prioritaires résidant dans la métropole est de 52% de la population totale des 45 QPV identifiés dans les 17 EPCI de la région.

En 2006 la part de l'agglomération toulousaine était de 37%, traduisant une concentration de la problématique sur la métropole centre.

**LOCALISATION DES 16 QUARTIERS PRIORITAIRES DANS LA METROPOLE**



## **2.1. Des réalités urbaines et sociales très hétérogènes des quartiers prioritaires**

Les quartiers retenus possèdent des caractéristiques sociales et urbaines très différentes.

**Ces 16 quartiers en effet recourent en réalité 25 territoires de vie**, r correspondant aux espaces au sein desquels les habitants vivent au quotidien et trouvent la majeure partie des ressources leur permettant de satisfaire leurs besoins les plus courants.

Le périmètre réglementaire réunit des entités territoriales, certes juxtaposées mais bien distinctes. Leur identité urbaine, sociale, humaine est revendiquée par leurs habitants et communément reconnues par les toulousains. Elles ont plus ou moins de liens entre elles.

C'est la raison pour laquelle le travail dans les quartiers prioritaires s'est engagé autour de 18 démarches de projets territoriaux et c'est sur les mêmes fondements qu'ont été retenus les périmètres des 12 conseils citoyens, de manière à tenir compte des dynamiques sociales et citoyenne.

### **Une grande hétérogénéité de situations, au regard des seuls critères nationaux :**

Le quartier prioritaire du Grand Mirail comprend à lui seul 32 800 habitants (52% de l'ensemble de la population en QPV de la métropole) ; il est constitué de 9 entités humaines que les dynamiques sociales permettent de réunir en 3 secteurs : Bagatelle, La Faourette Paps, Tabar et Bordelongue, Bellefontaine et MilanReynerie et Mirail Université

Avec le quartier d'Empalot, ces territoires sont les seuls dont la population est supérieure à 6 000 habitants, dont 2 sont à plus de 10 000 habitants.

Ces mêmes quatre quartiers ont aussi le revenu médian le plus bas des 16 quartiers prioritaires, à moins de 9000 euros par an et par ménage (8100 €/an au Grand Mirail, soit 40% du revenu médian de la métropole).

Ils correspondent à peu près aux périmètres de projet conventionnés qui ont bénéficié du programme national de rénovation urbaine.

Le quartier Izards – La Vache, avec une population de 3060 habitants pour un revenu médian de 9000 euros/an /ménage et le quartier deVal d'Aran-Fenassiers-Bel Air-Poitou à Colomiers avec 2760 habitants, ont également une population importante. Ce dernier présente par ailleurs le revenu médian le plus élevé, 11 800 euros par an et par ménage.

Ces 5 quartiers à plus de 2000 habitants représentent à eux seuls près de 75% de la population totale des QPV.

Les 13 autres quartiers ont une population inférieure à 2 000 habitants avec des revenus médians variables entre ces deux extrêmes.

Globalement, le parc de logements dans les quartiers prioritaires est marqué par une présence importante de logements locatifs sociaux (parfois supérieure à 60%), une faible part de propriétaires et des loyers plus bas que la moyenne de la Métropole.

**Trois types de structures urbaines, qui orienteront la stratégie d'intervention :**

- **11 cités d'habitat**, à vocation quasi exclusivement résidentielle et au périmètre cohérent : entités de 1000 à 2000 logements, avec éventuellement quelques activités ponctuelles, commerces ou équipements, et qui trouvent dans leur environnement la plupart des ressources et des services du quotidien : il s'agit de Barradels à Blagnac, En Jacca à Colomiers, Vivier Maçon à Cugnaux, Milan, Mirail Université, Cépières, Tabar, Bordelongue, Bourbaki, La Gloire, Bréguet Lécrivain à Toulouse.
- **8 quartiers de ville**, entités de plus de 2700 habitants à plus de 10 000 habitants, rayonnant éventuellement sur un quartier plus vaste que le QPV, avec leur centre, leurs sous-quartiers, leurs équipements : il s'agit de Val d'Aran-Fenassiers-Bel Air-Poitou à Colomiers, et de Bellefontaine, Reynerie, Bagatelle – Faourette – Papus, Empalot, Izards-la Vache, Pradettes et Soupetard à Toulouse.
- **2 ensembles d'immeubles, au cœur de dynamiques urbaines très spécifiques** : il s'agit de deux ensembles d'immeubles sociaux et en copropriété, sans cohérence urbaine ou sociale explicite, les Arènes au sein du pôle d'échange multi-modal et les Maraîchers, en partie sur le campus de Rangueil.

## **2.2. Des sites nécessitant des interventions urbaines lourdes, voire très lourdes, et relevant pour certains d'un programme national ou régional de renouvellement urbain**

La liste des 200 territoires éligibles au nouveau programme nationale de renouvellement urbain a été arrêtée par le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, sur proposition du conseil d'administration de l'ANRU, réuni le 15 décembre 2014. Elle traduit la volonté du gouvernement de concentrer les efforts sur un nombre limité de territoires cumulant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Au plan national, une liste d'une cinquantaine de sites supplémentaires a été proposée comme pouvant relever d'un intérêt régional. Ces décisions se traduisent pour l'agglomération toulousaine de la manière suivante :

**Deux quartiers, accueillant 65% de la population des QPV, sont reconnus d'intérêt national :**

- le quartier prioritaire du Grand Mirail à Toulouse (32 400 habitants, 52% de la population en QPV de TM) regroupe 9 entités géographiques, sociales, urbaines et humaines, dont 7 sont déjà engagées dans un processus de renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU.
- les quartiers de Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle, La Faourette ont bénéficié d'une 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle intense de renouvellement urbain, depuis le début des années 2000, et plus particulièrement dans le cadre des conventions PNRU depuis 2004 et 2007. L'essentiel des démolitions a été réalisée ou est en cours à ce jour (... contre environ 400 en projet ou en question pour les prochaines années).
- les quartiers de Papus, Tabar, Bordelongue ont fait l'objet d'un début de réflexion stratégique et d'une 1<sup>ère</sup> série d'interventions au cours des conventions relatives au PNRU

mais le processus de renouvellement urbain lourd reste à planifier,

- les quartiers du Mirail et de Mirail Université, aujourd'hui intégrés à la géographie prioritaire n'ont fait l'objet que d'interventions ciblées sur des copropriétés dégradées dans le cadre du droit commun.
- le quartier d'Empalot à Toulouse (6 600 habitants), le plus proche du centre ville de Toulouse, est inscrit dans un territoire de renouvellement et de développement urbain, associant le site de l'ancienne caserne Niel et de l'île du Ramier. Il a connu une 1<sup>ère</sup> phase de renouvellement lourd au cours de la convention 2007 (468 relogements et démolitions) dans le cadre d'un projet urbain établi à l'horizon 2025 – 2030 qui prévoit le renouvellement de 1200 logements et la production de 1900 nouveaux logements.

### **Deux quartiers (10% de la population en QPV) sont reconnus d'intérêt régional :**

Les communes de Colomiers et Toulouse ont amorcé le renouvellement de ces deux quartiers, leur inscription en priorité d'intérêt régional, doit permettre d'accélérer et d'amplifier leur mutation au service de la résolution des principales problématiques rencontrées.

- le quartier des Izards à Toulouse (3 000 habitants), ou plus précisément les trois cités Blanche, des Izards et des Violettes dans le quartier historique des Trois Cocus, est situé en frange d'un grand territoire de développement de la ville de Toulouse. Marquées par un habitat social collectif au bâti aujourd'hui obsolète et à l'implantation spatialement problématique, ces 3 cités ont fait l'objet d'une amorce de renouvellement qui peut aboutir sur la durée du contrat.
- Le quartier du Val d'Aran à Colomiers (2 700 habitants) est un ensemble de quatre entités résidentielles et commerciales, en frange immédiate du centre de ville de la 2<sup>ème</sup> ville de Haute-Garonne. Déprime commerciale, déclin de quelques copropriétés, perte d'attractivité de certains immeubles sociaux collectifs, structure foncière en partie sur dalle et boulevards urbains en contrebas marquent les enjeux de renouvellement de ce territoire, amorcé par la démolition – reconstruction de la cité des Fenassiers sous l'égide de la commune et des deux bailleurs.

### **Par ailleurs, neuf quartiers nécessitent aussi un renouvellement urbain lourd :**

En effet, au-delà des territoires éligibles au soutien technique et financier de l'ANRU, le travail de diagnostic mené localement sur l'ensemble des 16 quartiers prioritaires a permis d'identifier d'autres sites qui peuvent nécessiter des interventions lourdes en matière de renouvellement urbain. Ces interventions relèveront de démarches stratégiques différentes :

- soit propres au quartier prioritaire, et donc à impulser dans le cadre du contrat par les partenaires : il s'agit des cités Barradels à Blagnac, Cépière, Bourbaki et Negreneys à Toulouse. La phase de préfiguration qui s'ouvrira pour les quartiers reconnus d'intérêt national ou régional devra aussi traiter du devenir de ces 4 cités, dont le renouvellement passera aussi par des démolitions totales ou partielles (de 600 à 1000 logements au total) qui devront impérativement être articulées avec les processus dans les quartiers prioritaires conventionnés avec l'ANRU (capacité à reloger, reconstitution de l'offre, processus de diversification et positionnement sur le marché immobilier local...)
- soit pré-existantes et développées à une échelle plus large que le quartier prioritaire, dans lesquelles le processus de mise en œuvre du contrat devra veiller à ce qu'elles prennent en compte les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires. Il s'agit notamment de :
  - Maraîchers dans le cadre du projet Plaine Campus,

- Arènes dans le projet relatif au pôle d'échanges multi-modal,
- Soupetard en lien avec la démarche de projet Plana / Argoulets
- Bréguet – Lécrivain qui bénéficiera de la dynamique de Toulouse Montaudran Aérospatiale.
- Pradettes dont l'évolution est étroitement liée au développement du projet Bordeblanche.

**Enfin, des interventions ponctuelles et une gestion renforcée sont nécessaires dans les 3 autres quartiers :**

Le bon état global du cadre physique des territoires d'En Jacca à Colomiers, du Vivier Maçon à Cugnaux et de La gloire à Toulouse ne nécessitera que des interventions ciblées sur certains immeubles, privés et sociaux, et sur certains équipements et espaces public.

Sur l'ensemble de ces territoires, les partenaires conviennent d'identifier en commun les opérations de renouvellement urbain à conduire, dans le cadre en particulier du protocole de préfiguration qui sera annexé au contrat de ville, et, en fonction du niveau d'intervention requis, de définir des stratégies d'action adaptées, dans le cadre de conventions de renouvellement urbain ou de partenariats spécifiques.

### **2.3. Les territoires de veille active**

Au-delà des quartiers identifiés dans la géographie prioritaire, les partenaires du contrat de ville ont identifié des territoires qui, bien que ne réunissant pas les conditions pour intégrer la géographie règlementaire, présentent des fragilités telles qu'une action publique concertée et évaluée de manière périodique était nécessaire : cette action est pour l'instant prévue sur la 1<sup>ère</sup> moitié du contrat de ville et devra être évaluée à cette échéance,.

Ces territoires de veille active (article 13 de la loi du 21 février 2014), en nombre limité, feront l'objet d'une mobilisation spécifique de la part des partenaires sur la base de deux à trois objectifs prioritaires, découlant des éléments de diagnostic partagés. En particulier, l'inscription en territoire de veille active doit permettre :

- un suivi et une veille partenariale par l'ensemble des acteurs signataires,
- la mobilisation du droit commun des partenaires pour traiter les fragilités repérées,
- la poursuite de certains dispositifs spécifiques comme la convention d'adultes relais ou les programmes de réussite éducative.

Ces territoires ne bénéficient en revanche pas des autres dispositifs propres à la politique de la ville, en particulier les avantages sociaux ou fiscaux prévus dans les territoires prioritaires.

La loi ne prévoit pas de périmétrage spécifique pour ces territoires de veille. Ils sont définis par les signataires du contrat de ville, sur la base d'une identification commune des dysfonctionnements conduisant à leur inscription. Deux catégories de territoires de veille active sont retenues :

- des territoires qui étaient inscrits dans la précédente géographie prioritaire et pour lesquels, les difficultés urbaines, sociales ou économiques justifient la poursuite de l'action conduite jusqu'à présent dans un certain nombre de domaines. C'est le cas pour les quartiers Ginestous, Jolimont et Amouroux à Toulouse.

- de territoires qui n'étaient pas inscrits aux précédentes contractualisations, mais qui présentent des fragilités particulières et qui font déjà l'objet d'un travail partenarial que leur inscription au contrat de ville doit accompagner et faciliter : il s'agit des quartiers Arnaud Bernard et Montaudran – Saint Exupéry à Toulouse, et du quartiers Seycheron-Pelvoux à Colomiers.

Sur ces territoires, les partenaires du contrat de ville agiront, dans le cadre de leurs compétences de droit commun pour traiter les situations observées, sur la base des objectifs prioritaires identifiés et validés en commun<sup>1</sup>.

#### **2.4. D'autres territoires nécessitant une attention partenariale : les quartiers en observation**

Le travail de recensement mené au cours du processus d'élaboration du contrat de ville a conduit au repérage de territoires cumulant précarité, dysfonctionnements urbains et sociaux mineurs et risque de ségrégation urbaine et sociale, sans qu'ils ne relèvent des critères fixés pour les territoires de veille active. Cette prise de conscience collective conduit les partenaires à constituer une 3<sup>ème</sup> liste de territoires, **les quartiers de vigilance**, dont les partenaires conviennent :

- qu'ils ne relèvent pas des critères de la veille active tels que définis par la loi ou localement,
- de l'importance d'y faire porter l'attention des partenaires, en premier lieu les communes et les bailleurs sociaux.

Il s'agit des quartiers de :

- Bélisaire à Blagnac
- Lacrabe – Lautaret et Vignemale à Colomiers,
- Glacière – Gasque et Agora à Cugnaux
- Rangueil - Saouzelong à Toulouse.

Sur ces territoires de vigilance, ne faisant pas l'objet d'engagements précis dans le présent contrat, les communes et les bailleurs sociaux concernés exerceront un suivi et mobiliseront les autres institutions compétentes. Un point de situation sera fait à mi-parcours du contrat de ville pour tirer un bilan et préciser les éventuelles mesures à prendre dans la 2<sup>ème</sup> moitié du contrat.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des sites qui relèveront de la veille active ou de la vigilance.

---

<sup>1</sup>

Se reporter au tableau des objectifs et des mesures prévues, chapitre 3, § 3.

## Liste et caractéristiques des quartiers de veille et des quartiers de vigilance

NOM	Commune	Ancien Quartier Prioritaire	Démarche partenariale en cours	Population	Part ménages À bas revenus	Part des Logements Sociaux	Enjeux – problématiques prioritaires identifiées	Catégorie
<b>Ginestous</b>	Toulouse	x	x	760	78%	97%	Population gens du voyage sédentarisés, cites et aires de stationnement; Gestion urbaine de proximité; Relogement (continuité de la MOUS); Education- soutien à la parentalité; Emploi-Insertion	Veille Active
<b>Jolimont</b>	Toulouse	x	x	2036	31%	42%	Concentration de logements sociaux; précarités (revenus)	Veille Active
<b>Amouroux</b>	Toulouse	x	x	3823	25 %	5%	Tranquillité Publique : trafics bas d'immeuble, vivre ensemble ; Education ; Intergénérationnel	Veille Active
<b>Arnaud Bernard</b>	Toulouse		x	1397	34%	32%	Tranquillité Publique / Sécurité : trafics et régulation des dérives festives ; Attractivité du quartier : propreté-cadre de vie, commerces, logements	Veille Active
<b>Ranguel-Sauzelong</b>	Toulouse			5516	27%	28%	Tranquillité Publique en particulier à Sauzelong nécessitant maintien d'une veille et interventions conjointes ; Relations intergénérationnelles ; Accompagnement des familles en situation de précarité et soutien à la parentalité	Observation
<b>Lespinet ZAC St Exupery (Montaudran)</b>	Toulouse		x	2500	40%	30%	Sécurité et médiation urbaine ; Animation vie de quartier (commerces, lien social de proximité...); Articulation /avec le projet de Toulouse Montaudran Aerospace	Veille Active
<b>Bélisaire</b>	Blagnac			986	28%	99%	Equilibre de peuplement et mixité social ; actes de délinquances; Problèmes sociaux persistants : repli communautaire, isolement des personnes, carences éducatives, conflits intergénérationnels, manque de communication et d'accès aux droits	Observation
<b>La Crabe Lautaret</b>	Colomiers		x	318	46%	100%	Ancien cité d'urgence avec bâti ancien et dégradé. Mémoire de l'urbanisme social et d'urgence. Concentration de problématiques sociales : bas loyers, chômage élevé, santé, dialogue interculturel.	Observation
<b>Seycheron - Pelvoux</b>	Colomiers		x	1810	32%	64%	Quartier sur dalle / Copropriété dégradée Précarité, chômage, nb familles monoparentales, vieillissement de la population, incivilités élevées / équipement structurant sportif de la ville Capitany et formation supérieure Lycée E. Montel + compagnons). Intervention de Rénovation Urbaine nécessaire	Veille Active
<b>Vignemale</b>	Colomiers			489	41%	100%	Précarités élevées Niveau incivilités et comportements délictueux importants. (ILS-ILE atteintes aux personnes). Proximité gare centre : lieu de passage propre à dégrader les espaces extérieurs et le bâti Prégnance de la délinquance itinérante (RN 124 – Ligne C - lien avec QPPV Arènes).	Observation
<b>Glacière – Casque</b>	Cugnaux			301		64%	Constructions récentes (depuis 2005) : logements individuels, maisons en bande. Le périmètre inclut un projet de 52 lgts dont 30 % de LLS en cours de livraison et un secteur où est programmé la construction d'environ 80 logements, dont le taux de LLS n'est pas arrêté mais sera au minimum de 30 %. Ce quartier est très éloigné du centre ville, les familles et les jeunes sont confrontés à des difficultés de déplacement à partir du moment où ils sont tributaires des transports en commun qui restent très limités. Beaucoup de famille en situation précaire, conflits de voisinage. Concentration de problématiques.	Observation
<b>Agora</b>	Cugnaux			286		62%	Quartier récent (années 2000) qui subit beaucoup d'incivilités, beaucoup de familles monoparentales. Des jeunes enfants livrés à eux mêmes, dégradation dans les lieux publics et privés.	Observation
				<b>20 222</b>				

## **2.5. Les territoires vécus : éléments et modalités d'identification**

Le quartier prioritaire correspond à un zonage règlementaire qui ne traduit pas complètement les espaces de vie des habitants qui peuvent fréquenter des équipements ou utiliser des services qui se situent hors du quartier règlementaire.

Le territoire vécu correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent ; écoles, collèges, lycées, centre social, équipements sportifs, culturels, de loisirs, espace commercial, zones d'activités...

Il ne correspond pas à une délimitation précise pour permettre d'appréhender les mobilités des habitants et les flux de population en périphérie des quartiers.

Le territoire vécu est ainsi constitué, pour chaque quartier prioritaire, d'une liste de structures, d'équipements, de services ou d'infrastructures qui, bien que non situés dans le quartier règlementaire, bénéficient aux habitants de ces quartiers et doivent par la même être l'objet :

- d'une réflexion conjointe des partenaires sur l'adaptation de ces lieux, structures, équipements ou services aux besoins des habitants, en regard en particulier des objectifs du contrat de ville,
- d'un suivi attentif des usages que les habitants en ont au travers des outils d'observation.

Les crédits de droit commun inscrits au contrat de ville, tout comme les crédits spécifiques de la politique de la ville bénéficient aux infrastructures, équipements ou services inscrits au territoire vécu.

En pratique, pour chaque quartier, le contrat recense une première liste de lieux, services, équipements ou structures dont bénéficient les habitants des quartiers prioritaires mais qui se situent en périphérie des quartiers concernés.

Cette liste pourra être révisée tout au long du contrat, à l'initiative du Président de Toulouse métropole ou du Préfet et par accord entre signataires, exprimé au sein des instances de gouvernance du contrat de ville.

## **Chapitre 1.2**

# **Bilan de l'action conduite jusqu'à présent dans les quartiers prioritaires**

**EN COURS DE FINALISATION**

## **Note préliminaire :**

Le chapitre suivant a vocation à apporter des éclairages sur les principaux éléments de bilan de l'action conduite dans le cadre de la précédente contractualisation au titre du contrat urbain de cohésion sociale 2007 – 2009 de l'agglomération toulousaine. Celui-ci a été prorogé tacitement jusqu'à fin 2013.

Le propos sera donc articulé sur la base des principaux enseignements de cette contractualisation pour guider l'action des partenaires sur le présent contrat de ville. Il s'appuiera sur une série de documents hétérogènes et au statut divers qui n'ont pas vocation à livrer un bilan complet du CUCS et de ses effets.

Les principaux documents exploités pour réaliser cet exercice sont :

- Le bilan du CUCS de l'agglomération toulousaine, Ressource et territoires, mars 2010
- La synthèse du point d'étape de clôture des conventions de rénovation urbaine de Toulouse, Gérau Conseil, Juin 2013
- Le bilan de l'action de la Ville de Toulouse et de la Communauté urbaine de Toulouse métropole au titre du CUCS, avril 2014
- Le document de fin de préfiguration « politique de la ville » du site de Toulouse et l'ensemble des documents préparatoires, janvier 2014
- Les bilans annuels des programmes de réussite éducative
- Les bilans annuels des Ateliers Santé Ville
- L'ensemble des documents produits à l'occasion des Assises de la politique de la ville organisées en 2012 à Toulouse
- Les documents produits pour faire le bilan de politiques publiques plus larges en matière d'habitat, d'aménagement, de mobilité (ex : bilan du PLH de Toulouse)

## **Partie 2**

**Le cadre stratégique de  
l'action des partenaires  
signataires du contrat**

**La métropole de Toulouse  
et ses quartiers prioritaires à 15 ans :  
ambition et stratégie**

## **Les stratégies métropolitaines au bénéfice des quartiers prioritaires**

Avec ce nouveau contrat de ville co-piloté par Président de Toulouse Métropole et le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, la situation des quartiers prioritaires de la Politique de la ville est désormais envisagée de manière intégrée et interdépendante avec celle des autres territoires de l'agglomération. Dans ce cadre, le conseil métropolitain, et plus largement l'ensemble des partenaires fédérés autour de ce contrat de ville, affirment la mobilisation concomitante du « droit commun », soit l'ensemble des politiques publiques conduites dans l'agglomération et ses communes membres par les signataires du contrat, et des dispositifs spécifiques de la Politique de la ville, comme condition indispensable pour réussir l'objectif de solidarité et de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Cette mobilisation s'appuiera sur les ressources de l'agglomération et sur les ressources et les potentiels spécifiques de chacun des quartiers prioritaires.

Ainsi, toutes les politiques et tous les plans d'actions menés par la Métropole intégreront les objectifs de la Politique de la ville et déclineront des réponses adaptées à la situation particulière des quartiers prioritaires, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, d'accessibilité, de logement, d'emploi et de développement économique, d'éducation, de santé ou encore de lutte contre des discriminations.

### **Les documents de planification et d'aménagement**

Les schémas de planification ont déjà intégré des orientations en direction des quartiers prioritaires. Ainsi, les différents Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, puis le Schéma de Cohérence Territoriale, ont défini des orientations qui concernent directement ou indirectement les quartiers prioritaires : identification des secteurs de développement et de renouvellement urbain, maillage des territoires et centralités, desserte en transport collectif, diversification de l'habitat... Ces orientations sont précisées dans des plans et programmes sectoriels, comme le Plan de déplacements urbains, le Programme local de l'habitat ou encore les différents Plan locaux d'urbanisme des communes concernées.

De ce fait et au fil du temps, les quartiers prioritaires ont bénéficié localement de nombreuses actions et investissements publics, que ce soit spécifiquement au titre de la Politique de la ville ou des politiques générales mises en œuvre. Les efforts en matière de diversification du logement, de niveau d'équipement et de services, d'offre d'espaces verts et de loisirs et surtout de desserte en transport en commun, avec notamment la création de deux lignes de métro desservant le cœur des 5 plus grands quartiers prioritaires, constituent aujourd'hui des marqueurs positifs pour les grands quartiers prioritaires.

### ***Encadré : que disent les documents de planification et d'urbanisme ?***

*Le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande agglomération toulousaine approuvé en 2012 constate que le développement de l'aire urbaine a laissé se constituer des territoires qui, aujourd'hui, concentrent des populations pauvres, voire très pauvres, « assignées à résidence », sans autre choix résidentiel. Le SCoT pose alors le défi de la cohésion sociale et de la résorption des phénomènes d'exclusion, dans un contexte de spécialisation des territoires et de destruction des liens sociaux.*

*Il met au centre de ces problématiques, les notions de mixité sociale, d'urbanisme de proximité, de bassins de vie quotidienne, de niveaux de service des territoires, mais également d'accès à la ville pour tous. Il pose comme nécessité de résorber trois disparités territoriales : sur le plan économique, en intervenant sur le rééquilibrage emploi / habitat ; en matière de logement, par une diversification de l'offre accessible ; en terme de desserte par une offre adaptée à tous les territoires.*

*La réussite du GPV (et plus largement de la Politique de la ville) est noté comme un enjeu pour l'ensemble de l'aire urbaine, tout comme la reconquête des territoires fragilisés et / ou monofonctionnels, « en redonnant aux habitants, come aux entreprises l'envie d'habiter, l'envie d'investir ». Des orientations sont précisées en matière de renouvellement urbain, de réhabilitation du bâti et des espaces publics : « si l'engagement d'actions curatives se justifie sur les espaces les plus dévalorisés, la promotion des principes fondamentaux de l'aménagement urbain permettra d'éviter que ne se développent de nouveaux phénomènes de déqualification : mixité fonctionnelle et diversité sociale, proximité et accessibilité au plus grand nombre, gestion économe de l'espace et qualité des espaces publics »*

*Tout comme le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan des déplacements (PDU), les plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux (Toulouse, Colomiers, Blagnac, Cugnaux) reprennent et précisent ces orientations sur les territoires. L'élaboration d'un PLUIH à l'échelle de Toulouse Métropole, document unique de planification...*

Force est cependant de constater que, malgré certains résultats incontestables, comme la forte progression de l'offre en logement social à l'échelle de la métropole, le niveau de desserte en transports en communs des quartiers résidentiels, les stratégies planifiées n'ont pas permis, à ce jour, d'enrayer les processus de ségrégation sociale et urbaine qui sont encore à l'œuvre.

### **Une nouvelle phase d'actualisation des grandes politiques publiques, une opportunité pour définir la vision des quartiers à 15 ans**

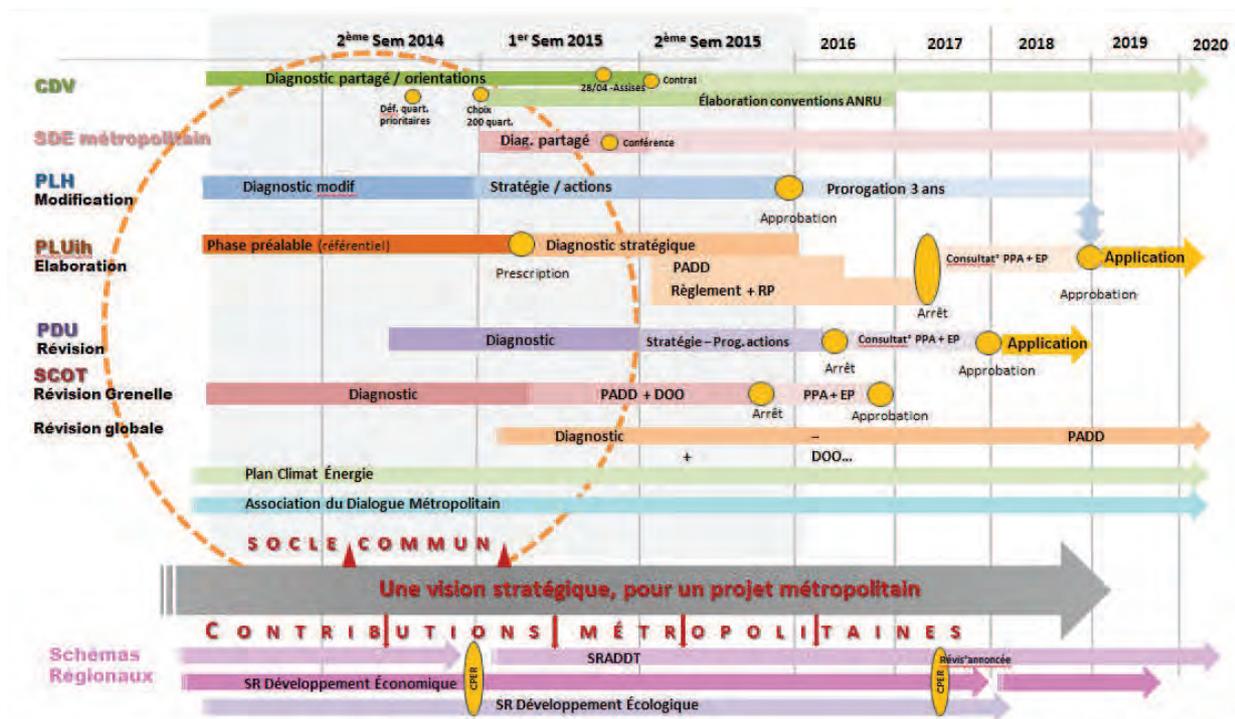
Pour tenir compte de ce bilan mitigé des grandes politiques d'aménagement sur la situation des quartiers prioritaires de la métropole toulousaine et pour que la politique de la ville gagne en efficacité et en efficience, il est impératif que la métropole définisse sa vision à long terme de l'évolution des quartiers prioritaires, précisant leur rôle et leur évolution souhaitable dans la dynamique métropolitaine.

Cette vision prospective sera d'abord portée par le futur « Projet Métropolitain », actuellement en élaboration et qui s'établit en cohérence avec le Contrat de ville.

Ce document, bénéficiant d'un cadre d'élaboration souple, non contraint par un processus réglementaire, constituera le véritable projet de territoire à moyen terme. Il fixera le cadre des différentes politiques publiques à l'échelle de Toulouse Métropole en définissant les axes stratégiques. Il s'inscrit dans un moment particulier de révision des différentes politiques publiques et dans un calendrier compatible avec les impératifs de ces différents exercices, comme l'indique le

schéma ci-dessous.

## Le « socle commun » du Projet métropolitain Calendrier et cohérence des différents schémas et politiques publiques



La révision des schémas directeurs et des documents de planification est lancée: le PDU est en révision sous l'égide du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) Tisséo et doit aboutir à l'établissement d'un nouveau schéma structurant, dont plusieurs axes concernant directement les quartiers prioritaires, d'un point de vue géographique (arc sud-est, développement du réseau Linéo, ...) ou stratégique (faciliter les déplacements entre les zones résidentielles et les secteurs d'emploi). L'élaboration du 1<sup>er</sup> PLUih est engagée pour une mise en application à partir de 2018.

C'est ce processus fédérateur qui permettra de mieux intégrer les exigences de la Politique de la ville, d'en partager les enjeux au sein de Toulouse Métropole, et d'articuler la cohérence des réponses dans les différentes politiques publiques et actions de la Métropole : PLUih, PDU, SCoT, schéma de développement économique, Plan climat énergie, Dialogue métropolitain, futurs schémas régionaux.

La construction de la vision à 15 ans s'élabore en conséquence tout au long de ce processus, à partir « d'incontournables » qui s'énoncent différemment selon les typologies de quartiers prioritaires.

### Les grandes transformations à venir dans les quartiers, en fonction de leur contexte spécifique

Si l'analyse des situations économiques révèle des similitudes entre les quartiers, les leviers structurels à actionner pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire sont tous différents en fonction de leur identité et surtout de leur situation dans la ville. La diversité des « portraits » des 18 territoires de projets de la nouvelle géographie prioritaire le montre <sup>1</sup>.

Leur évolution et leur intégration en seront plus ou moins aisées en fonction de leur contexte.

<sup>1</sup> Se reporter au chapitre 3 de la partie 2

Certains quartiers ont déjà commencé leur mue dans le cadre des précédents contrats de ville ; pour les autres, ce contrat constitue le point de départ d'une nouvelle démarche..

### ***1) Concernant plus particulièrement les quartiers de Bellefontaine, Reynerie***

Les quartiers du Mirail résultent d'une « utopie » à grande échelle, regroupant plus de 9 000 habitants chacun, où le carcan des avenues surdimensionnées est toujours prégnant, les liens avec le tissu traditionnel de la ville restent à remailler, l'échelle de la « démesure » est encore l'image prédominante des quartiers. Les abords de la rocade et du boulevard Eisenhower sont autant perçues comme des leviers d'ouverture que comme des barrières à franchir et à faire évoluer.. Cette échelle est aussi celle qu'il faut prendre en compte pour construire l'évolution de ces territoires : l'étude Mirail Garonne menée en 2012 – 2013 en donne un cadrage stratégique à l'échelle de tout le sud-ouest toulousain, du Campus de l'hôpital Purpan au Nord jusqu'au futur site de Francazal au Sud.

A l'échelle de chaque quartier, l'établissement de schémas directeurs à 15 ans, est aujourd'hui relancé pour Bellefontaine alors que celui de Reynerie se poursuit jusqu'à l'horizon 2025. Ils ont permis d'engager de nombreuses opérations de renouvellement durant les précédents contrats de ville. La desserte par la ligne A du métro au cœur même de Bellefontaine et Reynerie, sont deux leviers majeurs identifiés pour accompagner leur transformation à long terme, en renforçant l'ouverture des quartiers, en favorisant la mixité fonctionnelle et le potentiel de développement économique :

- « Les abords du Bd Eisenhower » pourraient devenir une vitrine économique du secteur par intensification de sa trame urbaine, donner à Bellefontaine une vocation moins exclusivement résidentielle et permettre une continuité, bénéfique au quartier, entre le secteur d'emploi de Basso-Cambo et les secteurs d'activité du Chapitre et du Cancéropôle.
- Donner une nouvelle ambition au secteur de Basso Cambo par une politique de requalification et d'ouverture en direction du Lac de Reynerie et des quartiers voisins en favoriser une plus grande mixité urbaine et sociale sur ces secteurs pour partie encore très monofonctionnels.
- A l'Ouest de Reynerie et Bellefontaine, « les margelles de Garonne », dessinent une continuité topologique naturelle qui rassemble sur un même promontoire quelques hauts lieux emblématiques patrimoniaux, châteaux de Bellefontaine, de Reynerie, de vastes parcs comme le Jardin Du Barry. Par leur échelle et leurs qualités d'usages, ces sites peuvent faciliter le décloisonnement de l'espace et offrir aux habitants des quartiers un accès aisé à un grand nombre d'équipements majeurs de la rive gauche de Toulouse, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Toulouse métropole. L'ambition serait de redonner ou renforcer une dimension métropolitaine aux équipements existants comme la bibliothèque et le lac.
- Le quartier de la Reynerie, doté de ce patrimoine, dont le plus grand parc toulousain desservi par le métro, et situé en proximité immédiate de l'université Jean Jaurès, présente un potentiel de rayonnement à l'échelle métropolitaine, que la suite du programme de renouvellement urbain devra permettre de révéler, en parallèle de la réattractivité résidentielle à lui donner par la production d'une nouvelle offre de logements et la revalorisation du parc de logements existants et reconnu de grande qualité d'usage..

Ces leviers de développement et de changement d'image à plus long terme concourent à redonner l'ambition « d'avant-garde » originelle de ces quartiers à l'échelle d'une Rive Gauche renouvelée.

## ***2) Concernant les quartiers de faubourgs de Bagatelle, La Faourette, Tabar, Papus, Bordelongue, des Izards et des Pradettes.***

Ce sont des quartiers populaires et à l'habitat essentiellement collectif, que la trop forte stigmatisation du bâti originel, leur enclavement et la dégradation plus ou moins récente de la qualité d'y habiter ont progressivement isolés du reste de la ville ou de leur quartiers voisins. A plus long terme, leur identité, la proximité de centralités existantes ou recrées, comme sur l'avenue Desbals ou le Chemin des Izards et le secteur de développement de Borderouge ou la zone de Bordeblanche aux Pradettes, les prédisposent à s'affirmer comme futurs lieux de polarité à l'échelle des faubourgs, en accueillant plus de mixité fonctionnelle et en augmentant la diversité de l'habitat.

Essentiellement résidentiels dans leur conception d'origine, ils disposent en effet d'un réel potentiel de création ou de développement d'activités économiques, dont l'artisanat, le commerce voire un peu d'activité tertiaire, à conforter au moins pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Leur désenclavement est un des principaux leviers de leur changement d'image et de notoriété à réussir dans les prochains années : le prolongement de la rue du Lot vers la route de Saint Simon y a contribué pour Bagatelle et a permis le développement du projet commercial du groupe Fulton qui accentuera cette évolution positive.. Aux Pradettes, faciliter les relations au centre ville et réussir la greffe avec le nouveau quartier de Bordeblanche sont les principaux enjeux pour reconstituer un faubourg harmonieux. Aux Izards, la question est plus posée en termes de maillage et de relations avec le secteur en développement de Borderouge.

Favoriser le réinvestissement social et humain des espaces verts (Bagatelle, La Faourette), les initiatives d'agriculture périurbaine (les jardins partagés, la zone maraichère des Izards) et la nature dans les quartiers contribueront au changement d'image et à l'amélioration du cadre de vie au quotidien des habitants. La mise en relation de ces faubourgs avec leur environnement (liaisons par transports en communs, parcours piétons/cycles) reste indispensable pour restaurer un fonctionnement de quartier harmonieux, décloisonner les quartiers entre eux et mieux les ouvrir au reste de la ville.

Leur bonne situation dans la ville est un atout qui permet de miser sur des flux positifs de nouveaux habitants : deux d'entre eux sont desservis par le métro (trois stations de la ligne A pour Bagatelle, une station de la ligne B pour les Izards), ils sont dotés ou proches d'équipements et de services et tous sont facilement connectés à la rocade. C'est sans doute le rythme de ce changement et de ces flux qui constitue le point le plus délicat du processus de restauration d'une qualité d'habiter attendue par leurs habitants.

## ***3) Concernant les quartiers résidentiels proches des centres ville que sont Empalot à Toulouse et Val d'Aran, Fenassiers, Bel Air à Colomiers ou Baradels à Blagnac.***

Leur situation les prédispose à un changement d'image plus rapide. Moins isolés, plus attractifs, leur transformation n'en est pas moins indispensable et complexe à mettre en œuvre. Poursuivre les objectifs d'ouverture de ces quartiers sur le reste de la ville, représente autant d'opportunité pour favoriser les transparences et faire en sorte que ces projets de renouvellement urbain participent à terme à leurs décloisonnements. Pour Empalot, il s'agit de s'ouvrir d'un côté vers les berges de Garonne, l'île du Ramier et de l'autre côté au-delà de la rue du Férétra vers Saint-Agne. Pour le Val d'Aran, l'enjeu est de le raccrocher au centre-ville dynamique de Colomiers et de s'affranchir des ruptures urbaines (boulevard en dénivelé, liaison piétonne par passerelle) pour rapprocher les quartiers. Le passage du Tramway T1 le long de l'allée des Pins à Blagnac représente également une opportunité majeure d'ouverture de la cité des Cèdres et de Barradels au reste de la ville. Un

autre enjeu est d'engager les opérations de renouvellement sur la base d'une composition générale prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté.

Souvent conçu d'un même tenant, ces morceaux de ville sont restés à part du développement de l'agglomération. Ils représentent de fait une offre moins attractive dont l'image globale ne traduit pas toujours la réalité ou leur diversité. Par des opérations de réhabilitation et de résidentialisation une part du bâti pourra être pérennisée, les bâtis obsolètes devant être progressivement transformés par des opérations de démolition - reconstruction, et de restructuration urbaine devant amener, par le biais d'une mixité de typologie, une plus grande mixité sociale.

Sur le quartier d'Empalot les opérations de construction ont été favorisées avant d'engager des démolitions. Cette opportunité est à privilégier, elle permet d'accroître le sentiment, avec la population en place, qu'il est possible de créer « in situ » une véritable alternative de nouveaux logements accessibles dans lesquels la vie, les usages, les liens entre les habitants du quartier peuvent perdurer.

***4) à des échelles moins grandes, mais de manière toute aussi prégnante, d'autres quartiers constituant des ensembles résidentiels plus ou moins enclavés et en rupture avec le tissu urbain environnant, comme Bourbaki, Negreneys, La Gloire, Cépière à Toulouse mais aussi Vivier Maçon à Cugnaux, En Jacca à Colomiers, devront muter dans les prochaines années.***

Ils souffrent des mêmes maux que les quartiers plus importants mais leur relégation, parce qu'ils sont plus petits, apparaît moins fortement. Le sentiment des habitants d'être en marge du reste de la ville n'en est pas moins réel. Là plus qu'ailleurs les enjeux liés au fonctionnement social des quartiers et à leur gestion doivent être intégrés dès les premières orientations d'aménagement. Chaque action, même minime sera déterminante pour favoriser la mutation progressive du secteur et l'ouvrir au reste du quartier.

Leur vocation de « quartier résidentiel en ville » est à pérenniser, hormis la Cépière du fait de sa localisation dans le périmètre d'exposition aux bruits de l'aéroport. C'est un facteur d'attractivité pour attirer de nouvelles populations et un facteur de commodité pour les populations en place, car ils sont à proximité des commerces, des services et des transports publics...

***5) Les quartiers situés dans un contexte spécifique, proches d'un pôle d'échanges multimodal comme les Arènes ou La Vache, ou insérés au Campus universitaire de Rangueil, dans le cas de Maraîchers.***

L'ouverture de ces sites peut être favorisée à terme par le changement et l'évolution des quartiers situés à proximité immédiate et qui font l'objet de projets conçus à une échelle plus vaste. Par l'attention qui leur est demandée du fait du contrat de ville, ces dynamiques doivent bénéficier au quartier prioritaire lui-même.

C'est le cas des Arènes ou La Vache dont la proximité au pôle d'échanges multimodal représente une opportunité pour questionner les vocations à terme du secteur, identifier les différents fonciers mutables, adapter les nouveaux programmes à mettre en place, définir les usages et les aménagements urbains à réaliser.

D'une situation confinée, complexe, peu lisible à l'échelle plus grande, les quartiers des Arènes et de La Vache peuvent devenir demain de véritables « quartiers gare » mêlant les fonctions de transport à celles de l'habitat, des services, des commerces et de l'emploi dans un projet intégré.

Dans une autre mesure, à proximité du Campus Universitaire de Paul Sabatier, le quartier de

Rangueil/Maraicher pourra bénéficier d'une ouverture vers l'université et inversement de l'université vers la ville. Les réflexions aujourd'hui engagées à grande échelle sur le Sud Est de Toulouse au travers du projet « Plaine Campus » pour décloisonner et mettre en synergie le monde de la recherche et de l'entreprise avec le reste de la ville représente une formidable opportunité pour le développement de ce secteur, dont le centre de gravité, le moteur de cette dynamique est le projet de Montaudran Aérospace.

## **Une stratégie qui doit combiner mutation profonde, rééquilibrage et accompagnement au changement dans la durée :**

La construction de la vision à 15 ans s'élabore à partir « d'incontournables » qui s'énoncent différemment selon les typologies de quartiers prioritaires :

- L'évolution de leur rôle dans l'accueil des ménages à faible ressource, d'une part en réduisant la part qui leur incombe (redistribution de cette fonction à l'échelle de la métropole, diversification fonctionnelle, typologique et sociodémographique au sein de ces territoires), d'autre part en l'exerçant de manière plus qualitative tant qu'elle perdure (renforcement de la qualité de gestion urbaine et sociale de proximité, ajustement des stratégies d'attribution des logements, intervention sur le marché du locatif privé),
- Une action qui porte à la fois sur les leviers urbains, économiques et sociaux de manière complètement intégrée pour favoriser l'autonomie des populations et leur indépendance, l'accès aux revenus du travail, garantir leurs droits et libertés, et permettre leur épanouissement au travers de l'éducation, de la culture, des loisirs.
- le développement des échanges avec leurs territoires environnants et avec l'agglomération, qui passent d'une part par un meilleur accès aux ressources de l'agglomération pour les habitants, d'autre part par une meilleure intégration de ces quartiers dans le reste du territoire de l'agglomération et par la valorisation de leurs ressources, notamment leurs espaces verts et naturels et leurs équipements attractifs et structurants ;
- Un décloisonnement à la fois par la promotion des relations et des transparences avec leurs franges et par la structuration de cœurs vivants dans ces « morceaux de ville », dans l'idée de renforcer les liens entre habitants et d'en faire des quartiers « comme les autres » c'est-à-dire ne souffrant d'aucun déficit structurel, d'équipement ou d'image ;
- Une intégration des quartiers dans le tissu urbain de la métropole qui repose sur une densité adaptée, une mixité fonctionnelle et une qualité du bâti ;
- Un appui sur les dynamiques des grands projets de la métropole que sont la troisième ligne de métro, les projets urbains de Toulouse Montaudran Aérospace, de la Cartoucherie, de Toulouse EuroSudOuest, le pôle d'échanges des Arènes, le projet de l'Hippodrome... afin de profiter d'un effet d'entraînement en termes urbain et économique ;
- Une image améliorée par des réalisations exemplaires en matière environnementale et d'adaptation au changement climatique.
- Une articulation des différentes échelles (quartiers, quartiers voisins et métropole) via la diversification de l'habitat en commençant par les franges du quartier et au continuant petit à petit vers le cœur.

## **Chapitre 2.1**

# **Les orientations stratégiques du contrat de ville**

Les institutions signataires du contrat de ville ont décidé de coordonner leurs actions autour de cinq orientations stratégiques.

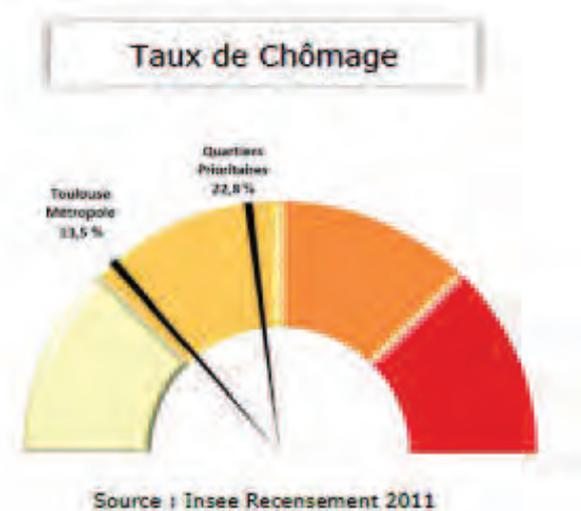
## 1 - Réduire les écarts les plus significatifs en matière d'habitat, d'emploi et d'activité, d'éducation et de formation, ou encore de santé

La politique de la ville est avant tout une politique de réduction des écarts de situation et de développement ; elle s'appuie sur le constat de dysfonctionnements urbains, sociaux ou économiques qui se manifestent de manière plus prononcée dans ces territoires qu'ailleurs dans l'agglomération et nécessitent en conséquence une action différenciée.

Les institutions signataires du contrat de ville ont souhaité identifier une série d'écarts majeurs entre les quartiers prioritaires et l'ensemble de la métropole dans laquelle ils s'inscrivent, pour caractériser la hauteur et l'intensité de l'investissement dont elles doivent faire preuve tout au long du contrat pour les réduire. La liste de ces écarts est volontairement limitée aux écarts les plus significatifs ; elle doit permettre de définir les priorités et d'orienter l'action de chacun, de distinguer selon les caractéristiques de certains publics les adaptations nécessaires. Ces écarts constituent autant de boussoles pour mesurer, au fil du contrat comme à son terme, les effets concrets sur la situation des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Ce travail autour des grands écarts doit également permettre de repérer les atouts de ces quartiers, en particulier s'agissant des infrastructures de transport, de la couverture en équipements publics ou en espaces verts...

### L'accès à l'emploi et à l'activité



Le chômage frappe durement les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le taux de chômage y est en effet près de deux fois supérieur au taux de chômage de Toulouse métropole, 22,8 % contre 13,8 % dans l'agglomération, avec des écarts importants entre quartiers prioritaires.

La demande d'emploi a par ailleurs augmenté plus rapidement dans les quartiers prioritaires depuis 2009, la crise économique ayant plus durement touché leurs habitants.

## L'accès à l'éducation et à la formation

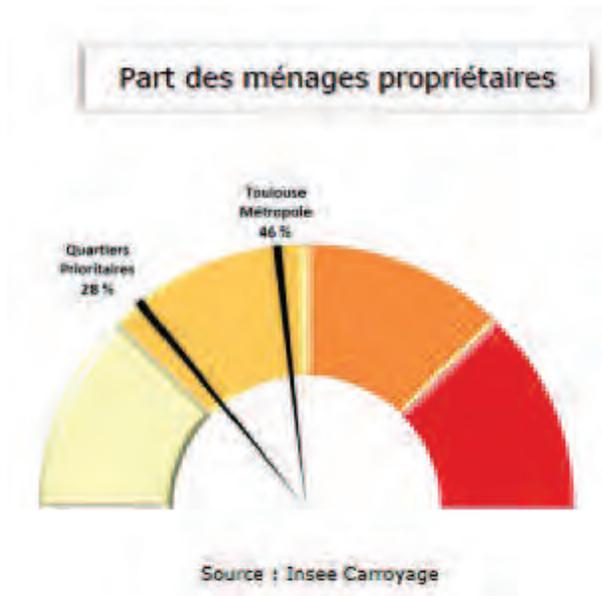


La part des personnes sans diplôme oscille entre 20 et 50 % et atteint des valeurs supérieures à 70 % dans certains cas.

Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans se situait à 59 % en 2006, contre 74 % ailleurs à Toulouse.

Ces caractéristiques conduisent à une part de demandeurs d'emploi sans qualification ou faiblement qualifiés importante, allant de 23 % à 45 % dans certains quartiers.

## La qualité et la diversité du logement



La part des ménages propriétaires est près de 20 points inférieure dans les quartiers prioritaires à ce qu'elle est dans les autres quartiers de l'agglomération toulousaine.

Corrélativement, la part de logements sociaux, qui excède rarement 20 % dans les communes de la métropole dépasse 40 % dans la plupart des quartiers prioritaires et atteint même des valeurs extrêmes, proches de 90 % dans certains quartiers.

Les mobilités résidentielles restent moins nombreuses dans les quartiers prioritaires, l'ancienneté moyenne dans les logements étant supérieure dans ces quartiers.

## La diversité des ménages et les niveaux de revenus

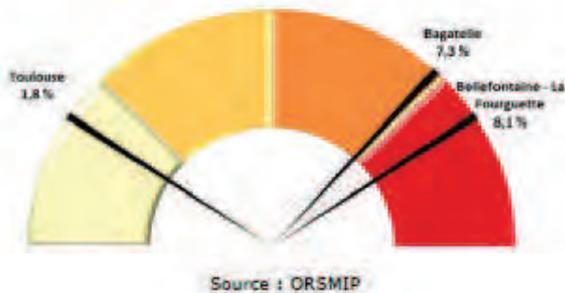


La part des ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian de l'agglomération atteint 46 % dans les quartiers prioritaires, contre 21 % à l'échelle de la métropole.

Les écarts de revenus entre les quartiers prioritaires et les quartiers avoisinant sont parmi les plus importants en France.

## La santé des populations

### Part des enfants de 3-4 ans en situation d'obésité



D'importantes inégalités sociales de santé perdurent entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

Elles sont le reflet de disparités socio-économiques (éducation, niveau de vie) elles-mêmes importantes et se traduisent dans l'accès aux soins, par des inégalités d'espérance de vie ou encore dans diverses incapacités. Ces inégalités débutent dès l'enfance (santé dentaire, surpoids...) et conduisent à un état de bien être physique, mental et social moindre.

## Des situations préoccupantes concernant également des publics spécifiques

- **Les femmes** ont plus de difficultés que les hommes dans l'accès à l'emploi. Leur taux d'activité atteint un peu plus de 64 % dans les quartiers prioritaires alors qu'il est de près de 70 % sur Toulouse Métropole. Elles sont également plus souvent en situation d'emploi précaire ou à temps partiel subi.
- **Les jeunes** sont plus durement touchés par le chômage. Dans les quartiers prioritaires, 38% des 15-24 ans sont au chômage contre seulement 25 % sur l'ensemble de Toulouse Métropole. Ces situations mettent en évidence l'importance d'agir sur la lutte contre les discriminations, qu'elles soient liées à l'origine, au genre, à l'âge ou au lieu de résidence.

## 2 – Rééquilibrer l'offre de logement entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole et mieux organiser la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires

Toulouse est l'une des agglomérations françaises où les revenus des ménages sont les plus élevés, sa population dispose globalement d'un haut niveau de formation et sa population croît de manière particulièrement dynamique.

Pour autant, les revenus des ménages les plus modestes se situent en deçà, parfois très en deçà, des moyennes de bas revenus en France. La part des ménages à bas revenus dépasse ainsi 20% de la population de l'agglomération, concentrés pour une part significative dans l'un des 16 quartiers de la géographie prioritaire toulousaine.

Certains de ces quartiers concentrent en effet jusqu'à 60 % de ménages à bas revenus, et les disparités avec les revenus des ménages résidant dans les territoires limitrophes à ces quartiers sont criantes.

Cette situation interroge les politiques conduites en matière d'habitat et d'attribution des logements,

notamment à destination des ménages les plus précaires, tant les dysfonctionnements urbains, sociaux ou économiques de telles concentrations sont importants.

Il s'agit ainsi, à l'échelle de l'agglomération et en mobilisant les outils stratégiques de planification urbaine et les politiques de l'habitat :

- d'organiser une meilleure diffusion du parc de logement à très bas loyer dans l'agglomération, en commençant par le qualifier au sein du parc social global et l'inventorier précisément, afin de mieux orienter la production neuve, de préciser les objectifs de réhabilitation et de restructuration du parc existant et de négocier puis suivre l'affectation
- de reconnaître et de mieux accompagner la vocation très sociale de certains sites qui va nécessairement perdurer pendant quelques décennies dans l'attente que les mutations structurelles aient atteint leur objectif, et
- d'améliorer la gestion de ces sites en utilisant le levier des attributions et en développant les services de proximité nécessaires,
- de construire des stratégies actives de diversification fonctionnelle et résidentielle dans les quartiers prioritaires, seules à mêmes de faire évoluer à long terme leur fonction sociale actuelle.

Le renouvellement urbain est le principal levier opérationnel pour enclencher cette dynamique de mutation et de réorganisation de l'offre sociale : d'abord parce qu'il met en mouvement à partir des territoires prioritaires mais aussi parce qu'il mobilise les politiques de l'habitat à l'échelle métropolitaine (plan consolidé de reconstitution hors site, élargissement de l'offre de relogement pour donner envie de mobilité, gestion des attributions, ...).

Si le renouvellement urbain n'est pas suffisant pour inverser les processus de déqualification et de ségrégation, il en est reconnu, par la Métropole et ses partenaires, comme une condition absolument nécessaire. Aussi, il sera poursuivi dans les 4 quartiers reconnus d'intérêt national ou régional par l'ANRU mais il devra aussi être initié, sous réserve de la capacité des partenaires à le faire concomitamment, dans les cités d'habitat à grande majorité social (67 à 94%) qui le nécessitent.

### **3 - Placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail**

L'économie toulousaine se porte globalement bien, ses entreprises continuant à produire de la richesse et à créer de l'emploi dans un contexte de crise durable en France, comme en Europe. Toulouse reste ainsi l'agglomération française qui crée le plus d'emplois (+ 6 000 emplois en moyenne annuelle ces dernières années). La culture entrepreneuriale y est également particulièrement développée.

Nombre d'entreprises, quelle que soit leur taille, ont engagé des stratégies et des actions en matière de formation, d'insertion, d'accès à l'emploi, plus largement de responsabilité sociale et territoriale. D'autres manifestent la même volonté d'ouvrir leur entreprise, de développer des partenariats innovants pour encourager le développement des entreprises partout sur le territoire et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

Les représentants des entreprises (MEDEF, UPA, CGPME...) portent également des démarches similaires depuis de nombreuses années, soit directement (Charte de la diversité) soit par le biais d'associations ou de groupements nationaux qui ont une déclinaison locale (FACE, CREPI).

Certains clubs d'entreprises, tels que le réseau TOP (Toulouse Ouest Partenaires), agissent également au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le contrat de ville accorde ainsi une place prépondérante à ces initiatives. Chacune d'entre elle a sa place, quelle que soit son envergure, l'enjeu du rapprochement entre le monde de l'entreprise et les quartiers prioritaires étant majeur.

Le contrat de ville offre en effet un cadre opportun pour construire des modalités de mobilisation et d'accompagnement des acteurs économiques locaux pour le développement des territoires, l'entrepreneuriat, l'insertion et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers. Le contrat permettra de capitaliser sur les initiatives qui existent, de mieux les faire connaître et les soutenir, de mobiliser à partir d'un cadre souple l'ensemble du tissu économique de telle sorte que le dynamisme de l'agglomération toulousaine irrigue également les quartiers prioritaires et bénéficie à leurs habitants. Le contrat doit également permettre, dans le respect des directives nationales, de mobiliser l'ensemble des dispositifs nationaux en matière d'insertion et d'accès à l'emploi, en particulier les emplois aidés

Il s'agit ainsi de :

- construire un partenariat fort et équilibré avec les entreprises du territoire, à l'échelle de la métropole, pour favoriser l'investissement économique dans les quartiers et valoriser le potentiel de chacun d'entre eux.
- d'accompagner les entreprises de telle sorte qu'elles puissent mettre en œuvre les engagements qu'elles prennent en matière de développement économique, d'insertion et d'emploi.

#### **4 - Assurer un meilleur accès pour tous aux ressources de l'agglomération**

L'ensemble des quartiers prioritaires de Toulouse métropole bénéficie d'une accessibilité relativement bonne, qu'il s'agisse du réseau routier ou des infrastructures de transports en commun.

Par ailleurs, la plupart de ces quartiers accueille sur site ou dans l'immédiate périphérie les équipements et services de proximité nécessaires au quotidien des habitants.

Pour autant, la bonne adéquation de cette offre aux besoins des habitants et leur accès à ces équipements et services, dans des conditions leur permettant d'exercer réellement leurs droits ou tout simplement leur capacité à participer à la vie du quartier comme à celle de l'agglomération dans laquelle ils résident ne sont pas garantis.

Dans ces conditions, le contrat de ville vise à :

- adapter l'offre de service et d'équipements dans les quartiers prioritaires sur tous les pans de l'action publique, du point de vue des usages et des conditions physiques,
- faciliter l'accès à l'offre culturelle, sportive, de loisirs ou de services à l'extérieur des quartiers prioritaires,
- améliorer l'accès aux droits et permettre l'exercice de la citoyenneté

## **5 - Restaurer la convivencia toulousaine autour de l'intégration des quartiers dans la ville**

L'image que véhiculent les quartiers prioritaires toulousains doit être revalorisée de telle sorte que chaque habitant puisse, dans ces quartier comme ailleurs, s'épanouir pleinement, participer à la vie de la cité sans souffrir quelque forme d'exclusion ou de discrimination, sans ressentir d'entrave réelle ou virtuelle à ses initiatives, à ses déplacements à son bien être.

L'action des partenaires au contrat de ville s'organisera au travers notamment :

- d'une mise en valeur systématique des territoires et de leurs habitants, de leurs richesses et de leur dynamisme, pour changer durablement la notoriété des quartiers,
- d'une multiplication des occasions de rencontre et de débat entre habitants, avec les institutions, comme avec les acteurs économiques ou associatifs, dans et hors des quartiers, en particulier en facilitant l'organisation de manifestations d'échelle communale ou intercommunale dans ces quartiers,
- d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité y compris entre les femmes et les hommes.

## **Chapitre 2.2**

**L'action des partenaires pour  
améliorer le cadre de vie,  
renforcer la cohésion sociale  
et favoriser la création de richesses**

## 1. Orientation thématique n°1 - Améliorer le cadre de vie

Le sentiment de bien-être dans son logement, la bonne tenue des espaces publics, la régulation des usages et le respect des règles, l'accessibilité aux services et aux équipements, la qualité urbaine de son quartier, la tranquillité publique et le bon voisinage, ... constituent des enjeux majeurs pour tout habitant et pour l'attractivité et la notoriété des quartiers . Le contrat de ville s'attache par l'action de ses signataires, à améliorer le cadre de vie dans ces quartiers, en s'appuyant sur leurs atouts et leurs potentiels, en généralisant une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité et en poursuivant ou en engageant une action de renouvellement urbain dans l'ensemble des sites où elle s'avère nécessaire, notamment dans les quartiers éligibles au NPNRU au titre de leur reconnaissance d'intérêt national ou régionale.

Le travail des partenaires dans le cadre du contrat de ville, a conduit à identifier 4 axes stratégiques à partir desquels les programmes d'actions sont élaborés.

- **Mettre en œuvre des actions de renouvellement urbain, de rénovation urbaine, de gestion renforcée** sur les quartiers, qualifiées en fonction du niveau d'enjeux et de critères de déqualification
- **Favoriser une production de logements diversifiée** pour transformer positivement les quartiers et **contribuer à une mixité sociale** dans un cadre de vie amélioré,
- **Développer une gestion urbaine et sociale de proximité** à travers des actions spécifiques, des actions accompagnant le projet urbain, en lien avec les demandes des habitants,
- **Améliorer la tranquillité publique des habitants** , en luttant contre les trafics, en **régulant les usages** sur les espaces publics et mixtes, en prenant en compte les questions de sécurité dans la gestion urbaine de proximité et **la conception des projets urbains**.

Afin que l'ensemble de ces axes stratégiques puisse être conduit, et produire des résultats visibles et un cadre de vie apaisé, il convient que les politiques publiques en matière de planification urbaine, d'habitat, de sûreté et de sécurité, prennent en compte l'ensemble des besoins des territoires considérés ;

- Le PLUiH en cours d'élaboration à l'échelle de la métropole, prendra en compte les spécificités de composition urbaine et d'occupation sociale dans les quartiers : au-delà des exigences relatives à la densité, au non étalement urbain, il conviendra de s'interroger sur les conditions d'attractivité des produits neufs construits, de prendre en compte les directives du comité interministériel du 6 mars 2015 sur le non développement de l'offre locative sociale dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active. Il conviendra également de prévoir les conditions d'une réhabilitation énergétique du parc social le rendant pérenne et attractif ou encore d'assurer les interventions nécessaires sur le parc privé en copropriété pour aider ses propriétaires à le maintenir ou à le requalifier ;
- L'atteinte de l'objectif de promotion de la mixité sociale nécessite d'une part la poursuite d'un niveau élevé de production de logements sociaux permettant de respecter les engagements de la loi SRU (25% à l'horizon 2025) et de diffuser plus largement le logement social à bas loyer sur l'ensemble du territoire, d'autre part la mise en œuvre de la convention inter-

communale relative aux attributions à mettre en œuvre sur les QPV, dont la Conférence Intercommunale du Logement viendra assurer la gouvernance ;

- Les actions en matière de tranquillité publique s'appuieront sur les espaces de travail existants que sont le CISPD, les CLSPD des communes et leurs déclinaisons (cellules de veille), ainsi que sur les instances de pilotage des deux Zones de Sécurité Prioritaires (Grand Mirail – Vivier Maçon et Izards), sur des actions en développement spécifiques à chaque commune, notamment dans le cadre des conventions de coordination Police Nationale - Police Municipale telle que celle signée en 2014 entre l'Etat et la Ville de Toulouse, ainsi que sur les schémas locaux de tranquillité publique en cours d'élaboration dans le cadre des CLSPD ;
- La gestion de proximité nécessitera quant à elle la mise en œuvre des engagements pris par l'ensemble des maîtres d'ouvrage présents sur les quartiers, et indiqués dans la charte réciproque d'engagement de GUSP ; la demande des habitants doit être au cœur des actions engagées, notamment celles que portent les bailleurs sociaux et pour lesquelles ils peuvent bénéficier de mesures d'exonération fiscale (abattement de TFPB) ;

Concernant le renouvellement urbain, la démarche de préfiguration des opérations a été préparée au cours de l'élaboration du contrat sur l'ensemble des quartiers prioritaires, indépendamment de leur éligibilité au NPNRU.

- La phase de préfiguration, objet du protocole annexé au présent contrat, doit permettre de définir, pour les quartiers éligibles au NPNRU, le chemin à parcourir en terme de renouvellement urbain, les résultats attendus à 15 ans, les actions que l'ensemble des signataires du contrat s'engagent à conduire en terme de transformation urbaine. Cette phase est planifiée sur 12 à 24 mois selon les sites et donnera lieu à l'établissement d'une ou plusieurs conventions de renouvellement urbain.
- Les partenaires sont aussi attachés à ce que les études conduites dans le cadre du protocole de préfiguration puissent éclairer la nature et l'importance des interventions urbaines à opérer sur des sites qui, bien que n'ayant pas été à ce jour reconnus éligibles au NPNRU, n'en présentent pas moins des enjeux majeurs en termes de renouvellement urbain.

## **1.1. Axe stratégique 1 – Mettre en œuvre des actions de renouvellement urbain et de gestion renforcée, qualifiées en fonction du niveau d'enjeux et du degré de déqualification des quartiers**

### **Constats**

*16 quartiers prioritaires, trois types distincts de territoires:*

- **11 cités d'habitat**, à vocation quasi exclusivement résidentielle et au périmètre cohérent : entités de 1000 à 2000 logements, avec éventuellement quelques activités ponctuelles, commerces ou équipements, et qui trouvent dans leur environnement la plupart des ressources et des services du quotidien ;
- **8 quartiers de ville**, entités de plus de 2700 habitants à plus de 10 000 habitants, rayonnant éventuellement sur un quartier plus vaste que le QPV, avec leur centre, leurs sous-quartiers, leurs équipements ;
- **2 ensembles d'immeubles**, au cœur de dynamiques urbaines très spécifiques, un pôle d'échange et un campus universitaire : il s'agit de deux ensembles d'immeubles sociaux et en copropriété, sans cohérence urbaine ou sociale explicite les réunissant.

*Une caractérisation de la nature et du degré des interventions urbaines à réaliser :*

Afin de déterminer le niveau d'intervention à prévoir sur ces différents territoires au titre du volet « cadre de vie » du contrat, l'analyse initiée a consisté à identifier le niveau d'enjeu (inexistant/faible/moyen/fort) **sur 18 critères prioritaires.**

- La grille d'analyse permettant de retenir les projets qui feront l'objet du NPNRU s'est basée sur les 15 critères suivants : habitat social et privé, diversification résidentielle et fonctionnelle, qualité urbaine du site et de son environnement, mutabilité foncière, désenclavement externe, maillage interne, équipements/services /commerces/soins
- Trois critères ont été ajoutés : la qualité de la gestion de proximité, l'équilibre ou le déséquilibre de la composition socio-démographique, le niveau de tranquillité et de sécurité publique

Sur la base de ces critères, une caractérisation de la nature des interventions urbaines a été opérée :

- Les quatre quartiers ayant déjà fait l'objet du programme national de rénovation urbaine possèdent encore à ce jour un niveau d'enjeux très forts avec un besoin d'intervention sur le bâti, l'environnement, la mixité des fonctions, le désenclavement, la dynamique commerciale et de services, etc. Il s'agit de Bellefontaine-Milan, Reynerie, Bagatelle-Faourette-Papus-Tabar-Borde-longue, Empalot.
- Cinq autres quartiers possèdent un niveau d'enjeux forts. Il s'agit de Val d'Aran-Fenassiers-Bel Air-Poitou, Izards-La Vache, Négrenays, Cépières, Mirail Université.
- Huit quartiers possèdent un niveau d'enjeu moyen : il s'agit de Barradels, Bourbaki, Soupertard, La Gloire, Arènes, Pradettes, Vivier Maçon, En Jacca. Des problématiques urbaines et sociales s'y côtoient avec un besoin d'intervention qui varie, de l'opération de rénovation urbaine avec démolition – reconstruction (ORU) à l'opération de requalification ponctuelle (immeubles, équi-

pements, espaces publics) et qui doit être envisagée sur la durée du contrat de ville, sur la base de diagnostics précis et d'études urbaines et de programmation.

- Enfin, Bréguet Lécrivain et Maraîchers possèdent un niveau d'enjeux moins fort ; l'action à porter consiste principalement en de la gestion urbaine et sociale renforcée.

Les partenaires conviennent de décliner le programme de renouvellement urbain du contrat de ville de la métropole sur l'ensemble des sites, avec des intensités et des partenariats variables selon les sites et leurs enjeux propres, de manière à bien prendre en compte l'enjeu « cadre de vie » dans l'ensemble de la démarche et d'anticiper, une dégradation supplémentaire ou un début de leur déqualification, pour les sites qui ne sont reconnus d'intérêt ni national ni régional. L'effort des communes, de la métropole et des bailleurs sur ces sites devra être pris en compte par les partenaires locaux et nationaux.

Le cadrage fixé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine dans le cadre du NPNRU, et notamment les 6 fondamentaux que les porteurs de projet auront à prendre en compte pour conduire les projets sur leurs territoires constituera une grille de questionnements pour concevoir l'action sur l'ensemble des sites. Il s'agit de :

- augmenter la diversité de l'habitat,
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique,
- réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion.

Le protocole de préfiguration, constituant une annexe du contrat de ville et en négociation au moment de l'établissement de ce contrat, précisera de façon transversale et pour chaque quartier, en quoi le projet métropolitain toulousain répond à ces fondamentaux et les objectifs et résultats attendus par la Métropole pour l'évolution de ces quartiers à 2020-2030.

### ***Priorités d'action – les objectifs stratégiques***

- 1) **Pour les quartiers reconnus d'intérêt national au titre du NPNRU (Grand Mirail et Empalot) :** poursuivre les programmes de rénovation urbaine engagés depuis 2004, en tirant le bilan des réalisations à ce jour, en ajustant les orientations stratégiques à 15 ans et en planifiant une nouvelle tranche opérationnelle, au regard des attendus du NPNRU  
Les études à conduire dans le cadre de la préfiguration permettront de définir précisément les contours des futures conventions de renouvellement urbain pour ces quartiers.
- 2) **Pour les deux quartiers proposés par l'ANRU comme pouvant relever d'un intérêt régional (Izards-la Vache et Val d'Aran-Fenassiers-Bel Air-Poitou) :** poursuivre les amorces de renouvellement urbain engagées par les communes de Colomiers et Toulouse, en planifiant la stratégie de à 15 ans et une première tranche opérationnelle ;
- 3) **Pour 9 autres quartiers (Barradels, Cépière, Bourbaki, Negreneys et au sein d'une réflexion plus large, Arènes, Soupéard, Bréguet Lécrivain et Pradettes),** mener quelques interventions lourdes en matière de renouvellement urbain pour une évolution positive de leur fonctionnement social et urbain ;
- 4) Enfin, **pour 3 quartiers restants (Vivier-Maçon, En Jacca, La Gloire),** réaliser des interventions ponctuelles et mettre en place un dispositif de gestion renforcée.

### ***Publics et territoires cibles***

Cf. ci-dessus les éléments de description et de niveau d'intervention

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de droit commun de l'Etat, de Toulouse Métropole, de Blagnac, Cugnaux, Colomiers, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Politique locale d'Urbanisme mise en place par Toulouse Métropole, à travers l'élaboration du PLUiH, ou à des échelles plus larges (SCOT, inter-SCOT, Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire), PDU
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Le NPNRU
- Les orientations de l'ANAH, dans le cadre de la convention de partenariat entre l'ANAH et l'ANRU

### ***Partenariats***

- Les communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Colomiers
- Toulouse Métropole
- Etat (Direction Départementale des Territoires, Préfecture)
- l'ANRU
- Conseil départemental de la Haute-Garonne,
- Conseil régional Midi-Pyrénées
- Caisse d'Allocation Familiale,
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Action Logement,
- USH Midi-Pyrénées,
- Comité départemental HLM et bailleurs sociaux, l'ANAH,

## Programme d'actions

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions / Description
Poursuivre les programmes de rénovation urbaine engagés depuis 2004 sur <b>Grand Mirail et Empalot</b>	Diversifier le parc de logements à travers les programmes de reconstruction et veiller à la mise à niveau du parc existant en locatif social et en copropriété	1/ Sur Bellefontaine, Reynerie, Empalot et Bagatelle, reconstruire des programmes sur les fonciers libérés par les démolitions, en accession sociale voire en locatif 2/ Suivre le devenir des copropriétés et qualifier le niveau d'accompagnement et de travaux à mettre en place sur les plus fragiles (Milan Rode Le Parc, Ronsard 2) 3/ Engager des opérations de vente HLM aux locataires (Daste, Petit Varèse) 4/ Terminer la remise à niveau du parc social, notamment en termes de performance énergétiques pour améliorer son positionnement sur la marché du locatif social
	Poursuivre les amorces de renouvellement urbain engagées sur <b>Izards-la Vache et Val d'Aran-Fenassiers-Bel Air-Poitou</b>	Consolider l'implantation d'activités économiques
Mener quelques interventions lourdes en matière de renouvellement urbain sur <b>Barradels, Cépière, Bourbaki, Negreneys et au sein d'une réflexion plus large, Arènes, Soupertard, Bréguet Lécivain et Pradettes</b>	Rétablir ou développer le maillage avec les sites environnants	5/ Pour Bellefontaine et Reynerie, veiller à développer les flux vers les pôles d'emploi environnants et conforter le maillage vers les franges du cœur de quartier
	Rééquilibrer l'offre de logement entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole et mieux organiser la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires	6/ Sur les quartiers conventionnés, continuer à porter une attention particulière au processus de relogement et mettre en place des actions visant à rééquilibrer les attributions dans le parc social
	Élaborer globalement un projet d'ensemble prenant en compte les besoins d'intervention sur l'espace public	7/ Porter des programmes de démolition voire de requalification de certains ensembles 8/ requalifier les espaces publics et renforcer la gestion de proximité
Mettre en place un dispositif de gestion renforcée sur <b>Vivier-Maçon, En Jacca, La Gloire</b>	Restaurer le bon fonctionnement des quartiers en lien avec les sites environnants	9/ Recréer les liens entre le cœur de quartier et son environnement pour en faire une unité intégrée dans la ville
	Veiller à réaliser des interventions ponctuelles sur les espaces publics et aussi privés	10/ Mettre en place un dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité

## **1.2. Axe stratégique n°2 – Favoriser une production de logements diversifiée pour transformer positivement les quartiers et contribuer à une mixité sociale dans un cadre de vie amélioré :**

### ***Constats***

Les principaux constats posés par les partenaires sont un cadre de vie urbain et social dévalué, allant d'un environnement bâti homogène et déqualifié à une occupation sociale spécialisée, créant les conditions d'un « entre soi » des classes sociales les plus défavorisées, qui augure mal d'un devenir favorable.

Le parc de logements des quartiers populaires (60% en moyenne de logements locatifs sociaux voire très sociaux contre 15,7% pour la Métropole), avait à l'origine vocation à accueillir les travailleurs arrivants, à leur offrir des conditions de vie sociale apaisées, décentes et à faciliter ainsi le développement économique de secteurs d'activité en expansion grâce à cette main d'œuvre aux compétences manuelle ou intellectuelle.

Les principaux constats posés avec les partenaires bailleurs sociaux et les professionnels de l'habitat :

- Une présence forte de familles monoparentales, dans un ratio supérieur à la moyenne de la métropole toulousaine (28% contre 17%),
- Le lien à l'emploi rompu ou précaire pour de nombreux ménages (entre 15 et 32%),
- Les ménages les plus en difficulté apparaissent comme plus « captifs » que d'autres et rencontrent des difficultés pour quitter le quartier,
- La part de familles nombreuses est 2 fois plus importante que sur les autres quartiers de la métropole,
- La part de ménages sous le seuil des bas revenus est 2 à 3 fois supérieure à la moyenne de la métropole, avoisinant parfois 50% (contre moins de 17% dans la métropole)
- Les nouveaux ménages entrant dans le parc locatif social ont un besoin important d'accompagnement social renforcé,
- Certaines copropriétés des quartiers sont en fragilité, voire en grande difficulté et se déqualifient,
- L'attractivité des quartiers pour des familles venant de l'extérieur est quasi nulle : la majorité de ceux qui y achètent un logement, y résident déjà ou ont un lien avec ce quartier

### ***Priorités d'action – les objectifs stratégiques***

9 actions stratégiques ont été définies :

- 1/ Diversifier les programmes de logements dans les QPV
- 2/ Reconstituer l'offre sociale démolie dans et hors QPV
- 3/ Réhabiliter le parc locatif social dégradé dans les QPV
- 4/ Prévenir la déqualification des copropriétés dégradées dans les QPV
- 5/ Rétablir un équilibre d'occupation des ensembles immobiliers
- 6/ Piloter des opérations de relogement à l'échelle métropolitaine
- 7/ Favoriser la mobilité résidentielle des ménages et les parcours résidentiels
- 8/ Renforcer l'accompagnement social des ménages au sein des QPV
- 9/ Mesurer les écarts à travers un observatoire de l'occupation des quartiers
- 10/ Observer régulièrement et finement le marché immobilier du locatif et de l'accession

### ***Publics et territoires cibles***

L'action des partenaires doit porter sur l'ensemble des territoires prioritaires, sur l'ensemble du parc social et sur les copropriétés horizontales de plus de 10 logements.

Une attention particulière doit néanmoins être portée à :

- quelques territoires qui concentrent les problématiques d'occupation,
- aux territoires éligibles au NPNRU sur la dimension diversification et réhabilitation du parc existant.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de droit commun de l'Etat, de Toulouse Métropole, de Blagnac, Cugnaux, Colomiers, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Politique locale de l'Habitat mise en place par Toulouse Métropole, à travers le PLH modifié et le PLUiH en cours d'élaboration,
- Les conventions de délégation des aides à la pierre passées entre l'Etat et Toulouse Métropole, et les intentions de programmation issues des directives du Comité interministériel sur la production du logements locatif social,
- Le Plan d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et le Droit au Logement Opposable (DALO),
- Les accords collectifs départementaux signés entre l'Etat, les délégataires et les bailleurs sociaux,
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Les crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat
- Le Règlement Général de l'ANRU,
- La Charte partenariale Relogement et Parcours Résidentiels,

### ***Partenariats***

- Les communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Colomiers,
- Toulouse Métropole
- Etat (Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Préfecture de la Haute-Garonne)
- ANRU
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Caisse d'Allocation Familiale,
- Action Logement,
- USH Midi-Pyrénées,
- Comité départemental HLM,
- Bailleurs sociaux,
- ADIL 31,
- CROUS, ANAH,
- Associations de locataires

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Orientations / Actions stratégiques	Programmes d'actions / Description	Territoires QPV concernés
Favoriser une production de logements diversifiée pour transformer positivement les quartiers	Diversifier les programmes de logements dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des actions de marketing territorial sur les quartiers,</li> <li>- Diversifier quand les conditions d'aménagement des espaces publics sont requises,</li> <li>- Diversifier après avoir réalisé des études de marché, de potentiel</li> <li>- Travailler la gestion des nouvelles copropriétés constituées</li> </ul>	Reynerie Bellefontaine Baradels Empalot Izards Bagatelle Val d'Aran Fenassiers Izards Mirail U
	Reconstituer l'offre sociale démolie dans et hors QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une uniformisation des niveaux de loyers et de marges locales dans et hors quartiers,</li> <li>- S'assurer de critères de qualité des opérations de reconstitution de l'offre sociale démolie,</li> <li>- Proposer la gestion des droits à reconstruire à l'échelle de la métropole hors QPV,</li> </ul>	Empalot Fenassiers Bourbaki Negreneys Bagatelle Reynerie Barradels Izards
	Réhabiliter le parc locatif social dégradé dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en œuvre une charte partenariale fixant les critères d'une réhabilitation permettant d'améliorer la qualité d'usage et qualité perçue par les habitants, - Evaluer l'impact des réhabilitations sur le plan d'occupation des immeubles des quartiers,</li> <li>- Poursuivre le programme de réhabilitation énergétique du parc locatif social, etc.</li> </ul>	Empalot Reynerie Bellefontaine Soupetard La Gloire
	Prévenir la déqualification des copropriétés dégradées dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à porter le financement d'actions curatives vers certaines copropriétés bien identifiées dans le cadre de la pérennisation et généralisation de l'observatoire multi-critères des copropriétés</li> <li>- Mettre en place une assistance aux copropriétés qui souhaitent engager un programme de rénovation énergétique</li> </ul>	Arèens Cépières Pradettes Milan Les Maraîchers Soupetard La Gloire

Contribuer à une mixité sociale des quartiers dans un cadre de vie amélioré	Poursuivre le rétablissement d'un équilibre d'occupation des ensembles immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un suivi des attributions et de l'occupation des ensembles immobiliers des quartiers (parc social notamment),</li> <li>- Définir des critères de veille pour orienter les attributions sur les QPV notamment des publics ultra prioritaires.</li> </ul>	Tous quartiers en ciblant certains programmes
	Piloter le relogement à l'échelle des opérations métropolitaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter de l'ensemble des opérations de la métropole et mobiliser l'interbailleurs en fonction, - Fixer des conditions de valorisation des relogements au même titre que le logement des ultra prioritaires</li> </ul>	Fenassiers Barradels et territoires toulousains
	Favoriser la mobilité résidentielles des ménages et les parcours ascendants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer d'une mobilisation de l'interbailleurs à l'échelle métropolitaine pour traiter des mutations des quartiers au même titre que pour le relogement en veillant à rétablir l'attractivité de ces quartiers, en mesurant l'impact sur les équilibres de « peuplement » (flux entrants et sortants),</li> <li>- Mettre en place des aides financières bonifiées pour permettre l'accession des ménages du parc social (notamment le PTZ peut répondre à plusieurs objectifs : permettre l'accession des ménages du parc social et des ménages qui pourraient accéder à la propriété dans les quartiers prioritaires).</li> </ul>	Izards Bagatelle Bellefontaine Reynerie Empalot Fenassiers Négrenays
	Renforcer l'accompagnement social des ménages au sein des QPV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une ingénierie pour coordonner un accompagnement social multi-partenarial de ménages créant des troubles résidentiels graves (en lien avec dispositifs CLSPD et ZSP),</li> <li>- Accompagner les ménages à la prise en main de leur nouveau logement,</li> <li>- Mettre en œuvre des aides financières à l'accompagnement social</li> </ul>	Tous quartiers en ciblant certains programmes
Évaluer l'action publique mise en œuvre en constituant un observatoire	Mesurer les écarts à travers un observatoire de l'occupation des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer tous les 2 ans des données d'occupation sociale du parc locatif et vérifier l'évolution de l'occupation des quartiers, - - Pérenniser et étendre l'observatoire multicritères des copropriétés pour décider d'actions préventives voire curatives le mieux ciblées possible.</li> </ul>	Tous

### **1.3. Axe stratégique n°3 – Développer une gestion urbaine et sociale de proximité à travers des actions spécifiques, accompagnant le projet urbain et en lien avec les demandes des habitants**

#### ***Constats***

Les principaux constats posés par les partenaires du contrat renvoient à un ensemble de facteurs qui tendent à dégrader le cadre de vie des habitants et qui nuisent à une tranquillité et un bien vivre des ménages.

Une série de constats a pu être posée avec les partenaires bailleurs sociaux, professionnels de la gestion de proximité au sein de l'Etat et de collectivités, notamment à l'occasion des visites de sites menées avec l'ensemble des acteurs :

- Les dégradations volontaires sont importantes,
- Des usages que l'on ne retrouve pas ailleurs (mécanique sauvage),
- Des espaces en friche générés par les projets urbains et nécessitant une gestion d'attente,
- Des comportements particuliers (jet d'ordures, de pain sur l'espace public) nécessitant de la sensibilisation et de la gestion renforcée,
- La nécessaire présence humaine sur site pour réguler la gestion de l'espace voire assurer de la médiation,
- La demande des habitants d'une prise en compte de leur expertise d'usage dans la conception des actions à conduire : la gestion de leur quartier est aussi leur affaire,
- les enjeux de gestion varient d'un site à l'autre, entre une gestion de droit commun dont la qualité est à maintenir et une gestion renforcée pour traiter de problématiques spécifiques

Les attendus d'une gestion de proximité concertée sont multiples :

- elle doit faire le lien entre l'urbain et le social, en s'appuyant sur une présence de proximité, en incluant toutes les actions de gestion courante mais aussi en prenant en compte les dynamiques locales à même de favoriser le lien social et le « vivre ensemble » ;
- elle affirme la place des habitants et de la société civile dans l'amélioration du cadre de vie et la construction des projets ;
- elle s'insère dans le cadre du développement durable, en affirmant le lien entre conception, gestion et usages, indispensable pour garantir la pérennité des investissements ;
- elle participe à l'amélioration de l'image et donc de l'attractivité des quartiers, au maintien de la qualité urbaine et de services. A ce titre elle répond à l'enjeu de rétablir proximité et confiance entre acteurs institutionnels et habitants ;
- elle concourt à l'amélioration du cadre de vie en visant aussi à préserver ou rétablir la tranquillité publique, en intégrant les enjeux de sécurité en matière de conception et de gestion des espaces, de régulation des usages et de promotion du vivre ensemble. Ainsi, la présente charte d'engagements réciproques contribue pleinement à la mise en œuvre du volet « tranquillité publique » du contrat de ville.

#### ***Priorités d'action – les objectifs stratégiques***

*Diffuser une méthode :*

- 1/ Intégrer dans chaque aménagement l'expertise des acteurs de la gestion urbaine
- 2/ Envisager un travail partenarial sur les parties communes des immeubles
- 3/ Assurer une tenue et des fins de chantiers exemplaires
- 4/ Veiller aux interfaces entre l'espace public et les chantiers

*Porter des interventions relevant d'une gestion de droit commun :*

- 5/ Assurer un entretien régulier des espaces public et résidentiel
- 6/ Optimiser la gestion des encombrants et dépôts sauvages
- 7/ Améliorer la gestion du stationnement

*Mettre en œuvre des actions spécifiques ou mises en œuvre à titre expérimental :*

- 8/ Assurer un traitement spécifique des terrains en attente d'aménagement et des immeubles en attente d'intervention
- 9/ Prolonger les dispositifs de régulation des usages et de médiation
- 10/ Mener des campagnes de sensibilisation contre les jets d'ordures par les fenêtres

*Mettre en œuvre des actions déclinant ou accompagnant le projet urbain :*

- 11/ Développer une pédagogie de projet
- 12/ Assurer une information régulière sur le projet

### ***Publics et territoires cibles***

L'action des partenaires doit porter sur l'ensemble des territoires prioritaires et sur l'ensemble du parc locatif social. La participation des syndicats de copropriétaires aux démarches de GUSP sera systématiquement recherchée.

Une attention particulière doit néanmoins être portée aux territoires éligibles au NPNRU qui concentrent les problématiques les plus lourdes et d'importants besoins d'intervention renforcée, en accompagnement des projets urbains.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de droit commun de l'Etat, de Toulouse Métropole, de Blagnac, Cugnaux, Colomiers, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Les crédits spécifiques du programme « politique de la ville » de l'Etat
- Le Règlement Général de l'ANRU,
- La Charte Locale d'Insertion,
- Le schéma local de tranquillité publique

### ***Partenariats***

- Les communes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Colomiers,
- Toulouse Métropole
- Préfecture de la Haute-Garonne,
- Direction Départementale des Territoires,
- Conseil départemental de la Haute-Garonne,
- USH Midi-Pyrénées,
- Comité départemental HLM,
- Bailleurs sociaux,
- Délégation territoriale de l'ANRU,
- Les associations d'habitants,
- Les conseils citoyens,

*Programme d'actions*

Objectifs stratégiques	ORIENTATIONS / ACTIONS DECLINEES PAR AXE ET NIVEAUX D'INTERVENTION	Description					
		PARTENAIRES CONCERNES					TERRITOIRES QPV CONCERNES
		Etat	Métropole	Communes	Bailleurs	Aména- geurs	
<b>AXE TRANSVERSAL : Diffuser une méthode de travail</b>	Structurer le partenariat, pour aboutir à une articulation des actions et compétences autour d'une stratégie globale par site (coordination des aménagements bâti / espace public, coordination des modes de gestion des bailleurs, coordination des actions de développement social...)	X	X	X	X	X	Tous
	Clarifier et formaliser par site les questions de domanialité publique / privée ayant un impact sur les limites d'intervention de chaque partenaire		X	X	X		Tous
	Intégrer, dans chaque aménagement ou réaménagement des espaces publics ou résidentiels, équipements et bâtiments, une expertise en prévention situationnelle / sécurisation passive, pour faciliter l'appropriation positive des espaces partagés et la tranquillité résidentielle	X	X	X	X	X	Tous
	Intégrer, en amont de chaque aménagement d'espace public ou résidentiel, les préoccupations des gestionnaires futurs, pour garantir la pérennité des investissements et les modalités d'entretien futur (choix des matériaux, etc.)	X	X	X	X	X	Tous
	Prendre en compte « l'expertise d'usage » des habitants, des usagers, du tissu associatif... dans la conception des projets et les réponses aux dysfonctionnements identifiés, pour mieux répondre aux attentes	X	X	X	X	X	Tous
	Assurer une vigilance sur les sites ou équipements nouvellement livrés pour garantir une réactivité en cas de dysfonctionnement constaté		X	X	X	X	Tous
	Formaliser la déclinaison du partenariat à l'échelle de chaque site, pour capitaliser les retours positifs et éviter les déperditions au fil du temps	X	X	X	X	X	Tous
	Mettre en place des formations à destination du personnel de proximité pour créer des passerelles entre agents des diverses institutions, valoriser les bonnes pratiques, limiter les effets du turnover et faciliter l'identification mutuelle des interlocuteurs	X	X	X	X	X	Tous

<b>1er NIVEAU D'INTERVENTION : Assurer une gestion de droit commun renforcée</b>	Assurer une réactivité dans les actions d'entretien et de propreté de l'espace public, des espaces résidentiels et des parties communes des immeubles (mobiliers urbains, tags, etc.)		X	X	X		Tous	
	Optimiser la gestion des encombrants et dépôts sauvages (sensibilisation des syndicats et personnels de proximité sur le respect des consignes de présentation des bacs de collecte et des encombrants ; locaux de stockage dans les immeubles ; anticipation des besoins d'enlèvement en lien avec les relogements ; gestion des gravats sur les sites en mutation...)		X			X		Tous
	Faire respecter les règlements applicables aux marchés de plein vent (problématique des sacs plastiques ; discipline des commerçants ambulants)				X			Reynerie, Bellefontaine / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
	Poursuivre l'installation des conteneurs enterrés dans les grands ensembles lorsque ce dispositif est adapté, veiller à la pertinence de leur positionnement et accompagner les habitants lors de leur mise en place		X			X	X	Reynerie, Bellefontaine / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
	Mettre en place des actions visant à lutter contre la prolifération de rats et pigeons		X	X		X		Barradels / Reynerie, Bellefontaine / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
	Développer les cheminements modes doux, améliorer les continuités et les rendre lisibles		X	X		X	X	Barradels / Val d'Aran, Fenassiers, Bel Air, Poitou / Vivier maçon / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Empalot / Izards
	Améliorer la gestion du stationnement, lutter contre le stationnement illégal et les voitures ventouses ; repérer et enlever les voitures épaves	X	X	X		X		Barradels / Fenassiers / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Bréguet, Lécivain / Soupetard, La Gloire / Negreneys / Izards, La Vache
Assurer une tenue et des fins de chantiers exemplaires, quel que soit le maître d'ouvrage, en veillant notamment à la qualité des interfaces espace public / espace privé (état des lieux initial contradictoire ; engagement de chaque maître d'ouvrage à prendre en charge les dégradations éventuelles)		X	X		X	X	Tous	

	causées par l'entreprise intervenant pour son compte ; propreté des chantiers avec dispositifs de palissades, maintien des continuités piétonnes...)						
<b>2eme NIVEAU D'INTERVENTION : Mettre en œuvre des actions expérimentales ou spécifiques aux quartiers prioritaires</b>	Impliquer les habitants, associations... dans l'identification des actions de gestion et de valorisation à mener sur l'espace public, les espaces résidentiels et les parties communes des immeubles		X	X	X		Tous
	Renforcer la présence de personnel de proximité				X		<i>A compléter</i>
	Favoriser les actions participant à l'animation des quartiers, au lien social et au vivre ensemble (accompagnement spécifique, actions d'insertion de type chantiers d'insertion ou chantiers jeunes, permettant de proposer des opportunités d'emploi aux habitants des quartiers prioritaires, notamment à l'extérieur des quartiers...)		X	X	X		Tous
	Maintenir ou développer, là où cela est nécessaire, des dispositifs de régulation des usages et de médiation dans tous les espaces de vie commune	X	X	X	X		<i>A compléter</i>
	Mettre en œuvre des actions visant à renforcer la tranquillité publique et résidentielle (vidéosurveillance, travail sur l'éclairage...)			X	X	X	Tous
	Protéger les aménagements et espaces d'agrément des détournements d'usages, source de nuisances (rodéos...)		X	X	X		Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards / En Jacca
	Mettre en place un traitement sécurisant des tunnels et passages traversants	X	X	X	X		Reynerie / La Gloire / Vivier Maçon / Arènes / Bagatelle / Tabar
	Développer des actions innovantes ou spécifiques de collecte, adaptées aux enjeux de chaque territoire (collecte du pain...)		X		X		Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
<b>2eme NIVEAU D'INTERVENTION : Mettre en œuvre des actions expérimentales ou spécifiques aux quartiers prioritaires</b>	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des habitants contre les jets d'ordures par les fenêtres		X	X	X		Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards

	Effectuer des campagnes de réfection des enrobés brûlés		X		X		Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
	Développer des solutions pour éviter les rejets dus à la mécanique sauvage	X	X	X			Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards
<b>3eme NIVEAU D'INTERVENTION : Mettre en œuvre des actions déclinant ou accompagnant les projets ou opérations de renouvellement urbain</b>	Développer une pédagogie de projet, sur les enjeux globaux comme sur les questions de proximité : expliquer pourquoi on fait, développer les temps de rencontres avec les habitants pour qu'ils retrouvent une confiance dans l'action publique et abordent le projet urbain de manière plus favorable		X	X	X	X	Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards / Fenassiers
	Mettre en place des interventions contribuant à donner de la visibilité au projet urbain		X	X	X	X	Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards / Fenassiers
	Assurer une information régulière sur le projet, ses étapes, les changements de planning, l'impact sur la vie quotidienne des habitants, les améliorations qui sont attendues		X	X	X	X	Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards / Fenassiers
	Assurer un traitement spécifique des friches, pour qu'elles contribuent à l'image et la valorisation future du quartier et ne dégradent pas les conditions de vie des habitants (dispositions relatives à la remise en état des terrains selon les usages envisagés ; aménagement pour des usages ludiques ; préfiguration du projet de renouvellement urbain...)		X	X			Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Izards / Fenassiers
	Assurer un traitement spécifique des immeubles en attente d'intervention pour que les conditions de vie des habitants ne s'en trouvent pas dégradées				X		Barradels / Reynerie, Bellefontaine, Mirail Université, Milan / Bagatelle, Faourette, Pampus, Tabar, Bordelongue / Empalot / Fenassiers

#### **1.4. Axe stratégique n°4 – Améliorer la tranquillité publique des habitants des quartiers, en luttant contre les trafics, en régulant les usages sur les espaces publics et mixtes, en prenant en compte les questions de sécurité dans la gestion urbaine de proximité et la conception des projets urbains.**

##### ***Constats***

Le traitement des problématiques de sûreté et de tranquillité publiques constitue un enjeu commun aux seize quartiers prioritaires, même si ces difficultés peuvent s'y exprimer avec des spécificités ou des intensités différentes.

Ces problématiques couvrent un large éventail de difficultés (de la gêne occasionnée par un stationnement anarchique ou mal régulé, à une insécurité liée à des trafics de stupéfiants engendrant la présence d'armes à feu, en passant par des intimidations, des regroupements dans les parties communes des immeubles ou encore des dégradations), qui ne transparaissent pas nécessairement dans les statistiques produites sur la délinquance à l'échelle des quartiers. Ainsi, quel que soit le quartier considéré, l'exploitation des données statistiques fait généralement état d'un faible volume de faits et ne met pas spécifiquement en lumière les quartiers de la géographie prioritaire, même si certains phénomènes (mécanique sauvage, rodéos de véhicules motorisés, par exemple) semblent s'y localiser plus spécifiquement.

Le traitement des troubles à la tranquillité publique et problématiques de sécurité évoqués relève des différentes institutions signataires de ce contrat de ville, dans la limite de leurs champs de compétences et cadres d'intervention respectifs, étant entendu que l'État reste le garant de la sécurité publique sur les territoires. Les partenaires ont ainsi déjà investi un certain nombre d'instances (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), de dispositifs (Zones de Sécurité Prioritaire, Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance...) et d'outils (Schémas Locaux de Tranquillité Publique, Cellules de veille...) leur permettant de travailler de manière concertée, décloisonnée et partenariale. La mobilisation de chaque partenaire et de chaque institution est fondamentale pour lutter contre ces problématiques, dont l'origine relève bien souvent de facteurs multiples (et, notamment, d'ordre socio-économique), et dont la résolution résulte nécessairement d'une action collective, coordonnée et partagée.

Au-delà de cet existant et du droit commun, l'enjeu de cette inscription dans le contrat de ville porte essentiellement sur une meilleure articulation de l'action des différents partenaires, visant à optimiser le fonctionnement des dispositifs en réponse aux problématiques identifiées. Il repose notamment sur une meilleure connaissance, acculturation et prise en compte des enjeux de sûreté et de tranquillité par l'ensemble des partenaires impliqués sur les quartiers prioritaires (qu'ils se situent dans les sphères institutionnelles ou associatives, dans le domaine de l'urbanisme, de l'action sociale...), des échanges d'informations permettant de disposer des diagnostics les plus fins, ou encore le développement d'outils d'observation et d'analyse communs afin de guider l'action des partenaires

##### ***Priorités d'action – les objectifs stratégiques***

3 objectifs stratégiques ont été définis :

1. Lutter contre les trafics
2. Lutter contre les nuisances visibles au quotidien
3. Favoriser la veille, la remontée et l'échange d'informations et de pratiques entre partenaires et institutions œuvrant en matière de sécurité et de prévention de la

## délinquance

### ***Publics et territoires cibles***

L'action des partenaires doit porter sur l'ensemble des territoires prioritaires ; en matière de nuisances, incivilités et actes de délinquance, des phénomènes de report sont en effet fréquemment observés en réponse aux dispositifs déployés pour prévenir ou lutter contre ces problématiques.

Elle sera pour autant modulée selon l'intensité des problématiques rencontrées, comme l'illustre la déclinaison des dispositifs actuels relevant de l'État (ZSP, GLTD).

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de droit commun de l'État, de Toulouse Métropole, de Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse, et du Département de la Haute-Garonne
- Politiques locales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment à travers les CLSPD et le CISPD
- Politique pénale (Parquet)
- Politiques sectorielles concourant à prévenir, endiguer ou lutter contre les phénomènes de délinquance, d'incivilités et de troubles à la tranquillité publique (politiques éducative, d'insertion, urbanistique, sociale, socioculturelle, sanitaire, judiciaire, répressive, de gestion urbaine, etc.)
- Politiques territoriales de lutte contre l'insécurité et la délinquance, à travers les ZSP et GLTD.
- Approche partenariale coordonnée
- Charte de déontologie pour l'échange d'informations
- Crédits spécifiques du programme « politique de la ville » et du FIPD de l'Etat

### ***Partenariats***

- Les communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse
- Toulouse Métropole
- Etat (DDSP, Police Nationale, Gendarmerie nationale, Préfecture)
- Juridictions civiles et pénales de Toulouse
- Services territoriaux du ministère de la Justice
- Polices municipales
- Services territoriaux de l'Éducation Nationale (Rectorat de l'académie de Toulouse)
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Bailleurs sociaux
- Transporteurs publics (Tisséo, SNCF)
- Associations concernées par l'action au regard de leurs compétences ou de leur inscription territoriale

## Programme d'actions

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions / Description
Lutter contre les trafics		<p>En réponse aux principaux sujets identifiés : trafics de stupéfiants d'intensité variable selon les sites, pressions sur les habitants et les professionnels, vols violents aux abords des stations transports en commun)</p> <p>Mobilisation coordonnée de tous les moyens répressifs contre les trafics et l'économie souterraine, en parallèle du travail mené par tous les acteurs (prévention, action social, aménagement, ...)</p> <p>Participer à l'action partenariale concertée lancée par l'Etat</p>
Lutter contre les nuisances visibles au quotidien	Systématiser la prise en compte des enjeux de sûreté et tranquillité publiques dans la conception des projets urbains et des espaces partagés, à travers le recours à un cadre méthodologique et des outils partagés	Enrichir les cahiers des charges des Études de Sûreté et de Sécurité Publiques (ESSP) pour en faire des outils guidant la mise en œuvre des projets ; en généraliser l'usage, y compris hors obligations réglementaires, pour tout projet urbain ou création d'espace partagé
	Généraliser la mise en œuvre de démarches de traitement global (dispositifs techniques / aménagement de l'espace / présence humaine) des sites présentant des dysfonctionnements	<p>S'inspirer des démarches expérimentales mises en oeuvre (exemple : démarche Anthonioz-de-Gaulle à Toulouse) pour élaborer des dispositifs multidimensionnels visant à restaurer un fonctionnement pérenne et pour tous des sites identifiés comme présentant des dysfonctionnements</p> <p>Elaborer systématiquement des schémas de tranquillité publique</p>
	Accompagner ces démarches en matière de conception et de gestion d'outils de suivi et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre.	Intégrer aux actions entreprises en matière de lutte contre les nuisances visibles au quotidien des outils de suivi des évolutions induites et d'évaluation des résultats obtenus
Favoriser la veille, la remontée et l'échange d'informations entre partenaires et institutions œuvrant en matière de sécurité et de prévention de la délinquance	Instaurer des espaces partenariaux réguliers de veille et de remontée d'informations relatives à la sécurité et à la tranquillité publiques	<p>Élargir le partenariat et faire des CTPS de véritables outils de veille et de suivi de la tranquillité et de la sécurité pour Toulouse</p> <p>Intégrer les cellules de veille territoriale dans les CLSPD des autres communes lorsque la situation le justifie</p>
	Engager une concertation partenariale sur l'échange d'informations à caractère nominatif et aboutir à une charte déontologique commune	
	Construire des outils communs d'observation et d'analyse pour partager les diagnostics et guider l'action	

## 2. Orientation thématique n°2 – Favoriser la création de richesses

L'emploi et le développement économique constituent des enjeux majeurs pour les territoires prioritaires et pour leurs habitants. Le contrat de ville s'attache, par l'action de ses signataires, à favoriser la création de richesses dans ces quartiers, en s'appuyant sur les atouts de ces quartiers, les potentiels de leurs habitants et en corrigeant leurs faiblesses ou handicaps.

Le travail des partenaires dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville a permis d'identifier trois axes stratégiques à partir desquelles les programmes d'actions sont élaborés :

- **Augmenter durablement le taux d'emploi** des publics des quartiers prioritaires
- Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi par une **meilleure anticipation des besoins des entreprises** et une meilleure préparation des publics
- **Soutenir les initiatives économiques**, développer l'activité et **réussir l'aménagement des centralités commerciales** dans les quartiers

Les constats majeurs qui sont exposés ci-après et qui permettent de caractériser la hauteur des enjeux en matière de développement économique et d'emploi dans les quartiers prioritaires ne sont pas spécifiques à l'agglomération toulousaine ; des phénomènes similaires d'éviction du marché du travail et de décrochage de ces quartiers de la trajectoire économique vertueuse de l'agglomération dans laquelle ils se trouvent sont observés ailleurs dans d'autres métropoles.

Pour autant, les partenaires ont souligné systématiquement l'unanimité des constats posés, leur acuité et la nécessité d'agir résolument et en partenariat pour lutter contre ces phénomènes.

Plusieurs conditions de réussite doivent être réunies pour que les territoires prioritaires puissent atteindre un haut niveau de développement économique

- Certaines des actions envisagées relèvent d'enjeux d'organisation ou de gouvernance des politiques de l'emploi et du développement économique à l'échelle de la métropole pour améliorer la coordination des acteurs, adapter l'offre de service aux caractéristiques des publics et rendre cette offre plus lisible pour ses principaux destinataires. Il y a un réel enjeu d'intégration des enjeux de la politique de la ville en ce domaine dans les politiques et stratégies économiques et d'emploi de l'ensemble des acteurs. Chaque signataire sera garant de la mobilisation des leviers dont il a la charge pour atteindre ces objectifs.
- De même certaines des actions, par leur caractère structurant ou large, concernent plusieurs des objectifs stratégiques. C'est en particulier le cas des actions envisagées dans le cadre de la seconde orientation qui est à l'interface entre le soutien aux entreprises et l'accompagnement des publics et peut donc renvoyer aux deux autres objectifs.
- La qualité et la richesse du partenariat qui sera noué avec les représentants du monde économique et les entreprises doit permettre de démultiplier les opportunités de développement et d'emploi. Ce partenariat doit pouvoir se construire sans contrainte excessive, en toute confiance et en pariant sur l'intelligence collective et la bonne compréhension par tous de l'importance des enjeux qui entourent cette nouvelle contractualisation.

## **2.1. Orientation stratégique n°1 – Augmenter le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires**

### ***Constats***

Les principaux constats posés par les partenaires au contrat renvoient à un ensemble de facteurs qui empêchent l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires et conduisent par la même à un taux d'emploi dans les quartiers prioritaires plus faible qu'ailleurs dans l'agglomération.

Le taux d'activité des hommes est ainsi en moyenne de 64,5 % dans les quartiers prioritaires contre 69,5 % à l'échelle de la métropole. L'écart de cinq points est identique s'agissant du taux d'activité des femmes : 70,3 % en quartier prioritaire contre 75,7 % dans l'agglomération.

La crise a par ailleurs plus durement touché les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires, comme le rappelle encore le dernier rapport de l'Observation National des Zones Urbaines Sensibles pour 2014. A Toulouse, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de près de 23 % entre 2009 et 2012 dans les quartiers prioritaires, cette progression étant moindre sur l'ensemble du territoire de Toulouse métropole (+16,6%).

L'action des partenaires pour augmenter le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires doit également tenir compte des dynamiques de mobilité résidentielle qui attirent dans ces quartiers des populations plus souvent exclue du marché du travail en remplacement de populations quittant le quartier après avoir trouvé un emploi.

Les partenaires ont identifié une série de **problématiques rencontrées par les publics** qui freinent leur accès à l'emploi, en particulier :

- Le bas niveau de qualification et de formation qui rend difficile l'accès à l'emploi au sein d'une zone d'emploi en recherche de salariés qualifiés.
- L'autonomie relativement faible dans l'accès à l'emploi, en particulier chez les jeunes, qui nécessitent ainsi plus fréquemment qu'ailleurs un accompagnement vers l'emploi, parfois dans la durée.
- L'absence de réseaux professionnels leur permettant d'accéder aisément à l'emploi, des discriminations encore trop fortes, notamment pour les demandeurs d'emplois diplômés ou qualifiés.
- Des freins d'accès exprimés de manière plus importante qu'ailleurs : freins linguistiques, mobilités entravées, garde d'enfants... notamment pour les parents isolés pour lesquels la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est difficile.
- Un taux de survie des entreprises créées trop faible malgré la vitalité dont font preuve les créateurs, notamment les auto-entrepreneurs.
- Une offre de service trop peu lisible pour les publics, comme pour les acteurs eux-mêmes.

Une **série de constats** a également pu être **partagée avec des chefs d'entreprises** réunis dans le cadre du travail d'élaboration du contrat. Ils dénotent des difficultés de 5 ordres :

- La conjoncture et la préservation des équilibres économiques des entreprises : celles-ci ont d'autant plus de difficultés à intégrer des publics, pérenniser leur emploi ou simplement former leurs salariés qu'elles subissent les effets de la crise économique.
- La méconnaissance par les publics accueillis ou recrutés des codes de l'entreprise qui représente bien souvent l'un des principaux déterminants de la non-poursuite d'une relation salariale.
- Les problématiques d'intégration et de maintien dans l'emploi : la nécessité d'un soutien et d'un accompagnement dans l'emploi pour assurer la pérennité des emplois. La nature et la

durée de cet accompagnement sont variables suivant les entreprises, mais il est une des clés de la réussite de l'intégration professionnelle.

- Les attentes de relais concernant le suivi dans l'emploi : les entreprises souhaitent pouvoir disposer de relais auprès des acteurs de l'emploi pour assurer le suivi dans l'entreprise, au-delà de ce qui est actuellement pratiqué.
- L'absence de rencontre entre le « monde de l'insertion » et celui des entreprises : ces rencontres ne sont pas aisées tant les buts poursuivis peuvent paraître divergents de prime abord. Ces divergences se cristallisent bien souvent au sujet des personnes les plus éloignées de l'emploi.

### ***Priorités d'action – les objectifs***

Trois priorités d'action ont été définies, ainsi qu'un objectif transverse :

- 1 – **Mieux préparer les publics** pour l'accès à l'emploi
- 2 – Développer un **travail spécifique en direction des entreprises**
- 3 – Renforcer le **maintien dans l'emploi**
- 4 – Objectif transverse : Optimiser l'utilisation des actions existantes et les rendre plus lisibles

### ***Publics et territoires cibles***

L'action des partenaires doit porter sur l'ensemble des territoires prioritaires et l'ensemble des publics.

Une attention particulière doit néanmoins être portée :

- à quelques territoires qui concentrent des difficultés majeures d'accès à l'emploi des habitants
- aux jeunes, aux femmes ainsi qu'aux parents isolés pour lesquels les facteurs limitant l'accès à l'emploi sont plus importants et conduisent à des taux d'activité plus faibles.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Droit commun de l'Etat, de Toulouse métropole et des communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Conventions interministérielles (et circulaires d'application) passées entre le Ministre de la Ville et :
  - Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
  - Pôle Emploi
  - Le Ministre du droit des femmes
  - Le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire
  - Le Ministre de l'artisanat du commerce et du tourisme
  - La caisse des dépôts et consignations
- La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » entre l'Etat et la Caisse des dépôts pour 2014 – 2017

- La circulaire interministérielle du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi
- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Programme départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion du département de la Haute-Garonne
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Toulouse métropole
- la Charte « Entreprise et Quartiers » et ses déclinaisons locales
- Le dispositif « coup de pouce à l'emploi » de l'Etat
- Plans territoriaux de lutte contre les discriminations
- Les crédits spécifiques du programme « politique de la ville » de l'Etat
- la Charte de la diversité
- Le cahier des charges et les conventions d'objectifs des Maisons de l'Emploi, dont Toulouse métropole emploi et les Maisons communes emploi formation

### ***Partenariats***

- Toulouse métropole
- Etat (DIRECCTE, Préfecture de la Haute-Garonne)
- Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Conseil régional Midi-Pyrénées
- Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne
- Pôle Emploi
- Toulouse métropole emploi, maison de l'emploi métropolitaine
- Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat
- Caisse des dépôts et consignations
- Acteurs locaux de la formation professionnelle
- Missions locales de Toulouse et de Haute-Garonne
- Les services du PLIE
- Cap emploi
- La Plateforme Emploi Entreprises du quartier Empalot
- Structures de l'Insertion par l'Activité Économique
- Acteurs associatifs œuvrant dans les domaines de l'insertion et de l'emploi
- Organisations patronales
- Représentants des entreprises, artisans et commerçants
- Maisons communes emploi formation du Conseil régional
- École régionale de la 2ème chance
- Universités

**Programme d'actions**

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
<p>1 - Mieux préparer les publics pour l'accès à l'emploi en agissant sur les freins</p>	<p>Lever les freins périphériques d'accès à l'emploi</p>	<p>Permettre l'acquisition / reprise de confiance en soi</p> <p>Renforcer l'autonomie dans l'accès à l'emploi</p> <p>Proposer des modes garde d'enfants adaptés</p> <p>Offrir des solutions de mobilité Lever les autres freins périphériques (ex : logement)</p>	<p>S'appuyer sur l'ensemble des acteurs, les mobiliser autour du contrat de ville et de ses objectifs</p> <p>Recenser les dispositifs ou actions des acteurs du service public de l'emploi et organiser l'offre territoriale en cohérence avec les objectifs définis</p> <p>Cartographier les ressources des territoires et les faire connaître</p> <p>Mobiliser plus fortement les outils structurants de l'insertion en particulier l'accompagnement global développé par le Conseil départemental et pôle emploi, la garantie jeunes et l'initiative européenne pour la jeunesse, le Plan local pour l'insertion et l'emploi, le Pass'Emploi...</p> <p>Renforcer l'offre de service dans les domaines insuffisamment couverts (savoirs de base, langue...)</p> <p>Adapter l'offre de service pour faciliter l'information et renforcer l'accès aux droits</p> <p>Soutenir plus particulièrement les actions en direction des femmes et des jeunes</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
<p>1 - Mieux préparer les publics pour l'accès à l'emploi en agissant sur les freins</p>	<p>Faciliter l'accès à la formation et à la qualification</p>	<p>Mobiliser les leviers de la formation</p> <p>Viser une montée en qualification des publics</p> <p>Développer les dispositifs de l'alternance</p>	<p>Augmenter la part de publics issus des quartiers prioritaires dans les formations continues ou qualifiantes, par exemple en instituant des places réservataires</p> <p>Mobiliser le dispositif « réussite apprentissage »</p> <p>Mobiliser les outils de la Région en particulier l'école régionale de la 2ème chance et les dispositifs de formation</p> <p>Développer des modalités d'accès à la formation adaptées aux publics</p> <p>Assurer un accompagnement spécifique des publics qui bénéficient de contrats d'insertion</p> <p>Capitaliser les opportunités d'emploi au travers des projets</p> <p>Développer, avec les chambres consulaires des actions adaptées dans le domaine de l'alternance</p> <p>Développer et soutenir les dispositifs d'accès à la fonction publique mis en place pour les jeunes diplômés des quartiers, augmenter le nombre d'employeurs publics et le nombre de bénéficiaires</p>
	<p>Permettre aux publics de mieux appréhender le monde de l'entreprise</p>		<p>2 - Développer un travail spécifique avec les entreprises</p>
<p>Soutenir les entreprises</p>			

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
			<p>Mieux mobiliser les clubs et réseaux d'entreprises locaux et leurs outils de médiation, d'information et de formation</p>
<p>3 – Renforcer le maintien dans l'emploi</p>		<p>Accompagner la mise en relation avec les entreprises</p>	<p>Mobiliser et coordonner l'offre de service existante</p> <p>Capitaliser sur les outils de proximité qui permettent d'apporter une offre d'accompagnement complète en direction des entreprises et des publics (ex : Plateforme Emploi Entreprises...)</p> <p>Orienter l'offre d'insertion par l'activité économique</p>
	<p>Multiplier les opportunités de rencontre avec les entreprises</p>	<p>Travailler sur le rapprochement de l'offre et de la demande</p> <p>Soutenir les stratégies RH des TPE / PME</p> <p>Favoriser les collaborations professionnelles avec les entreprises, leurs groupements ou les branches professionnelles</p> <p>Développer les clauses d'insertion</p>	<p>Organiser des manifestations spécifiques dans et hors l'entreprise, des démonstrations métiers, des journées portes ouvertes</p> <p>Développer l'engagement des entreprises et davantage les mobiliser au travers des démarches de responsabilité sociale des entreprises</p> <p>Décliner localement et renforcer la portée de la Charte « Entreprise et quartiers » et des outils similaires de mobilisation</p>
<p>4 – Objectif transverse : Optimiser l'utilisation des ressources existantes et les rendre plus lisibles</p>		<p>Coordonner et organiser l'offre de service afin d'améliorer la lisibilité pour les publics et les acteurs et l'accès aux actions et dispositifs</p>	<p>Créer des outils communs de suivi et d'évaluation des actions</p> <p>Promouvoir des actions par territoire, en intégrant l'ensemble de ses ressources</p> <p>Mobiliser une ingénierie d'actions pluripartenariale</p> <p>Structurer le travail avec les acteurs économiques autour d'un pilotage métropolitain en lien avec la gouvernance économique du territoire</p>

## 2.2. Orientation stratégique n°2 – Améliorer les chances d'accès à l'emploi des habitants par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics

### *Constats*

La métropole toulousaine se distingue par son dynamisme, la vitalité de son tissu économique, l'excellence de ses entreprises. Elle présente des éléments d'attractivité particulièrement intéressants pour son développement économique. Comme beaucoup de grandes agglomérations, la métropole de Toulouse concentre une part importante d'emplois dits supérieurs ou liés à des fonctions stratégiques de décision ou de conception. Comme beaucoup de territoires attractifs, son bassin d'emploi est également fortement imprégné par l'économie résidentielle ou présente, liée aux besoins de services, de commerces de ses populations. Grand pôle universitaire et hospitalier, la part des emplois publics de l'agglomération y est également significative.

Sa vocation et son excellence dans le domaine de l'aéronautique et du spatial en font aussi un territoire où l'emploi industriel reste prépondérant. Toulouse est d'ailleurs l'un des pôles d'emploi industriel les plus importants en France comme en Europe.

Le dynamisme économique de l'agglomération, la résilience de son tissu économique et industriel, amènent à un fort taux de développement de l'emploi. Toulouse est ainsi l'agglomération qui a créé le plus d'emplois en France ces 5 dernières années (+6000 emplois en moyenne). Cette vigueur de l'emploi ne suffit pour autant plus à compenser les effets de la crise économique sur les entreprises toulousaines.

Parallèlement, les territoires prioritaires de la politique de la ville restent globalement à l'écart de ce dynamisme et les habitants de ces quartiers ne bénéficient que trop partiellement des effets positifs d'une agglomération qui continue à créer de la valeur et des emplois.

Les partenaires ont établi un certain nombre de **constats pour appuyer la nécessité de mieux anticiper les besoins des entreprises** pour mieux préparer les publics à l'emploi :

- Une agglomération plutôt plus jeune et plus diplômée qu'ailleurs en France, une part élevée de cadres
- Des besoins en main d'œuvre très qualifiée ou qualifiée
- Un décalage manifeste entre les besoins en main d'œuvre des entreprises du territoire, et la structure de qualification des habitants des quartiers, majoritairement peu ou pas qualifiés.
- Une forte proportion de jeunes dans les quartiers, peu ou pas diplômés, mais également des jeunes très diplômés et ne trouvant pas de solution d'emploi. Ainsi, près d'un quart des jeunes suivis par la Mission locale de Toulouse sont issus des quartiers prioritaires. La part de ces jeunes sans diplôme ou qualification est supérieure de 6 à 8 points à ce qu'elle est ailleurs dans l'agglomération.
- Des femmes moins actives et qui s'inscrivent moins à Pôle Emploi qu'ailleurs
- Des chances d'accès à l'emploi durable moindres du fait du décalage entre l'offre et la demande.

### *Priorités d'action – les objectifs*

Trois objectifs se dégagent du travail réalisé jusqu'à présent :

1 – **Cibler principalement deux secteurs à fort enjeu** pour la métropole, les services à la personne et le numérique, pour engager le travail autour d'une démarche emploi permettant de mieux connaître les besoins des entreprises et par la même de mieux préparer les publics des quartiers prioritaires.

2 – **Saisir toutes les opportunités de développement** économique en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, notamment les grands projets d'aménagement et les projets d'investissement économique dans et hors des quartiers (espaces commerciaux, zones d'activité...).

3 – **Construire un partenariat durable avec les acteurs économiques**, soutenir et valoriser leurs initiatives, organiser la démarche en s'appuyant sur les ressources existantes dans l'agglomération.

### ***Publics et territoires cibles***

Le programme d'actions a vocation à irriguer sur l'ensemble du territoire de la métropole en fonction des opportunités de développement économique ou d'aménagement. L'enjeu consiste à dépasser le strict cadre du développement interne des quartiers pour rechercher ailleurs dans l'agglomération des leviers de développement et d'insertion par l'emploi.

Il concerne tous les publics des quartiers prioritaires, en particulier les demandeurs d'emploi jeunes et les femmes. Il s'agira également d'agir en amont de l'insertion sur le marché du travail, sur l'appareil de formation et dès l'orientation professionnelle pour permettre aux jeunes scolarisés de mieux appréhender le monde économique, les besoins en compétences des entreprises et construire leur projet professionnel en conséquence.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Droit commun de l'Etat, de Toulouse métropole et des communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Conventions interministérielles (et circulaires d'application) passées entre le Ministre de la Ville et :
  - Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
  - Pôle Emploi
  - Le Ministre du droit des femmes
  - Le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire
  - Le Ministre de l'artisanat du commerce et du tourisme
  - La caisse des dépôts et consignations
- La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » entre l'Etat et la Caisse des dépôts pour 2014 - 2017
- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Les crédits du programme « politique de la ville » de l'Etat

### ***Partenariats***

- Toulouse métropole
- Etat (DIRECCTE, Préfecture de la Haute-Garonne)
- Conseil régional Midi-Pyrénées

- Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat
- l'Éducation Nationale
- Pôle Emploi
- Toulouse métropole emploi, maison de l'emploi métropolitaine
- Clubs et réseaux locaux d'entreprises généralistes, thématiques ou territorialisés (FACE, CREPI, TOP, Capitole Angels...), fondations
- Les entreprises, artisans et commerçants et leurs fédérations et représentants
- Caisse des dépôts
- Comités de bassin d'emploi
- CARIF OREF
- Organisations patronales
- Acteurs locaux de la formation professionnelle, OPCA de branches
- Structures partenariales intervenant dans les domaines du numérique ou des services à la personne
- Missions locales de Toulouse et de Haute-Garonne
- Les services du PLIE
- Cap emploi
- Maisons communes emploi formation du Conseil régional

## Programme d'actions

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
<p>Améliorer les chances d'accès à l'emploi des habitants par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics</p>	<p>Construire une gestion territoriale de l'emploi et des compétences permettant d'anticiper les besoins des entreprises au regard des mutations économiques pour mieux préparer les publics</p>	<p>Cibler en particulier 2 secteurs expérimentaux (Services à la personne, numérique et organiser le plan d'action sur cette base</p> <p>Élaborer un diagnostic partagé des besoins des entreprises du territoire dans les deux secteurs visés</p> <p>Construire une culture commune autour de la GTEC</p> <p>Orienter l'appareil de formation et d'orientation et les outils d'accompagnement des publics en regards des besoins identifiés et des caractéristiques des publics. Construire des parcours d'insertion vers l'emploi durable</p> <p>Construire les outils de l'évaluation du dispositif sur le long terme pour mesurer les effets sur l'intégration durable sur le marché du travail des</p>	<p>Confier à Toulouse métropole emploi la responsabilité d'engager la démarche et d'organiser le travail des acteurs sur les deux secteurs ciblés</p> <p>Analyser la typologie des entreprises et leurs besoins à moyen / long terme dans les deux secteurs</p> <p>Intégrer les entreprises et leurs réseaux à la démarche, associer en amont les partenaires publics et les organismes paritaires</p> <p>Prendre appui sur les démarches emplois / compétences existantes ou réalisées dans les domaines du numérique ou des services à la personne</p> <p>S'appuyer sur les stratégies métropolitaines de développement économique et de coordination des acteurs notamment dans le domaine du numérique</p> <p>Impliquer la communauté éducative de l'école à l'université</p> <p>Mettre en œuvre des réponses à plus court terme qui valorisent la démarche et montrent des résultats rapides pour les publics et les entreprises</p> <p>Adapter la démarche pour qu'elle soit compatible avec les besoins des entreprises les plus petites</p>

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
		publics des quartiers prioritaires	Explorer à terme d'autres secteurs potentiellement créateurs d'emploi sur la métropole (Économie sociale et solidaire, Silver économie, santé, artisanat...)
Améliorer les chances d'accès à l'emploi des habitants par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics	Saisir toutes les opportunités de développement économique en faveur de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	<p>Travailler en amont sur les grands projets d'aménagement pour intégrer dès la conception et les études la question de l'emploi</p> <p>Travailler avec les investisseurs qui réalisent des projets à vocation économique ou commerciale sur le territoire de l'agglomération pour optimiser l'impact emploi de ces projets en direction des publics des quartiers prioritaires</p> <p>Utiliser l'outil de la commande publique et orienter plus fortement les clauses d'insertion vers les habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>Organiser avec l'ensemble des partenaires une méthode de travail, des temps de travail pour construire la démarche et la rendre opérationnelle</p> <p>Cibler quelques projets d'envergure, notamment des projets sur lesquels une amorce de travail de cet ordre a été engagée, ou opérations spécifiques pour engager la démarche, construire des outils adaptés et constituer le réseau partenarial nécessaire</p> <p>Organiser avec les entreprises des modalités de pré-diagnostic de GPEC pour les accompagner dans leurs recrutements, les soutenir dans leur gestion prévisionnelle des emplois, les sensibiliser à la responsabilité sociale des entreprises, les orienter vers les acteurs mettant en œuvre les aides à leur développement</p>

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
<p>Améliorer les chances d'accès à l'emploi des habitants par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics</p>	<p>Construire un partenariat durable avec les acteurs économiques</p>	<p>S'appuyer sur les initiatives existantes sur le territoire, capitaliser et essaimer</p> <p>Contractualiser avec les entreprises sur des engagements précis et mesurables</p>	<p>Mobiliser l'ensemble du monde économique toulousain autour des objectifs de solidarité et de responsabilité territoriale</p> <p>Fédérer autour d'initiatives communes (événements, lieux, labels, prix...)</p> <p>Développer des modes de contractualisation à visée opérationnelle (Charte « entreprises et quartiers », Charte de la diversité, conventions spécifiques...)</p>

### **3.3. Orientation stratégique n°3 – Soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers**

#### *Constats*

Si le manque relatif d'attractivité des quartiers prioritaires pour les investisseurs économiques en comparaison des territoires limitrophes dans l'agglomération fait consensus, il n'en demeure pas moins vrai que ces territoires sont l'objet d'une vitalité économique importante, marquée notamment par une vie commerciale particulièrement riche et un nombre significativement élevé de créations d'entreprises.

Les partenaires du contrat ont posé les constats suivants<sup>1</sup> :

- Sur la base de la précédente géographie prioritaire, les territoires en ZUS représentaient 9 % des établissements de Toulouse, avec depuis 2008 une croissance des implantations plus forte dans les quartiers qu'en dehors : +34 % dans les zones urbaines sensibles contre 27 % pour la ville de Toulouse. Ce dynamisme est en particulier dû aux implantations au sein de la zone franche urbaine, les mesures fiscales qui y sont associées constituant des leviers importants pour compenser le manque d'attractivité.
- Dans les faits, les secteurs d'activité les plus représentés dans les quartiers prioritaires sont le secteur des services ou de la construction. Les entreprises sont de tailles réduites, les établissements sans salariés étant relativement nombreux.
- Les entreprises dans les quartiers sont relativement plus jeunes que dans le reste de la métropole. Les entreprises créées présentent des taux de pérennisation ou de remboursement de prêts identiques à ce que l'on peut observer sur l'ensemble des créateurs, au plan national. Il existe cependant des freins spécifiques à l'émergence des projets de création, du fait d'une faible capacité d'autofinancement et d'une forte précarité des créateurs. On observe également une difficulté à assimiler la culture d'entreprise rendant le suivi et la surveillance de la santé des entreprises indispensables.
- La demande de locaux d'activité est également importante dans les quartiers : elle correspond majoritairement à une demande endogène aux quartiers, c'est-à-dire portée par des projets de personnes habitant dans les quartiers. Globalement, l'offre de locaux dans ou en périphérie des quartiers ne répond pas aux besoins identifiés en particulier pour les jeunes entreprises et les besoins en ateliers locatifs liés aux activités artisanales. Les projets d'implantation exogènes restent rares, hors ZFU, et de taille relativement modeste.
- S'agissant de la dynamique commerciale, son armature reste extrêmement dispersée autour de quelques centralités emblématiques. La vétusté de certains secteurs est patente et nécessite des investissements importants pour restaurer leur attractivité commerciale. Ces espaces souffrent par ailleurs directement d'une concurrence avec de grands centres commerciaux en périphérie.
- Enfin, les liens économiques ou fonctionnels avec les pôles d'activités voisins sont faibles. Très peu d'échanges sont noués du fait de coupures urbaines et sociales importantes. La perception, par les habitants et acteurs des quartiers, des territoires économiques voisinant les quartiers est assez dégradée.

---

<sup>1</sup> - Étude « les quartiers ZUS de Toulouse » - TME (avril 2013)  
- Étude es nouvelles entreprises dans les quartiers ZUS – TME - 2014  
- Bilan activité ZFU 2013

### ***Priorités d'action – les objectifs***

Quatre axes de travail, correspondant à quatre objectifs stratégiques ont été identifiés :

1 – **Mieux accompagner les porteurs de projets économiques**, pérenniser les projets de création, implantation ou développement d'activité dans les quartiers ou par leurs habitants.

2 – **Maintenir et développer l'activité dans les quartiers** en renforçant son attractivité, en diversifiant les activités et services proposés, en offrant des solutions d'implantation adaptées. Soutenir les acteurs économiques des quartiers en particulier les régies de quartier.

3 – **Diversifier l'offre commerciale et de services de proximité**, adapter les commerces à l'occasion du renouvellement urbain des quartiers et réussir les projets d'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers.

4 – Faciliter les **échanges avec le tissu économique limitrophe**.

### ***Publics et territoires cibles***

L'action est principalement orientée vers les porteurs de projets d'investissement économique dans les quartiers, qu'ils en soient issus ou non.

Des cibles particulières pourront être définies en fonction des actions : les jeunes notamment ou les femmes.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Droit commun de l'Etat, de Toulouse métropole et des communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux, du Département de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées,
- Conventions interministérielles (et circulaires d'application) passées entre le Ministre de la Ville et :
  - Le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
  - Pôle Emploi
  - Le Ministre du droit des femmes
  - Le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire
  - Le Ministre de l'artisanat du commerce et du tourisme
  - La caisse des dépôts et consignations
- La convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » entre l'Etat et la Caisse des dépôts pour 2014 – 2017
- Le Plan « Entrepreneur des quartiers »
- Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- Les programmes opérationnels de mobilisation des fonds européens, au plan national comme local
- Le Contrat de Plan Etat – Région et ses déclinaisons thématiques et territoriales
- Plans territoriaux de lutte contre les discriminations
- Les crédits du programme « politique de la ville » de l'Etat

## *Partenariats*

- Toulouse Métropole
- Etat (DIRECCTE, Préfecture de la Haute-Garonne)
- Conseil régional Midi-Pyrénées
- Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat
- Clubs et réseaux locaux d'entreprises généralistes, thématiques ou territorialisés, fondations
- Les entreprises, artisans et commerçants et leurs fédérations et représentants
- Caisse des dépôts
- EPARECA
- Organisations patronales

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
1 – Mieux accompagner les porteurs de projets économiques	<p>Faciliter et accompagner les initiatives privées par un meilleur accès à l'information</p> <p>Renforcer l'accueil de proximité et le suivi des projets</p> <p>Simplifier les démarches pour les porteurs de projets</p> <p>Optimiser l'utilisation des ressources existantes</p> <p>Répondre au besoin d'hébergement des jeunes entreprises</p>	<p>Organiser un dispositif d'accueil de premier niveau</p> <p>Structurer un pôle entrepreneurial</p> <p>Créer un portail d'informations unique</p> <p>Réaliser un état des lieux des ressources financières mobilisables pour la création et le développement des entreprises sur les quartiers prioritaires</p> <p>Développer l'hébergement des TPE / PME en phase de lancement</p>	<p>Réaliser un diagnostic rapide des ressources disponibles pour l'accompagnement des porteurs de projets dans les quartiers</p> <p>Analyser les dispositifs existants, leurs complémentarités et leur impact, soutenir les solutions d'accompagnement de proximité</p> <p>Développer des services simples et accessibles, en ligne</p> <p>S'appuyer sur les réseaux web existants</p>
2 – Maintenir et développer l'activité dans les quartiers	<p>Renforcer l'attractivité des quartiers auprès des entreprises</p> <p>Faciliter l'information des entreprises sur les quartiers prioritaires et l'environnement économique</p>	<p>Organiser l'accueil et l'information des entreprises dans le cadre d'une plateforme unique</p>	<p>Définir et tester un modèle économique adapté pour la production de l'immobilier</p> <p>Expérimenter des modalités innovantes en matière de portage de projets d'immobilier d'activité</p> <p>Identifier des solutions de portage compatibles avec les particularités de ces territoires</p>
2 – Maintenir et développer l'activité dans les quartiers	<p>Développer une offre immobilière innovante adaptée aux besoins des entreprises et au tissu urbain dense</p> <p>Proposer des solutions d'implantation attractives pour les entreprises en développement issues des quartiers et extérieures au territoire</p>	<p>Développer une offre immobilière locative adaptée</p> <p>Développer des micro-zones d'activité économiques</p>	<p>Recenser et identifier les opportunités immobilières</p> <p>Mobiliser les partenaires / investisseurs sur ces préoccupations</p> <p>Mettre en place une démarche de marketing territorial permettant de valoriser les quartiers prioritaires</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programmes d'actions	Description
<p>3 - Diversifier l'offre commerciale et de services de proximité</p>	<p>Réussir les aménagements commerciaux nécessaires sur les principales centralités commerciales des quartiers prioritaires</p> <p>Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets commerciaux en amont de l'implantation</p> <p>Faciliter l'accès à l'information liée aux opportunités d'implantation existantes</p>	<p>Cibler principalement les centralités commerciales autour desquelles la vie de quartier s'organise</p> <p>Décliner la stratégie d'aménagement commercial dans chaque quartier prioritaire, à partir de la stratégie d'agglomération</p> <p>Garantir les conditions de réussite des principales centralités commerciales dans quartiers concernés</p> <p>Examiner la nécessité d'un pôle d'accueil et d'information pour les commerces et services de proximité dans les quartiers</p> <p>Examiner les conditions de faisabilité d'une bourse aux locaux commerciaux dans les quartiers</p>	<p>Actualiser ou réaliser les diagnostics commerciaux dans les quartiers prioritaires</p> <p>Définir un positionnement commercial par quartier : type d'activités, surfaces, loyers, équipements...</p> <p>Rechercher et valider les montages nécessaires</p> <p>Cibler les centralités commerciales qui peuvent présenter des enjeux au-delà des quartiers, ou qui doivent faire l'objet d'une réhabilitation lourde</p> <p>Ajuster les outils d'accompagnement aux stratégies commerciales définies en amont, en particulier sur la diversité commerciale ou les implantations en diffus</p> <p>Garantir la pérennité des partenariats mobilisés, impliquer les investisseurs dans les montages</p>
<p>4 – Faciliter les échanges avec le tissu économique limitrophe</p>	<p>Conforter l'économie des régies de quartier</p> <p>Valoriser les entreprises et les activités représentées dans les quartiers</p> <p>Favoriser le recours à la sous-traitance en faveur des entreprises des quartiers</p> <p>Assurer un meilleur accès des entreprises des quartiers à la commande publique</p> <p>Favoriser la mise en réseau des entrepreneurs avec les entreprises implantés dans les zones limitrophes</p>	<p>Mettre en place des services mutualisés interentreprises</p> <p>Développer la mise en réseau des entreprises</p> <p>Mobiliser les outils de la commande publique, notamment le Small Business Act</p> <p>Soutenir l'activité des régies de quartier, leur fonctionnement et leur rôle dans les parcours d'insertion des demandeurs d'emplois des quartiers</p>	<p>Programme d'actions détaillé en cours d'élaboration</p>

### 3. Orientation thématique n°3 – Renforcer la cohésion sociale

L'enjeu de cohésion sociale est nécessairement porté à chaque échelle territoriale, du quartier à la région, Toulouse Métropole en a fait un de ces axes stratégiques. Objet de forte mobilisation depuis les débuts de la politique de la ville, les multiples acteurs mobilisés y ont, à Toulouse comme partout en France, des résultats significatifs dans de nombreux domaines, plus sommaires dans d'autres.

Dans ce domaine, où le travail en mode projet est sans doute plus difficile à mettre en œuvre, les partenaires du Contrat de ville se fixent les exigences de :

- gagner en cohérence et en efficacité,
- répondre aux priorités exprimées par les habitants eux-mêmes, notamment à travers leurs conseils citoyens,
- mieux articuler ce volet avec les volets urbain et économique du Contrat.

De manière pragmatique, ils ont retenu d'organiser le travail commun prioritairement sur quatre domaines étroitement liés et qui concentrent les préoccupations les plus grandes :

- l'éducation
- la santé
- l'accès aux droits et aux services
- les sports, la culture, les loisirs et la vie de quartier

Les débats menés lors des assises métropolitaines de la politique de la ville ont conforté cette priorité, en soulignant l'acuité des difficultés que les habitants éprouvent dans ces domaines, les attentes fortes qu'ils expriment, directement ou via les acteurs associatifs. Les mesures ou actions exposées ci-après en tiennent compte.

De manière générale et commune à chaque objectif stratégique énoncé ci-après, les partenaires conviennent, en premier lieu, de la nécessité de poursuivre tout au long du contrat l'analyse des situations constatées, la compréhension des mécanismes à l'œuvre, le dialogue avec les conseils citoyens et les autres acteurs de la société civile autour de ces constats, de manière à ajuster en permanence l'action qui sera menée.

### **3.1. Orientation n°1 – Construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes**

#### ***Des principes qui feront référence pour l'action :***

- L'éducation s'entend au sens large et dépasse ainsi largement le champ dévolu à l'École.
- Les parents sont les premiers éducateurs et donc membres à part entière de la communauté éducative.
- Le Contrat de ville s'inscrit en cohérence avec les Projets éducatifs de territoire (PEDT) et les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) des quatre communes, les programmes de réussite éducative, d'une part, avec les objectifs de la refondation de l'éducation prioritaire d'autre part.
- « Parcours » et « prévention » constituent des notions de convergence.

#### ***Des constats partagés, résultant de processus bien décrits ou qui restent à décrypter :***

- Les enfants présentant des signes de fragilités éducatives et en situation d'échec ou de rupture scolaire<sup>1</sup> sont plus nombreux sur les quartiers prioritaires (chiffres du redoublement, de l'exclusion, résultats au brevet, estime de soi, pratiques socioculturelles...) ; ils cumulent des difficultés, y compris socio-économiques, qui sont autant de frein aux parcours scolaires et éducatifs
- Des compositions familiales (grandes fratries, familles monoparentales) plus fréquentes dans ces quartiers qu'ailleurs nécessitent une adaptation des dispositifs d'accompagnement ou des modalités de prise en charge
- Une proportion importante de familles subit un taux de chômage plus important, rencontre des difficultés d'insertion ou accède plus qu'ailleurs à des emplois précaires et à forte contrainte (horaires atypiques, plannings variables, temps partiels) : trois situations qui ont un impact direct sur le développement des enfants et rendent plus difficile l'accompagnement éducatif au sein de la famille.
- 25 % des jeunes repérés comme présentant des risques de décrochage<sup>2</sup> dans les quartiers prioritaires sont « injoignables » et donc considérés comme étant en situation réelle de décrochage.
- Des différences importantes sont observées dans les modes de garde : 10 % des enfants des familles les plus modestes (premier quintile de revenu) relèvent principalement d'un mode de garde extérieur à leur famille (assistant maternel, crèche, garde à domicile) contre 69 % pour les enfants des ménages les plus aisés. Par ailleurs, dans les territoires prioritaires, où la scolarisation est possible dès l'âge de 2 ans, la majorité des enfants scolarisés à 2 ans n'a jamais fréquenté une structure d'accueil collectif.<sup>3</sup>
- Les structures REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) sont moins nombreuses sur les quartiers prioritaires que sur les autres quartiers
- On constate également une hausse des problématiques liées aux pratiques religieuses : le repas pour lequel des injonctions parentales se heurtent aux actions d'éducation alimentaire et nutritionnelle des Centres de Loisirs Associés à l'École, est régulièrement évoqué par les professionnels.
- Enfin, s'agissant de l'insertion et professionnelle, le sentiment d'impuissance (notamment

<sup>1</sup>Des mesures d'accompagnement, en cas d'interruption de la scolarité seront prévues afin de préparer la réintégration de l'élève et ainsi permettre la continuité des apprentissages ou de la formation.

<sup>2</sup> Sur les listes du SIEI (Système interministériel d'échanges d'informations)

<sup>3</sup>Source ; étude conduite en 2013 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Drees

chez les jeunes adultes)<sup>4</sup> et les références à « l'argent facile » semblent plus forts.

### ***Priorités d'action – trois objectifs stratégiques pour organiser l'action***

- Lutter contre les ruptures scolaires et sociales :
  - Conforter une école bienveillante et exigeante qui encourage la persévérance scolaire (prévention du décrochage)
  - Développer des parcours individuels, de l'enfance à l'adolescence, pour une meilleure réussite éducative
  - Encourager les différentes formes d'engagement des publics (enfants, adolescents, jeunes adultes, étudiants) pour favoriser l'autonomie et renforcer la citoyenneté
  
- Favoriser l'éducation partagée :
  - Mieux impliquer les parents depuis le premier accueil en collectivité (établissement d'accueil du jeune enfant, école maternelle) jusqu'à l'orientation post 3<sup>ème</sup>
  - Construire une culture commune entre parents et professionnels d'une part, entre professionnels d'autre part
  - Améliorer la cohérence éducative des interventions en favorisant la connaissance réciproque d'acteurs intervenant dans des champs et sur des compétences différents
  
- Améliorer l'insertion sociale et professionnelle :
  - Favoriser le retour vers la formation et l'accès à l'emploi des jeunes de plus de 16 ans
  - Mobiliser et coordonner les acteurs autour d'un parcours dont le jeune serait l'acteur principal
  - Accompagner les publics les plus fragiles dans leur insertion sociale et professionnelle en redonnant confiance, en restaurant l'estime de soi

### ***Publics et territoires cibles***

L'action touche avant tout les 0-29 ans des 16 quartiers prioritaires. Elle s'adresse également aux acteurs eux-mêmes ainsi qu'aux parents et plus largement à tout public pouvant par son action avoir un effet positif sur l'un des trois objectifs poursuivis.

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de l'éducation et de la jeunesse, en prenant notamment appui sur les PEDT et les CEJ,
- Programmes de réussite éducative
- Politiques de la culture, des sports, de la santé, de la lutte contre les discriminations, de la formation professionnelle,
- Crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat

### ***Partenariats***

- Les 4 communes concernées, les Conseils Départemental et Régional,
- Le GIP Réussite Éducative,
- L'Etat (DDCS, DRJSCS, Préfecture)
- L'Éducation Nationale,

---

<sup>4</sup>Cf étude menée par le CSTB en 2009-10 sur le secteur Kiev à Reynerie-Toulouse : « le poids de la dévalorisation et de l'absence de perspectives »

- La CAF,
- Les Missions Locales,
- La PJJ,
- L'ARS,
- Les associations de parents d'élèves et plus généralement les associations impliquées dans le champ de l'éducation –dont l'éducation non formelle– et de l'accompagnement à la parentalité,
- Les structures de la petite enfance, les centres sociaux, la chambre des métiers, les GRETA, le CNEPT...

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Lutter contre les ruptures scolaires et sociales	Réduire significativement les écarts de réussite scolaire entre les élèves des QPV et ceux de TM	<p>Favoriser la mixité sociale et scolaire dans les structures d'accueil enfants/jeunes (Evolution bassins scolaires 1<sup>er</sup> degré / carte scolaire sectorisation des collèges)</p> <p>Développer et coordonner les actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité, en prenant appui notamment sur les ressources des bibliothèques et médiathèques</p>
	Améliorer chez l'enfant (petite enfance, enfance) et l'adolescent, le bien être en collectivité et dans son environnement quotidien : santé, confiance en soi, sécurité, initiative, coopération	<p>Développer les parcours individuels de réussite éducative (hypothèse de prolongement du dispositif jusqu'à 18 ans) ainsi que les parcours d'engagement</p> <p>Faciliter l'accès au soin pour les jeunes en souffrance psychique</p> <p>Poursuivre le programme de création de nouveaux établissements scolaires et de réhabilitation des équipements existants (écoles, collèges)</p> <p>Équiper les écoles des quartiers prioritaires d'outils numériques pédagogiques</p>
	Réduire l'absentéisme scolaire	Développer le caractère éducatif des sanctions
Favoriser l'éducation partagée	Augmenter la participation et l'implication des parents dans les espaces éducatifs : les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles et établissements scolaires, les centres de loisirs, les bibliothèques et médiathèques...	<p>Accompagner/former au rôle de « parent d'élève »</p> <p>Accompagner les parents dans les transitions entre les différentes structures tout au long du parcours de l'enfant</p> <p>Faire mieux connaître le système éducatif, les projets d'établissements et les enjeux liés à l'âge de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>Développer des espaces de rencontres dédiés aux parents pour répondre à des besoins spécifiques, pour informer, communiquer (café des parents, réseaux d'écoute, espaces de paroles, centres sociaux...)</p>
	Construire des parcours individuels de l'enfant et de l'adolescent, en s'appuyant sur les acteurs des QPV (co-éducation /	Développer, favoriser et valoriser toutes les formes d'engagement des enfants, des adolescents, des jeunes, des étudiants

	éducation non formelle / structures d'accompagnement à la parentalité)	<p>Développer des « parcours citoyens » sur tous les temps de vie de l'enfant</p> <p>Former les professionnels à l'information et la communication</p>
Améliorer l'insertion sociale et professionnelle	Accompagner tous les adolescents des QPV qui sortent du système scolaire sans projet	<p>Élargir le réseau de partenaires amenés à travailler sur le décrochage scolaire et sur les discriminations dans l'éducation</p> <p>Systématiser un travail de prévention auprès des élèves les plus en difficulté dès 14 ou 15 ans</p> <p>Élaborer des parcours spécifiques et individuels pour les adolescents sortis du système scolaire sans qualification ni projet</p>
	Faciliter les retours vers la formation ou vers l'emploi des jeunes qui sont sortis prématurément sans formation initiale, notamment par le biais de l'apprentissage	<p>Valoriser des parcours de jeunes réussis (emploi, formation, projet...)</p> <p>Développer, avec la société civile, le monde économique et les GRETA, l'individualisation des parcours des jeunes (15-29 ans)</p> <p>Mobiliser le secteur économique local par la création d'un réseau d'entreprises volontaires et partenaires : stages 3ème, École Régionale de la 2ème chance, parrainage, contrat de travail pour découvrir le milieu professionnel...</p>

### **3.2. Orientation n°2 – Réduire les inégalités sociales de santé en s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé**

*Constats partagés par les partenaires, issus pour l'essentiel du profil santé des toulousains<sup>5</sup> :*

- Espérance de vie moindre,
- Difficultés plus importantes d'accès aux soins et moindre accès aux dispositifs de dépistage non-recours ou recours tardif aux soins plus prononcé, qui se traduisent par un état de santé physique et psychique plus dégradé: par exemple les taux d'obésité et de caries dentaires plus élevés dans les quartiers prioritaires :
  - En 2012, 5.2 % des enfants toulousains de 6 ans présentent des signes d'obésité contre 6.9 % des enfants de La Faourette, 7.3 % de Bagatelle et 8.1 % Bellefontaine - Lafourquette
  - En 2012, 5.8 % des enfants toulousains de 6 ans ont au moins une carie dentaire non traitée contre 15.6 % des enfants de La Faourette et 16 % de Reynerie
- Forte proportion de seniors fragilisés (quartiers toulousains de Bagatelle, Papus, Mirail Université, Reynerie, Bellefontaine, Empalot)
- Consommation de substances psychoactives plus élevée, notamment chez les jeunes
- Des quartiers prioritaires fortement touchés pas les phénomènes de bruit

#### *Priorités d'action – quatre objectifs stratégiques*

- Promouvoir et développer des actions de promotion de la santé auprès de la population des quartiers prioritaires en privilégiant une approche globale des problématiques de santé publique, ce qui suppose de :
  - Rechercher l'implication et l'adhésion de la population, en ajustant les méthodes et les outils
  - Développer des facteurs de protection conditionnant une bonne santé
- Faire évoluer les représentations sur la santé mentale et mieux appréhender limites et articulations entre les approches médicale, sociale et éducative, ce qui nécessite de:
  - Mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale et d'améliorer son repérage
  - Soutenir les initiatives locales de coordination
  - Favoriser l'inclusion des personnes dans la cité, dans la métropole
  - Améliorer l'accès aux soins en santé mentale
- Prévenir, réduire et mieux accompagner les conduites à risques en s'appuyant sur les compétences psychosociales des jeunes et en soutenant la parentalité, ce qui passe par :
  - Développer les actions de prévention et d'éducation participative
  - Soutenir les lieux permettant l'expression des adolescents, des jeunes et de leur famille
- Faciliter et accompagner la prévention, l'accès aux droits, aux soins et au dépistage organisé pour les personnes vulnérables et/ou éloignées de ces dispositifs, ce qui suppose de:
  - Développer les connaissances en matière d'accès aux droits, aux soins et à la prévention
  - Réinscrire les personnes dans un parcours de santé dans la durée
  - Promouvoir le dépistage des cancers

<sup>5</sup> Se reporter notamment au « Profil Santé de la Ville de Toulouse » de décembre 2014 produit par l'Observatoire Régional de la Santé de Midi Pyrénées

### ***Publics et territoires cibles***

- Tous les publics des 16 quartiers prioritaires avec une attention particulière sur les enfants, les adolescents, les jeunes, les publics âgés, les publics très vulnérables, les publics isolés

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques de santé publique,
- Politiques jeunesse, sports, personnes-âgées, prévention sont mobilisées
- Contrats locaux de santé
- Ateliers Santé Ville
- Crédits spécifiques du programme « politique de la ville » de l'Etat

### ***Partenariats***

- Autour de l'ARS et des services communaux santé-prévention,
- la CAF,
- la CPAM,
- le Conseil Départemental,
- les Centres Hospitaliers (en particulier Marchant),
- la CARSAT,
- les CCAS,
- les associations,
- les Missions Locales,
- l'Éducation Nationale

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Promouvoir et développer des actions de promotion de la santé auprès de la population des QPV en privilégiant une approche globale des problématiques de santé publique et l'adhésion de la population	Mettre en place les conditions permettant à la population et aux acteurs locaux de définir leurs besoins et de s'inscrire dans un processus d'accès à la santé et en particulier à la prévention	<p>Maintenir et développer une animation et une coordination territoriale (Ateliers Santé Ville) sur les enjeux définis par les partenaires associatifs et institutionnels : besoins repérés au Grand Mirail et dans les territoires entrants</p> <p>Contribuer à la mise en place de la Maison de santé pluriprofessionnelle à la Reynerie</p> <p>Saisir l'opportunité des réflexions et/ou actions portées par les 12 conseils citoyens en matière de santé</p> <p>Organiser des ateliers « la route de ma santé » pour les publics en fragilité sociale : prévention santé, accès aux droits</p> <p>Organiser des « ateliers maternité » mensuels sur chaque commune, accueillant prioritairement des personnes en potentielle vulnérabilité sociale : prévention santé, accès aux droits</p> <p>Organiser des modules de formation autour de la médiation santé « de pairs à pairs »</p>
	Favoriser la prise en compte de la santé dans les différentes politiques municipales	<p>Former les agents : éducation pour la santé, santé des enfants, prévention et réduction des risques, santé mentale, hygiène alimentaire (structures proposant de l'aide alimentaire), rythmes de vie et usage des écrans, nutrition</p> <p>Impliquer et mobiliser les directions dans les actions santé mises en œuvre sur les quartiers prioritaires</p>
Faire évoluer les représentations sur la santé mentale et mieux appréhender limites et articulations entre médical, social et éducatif	Éviter la psychiatrisation systématique des symptômes de la souffrance psycho-sociale en s'appuyant sur la pratique de l'aller vers et de l'accompagnement global	<p>Identifier et promouvoir une offre d'accompagnement et de soutien psycho-social gratuite</p> <p>Proposer une action coordonnée sur la prise en compte de la souffrance psycho-sociale dans tous les QPV, en s'appuyant sur le Conseil Local de Santé Mentale</p>
	Améliorer le repérage des situations de mal-être, d'isolement social mais aussi des troubles psychiatriques	<p>Former des professionnels non sanitaires sur la santé mentale, en s'appuyant sur le Conseil local de santé mentale, l'Hôpital Marchant...</p> <p>Sensibiliser les professionnels</p>
	Favoriser l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques	<p>Promouvoir et développer des groupes d'entraide mutuels (GEM) sur Toulouse métropole</p> <p>Travailler de manière concertée, au niveau des 4 communes, autour de la semaine d'information en santé mentale</p>
	Améliorer le lien entre les acteurs confrontés à la maladie psychiatrique	Soutenir les initiatives locales de coordination autour de la santé mentale : Conseil local de santé mentale, cellule de coordination en santé mentale, réseaux locaux de santé mentale

Prévenir, réduire et mieux accompagner les conduites à risques à partir des compétences psychosociales des jeunes et en soutenant la parentalité	Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes leur permettant de diminuer les comportements à risque	Expérimenter un programme de développement des compétences psychosociales en milieu scolaire (outil d'éducation pour la santé)
	Agir en priorité sur la santé des jeunes en développant des actions de prévention et d'éducation participative, relevant des registres de la vie affective et sexuelle, du -mal-être / suicide, des consommations / usages de substances psychoactives	<p>Animer des actions de promotion de la santé sexuelle et reproductive, notamment dans les structures jeunesse</p> <p>Former les populations en contact avec les populations en détresse sur la prévention de la crise suicidaire</p> <p>Faire intervenir des partenaires associatifs dans les lycées, les CFA, les structures jeunesse...</p> <p>Prévenir des addictions dans les établissements scolaires accueillant des publics des quartiers prioritaires</p>
Faciliter et accompagner la prévention, l'accès aux droits, aux soins et au dépistage organisé pour les personnes vulnérables et/ou éloignées de ces dispositifs	Sensibiliser et développer les connaissances des personnes en situation de précarité en matière d'accès aux droits, aux soins et à la promotion de la santé	<p>Faire accéder tous les enfants des QPV à l'examen bucco-dentaire, en s'appuyant sur le dispositif « MT dents »</p> <p>Mettre en place des séances d'information et de sensibilisation auprès des jeunes en situation de précarité pour faciliter leur accès au système de santé (expérience à Colomiers notamment)</p> <p>Initier un travail auprès des bénévoles et des travailleurs sociaux pour mieux informer leurs publics sur leurs droits en matière de santé (expérience à Colomiers notamment)</p> <p>Augmenter le repérage des personnes isolées en élargissant le questionnaire lors des visites à domicile pour l'APA</p> <p>Favoriser l'accès aux droits et le recours à l'APA à domicile</p>
	Optimiser l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité en les réinscrivant dans un parcours de soins dans la durée	<p>Développer dans 10 classes des quartiers prioritaires le projet « Bien manger et bouger dès l'école maternelle »</p> <p>Mener des actions de proximité pour la promotion du service d'accompagnement sophia (diabète et asthme)</p> <p>Proposer aux jeunes de la Mission Locale un parcours de promotion de la santé</p>
	Promouvoir le dépistage organisé des cancers	Sensibiliser à l'intérêt aux dépistages des cancers suivants : col de l'utérus, sein, colo-rectal

### **3.3. Orientation n°3 – Garantir l'accès aux droits et aux services**

#### *Repères sur l'accès aux droits et la lutte contre le non recours*

- **L'accès aux droits et aux services** désigne le bénéfice effectif et à bon escient des droits et l'accès aux services publics. Il implique le dépassement du simple niveau d'information sur les aides et dispositifs et la réalisation des démarches permettant leur bénéfice.
- **Le non-recours** désigne l'accès incomplet ou inexistant aux aides et dispositifs. Il peut être primaire (pas de demande déposée), secondaire (demande formulée restée sans suite), partiel (droits et services partiellement mobilisés au regard du droit potentiel) ou total (demande réalisée, aide ou service non fourni).
- **Au plan national**, 1/3 de non-recours au Revenu de Solidarité Active (RSA) socle, 2/3 de non-recours au RSA activité, 85 % de non-recours à l'Assurance Complémentaire Santé (ACS), 60 % de non-recours à l'Aide Médicale d'État (AME)

#### *Constats partagés :*

- Des dispositifs et des services existent sur les territoires mais parfois sous-utilisés ; même présents en hyper proximité, ils peuvent être méconnus des acteurs sociaux et des habitants
- La perception par les usagers et par les professionnels d'une faible amélioration des situations individuelles ou collectives malgré le recours aux droits et aux services
- Un découragement exprimé par les professionnels, voire par les habitants eux-mêmes
- Des publics particulièrement fragiles : familles monoparentales et/ou nombreuses, très jeunes enfants, jeunes adultes en décrochage social et professionnel, personnes âgées isolées
- La perception du développement de solidarités alternatives (familiales, de voisinage, culturelles, religieuses)

#### *Causes possibles du non-recours aux droits et services sur les quartiers politique de la ville*

- L'offre de service ne correspond pas au besoin des habitants (préjugés institutionnels et/ou associatifs) ou est méconnue (manque de proactivité des acteurs et de ciblage dans la communication)
- Les habitants ne se sentent pas concernés par l'offre en droits et services (minorent les difficultés vécues, souhaitent s'en sortir seuls), en redoutent la complexité et la dimension de contrôle, la contrepartie en termes de devoirs
- Les habitants rencontrent des freins objectifs : problématiques de maîtrise de la langue française, de l'écrit, de l'informatique, de ressources, mobilité réduite et manque d'autonomie dans la réalisation des démarches administratives et quotidiennes

Ce questionnement ouvert, partagé entre les professionnels réunis, fait l'objet d'investigations non abouties à ce jour, dont les conclusions alimenteront les plans d'action.

#### *Priorités d'action*

- Répondre à l'urgence sociale par la proximité et les services de médiation administrative
- Garantir l'actualisation de l'information des intervenants sociaux
- Optimiser les circuits d'orientation pour garantir une réponse rapide et efficace
- Travailler sur l'autonomisation des individus en matière d'accès aux droits et aux services,

dans une logique de parcours global

- Privilégier la co-construction des actions et dispositifs avec les usagers

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Aide sociale, Action sociale, Développement social
- Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale

### ***Partenariats***

- les 4 communes,
- L'Etat (DRJSCS, DDCS, Préfecture)
- Le Conseil Départemental,
- la CAF,
- Pôle Emploi
- Les missions locales
- les associations
- Les services publics

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
S'assurer de l'accès effectif aux droits et aux services	Répondre à la demande sociale par la proximité et les services de médiation administrative	<p>Accueils de proximité</p> <p>Médiation socio administrative réalisée par des agents d'accueil publics ou para publics, par des écrivains publics, par des traducteurs...</p> <p>Permanences spécialisées (droit, justice, aide aux victimes...)</p>
	Garantir l'actualisation de l'information des intervenants sociaux	<p>Renforcer l'interconnaissance à l'échelle de chaque quartier et de la métropole, notamment en s'appuyant sur des temps formels et informels (petits déjeuners des partenaires par exemple)</p> <p>Proposer des formations communes à l'échelle de la métropole, à la fois sur des problématiques identifiées comme spécifiques aux quartiers prioritaires mais aussi sur des axes de politique publique susceptibles d'intéresser les différents institutions et leurs partenaires (associations notamment)</p> <p>Mutualiser l'information au travers d'une plateforme interactive et commune d'échanges en s'assurant de son actualisation régulière et en mobilisant largement les partenaires pour l'alimenter</p>
	Optimiser les circuits d'orientation pour garantir une réponse rapide et efficace	<p>Renforcer la coordination partenariale entre intervenants sociaux à l'échelle du quartier vécu afin de gagner en complémentarité d'intervention (couvrir les besoins détectés, éviter les doublons) et favoriser le repérage des missions de chacun</p> <p>Mobiliser les associations comme relais des services publics en matière d'accès aux droits en leur apportant des outils et une information régulière sur les actualités institutionnelle</p> <p>Renforcer la qualité des orientations par le développement d'outils de liaison entre partenaires, permettant le suivi des parcours des usagers</p> <p>Évaluer de manière partagée la pertinence et la réactivité des prises en charge dans les parcours</p>
	Travailler sur l'autonomisation des individus en matière d'accès aux droits et aux services, dans une logique de parcours global	<p>Accompagner les usagers les moins autonomes dans leurs démarches (aide au remplissage de formulaires, accompagnement à l'usage des téléservices, etc.), en adoptant une posture et des outils pédagogiques visant l'appropriation des fonctionnements administratifs par les bénéficiaires</p> <p>Orienter les personnes vers des dispositifs permettant de développer les compétences de base favorisant l'accès autonome aux droits fondamentaux et sociaux (alphabétisation, apprentissage du français, soutien à la mobilité, acquisition des bases de l'informatique...)</p> <p>Favoriser, par une posture institutionnelle partagée, l'implication des usagers accompagnés dans la co-construction de leurs parcours, voire des services et dispositifs qui leur sont proposés (passer de « faire pour » à « faire avec » puis « faire par »)</p>
Développer une offre adaptée aux besoins des publics	Privilégier la co-construction des actions et dispositifs avec les usagers	<p>S'appuyer sur les comités d'usagers existants (centres sociaux notamment), la vie associative locale, les conseils citoyens</p> <p>Poursuivre le travail engagé autour des équipes pluridisciplinaires départementales du RSA avec la participation des maisons des chômeurs et des représentants d'usagers</p>

### **3.4. Orientation n°4 – Accroître et diversifier les pratiques sportives culturelles, de loisirs, soutenir la vie de quartier**

#### ***Constats sur les situations et recueil des attentes exprimées***

- Déficit de pratique sportive : difficulté de mobiliser et de sensibiliser le public féminin pour une pratique sportive régulière, demande de pratiquer une activité physique chez les seniors actifs, population ayant tendance au surpoids, à la sédentarité, à la malnutrition
- Manque de formation continue des éducateurs sportifs professionnels ou bénévoles sur les spécificités des publics des quartiers prioritaires qui peut générer des difficultés de fonctionnement avec les publics encadrés et les familles
- Taux de décrochage scolaire plus important dans les quartiers prioritaires
- Une offre de services déjà diversifiée pour répondre aux besoins identifiés du territoire (cf. ouverture le dimanche d'équipements culturels, activités en période estivale, actions en horaires décalés, médiation sociale et culturelle à la Médiathèque Grand M...) mais demandes de propositions d'activités estivales, en horaires décalés, adaptées aux jeunes
- Evolution des pratiques et des usages à l'ère du numérique à accompagner (mise en œuvre d'ateliers numériques, forte demande d'accès gratuit à des postes informatiques et à internet, aux pratiques de l'écran en général...)
- Nécessité d'enrichir la relation de parentalité (via le livre par exemple, temps de plaisir, d'écoute réciproque)
- Taux d'illettrisme plus important dans les quartiers prioritaires
- Richesses patrimoniales des territoires prioritaires à faire découvrir, à valoriser et à promouvoir pour améliorer l'image des quartiers
- Levier de l'Éducation Artistique et Culturelle à généraliser sur les quartiers prioritaires
- Des grands événements d'agglomération et des opérateurs structurants à impliquer davantage sur les quartiers prioritaires

#### ***Priorités d'action – les objectifs stratégiques***

- Favoriser l'accès de tous aux usages et aux pratiques sportives et/ou culturelles signifie :
  - Construire une offre de services renouvelée avec une attention particulière aux nouveaux usages à l'ère du numérique, aux profils des publics et aux offres en horaires décalés (pratique sportive en accès libre, nouveaux usages à l'ère du numérique, ouverture d'équipements le dimanche)
  - Imaginer des modes d'intervention spécifique pour les 16-25 ans (qualification de la pratique artistique amateur, activité sportive comme outil de remobilisation, découverte des métiers en particulier des métiers techniques de la culture)
- Conforter l'appropriation positive de l'espace urbain signifie :
  - Renforcer la mise en place de lieux ouverts et conviviaux dans l'espace urbain, à vocation sportive, culturelle, de loisirs
  - Valoriser et promouvoir le patrimoine culturel, historique et naturel des quartiers
- Renforcer les relations entre équipements et services des centres et des périphéries signifie :
  - Contribuer à la circulation des publics et favoriser la mixité sociale par les flux en organisant notamment des temps festifs sur les quartiers et en assurant une programmation culturelle et sportive attractive
  - Valoriser la mémoire et l'histoire des quartiers en s'appuyant sur des personnalités du

monde sportif, culture, industriel, scientifique issues des quartiers prioritaires

***Publics et territoires cibles***

- Tous les publics des quartiers prioritaires sont concernés avec une attention particulière sur certains publics : enfants dont la petite enfance, adolescents (années collège), publics féminins, publics empêchés (en situation de handicap notamment)
- Tous les territoires prioritaires sont concernés

***Politiques publiques mobilisées***

- Politiques sportives et politiques culturelles (dont la lecture publique) portées par les signataires (en particulier les communes et l'Etat),
- Les politiques éducatives, jeunesse, sociales et de solidarité seront mobilisées.
- Crédits spécifiques « politique de la ville » de l'Etat

***Partenariats***

- Conseils Départemental et Régional, Communes concernées,
- Etat (DRAC, DRJSCS, DDPS, Préfecture)
- associations culturelles, sportives, de vie de quartier

## Programme d'actions

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Favoriser l'accès de tous aux usages et aux pratiques sportives et/ou culturelles	Augmenter la pratique sportive sur chaque QPV pour tous les publics, avec une attention particulière portée sur les jeunes filles, les femmes, les personnes âgées	<p>Inscrire les quartiers prioritaires dans l'Euro 2016 : tournois inter-quartiers (santé, sport et fair-play, mixité, sensibilisation aux effets du dopage), formation et initiation à l'arbitrage, fête des CLAE</p> <p>Faire vivre d'autres événements sportifs phares dans les quartiers prioritaires : « Le Tour au pied des tours », « Le fil vert », Les courses à pied, etc.</p> <p>Diversifier les pratiques sportives en prenant appui sur les ressources des quartiers : kayak, stand-up paddle, water jump, accrobranche, tyrolienne, parcours sportifs, marche nordique, baignade, sports de glisse, danse urbaine, parkour...</p> <p>Conserver la gratuité des actions « sports et quartiers prioritaires » ou mettre en place un forfait annuel symbolique</p> <p>Étendre le système de tarification pratiqué au club sportif du centre d'animation Reynerie – Toulouse dans d'autres équipements toulousains (inscription forfaitaire au coût de 33 € / semestre pour 2 activités)</p>
	Diversifier les pratiques culturelles et artistiques innovantes avec une attention particulière aux usages à l'ère du numérique et à la diversité des publics	<p>Inscrire les enjeux du Contrat de Ville dans les projets d'établissement municipaux (principe du <i>Dedans / Dehors, par exemple dans le domaine de la lecture publique</i>)</p> <p>Considérer la jeunesse comme un axe prioritaire de l'intervention culturelle en construisant des modes d'intervention adaptés aux besoins des 16-25 ans : qualification de la pratique amateur, découverte des métiers de la culture et de l'organisation d'événements, mobilité...</p> <p>Considérer la culture comme un levier d'insertion sociale et culturelle, notamment auprès des jeunes</p> <p>Confirmer le rôle essentiel de l'éducation culturelle et artistique dans les quartiers prioritaires</p> <p>Accompagner l'évolution des usages et des pratiques culturelles, notamment celles liées à l'ère du numérique (ateliers numériques dans les bibliothèques et médiathèques, en s'appuyant sur les accès internet en place ou à développer)</p>
Conforter l'appropriation positive de l'espace urbain	Valoriser les grands espaces de loisirs existants dans les QPV ainsi que les éléments patrimoniaux	<p>Faire connaître les composantes des territoires prioritaires : randonnées urbaines, tourisme culturel</p> <p>Mettre en valeur la ligne inédite de l'aqueduc de la Reine Pédauque (de Bellefontaine à Esquirol) : parcours en mode doux qui associe la découverte patrimoniale par le biais du numérique</p> <p>Mettre en valeur les parcs et les châteaux des quartiers prioritaires</p>
	Valoriser la mémoire des quartiers et leur histoire	Intégrer la diversité des cultures et les modes d'expression (dialogue interculturel) garantissant les principes de laïcité et d'universalité
	Imaginer des lieux ouverts et conviviaux comme des lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques de proximité : chapiteau, bus...	Installer des espaces sportifs / culturels et de détente en libre accès, sur les friches urbaines (gestion efficace de l'attente et préfiguration d'usages) ou sur les nouveaux espaces publics
Renforcer les relations entre équipements et services, centres, et périphéries	Prendre appui sur les réseaux des équipements sportifs scientifique et culturels	<p>Disposer sur chaque QPV d'une programmation annuelle événementielle (en salle et sur l'espace public), dont une part à préciser est suffisamment attractive pour faire venir des publics extérieurs</p> <p>Développer des résidences d'artistes et/ou scientifiques inscrites sur un territoire et construites en interaction avec l'environnement immédiat</p> <p>Partager des parcours, des expériences avec des personnalités issues des quartiers prioritaires</p>

## **Chapitre 2.3**

### **Les priorités transversales du contrat de ville**

Les thématiques transverses du contrat de ville, telles qu'elles ont été précisées par les différents circulaires concernent :

- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations
- l'égalité femmes – hommes
- la laïcité et la citoyenneté

Par leur nature transverses ces thématiques irriguent l'ensemble du contrat ; les priorités qui sont définies ci-après sont ainsi déclinées dans les différents programmes d'actions thématiques ou territoriaux.

Les développements qui suivent n'ont ainsi pas vocation à reprendre l'ensemble des actions ou mesures qui contribuent aux thématiques transverses. Ils permettent d'apporter une vision synthétique sur ces sujets, d'assurer le suivi des programmes d'actions qui concourent à atteindre les objectifs fixés et de poser des éléments liés à la méthodologie et aux stratégies d'action.

## **1. Prendre en compte la jeunesse dans sa diversité et sur tous les pans de l'action publique**

### **1.1. Orientation stratégique n°1 – Vers une prise en compte des politiques en direction des adolescents dans le contrat de ville**

#### ***Constats, Publics et territoires cibles***

- Les 11-17 ans représentent, 8.4 % de la population à Blagnac, 9.8 % à Colomiers, 8.8 % à Cugnaux, 6 % à Toulouse et les quartiers politique de la ville sont ceux où les adolescents sont les plus nombreux
- La mobilité des jeunes des QPV est moins facile que celle des jeunes des autres quartiers (enquête ménage Tisséo 2014)
- Le processus de séparation / individuation de l'adolescent s'articule entre ouverture aux expériences d'autonomie et besoin de soutien / protection :
  - ✗ Un trait psychologique commun à l'adolescent : celui du début de l'autonomie pour se démarquer et décider de son temps libre, de ses relations
  - ✗ Une adolescence plurielle et aux besoins disparates de bouger, se déplacer, occuper l'espace public, pratiquer entre pairs ou tout simplement ne rien faire
- L'adolescence est une période de décrochage des activités collectives proposées par les associations et les services publics, parfois de l'école
  - ✗ Une politique adolescence est développée sur les aspects éducation et prévention de la délinquance, mais reste peu développée sur les aspects d'émancipation, de prise en compte de ses spécificités, en particulier celle de grandir entre pairs dans un rapport parfois difficile mais constructif face aux adultes (parents, éducateurs, enseignants)
  - ✗ La fréquentation des équipements et de l'offre municipale chute à partir de l'entrée au collège

#### ***Priorités d'action***

Prendre en compte le « fait adolescent », c'est se fixer les priorités suivantes :

- Augmenter le contact institutionnel avec les 11-16 ans
- Augmenter la fréquentation de l'offre existante
- Expérimenter un nouveau type de présence aux adolescents

- Faire baisser l'évitement scolaire

***Politiques publiques mobilisées, Partenariats***

- Autour des politiques adolescence-jeunesse,
- Mobiliser toutes les politiques publiques et l'ensemble des acteurs publics et associatifs des QPV
- Les programmes de réussite éducative
- les dispositifs de l'Etat (VVV...)
- le FIPD

**Programme d'actions**

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Prendre en compte le « fait adolescent » dans le contrat de ville	Mener une politique en direction des adolescents pour les territoires de la politique de la ville	<p>Mobiliser le secteur économique local par la création d'un réseau d'entreprises volontaires et partenaires : stages 3ème, parrainage, contrat de travail pour découvrir le milieu professionnel...</p> <p>Concevoir l'offre d'activités sportives, de loisirs, culturelles (lecture publique, culture scientifique) comme support à la rencontre, à l'échange</p> <p>Saisir toutes les occasions pour informer et dialoguer sur les risques, rappeler les lois, soutenir les action permettant de réunir les filles et garçons, sensibiliser sur les attitudes responsables</p> <p>Prendre en compte et faciliter les mobilités territoriales des jeunes, le référencement aux collèges, aux lieux d'inter-modalités et aux centre-villes pour permettre le décroisement et la sortie du quartier</p> <p>Valoriser et soutenir les projets autonomes, les engagements civiques et les parcours citoyens jusqu'au recensement obligatoire à 16 ans</p> <p>Donner la parole et l'initiative aux adolescents en proposant des instances représentatives et consultatives de la jeunesse (sur la thématique des aménagements d'espace public notamment)</p>
	Engager une réflexion sur les pratiques professionnelles en ayant pour support une expérimentation sur un quartier prioritaire	<p>Travailler sur les représentations, sur la juste présence de l'adulte</p> <p>Se former pour dépasser le cap des confrontations des adolescents qui peuvent déstabiliser</p> <p>Aller dans les lieux où sont les adolescents : convivialité et diffusion d'information</p>
	Associer les adolescents et leurs parents	<p>Mettre en place une veille, en particulier pour recueillir les demandes des adolescents et des parents</p> <p>Mieux connaître les lieux et conditions d'habitation des adolescents</p> <p>Mieux prendre en compte l'évitement scolaire (1/3 des collégiens fréquentent un établissement privé)</p> <p>Considérer la place des filles</p>

## **1.2. Orientation stratégique n°2 – Pour une prise en compte de l'enseignement supérieur, du logement étudiant et de la vie étudiante dans le contrat de ville**

### ***Constats, Publics et territoires cibles***

- La communauté universitaire représente de l'ordre de 120 à 130 000 personnes (étudiants et personnels) qui résident, se déplacent, consomment dans la cité et la font vivre
- 60 000 étudiants habitent la ville centre
- Plus de 2 000 étudiants logent dans les résidences CROUS situées dans ou à proximité des QPV
- Le campus de Jean Jaurès est à articuler avec les quartiers Reynerie et Mirail Université et dans une moindre mesure, celui de Paul Sabatier avec Rangueil Saouzelong
- Des cités U y sont implantées dans ou aux franges des territoires (Humanités, Faucher, Rangueil), mais aussi la résidence étudiante / jeunes actifs des Arènes (les chalets)
- 1 habitant sur 2 des habitants du quartier de Rangueil Saouzelong est étudiant
- L'économie des personnels et des étudiants est importante (restauration notamment)
- A Reynerie – Toulouse, l'expérimentation koloc solidaire du Petit Varèse et les appartements étudiants de Jean Gilles représentent des démarches exemplaires de mixité sociale
- Intérêt à ce que l'offre Information Jeunesse, majoritairement présente sur les quartiers prioritaires, puisse davantage profiter aux étudiants (exemple du PIJ Mirail)
- Nécessité d'agir sur l'insertion professionnelle des étudiants des quartiers prioritaires, et sur le taux élevé d'échec en Licence 1, notamment des jeunes issus des bacs professionnels, techniques
- Nécessaire valorisation des parcours de réussite dans les études des étudiants des QPV et des dispositifs de parrainage des jeunes diplômés
- Repérage des discriminations liées à l'origine et à la résidence
- Nécessité de savoir combien d'étudiants sont originaires des territoires prioritaires
- A préciser à partir de l'Observatoire Vie Etudiante : niveau de vie des étudiants, place majoritaire des filles dans les cursus d'études longs
- Préciser les chiffres d'affaires des commerces et restaurants situés à proximité des campus
- Nécessité de travailler l'organisation urbaine campus - quartier

### ***Priorités d'action***

- Prendre en compte le fait étudiant dans le contrat de ville dans ses dimensions urbaines, économiques, sociales et d'image de quartier

### ***Politiques publiques mobilisées***

Vie étudiante, logement, jeunesse, développement économique, habitat, renouvellement urbain, sports, cultures, animation locale

### ***Partenariats***

- Toulouse métropole et ses communes
- Etat (directions départementales, préfecture de haute-garonne)
- Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTM) et les établissements d'enseignement supérieur,
- CROUS,

- Éducation nationale
- CDC,
- CRIJ,
- Associations...

## *Programme d'actions*

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels	Programme d'actions
Prendre en compte le « fait étudiant » dans le contrat de ville	Engager un travail commun dans les 4 registres repérés : économique, urbain, cohésion sociale, image des quartiers	<p>Valoriser les actions en cours et proposer des actions communes</p> <p>Mettre en œuvre le schéma de la vie étudiante</p> <p>Mettre en œuvre un accompagnement vers l'emploi pour les étudiants des QPV avec bac+3 ou plus validé</p> <p>Établir une stratégie de communication sur la valorisation des parcours</p> <p>Soutenir les expérimentations de colocation solidaire</p> <p>Soutenir les associations qui favorisent l'engagement d'étudiants dans les QPV</p>
	Examiner l'opportunité de construire un projet commun dans le cadre du PIA Jeunesse	Élaborer un dossier de candidature, le cas échéant, associant l'université, les acteurs de la vie étudiante, et les acteurs jeunesse

### **1.3. Orientation stratégique n°3 – Mesurer et rendre visible l'impact jeunesse dans le contrat de ville**

Afin de mesurer la prise en compte des problématiques jeunesse dans l'ensemble des thématiques du contrat de ville, il convient de passer au crible du questionnaire ci-dessous chaque mesure ou action afin de mesurer l'impact sur les jeunes (11-29 ans) des QPV de ces mesures ou actions.

Le questionnaire relève de deux grandes catégories :

- 1- les actions mises en œuvre concernent directement les publics jeunes
- 2- les actions mises en œuvre sont destinées à tous les publics, et non aux publics jeunes spécifiquement

En prenant appui sur le cadre de référence national qui précise quelques champs incontournables (l'information des jeunes, la mobilité, l'engagement des jeunes, la co-construction avec les jeunes), il conviendra de préciser les publics cibles et les politiques publiques concernés :

- Qualifier les publics par âge (11-15 ans, 16-17 ans, 18-25 ans, 26-29 ans) et par qualité (collégien, lycéen, étudiant, salarié, en recherche d'emploi)
- Qualifier les thématiques (prévention / sécurité, santé, éducation, temps libres, emploi, habitat, logement, espaces publics, équipements)

Par ailleurs, il conviendra de veiller à une bonne articulation avec les PEDT, les CEJ, ou encore le schéma de la vie étudiante.

## 2. La lutte contre les discriminations

### *Vers un plan métropolitain de lutte contre les discriminations*

La lutte contre toutes les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes, la promotion des droits humains, de la diversité et de la laïcité sont une part indissociable des valeurs républicaines et le support des politiques publiques menées sur notre territoire. Les partenaires poursuivront, au travers du contrat de ville et dans le respect de leurs compétences respectives, leur engagement dans la prévention et la lutte contre les discriminations, notamment par la promotion des diversités culturelles, des droits humains, de l'égalité Femmes-Hommes et du respect de l'orientation sexuelle.

La lutte contre les discriminations exige une réponse forte à l'échelle de Toulouse et de sa Métropole. Le plan métropolitain doit aborder toutes les discriminations, les vingt critères de discrimination<sup>1</sup> définis par la loi et les six domaines de discrimination (emploi, éducation, logement, accès aux biens, accès aux services, service public).

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, un phasage est nécessaire. C'est pourquoi le plan envisagera en premier lieu d'intervenir dans les domaines de l'emploi et de l'éducation avant d'intervenir dans les autres domaines.

En premier lieu une phase d'engagement en intervenant dans les domaines de l'emploi et de l'éducation avant d'intervenir dans les autres domaines et ce en poursuivant les objectifs suivants :

Pour les actions à poursuivre et développer, les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la connaissance et l'observation des discriminations
- Communiquer pour transformer les représentations et faire reculer les stéréotypes,
- Agir en partenariat sur les discriminations directes, indirectes et systémiques en appuyant la transformation des pratiques des acteurs
- Accompagner les publics discriminés

En second lieu une phase de validation et de concertation avec un diagnostic territorial stratégique qui sera lancé en 2015 avec pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux des actions engagées et des dynamiques existantes dans tous les domaines visés
- De mobiliser les acteurs autour des enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations
- De définir les objectifs opérationnels à amplifier, à actualiser ou à redéfinir dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la santé et des services
- De préciser le mode de gouvernance, d'évaluation et de suivi de ces actions : un seul plan territorial composé de plusieurs axes thématiques ou plusieurs plans territoriaux, les modalités de la participation et de la concertation avec les habitants, la communication autour des actions engagées

L'action des partenaires, en particulier des communes pourra s'appuyer sur les politiques conduites jusqu'à présent dans ces domaines, notamment à Toulouse autour de l'Espace des diversités et de la laïcité (EDL).

---

<sup>1</sup> L'âge, l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, l'appartenance ou non à une nation, l'appartenance ou non à une race, l'appartenance ou non à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine, le lieu de résidence

## **2.1 Orientation n°1 – Lutte contre les discriminations et emploi dans les quartiers prioritaires**

### *Constats*

La ville de Toulouse a confié au Crédoc, en janvier 2011, la réalisation d'une étude des discriminations et de leurs indicateurs sur Toulouse et ses quartiers. Il s'est agi de dessiner les contours des discriminations dans 3 domaines prioritaires, **l'emploi, l'éducation et le logement**.

Cette étude a permis de dégager une partie de la réalité des discriminations sur le territoire toulousain<sup>2</sup>, notamment dans le domaine de l'emploi :

- Les 15-24 ans habitant les quartiers prioritaires, à sexe, âge, niveau de diplôme et nationalité égal, ont 1,5 fois plus de risques d'être au chômage que les personnes n'habitant pas dans un quartier prioritaire. Ce phénomène peut bien entendu s'expliquer par la faiblesse des qualifications, par des discriminations directes liées à l'origine ou à l'adresse.
- Les habitants des quartiers prioritaires, à sexe, âge, niveau de diplôme et nationalité égale, en activité, ont 1,5 fois plus de risques de connaître la précarité de l'emploi que les personnes n'habitant pas dans une zone urbaine sensible (temps partiel et contrat précaire)
- Les habitants d'une zone urbaine sensible à sexe, âge, niveau de diplôme et nationalité égal, ont deux fois moins de chance d'occuper un poste d'encadrement que les personnes n'habitant pas dans des quartiers prioritaires.
- Pour la Faourette, Bordelongue et Bagatelle, les habitants à sexe, âge, niveau de diplôme et nationalité égal, sont deux fois plus au chômage que le reste de la population.
- À Empalot et à Reynerie /Bellefontaine, les habitants ont 1,5 fois plus de risques d'être au chômage que le reste de la population.
- Pour Empalot, les habitants ont 1,5 fois plus de risques d'occuper un emploi à temps partiel par rapport aux habitants des autres quartiers de la ville. Les femmes ont près de 3 fois plus de risque d'occuper un emploi à temps partiel.

Mis en place dès 2001, les **Plans Territoriaux de Prévention et de Lutte contre les Discriminations** visent à faciliter et à accompagner l'engagement opérationnel des acteurs dans une politique affirmée et concertée de prévention des discriminations. Ils ont comme objectifs de permettre d'identifier, prévenir et réduire les processus discriminatoires, afin d'améliorer l'insertion professionnelle et les conditions d'emploi des personnes susceptibles de subir des discriminations liées à leurs origines, réelles ou supposées, leur genre, leur âge, leur handicap ou encore leur lieu de résidence.

A Toulouse, un Plan a été porté en 2004 par la Ville de Toulouse, l'Etat représenté par la Direccte, et le FASILD (devenu l'ACSE puis la DRJSCS). Il a été signé en 2007.

Préconisations pour la pérennisation du Plan :

- Extension du Plan à l'ensemble du territoire métropolitain et aux divers critères de discrimination à l'œuvre sur le marché du travail, avec une ouverture à de nouveaux signataires

---

2

Le parti pris du Crédoc a été, à partir d'études économétriques, d'étudier « toutes choses étant égales par ailleurs », des critères de discrimination à partir des données Insee ou celles de Pôle emploi. Tous les critères de discrimination reconnus par la loi n'ont pu être étudiés faute de données statistiques existantes, notamment ceux relatifs à l'orientation sexuelle. Mais ceux liés à la nationalité et au lieu de résidence ont bien été étudiés.

- Formalisation du pilotage et des modalités d'organisation entre les partenaires pour faciliter la mise en œuvre de nouvelles actions
- Pérennisation de l'offre de formation
- Constitution d'un réseau interinstitutionnel
- Élargissement de la mobilisation des acteurs sociaux et économiques
- Mise en réseau des acteurs d'accompagnement des publics discriminés
- Mise en œuvre d'une communication adaptée sur l'ensemble du territoire de la Métropole

### ***Priorités d'action – les trois objectifs stratégiques du Plan***

- Observer les phénomènes de discrimination, c'est-à-dire
  - Connaître les phénomènes de discrimination spécifiques au territoire
  - Adapter le plan d'action aux besoins du territoire, en ciblant un ou des publics, un ou des secteurs, un ou des quartiers.
- Sensibiliser, former et outiller des acteurs du territoire métropolitain, c'est-à-dire
  - Sensibiliser des acteurs
  - Mettre en œuvre un plan de formation
  - Communiquer sur les actions menées
  - Outiller des acteurs sur les ressources du territoire (fiche de signalement partagée, guide)
  - Mettre en réseau des acteurs formés
- Accompagner les publics discriminés et ceux susceptibles de l'être, c'est-à-dire
  - Soutenir les acteurs concernés par un accompagnement renforcé des publics discriminés ou susceptibles de l'être
  - Développer des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics discriminés
  - Diffuser de l'information juridique en direction du grand public

### ***Publics et territoire cibles***

Employeurs / salariés / services publics / associations / acteurs socio-économiques / demandeurs d'emploi / stagiaires / organisations patronales et syndicats de salariés

L'action s'adresse à l'ensemble du territoire métropolitain et trouve en particulier des traductions dans les territoires prioritaires, certains d'entre eux pouvant, par l'image qu'ils véhiculent être constitutifs de discrimination ou appuyer des perceptions de cet ordre

### ***Politiques publiques mobilisées***

- Autour des politiques de lutte contre les discriminations, l'ensemble des politiques publiques seront mobilisées, via le Contrat de Ville et
- le Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.
- La charte de la diversité

### ***Partenariats***

- Toulouse Métropole (PLIE, TME, ...),
- Communes de Toulouse métropole

- Etat (DIRECCTE, DRJSCS, CGET, Préfecture)
- Conseil Régional, Conseil Départemental,
- Missions Locales,
- Pôle emploi,
- Délégués territoriaux du Défenseur des droits,
- Associations de prévention et de lutte contre les discriminations, ...

## Programme d'actions

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions
Observer les phénomènes de discrimination	Quantifier et qualifier les phénomènes	Réalisation/actualisation diagnostics, en particulier l'actualisation du diagnostic Crédoc et la réalisation du diagnostic territorial stratégique (en cours de validation)
	Assurer une veille régulière	Actualisation régulière des données sur les discriminations
Sensibiliser, former et outiller des acteurs du territoire métropolitain	Sensibiliser et former les acteurs institutionnels, économiques, associatifs, les organisations salariales...	Construction d'une offre de formation adaptée, organisation de formations-actions, sensibilisation des élus... Consolidation d'un réseau d'acteurs formés, mobilisation des acteurs, par rapport aux actions déjà menées...
	Assurer une collaboration partenariale, en articulant le Plan avec les actions existantes et en les élargissant à d'autres acteurs Formaliser l'engagement d'employeurs privés dans une démarche de prévention des discriminations	Signature de chartes et déploiement de plan d'actions
	Aider les acteurs à se doter d'outils pour le changement	Diffusion d'information sur la réglementation, appui aux démarches de diagnostic interne diversité, diffuser et valoriser les bonnes pratiques...
Accompagner les publics discriminés et ceux susceptibles de l'être	Accueillir, écouter et répondre à la demande des publics	Diffusion de l'information juridique en direction du grand public
		renforcement des réseaux des acteurs d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des publics ; diffusion des bonnes pratiques...
		Soutien aux acteurs concernées par un accompagnement renforcé des publics discriminés ou susceptibles de l'être

## **2.2 Orientation n°2 – Une éducation sans discrimination**

### **Constats**

L'étude du Crédoc de 2011 s'est concentrée sur des indicateurs liés à la scolarité. L'éducation doit pourtant être comprise comme un tout, l'éducation nationale n'est pas seule à fournir une offre éducative, elle concerne autant les collectivités territoriales que les différentes associations et institutions, parties prenantes de la communauté éducative. Les discriminations peuvent intervenir à tous les âges de la scolarité, de la maternelle aux études supérieures, avec des répercussions évidentes sur les parcours professionnels. Les inégalités de traitement dans l'éducation sont susceptibles de se traduire par un refus d'accès à certains types de formation (filières sélectives), une orientation vers des filières moins valorisées offrant moins de débouchés, ou encore des sorties précoces du système éducatif.

Principaux enseignements relatifs aux discriminations des publics des quartiers prioritaires dans le domaine de l'éducation :

- Un habitant d'un quartier prioritaire et âgé de moins de 21 ans a 3 fois plus de risques de quitter tôt le système éducatif et qui plus est sans diplôme qu'un autre jeune n'habitant pas dans ces quartiers.
- Un habitant d'une zone urbaine sensible a à peu près deux fois moins de risque d'obtenir le baccalauréat qu'un autre habitant issu d'un quartier non prioritaire.
- Concernant les diplômes de l'enseignement supérieur, cet écart est encore plus élevé. Un habitant d'un quartier prioritaire a 2,5 fois moins de risque d'obtenir un diplôme du supérieur qu'un habitant issu d'un quartier non prioritaire. Ces écarts sont mesurés à sexe, âge, origine et nationalité égal.

Sur la base de ces enseignements, un diagnostic territorial stratégique de prévention des discriminations dans le champ éducatif à Toulouse a été réalisé en 2012 (en cours de mise à jour), les résultats ayant été présentés en 2013. 592 professionnels de l'éducation, du champ scolaire (68%), périscolaire (22 %) et extrascolaire (10 %) ont ainsi été interrogés.

Principaux enseignements relatifs aux discriminations des publics dans le domaine de l'éducation :

- Existence d'une problématique « discriminations dans l'éducation » avec un relatif silence entourant cette problématique
- Carence d'outils et de procédures de prévention et de lutte à disposition des acteurs
- Faible perception du risque de discrimination pouvant être induit par les pratiques des professionnels
- Sentiment de maîtrise des discriminations par les professionnels et dans le même temps un besoin de formation signalé
- Nombreuses attentes en terme de démarche multipartenariale et de formation à la prévention des discriminations
- Fort sentiment d'exposition au risque discriminatoire mais peu d'actions engagées
- Les relations entre pairs (entre jeunes) marquent plus l'attention des professionnels que leurs propres pratiques discriminantes
- La majorité des répondants au questionnaire est intéressée par la démarche de prévention des discriminations dans le champ éducatif, quel que soit le positionnement éducatif, hiérarchique ou territorial

## ***Priorités d'action – cinq objectifs stratégiques***

- 1 – Mobiliser les acteurs
- 2 – Former les professionnels et l'ensemble des acteurs
- 3 – Prévenir les discriminations systémiques
- 4 – Donner la capacité aux acteurs d'agir et de participer
- 5 – Assurer une veille prospective

Quelques préalables :

- la mobilisation des acteurs est souvent posée comme un objectif constitutif des plans,
- la sensibilisation et la formation des acteurs est présente dans tous les plans,
- l'accès aux stages principalement ou à l'apprentissage constituent un point d'arrimage des plans bien qu'elle ait pour conséquence de décentrer sur l'entreprise les questions de discrimination,
- le périscolaire est rarement questionné,
- les plans intègrent pour la plupart un axe concernant la production de connaissance en continu
- dans peu d'entre eux, (cas des Hauts de Garonne en Gironde) le plan s'appuie sur une démarche d'empowerment partant des publics, encourageant leur mobilisation.

## ***Publics et territoires cibles***

L'action sur les discriminations se veut globale, c'est-à-dire agir sur l'ensemble du système d'acteurs (institutions, entreprises, associations, victimes...), de façon à combattre les discriminations directes et indirectes.

Ainsi, au-delà des enfants et des jeunes eux-mêmes, les publics cibles du plan sont :

- Les services publics de l'Etat et des différentes collectivités territoriales intervenant dans le champ éducatif,
- Les associations,
- Les partenaires éducatifs, sociaux et économiques

## ***Politiques publiques mobilisées***

- Plan de prévention des discriminations dans l'éducation
- Projets Éducatifs de Territoire
- Contrat de ville
- Contrats Enfance Jeunesse

## ***Partenariats***

- Toulouse métropole et communes
- CGET,
- Éducation Nationale,
- Préfecture Haute-Garonne,
- DRJSCS,
- Conseil Départemental,
- Conseil Régional,

## Programme d'action

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions
Mobiliser les acteurs	<p>Formaliser les engagements des acteurs publics et privés au service de la prévention des discriminations par le biais de chartes, accords cadres, plans d'actions</p> <p>Communiquer sur les actions menées pour promouvoir et pour changer les représentations</p>	<p>Création d'un comité de suivi inter-institutionnel</p> <p>Recherche d'articulation entre les différents dispositifs éducatifs et de prévention des discriminations</p> <p>Utilisation du site « Toulouse contre les discriminations » comme moyen de communication, repérage et classification des actions</p> <p>Mise en place de groupes de travail et d'analyse de pratiques</p>
Former les acteurs	<p>Partager un socle commun de connaissance</p> <p>Libérer la parole, lever les tabous voire le déni</p> <p>Entamer un travail sur les pratiques</p> <p>Essaimer par structure éducative</p>	<p>Élaboration d'un référentiel partagé sur la prévention des discriminations dans l'éducation</p> <p>Animation de cycles de sensibilisation</p> <p>Formations de formateurs pour constituer un corps de référents</p> <p>Diagnostic flash et formation action sur les zones prioritaires</p>
Transformer les pratiques par la prévention des discriminations systémiques	<p>Identifier les zones à risque et les zones à intérêt</p> <p>Sensibiliser et former par le repérage des énergies vives</p> <p>Aider les acteurs à se doter d'outils pour le changement</p> <p>Diffuser et valoriser des bonnes pratiques</p>	<p>Expérimentation d'un groupe d'analyse de pratique</p> <p>Action de lutte contre les stéréotypes</p> <p>Action sur les processus d'orientation, les systèmes d'évaluation</p> <p>Accès aux stages et à l'apprentissage</p> <p>Accès aux loisirs</p> <p>Relations aux parents</p>
Donner le pouvoir d'agir contre les discriminations (empowerment)	<p>Associer les jeunes et leurs familles aux démarches de prévention des discriminations</p>	<p>Groupes de travail associant les jeunes, les familles et les professionnels</p> <p>Développement de « parcours citoyens » sur tous les temps de vie de l'enfant</p>
Assurer une veille et une prospective	<p>Observer les discriminations et les actions de prévention dans l'éducation</p>	<p>Création d'une instance de veille destinée à répondre aux problématiques de terrain</p> <p>Veille juridique</p> <p>Site internet Toulouse contre les discriminations</p> <p>Retours d'expériences et de bonnes pratiques</p>

### 3. L'égalité Femmes / Hommes

#### 3.1. Orientation stratégique n°1 – Renforcer l'égalité femmes hommes dans les quartiers prioritaires

##### *Constats spécifiques aux quartiers prioritaires<sup>3</sup> pointant des inégalités femmes-hommes*

- Près d'1 femme sur 2 n'est pas sur le marché du travail<sup>4</sup>
- Dans 9 cas de familles monoparentales sur 10, les femmes sont les cheffes de famille
- Près d'1 femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier (contre 1 femme sur 5 dans les autres quartiers)
- Près d'1 femme sur 10 a été victime de violences physiques et/ou sexuelles
- 3.8 % des femmes déclarent avoir été victimes de violences au sein du couple (contre 2.4 % dans les autres quartiers)
- Près d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins (contre 1 homme sur 5)
- 39 % de filles, contre 61 % de garçons sont bénéficiaires du programme national VVV

##### *Priorités d'action – les trois objectifs stratégiques*

- Prévenir le sexisme et lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes
- Articuler les temps de vie et permettre l'accès aux droits
- Communiquer

##### *Publics et territoires cibles*

- Les acteurs publics et privés, les associations, les habitants des quartiers prioritaires

##### *Politiques publiques mobilisées*

- Les politiques de l'emploi, de santé publique, de l'action sociale, de la jeunesse, du sport

##### *Partenariats*

- Les signataires du contrat de ville

## Programme d'actions

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions
<b>Prévenir le sexisme et lutter contre les violences faites aux filles et aux femmes</b>	<b>Acquérir</b> le réflexe égalité femmes-hommes pour tous les porteurs de projets et acteurs du territoire (expertise, analyse, instance décisionnaire...)	Formations sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes Accessibilité à l'information et facilités d'accompagnement des femmes victimes de violences Campagne de sensibilisation au harcèlement et aux violences sexuelles (semaine de sensibilisation et d'information sur les violences faites aux femmes, traduction en plusieurs langues de la plaquette « combattre les violences faites aux femmes »)
	<b>Penser</b> l'urbanisme et l'aménagement du territoire par le filtre de l'égalité femmes-hommes, soutenir et développer les pratiques innovantes	Promotion d'un accès égal pour tous aux espaces publics, aux transports... Dispositif logements passerelles Généralisation des marches exploratoires
	<b>Mener</b> des actions à destination des jeunes favorisant les comportements respectueux filles-garçons / femmes-hommes dans l'espace public	Promotion de l'égalité filles-garçons dès l'enfance Formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance Prix littérature jeunesse égalité filles-garçons
<b>Articuler les temps de vie et permettre l'accès aux droits</b>	<b>Faciliter</b> la mobilité des femmes en levant les freins (transports en commun, permis de conduire, aménagement urbain,...)	Soutien face aux contraintes du quotidien liées à l'accompagnement des enfants via dispositif innovant de garde d'enfants, des parents âgés... Soutien à l'insertion professionnelle
	<b>Permettre</b> aux femmes une participation citoyenne renforcée : conseils citoyens, marches exploratoires	Généralisation des marches exploratoires Soutien aux initiatives associatives égalitaires
	<b>Développer</b> le sport et les pratiques sportives des filles et favoriser la mixité	Pratiques culturelles et sportives mixtes Animation du réseau des signataires de la charte égalité femmes-hommes dans le sport Promotion de l'égalité d'accès à la culture, aux loisirs et aux sports
	<b>Systématiser</b> la production de données sexuées	
	<b>Adopter</b> une démarche volontariste pour encourager l'accès aux responsabilités des femmes	
<b>Communiquer</b>	<b>Valoriser et faire connaître</b> les bonnes pratiques en matière d'égalité	Visibilité et communication transversale sur l'égalité femmes-hommes (Mois de l'égalité femmes-hommes notamment)

## 4. La laïcité

### 4.1. Orientation n°1 – Pour un meilleur partage des principes de laïcité

Les événements survenus à Paris début janvier 2015 ont eu d'autant plus d'écho à Toulouse, ville meurtrie par les attentats de mars 2012. Plus que jamais il est de la responsabilité collective d'accompagner les besoins de cohésion sociale, de citoyenneté, de fraternité et de valorisation des valeurs républicaines, au premier rang desquelles figure la laïcité. L'enjeu est ici double : favoriser l'expression et le dialogue avec les habitants sur ces sujets et accompagner les professionnels (qu'ils soient associatifs ou institutionnels) afin de leur permettre de répondre aux difficultés constatées sur le terrain.

Concernant la laïcité, les enjeux peuvent se résumer au travers de l'orientation générique suivante : **mieux partager les principes de laïcité en soutenant les espaces d'échange, la reconnaissance réciproque, l'accompagnement des professionnels.**

#### *Constats*

- Des pratiques communautaristes qui représentent des entraves aux libertés individuelles : démarchage dans les halls d'immeubles, pression sur la cellule familiale
- Des pratiques religieuses dans l'espace public
- Des préoccupations croissantes des professionnels en matière de prise en compte de la laïcité et du fait religieux : perte de repères et de filiation dans les valeurs collectives, souffrance psychosociale des professionnels (manque de discernement, désarroi, peur)
- Des lectures différentes des principes de laïcité qui nourrissent la défiance par rapport aux institutions et la République, favorisent le repli, peuvent faire le jeu des intégrismes
- Une provocation par une affirmation identitaire des publics, un besoin de reconnaissance : expression provocatrice de la demande, pression des usagers, montée des exigences
- Une sensibilité extrême de la thématique laïcité dans le débat public
- Une École en première ligne, avec des manques pointés par l'institution : formations initiale et continue, appui aux équipes

#### *Priorités d'action – les objectifs stratégiques*

- Favoriser les temps d'échange et de débat public, ainsi que les instances de dialogue
- Transmettre les valeurs de la République, les valeurs de la laïcité
- Soutenir, accompagner et former les professionnels
- Répondre aux difficultés rencontrées dans l'exercice des cultes, génératrices de tensions et d'incompréhensions

**Programme d'actions**

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Programme d'actions
Favoriser les temps d'échange et de débat public, ainsi que les instances de dialogue	<p>Encourager et soutenir les initiatives prônant un meilleur dialogue entre religions et/ou personnes croyantes/non croyantes</p> <p>Réunir les personnalités ressources en matière de laïcité (mouvements laïques, cultes, institutions)</p> <p>Mettre à disposition les outils et ressources existants</p>	<p>Promotion des espaces d'échange et de débat : conférences , projections, etc. Textes ressources, exposition support, kit sur la laïcité (ressources Espace des Diversités et de la Laïcité)</p> <p>Relance Toulouse Fraternité – Conseil de la Laïcité (avril 2015)</p> <p>Instance de dialogue de l’Islam de France (avril 2015)</p>
Transmettre les valeurs de la République, les valeurs de la laïcité	<p>S'adosser au Plan de prévention des discriminations dans l'éducation et aux volets lutte contre les discriminations des PEDT</p> <p>Mettre en œuvre les principales mesures établies lors de la Grande mobilisation de l’École pour les valeurs de la République</p>	<p>Enseignement laïc des faits religieux en articulation avec l'éducation civique</p> <p>Renforcement des formations initiale et continue</p> <p>Soutien aux professionnels de la communauté éducative intervenant sur les différents temps de vie de l'enfant</p> <p>Prendre appui sur les mouvements d'éducation populaire</p>
Soutenir, accompagner et former les professionnels	<p>Améliorer qualifications et connaissances</p> <p>Soutenir les équipes en interne</p> <p>Aboutir à des positionnements clairs de la part des institutions employeurs</p>	<p>Développer les propositions de formation spécifique à cette thématique</p> <p>Réponses aux besoins d'échanges de pratiques demandés par les professionnels</p> <p>Initiatives existantes : recherche action 2014-2015 collectif interculturel/ADRIC</p> <p>Initiatives nouvelles : diplôme universitaire Université Toulouse1 - Capitole</p>
Répondre aux difficultés rencontrées dans l'exercice des cultes, génératrices de tensions et d'incompréhensions	Favoriser la présence de locaux dignes	

## **Chapitre 2.4**

# **Éléments pour construire les projets de territoire**

## 1. La démarche d'élaboration des volets territoriaux

Chaque quartier prioritaire de la politique de la ville est doté d'un volet territorial qui déclinera, à cette échelle, les enjeux spécifiques et les priorités d'actions qui mobiliseront les acteurs du quartier et les institutions partenaires sur la durée du contrat.

Ces déclinaisons territoriales s'appuient sur des projets de territoire co-construits avec les acteurs et les habitants du quartier, en particulier les membres du conseil citoyen.

A cet effet, une démarche a été engagée dès le mois de novembre 2014 sur chacun de ces territoires pour identifier, avec les acteurs du quartier, les enjeux et priorités d'action pour le quartier.

Cette démarche est préparée au niveau de chaque quartier par un groupe de professionnels des principaux services publics du quartier, ce groupe ayant également la charge de suivre l'avancée des travaux, de valider les documents de synthèse et d'animer le travail partenarial.

Un à deux ateliers de quartier ont été organisés avec les associations et acteurs des quartiers et les professionnels des services publics de proximité qui participent à la vie du quartier.

Pour les territoires qui avaient fait l'objet des contractualisations précédentes au titre de la politique de la ville, les acteurs ont pu s'appuyer sur une connaissance fine du territoire, de ses atouts et faiblesses, et construire à partir des résultats des actions passées un cadre robuste pour guider l'action des partenaires.

Pour les territoires qui entrent dans la géographie prioritaire, il a fallu au préalable identifier le réseau d'acteurs du quartier, partager avec eux une meilleure connaissance du territoire, d'abord réglementaire avant de correspondre à un espace de vie. Le travail d'élaboration est donc dans ces territoires moins avancé qu'ailleurs.

Cette démarche par quartier s'est accompagnée d'une confrontation entre les priorités territoriales définies dans les ateliers de quartier et les orientations stratégiques issues des travaux dans les trois registres thématiques du contrat (urbain, social, économique). Cette confrontation a en particulier permis de vérifier la nature et la qualité des réponses institutionnelles aux enjeux propres à chacun des territoires.

L'ensemble des participants a ainsi contribué à produire des éléments d'une extrême richesse permettant en particulier d'orienter l'action des institutions qui interviennent au plus près des territoires et de leurs habitants. C'est le résultat de ce travail dont il est fait état dans le contrat de ville cadre, sous forme de documents d'orientation pour les volets territoriaux du contrat de ville.

Le travail d'élaboration doit se poursuivre après la signature du contrat cadre en association étroite avec les habitants et acteurs du quartier.

Aussi, dès constitution des conseils citoyens, un dialogue avec leurs membres sera engagé de telle sorte que le volet territorial soit le fruit d'un travail de co-construction avec les habitants du quartier et les acteurs économiques ou associatifs. Ce travail permettra de vérifier la bonne adéquation des priorités d'action territoriale identifiées en ateliers de quartier avec les préoccupations principales et projets des habitants du quartier.

Le contrat cadre signé en juin a ainsi vocation à être enrichi dans le courant de l'année 2015 à partir des contributions territoriales co-construites avec les habitants et acteurs du quartier.

## 2. Les résultats des travaux en atelier : vers des conventions territoriales du contrat de ville

Les résultats des travaux en ateliers sont présentés en regroupant les quartiers prioritaires suivant le périmètre des 12 conseils citoyens de l'agglomération toulousaine.

### Sommaire

*Arènes / Cépière Beauregard*

*Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue*

*Barradels*

*Bellefontaine / Milan*

*Breguet – L'écrivain / Maraîchers*

*Empalot*

*Les Izards – La vache / Bourbaki / Negreneys*

*Pradettes*

*Reynerie / Mirail Université*

*Soupetard / La Gloire*

*Val d'Aran - Fenassiers - Bel air - Poitou / En Jacca*

*Vivier-maçon*

**NOTA** : un cahier séparé rassemble l'ensemble des volets territoriaux

### 3. Les priorités d'action dans les territoires de veille active

Les **territoires de veille active** retenus par les partenaires correspondent :

- Soit à des territoires qui étaient inscrits à l'ancienne géographie prioritaire, ne remplissent pas les conditions de droit pour être retenus comme quartier prioritaire, mais présentent néanmoins toujours des fragilités telles qu'une action concertée des partenaires est nécessaire.
- Soit à des territoires qui concentrent une population supérieure à 700 habitants, dont la part des ménages à bas revenus excède 30 % et pour lesquels une dynamique inter-institutionnelle de projet est engagée.

Les territoires en observation présentent des signes de fragilité qui nécessitent un suivi particulier, notamment entre les communes et les bailleurs sociaux concernés.

#### Liste des territoires retenus par les partenaires comme relevant de la veille active

NOM	Commune	Ancien Quartier Prioritaire	Population	Part de ménages à bas revenus	Part de Logements Sociaux
Ginestous	Toulouse	x	760	78%	97%
Jolimont	Toulouse	x	2036	31%	42%
Amouroux	Toulouse	x	3823	25 %	5%
Arnaud Bernard	Toulouse		1397	34%	32%
Lespinet ZAC St Exupery (Montaudran)	Toulouse		2500	40%	30%
Seycheron - Pelvoux	Colomiers		1810	32%	64%

*[1 page par territoire incluant carte, tableau chiffres clés, principales orientations pour l'action]*

## **Partie 3**

# **Principes et modalités de gouvernance du contrat de ville**

## **Chapitre 3.1**

# **La gouvernance et la conduite de projet**

## 1. Les instances de pilotage et de suivi du contrat de ville

### 1.1. Principes de gouvernance du contrat de ville

Les missions du pilotage du contrat de ville sont d'en assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de leur déploiement en plans d'action opérationnel, d'évaluer le contrat et de proposer les ajustements et réorientations nécessaires, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat autour des objectifs communs et de leurs engagements propres et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'Etat et de l'ensemble des signataires.

**Une multitude d'acteurs concernés, mobilisés à un titre ou à un autre, autour de l'Etat et de Toulouse Métropole :**

- Les Villes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse,
- Les 33 autres communes de Toulouse Métropole
- Le Conseil départemental de Haute-Garonne, le Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Le procureur de la République
- La rectrice de l'académie de Toulouse
- Les directions déconcentrées de l'Etat (DDT, DDCS, DIRECCTE, DRAC, DRJSCS, DDSP, Préfecture)
- L'Agence Régionale de Santé,
- la Police Nationale,
- la Gendarmerie,
- Les opérateurs et agences :Pôle Emploi, ANRU
- Des institutions et acteurs privés partenaires: CAF, CDC, CCI, CMA, TME, Missions locales de Toulouse et de la Haute-Garonne, Universités, Aua/T
- Les 13 bailleurs sociaux présents sur les territoires en QPV, qui sont tous signataires du Contrat, et leur union régionale
- Plusieurs centaines d'associations issues et/ou œuvrant dans les quartiers
- 12 conseils citoyens qui réuniront à terme environ 540 personnes.

L'enjeu du mode de gouvernance à mettre en place est double :

- que chaque partenaire, au niveau des décideurs de la structure comme de ses équipes de terrain, se sente partie prenante, investi et écouté,
- que le dispositif reste efficace et efficient.

## Quelques principes de gouvernance issus du processus d'élaboration du Contrat de Ville :

Certains découlent de la loi Ville et Cohésion urbaine du 21 février 2014:

- Un co-pilotage assuré le Président de Toulouse Métropole, porteur du projet, et le Préfet du département de la Haute-Garonne
- Les institutions désignées par la loi pour signer le contrat sont associées au pilotage
- Les conseils citoyens sont associés à toutes les instances de pilotage.

D'autres découlent de choix à l'initiative du porteur du projet ou de l'expérience de l'élaboration :

- Chaque acteur impliqué a sa place dans les différentes instances,
- Chaque instance adoptera ses règles de fonctionnement (règlement intérieur)
- L'information doit être disponible et accessible en amont (sujets mis à la discussion et clés de lecture) et en aval (avis recueillis, conclusions des débats, décisions) des différentes instances
- Toute instance doit être missionnée sur une feuille de route précise, avec de réels enjeux à traiter et disposer d'une marge de manœuvre
- Tous les avis sont restitués et figurent avec les relevés de conclusions, la décision relevant in fine du responsable de sa mise en œuvre

L'écriture des règlements devra intervenir d'ici la fin de l'année 2015. Ils seront soumis à validation du Comité de pilotage.

## A l'échelle de Toulouse métropole, trois niveaux et objets de gouvernance :

**1) Le pilotage partenarial : un comité de pilotage** unique, en charge de fixer le cap, d'analyser les rapports annuels et de prendre les décisions stratégiques:

- co-présidé par le Président de Toulouse Métropole et le Préfet, associant les décideurs de chaque signataire et une délégation des 12 conseils citoyens
- s'appuyant sur une **direction de projet**, mise en place au sein de Toulouse Métropole pour assurer le pilotage opérationnel du contrat et travaillant en relation étroite avec le représentant du Préfet
- relayé pour le suivi opérationnel par un **comité technique**, co-animé par le directeur du projet au sein de Toulouse Métropole et le représentant du Préfet, réunissant un représentant de chaque signataire
- 
- pouvant déléguer des prises de décisions à d'autres instances (ex: comité technique par pilier, équipe opérationnelle) ou à un acteur (ex: conseils citoyens).

**2) L'animation partenariale : des équipes opérationnelles** sont constituées pour l'impulsion, la concertation et le suivi des plans d'actions, réunissant des professionnels, des institutionnels et des représentants associatifs :

- sur chaque thématique, soit les 11 axes de travail du contrat de ville et les sujets transversaux ; chaque équipe thématique sera co-animée par un représentant de Toulouse métropole et un représentant du Préfet
- sur chaque des 18 territoires de projet identifiés ; chaque équipe territoriale sera animée par un chef de projet mis en place par Toulouse Métropole qui travaillera en étroite relation avec le délégué du préfet.

### **3) *Le suivi – évaluation du contrat :***

Cette mission comprend l'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de ville, le suivi des plans d'actions et des engagements et l'évaluation des moyens, des résultats et des impacts du contrat. Ces trois éléments participent d'une vision prospective nécessaire à préparer renouvellement du contrat et/ou ces avenants.

Les signataires du présent acceptent de mettre à disposition toutes les données et toutes les évaluations en lien avec le contrat de ville, dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Ce suivi portera aussi sur l'exécution des engagements des signataires du présent contrat, notamment la mobilisation effective des crédits spécifiques et de droit commun, sur la base d'indicateurs à définir. IL fera l'objet d'une présentation annuelle au comité de pilotage et alimentera le rapport prévu à l'article L111-2 du code général des collectivités territoriales

Pour Toulouse Métropole, ce suivi – évaluation donnera lieu à une présentation annuelle spécifique retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes directions à la mise en œuvre du contrat en distinguant crédits spécifiques et mobilisation de droit commun.

## **1.2. Les instances de gouvernance**

### ***Le comité de pilotage***

- Composition :

Il réunit l'ensemble des signataires du présent contrat et une délégation des 12 conseils citoyens qui se substituera à la délégation de représentants associatifs qui a siégé pendant la phase d'élaboration. Il se réunit au moins une fois par an, à l'invitation conjointe du Président de Toulouse Métropole et du Préfet.

Il peut inviter d'autres partenaires à assister à ces travaux. Son règlement définira les modalités d'intégration de nouveaux membres.

- Rôle, modalités de réunion et de prise de décisions

Il approuve le contrat, ses éventuels avenants et les conventions d'application qui seront élaborées, sur l'ensemble des champs d'intervention du Contrat de ville. Il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les éventuelles décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique de moyens. Il approuve les programmations prévisionnelles annuelles, les contenus et les modalités des appels à projet et à initiatives auprès des acteurs de la politique de la ville. Il peut déléguer une partie de ses prérogatives à des comités de suivi sur un sujet (ex : GUSP, renouvellement urbain), à son comité technique, à la direction de projet ou aux conseils citoyens.

## ***La direction de projet et le comité de direction***

Un comité de direction composé du directeur de projet de Toulouse métropole et du Sous-préfet, chargé de mission, représentant du Préfet de Haute-Garonne assure la conduite du projet contrat de ville tout au long de l'exécution du contrat.

Pour Toulouse métropole, la direction de projet est constituée autour d'un directeur de projet et d'une équipe professionnelle dimensionnée pour assurer les missions de :

- conduite du projet d'ensemble : programmation, observation, suivi, évaluation
- préparation et animation des instances partenariales de gouvernance et de participation,
- pilotage des équipes d'animation territoriale du contrat de ville et de conduite des projets de renouvellement urbain
- mise en place et pilotage de l'ingénierie externe,
- négociation et suivi de l'exécution des budgets annuels,
- conduite des actions transversales ou ne relevant d'aucune maîtrise d'ouvrage identifiée.

Pour l'Etat, le Sous-préfet, chargé de mission, coordonne les équipes chargées d'assurer au plan opérationnel les missions de conduite du projet au plan thématique comme territorial et mobilise à ce titre les directions déconcentrées concernées.

Le dispositif de conduite de projet sa direction et son organisation seront présentés au Comité de pilotage d'ici la fin de l'année 2015.

## ***Le Comité Technique***

- Composition

Il est composé de l'ensemble des représentants des signataires du contrat. Il peut associer des représentants d'autres partenaires. Il se réunit autant que de besoin, à l'initiative de la direction de projet et du représentant du Préfet, pour la conduite du projet et de ses différents volets.

- Rôle, modalités de réunion et de prise de décisions

Il coordonne la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage partenarial et informe de l'avancement des opérations. Il prépare les dossiers soumis au comité de pilotage, suit la réalisation des décisions, assure la mise en relation des acteurs au service du projet et coordonne les actions des différentes maîtrises d'ouvrage associées au projet.

La fonction de pilotage de cette instance nécessite une capacité de décision des participants : chaque signataire sera invité à y désigner un représentant dûment mandaté pour le représenter et s'exprimer en son nom et disposant d'une marge de manœuvre décisionnelle dans son champ de compétence.

Il pourra se réunir ou être décliné sur chacun des trois piliers du contrat ou sur le suivi des programmes de rénovation urbaine. Leur composition pourra varier en fonction de l'ordre du jour, l'ensemble de ces membres restant destinataires des dossiers préparatoires et des relevés de conclusions.

Le Comité technique développera des liens privilégiés avec les instances techniques d'autres dispositifs (ex : PLH, CISP, SPEL,...) et pourra suggérer la mise en place de groupes de travail ponctuels sur des objets précis ou d'instances dédiées à des dispositifs ou à des projets spécifiques (relogement, gestion de proximité, insertion, ...)

### ***Les équipes opérationnelles***

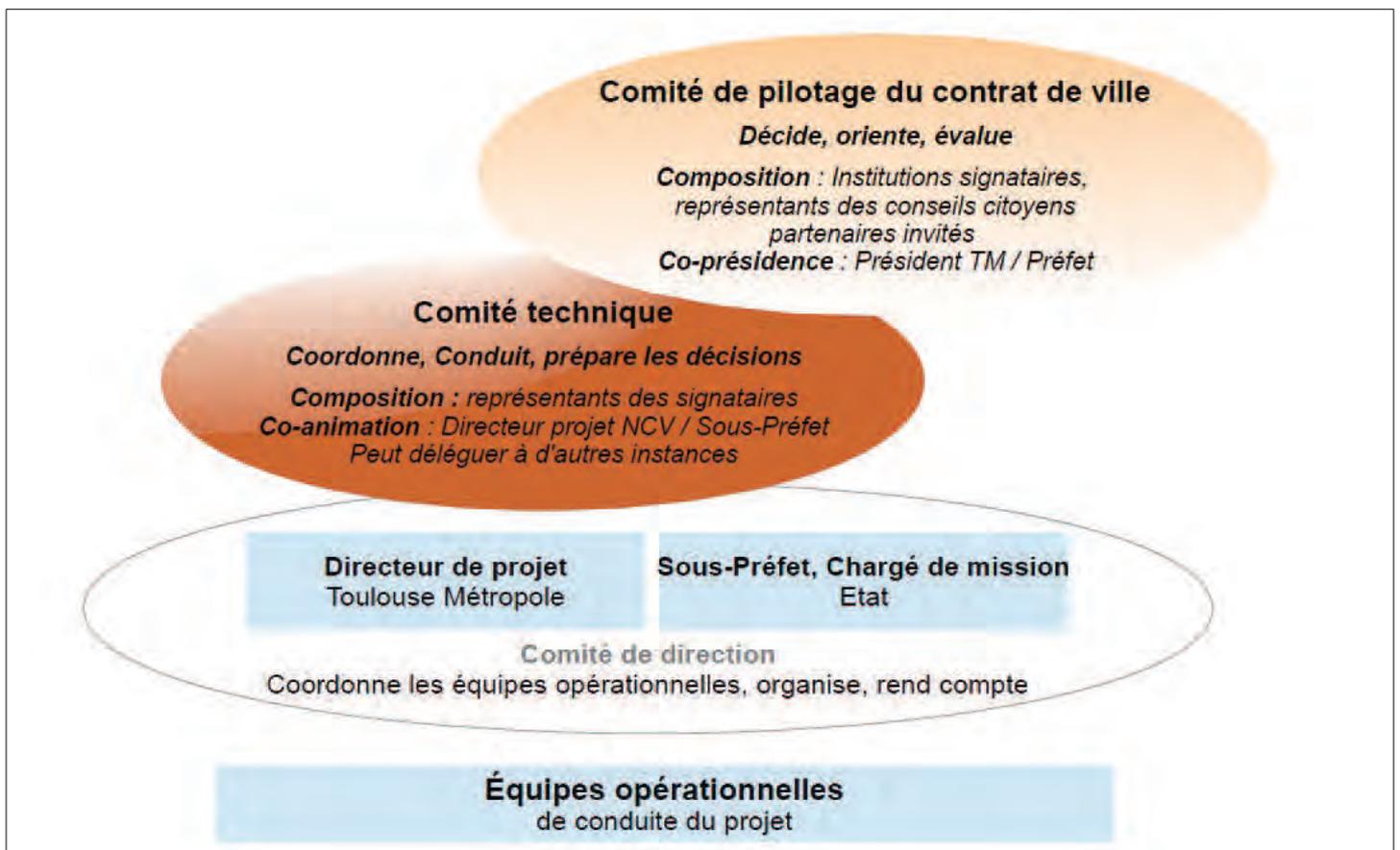
- Composition

Elles sont constituées à l'échelle des territoires et des thématiques, en continuité des groupes de travail qui ont été mis en place pour l'élaboration du projet.

Au niveau des territoires, elles sont composées de professionnels des principaux services publics présents, pour mettre en œuvre les collaborations et les partenariats nécessaires à l'avancée du projet de territoire. Elles s'élargissent, au moins une fois par an, aux référents politique de la ville des directions de droit commun de l'état, de la collectivité et des partenaires, pour partager la programmation annuelle des actions et préparer les revues de projet et les comités de pilotage du projet de territoire.

Chaque signataire indiquera un référent territorial pour les projets de territoire, ce référent territorial disposera d'une lettre de mission spécifique à sa fonction de référent.

### **Schéma de gouvernance du contrat de ville de Toulouse métropole**



## **2. L'organisation administrative de Toulouse métropole pour conduire le projet**

Toulouse Métropole met en place une direction de projet unique en charge du pilotage stratégique et opérationnel du contrat de ville et du renouvellement urbain.

Cette direction de projet est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général des Services. Elle réunit les personnels nécessaires à :

- la conduite des programmes de renouvellement urbain et des plans d'action dans les domaines de la cohésion sociale et de la création de richesse
- l'animation territoriale du contrat de ville sur les territoires,
- l'animation du partenariat, la gestion administrative et financière du contrat et des conventions qui en découlent, le secrétariat des instances, l'information et la communication sur le projet .

Ces différentes équipes sont constituées d'agents de la métropole et/ou des communes, en fonction du degré de mutualisation qui sera décidé à l'issue de la négociation en cours.

### **3. L'organisation administrative de l'Etat pour conduire le projet**

L'animation et le pilotage de la politique de la ville s'appuie sur le dispositif mis en place lors de la préfiguration et de l'élaboration du contrat de ville. Elle est confiée pour le département de la Haute-Garonne à un sous-préfet chargé de mission, placé auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne.

Il dispose à cet effet d'une équipe resserrée, composée d'un chargé de mission et de six délégués du préfet, intervenant au quotidien sur les territoires et les thématiques concernées. Ils sont naturellement associés aux travaux d'élaboration du contrat de ville. Le chargé de mission participe, aux côtés du sous-préfet en charge de la politique de la ville, aux réunions du comité de direction du contrat de ville.

La mobilisation des services de l'État s'effectue dans le cadre de l'État-major de la politique de la ville. Créée en janvier 2013, cette instance a été remobilisée en juillet 2013, dans le cadre de la préfiguration du contrat de ville de Toulouse Métropole, dans un format élargi. Elle réunit de manière régulière, au moins une fois par trimestre, sous la présidence du préfet ou du sous-préfet en charge de la politique de la ville, l'ensemble des services de l'État placés sous l'autorité du préfet, Pôle emploi, l'Inspection d'Académie, les services de la Justice et l'Agence régionale de santé (ARS).

C'est dans ce cadre que la mise en œuvre du contrat de ville, la mobilisation des moyens de l'Etat et le suivi et l'évaluation du contrat sont assurés.

## **Chapitre 3.2**

# **La participation des habitants et les conseils citoyens**

## **1. Les conseils citoyens**

### **1.1. Principes et modalités retenues par les partenaires pour la constitution des conseils citoyens**

#### ***Une démarche de co-construction pour la mise en place des conseils citoyens et la participation des habitants***

Depuis Janvier 2015, un Groupe de Travail réunissant les institutions partenaires et une vingtaine d'associations, dont des associations d'habitants des quartiers prioritaires, a contribué à faire des propositions pour constituer les conseils citoyens.

Ce groupe a permis conformément à la volonté du Président de Toulouse métropole et du Préfet de Haute-Garonne, avec les Maires concernés, de répondre aux exigences de la loi en associant les habitants et acteurs des quartiers très tôt à l'élaboration du contrat de ville sans pour autant pouvoir constituer de conseils citoyens dans le délai qui était imparti pour l'élaboration dudit contrat.

Le Groupe de travail « Participation des habitants » s'est ainsi réuni tous les quinze jours, d'abord pour partager des principes communs et un état des lieux des pratiques visant la participation des habitants, ensuite pour établir des propositions de composition des futurs conseils citoyens, puis pour co-construire des outils d'information et de mobilisation des futurs membres, enfin pour identifier les besoins de fonctionnement, de formation et d'accompagnement de ces nouvelles instances.

Au delà des séances du Groupe de travail, des contributions collectives ou individuelles des membres du Groupe de travail ont été partagées avec les partenaires et acteurs du contrat de ville notamment lors des trois premiers comités de pilotage du contrat de ville et au cours des Assises Métropolitaines de la Politique de la Ville du 28 avril 2015 à Toulouse.

#### ***Les principes clés partagés pour la constitution des conseils citoyens***

Des principes communs conformes à la Loi et tenant compte des contextes locaux ont été retenus pour préciser la composition et les périmètres des conseils citoyens et pour partager les modalités de mobilisation et d'information à mettre en œuvre.

Les principes clés partagés pour la constitution des conseils citoyens:

- Respecter la parité femme/homme
- Mobiliser les habitants les plus éloignés des instances de participation existantes dont les jeunes, les habitants résidents non communautaires, les ménages les plus précaires...
- Donner la possibilité à des habitants motivés de participer, sans dépendre du tirage au sort
- Veiller à un équilibre, dans la définition des périmètres, entre nécessité de proximité et mutualisation inter-quartiers
- Pour les conseils citoyens regroupant plusieurs entités territoriales, respecter une composition proportionnelle à chacune de ses entités.
- Garantir une bonne articulation avec les instances de démocratie de proximité lorsqu'elles

existent

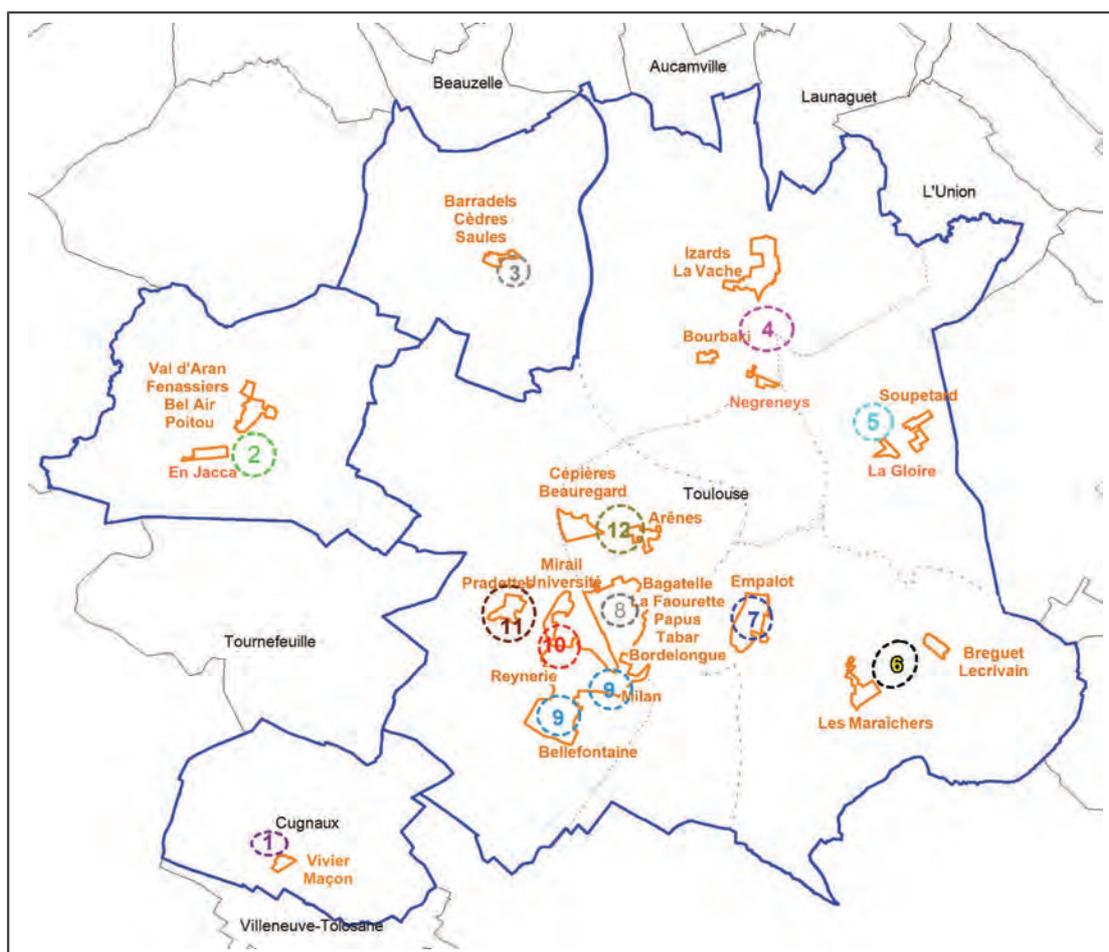
## 1.2. Liste, carte et composition des conseils citoyens

### *Des principes communs pour l'ensemble des conseils citoyens...*

#### *Composition et périmètres retenus pour les 12 Conseils Citoyens de la Métropole*

12 conseils citoyens sont mis en place à l'échelle de Toulouse Métropole (1 à Blagnac, 1 à Colomiers, 1 à Cugnaux et 9 à Toulouse). Le quartier prioritaire du Grand Mirail, très vaste, compte 3 conseils citoyens pour correspondre aux dynamiques sociales et citoyennes en place et garantir une plus grande proximité avec les habitants de ces territoires. Tandis que d'autres quartiers prioritaires, plus petits, sont, à l'inverse, invités à constituer un conseil citoyen unique pour favoriser une dynamique commune, mutualiser les forces et les idées, et permettre d'appréhender la vie de ces territoires dans un espace élargi.

### Carte des périmètres des 12 Conseils Citoyens



Sur proposition du Groupe de Travail, Toulouse Métropole et les communes ont retenu le principe composer chaque conseil citoyen d'un membre pour 100 habitants environ, avec une limite inférieure fixée à 20 membres et une limite supérieure de 80 membres pour faciliter leur fonctionnement (voir tableaux infra).

A partir du cadre fixé par la loi, les modalités ont été ajustées et chaque conseil citoyen est constitué :

- d'un collège « habitants » représentant au moins 50% des membres : il a été retenu de réserver 75% des places à des habitants, à parité de femmes et d'hommes, résidant dans le quartier prioritaire, et dont une partie est tirée au sort, pour permettre de toucher des personnes non habituées des instances de concertation.
- d'un collège « structures locales », pour 25% des membres, mobilisant des personnes morales concernées par les projets du quartier : associations, entreprises, syndicats de copropriété, conseils de résidents, collectifs d'habitants porteurs de projets,... à l'exclusion de tout acteur ou professionnel directement dépendant d'un des signataires du contrat de ville, pour en respecter l'indépendance.

**... Dans le respect des pratiques et spécificités propres à chaque commune**

Selon les villes, la composition du collège « habitants » (part des candidatures spontanées et des tirées au sort), les modalités de tirage au sort, ainsi que le calendrier de mobilisation varient. En effet, la composition des conseils citoyens a été adaptée en fonction des contextes spécifiques à chaque commune, pour tenir compte des pratiques participatives existantes ou qui se développent en rapport notamment avec la mise en place récente d'instances de démocratie de proximité ou de démarches projet mobilisant des habitants.

A **Blagnac**, la mise en place du conseil citoyen des Barradels s'articule avec le conseil de quartier d'Odysseus renouvelé en 2014.

Le Conseil Citoyen comptera 15 membres pour les Barradels (5 habitants tirés au sort sur la liste des locataires des bailleurs, 5 habitants tirés au sort parmi les personnes ayant fait acte de candidature et 5 structures locales candidates).

A **Colomiers**, en parallèle des instances de démocratie locale, appelées « comités de quartier », qui seront mises en place à la fin de l'année 2015, un conseil citoyen regroupera les habitants des quartiers d'En Jacca et de Val d'Aran/Fenassiers/Poitou/Bel-Air.

Ses 40 membres se répartissent comme suit :

Quartiers Prioritaires	Pop	COMPOSITION		Nombre total de membres
		Habitants (75%) Tirés au sort Et Candidats	Structures locales (25%)	
<b>Colomiers</b>	<b>3778</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>40</b>
<i>En Jacca</i>	<i>1018</i>	<i>8</i>	<i>3</i>	<i>11</i>
<i>Val d'Aran / Fenassiers / Poitou / Bel-Air</i>	<i>2760</i>	<i>22</i>	<i>7</i>	<i>29</i>

A **Cugnaux**, le conseil citoyen sera composé de 21 membres : 45 % d'habitants tirés au sort sur liste électorale, 30 % d'habitants candidats et 25 % de structures locales candidates.

A **Toulouse**, les 9 conseils citoyens comptent au total 463 membres (45 % d'habitants tirés au sort sur les listes électorales, 30 % d'habitants candidats et 25 % de structures locales). Lorsqu'un conseil citoyen regroupe plusieurs entités territoriales, la répartition des membres est proportionnelle à la population de chaque sous-quartier.

Quartiers Prioritaires	Pop	COMPOSITION			Nombre total de membres
		Habitants ( 75 %)		Structures locales (25 %)	
		Tirés au sort Sur Liste électorale (45%)	Sur candidature (30%)		
<b>Bagatelle-Faourette – Papus-Tabar-Bordelongue</b>	<b>12794</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
- Bagatelle-Faourette	9508	26	18	15	59
- Papus-Tabar-Bordelongue	3286	10	6	5	21
<b>Arènes – Cépière-Beauregard</b>	<b>3070</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>32</b>
Arènes	1920	8	6	5	19
Cépière-Beauregard	1150	6	4	3	13
<b>Izards-La Vache – Negreneys-Bourbaki</b>	<b>5251</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>53</b>
Izards-La Vache	3060	14	10	8	32
Negreneys-Bourbaki	2191	10	6	6	22
<b>Soupetard - La Gloire</b>	<b>3068</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>32</b>
Soupetard	1978	10	6	5	21
La Gloire	1090	4	4	3	11
<b>Empalot</b>	<b>6070</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>61</b>
<b>Breguet-Lecrivain – Les Maraichers</b>	<b>2290</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>24</b>
Breguet-Lecrivain	1290	6	4	3	13
Les Maraichers	1000	4	4	3	11
<b>Reynerie – Mirail Université</b>	<b>11673</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
Reynerie	9372	28	18	16	62
Mirail Université	2300	8	6	4	18
<b>Bellefontaine – Milan (Lafourquette)</b>	<b>8333</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
Bellefontaine	7285	30	20	17	67
Milan	1048	6	4	3	13
<b>Les Pradettes</b>	<b>1500</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>21</b>
Total Ville de Toulouse	54049	208	140	115	463

### ***Mobilisation, mise en place et renouvellement***

Le Groupe de Travail « Participation des habitants » a contribué à la conception de documents d'information et de mobilisation sur lesquels les acteurs associatifs et partenaires du contrat de ville se sont appuyés pour les appels à candidature (animation de rencontres d'information et de débat, stands lors de marchés de plein vent ou d'événements, affichages dans l'espace public, dans les hall d'immeubles, les commerces, les équipements, boîtage, diffusion sur internet et dans la presse écrite et les radios locales...).

Un dépliant d'information et de mobilisation pour la création des conseils citoyens a été réalisé et adapté à chaque quartier prioritaire (carte du périmètre, lieux où se renseigner et où déposer sa

candidature, coupon réponse...). Les candidats aux conseils citoyens se sont fait connaître en remplissant le coupon-réponse joint aux dépliant et également disponible sur internet.

Les calendriers de mobilisation, de clôture des candidatures et l'organisation des tirages au sort varient selon les territoires.

**A Toulouse :**

- le tirage au sort sur les listes électorales a eut lieu le 8 avril
- la mobilisation d'habitants ou de structures locales candidates pour participer aux conseils citoyens s'est poursuivie jusqu'au 31 mai.

A **Blagnac**, la date limite de candidature a été fixée au 10 juin, cette mobilisation spécifique au quartier de Barradels permet de compléter les dispositions de mise en place des instances de démocratie de proximité renouvelées en 2014.

A **Colomiers** et à **Cugnaux**, l'ensemble des tirages au sort (liste et candidats) a eu lieu respectivement le 16 avril et le 7 mai 2015.

Les Conseils Citoyens seront renouvelés dans 2 ans. Un renouvellement partiel de chaque conseil citoyen devrait permettre à la fois de compenser d'éventuels désistements, de mobiliser de nouveaux participants tout en garantissant une continuité de la démarche engagée grâce aux membres reconduits. Préalablement à leur renouvellement, une évaluation partagée par les conseils citoyens et les partenaires du contrat de ville permettra de définir des ajustements dans leur composition en vue d'améliorer la mobilisation et le fonctionnement de ces nouvelles instances. La démarche collective engagée à travers le Groupe de Travail pour la mise en place des conseils citoyens se poursuivra après la signature du Contrat pour suivre l'évolution de ces nouvelles instances et les autres formes de participation des habitants dans le cadre du Contrat de Ville.

### **1.3. Moyens mis à la disposition des conseils citoyens**

Les besoins des conseils citoyens seront précisés par chacun d'entre eux une fois constitué, en fonction de son organisation, des modes de fonctionnement qu'il aura défini et des actions qu'il conduira.

La loi précise que « les Conseils Citoyens exercent leur action en toute indépendance des pouvoirs publics ». Les partenaires du Contrat de Ville mobiliseront des moyens nécessaires pour leur permettre un fonctionnement autonome mais aussi pour les accompagner dans leur structuration.

Ces moyens pourront se structurer de la façon suivante :

a- Moyens de fonctionnement courant (papeterie-secrétariat, convivialité... frais de fonctionnement courant, actions d'informations) : une dotation annuelle globale de 1 €/habitant des quartiers prioritaires est mobilisée par les partenaires pour être attribuée aux conseils citoyens, soit 60 448 € pour les 12 conseils citoyens. Pour chaque conseil citoyen, la dotation se compose d'une part forfaitaire de 1 000€ et d'une part proportionnelle au nombre d'habitants. Cette dotation est financée annuellement par l'État, Toulouse métropole, les collectivités locales et les autres signataires du contrat de ville en fonction des engagements qu'ils prennent à ce sujet.

Elle pourra être attribuée dès la création de chaque conseil citoyen sous réserve de la désignation d'une structure porteuse en capacité de recevoir et de gérer cette subvention pour le compte du

conseil citoyen (une association locale volontaire, par exemple).

Concernant les lieux destinés aux réunions des Conseils Citoyens, les partenaires prendront en compte les demandes des conseils citoyens pour la mise à disposition de salle en cohérence avec les procédures existantes. La réflexion est en cours pour la mise en place de Maisons du projet dans les quartiers.

b- Ingénierie et accompagnement de chaque Conseil Citoyen : pour les accompagner dans leur structuration, la tenue des premières réunions et le travail inter-conseil citoyen notamment avant les instances de pilotage, Toulouse Métropole et l'Etat, ainsi que l'ensemble des partenaires souhaitant s'impliquer, mobiliseront les moyens nécessaires à la mise en place d'une mission d'assistance aux conseils citoyens, sur une durée de 24 mois, indépendante des signataires et dimensionnée sur l'équivalent de 2 ETP.

Les éventuels besoins de prolongement seront discutés à l'issue de la démarche d'évaluation préalable au renouvellement des Conseils Citoyens.

c- Formations :

Dans un premier temps, il s'agira de recueillir les attentes et besoins en formations des membres des conseils citoyens dans les différents domaines relatifs aux questions de la « participation », de la « Politique de la Ville », de la « structuration et l'animation » de collectifs... Ce recensement sera mis en relation avec l'inventaire des offres et des outils de formation.

Dans un second temps, des séances de formation seront organisées en veillant aux demandes spécifiques de chaque conseil citoyen et de ses membres, en cohérence avec la mission d'accompagnement et de manière à faciliter des échanges entre conseils citoyens de Toulouse Métropole mais aussi d'autres territoires. Dans un but de mutualisation et de partage des expériences et savoirs, d'autres séances de formation pourront également impliquer les autres acteurs du contrat que les membres conseils citoyens.

d- Information et communication sur le contrat de ville :

Cette demande figure dans la contribution présentée aux Assises Métropolitaines par des associations membres du Groupe de Travail « Participation des habitants ». Les contenus et les modalités de conception et de diffusion de cette communication devront faire l'objet d'un travail préalable pour préciser les besoins spécifiques à mobiliser. Ce travail sera conduit avec le Groupe de Travail « Participation des habitants », et les conseils citoyens qui le souhaitent, en cohérence avec la mission d'accompagnement.

d- Initiatives et actions portées par les Conseils Citoyens : dans le cadre du contrat de ville, sous réserve d'une structuration adaptée et d'une identité juridique conforme, les actions portées par les Conseils Citoyens seront éligibles aux appels à projets annuels.

e- Affectation de certains budgets du Contrat de ville :

L'extension à de nouveaux quartiers prioritaires du fonds d'initiatives pour la participation des habitants « Agir dans mon quartier » pourra se faire en articulation avec les conseils citoyens et en partenariat entre les collectivités, l'Etat et la Caisse d'allocations familiales de Haute Garonne.

Par ailleurs, la Ville de Toulouse va expérimenter à l'échelle des quartiers prioritaires, une gestion participative avec les conseils citoyens des budgets destinés à des actions relevant de l'animation du quartier et de la gestion urbaine et sociale de proximité.

Les périmètres et modalités précises seront à construire en 2015 pour une mise en œuvre à partir de 2016.

#### **1.4. Modalités de travail entre les conseils citoyens et les instances de pilotage du contrat de ville**

Les Conseils Citoyens sont associés à toutes les instances de pilotage du Contrat de Ville.

Avant la constitution des conseils citoyens, une modalité provisoire a été mise en place permettant d'associer aux réunions du Comité de Pilotage une délégation d'habitants et de représentants d'associations [8 titulaires (5 Toulouse, 1 Colomiers, 1 Blagnac, 1 Cugnaux) + 8 suppléants (même répartition par Ville)]. Leur mission s'est terminée à la mise en place des conseils citoyens, auxquels ils passent le relais et témoignent du processus de travail auxquels ils ont participé.

A l'issue de leur constitution, chacun des 12 Conseils Citoyens devra nommer un représentant titulaire et son suppléant qui participeront aux réunions du comité de pilotage.

Par ailleurs, dans la continuité du travail conduit pour élaborer le Contrat Cadre, des ateliers seront organisés dans chacun des quartiers prioritaires afin de mettre au point le projet de territoire qui fera l'objet de conventions spécifiques intégrées dans le contrat de ville de la Métropole. Chaque Conseil Citoyen sera invité à ces ateliers afin de contribuer avec l'ensemble des acteurs mobilisés à préciser le projet du territoire.

Enfin, les habitants des quartiers prioritaires et des membres des conseils citoyens seront associés aux démarches d'observation et d'évaluation mobilisant les institutions. Ainsi l'analyse d'indicateurs quantitatifs sera croisée avec des éléments qualitatifs prenant en compte les pratiques, la connaissance, le vécu des habitants.

## **2. Les maisons du projet**

*La maison du projet, un outil encourageant la co-construction des projets urbains et la participation citoyenne.*

L'article 2 de la Loi n° 2014-173 prévoit, de manière très opérationnelle, la mise en place d'une maison du projet spécifiquement dédiée à cette co-construction. « *Les habitants ainsi que les représentants des associations et des acteurs économiques sont associés à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain, selon les modalités prévues dans les contrats de ville. Chaque projet de renouvellement urbain prévoit la mise en place d'une maison du projet permettant la co-construction du projet dans ce cadre* ».

Ainsi, dans chaque quartier en renouvellement urbain, les maisons du projet permettront de faire vivre le dialogue avec les citoyens : ils y apporteront leur expertise dans l'élaboration, le pilotage et le suivi des projets urbains. Ces maisons seront des lieux permanents d'échanges et de rencontres entre habitants, associations et institutions pour enrichir durablement les projets.

Il s'agit de mettre l'habitant au cœur du processus, et de mieux prendre en compte les aspects sociaux et économiques de la politique de la ville, dans le cadre des nouveaux contrats de ville.

### **2.1. Principes et objectifs des maisons du projet**

La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants des quartiers est une condition indispensable à la réussite des projets de renouvellement urbain.

Une maison du projet doit avoir pour vocation d'informer pédagogiquement sur le renouvellement du quartier. C'est donc un lieu d'information, d'exposition, de formation, de co-construction, ainsi que de recueil d'avis.

La maison du projet servira également à faire vivre le dialogue avec les habitants et à les accompagner dans des initiatives pour le quartier.

Installée au cœur du périmètre opérationnel, la maison du projet deviendra ainsi un outil permanent permettant de mesurer la compréhension, ou les incompréhensions du projet par les habitants, de manière à pouvoir orienter les démarches d'information et cibler les sujets de concertation, voire de médiation. Il s'agira de rapprocher les concepteurs des espaces et leurs usagers, de faciliter leurs interactions durant toutes les étapes du projet.

Plusieurs acteurs peuvent être mobilisés pour l'animation de ce lieu : chefs de projet, professionnels en charge de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, bailleurs sociaux, promoteurs, usagers...

Ces maisons du projet ont pour but de renforcer l'expertise des habitants en mettant à leur disposition l'information sur le projet tout en facilitant les échanges entre les acteurs.

### **2.2. Les fonctionnalités d'une maison du projet :**

La fonction première d'une maison du projet est l'information. Les supports d'information doivent être à jour, attractifs et adaptés aux habitants. L'information est un préalable sur lequel s'appuieront l'ensemble des acteurs et habitants pour co-construire le projet et porter des initiatives cohérentes.

Pour faciliter les échanges et les initiatives, la maison du projet doit disposer :

- d'un espace d'exposition permanente et temporaire pour s'informer, s'exprimer et concerter
- de panneaux explicatifs permettant de donner à voir et à comprendre le projet urbain
- d'une maquette du projet (en dur ou en format numérique *via* une borne multimédia)
- d'un support qui permette aux habitants de donner leurs avis (cahier de doléances, mur d'expression, urne...)
- de salles de réunions pour les Conseils citoyens, pour des rencontres fréquentes avec des chefs de projet et partenaires, pour le suivi du projet urbain...

Cet espace doit progressivement accueillir, documenter, être un lieu de rencontre dans l'esprit d'un centre de ressources. La maison du projet a également vocation à être un lieu de formation et de réunion ainsi qu'un lieu de travail pour les acteurs du projet.

### **2.3. Les quartiers en renouvellement urbain de Toulouse Métropole et les maisons du projet**

La démarche urbaine sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville intégrera l'enjeu d'association des habitants concernés par le projet, soit au travers de modalités de concertation légales ou réglementaires prévues pour la conduite des projets d'aménagement, soit au travers de dispositifs spécifiques. La démarche de participation citoyenne sera également véhiculée lorsque ces territoires ne relèvent pas des dispositifs particuliers.

S'agissant des territoires qui feront l'objet d'une convention de renouvellement urbain, deux espaces présentant des caractéristiques compatibles avec les fonctions d'une maison du projet existent d'ores et déjà : l'un à Reynerie et l'autre à Colomiers.

La mise en place des maisons du projet sur les autres territoires sera appréhendée de telle sorte qu'elles soient facilement identifiables par les habitants comme des lieux ouverts à tous facilitant leur information et leur participation au projet. Elles seront insérées dans des lieux déjà existants, où il y a des flux, qui accueillent du public, regroupent différents usages, activités et disciplines (Maisons de la citoyenne, Centre social, Centre socio-culturel, Mairie de quartier, ...).

### **2.4. Synergies avec les Conseils Citoyens**

Au regard de leurs objectifs et de leurs fonctionnalités, les Maisons du projet seront aussi des lieux ressources pour les Conseils Citoyens qui pourront s'y réunir et disposer de leurs outils d'information et d'animation.

### 3. Autres formes de participation des habitants

La réforme de la politique de la ville entend renforcer la place des habitants dans l'élaboration des projets de territoires et la mise en œuvre des actions dont ils sont les premiers bénéficiaires, notamment à travers la mise en place des Conseils Citoyens. Cela nécessite au préalable le recensement des structures et démarches participatives existantes. En effet, la participation des habitants ne se limite pas aux Conseils Citoyens. De plus, les démarches déjà mises en œuvre sur chaque territoire peuvent constituer un socle de ressources mobilisables dans le partenariat, le développement, le suivi et l'évaluation des Conseils Citoyens. Ces expériences positives pour la participation des habitants seront développées sur l'ensemble des quartiers prioritaires en cohérence et complémentarité avec les initiatives des Conseils Citoyens.

Il peut s'agir d'initiatives citoyennes, d'associations qui agissent pour favoriser l'engagement des habitants dans le développement social de leur quartier, ou de dispositifs et projets impulsés par les institutions (mise en place d'instances dédiées, organisation de réunions publiques, ...)

Ces démarches mises en œuvre pour faciliter la participation citoyenne peuvent se distinguer par le niveau de participation des habitants (transmettre l'information, impliquer les citoyens le plus en amont possible, concourir à la création de conditions d'autonomie, ...) et concernent plusieurs thèmes (vie des quartiers, projets urbains, animations, ...).

#### Informations

- Accueils et orientations vers les partenaires : dans les institutions (mairies annexes, antennes territoriales des services municipaux ou communautaires social, centres sociaux), dans les associations, autres lieux (stands sur les marchés, cafés associatifs, points info quartier) et par les médiateurs
- Journaux de quartier, plates-formes collaboratives, sites Internet, blogs et documents d'information (plaquettes des animations de l'été, affiches/flyers sur les événements et sur les travaux, lettres info GPV, ...)
- Temps d'échanges conviviaux : cafés des habitants (associations, collectifs, centres sociaux), café des parents (écoles), repas-débats, petits déjeuners des partenaires, groupes d'échanges des mamans...
- Forums des associations, journées Porte ouvertes (Centres culturels, associations,...), temps festifs pour l'inauguration d'équipements et faciliter leur appropriation (places, city-stades, ...), animations dans l'espace public (carnavals, repas partagés, fêtes de quartier, ...)
- Permanence des élus (mairies annexes), réunions publiques
- Réunions d'information sur le PRU, CIRUS (Comité d'Information sur le Renouvellement Urbain et Social)
- Accueil des nouveaux habitants (à l'échelle du quartier) et des nouveaux résidents (à l'échelle des immeubles)
- Réunions Police-Population
- Expositions, films témoignages
- Syndicats de copropriété, référents locaux des bailleurs

#### Consultation / Concertation

- Comités de quartier et Conseils de quartier
- Commissions et bureaux de quartier, groupes de travail
- Diagnostics (initiés par les associations ou institutions)
- Programmations des activités des Centres sociaux en concertation avec les adhérents
- Procédures d'urbanisme (recueil des avis en mairie ou dans les mairies annexes)

- Diagnostics en marchant (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, marches exploratoires)
- Ateliers urbains, concertations sur le PRU, concertations locatives autour des projets de résidentialisation des bailleurs, concertations sur la création d'équipements (places, city-stades, squares, locaux associatifs, espaces verts, jardins partagés, ...), concertations sur l'aménagement de l'espace public (friches, places publiques...)
- Concertation avec les parents d'élèves
- Groupes d'habitants relais constitués pour la rénovation urbaine de quartiers

#### **Accompagnement / Renforcement de la participation des habitants**

- Projets et initiatives des habitants : Agir Dans Mon Quartier, accompagnement par les Centres sociaux, Maisons des chômeurs, Comité d'usagers de la Maison citoyenne du Val d'Aran
- Associations créées et gérées par des habitants, impliquant fortement les habitants dans leur conseils d'administration et parmi les salariés (Régies de quartier, ...), comités d'usagers (Centre sociaux, Maisons citoyennes, Lieux de vie, ...)
- Gestion ou co-gestion et animation d'événements par des habitants du quartier (débat publics, fêtes, ciné débats, manifestations culturelles, ...)
- Concertation Fenassiers : mobilisation d'un groupe d'habitants relais accompagnant une démarche projet en lien avec une opération de reconstruction sur le quartier
- Gestion ou co-gestion de lieux (maisons de quartier, salons de thé, cafés associatifs, jardins partagés,...)
- KAPS (Koloc' A Projets Solidaires, coordonnée par l'AFEV) réunissant des étudiants colocataires engagés aux côtés des acteurs locaux dans des projets pour leur quartier (exemple : Reynerie-Petit Varèse).

## **Chapitre 3.3**

### **L'observation, l'évaluation et le suivi du contrat de ville**

## 1. Le dispositif d'observation des quartiers prioritaires

Au niveau national, une production centralisée d'indicateurs assurée par le Commissariat Général l'Égalité des Territoires (CGET) sur les périmètres des quartiers prioritaires permet une comparaison entre le quartier et l'agglomération de référence sur certains sujets clés, de même qu'avec une série d'agglomérations relevant de la même stratégie démographique ou présentant de caractéristiques similaires. L'INSEE a également publié en mars des indicateurs clés de la politique de la ville à partir de la source fiscale.

Si ces indicateurs permettent de dégager les éléments saillants du décrochage des quartiers, ils ne permettent pas de donner une vision complète des quartiers notamment en lien avec les objectifs thématiques de la politique de la ville. C'est pourquoi, il a été décidé de les compléter localement, autant que faire se peut, en lien avec les partenaires du contrat de ville avec pour objectif de constituer un observatoire des quartiers prioritaires.

D'autre part, le dispositif d'observation doit également répondre à l'enjeu de co-construction avec les conseils citoyens, énoncé dans la loi de programmation pour la ville et de cohésion urbaine.

Ainsi, le dispositif d'observation en cours de mise en place s'organise autour de trois axes :

- 1/ des partenariats avec des contributeurs de données
- 2/ une démarche en atelier avec les conseils citoyens
- 3/ des études complémentaires

1/ Les **partenaires locaux producteurs de données** sont amenés à contribuer au dispositif d'observation au titre des engagements pris en tant que signataire du contrat de ville.

Les partenaires identifiés sont l'INSEE, la CAF, l'ORSMIP, l'ARS, l'Education Nationale, Pôle emploi, la CRESS, les Chambres consulaires...

Un groupe de travail est constitué pour construire un système d'observation des quartiers prioritaires sur la durée du contrat et identifier la liste des indicateurs à produire, en complément de ceux produits par l'Etat au travers les travaux du CGET et de l'INSEE. Ce groupe de travail sera amené à définir les indicateurs les plus pertinents en fonction des thématiques, l'échelle territoriale à laquelle l'indicateur est disponible et pertinent et les modalités de construction de l'indicateur.

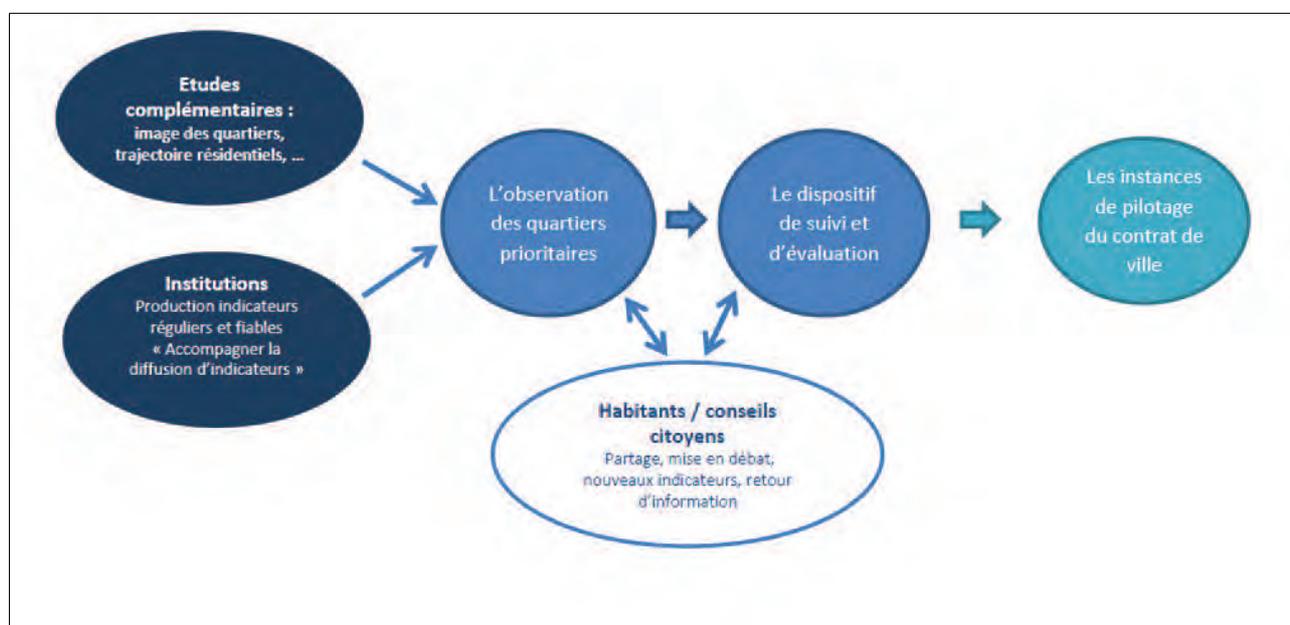
Parallèlement un travail d'analyse approfondie des données suivantes sera conduit :

- Les données carroyées de l'INSEE
- Les données infra communales à l'IRIS de l'INSEE
- Les données Filocom
- Les données RPLS
- Les données de la Caisse d'allocations familiales

2/ Une **démarche de co-construction** avec les conseils citoyens et plus largement les habitants et usagers des territoires permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Tendre vers une vision des quartiers globale et permettant d'exprimer la réalité quotidienne des habitants que ce soit en terme d'atouts des quartiers (présence d'espace vert, d'équipements, ...) mais également de problématiques émergentes. Pour ce faire, il sera proposé aux conseils citoyens en lien avec le groupe de travail producteurs de données d'identifier de nouveaux indicateurs.
- Commenter et apporter une contextualisation, quand cela est possible, aux indicateurs produits qui ne sont pas toujours facilement interprétables. En d'autres termes, les membres des conseils citoyens pourront être sollicités pour apporter du sens aux statistiques produites, confronter les données au territoire et au vécu des habitants.

3/ Des **études complémentaires** conduites par des partenaires scientifiques peuvent éclairer un sujet spécifique qui ne pourrait l'être autrement. Notamment, ces études peuvent apporter une connaissance des flux à l'œuvre dans les quartiers prioritaires. Des sujets qui pourront faire l'objet de ces études ont été identifiés ; il s'agit notamment de l'image ou de la notoriété des quartiers et des parcours résidentiels des ménages résidant des quartiers prioritaires.



## 2. L'ingénierie préalable nécessaire

La phase d'élaboration du contrat de ville a permis de recenser et produire les premiers indicateurs sur les territoires prioritaires et sur Toulouse Métropole, mais également de lancer les démarches de prise de contact avec les partenaires locaux producteurs de données en vue de la constitution de l'observatoire des quartiers prioritaires. Des partenariats ont d'ores-et-déjà été noués avec la Caisse d'allocations familiales et l'Agence régionale de la santé.

Les assises métropolitaines de la politique de la ville du 28 avril 2015 ont également permis de confronter et faire valider les premiers principes de fonctionnement de ce système d'observation.

Pour la phase d'élaboration du contrat de ville, les travaux se sont appuyés sur l'ensemble des indicateurs suivants :

Population	CGET RFL 2011
Part moins de 14 ans	INSEE Carroyage
Part moins de 17 ans	INSEE RFL 2011
Part plus de 65 ans	INSEE Carroyage
Part des familles de 6 personnes et plus	INSEE RFL 2011
Part des ménages de plus de 5 personnes	INSEE Carroyage
Part des familles de 4 enfants et plus	INSEE Iris
Part des familles monoparentales (enfant de moins de 14 ans )	INSEE RFL 2011
Part des familles monoparentales	INSEE Iris
Part des ménages d'une personnes	INSEE Carroyage
Part des ménages sous le seuil de bas revenus	INSEE RFL 2011
Part des ménages sous le seuil de bas revenus	INSEE Carroyage
Revenu médian par unité de consommation	CGET RF 2011
Part des actifs occupés	INSEE Iris
Taux d'activités par sexe	INSEE Iris
Part des ménages touchant une allocation chômage	INSEE RFL 2011
Taux de chômage	INSEE Iris
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi	Données infra Iris (Pole Emploi)
Nombre de logements	MAJIC
Part des ménages propriétaires	INSEE RFL 2011
Part des ménages propriétaires	INSEE Carroyage
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans	INSEE RFL 2011
Part des ménages présents depuis plus de 5 ans	INSEE Carroyage
Part des logements sociaux	RPLS 2013 / MAJIC
Loyer moyen logements sociaux	RPLS 2014
Precairité énergétique des logements sociaux	RPLS 2014
Part couverte par une végétation arborée	BD Topo IGN
Nombre d'espaces verts récréatifs à moins de 600 mètres	AUAT
Nombre de créations d'entreprises	Données infra Iris (Sirene)
Part des personnes sans diplômes	INSEE Iris
Part des personnes diplômés du supérieur	INSEE Iris
Part des Allocataires CAF vivant uniquement des prestations sociales	Données infra Iris (CAF)
Évolution de la part des allocataires touchant le RSA	Données infra Iris (CAF)
Nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants	SIRENE
Nombre de médecins généralistes pour 1 000 habitants	BPE Insee
Nombre de médecins spécialistes pour 1 000 habitants	BPE Insee

Ces indicateurs ont été utilisés dans la réflexion sur les grands écarts entre les territoires prioritaires et Toulouse Métropole, dans la production de panneaux de présentation des quartiers prioritaires affichés lors des assises de la politique de la ville et pour la rédaction des 18 portraits de quartiers distribués aux assises.

### 3. Les partenariats scientifiques et travaux de recherche envisagés

Pour compléter le regard sur les quartiers, des études spécifiques menées par des partenaires scientifiques, dont l'université de Toulouse, sont envisagées. D'ores-et-déjà plusieurs sujets ont été énoncés avec pour objectif :

- de dépasser la vision statique produite sur ces quartiers afin de mettre en lumière les mouvements. La connaissance de ces mouvements est indispensable pour rendre compte à la fois de la place de ces quartiers au sein de l'agglomération mais également dans les parcours des habitants.
- de vérifier certains objectifs de la politique de la ville, notamment celui d'évolution de l'image des quartiers par la rénovation urbaine. En effet, les quartiers prioritaires de l'agglomération toulousaine comme ceux dans d'autres collectivités souffrent d'une image négative.

tive, souvent en décalage avec la réalité quotidienne des habitants de ces quartiers, qui conduit à des pratiques d'évitement et de discrimination. Deux pistes de travail dans ce sens sont évoquées : une enquête par sondage d'opinion ou une analyse de contenu de la presse sur Internet.

- de resituer ces quartiers parmi l'ensemble des quartiers de l'agglomération et non plus uniquement en comparaison avec une moyenne en prolongeant et approfondissant un outil d'ores-et-déjà existant le « Tableau de bord social de Toulouse Métropole ».

Un partenariat avec l'université toulousaine pourra préciser ultérieurement d'éventuels travaux de recherche dans les domaines urbains, sociaux ou économiques de la politique de la ville.

## 4. Les modalités de l'évaluation

**L'évaluation et le suivi** sont avant tout des moments d'échanges et de débat sur le déroulement du programme d'actions et des modalités de mise en œuvre à partir de l'observation de l'évolution de la situation des quartiers prioritaires et de la mesure des moyens d'actions.

Un dispositif **de suivi** impliquant les partenaires du contrat de ville, et associant les Conseils citoyen, sera mis en place et alimenté par l'ensemble des travaux d'observation réalisés. Son rôle est d'assurer le suivi du contrat aux différents niveaux d'intervention et d'en tirer des enseignements en matière de stratégie. Il s'agira d'être en mesure d'actualiser/réviser les modalités de mise en œuvre et les orientations opérationnelles. Ce suivi est donc également un outil d'aide à la décision.

Le dispositif d'observation et de suivi permettra de nourrir les membres du comité de pilotage et de fournir a minima annuellement des éléments d'appréciation sur la mise en œuvre des actions du contrat de ville et leurs effets sur la situation des quartiers prioritaires et sur leurs habitants. Le rapport aux assemblées communales et métropolitaine prévu à l'article L111-2 du code général des collectivités locales en fera état.

Il doit également permettre de contribuer aux transmissions de données à l'observatoire de la politique de la ville.

**L'évaluation** produite en cours ou au terme du contrat doit donner à voir en quoi et comment le programme d'actions réalisé répond aux orientations stratégiques arrêtées lors de la contractualisation et qu'elle détermine en quoi et comment ce même programme a permis de réduire les écarts constatés sur les territoires ciblés par le contrat de ville. L'évaluation doit également être en mesure de tirer des enseignements pour la poursuite de l'intervention après 2020 sur les quartiers prioritaires.

Les champs de l'évaluation portent sur :

- l'efficacité du dispositif en termes d'atteintes des résultats attendus (réalisation des objectifs opérationnels), de réduction des grands écarts observés, de mobilisation du droit commun - un des objectifs de ce nouveau contrat de ville. Sur ce dernier point, il s'agit à la fois d'assurer le suivi de la mise en œuvre des conventions interministérielles mais également des objectifs de péréquations financières entre communes de l'EPCI.
- l'efficience des ressources mobilisés au regard des résultats, et plus précisément si les moyens humains et financiers du contrat de ville ont eu un effet de levier.

- la complémentarité de l'action du contrat de ville avec les politiques de droit commun menées sur les quartiers prioritaires, et plus spécifiquement si les actions de contrat de ville ont permis aux publics un meilleur accès aux ressources de Toulouse Métropole. Également, il s'agit de porter un regard sur l'articulation du contrat de ville avec les autres politiques territoriales, dont le projet métropolitain, le PLUiH...

Pour permettre l'évaluation des mesures du contrat de ville et de leurs effets, chaque action comportera au moins un indicateur de résultat mesurable à l'échelle pertinente compte tenu des caractéristiques de l'action et qui pourra se décliner par territoire d'intervention lorsque cela est nécessaire.

## **Chapitre 3.4**

# **Éléments de programmation financière**

## Principe :

La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée par l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre des plans d'actions indiqués au présent contrat pour l'atteinte des objectifs fixés. Les crédits spécifiques viendront appuyer les crédits de droit commun et créer un effet levier.

Il sera veillé à l'optimisation des moyens alloués par chaque partenaire, avec le souci d'éviter les doublons, de concerter et de coordonner les interventions.

Chaque action pourra faire l'objet d'un financement unique ou de co financements, les sources de financement pouvant relever de crédits spécifiques ou du droit commun de l'état, des collectivités territoriales comme d'autres organismes partenaires.

Trois types d' actions :

- les actions ne nécessitant pas de moyens financiers
- les actions nécessitant des moyens en ingénierie (budget de fonctionnement)
- les actions nécessitant un budget d'investissement

L'intervention de chaque partenaire, au titre du contrat de ville, fera l'objet d'un engagement au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole.

Ces engagements permettront la déclinaison, aux regards des actions et des territoires associés, d'une annexe financière.

## 1. Les crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville par l'Etat et les partenaires

Le financement de la politique de la ville s'appuie sur :

1 - Le financement du nouveau programme de renouvellement urbain :

Dans le cadre du NPNRU un investissement de 5 milliards d'euros sera réparti à 83% sur 200 quartiers d'intérêt national et à 17% sur des sites d'intérêt régional.

2 - Les mesures fiscales :

- la loi de finances 2015 prévoit l'**application d'une TVA réduite (5,5%) pour l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** ou à proximité immédiate (moins de 300 m des limites du quartier). Cette mesure applicable aux opérations dont la demande de permis de construire est déposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 concerne l'achat d'un premier logement neuf par des ménages modestes. Elle permettra de favoriser la mixité sociale.
- L'abattement de **Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** pour les bailleurs sociaux est également reconduit et étendu à l'ensemble des quartiers prioritaires sous réserve de la signature et du respect d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les **Zones Franches Urbaines (ZFU)** sont transformées en

**Territoires entrepreneurs** : dans ces territoires, les exonérations fiscales portant sur les impôts sur les bénéfices sont subordonnées à la conclusion d'un contrat de ville et applicables si les entreprises s'engagent à recruter au moins 30% de salariés résidant dans les quartiers prioritaires. Le plafond d'exonération d'impôt sur les bénéfices est de 50.000 € et majoré de 5000 € par emploi.

- **Une nouvelle exonération concernant les impôts locaux** (Contribution Economique Territoriale et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) est désormais accordée aux commerces de proximité installés dans les quartiers prioritaires et comptant moins de dix salariés.

3 - La reconduction des crédits du programme 147 « Politique de la ville » de l'Etat pour soutenir :

- les programmes de réussite éducative
- les postes adultes relais
- l'action du tissu associatif dans les quartiers prioritaires

4 - Les engagements financiers de chacun des partenaires pour mettre en œuvre des mesures du contrat de ville

5 – Le volet « politique de la ville » du Contrat de Plan Etat - Région

6 - Enfin, la Dotation de Solidarité Urbaine est en cours de réforme et devrait être remplacée par une dotation « politique de la ville »

## 2. La mobilisation des fonds européens dans les contrats de ville

Les crédits FEDER FSE du volet politique de la ville des Programmes Opérationnels seront inscrits dans les engagements financiers des futurs contrats de ville, au même titre que ceux spécifique de la politique de la ville et que ceux du droit commun, et mis en regard d'objectifs partagés par les acteurs dans le cadre de l'élaboration du projet de territoires des contrats de ville.

### **Programme opérationnel régional FEDER / FSE – Article 7**

L'accord de partenariat France EUROPE indique, concernant l'article 7 du règlement FEDER que « 10% de l'enveloppe FEDER FSE gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées, ainsi que les approches de développement urbain durable ».

Trois conventions cadres attachées fixent les priorités nationales inscrites au titre du développement urbain intégré durable entre le Ministère délégué à la Ville et :

- l'association des régions de France (13 fev 2013)
- l'association des communautés de France (23 mai 2013). Le ministère s'engage à flécher prioritairement les fonds structurels européens, FSE, FESI vers les EPCI arbitrants des quartiers prioritaires.
- l'assemblée des départements de France (13 oct 2013) : 10% du FSE « emploi et inclusion » gérés par l'état et délégués pour partie en gestion aux Conseils départementaux devront bénéficier aux publics des quartiers prioritaires

### **Programme national du Fonds social européen (10 octobre 2014)**

Il vise à soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. Il s'articule autour de trois axes prioritaires :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

La gestion des des crédits est répartie de la manière suivante :

35% des crédits sont confiés aux Conseils Régionaux pour le volet formation-éducation

65% gestion Etat via la DGEFP et DIRECCTE pour le volet emploi dont 35% sont délégués aux Conseils généraux pour les actions relatives à l'inclusion

### **L'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et la garantie jeunes**

Ces instruments permettront de financer des actions en direction des jeunes. Comme pour les fonds européens, 10 % des crédits engagés doivent être orientés vers les publics issus des quartiers prioritaires.

## **4. Modalités de programmation partenariale des concours financiers aux structures associatives**

### **Une mobilisation du droit commun privilégié**

L'octroi de crédits de la Politique de la Ville bénéficiera à des actions spécifiques répondant aux orientations du Contrat de Ville. La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée. De fait, les subventions spécifiques liées au contrat de ville seront accordés pour des actions complémentaires répondant à un besoin supplémentaire des quartiers prioritaires et demandant un sur-mobilisation qui ne peut être prise en charge par les dispositifs du droit commun.

Il s'agit d'éviter la substitution des politiques publiques par la mobilisation de la Politique de la Ville. L'ensemble des partenaires financiers s'engagent à évaluer la mobilisation des crédits de droit commun (suivi de la mise en œuvre des conventions interministérielles, péréquations financières au niveau du territoire métropolitain, ...). Ce point de vigilance sera intégré au dispositif de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville.

### **Les modalités d'une instruction partagée**

Dans le cadre de l'appui aux initiatives portées par les associations, les signataires visent **un double enjeu de cohérence et de coordination** des institutions dans l'octroi de subventions aux porteurs de projets dans les quartiers prioritaires, ils marquent leur volonté de **simplifier et de rendre plus lisible** le cadre d'examen des demandes.

Les partenaires orienteront les crédits d'intervention aux porteurs de projets au regard des priorités d'action définies dans le contrat de ville.

Pour ce faire, une instance regroupant les partenaires financiers est mise en place. Ce comité inter-institutionnel permet de partager l'ensemble des documents de suivi, les calendriers d'instruction de chaque partenaires et les modalités d'accompagnement des projets associatifs pour une mise en cohérence entre dispositifs et financeurs.

Cette instance se réunira au moins trois fois par an (Février-mars / Mai-juin / Oct-Nov) pour définir la lettre de cadrage annuelle, voire les appels à projets spécifiques, ainsi que pour échanger sur les demandes de subvention en cours afin de faciliter une mise en cohérence des financements.

### **Des outils communs pour le soutien, le renforcement et le contrôle**

Les institutions octroyant des subventions aux acteurs associatifs s'accordent à mettre en place des outils communs lisibles, cohérents et adaptés aux différents types d'initiatives répondant aux orientations définies par le Contrat de Ville.

→ **Conventions pluriannuelles** d'objectifs : elles visent à donner plus de visibilité dans la durée aux associations quant aux aides accordées pour leur fonctionnement ou pour la mise en œuvre d'actions engagées sur plusieurs années. Dans la mesure du possible, l'ensemble des partenaires financiers s'accordera sur les signatures de ses conventions mobilisant également les financements et dispositifs de droit commun.

→ **Appels à projet** : chaque année, au cours du dernier trimestre, une lettre de cadrage sera définie, co-signée et diffusée par les partenaires financiers. Elle précisera les axes prioritaires et les modalités d'octroi des subventions. Au cours de l'année, la lettre de cadrage annuelle pourra être complétée par des appels à projets spécifiques à un axe d'intervention ou un territoire prioritaire.

→ **Fonds souples pour les micro-projets associatifs** : pour certains quartiers prioritaires, des fonds participatifs facilitant les initiatives associatives seront mis en place. Les objectifs de ces fonds sont de conduire une instruction à la fois réactive et participative pour la mise en œuvre de micro-projets réalisables rapidement et répondant à des besoins identifiés par les acteurs locaux. Les conseils citoyens pourront contribuer à l'octroi de ces fonds.

→ **Modalités de suivi et de contrôle partagées** : les partenaires s'engagent à définir des procédures de suivi et de contrôle des associations qui viseront un meilleur partage des bilans annuels pour mieux anticiper les difficultés des associations et s'accorder sur les mesures à prendre. Les différentes procédures de contrôle seront mutualisées par les partenaires.

## **Chapitre 3.5**

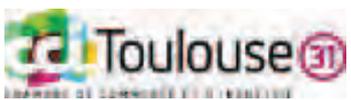
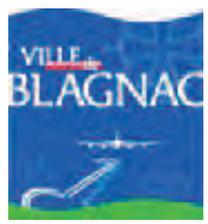
### **La contribution et l'engagement des partenaires au contrat de ville**

## **Liste des contributions et engagements des partenaires**

1. Toulouse métropole
2. La commune de Blagnac
3. La Commune de Colomiers
4. La Commune de Cugnaux
5. La Commune de Toulouse
6. L'État et ses services (Préfecture, DDT, DIRECCTE, DDCE, DRJSCS, DDSP, DRAC)
7. Le Procureur de la République
8. L'académie de Toulouse
9. La Région Midi-Pyrénées
10. L'agence régionale de Santé de Midi-Pyrénées
11. La Caisse des dépôts et Consignation
12. La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne
13. La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse
14. La Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne
15. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
16. Pôle emploi
17. Tisseo SMTC
18. L'Union Sociale pour l'Habitat Midi-Pyrénées
19. le Groupe des Chalets
20. La Cité Jardins
21. Colomiers Habitat
22. Habitat Toulouse
23. Le Nouveau Logis Méridional
24. Patrimoine SA Languedocienne
25. Promologis



## Les partenaires





contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole





contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole

toulouse  
métropole

INSTITUTION : Toulouse métropole

### Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, Toulouse métropole s'engage principalement à :

#### 1. Au titre de son rôle de porteur du projet :

- Assurer le pilotage du projet, en étroite concertation avec le Préfet et les Maires des communes ayant des QPV, en portant une attention particulière à ce que chaque partenaire y trouve sa place et tienne ses engagements et à ce que les instances de participation citoyenne y soient pleinement associées
- Mettre en place l'ingénierie de projet nécessaire au sein de l'administration métropolitaine, dont une direction de projet unique dimensionnée au regard des enjeux à porter et les AMO externes nécessaires à la bonne exécution des missions liées à la conduite du projet
- Veiller à l'optimisation des moyens alloués par chaque partenaire, avec le souci d'éviter les doublons, de concerter et si possible coordonner les interventions
- Contribuer au bon fonctionnement des Conseils citoyens, en participant à la mise à disposition de moyens bien dimensionnés, dont les Maisons du projet, en coopération avec les communes,
- Renouveler tous les 2 ans les Assises métropolitaines de la Politique de la Ville (soit en 2017 et en 2019) pour favoriser le débat entre les acteurs, procéder à des bilans intermédiaires et ajuster les programmes opérationnels.
- Porter auprès des partenaires les projets de conventions d'application et d'avenants au présent contrat qui seront jugés nécessaires pour en améliorer l'opérationnalité, notamment à l'issue de la concertation qui s'ouvrira au 2<sup>ème</sup> semestre 2015 avec les nouveaux conseils citoyens.
- Développer, soutenir ou impulser toute initiative de nature à faciliter la mise en œuvre du projet et à améliorer les chances d'en atteindre les objectifs.

#### 2. En tant que maître d'ouvrage d'opérations concourant à l'atteinte des objectifs du projet :

- mobiliser l'ensemble de ses compétences et de ses moyens de droit commun dans la mise en œuvre des plans d'action indiqués au présent contrat pour l'atteinte des objectifs partenariaux fixés, notamment dans les domaines de :

- l'habitat, par la prise en compte au PLH et au PLUiH des enjeux relatifs au renouvellement urbain, à la mixité sociale et à la mobilité résidentielle, par la mise en place d'une conférence intercommunale relative aux attributions dans le parc social, par le financement d'une production diffuse de logements à bas loyers, de la reconstitution de l'offre sociale démolie et de la réhabilitation du bâti social et privé,
  - l'aménagement, par la prise en compte des enjeux relatifs aux QPV dans les opérations d'aménagement voisines (TMA, Bordeblanche, Borderouge, Plana / Argoulets, Arènes, Basso Cambo, ...) et dans l'établissement d'une stratégie cohérente de mise à l'urbanisation des sites qui facilite la diversification dans les quartiers prioritaires
  - l'emploi et le développement économique, par l'animation d'un lien fort avec le monde de l'entreprise, par la mobilisation de ses dispositifs propres, son implication dans TME et sa gestion du PLIE, par un soutien aux acteurs du développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers. ; par la décision de maintenir la possibilité d'exonération de CFE et de TFPB pour les commerces (cf. article de LFR 2014) ;
  - la cohésion sociale, par le soutien aux programmes de réussite éducative et le suivi du volet tranquillité du Contrat de ville dans le CISPD
  - les espaces publics, par le déploiement d'une gestion renforcée dans tous les sites,
  - la programmation ou le soutien à des manifestations d'échelle métropolitaine dans les quartiers
- concourir directement aux objectifs spécifiques du Contrat de ville par :
- la systématisation et l'intensification des clauses d'insertion dans les marchés publics qu'elle passe et auprès des acteurs qu'elle soutient financièrement
  - le recours à des emplois aidés, en privilégiant les habitants des QPV,
  - le pilotage du dispositif de pilotage et de suivi des relogements,
  - l'élaboration d'un plan métropolitain de lutte contre les discriminations,
  - la conduite des opérations de renouvellement urbain spécifiques aux QPV et de compétence métropolitaine,
  - la signature et la mise en œuvre de la charte d'engagement réciproque avec l'Etat, les communes et les bailleurs sociaux pour la gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires,
  - le soutien à des initiatives portées par des acteurs tiers au bénéfice des QPV et de leurs habitants (associations, bailleurs, communes, ...) dans les domaines relevant de sa compétence et sur la base d'un règlement d'intervention à établir d'ici la fin de 2015
  - le fléchage d'au moins 10% des crédits du FSE mobilisés pour le PLIE vers les actions qui bénéficient aux publics des quartiers prioritaires, en application de l'accord de partenariat signé entre l'Etat Français et la Commission européenne.

### **3. En termes de crédits spécifiques Politique de la Ville :**

- assurer le portage de la direction de projet (personnel, fonctionnement, prestations), dont

une part mutualisée avec les communes ayant des QPV (négociation en cours), en mobilisant les cofinancements proposés par les partenaires du contrat,

- réserver d'ici 2020 un budget d'investissement de 77 M€ (inscrit à la PPI) pour les opérations de renouvellement urbain de sa compétence en QPV, comprenant :
  - o 7 M€ pour le cofinancement d'études et prestations relatives aux 5 contrats d'urbanistes en cours et pour celles à conduire en phase de préfiguration sur l'ensemble des sites
  - o 70 M€ en crédits d'investissements pour assurer la continuité des 4 PRU en cours dans le cadre du GPV.

L'engagement éventuel de Toulouse Métropole dans d'autres opérations de renouvellement urbain de compétence métropolitaine sera décidé à l'issue des études de préfiguration engagées et sous réserve de sa capacité financière.



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## CONTRIBUTION DE BLAGNAC AU CONTRAT DE VILLE

**Engagement des partenaires au bénéfice  
des quartiers prioritaires de la politique de la ville  
de Toulouse métropole**



### Ville de Blagnac, quartier Barradels

#### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Situé à Blagnac et en bordure du deuxième pôle d'emplois de la Métropole, le quartier des Barradels s'insère dans un des secteurs les plus dynamiques de l'agglomération. Le quartier des Barradels est résidentiel et la majeure partie a été construite dans le cadre de la ZAC du Ritouret, dans les années 70, à l'exception de la partie ouest. Un immeuble solaire des Chalets a été réalisé au début des années 1980 dans le cadre de la ZAC du Grand Noble et plus récemment, dans les années 1990, c'est une résidence privée qui a vu le jour. Les résidences Barradels et Les Saules ont fait objet de plusieurs interventions de rénovation. En 2010, l'inauguration de la ligne T1 du tramway, qui traverse le quartier du nord au sud, a été un événement important pour les habitants, puisque grâce à lui, le pôle d'échanges Arènes et le centre-ville de Toulouse sont désormais à moins de 30 minutes. Une opération de renouvellement urbain est en cours d'achèvement sur la résidence Les Saules ainsi que la rénovation des façades sur les quatre tours de Promologis.

La population du quartier se caractérise par une part importante de familles monoparentales (36%) aux revenus particulièrement bas (10 200 € en moyenne). Plus des trois quarts des occupants des logements sociaux ont 35 ans ou plus, ce qui pourrait signifier que le parcours résidentiel est stoppé dans le quartier. D'autre part, la population du quartier s'est fortement renouvelée en une dizaine d'années avec l'accueil d'habitants venant majoritairement des grands quartiers toulousains, ne se sentant pas spontanément

blagnacais et sans attache dans la vie locale. Par ailleurs, les bailleurs notent l'apparition de tensions sociales ces dernières années, notamment des faits d'incivilités.

Nouveau quartier prioritaire, les Barradels fait néanmoins l'objet d'attentions particulières de la Mairie de Blagnac depuis plusieurs années étant donné sa composition (87% de logements sociaux) et les problématiques posées (difficultés scolaires, lien social détendu, incivilités et actes de délinquance, habitat et espaces publics à rénover, mixité sociale à développer...).

#### Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville

Le contrat de ville est l'occasion pour la ville de Blagnac de remobiliser ses partenaires, d'attirer l'attention sur les politiques publiques spécifiques dont doit bénéficier le quartier des Barradels et

ses habitants et d'engager de nouveaux projets concrets destinés à réintégrer pleinement le quartier dans la vie blagnacaise.

### **Les engagements auquel l'institution souscrit**

Au travers du contrat de ville, la ville de Blagnac s'engage plus particulièrement à :

1. Réduire les écarts les plus significatifs en matière d'habitat, d'emploi et d'activité, d'éducation et de formation, ou encore de santé.
2. Rééquilibrer l'offre de logement dans le quartier des Barradels.
3. Placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail.
4. Assurer un meilleur accès pour tous aux ressources de la commune en adaptant et en facilitant l'accès à l'offre de service et d'équipements, en améliorant l'accès aux droits et en favorisant le plein exercice de la citoyenneté.
5. Réintégrer pleinement le quartier dans la vie blagnacaise, par une mise en valeur systématique du territoire et de ses habitants, pour changer durablement la notoriété du quartier, en multipliant les occasions de rencontres et de débats et par des actions de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

### **Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la ville de Blagnac s'engage principalement à :

- Porter l'ingénierie de projet complémentaire à celle mise en place par Toulouse Métropole
- Co-piloter, avec les bailleurs sociaux, les programmes de rénovation urbaine (notamment la résidence des Cèdres, 306 logements) en étant aussi exigeant sur les aspects urbains (logements diversifiés et de qualité, espaces publics valorisés) que sur les aspects humains (équilibre de peuplement, mixité sociale...)
- Mettre en place une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité qui permettra de réintroduire une présence humaine plus régulière et d'être plus réactif dans le traitement des petits dysfonctionnements du quotidien
- Animer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui mobilise tous les acteurs de la prévention et les forces de Police pour rétablir un cadre de vie apaisé dans le quartier. (aménagement, présence humaine, formation des personnels...)
- Augmenter le taux d'emploi des habitants du quartier par une meilleure coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion et du monde économique via la Maison de l'Emploi et de l'Insertion
- Créer et faire vivre une Maison de Quartier, nouveau pôle d'animation et de centralité
- Développer les actions de proximité sur tout le quartier par la mobilisation de tous les services municipaux (Affaires Culturelles, Affaires Sociales, Jeunesse et Animation, Enfance Education, Sports...)
- Piloter un Programme de Réussite Educative à l'attention des enfants et jeunes de 2 à 16 ans et de leurs familles.
- Associer les habitants du quartier via la mise en place du Conseil Citoyen et le soutien aux associations



## **PRÉSENTATION DU CADRE DANS LEQUEL L'INSTITUTION EST AMENÉE À AGIR**

La Ville de Colomiers s'inscrit pour la première fois de manière formelle dans le cadre de la politique de la ville à travers la signature du Contrat de ville 2015-2020, copiloté par Toulouse Métropole et la Préfecture de la Haute Garonne. Forte d'une politique de mixité urbaine et sociale initiée il y a plus de 60 ans, l'action de la commune est guidée par la volonté de faire en sorte que chacun puisse trouver sa place à Colomiers, quel que soit le niveau de ses revenus. Son développement urbain s'est ainsi toujours accompagné d'une politique sociale active et ambitieuse, sur un modèle conforme aux grandes orientations préconisées dans les dispositifs de la politique de la ville qui se sont succédés depuis les années 80. Ainsi, l'inscription de la commune dans le Contrat de ville métropolitain constitue une opportunité réelle et est, avant tout, une continuité logique de l'action publique volontariste menée jusque lors. Dans un contexte budgétaire moins confortable, en faisant appel à des partenariats encore renforcés et respectueux des compétences de chacun, elle permettra de maintenir un haut niveau de service public, en particulier en faveur des habitants les plus fragiles de la ville.

---

## **LES ATTENTES DE L'INSTITUTION VIS-À-VIS DU CDV**

La Ville de Colomiers porte un regard lucide et confiant sur les quartiers identifiés par l'Etat – Val d'Aran /Fenassiers/Bel-Air/Poitou et En Jacca – mais aussi sur d'autres qu'elle a souhaité afficher dans ce Contrat de ville comme des territoires de veille : lucide sur les difficultés réelles vécues au quotidien dans ces quartiers ; mais également confiant quant aux perspectives d'évolutions favorables de chaque situation en s'appuyant sur une action publique déterminée et sur les potentialités de ces quartiers et de leurs habitants. C'est pour cette raison qu'elle s'est investie fortement dans les travaux préparatoires au Contrat de ville et a accompagné de manière volontariste la démarche de constitution du conseil citoyen columérin. Elle partage ainsi les grands enjeux et orientations identifiés dans ce Contrat et le considère comme l'opportunité de faire émerger de nouveaux projets créateurs d'emploi ; de renforcer les politiques sociales, éducatives, de sécurité ; ainsi que de porter un soin particulier au cadre de vie et d'accélérer la rénovation urbaine. Ces enjeux et orientations doivent être avant tout des leviers en faveur des habitants et impacter leur quotidien de manière effective. Pour ce faire, la ville de Colomiers sera particulièrement attentive au fait qu'ils soient placés au cœur du dispositif.

---

## **LES ENGAGEMENTS AUQUEL L'INSTITUTION SOUSCRIT**

La Ville de Colomiers s'engage, au sein de Toulouse Métropole, à contribuer à réduire significativement les principaux écarts de situation et de développement constatés entre les situations des habitants des quartiers prioritaires de Colomiers et le reste de la commune et de la métropole.

Elle veut contribuer à la réorganisation et à la meilleure gestion de la fonction métropolitaine d'accueil des ménages précaires, pour plus de mixité dans les quartiers prioritaires et une plus grande offre résidentielle sur l'ensemble du territoire.

La Ville de Colomiers s'engage à placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail.

La Ville de Colomiers s'engage à assurer un meilleur accès aux autres ressources du territoire de la ville aux habitants des quartiers prioritaires.

La Ville de Colomiers s'engage à accentuer encore l'intégration des 2 quartiers prioritaires politique de la ville dans le reste du territoire communal, et ainsi à faire évoluer les représentations quant à l'image de ces quartiers, par leur mise en valeur systématique. Ceci peut passer, par exemple, par la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité femmes hommes, et par la promotion de l'accès de tous à tous les droits.

---

## LES ACTIONS OU MESURES QUE L'INSTITUTION REALISERA OU AUXQUELLES ELLE S'ASSOCIERA

- **Favoriser le retour à l'emploi et l'essor des dynamiques d'insertion professionnelle**, notamment par l'organisation de permanences de proximité de l'emploi pluri partenariales, par la mise en place de mini-forum d'entreprises sur les secteurs à fort potentiel, mais aussi par le soutien actif apportés aux entreprises des secteurs porteurs, notamment de l'ESS, qui souhaiteraient s'installer dans les quartiers.
- **Conforter, pérenniser et porter des dynamiques innovantes dans l'action des 2 Maisons Citoyennes (centres sociaux agréés CAF) d'En Jacca et du Val d'Aran** qui, depuis longtemps, orientent leurs actions conformément aux principes qui guident la politique de la ville.
- **Assurer la cohérence des dispositifs de droit commun et des différents programmes et projets portés par la Ville avec les orientations du contrat**, quand ces derniers concernent spécifiquement les quartiers prioritaires, et porter une attention particulière à ces quartiers dans les instances de pilotage (par exemple, dans le cadre du PEDT, du CLS, du CLSPD, de l'Agenda 21, etc.).
- **Accompagner en priorité les publics cibles les plus exposés : le public jeune, les familles monoparentales et les personnes âgées isolées**. Cela passe par l'accentuation de l'engagement de la Ville dans le PRE et le CLAS, par l'organisation de temps de rencontres entre la communauté éducative et les parents d'élèves, par des actions de coordination entre les professionnels de l'éducation afin de mieux accompagner les familles qui en ont le plus besoin. Ceci passe également par l'organisation d'Ateliers Santé, d'actions d'information renforcée auprès des personnes âgées de plus de 75 ans et de consultation de professionnels de santé de manière coordonnée et en lien avec le Gérontopôle.
- **Reconnaître et conforter les dispositifs culturels et sportifs** portés par la Ville et ses partenaires, notamment associatifs, en ancrant leur action dans les territoires de la politique de la ville et en renforçant les dynamiques socio-éducatives et d'insertion qu'ils comportent.
- **Mettre en place la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en désignant des référents pour le pilotage territorial et la déclinaison opérationnelle des actions**. Cela passe par la mobilisation des services de proximité tels que les services techniques, la tranquillité publique, mais aussi, de manière plus générale, l'ensemble des services intervenant en matière de veille technique et sociale dans les quartiers.

- **Poursuivre la démarche d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat** enclenchée sur une partie du territoire prioritaire par l'opération de renouvellement urbain des Fenassiers, en mettant en œuvre une requalification du quartier du Val d'Aran en lien avec l'ouverture vers le Centre-ville et sa redynamisation globale (commerces – espaces publics – habitat social et privé).
- **Soutenir les dynamiques de participation** engagées dans le cadre du Conseil citoyen.
- **Assurer son rôle de partenaire** du projet dans la mise en œuvre effective du Contrat de Ville.
- Enfin, afin de rendre plus lisible l'engagement de la Ville de Colomiers, il est proposé de travailler à identifier dans le cadre de la préparation budgétaire des années du Contrat de Ville (2016-2020) **les lignes budgétaires affectées et dédiées à la politique de la ville** sur l'ensemble des politiques municipales.

# CONTRIBUTION DE LA VILLE DE CUGNAUX AU CONTRAT DE VILLE QUARTIER VIVIER-MAÇON



## **I. Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir**

Le quartier du Vivier-Maçon, construit en 1968-1969 représente environ 470 logements ; constitué à 80 % de logements locatifs sociaux appartenant à la s.a. d'HLM Patrimoine.

Cet ensemble de logements est depuis longtemps l'objet d'un investissement important de la ville en termes de politique publique. De premières interventions de type HVS ont eu lieu dans les années 1980-1990. Puis le quartier a été partiellement classé « Zone Urbaine Sensible ». Dans ce cadre, des actions, notamment en termes de politique sociale, ont été menées dans le quartier par la ville. Celle-ci a également accompagné le bailleur dans ses actions d'amélioration du cadre bâti (financement ANRU – opération isolée)

## **II. Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville.**

Le quartier Vivier-Maçon et ses 1100 habitants est un quartier qui présente des particularités mais qui est un quartier pleinement dans la ville.

Des particularités en termes de morphologie urbaine : c'est un grand ensemble (tours et barres) dans une commune au tissu plus traditionnel (bourg ancien) et pavillonnaire. Un quartier replié sur lui-même, peu perméable.

Une population fragile, avec notamment une surreprésentation des familles monoparentales.

Mais un quartier dans la ville : situé à seulement 1 km du centre historique ; à quelques centaines de mètres des commerces et desservi par les transports collectifs.

Le contrat de ville doit donc permettre de répondre à ce qui constitue un enjeu fondamental pour ce quartier et ses habitants : l'ouverture.

## **III. Les engagements auxquels l'institution souscrit**

Au regard de cet enjeu premier, la ville identifie six grands enjeux pour le quartier Vivier-Maçon :

- Habiter le quartier, vivre dans la ville ;
- ouvrir le quartier ;
- renforcer l'accès des habitants du quartier à la culture ;
- promouvoir la santé pour tous ;
- créer les conditions d'une meilleure insertion économique ;
- démythifier et déstigmatiser le quartier.

#### IV. Les actions ou mesures que l'institution réalisera opu auxquelles elle s'associera.

ENJEU		OBJECTIF	ACTION
HABITER LE QUARTIER, VIVRE DANS LA VILLE	Amener les habitants à sortir du quartier et à fréquenter d'autres quartiers	Orienter les habitants vers les partenaires adaptés au besoin Favoriser la tranquillité publique	Travail de rue avec des Educateurs spécialisés
		Accompagner, Informer, partager avec les habitants	Création de spectacle avec les habitants du quartier dans des endroits personnels
	Maintenir dans le marché immobilier de la ville les logements du quartier	Garder des bâtiments en bon état (copropriété et HLM)	Veille copropriété avec le syndic
		Valoriser les espaces publics	Créer des espaces verts communs entretenus pas les habitants
			Résidentialisation des RDC
OUVRIR LE QUARTIER	Faire en sorte que les habitants de la ville viennent dans le quartier, le fréquentent et le traversent.	Attirer les cugnalais dans le quartier	Aménager et améliorer les passages sous porche
			Faire venir des associations dans le quartier et les impliquer à la vie du quartier
			Proposer des spectacles délocalisés
			Vivier en fête
		Mettre le quartier au centre d'animations municipales (Carnaval, festival des arts du cirque....)	Actions culturelles et sportives dans le quartier principalement l'été
	Prendre en compte la construction de nouveaux bâtiments en limite du QP pour favoriser les flux traversant	Actions notamment sur l'aménagement des cheminements	
			Travail à mener sur l'éclairage public
RENFORCER L'ACCES DES HABITANTS DU QUARTIER A LA CULTURE	Amener la culture dans le quartier		Projet éducatif artistique dans les écoles du quartier
	Accompagner les habitants vers l'offre culturelle		Formation du personnel (centre social)
			Une école une œuvre (avec l'école d'Eugène Montel maternelle)
	Mettre en place des actions de prévention notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, isolées...)	Favoriser l'Accès aux droits Accès aux soins	Atelier Santé Ville (ASV) Conseil local de santé mentale

PROMOTION DE LA SANTÉ POUR TOUS			
		Rapprocher les acteurs du social et de la santé avec les habitants	Atelier de sensibilisation dans le cadre scolaire extra scolaire
CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE INSERTION ÉCONOMIQUE	Développer une approche globale de l'insertion économique (réflexion sur l'éducation, les modes de gardes...).	Lever les freins à l'emploi	Modes de garde adaptés
	Améliorer l'adéquation des profils en fonction des besoins des entreprises		Mise en place de projet en partenariat avec la maison de l'emploi
			Proposer des chantiers pour les jeunes
			Forum de l'emploi « délocalisé » au Vivier-Maçon
DEMYTHIFIER ET DESTIGMATISER LE QUARTIER	Modifier l'image du quartier tant celle qu'en ont les habitants que celle qu'il renvoie à l'extérieur	Proposer deux autres quartiers en « vigilance »	Quartier Agora
			Quartier Glacière-Casque
		Valoriser le quartier dans la ville	Proposer les mêmes actions dans le quartier QP que dans tous les autres (animations de quartiers)
			Expo, histoire, école.



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

**Engagement des partenaires au bénéfice  
des quartiers prioritaires de la politique de la ville  
de Toulouse métropole**



INSTITUTION : **Ville de Toulouse**

**Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la Ville de Toulouse s'engage à :

**1. Au titre de son rôle de partenaire du projet :**

- Participer aux instances de pilotage du projet,
- Porter l'ingénierie de projet complémentaire à celle mise en place par Toulouse Métropole et participer au financement de sa partie mutualisée,
- Contribuer au bon fonctionnement des Conseils citoyens, en participant à la mise à disposition de moyens bien dimensionnés, dont les Maisons du projet, en coopération avec la métropole,
- Proposer et soutenir toute initiative de nature à faciliter la mise en œuvre du projet et à améliorer les chances d'en atteindre les objectifs.

**2. En tant que maître d'ouvrage d'opérations concourant à l'atteinte des objectifs du projet :**

- mobiliser l'ensemble de ses compétences et de ses moyens de droit commun dans la mise en œuvre des plans d'action indiqués au présent contrat pour l'atteinte des objectifs partenariaux fixés, notamment dans les domaines de :
  - o la solidarité, par l'accompagnement des dispositifs REP / REP +, le déploiement de la réussite éducative, le développement des CLAS, la mobilisation des équipes et des moyens du CCAS, le soutien aux clubs sportifs de quartiers, le soutien à la vie associative, la mise à disposition de locaux municipaux, l'accentuation de ses actions en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité homme – femme,
  - o la culture, par l'accompagnement des porteurs de projets, le soutien aux manifestations initiées dans les quartiers, la mobilisation des grands équipements culturels,
  - o la tranquillité et la sécurité publique, par le suivi de ce volet du contrat de ville au sein du CLSPD, le redéploiement progressif des équipes de la Police Municipale dans les QPV et l'extension des dispositifs de vidéosurveillance dans les points stratégiques des QPV
  - o la santé au travers du Contrat Local de Santé et autour d'une démarche de promotion

et de prévention de la santé en particulier en renforçant et en développant les ateliers santé ville

- la programmation ou le soutien à des manifestations d'échelle ville dans les quartiers
- concourir directement aux objectifs spécifiques du Contrat de ville par :
  - la systématisation et l'intensification des clauses d'insertion dans les marchés publics qu'elle passe et auprès des acteurs qu'elle soutient financièrement
  - le recours à des emplois aidés, en privilégiant les habitants des QPV,
  - son implication dans la future convention intercommunale du logement et la mise à disposition de son contingent de logements réservés pour le relogement
  - la conduite des opérations de renouvellement urbain spécifiques aux QPV de compétence communale.
  - la signature et la mise en œuvre de la charte d'engagement réciproque avec l'Etat, la métropole et les bailleurs sociaux pour la gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires,
  - le soutien à des initiatives portées par des acteurs tiers au bénéfice des QPV et de leurs habitants (associations, bailleurs, ...) dans les domaines relevant de sa compétence et sur la base d'un règlement d'intervention à établir d'ici la fin de 2015
  - l'expérimentation de la gestion participative avec les conseils citoyens et les acteurs associatifs de budgets dédiés au financement des actions d'animation des territoires et des mesures de gestion urbaine et sociale de proximité.

### **3. En termes de crédits spécifiques Politique de la Ville :**

- assurer le portage de l'ingénierie de projet relevant de sa responsabilité (personnel, fonctionnement, prestations - négociation en cours avec TM sur la part mutualisable),
- réserver d'ici 2020 un budget d'investissement de 60 M€ (inscrit à la PPI) pour le financement d'équipements, d'espaces verts et d'opérations d'aménagement de sa compétence dans les QPV, comprenant :
  - la construction et la rénovation de groupes scolaires et d'équipements structurants, l'équipement numérique de base de toutes les écoles des QPV,
  - l'acquisition – démolition de la copropriété des Castalides,
  - une vingtaine d'équipements de proximité dans l'ensemble des quartiers.

Un engagement éventuel de la ville de Toulouse dans d'autres opérations de renouvellement urbain de sa compétence ne pourra être décidé qu'à l'issue des études de préfiguration engagées et sous réserve des capacités financières alors identifiées

- Consacrer un budget de 10 M€ d'ici 2020 (soit environ 1,75 M€ / an, sur le budget Ville et sur l'enveloppe locale toulousaine du budget métropolitain) pour le financement des interventions en gestion urbaine et sociale de proximité dans les 12 quartiers prioritaires toulousains,
- Apporter un concours de 16 M€ d'ici 2020 (soit environ 2,7 M€/an) pour le soutien aux actions et projets spécifiques Contrat de ville portés par des tiers (sous réserve des évolutions de compétences entre la Ville et la Métropole, pouvant donner lieu à des transferts de charge).

## **CONVENTIONS INTERMINISTERIELLES MOBILISATION DU DROIT COMMUN DE L'ETAT**

Le présent document opère la synthèse des conventions interministérielles signées par le ministre de la ville et les différents ministères. Il sera mis à jour des circulaires d'applications prises afin de décliner ces conventions, et notamment des textes parus à la suite du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté.

Il intègre les engagements des services de l'État, en cours de déclinaison à l'échelle des territoires prioritaires.

# SPORT, JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET VIE ASSOCIATIVE

## Convention du 4 avril 2013

### Engagements pris au niveau national

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
  - développer les diagnostics partagés de l'offre sportive
  - cibler davantage les QPV dans les projets éligibles aux interventions du Centre national du développement du sport (CNDS)
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes
  - œuvrer dans le sens d'une augmentation du nombre des jeunes des QPV effectuant une mobilité internationale
  - permettre une progression de la part des jeunes des QPV bénéficiaires du service civique
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité
  - faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projet)
  - soutenir les petites associations de proximité
  - intégrer la question des QPV dans la charte d'engagement réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte

### Déclinaison locale

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
  - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive : étude réalisée par la DRJSCS sur les quartiers et les pratiques sportives (avril 2015)
  - Cibler davantage les QPV dans les projets éligibles aux interventions du CNDS :
    - 2013 : 215 210,00€ en faveur des associations sportives (49) proposant des activités dans les QPV (13 % de l'enveloppe)
    - 2014 : 294 030,00€ en faveur des associations sportives (63) proposant des activités dans les QPV (19 % de l'enveloppe)

2015 : poursuite de l'objectif de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (notamment soutien d'actions exemplaires dans les QPV) (Exemple : Projet d'organisation, en septembre 2015, des « olympiades des quartiers » (opération organisée par un collectif d'associations sportives du Grand Mirail en vue de la découverte d'activités))

Rencontres avec les clubs sportifs sur chaque quartier QPV (informations, point sur activité, difficultés, actions)
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes
  - Œuvrer dans le sens d'une augmentation du nombre des jeunes des QPV effectuant une mobilité internationale  
Promouvoir les différents types d'engagement international :
    - les échanges de jeunes (favoriser les rencontres entre groupes de jeunes européens autour de thèmes variés)
    - le service volontaire européen (SVE) (favoriser l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires sur des projets utiles à la communauté)
    - la mobilité des acteurs de jeunesse (développer des coopérations entre professionnels de la jeunesse)
    - les partenariats stratégiques (partager des expériences et pratiques innovantes entre structures de différents pays actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse)
    - programme européen pour la jeunesse « ERASMUS + jeunesse et sports »

Propositions d'actions à inscrire dans le cadre du futur contrat :

- Pour sensibiliser les équipes d'encadrement des structures jeunesse ou sport, organiser, en collaboration avec la DRJSCS et le CRIJ Midi-Pyrénées une réunion d'information inter quartiers s'adressant à tout acteur associatif en charge de jeunes
  - Sous réserve des moyens financiers mobilisables sur crédits spécifiques, une action ciblée de conseil au montage de dossier à l'attention des animateurs jeunesse porteurs d'un projet à l'international pourrait être envisagée.
- Permettre une progression de la part des jeunes des QPV bénéficiaires du service civique

Proposition d'action à inscrire dans le cadre du futur contrat (dans le prolongement des réunions d'informations organisées par la DDCS) : pour faciliter le recrutement de jeunes en Service civique, sous réserve des moyens financiers mobilisables, organiser, en partenariat avec un organisme agréé de service civique, l'échange de pratiques entre tuteurs (mutualisation d'outils de recrutement, de suivi, de bilan de compétence,...) et accompagner les organismes à la rédaction du projet d'accueil de volontaires

➤ Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité

- Valorisation de l'engagement associatif des jeunes habitant les quartiers prioritaires souhaitant obtenir le BAFA  
Dispositif local expérimenté en 2014 par la DDCS, qui consiste dans la prise en charge intégrale de la 1<sup>ère</sup> session de formation théorique BAFA, en contrepartie d'une implication régulière du jeune à titre bénévole dans la vie de l'association. Ce dispositif va être reconduit.
- Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projet)
- Organiser des rencontres avec les clubs sportifs et les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les QPV (information sur Service civique, Ville vie vacance, MAIA, emplois, ... / point sur activités, difficultés, actions)

# SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

## Convention du 19 avril 2013

### Engagements pris au niveau national / *Déclinaison locale*

- Améliorer l'accès aux droits : développement d'un rendez-vous des droits dans les QPV par les CAF, meilleur accès à la couverture maladie universelle (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS)
- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des QPV, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) les professionnels de santé et les élus
  - ⇒ *Déclinaison locale*
    - *Mise à disposition par l'observatoire régionale de santé (ORS) d'éléments pour un profil santé de la Communauté urbaine Toulouse Métropole (données sociaux démographiques, déterminants sociaux de santé des quartiers concernés)*
    - *Appui sur les réflexions des 12 Conseils citoyens en matière de santé*
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluri-professionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les QPV
  - ⇒ *Déclinaison locale*
    - *Accompagnement en cours (MSP de la Reynerie) et à venir des professionnels de santé par l'ARS pour la mise en place de Maisons de santé pluri-professionnelle*
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des QPV dans la stratégie nationale et les plans nationaux de santé publique
  - ⇒ *Déclinaison locale*
    - *La réduction des inégalités sociales de santé est le premier axe du plan stratégique régional de santé. En effet, l'offre de soins et les indicateurs de santé sont plutôt favorables en Midi-Pyrénées mais pour autant, les inégalités sociales impactent l'état de santé des plus vulnérables et leur accès à l'offre de santé, aux soins, aux services médico-sociaux et à la prévention. La réduction de ces inégalités est une priorité pour l'ARS Midi-Pyrénées. La réalisation de cet objectif ne peut dépendre de la seule politique de santé. L'Agence souhaite agir dans ce sens avec l'ensemble des partenaires concernés, à travers des politiques territoriales ciblées au plus près des besoins locaux telles que le présent contrat de ville.*
    - *Il s'agira concrètement dans ce contrat de ville de mettre en place, à travers un plan d'actions, les conditions permettant à la population et aux acteurs locaux de définir leurs besoins et de s'inscrire dans un processus d'accès à la santé et en particulier à la prévention et à la promotion de la santé.*
- Adapter le partenariat local en matière de santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville)
  - ⇒ *Déclinaison locale*
    - *Participation active de la Délégation Territoriale Haute-Garonne de l'ARS aux travaux d'élaboration du contrat de ville (co-animation de groupes de travail, animation d'un atelier aux assises métropolitaines de la politique de la ville).*
    - *Réflexions engagées pour la mise en cohérence du contrat de ville et des CLS en cours ou à venir sur les territoires concernées.*
- Territorialiser le plan pluri-annuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les QPV et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales
  - ⇒ *Déclinaison locale*
    - *Ciblage prioritaire des territoires politique de la ville pour la territorialisation des actions du plan de lutte contre la pauvreté pilotées par l'ARS.*
    - *Territorialisation du plan pluri-annuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les QPV suivant les axes suivants :*

*Axe 1 : réduire les inégalités et prévenir les ruptures :*

- *Produire du logement social et très social en utilisant les ressorts législatifs et réglementaires (chef de file DDT) : Déjà engagé et poursuivi*
- *Accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres et renforcer leur lien avec les institutions éducatives : Accueil des enfants de moins de trois ans en éducation prioritaire (chef de file DASEN)*

*Axe 2 : Venir en aide et accompagner vers l'insertion*

- *Favoriser l'accès à l'emploi en aménageant les parcours : favoriser le parrainage (chef de file DIRRECTE) : Déjà engagé - renouvelé tous les ans*
- *Élaborer le schéma départemental des services aux familles (DDCS/CAF) : lancement au second semestre 2015*

➤ **Lutter contre l'isolement des personnes âgées**

⇒ *Déclinaison locale*

*Participation de la délégation territoriale de la Haute-Garonne de l'ARS à la mise en œuvre de l'axe « Dépister et prendre en charge les pertes d'autonomie » dans le cadre de la territorialisation du plan pluriannuel contre la pauvreté (co-animation des groupes de travail en 2013 et début 2014 avec le Conseil Départemental)*

*Poursuite de l'implication de la délégation territoriale de la Haute-Garonne de l'ARS dans les travaux de l'Equipe Territoriale Vieillessement et Prévention de la Dépendance (ETVPD) en agissant notamment sur le repérage et le dépistage de la fragilité afin de prévenir le délitement du lien social et l'isolement*

# TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET DIALOGUE SOCIAL

## Convention du 25 avril 2013

### **Engagements pris au niveau national / Déclinaison locale**

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des QPV avec l'objectif de doubler la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE)
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les QPV en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification
  - par le développement de contrats d'apprentissage et de professionnalisation
  - par la mobilisation de dispositifs de « deuxième chance » : établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C)
  - par la réduction des personnes en situation d'illettrisme

⇒ *Déclinaison locale*

### **Développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation :**

*Mobilisation des membres du SPE de Proximité dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour le développement de l'alternance via :*

- ⇒ *l'organisation de forums de recrutement favorisant la rencontre entre entreprises et jeunes et associant les CFA*
- ⇒ *l'organisation de manifestations permettant aux jeunes et aux entreprises de se rencontrer pour favoriser la culture « entreprises » des jeunes et faire mieux connaître aux entreprises le public jeunes*
- ⇒ *la prospection d'entreprises et notamment celles n'ayant jamais eu recours à l'alternance et celles ayant des obligations en la matière :*
- ⇒ *le travail auprès des CFA sur les sections en déficit d'apprentis (Conseil régional)*
- ⇒ *les développeurs de l'alternance au sein des chambres consulaires*
- ⇒ *le dispositif « ambition apprentis » du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, visant à préparer et à sécuriser l'entrée en apprentissage*
- ⇒ *un accompagnement spécifique des jeunes suivis par la mission locale de Toulouse ayant un projet professionnel alternance, dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)*
- ⇒ *l'accompagnement vers l'alternance des jeunes QPV suivis par les deux missions locales de la Haute-Garonne.*

### **Mobilisation de dispositifs deuxième chance :**

- ⇒ *co-financement Etat/Région de l'École régionale de la deuxième chance et fixation d'objectifs de jeunes QPV*
- ⇒ *création d'un centre EPIDE à Toulouse*

- S'assurer que les jeunes des QPV puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :
  - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20 % des jeunes des QPV parmi les bénéficiaires d'ici 2015
  - Parrainage

⇒ *Déclinaison locale*

### **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :**

*En 2014, 21 % des jeunes entrés en CIVIS à la mission locale de Toulouse étaient des jeunes issus des quartiers prioritaires. Il a été rappelé en dialogue de gestion que cet effort doit être poursuivi.*

*Compte tenu de l'ancienne géographie de la politique de la ville, la part des entrées des jeunes ZUS en CIVIS à la mission locale de Haute-Garonne est plus faible. A l'occasion des dialogues de gestion avec cette structure, il lui sera demandé de monter en charge pour accroître le nombre de jeunes QPV en CIVIS, en fonction de son territoire. L'objectif à atteindre sera fonction du nombre de jeunes présents sur les nouveaux territoires QPV, Blagnac et Colomiers.*

### **Parrainage**

*Poursuite du financement de réseaux de parrainage intervenant sur les QPV (en 2015, 7 réseaux financés par des crédits DRJSCS et des crédits DIRECCTE).*

- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV :
  - Emplois d'avenir : objectif 2015 de 30 % de bénéficiaires résidant en QPV
  - Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des QPV pour le secteur non marchand (13%) et passage à 12 % pour le secteur marchand
  - Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer suite à l'établissement d'un diagnostic

⇒ *Déclinaison locale*

*Chaque année, des objectifs sont fixés nationalement à la région Midi-Pyrénées, puis répartis par le préfet de région entre les différents départements. En conséquence, les prescripteurs des contrats aidés de la Haute-Garonne doivent se mobiliser pour atteindre ces objectifs.*

*S'agissant de l'IAE, il s'agira de soutenir la création et le développement de structures de l'insertion par l'activité économique dans les territoires QPV et s'assurer de l'entrée dans ces structures du public résidant en QPV.*

- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des QPV :
  - Prise en compte par les missions locales du critère de présence ou de proximité des QPV dans les dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures
  - signature par Pôle emploi le 30 avril d'une convention spécifique traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des QPV. Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville

⇒ *Déclinaison locale*

*Mission locale de Toulouse : 4 antennes sur 6 sont installées en QPV. L'antenne de Jolimont est en quartier de veille active, à proximité immédiate des quartiers Est.*

- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des UT DIRECCTE systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville

⇒ *Déclinaison locale*

*Cette mobilisation existe dans les faits, un travail étroit étant conduit par la déléguée du préfet en charge de l'emploi et les services de la DIRECCTE au bénéfice des habitants des QPV*

- Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service de l'emploi local

⇒ *Déclinaison locale*

*Création d'un SPE de proximité des QPV*

## *DROIT DES FEMMES*

### *Convention du 21 mai 2013*

#### **Engagements pris au niveau national**

- développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les QPV :
  - intégration d'un volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville
  - meilleur recueil de l'information sexuée dans les QPV
  - promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes
- Décliner dans les QPV les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
  - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
  - le programme « ABCD » de l'égalité
  - le dispositif « téléphone grand danger »
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers à travers la mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes
- S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information pour le droit des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles

#### **Déclinaison locale**

- développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les QPV :
  - intégration d'un volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville et meilleur recueil de l'information sexuée dans les QPV  
Propositions conjointes par les chargées de mission aux droits des femmes et à l'égalité Etat/Ville de Toulouse en date du 17 avril 2015
  - promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes :  
À ce jour, 2 marches réalisées : quartiers Empalot : restitution le 15/06/2015  
quartiers Est : restitution à programmer
- Décliner dans les QPV les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
  - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : Action "Un métier qui n'est pas de mon genre : entreprendre au féminin et ouvrir ses horizons professionnels" portée par "La Maison de l'Initiative" (Reynerie)
  - le programme « ABCD » de l'égalité : 7 écoles ont bénéficié du dispositif dont 4 en réseau d'éducation prioritaire
  - le dispositif « téléphone grand danger » : dispositif en cours de mise en place par le Parquet en lien avec la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité (DDCS)
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers à travers la mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes :  
41 FGIF accordés en 2014 pour la Haute-Garonne
- S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information pour le droit des femmes  
Meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles à travers notamment les permanences hebdomadaires du CIDFF dans 2 quartiers : Nord-Les Izards et Bagatelle

## **TRANSPORTS**

*Convention du 7 juin 2013*

### ***Engagements pris au niveau national***

- Lancement du troisième appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
  - majoration de 10 % du taux de subvention aux projets concernant les QPV
  - réservation de 10 % des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des QPV
- Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des QPV et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires
- Intégration d'un volet « desserte des QPV » dans les plans de déplacement urbains

### ***Déclinaison locale***

*Cf. fiche engagements des partenaires transmise par DDT*

# EDUCATION

## Convention du 7 octobre 2013

### **Engagements pris au niveau national**

- faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville : les écoles et les élèves accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires seront nécessairement inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens correspondants.
- Mobiliser au bénéfice des QPV les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école :
  - Organisation prioritaire de la scolarisation des moins de trois ans dans les zones défavorisées et notamment dans les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque QPV (ciblage de 25 % des postes dédiés dans les quartiers)
  - « Plus de maîtres que de classes (ciblage de 25 % des postes dédiés dans les quartiers)
  - Lutte contre le décrochage scolaire (objectif : diviser par deux le nombre de décrocheurs sur cinq ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
  - Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les QPV
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes
- Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre la famille et l'école : développement de la communication orale, création d'espaces parents, action de soutien aux familles dans le cadre de projets éducatifs territoriaux, etc.
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative :
  - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire
  - Développement d'activités périscolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers
  - Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite
- Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministerielles

### **Déclinaison locale**

*Cf. fiche engagements des partenaires transmise par l'Inspection d'Académie*

## GLOSSAIRE

ACS :	<i>Aide pour une complémentaire santé</i>
ANRU :	<i>Agence nationale pour la rénovation urbaine</i>
ARS :	<i>Agence régionale de santé</i>
CAF :	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CCI :	<i>Chambre de commerce et d'industrie</i>
CFA :	<i>Centre de formation d'apprentis</i>
CIVIS :	<i>Contrat d'insertion dans la vie sociale</i>
CMU-C :	<i>Couverture maladie universelle complémentaire</i>
CNAF :	<i>Caisse nationale d'allocations familiales</i>
CNDS :	<i>Centre national pour le développement du sport</i>
CPAM :	<i>Caisse primaire d'assurance maladie</i>
CPI :	<i>Classe préparatoire intégrée</i>
CUI :	<i>Contrat unique insertion</i>
DARES :	<i>Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques</i>
DGCS :	<i>Direction générale de la cohésion sociale</i>
E2C :	<i>École de la deuxième chance</i>
EPARECA :	<i>Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux</i>
EPIDE :	<i>Établissement public d'insertion de la défense</i>
ESS :	<i>Économie sociale et solidaire</i>
FISAC :	<i>Fonds interministériel pour les services l'artisanat et le commerce</i>
MJD :	<i>Maison de la justice et du droit</i>
NACRE :	<i>Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise</i>
PAD :	<i>Point d'accès au droit</i>
PTCE :	<i>Pôles territoriaux de compétitivité économique</i>
QPV :	<i>Quartier prioritaire de la politique de la ville</i>
RLJC :	<i>Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté</i>
SPE :	<i>Service public de l'emploi local</i>
TPE :	<i>Très petites entreprises</i>



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## MAQUETTE DE CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

### Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole

INSTITUTION : DDT31 (*Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne*)

#### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

La DDT31 a pour vocation principale l'intégration des politiques publiques dans l'aménagement et le développement des territoires du département. Dans le cadre de la politique de la ville, elle remplit les principales missions suivantes :

- la mise en œuvre des politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de construction, de transport, de déplacement et de sécurité routière.
- la prévention des risques naturels et technologiques, les pollutions et les nuisances
- l'équilibre des territoires.

Elle assure par ailleurs auprès du Préfet, délégué territorial de l'ANRU, le suivi de la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain, conventionnés avec l'agence nationale dans le département.

#### Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

##### I- Au titre du droit commun sur tous les quartiers de la politique de la ville

Concernant l'aménagement et l'urbanisme :

- la planification des politiques sectorielles à l'échelle de l'aire urbaine et de la métropole (SCOT, PLUIH...)
- la prise en compte de l'accessibilité pour tous à tous les services et usages des territoires.

Concernant l'habitat et le logement, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre à Toulouse Métropole :

- l'adaptation de l'offre à la demande pour assurer l'accès au logement pour tous avec une attention particulière aux ménages prioritaires
- la recherche d'une plus grande mixité sociale, d'une diversité dans l'offre de logements, de parcours résidentiels ascendants pour les familles les plus modestes
- la lutte contre l'habitat indigne, l'insalubrité et la précarité énergétique de l'habitat privé

Concernant les transports et les déplacements :

- tout nouveau projet d'infrastructure de transport en commun (TC) doit s'attacher à desservir des quartiers prioritaires.
- une attention particulière est attachée à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) pour favoriser la mobilité et les divers modes de mobilité dans l'agglomération et ouvrir les quartiers sur la ville. Si des quartiers ne sont pas directement connectés sur une ligne de TC structurante, il doit être mis en œuvre un rabattement efficace en termes de cadencement et de vitesse commerciale.

Concernant les risques et nuisances :

- la prise en compte des risques et des nuisances routières, de la sécurité des transports guidés, des risques inondables, dans les projets de développement et d'aménagement.

**II- Au titre des quartiers bénéficiant de la solidarité nationale de l'ANRU** dans le cadre du volet cadre de vie et renouvellement urbain de la politique du NPNRU (nouveau programme national de

renouvellement urbain) :

- la poursuite de la démarche partenariale engagée sur le premier programme de rénovation urbaine, élargie à l'échelle de Toulouse métropole pour le NPNRU
- la prise en compte des nouvelles dispositions législatives concernant en particulier les politiques de l'habitat et du logement
- l'intégration des fondamentaux de l'ANRU dans les études et définitions des projets de territoires
- la coordination des politiques sociales et des politiques d'aménagement (GUP, insertion par l'emploi, relogement...) dans une logique intercommunale

### **Les engagements auxquels l'institution souscrit**

La DDT apportera son expertise et son appui à l'intégration des politiques précitées dans les instances de réflexion et de définition des enjeux et des actions conduites à l'échelle du contrat de ville.

#### ***En particulier sur les politiques de l'habitat et du logement :***

Elle accompagnera le délégataire des aides à la pierre dans la définition des nouvelles programmations de logements locatifs sociaux publics pour répondre aux objectifs nationaux ambitieux, pour prioriser les nouvelles offres en dehors des quartiers QPV et pour compenser la reconstitution de l'offre démolie sur ces quartiers.

Elle mobilisera et accompagnera les communes « SRU » dans la réalisation des objectifs renforcés issus de la loi Duflot, dans le souci d'équilibrer les territoires dans la production de logements sociaux, dans l'accueil des populations fragiles et dans la recherche d'une plus grande mixité résidentielle.

Elle poursuivra son action de mobilisation du foncier de l'Etat en faveur du logement social

#### ***En particulier sur la politique des transports :***

La DDT soutiendra la politique des transports en commun sur Toulouse métropole à travers le pilotage et la gestion des différents appels à projets en veillant à ce que les QPV en soient bénéficiaires.

#### ***En particulier sur le volet « renouvellement urbain » des contrats de ville :***

En tant que service technique du délégué territorial de l'ANRU, la DDT apportera son appui à l'intégration des dispositifs réglementaires de l'ANRU, de l'ANAH et des politiques de droit commun, notamment de l'habitat et du logement, dans les démarches de préfiguration du protocole de renouvellement urbain

Elle poursuivra ses actions de conseil, de suivi et de contrôle des programmes en cours du PNRU et le lien avec le NPNRU.

Elle accompagnera les porteurs de projets dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des nouvelles conventions d'application sur les territoires d'intérêt national et d'intérêt régional du NPNRU (2015-2025).

## Les principales actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la DDT s'associe principalement à :

- l'association à l'élaboration du PLUIH (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat) de Toulouse métropole en intégrant les problématiques des QPV
- l'association à la révision du PDU (plan de déplacement urbain), portage des politiques publiques dans le cadre du porter à connaissance et déclinaison des enjeux de l'État en matière de déplacements et de mobilités
- la contribution aux instances de gouvernance de la politique de la ville, notamment aux groupes de travail thématiques : diversification résidentielle, mixité sociale, politique d'attribution, relogement...
- la réalisation de diagnostics urbains dans le cadre du volet cadre de vie et renouvellement urbain afin de définir les enjeux prioritaires de l'État à l'échelle de chaque quartier.
- l'aide à la construction des futures conventions de renouvellement urbain en lien avec l'ANRU
- l'appui et conseil aux différents maîtres d'ouvrages et partenaires des futurs projets, notamment sur les communes entrant dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville.
- le suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle des futurs programmes conventionnés, sur le volet urbain, sur volet de l'accompagnement social et celui de la gestion financière.

**La DDT sera particulièrement attentive et s'associera pleinement aux plans d'actions qui seront mis en œuvre pour le traitement des enjeux liés aux politiques de l'Habitat et du Logement.** En effet, le parc de logements dans les QPV notamment dans les quartiers en PRU est marqué par une présence importante de logements locatifs sociaux (parfois supérieure à 60%), par un parc social souvent inadapté qui nécessite de la réhabilitation, et d'un parc privé déqualifié comportant de nombreuses copropriétés en difficultés.

Ainsi deux types d'actions doivent s'articuler pour conjuguer les objectifs de productions, de mixité résidentielle et de logement des familles prioritaires sur les territoires de Toulouse métropole :

**1) actions relatives à la production, à la programmation et à l'intervention sur le bâti dans le but de ré-équilibrer l'offre de logement et de favoriser les parcours résidentiels :**

A/ diversifier la production de logements dans les quartiers : diversifier après avoir réalisé les diagnostics et les études de marché, mettre des conditions à la vente HLM en termes d'état du bâti pour éviter la constitution de copropriétés fragiles.

B/ reconstituer l'offre sociale démolie prioritairement hors des quartiers : Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, l'offre de logements sociaux démolis sera reconstituée en priorité en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le logement intermédiaire et l'accession à la propriété seront favorisés.

C/ poursuivre la réhabilitation du parc social dégradé dans les quartiers : évaluer l'impact des réhabilitations financées dans le PNRU sur le plan d'occupation des immeubles, poursuivre le programme de réhabilitation énergétique du parc locatif social et définir les critères d'une réhabilitation permettant d'améliorer la qualité d'usage et la perception des habitants.

D/ prévenir la déqualification des copropriétés dans les quartiers : Pérenniser et généraliser l'observatoire multicritères des copropriétés pour cibler les actions de prévention et les actions curatives ; identifier et accompagner les copropriétés qui souhaitent mettre en œuvre un programme de rénovation énergétique.

**2/ actions relatives à la mixité sociale et aux attributions dans les quartiers – l'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale : (en interservices de l'Etat)**

Enjeu: les données d'occupation sociale des quartiers montrent un ratio important de ménages précaires, des ménages ultra prioritaires (dalo et pdalpd), ayant besoin d'un accompagnement social renforcé et très éloigné de l'emploi

A/ Rétablir l'équilibre d'occupation des ensembles immobiliers : définir des critères pour maîtriser les attributions sur les QPV notamment des publics ultra prioritaires (interdiction de reloger DALO PDALPD dans les QPV)

B/ Piloter le relogement et faciliter la mobilité résidentielle des ménages:à l'échelle métropolitaine : mobiliser l'interbailleurs à l'échelle métropolitaine pour traiter des relogements et des mutations — mesurer l'impact sur les équilibres de « peuplement » (flux entrants et sortants)



## MAQUETTE DE CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

### Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse Métropole

INSTITUTION :

### Éducation nationale Académie de Toulouse

#### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

L'Éducation nationale a engagé une politique d'éducation spécifique dans les quartiers prioritaires depuis 1982.

Aujourd'hui cette politique s'inscrit dans le cadre de quatre grandes orientations :

1. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013

La loi pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive et crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

2. La refondation de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014)

La refondation de l'éducation prioritaire (après les relances de 1990, 1997 et 2006) est avant tout pédagogique. Elle s'appuie sur un référentiel qui, dans une approche systémique, rassemble les facteurs essentiels concourant à la réussite des élèves.

3. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République a été annoncée le 22 janvier 2015 après les attentats qui ont visé le cœur de nos valeurs.

Le rôle de l'École est réaffirmé pour répondre au défi républicain de faire vivre la laïcité.

4. Le nouveau projet de l'académie de Toulouse

Ce projet, fruit d'une large concertation, s'inscrit dans la loi de refondation de l'École et fixe les priorités académiques pour la réussite des élèves et la promotion des valeurs de la République autour de quatre axes :

- S'engager pour la réduction des inégalités
- Construire des parcours ambitieux et cohérents
- Mobiliser nos ressources humaines
- Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite.

## Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

La mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté de lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

Pour répondre à ces enjeux, les attentes de l'éducation nationale vis-à-vis du contrat de ville portent essentiellement sur des objectifs permettant de :

- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire
- Renforcer l'engagement de la société civile et du monde économique auprès des élèves de ces quartiers pour accompagner leur insertion sociale et professionnelle
- D'améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier
- De favoriser la participation des parents

## Les engagements auxquels l'institution souscrit

Au travers du contrat de ville, l'Éducation nationale dans l'Académie de Toulouse s'engage plus particulièrement à :

- Lutter contre les ruptures sociales et scolaires (réduire le nombre de décrocheurs) par une approche partenariale coordonnée.
- De réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés
- Favoriser l'éducation partagée
- Travailler sur la mixité sociale et scolaire des classes

## Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, l'Éducation nationale dans l'Académie de Toulouse s'implique particulièrement dans les trois enjeux du pilier du volet « Éducation » de la cohésion sociale :

➤ Lutter contre les ruptures scolaires et sociales :

Il s'agit de conforter une école bienveillante et exigeante qui encourage à la persévérance scolaire (prévention du décrochage) et de développer des parcours individuels, de l'enfance à l'adolescence, pour une meilleure réussite éducative. Il s'agit également d'encourager les différentes formes d'engagement des publics (enfants, adolescents, jeunes adultes, étudiants) pour favoriser l'autonomie et renforcer la citoyenneté.

➤ Favoriser l'éducation partagée :

Il s'agit de mieux impliquer les parents depuis le premier accueil en collectivité (établissement d'accueil du jeune enfant, école maternelle) jusqu'à l'orientation post 3ème et de construire une culture commune entre parents et professionnels, d'une part, entre professionnels, d'autre part. L'objectif est d'améliorer la cohérence éducative des interventions en favorisant la connaissance réciproque d'acteurs de champs d'action et de compétence différents.

➤ Améliorer l'insertion sociale et professionnelle :

Il s'agit de favoriser le retour vers la formation et l'accès à l'emploi des jeunes de plus de 16 ans. L'objectif est de mobiliser et coordonner les acteurs autour d'un parcours dont le jeune serait l'acteur principal et ainsi d'accompagner les publics les plus fragiles dans leur insertion sociale et professionnelle en redonnant confiance, en restaurant l'estime de soi.

Ce plan d'actions s'accompagne de moyens très importants. Dans l'académie de Toulouse, les moyens surnuméraires pour les écoles et les collèges des réseaux d'éducation prioritaire représentent un surcoût de 50 %".

À titre indicatif, on pourra noter pour le premier degré (priorité de la refondation de l'école) :

- La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés : 2 ETP
- "Plus de maîtres que de classes" dans chaque école de l'éducation prioritaire : **16 ETP**
- Un seuil d'ouverture de classe différencié:
- **Des coordonnateurs de réseaux : 6 ETP**
- **Des maîtres inter-degrés : 4,5 ETP**
- **Des temps de décharge exceptionnelle pour les directeurs de l'éducation prioritaire : ? ETP**
- Des postes d'infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, dans les réseaux les plus difficiles : 2 ETP
- Des temps de concertation et de formations des enseignants : 15 ETP

A titre indicatif, un ETP équivaut à 60 000 euros par an en moyenne.



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## MAQUETTE DE CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

**Engagement des partenaires au bénéfice  
des quartiers prioritaires de la politique de la ville  
de Toulouse métropole**



INSTITUTION : **Région Midi-Pyrénées**

### **Les engagements auquel l'institution souscrit**

« La Région Midi-Pyrénées a décidé d'être partenaire et cosignataire du contrat de ville avec la CUTM et l'Etat pour agir pour l'emploi, le développement économique, la cohésion sociale, la qualité du cadre de vie et la rénovation urbaine.

Pour ce faire, la Région mobilisera d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier concernant l'emploi et la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emplois, soutien à la formation par l'apprentissage...) . Sur ces thématiques, les MCEF et des bureaux territoriaux seront les interlocuteurs privilégiés du territoire.

De plus, elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements, selon les dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de mobiliser le programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, en particulier l'Axe 10, doté de 35,7 M€, entièrement dédié aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants :

- Soutien à la réalisation des économies d'énergie dans les logements/hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants/ maintien et création de services commerciaux.

Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

La Région cofinance avec l'Etat les postes d'adultes relais en participant au salaire à hauteur de 10 % du SMIC charges comprises ainsi qu'à la formation à hauteur de 2 744 € par adulte relais. »

### **Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole



INSTITUTION : AGENCE REGIONALE DE SANTE

### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

L'Agence régionale de santé (ARS) de Midi-Pyrénées met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Son action vise à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention et promotion de la santé menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche plus cohérente et plus efficace des politiques de santé menées sur un territoire et permet une plus grande fluidité du parcours de soin, pour répondre aux besoins des patients.

Son champ d'intervention porte sur les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées et handicapées) hospitalier, environnemental et santé publique. Elle comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des professionnels de santé et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

L'ARS de Midi-Pyrénées a choisi de faire de la réduction des Inégalités Sociales de Santé une de ses priorités régionales de santé et a décidé de promouvoir dans ce cadre les contrats locaux de santé. Ces derniers, signés notamment avec les Ville de Toulouse et de Colomiers permettent une intervention de l'ARS, en partenariat avec les élus locaux et les partenaires institutionnels, sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

### Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville

L'offre de soins et les indicateurs de santé sont plutôt favorables en Midi-Pyrénées mais pour autant, les inégalités sociales impactent l'état de santé des plus vulnérables et leur accès à l'offre de santé, aux soins, aux services médico-sociaux et à la prévention. La réduction de ces inégalités est une priorité pour l'ARS Midi-Pyrénées. La réalisation de cet objectif ne peut dépendre de la seule politique de santé. L'Agence souhaite agir dans ce sens avec l'ensemble des partenaires concernés, à travers des politiques territoriales ciblées au plus près des besoins locaux telles que le présent contrat de ville.

### Les engagements auquel l'institution souscrit

Au travers du contrat de ville, l'Agence Régionale de Santé s'engage plus particulièrement à se mobiliser pour réduire les écarts les plus significatifs en matière de santé entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la population de la Métropole (orientation prioritaire n°1). A cette fin, l'ARS s'engage à mobiliser l'ensemble de ses compétences et de ses moyens de droit commun dans la mise en œuvre du plan d'action du volet santé indiqué au présent contrat pour l'atteinte des objectifs partenariaux fixés.

### **Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, l'Agence Régionale de Santé, dans une démarche se voulant toujours partenariale, soutient ou s'associe principalement à :

- Mettre en place les conditions permettant à la population et aux acteurs locaux de définir leurs besoins et de s'inscrire dans un processus d'accès à la santé et en particulier à la prévention notamment en contribuant à la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles et en développant le concept « d'aller vers » pour un public fragile en privilégiant une approche globale et en prenant en compte les spécificités sociales et culturelles.
- Prendre en compte la souffrance psychique au sein de la population en situation de précarité notamment en proposant la mise en place d'une action coordonnée sur la prise en compte de la souffrance psycho-sociale dans tous les quartiers politique de la ville et en promouvant une offre d'accompagnement et de soutien psycho-social et en promouvant les groupes d'entraide mutuels (GEM)
- Agir en priorité sur la santé des jeunes en développant des actions de prévention et d'éducation participative en ayant un souci d'articulation de l'intervention de tous les partenaires sur un même champ afin que tous les jeunes soient touchés par un discours de prévention cohérent et adapté. Les actions privilégieront une approche globale de la santé des enfants et des jeunes, basée sur leurs représentations
- Faciliter et accompagner l'accès à la prévention, aux droits, au soin et au dépistage pour les personnes les plus éloignées de ces dispositifs notamment en sensibilisant à l'intérêt du dépistage organisé des cancers.

GROUPE



## L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Toulouse Métropole**

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la

résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



## **Contribution de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne au Contrat de Ville de Toulouse Métropole**

### **Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir :**

Acteur majeur de la politique familiale et sociale dans le département, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne a pour mission d'aider les usagers dans leur vie quotidienne (éducation, garde des enfants, logement, loisirs, prévention de la précarité) en respectant des valeurs d'équité, de solidarité, de neutralité.

634 423 personnes, soit 50,3 % de la population départementale, sont concernées par le versement des prestations sociales et familiales de la Caf. Outre une offre globale de services aux usagers (versement des prestations légales, accueil social, aides financières individuelles, gestion d'équipements de proximité), la Caf conduit une politique d'action sociale collective par le financement de services et d'équipements sur le territoire départemental (établissements d'accueil petite enfance, accueil de loisirs, équipements d'animation de la vie sociale, dispositifs de soutien de la parentalité). L'ensemble de ces interventions représente un budget annuel de plus d'1,5 milliard d'euros.

### **Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville :**

Les objectifs de cohésion urbaine et de solidarité au profit des quartiers défavorisés et de leurs habitants poursuivis par la politique de la ville s'inscrivent pleinement dans les engagements pris par la branche famille dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État pour la période 2013-2017.

En outre, les quartiers et les publics visés par la politique de la ville font partie des territoires prioritaires de l'intervention sociale des Caf dans le cadre de leur action de rééquilibrage territorial et de soutien aux projets spécifiques.

Dès lors, le contrat de ville constitue un levier en termes de partenariat politique et financier afin de réduire les inégalités économiques, sociales et culturelles rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

### **Les engagements auxquels l'institution souscrit :**

À travers le contrat de ville, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne s'engage plus particulièrement à :

- Contribuer à la réduction des écarts les plus significatifs en matière d'emploi et de précarité, d'éducation, de logement :
  - en soutenant les personnes en difficulté (versement des minima sociaux, de secours, de prêts et réalisation d'interventions sociales)
  - en favorisant la conciliation vie familiale, vie professionnelle et vie sociale par le financement de modes de garde adaptés aux besoins des familles
  - en aidant les usagers à accéder et se maintenir dans le logement par le versement de prestations d'aide au logement

- Contribuer à un meilleur accès pour tous aux ressources de l'agglomération :
  - en soutenant le développement des équipements et services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale
  - en contribuant et en veillant à l'accessibilité des familles à ces équipements et services
  - en améliorant l'accès aux droits et aux services
- Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la métropole :
  - en soutenant l'animation de la vie sociale des quartiers et le plein exercice de la citoyenneté, via notamment le réseau des centres sociaux et espaces de vie sociale
  - en veillant au respect du principe de laïcité dans l'ensemble des équipements financés
  - en soutenant les actions de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité
  - en renforçant la prise en compte des enjeux éducatifs dès le plus jeune âge

### Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne soutient ou s'associe principalement à :

- **S'assurer de l'accès effectif aux droits et aux services**
  - Assurer des accueils administratifs et sociaux de proximité, sous forme d'antenne ou de permanence, afin de garantir l'accès aux droits des publics des quartiers politique de la ville
  - Répondre à l'urgence sociale par la proximité et les services de médiation administrative
  - Contribuer à l'information des intervenants sociaux
  - Travailler sur l'autonomisation des individus en matière d'accès aux droits et aux services, dans une logique de parcours global
  - Optimiser les circuits d'orientation pour garantir une réponse rapide et efficace
  - Soutenir les associations mettant en œuvre des actions en direction des publics vulnérables (alphabétisation, écrivain public, etc.)
- **Développer une offre adaptée aux besoins des publics**
  - Privilégier la co-construction des actions et dispositifs avec les usagers
  - Gérer des équipements de proximité (centres sociaux) sur les quartiers politique de la ville de Toulouse, pour contribuer à la cohésion sociale sur les territoires, à l'autonomisation des individus et à la participation citoyenne
- **Lutter contre les ruptures sociales et scolaires**
  - Améliorer chez l'enfant et l'adolescent le bien-être en collectivité et dans son environnement quotidien : initiative, coopération, santé, confiance en soi, sécurité.
  - Contribuer à réduire les écarts de réussite scolaire entre les élèves des quartiers prioritaires et ceux de Toulouse Métropole, par le biais des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
  - Promouvoir l'égalité des chances en mettant en place des actions d'éveil et de socialisation des enfants adaptées à la diversité des familles
  - Favoriser l'autonomisation, l'apprentissage de la vie sociale et l'investissement dans la vie citoyenne en soutenant financièrement les projets portés par les jeunes

➤ **Favoriser l'éducation partagée**

- Développer une offre de service diversifiée en matière de soutien de la parentalité dans les quartiers prioritaires politique de la ville et mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour informer les parents sur l'existence de ces services
- Augmenter la participation et l'implication des parents dans les espaces éducatifs tels que les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles, les centres de loisirs, etc.
- Construire des parcours individuels de la petite enfance à l'adolescence, en s'appuyant sur les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville

➤ **Lever les principaux freins périphériques à l'emploi :**

- en soutenant le développement d'une offre de garde adaptée et accessible
- en favorisant les démarches d'insertion et d'émancipation sociale des familles, et notamment des femmes en situation de monoparentalité
- en apportant un soutien plus spécifique aux structures d'accueil engagées en faveur des familles confrontées à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité (crèches à vocation d'insertion professionnelle, structures d'accueil à horaires élargis par exemple)

À cet effet, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre une couverture optimale du territoire et le financement des services aux familles. Le soutien aux opérateurs, et particulièrement aux associations, est essentiel à la mise en œuvre concrète du contrat de ville. À ce titre, des fonds spécifiques pourront être mobilisés pour optimiser le financement de projets innovants ou nécessitant des moyens supplémentaires.

À cet égard, la Caf s'attachera plus particulièrement à :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accueil du jeune enfant
- Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale
- Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables
- Favoriser la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances

\* \* \*

## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires

### De la politique de la ville de Toulouse Métropole

#### **INSTITUTION : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE**

#### **Les engagements auxquels l'institution souscrit**

**La Chambre de Commerce et d'industrie de Toulouse est un Etablissement Public Administratif.**

La Chambre de Commerce et d'Industrie a développé une offre de service afin de répondre à ses missions qui se décline par des prestations :

- D'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet,
- D'enregistrement de toutes les formalités liées à la vie de l'entreprise,
- D'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprise,
- De développement et de modernisation des entreprises en fournissant une réponse personnalisée à leurs demandes individuelles et en mettant en place des actions collectives,
- De contribution au développement territorial,
- De représentation des secteurs du commerce, de l'industrie et des services

#### *Interventions dans les quartiers prioritaires :*

- Intervention lors des forums sur l'emploi et sur la création d'entreprise au sein des quartiers (MCEF...),
- Mise en place d'actions qui permettent de rapprocher le monde des jeunes et de l'entreprise : nuit de l'orientation, Bourse de l'apprentissage, visites en entreprises organisées à l'occasion de la semaine de l'industrie
- La CCI de Toulouse souhaite mener une expérimentation afin d'améliorer la mise en relation et la concrétisation entre l'offre et la demande dans le secteur de l'hôtellerie restauration. Des visites en entreprise seront organisées pour des collégiens et des lycéens ainsi que des jeunes issus de la Mission Locale et des quartiers prioritaires.

#### **Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville**

- Accompagner la création et le développement de l'activité :
  - Inciter les porteurs de projet à solliciter les services de la CCI pour se faire accompagner dans des projets de création-reprise d'entreprise, dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services
- Améliorer l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage :
  - Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, renforcer l'information sur l'apprentissage et sur les dispositifs d'initiation aux métiers de l'artisanat,

- Développer l'offre au niveau des entreprises grâce à la mobilisation des développeurs de l'apprentissage vers ces publics cibles,
  - Favoriser les rencontres entre les jeunes candidats à l'apprentissage et les entreprises
  - Faciliter l'accès à la formation et à la qualification
- Mettre en place un partenariat durable avec les acteurs économiques

### **Les engagements auquel l'institution souscrit**

**Au travers du contrat de ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse s'engage particulièrement à :**

- Mieux accompagner la création et le développement d'activités dans les quartiers en améliorant la lisibilité de l'offre d'accompagnement de la CCI de Toulouse auprès des porteurs de projet, en s'appuyant sur notre partenariat avec Pôle Emploi
- Promouvoir les contrats aidés et l'alternance auprès des entreprises des quartiers prioritaires.

### **Les actions ou mesure que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

**Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse soutient ou s'associe principalement à :**

- Répondre aux besoins d'hébergement des jeunes entreprises en apportant un appui technique aux services de Toulouse Métropole en matière
  - de communication sur les opportunités immobilières (offre immobilière locative),
  - d'accompagnement technique pour les entreprises hébergées dans la Pépinière TPE-Bordelongue, en tant que partenaire de la Plateforme d'accompagnement et de conseil de Toulouse Métropole
- Répondre de façon claire aux entreprises déjà installées dans les quartiers ou candidates à l'implantation sur l'ensemble des problématiques (RH, Formation, financement, DD/RSE, innovation, Développement...) par la mobilisation de ses ressources internes,
- Mener des actions en faveur de l'emploi et notamment sur des métiers en tension auprès des quartiers prioritaires.
- Participer à l'anticipation des besoins en main d'œuvre et en compétences futures des entreprises afin d'apporter des réponses aux problématiques Rh des entreprises.

## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires

### De la politique de la ville de Toulouse Métropole

#### **INSTITUTION : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE HAUTE-GARONNE**

#### **Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir**

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute Garonne est un établissement public de l'État (Décret n° 2004-1165 du 02 novembre 2004).**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute – Garonne a développé une offre de service afin de répondre à ses missions qui se décline par des prestations :

- D'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet,
- D'enregistrement de toutes les formalités des entreprises. La CMA 31 est un lieu de ressources pour les chefs d'entreprises artisanales pour toutes les formalités intéressant la vie de leur entreprise,
- D'accompagnement à la création et la transmission d'entreprise,
- De développement et de modernisation des entreprises artisanales en leur fournissant une réponse personnalisée à leurs demandes individuelles et en mettant en place des actions collectives,
- De contribution au développement territorial,
- D'organisation de l'apprentissage du secteur et de la formation des apprentis, maîtres d'apprentissage et chefs d'entreprise,
- De reconnaissance et promotion de la qualité d'artisan, maître artisan et artisan d'art,
- De représentation de l'artisanat.

#### Interventions dans les quartiers prioritaires :

- Accompagnement des porteurs de projet au sein de la ZFU (dispositif DARE – Toulouse Métropole) : ateliers, formation et coaching des porteurs de projet et accompagnement des publics fragilisés (demandeurs d'emploi) financé par le FSE,
- Information sur l'apprentissage dans les collèges des quartiers prioritaires,
- Intervention lors des forums sur l'emploi et sur la création d'entreprise au sein des quartiers,
- Appui au financement des créateurs/repreneurs d'entreprises des quartiers prioritaires (dispositif NACRE).

## Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

- Accompagner la création et le développement de l'activité :
  - Organiser un dispositif d'accueil de premier niveau, au sein des quartiers, par le repérage des porteurs de projet pour faciliter l'accès à l'information pour les porteurs de projet et les entreprises ;
  - Mobiliser les acteurs du réseau d'accompagnement sur des actions de formation à la création d'entreprise ;
  - Valoriser la communication sur les dispositifs existant ;
  - Développer l'hébergement des TPE/PME en phase de lancement.
- Améliorer l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage :
  - Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, renforcer l'information sur l'apprentissage et sur les dispositifs d'initiation aux métiers de l'artisanat,
  - Développer l'offre au niveau des entreprises artisanales grâce à la mobilisation des développeurs de l'apprentissage vers ces publics cibles,
  - Favoriser les rencontres entre les jeunes candidats à l'apprentissage et les entreprises dans le cadre du jobdating apprentissage de la CMA 31

## Les engagements auquel l'institution souscrit

**Au travers du contrat de ville, la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne s'engage particulièrement à :**

- Mieux accompagner la création et le développement d'activités dans les quartiers en améliorant la lisibilité de l'offre d'accompagnement de la CMA 31 auprès des porteurs de projet,
- Faciliter le contact entre les demandeurs d'emploi et les entreprises artisanales par le renforcement de nos partenariats avec le Pôle Emploi et la Mission locale (échange de données),
- Renforcer les chances de réussite des créateurs d'entreprise artisanale par des accompagnements à la création d'activité « renforcés » : ateliers, coaching et suivi individuel,
- Accompagner les entreprises artisanales qui s'engagent dans les quartiers prioritaires par des actions de formation des jeunes chefs d'entreprise artisanale,
- Promouvoir les contrats aidés et l'alternance auprès des entreprises artisanales des quartiers prioritaires.

## Les actions ou mesure que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

**Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne soutient ou s'associe principalement à :**

- Faciliter l'accès à l'information pour les porteurs de projet et les entreprises artisanales en participant à un dispositif d'accueil de premier niveau et de proximité au sein d'un pôle entrepreneurial dédié,
- Répondre aux besoins d'hébergement des jeunes entreprises en apportant un appui technique aux services de Toulouse Métropole en matière de communication sur les opportunités immobilières (offre immobilière locative),
- Répondre de façon claire aux entreprises déjà installées dans les quartiers ou candidates à l'implantation sur l'ensemble des problématiques (humaines, techniques, financières, administratives, sécurité, hygiène alimentaire...) par la mobilisation de ses ressources internes,
- Conforter les initiatives en cours ou à venir (projet cœurs de quartiers) pour les porteurs de projet de commerce en communiquant sur les opportunités de locaux commerciaux liés aux quartiers prioritaires



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse Métropole

### *Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées*



#### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Le périmètre de l'ESS est défini par la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, consacrant les valeurs, les principes de gestion de l'entreprise ESS et ses acteurs historiques que sont les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, tout en ouvrant son périmètre aux sociétés commerciales respectant, dans leur objet social, ces valeurs et principes.

L'article 6 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire donne à la CRESS une mission d'intérêt général pour assurer « au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire ». Elle assure en particulier :

- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

*La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014- 2020 signée le 18 Juin 2014 fait de l'ESS un levier important de développement économique dans les quartiers prioritaires et s'engage à soutenir ce mode d'entreprendre :*

*« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) de par leur proximité avec les publics bénéficiaires de leurs actions contribuent à une réelle cohésion territoriale. Acteurs économiques importants, elles représentent également un vivier d'emplois potentiels pour les résidents des quartiers prioritaires. »*

*Une convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 entre le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et le ministre délégué auprès du ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville a également été signée le 27 Septembre 2013.*

Ainsi, la position d'interface de la CRESS entre les acteurs de l'ESS et les collectivités territoriales lui permet d'apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en matière de soutien au développement économique des Contrats de Ville en encourageant et en soutenant la création et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois non délocalisables dans les quartiers prioritaires.

## **Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville**

Les attentes de la CRESS vis-à-vis du contrat de ville se situent principalement autour de l'orientation thématique n°2 – Favoriser la création de richesses. Partant du constat que le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est plus faible qu'ailleurs dans la Métropole trois axes stratégiques ont été identifiés à partir du travail partenarial dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville :

- Augmenter durablement le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires
- Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics
- Soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers

La CRESS et l'ensemble des acteurs de l'ESS peuvent apporter des réponses sur ces trois axes stratégiques. En effet, l'ESS s'affirme comme une économie créatrice d'emploi et d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale. Elle est une réponse adaptée aux besoins des habitants des quartiers de la politique de la ville (de par son adaptation aux spécificités territoriales et son caractère innovant). Il nous semble donc important que le nouveau contrat de ville s'appuie sur les ressources qu'offre l'ESS pour les habitants des quartiers prioritaires.

## **Les engagements auquel l'institution souscrit**

Au travers du contrat de ville, *la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées* s'engage plus particulièrement à :

1. Positionner l'ESS comme levier de développement économique et d'emplois dans les quartiers prioritaires.
2. Favoriser la cohésion sociale et l'intérêt collectif à travers les projets et initiatives de l'ESS.
3. Favoriser la participation citoyenne en s'appuyant sur les ressources et le fonctionnement de l'ESS.

## **Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, *la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées* :

1. Contribue à une démarche participant d'une meilleure connaissance de l'ESS dans son ensemble par les techniciens de la Métropole et par les Conseils Citoyens. L'objectif est de montrer les réalités et les opportunités de l'ESS pour les quartiers prioritaires en s'appuyant sur :
  - de la communication autour du lien entre l'ESS et le Contrat de la ville : organisation d'un événement dans le cadre du Mois de l'ESS, utilisation des supports de communication de la CRESS (lettres périodiques, site Internet,...)
  - l'élaboration et l'organisation de formations à destination des agents des services de la Métropole en lien avec la Politique de la Ville.
  - La conception et l'organisation de formations pour les membres des Conseils Citoyens.
2. S'appuie sur son Observatoire Régional de l'ESS, avec pour objectifs :
  - d'améliorer et d'approfondir les données économiques disponibles sur les quartiers en

matière d'ESS.

- de contribuer dans une démarche de co-construction à la mise en place et au suivi de certains indicateurs (ESS) sur les quartiers prioritaires.
- de participer à l'analyse des dynamiques de ces quartiers.
- de repérer les initiatives et les besoins des acteurs de l'ESS dans les quartiers prioritaires.
- de valoriser les territoires à travers des fiches initiatives sur les acteurs de l'ESS des quartiers prioritaires.

3. Soutient la volonté d'accompagnement et d'animation de territoire de Toulouse Métropole sur le volet du développement économique. Les objectifs sont :

- d'appuyer la création, le développement et le maintien des structures de l'ESS dans les quartiers prioritaires.
- de mettre en réseau et de mobiliser tous les acteurs de l'ESS autour des problématiques de développement économique et d'emploi dans les quartiers prioritaires.
- de favoriser l'émergence d'initiatives et de projets sur les quartiers prioritaires.
- de favoriser l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS notamment via le dispositif Emploi d'Avenir
- de favoriser l'accès des jeunes des quartiers au Service Civique.
- d'accompagner les dynamiques de coopération économique de l'ESS présents dans les quartiers prioritaires.



## Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse Métropole



**Institution** : Pôle emploi Haute-Garonne

### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Depuis sa création en 2008, Pôle emploi est en première ligne face au principal défi, économique et social que constitue la lutte contre le chômage. Dans un contexte difficile de forte montée du chômage, Pôle emploi s'est engagé dans une profonde modernisation et adaptation du service aux demandeurs d'emploi et aux entreprises avec l'ambition de « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin ». Le projet stratégique « Pôle emploi 2015 » a abouti à l'émergence d'une nouvelle offre de services plus personnalisée et adaptée aux enjeux locaux, avec des marges d'autonomie substantiellement renforcées dans les territoires. Le nouveau Plan stratégique 2020 (convention tripartite Etat/ UNEDIC/ Pôle emploi 2015/2018) renforce notre action au plus près des besoins des territoires en particulier en direction des publics fragilisés. Pôle emploi, à ce titre, a signé le 30 Avril 2013 une convention nationale d'objectifs pour les quartiers populaires avec le Ministre du travail de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre délégué à la ville.

Pôle emploi Haute-Garonne est implanté de manière historique dans les quartiers prioritaires (5 agences avaient en charge les Quartiers « ZUS ») avec des actions locales innovantes et adaptées aux besoins des publics (Club Jeunes ZUS, prestations OSEZ, demi-journées de recrutements pour exemples). Dans la nouvelle configuration du Contrat de ville, 11 agences Pôle emploi sont impliquées et vont mettre en œuvre les engagements de la convention d'objectifs nationale ainsi que toutes actions émergeant des Diagnostics locaux des agences.

### Les attentes de Pôle emploi Haute-Garonne vis-à-vis du contrat de ville

Depuis de nombreuses années, les diagnostics locaux sur les quartiers de la politique de la ville font apparaître des freins récurrents pour les publics. Le manque d'autonomie, la faible connaissance des codes liés à l'emploi, liés aux nouvelles techniques de communication, le peu de mobilité nous amènent à rechercher des réponses partenariales. Au-delà de réels freins liés à l'emploi que nos services prennent en charge au quotidien, le constat partagé met en évidence la nécessité de combiner les actions et les moyens de tous les acteurs œuvrant dans le domaine du social, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle.

.../...

A titre d'exemple et sur la base des besoins des publics ZUS/ CUCS, 4 sessions « Français Langue Etrangère à dominante Professionnelle » (12 participants chacune) ont été mises en place à titre expérimental en 2014, sans pouvoir être pérennisés au-delà, pour des raisons réglementaires et ce, malgré une réelle utilité. De même, Pôle emploi a pu financer en 2014/2015, à titre dérogatoire sur ses fonds propres, une action associant mobilité géographique et insertion professionnelle. Cette action a permis le démarrage d'une Plateforme mobilité sur le bassin Toulousain. Même si nous adaptons en permanence nos services, nous ne pouvons pas répondre seuls aux nombreux freins sur ces territoires QPV.

Tous les apports du Contrat de ville, susceptibles de contribuer à la levée des freins périphériques à l'emploi, seront de nature à compléter la contribution de Pôle emploi en la rendant plus pertinente. De même, un travail partenarial sur la connaissance précoce des projets d'implantation et/ou de développement d'entreprises sera de nature à anticiper au mieux les besoins des futurs recruteurs et donc d'adapter en amont les compétences des publics des quartiers pour favoriser leur insertion

Enfin, et afin de réduire les écarts et le manque de réseaux de beaucoup de demandeurs d'emploi QPV souhaitant créer leur activité et/ou entreprise, la mise en place d'un portail partenarial, service unique permettant d'accès à l'information sur la création / reprise d'entreprise serait un plus nécessaire.

### **Les engagements auquel Pôle emploi Haute-Garonne souscrit**

- Pôle emploi assure la présence et la délivrance de ses services dans l'ensemble des quartiers QPV. Onze agences couvrent les territoires de la Politique de la ville dorénavant.
- Dans le cadre des renforts en 2013, la Direction Territoriale a privilégié les recrutements pour les agences en ZUS. De plus, en 2014, lors de la mise en place du dispositif IEJ ou de la convention « accompagnement global » avec le Conseil Départemental Haute-Garonne (mars 2015), les agences des QPV ont vu leurs effectifs se renforcer aussi, en lien avec l'accompagnement nécessaire de ces populations (11 conseillers dédiés IEJ sur 17 interviennent dans les agences « QPV », de même pour 10 Conseillers dédiés à l'Accompagnement global sur 17)
- Outre l'ensemble de ses services de « droit commun », Pôle met en œuvre depuis 2012 des services, des prestations spécifiques, adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi ; ils seront poursuivis (Osez, Club jeunes «ZUS», l'accompagnement global, ...) et adaptés, le cas échéant, en fonction de nouveaux besoins
- Pôle emploi Haute-Garonne poursuit et poursuivra activement la mobilisation des mesures et aides en faveur des publics en difficultés et particulièrement « QPV » ; les contrats aidés, l'alternance, les contrats de génération, l'IAE sont autant d'outils nécessaires pour l'insertion et la mise en place de parcours vers l'emploi des publics éloignés de l'emploi
- Par ailleurs, sur les 10 conseillers référents PLIE de Pôle emploi intervenant sur le PLIE Toulouse Métropole/ Sicoval, 7 travaillent dans les agences QPV.

### **Les actions ou mesures que Pôle emploi réalisera ou auxquelles nous nous associerons**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville Pôle emploi Haute-Garonne, prendra en place et/ou s'associera à

#### **Actions en propre**

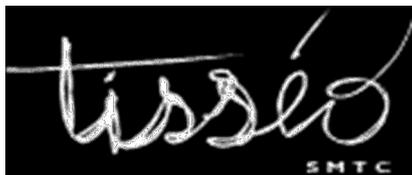
- Maintenir chaque année le dispositif OSEZ pour une centaine de bénéficiaires issus des quartiers de la PLV

- Maintenir chaque année le CLUB Jeunes ZUS pour 60 demandeurs d'emploi issus des quartiers de la PLV
- Poursuivre le dispositif IEJ : accompagnement intensif des jeunes sur 4 mois par 11 Conseillers dédiés sur le territoire pour 770 bénéficiaires en permanence
- Consolider la mise en place de l'Accompagnement global : accompagnement conjoint avec les Agents Territoriaux d'insertion du Conseil Départemental Haute-Garonne chacun sur son cœur de métier : environ 850 bénéficiaires pour 10 Conseillers dédiés en fonctionnement pérenne
- Mettre en place la promotion des profils de publics « QPV » auprès des entreprises qui recrutent via l'accompagnement renforcé et l'installation des équipes à Dominante Entreprises ; mobiliser en tant que de besoins les Entreprises signataires de la Charte « entreprises et quartiers »
- Mettre en œuvre annuellement la manifestation 31100 % (1/2 journée de recrutement à Bagatelle) et toutes autres journées de recrutement favorisant la rencontre des publics en difficultés et des entreprises (Forum Intérim de l'agence Borderouge, Forum Rencontres et Recrutements de la semaine de l'emploi en Octobre, journées de recrutements telles que « de la Terre à l'assiette » sur Jolimont/ Soupetard, ....)
- Animer des « matins emploi » en direction des associations de chaque quartier afin de partager des informations autour de l'emploi, des mesures, de l'offre de service de Pôle emploi (dont les évolutions de pole-emploi.fr). Il est prévu d'étendre des matinées d'information et de partage aux associations sur nouveaux quartiers entrants
- Mettre en place des partenariats sur l'accès aux Droits pour favoriser la connaissance de Pôle emploi auprès des publics les plus éloignés et non-inscrits (les Restaurants du Cœur, CPAM, CAF, CCPS (à venir),....)

#### Contribution aux actions partenariales

- Organiser et/ou contribuer régulièrement à des rendez-vous d'information en direction des habitants dans les quartiers sur des thématiques ciblées « emploi/formation/ marché du travail ». (4 mai et 10/06 chez TO7 par exemple)
- Participer aux actions de recrutement notamment organisées par les partenaires du SPE (1/2 journée de recrutement à Reynerie portée par TME, ½ journée de la Plateforme Emploi Empalot,...)
- Porter une attention toute particulière sur les recrutements de publics QPV sur les offres de CUI CAE et CIE, EA<sub>v</sub>
- Contribuer au sourcing et aux recrutements des publics en difficultés QPV dans le cadre des clauses d'insertion
- Participer activement aux orientations de Toulouse Métropole Emploi et contribuer à la mise en œuvre des actions GPEC T en particulier en direction des publics QPV
- Contribuer à des actions de Parrainages (NQT, FACE Grand Toulouse, ....)
- Poursuivre le Partenariat avec la PJJ et la convention avec le SPIP et les 2 centres de détention pour fluidifier les accompagnements des sortants de prisons et agir contre la récidive

**INSTITUTION : SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN URBAINS DE  
L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**



**Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir**

**Le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération toulousaine est l'autorité organisatrice de la mobilité de l'agglomération toulousaine.**

Le SMTC est composé de 4 collectivités intercommunales, dont Toulouse Métropole. Le SMTC a la compétence pour développer et organiser le réseau de transport en commun urbain. Ce réseau dessert 101 communes et près de 950 000 habitants.

Dans ce cadre, le SMTC a développé une offre de service qui se décline par des missions et prestations :

- Développement du réseau Tisséo métro-tram-bus en lien avec l'urbanisation des territoires et la croissance démographique et économique de l'agglomération.
- Définition de la grille tarifaire tenant compte du profil des clientèles du réseau Tisséo (personnes âgées, actifs ayant un emploi, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, familles nombreuses, étudiants).
- Mise en accessibilité des matériels roulants, des stations de métro et de tramway, des arrêts de bus, des agences commerciales en faveur des personnes à mobilité réduite et handicapées.
- Organisation du réseau spécifique Mobibus pour les personnes handicapées bénéficiaires de ce service.
- Développement et soutien aux services d'écomobilité vers les particuliers et entreprises : plans de mobilité, covoiturage, location de vélo, autopartage.
- Participation par le biais de l'agence de mobilité de Basso-Cambo aux politiques de réinsertion et de retour à l'emploi des personnes en difficulté.

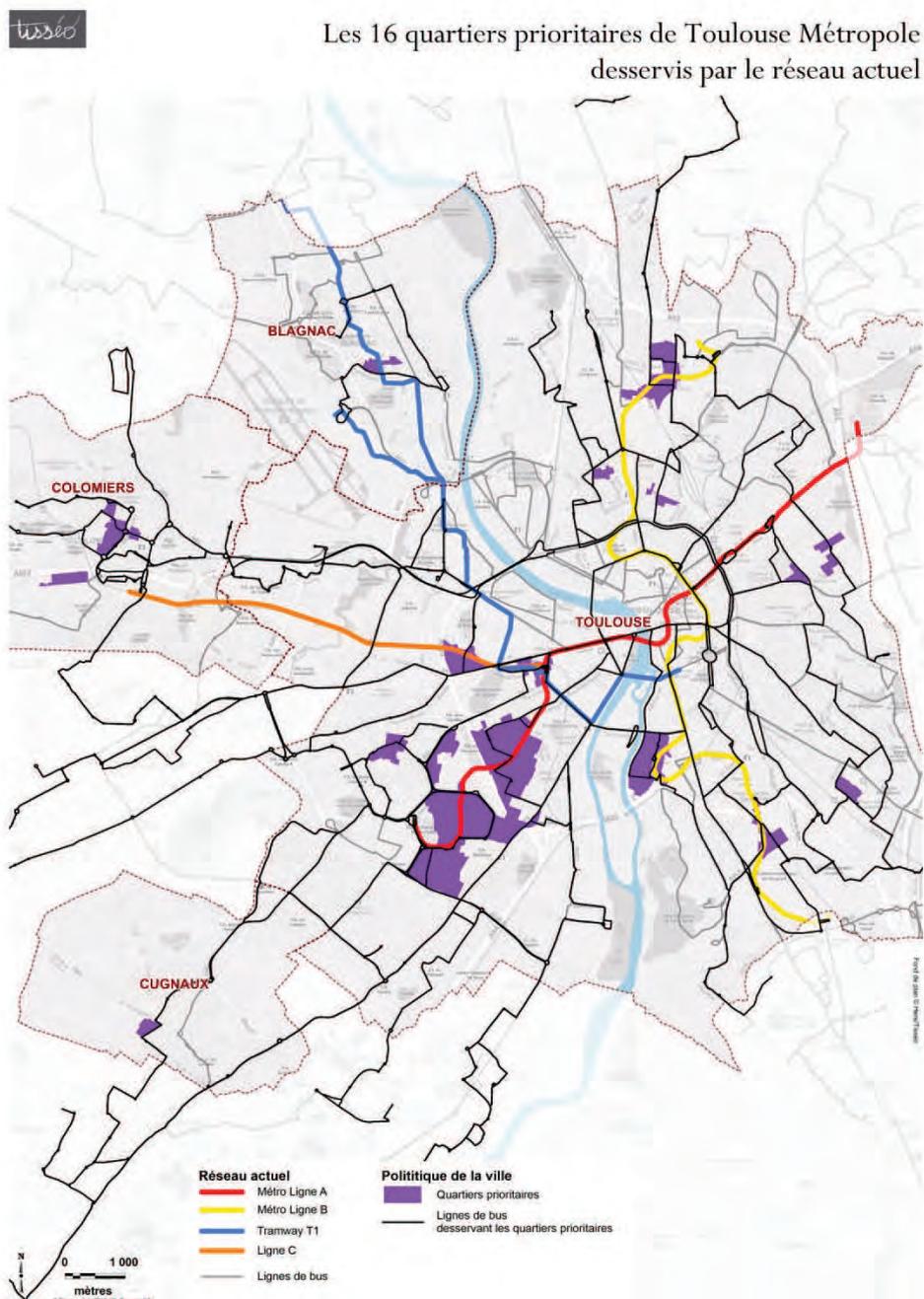
**Interventions dans les quartiers prioritaires :**

A ce jour, les quartiers prioritaires de Toulouse Métropole sont desservis par le réseau Tisséo :

- A Toulouse, les lignes A et B du métro permettent une desserte et accessibilité directe des quartiers Les Izards / la Vache, Empalot, Rangueil, Arènes, « Grand Mirail » (Bagatelle / La Farouette / Papus / Tabar/ Bordelongue et Reynerie / Mirail Université et le tramway T1 irrigue les quartiers des Arènes et de la Cépière Beauregard .
- Le réseau bus complète le réseau métro - tramway : Les Izards sont desservis par la ligne 41, Empalot par les lignes 11, 12, 34, 38, 54 et 52, Rangueil par les lignes 2, 23, 27 et 80, Arènes par les lignes 14, 34, 46, 64, 65 et 67, « Grand Mirail » (Bagatelle / La Farouette / Papus / Tabar/ Bordelongue et Reynerie / Mirail Université par les lignes 8, 11, 12, 14, 49, 50, 58 et 87, le quartier

Bourbaki est desservi par la ligne 15, celui de Négrenays par les lignes 27 et 41, celui de la Gloire par les lignes 23 et 37, celui de Soupetard par les lignes 19 et 37, celui de Bréguet Lecrivain par les lignes 10, 22, 68 et 80, celui des Pradettes par la ligne 8, 14 et 87 et celui de Cépière Beaugrad par les lignes 46, 64, 65 et 67, ainsi que la ligne ferroviaire Toulouse / Auch avec l'arrêt TOEC qui bénéficie d'un cadencement avec la ligne C.

- A Blagnac, la ligne T1 du tramway donne un accès à la cité des Barradels à Blagnac, par ailleurs accessible par la ligne 25.
- A Colomiers, la ligne 64 donne un accès aux quartiers Val d'Aran, Fenassiers/ Bel Air / Poitou et la ligne 55 permet aux habitants de la cité d'En Jacca de rejoindre le pôle d'échanges de la gare SNCF.
- A Cugnaux, la ligne 57, qui emprunte le TCSP de la Voie du Canal de Saint-Martory, dessert le quartier Vivier-Maçon et offre un rabattement rapide et fiable au pôle d'échanges de Basso-Cambo.



## **Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville**

- Connaître les projets de renouvellement urbain afin d'être en mesure :
  - D'organiser le réseau Tisséo en adéquation avec l'évolution des quartiers.
  - D'accompagner et de favoriser la mobilité des habitants, notamment en direction des zones d'emplois, des équipements d'enseignements, culturels et de loisirs, des services administratifs et sociaux.
- Améliorer l'information par les différents relais existants sur l'offre du réseau Tisséo :
  - En ce qui concerne les lignes de métro, tramway et bus.
  - En ce qui concerne la tarification.
  - En ce qui concerne des solutions alternatives : covoiturage, autopartage, vélo.

## **Les engagements auquel l'institution souscrit**

**Au travers du contrat de ville, le SMTC s'engage particulièrement sur les points suivants :**

- Optimiser l'offre de transport pour la desserte des quartiers prioritaires et améliorer la qualité de service.
- Prioriser dans les programmes de mise en accessibilité et de sécurisation les arrêts de bus des lignes desservant les quartiers prioritaires.
- Renforcer la présence humaine dans les espaces de transports (agences commerciales plus particulièrement et station de métro) au sein des quartiers prioritaires.
- Concevoir une tarification sociale et solidaire tenant compte des revenus et simplifier les démarches d'abonnement et d'achat de titre de transport.
- Tenir compte des quartiers prioritaires dans la définition des nouveaux projets de desserte.
- Inscrire des clauses sociales et d'insertion dans les appels d'offres liés aux chantiers d'infrastructures de transport afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi.
- Accompagner le retour à l'emploi par la mobilisation de l'agence de la Mobilité de Basso-Cambo, dont la mission est d'accompagner ce retour à l'emploi en apportant les conseils en mobilité nécessaires.
- Faciliter le contact entre les demandeurs d'emploi et l'exploitant du réseau Tisséo par le renforcement des partenariats avec le Pôle Emploi et la Mission locale.

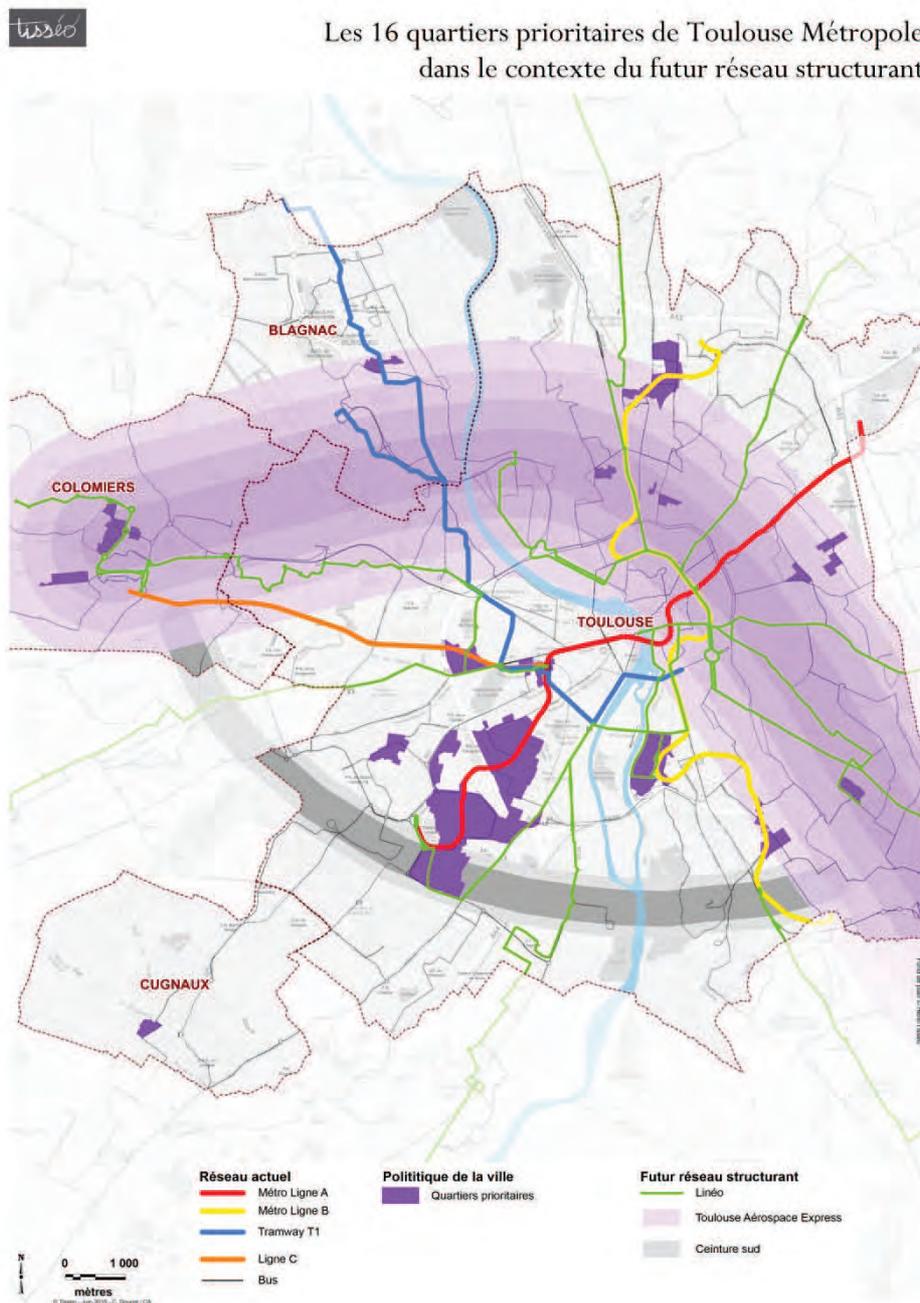
## **Les actions ou mesure que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

**Un projet d'évolution du réseau structurant Tisséo en capacité de répondre aux principaux enjeux du contrat de ville :**

- Un objectif de mieux desservir les zones économiques de l'agglomération toulousaine, facilitant leur accessibilité depuis les quartiers prioritaires
- Un objectif de répondre à l'évolution de la demande de déplacement liée à la croissance démographique et économique de l'agglomération.
- Un objectif de fluidifier le fonctionnement urbain de l'agglomération.

**La réalisation du réseau structurant 2025/2030 doit répondre à ces enjeux et contribuera au désenclavement des quartiers prioritaires :**

- Le futur réseau Linéo renforcera les dessertes de plusieurs quartiers prioritaires.
- Le passage à 52 m de la ligne A du métro améliorera la desserte du Grand Mirail et des Arènes.
- Le projet de troisième ligne de métro désenclavera les quartiers prioritaires de La Vache et Bréguet Lecrivain, ainsi qu'En Jacca sur Colomiers.
- Le projet de Ceinture Sud donnera plus de facilité d'accès aux zones d'emploi de l'Ouest et Sud-Est à partir du Grand Mirail.





## CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

### Présentation du cadre dans lequel l'USH Midi-Pyrénées et les organismes Hlm sont amenés à agir

Les thématiques qui sont le cœur d'intervention des organismes Hlm et sur lesquelles ils entendent poursuivre et approfondir les démarches engagées sont :

- ✓ le renouvellement urbain : accompagnement à la sortie de projets ANRU, prolongement de projets, nouveaux projets de renouvellement urbain comme sur Colomiers, dans lequel sont prévues des réhabilitations, des démolitions et de constructions, qui pourront utilement s'appuyer sur les expériences acquises dans les PRU du territoire
- ✓ la gestion urbaine de proximité : poursuite des démarches engagées, initiation de démarches dans les futurs quartiers
- ✓ les interventions patrimoniales : appuyées sur les Plans de stratégie patrimoniale et les Plans stratégiques énergétiques des organismes

### Les attentes de l'USH Midi-Pyrénées et des organismes Hlm vis-à-vis du contrat de ville

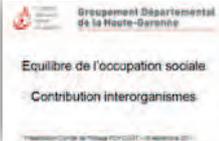
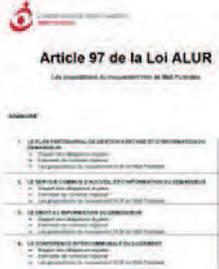
Les organismes jugent prioritaires les thématiques à prendre en compte dans le futur Contrat de ville, à savoir :

- ✓ Le peuplement et les attributions : la recherche d'un équilibre social des quartiers
- ✓ Les conditions de réussite de diversification de l'habitat : l'accession sociale
- ✓ L'accès au foncier
- ✓ Les copropriétés en difficulté : les conditions d'intervention des organismes
- ✓ Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle
- ✓ Le développement économique et l'insertion par l'économique

### Les engagements auquel l'USH Midi-Pyrénées et les organismes Hlm souscrivent et actions ou mesures que l'USH Midi-Pyrénées et les organismes Hlm réaliseront ou auxquelles ils s'associeront

	
<h3>Une contribution d'ensemble</h3>	
<b>Enjeux identifiés (cf. COPIE CUTM du 27/02/2015)</b>	<b>Rappel des apports USHMP</b>
<b>Pilier 1 : Améliorer le cadre de vie</b>	
<b>Orientations Habitat :</b> -Accompagner les OHLM pour produire plus (accès au foncier, financement, abattement TFPB ...) -Produire une offre diversifiée : locatif, accession...	« Les évolutions du financement du logement social et ses effets »  



<p>Mise à niveau qualitative du parc social</p>	<p>- Les engagements des OHLM en faveur du développement durable et leur partenariat avec les collectivités</p> <p>-Bilan annuel sur les réhabilitations dans le parc social</p>  
<p>Intervention des bailleurs dans les copropriétés</p>	<p>Référentiel « Conditions d'intervention des OHLM dans les copropriétés en difficulté »</p> 
<p>Attractivité du parc social (fidélisation des locataires)</p>	<p>Contribution à l'élaboration des contrats de ville de Toulouse Métropole et du Grand Auch</p> 
<p>Transparence des attributions au regard des orientations (équilibre d'occupation sociale)</p>	<p>-Charte des attributions Midi-Pyrénées</p> <p>-Référentiel sur l'équilibre d'occupation sociale</p>  
<p>Article 97 loi ALUR</p>	
<p>Gestion améliorée du stationnement</p>	<p>-Enquête stationnement 2015</p> 
<p><b>Orientation tranquillité et sécurité publique :</b> Observation des faits</p>	<p>-Chargé de mission sécurité interorganismes en lien avec le personnel de proximité des Ohlm</p> 
<p><b>Pilier 2- Favoriser la création de richesse</b></p>	
<p><b>Lever les freins à l'embauche:</b> Poursuivre la mise en œuvre des clauses d'insertion</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre des clauses d'insertion (chargée de mission dédiée)</p> 



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## MAQUETTE DE CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

**Engagement des partenaires au bénéfice  
des quartiers prioritaires de la politique de la ville  
de Toulouse métropole**

INSTITUTION : GROUPE DES CHALETS



### Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir

Le Groupe des Chalets est fortement impliqué sur les quartiers éligibles aux dispositifs successifs de la politique de la Ville dès son initiation dans les années 80. Depuis la mise en place du Programme National de la Rénovation Urbaine en 2003, notre organisme est aux côtés des collectivités et plus particulièrement aux côtés de la Ville de TOULOUSE dans le cadre de son Grand Projet de Ville. Il pilote depuis, des projets d'envergure tant de démolition/reconstruction que de réhabilitations lourdes ou de résidentialisations sur l'ensemble de son patrimoine.

Le Groupe des Chalets est également partie prenante de l'ensemble des dispositifs partenariaux ayant trait à la rénovation urbaine comme à l'ensemble des dispositifs impliquant les territoires relevant de la politique de la Ville. Particulièrement impliqué au travers du Pilier Cadre de Vie du Contrat de Ville, le Groupe des Chalets envisage ce dernier comme le cadre structurant des deux autres piliers relatifs, d'une part au renforcement de la cohésion sociale, d'autre part à la favorisation de la création de richesse, l'ensemble ayant vocation à améliorer la qualité du vivre ensemble et de l'image des quartier inscrits dans les QPV.

### Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville

Conscient de la nécessité de mieux répartir la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires, le Groupe des Chalets sera à la fois attentif aux méthodes et partie prenante aux projets permettant d'assurer une meilleure répartition du parc de logements à très bas loyers tout en reconnaissant la fonction sociale de certains sites. Ainsi le Contrat de Ville ne saurait s'entendre qu'en déclinaison des enjeux et objectifs identifiés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

Le Contrat de Ville et ce qu'il préfigure du NPNRU à l'échelle de la Métropole TOULOUSAINNE doit permettre de mettre en cohérence les politiques d'intervention de l'ensemble des partenaires des nouveaux QPV tant en matière de gestion sociale et d'animation territoriale que de stratégie patrimoniale. Cette logique de coordination doit en effet permettre d'améliorer de manière très sensible la gestion de l'ensemble des sites relevant des QPV et notamment ceux ayant une vocation sociale voire très sociale. En cela, le Contrat de Ville et ses annexes ne peuvent s'entendre qu'en cohérence avec les PEP et PSP du Groupe des Chalets.

Pour le Groupe des Chalets, il s'agit de poursuivre un objectif global d'amélioration du cadre de vie



des habitants actuels comme de ceux à venir en ne négligeant pas la construction de stratégies actives de diversification du logement, véritable levier de marketing territorial, au bénéfice de l'image de ses quartiers.

### Les engagements auquel l'institution souscrit

Au regard des orientations prioritaires arrêtées en Comité de Pilotage du Contrat de Ville, la Société des Chalets, en sa qualité d'acteur de la politique de la Ville sur les territoires de la métropole toulousaine concernés sera particulièrement attentive au titre :

- Des priorités d'actions en faveur des territoires de la politique de la Ville et de leurs habitants dans les priorités de travail de leurs équipes,
  - Maintenir plus de 40% de la masse salariale du personnel de proximité présent au sein des deux agences locatives des Chalets sur 25% du Patrimoine
  - Orienter l'action des équipes de personnel de proximité en respect des engagements pris dans le cadre de la convention partenariale de GUSP
- Mobiliser les moyens humains, techniques et financiers dans l'élaboration puis, la mise en œuvre du contrat de ville
  - Participer activement à l'ensemble des dispositifs partenariaux attachés au Contrat de Ville et à la Rénovation Urbaine, mais également aux questions de Sécurité Publique et Tranquillité Résidentielle
  - Créer un poste dédié à la mission de Chef de Projet Renouvellement Urbain
- Organiser l'instruction commune des projets et travailler à la simplification des procédures pour les acteurs de terrain
  - Mettre en cohérence des projets et actions à l'échelle interbailleurs sur les territoires où le patrimoine est imbriqué *ex Reynerie-Bellefontaine-Pradettes ...etc* notamment en lien avec l'abattement de TFPB.
- Identifier en commun les territoires de veille en nombre limité et autour d'objectifs ciblés

### Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera

Pour répondre aux principaux enjeux du Contrat de Ville, le Groupe des Chalets s'associe principalement sur les démarches ci-dessous :

- Participer aux réflexions sur les évolutions des schémas d'aménagement à venir sur les QPV,
- Contribuer à la diversité des logements en termes de statuts comme de forme architecturale,
- Finaliser ou initier la réhabilitation du patrimoine lorsqu'elle s'avère nécessaire afin de poursuivre ou générer une restauration de la qualité d'habiter et de l'attractivité des territoires concernés,
- Engager des réhabilitations énergétiques de nature à alléger de manière significative le montant de la quittance et le confort d'habiter,

- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants en déclinant les actions nées des réflexions partenariales et transversales en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,
- Poursuivre l'observation, l'analyse et la politique volontariste en termes d'équilibre de l'occupation sociale des immeubles,
- Favoriser, au travers d'une politique volontariste, la mobilité et les parcours résidentiels ascendants en terme de produit logement comme de territoire au sein du quartier comme à l'échelle de la Métropole, mais également l'arrivée de nouveaux habitants, intrinsèquement liée aux logiques de marketing territorial,
- S'inscrire comme une solution permettant de satisfaire aux conditions d'intervention dans les copropriétés en difficulté en qualité de syndic solidaire au service de toute action relevant d'un syndic de redressement,
- Poursuivre une politique volontariste en matière d'insertion sociale et professionnelle en qualité de maître d'ouvrage,
- Mettre en place une stratégie permettant de poursuivre l'objectif de tranquillité résidentielle au bénéfice de la jouissance paisible des logements.

## **ENGAGEMENT DE LA CITE JARDINS AU BENEFICE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE TOULOUSE METROPOLE**

### **INSTITUTION : ESH LA CITE JARDINS**

#### ***Présentation du cadre dans lequel la Cité Jardins est amenée à agir***

Les thématiques qui sont le cœur d'intervention des organismes Hlm et sur lesquelles la Cité Jardins s'entend de poursuivre et approfondir les démarches engagées sont :

- ✓ le renouvellement urbain : accompagnement à la sortie de projets ANRU, prolongement de projets, nouveaux projets de renouvellement urbain comme sur Colomiers, dans lequel sont prévues des réhabilitations, des démolitions et de constructions, qui pourront utilement s'appuyer sur les expériences acquises dans les PRU du territoire
- ✓ la gestion urbaine de proximité : poursuite des démarches engagées, initiation de démarches dans les futurs quartiers
- ✓ les interventions patrimoniales : appuyées sur les Plans de stratégie patrimoniale et les Plans stratégiques énergétiques des organismes

#### ***Les attentes de la Cité Jardins vis-à-vis du contrat de ville***

Ci-joints les thématiques à prendre en compte dans le futur Contrat de ville, à savoir :

- ✓ Le peuplement et les attributions : la recherche d'un équilibre social des quartiers
- ✓ Les conditions de réussite de diversification de l'habitat : l'accession sociale
- ✓ L'accès au foncier
- ✓ Les copropriétés en difficulté : les conditions d'intervention des organismes
- ✓ Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle
- ✓ Le développement économique et l'insertion par l'économique

**Les engagements auquel la Cité Jardins souscrit et les actions ou mesures que la Cité Jardins réalisera ou auxquelles elle s'associera**

**Une contribution d'ensemble : Enjeux identifiés (cf.COPIL CUTM du 27/02/2015)**

**Pilier 1 : Améliorer le cadre de vie**

ENGAGEMENTS	ACTIONS (*)
<p><b>Orientations Habitat :</b>                      -Accompagner les OHLM pour produire plus (accès au foncier, financement, abattement TFPB ...)                      -Produire une offre diversifiée : locatif, accession...</p>	« Les évolutions du financement du logement social et ses effets
Mise à niveau qualitative du parc social	- Les engagements des OHLM en faveur du développement durable et leur partenariat avec les collectivités -Bilan annuel sur les réhabilitations dans le parc social
Intervention des bailleurs dans les copropriétés	Référentiel « Conditions d'intervention des OHLM dans les copropriétés en difficulté »
Attractivité du parc social (fidélisation des locataires)	Contribution à l'élaboration des contrats de ville de Toulouse Métropole et du Grand Auch
Transparence des attributions au regard des orientations (équilibre d'occupation sociale)	-Charte des attributions Midi-Pyrénées -Référentiel sur l'équilibre d'occupation sociale
Article 97 loi ALUR	Application de la loi
Gestion améliorée du stationnement	-Enquête stationnement 2015
<b>Orientation tranquillité et sécurité publique :</b> Observation des faits	-Chargé de mission sécurité inter-organismes en lien avec le personnel de proximité des Ohlm

**Pilier 2- Favoriser la création de richesse**

ENGAGEMENTS	ACTIONS (*)
<p><b>Orientations Habitat :</b>                      -Accompagner les OHLM pour produire plus (accès au foncier, financement, abattement TFPB ...)                      -Produire une offre diversifiée : locatif, accession...</p>	« Les évolutions du financement du logement social et ses effets

(\*) L'ensemble des annexes ont été transmises par l'USH Midi-Pyrénées » en date du 26/05/2015

## CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE

### Présentation du cadre dans lequel l'esh COLOMIERS HABITAT est amenée à agir

L'esh COLOMIERS HABITAT s'inscrit pour la première fois dans le cadre de la politique de la ville. Forte de ses 50 ans d'expérience sur la ville de COLOMIERS qui, avec 29% de logements sociaux, a toujours développé une politique de mixité urbaine et sociale, l'esh COLOMIERS HABITAT souhaite poursuivre les démarches liées à son cœur de métier :

- Le peuplement et les attributions : la recherche d'un équilibre social des quartiers ;
- Les conditions de réussite de diversification de l'habitat : l'accession sociale ;
- Le patrimoine : maintenir un patrimoine afin d'éviter les copropriétés dégradées, construire en fonction des besoins de la collectivité et de la demande sur le territoire ;
- Le défi de la sécurité et de la tranquillité résidentielle ;
- Les habitants : développer la proximité, adapter les logements aux besoins, développer le bien vivre ensemble ;
- Le personnel : former les collaborateurs à l'évolution réglementaire

L'esh COLOMIERS HABITAT est l'unique bailleur social sur les 2 QPV de COLOMIERS avec 1 200 logements sociaux.

### Les attentes de l'esh COLOMIERS HABITAT vis-à-vis du contrat de ville

- L'esh COLOMIERS HABITAT est déjà très investie sur les QPV columérins qui effectivement connaissent des difficultés.
- Une prise en compte avec une proximité importante sur ces territoires est mise en œuvre par le bailleur social.
- L'identification de ces quartiers dans la politique de la ville doit pouvoir accélérer la rénovation urbaine du quartier du Val d'Aran en continuité avec l'opération du quartier des Fenassiers.
- Elle doit pouvoir aussi permettre de poursuivre les actions pour dynamiser la cohésion sociale dans ces quartiers, poursuivre le développement des actions de proximité et d'accompagnement des habitants.
- Le partenariat sur la thématique de la sécurité est aussi une attente.

### Les engagements auxquels l'esh COLOMIERS HABITAT souscrit.

- Prendre sa part dans les orientations stratégiques du contrat de ville en favorisant la mixité sociale afin de contribuer à la réduction des principaux écarts de situations constatés entre les QPV et les autres quartiers.
- Développer l'accès des habitants à l'emploi par l'inclusion des clauses d'insertion dans ses marchés de travaux ou de services et accompagner la ville dans les actions liées à l'économie sociale et solidaire.
- S'associer activement à toute mesure de cohésion, de Co-construction, de partenariat avec les habitants pour une meilleure intégration et une lutte contre la discrimination.

## Les actions, ou mesures, que l'esh COLOMIERS HABITAT réalisera ou auxquelles elle s'associera

- **Poursuivre la requalification** urbaine du quartier des Fenassiers déjà engagée à travers son activité d'aménageur et aussi de production diversifiée ;
- **Contribuer à la gestion urbaine et sociale de proximité** en répondant aux engagements de la charte réciproque (service référent ...) ;
- **Poursuivre le rétablissement d'un équilibre d'occupation** des ensembles immobiliers avec la collectivité et les associations de locataires en s'appuyant sur le guide des attributions réalisé en 2015, prendre en compte le vieillissement de la population ;
- **Contribuer à la sécurité des habitants** : poursuivre le partenariat avec les services de la tranquillité publique de la ville et de la police nationale ; maintenir notre politique de sécurisation des halls d'immeubles (pose système ouverture et caméras vidéo protection) ;
- **Poursuivre le partenariat avec les Maisons Citoyennes** : actions communes destinées au bien vivre des locataires, participation aux comités de quartiers, participation aux fêtes de quartier, réunions d'informations ;
- **Développer la proximité** : poursuivre le partenariat avec des associations (Unis-Cité, Léo Lagrange, Compagnons Bâisseurs) pour accompagner les locataires dans ces changements d'environnement ; grâce au service civique accompagner les locataires aux gestes éco-citoyens, aux économies d'énergie et au bien-vivre ensemble ; développer la mise en place d'habitants relais ; faciliter les services culturels de la ville à développer la culture au sein des quartiers ; maintenir et développer des contrôleurs propreté sur ces quartiers en lien avec les habitants ;
- Participer à la mise en œuvre de la **requalification du quartier du Val d'Aran** (et sa transformation positive globale en lien vers le centre ville) ;
- **Réhabiliter le parc social dégradé** permettant d'améliorer le cadre de vie en concertation avec les habitants et les autres partenaires ;
- **Développer les clauses d'insertion** : poursuivre notre effort (Colomiers Habitat se positionne actuellement au 2<sup>ème</sup> rang des bailleurs sociaux de la région Midi-Pyrénées dans ce domaine) en incluant dans nos marchés de travaux et de services cette clause destinée au service de l'emploi et notamment aux habitants des quartiers concernés ;
- **Faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire dans ces quartiers** : toujours en partenariat avec la collectivité, rencontrer et amener des acteurs de l'économie solidaire sur ces quartiers afin d'instaurer une économie nécessaire à la dynamique des quartiers ;

## Contribution d'Habitat Toulouse au Contrat de ville

### I. Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à réagir

Habitat Toulouse est un acteur majeur des Grands Projets de Ville toulousains tant par l'importance de son patrimoine concerné que par l'ensemble des actions menées sur ces territoires en matière de :

- renouvellement urbain : dans le cadre des 3 conventions ANRU, Habitat Toulouse a réalisé sur ces territoires un vaste programme de constructions, démolitions, réhabilitations et résidentialisations.
- politique de la ville : gestion de proximité, locative et patrimoniale renforcée. Actions de développement social et développement économique avec des partenaires associatifs et institutionnels.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville concernent aujourd'hui plus de 110 résidences d'Habitat Toulouse soit 10 000 logements, ce qui fait d'Habitat Toulouse le bailleur plus important sur ces territoires.

La stratégie patrimoniale d'Habitat Toulouse sur ces territoires est donc à construire en cohérence avec les orientations, objectifs et actions qui seront inscrits au contrat de ville de Toulouse Métropole.

Habitat Toulouse partage pleinement les orientations qui sont aujourd'hui débattues au sein du contrat de ville. L'approche croisée visant à améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et favoriser la création de richesse au sein de ces territoires est pour nous indispensable pour améliorer les conditions de vie au sein de ces quartiers et apporter les conditions d'une plus grande diversité sociale. Nous sommes donc aujourd'hui prêts à nous engager pleinement dans la démarche du contrat de ville. Notre expérience sur les territoires de la politique de la ville, notre patrimoine, notre réseau de proximité et notre relation avec les habitants et acteurs des quartiers font qu'il est indispensable pour nous d'être mobilisés avec force sur la mise en place et la mise en œuvre du contrat de ville.

### II. Les attentes de l'institution vis-à-vis du contrat de ville

Enjeux à prendre en compte pour Habitat Toulouse dans le cadre du contrat de ville :

- Mettre en place une stratégie partagée visant à mieux équilibrer l'offre de logements sociaux au sein de l'agglomération en identifiant notamment en amont des sites de reconstitution des logements démolis hors QPV.
- Maintenir un niveau d'investissement financier soutenu par l'ensemble des partenaires permettant d'atteindre les objectifs du contrat de ville notamment en matière d'amélioration du cadre de vie.
- Avoir une démarche spécifique à chaque quartier. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse Métropole sont d'une grande diversité et présentes des atouts/contraintes spécifiques. L'intensité d'action, d'engagement sera donc à moduler suivant la situation de ces différents quartiers.

- Développer les outils de diversification sociale (stratégie d'attribution des logements, développement de l'accession à la propriété, gestion des copropriétés dégradées).
- Améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers notamment par la gestion urbaine et social de proximité, les actions de développement social, le développement économique et l'accès à l'emploi.
- Développer le travail transversal entre les différents acteurs/institutions intervenant dans le cadre du contrat de ville.

**III. Les engagements auxquels l'institution souscrit au regard des 5 orientations prioritaires arrêtées en comité de pilotage (maximum 5 engagements)**

**Au travers du contrat de ville, Habitat Toulouse s'engage plus particulièrement dans les 3 orientations suivantes :**

- Réorganiser et mieux gérer la fonction métropolitaine d'accueil des ménages précaires, pour plus de mixité dans les quartiers prioritaires et une plus grande offre résidentielle partout en mettant en place et en œuvre avec les partenaires une stratégie de diversification de l'offre sociale sur le territoire de Toulouse Métropole,
- Placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail en développant des partenariats avec les institutions et associations œuvrant dans ce domaine,
- Restaurer la convivencia toulousaine autour de l'intégration des quartiers dans la ville en développant des partenariats avec les habitants, associations et institutions pour développer le lien social, les espaces et temps d'échanges, de rencontre et favoriser le vivre ensemble.

**IV. Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera (maximum 10 actions ou mesures)**

**- Gestion urbaine et sociale de proximité**

1. Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité par la présence de notre personnel de proximité et par la réalisation d'actions au plus proche des besoins des habitants.

**- Poursuivre le renouvellement urbain**

2. Prioriser les interventions sur notre patrimoine présent sur ces territoires pour poursuivre le changement d'image de ces quartiers, favoriser l'arrivée d'une population plus diversifiée et améliorer les conditions de vie des locataires en place par des opérations de démolition, d'aménagement, de réhabilitation et de résidentialisation.

**- Habitat logement**

3. Favoriser la diversification sociale par le développement d'opérations en accession sociale à la propriété et la mise en vente de logements de notre parc social dans des conditions adaptées

apportant des garanties à la bonne gestion des futures copropriétés (bâtiments réhabilités, positionnement d'Habitat Toulouse comme syndic...),

4. Participer activement à la mise en place, la conduite et le suivi de la convention communautaire de gestion des attributions pour mieux développer la diversification sociale au sein de notre parc et de l'ensemble du parc social toulousain.
5. Favoriser la reconstitution hors site des logements démolis en développant une stratégie foncière en lien avec la collectivité.

- **Lever les principaux freins à l'embauche pour faciliter l'accès à l'emploi**

6. Poursuivre et renforcer nos actions en matière d'insertion par l'économie par les chantiers d'insertion mais également par la clause d'insertion au sein de nos marchés en tentant de renforcer l'accès à l'emploi pour les femmes et les jeunes diplômés qui sont aujourd'hui sous-représentés au cœur des actions d'insertion.

- **Accompagner les entreprises, soutenir les initiatives et les projets d'aménagement à vocation économique**

7. Renforcer l'accueil d'entreprises et notamment de porteurs de projet/créateurs d'entreprise au sein des locaux présents dans notre patrimoine dans des conditions privilégiées notamment avec des niveaux de loyers modérés pour favoriser le développement économique de ces territoires tout en permettant d'animer les pieds de nos résidences.

- **Sport, Loisirs, culture, vie de quartier**

8. Continuer à accueillir des associations dans de bonnes conditions au sein de notre patrimoine concourant à animer et développer la vie de quartier,
9. Accompagner voire initier des actions en direction des habitants et de la vie sociale des quartiers (manifestations, partenariats de longue durée avec des acteurs associatifs...).



**Nouveau logis  
Méridional**

## Contribution du Nouveau Logis Méridional au Contrat de ville

### **I. Présentation du cadre dans lequel Nouveau Logis Méridional est amenée à réagir**

Le Nouveau Logis Méridional filiale du Groupe SNI pôle immobilier d'intérêt général de la Caisse de Dépôts, s'attache à répondre aux évolutions des besoins en logement des habitants de la Métropole Toulousaine.

**3 axes forts caractérisent notre action :**

- **S'engager aux côtés des collectivités locales pour le développement d'une offre nouvelle de logements sociaux.**
- **Veiller à préserver l'attractivité du patrimoine existant.**
- **Innover au service des clients et favoriser les parcours résidentiels.**

Le Nouveau Logis Méridional est un acteur majeur d'une partie des Grands Projets de Ville toulousains par ces actions en matière de :

- renouvellement urbain sur le quartier des IZARDS-3COCUS avec un traité de concession en vue d'aménager la Cité blanche. Les principaux objectifs étant d'accompagner le désenclavement du quartier, créer des espaces publics de proximité et produire une nouvelle offre de logements et de services.
- politique de la ville par des actions de gestion de proximité, locative et patrimoniale renforcée.

Le Nouveau Logis Méridional partage pleinement les orientations qui sont aujourd'hui débattues au sein du contrat de ville. L'approche croisée visant à améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et favoriser la création de richesse au sein de ces territoires nous paraît indispensable et est source de mobilisation de l'ensemble de nos équipes.

### **II. Les attentes du Nouveau Logis Méridional vis-à-vis du contrat de ville**

Les principales attentes vis-à-vis du contrat de ville pour le Nouveau Logis Méridional :

- Permettre de mener à bien les opérations de diversification de l'habitat
- Faciliter l'accès au foncier
- Relever les défis de la sécurité et de la tranquillité résidentielle
- Développer l'économie au sein des quartiers

### **III. Les engagements auxquels Nouveau Logis Méridional souscrit**

**Au travers du contrat de ville, le Nouveau Logis Méridional s'engage plus particulièrement dans les 3 orientations suivantes :**

- Réduire les écarts les plus significatifs en matière d'habitat, d'emploi et d'activité, d'éducation et de formation, ou encore de santé.

- Rééquilibrer l'offre de logement entre les quartiers prioritaires et le reste de la métropole et mieux organiser la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires.
- Restaurer la convivia toulousaine autour de l'intégration des quartiers dans la ville en développant des partenariats avec les habitants, associations et institutions pour développer le lien social, les espaces et temps d'échanges, de rencontre et favoriser le vivre ensemble.

#### **IV. Les actions ou mesures que le Nouveau Logis Méridional réalisera ou auxquelles elle s'associera**

##### **- Gestion urbaine et sociale de proximité**

1. Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité par la présence de notre personnel de proximité et par la réalisation d'actions au plus proche des besoins des habitants.

##### **- Poursuivre le renouvellement urbain**

2. Mettre en œuvre le programme de renouvellement urbain et de diversification de l'habitat de la Cité BLANCHE au sein du quartier Les IZARDS 3 COCUS et du site Tilleuls/Feuillantines au sein du quartier BREGUET l'ECRIVAIN.

##### **- Habitat logement**

3. Favoriser la diversification sociale par le développement d'opérations en accession sociale à la propriété et la mise en vente de logements du parc social existant dans des conditions adaptées apportant des garanties de rachat du bien en cas d'accidents de la vie des acquéreurs.
4. Participer activement à la mise en place, la conduite et le suivi de la convention communautaire de gestion des attributions pour mieux développer la diversification sociale au sein de notre parc et de l'ensemble du parc social toulousain.
5. Proposer à l'ETAT le rachat de 2 baux emphytéotiques afin d'élaborer un PSP sur 2 résidences représentant un volume de 250 logements dans le quartier MARAÎCHERS.

##### **- Lever les principaux freins à l'embauche pour faciliter l'accès à l'emploi**

6. Poursuivre et renforcer nos actions en matière d'insertion par l'économie par les chantiers d'insertion mais également par la clause d'insertion au sein de nos marchés.

##### **- Vie de quartier et concertation**

7. Continuer à accueillir des associations de locataires dans de bonnes conditions au sein de notre patrimoine concourant à animer et développer la vie de quartier,
8. Accompagner et initier des actions en direction des habitants (manifestations, partenariats de longue durée avec des acteurs associatifs...).



contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

## CONTRIBUTION AU CONTRAT DE VILLE



### Engagement des partenaires au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Toulouse métropole

#### INSTITUTION : PATRIMOINE SA Languedocienne

##### **Présentation du cadre dans lequel l'institution est amenée à agir**

PATRIMOINE SA Languedocienne est une Entreprise Sociale pour l'Habitat dont la mission principale est la production et la gestion de logements sociaux. Depuis les débuts de la politique de la Ville, PATRIMOINE est un partenaire des politiques territoriales menées sur les quartiers prioritaires œuvrant sur le volet du cadre de vie par l'intervention sur l'habitat (réhabilitation, renouvellement urbain...) et participant aux dispositifs partenariaux d'amélioration de la gestion urbaine de proximité, de tranquillité publique (cellule de veille, ZSP...) et d'animation locale.

PATRIMOINE gère sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la métropole plus de 3000 logements soit près d'un tiers de son parc. Il est le premier bailleur en nombre de logements sur le quartier Reynerie-Bellefontaine.

PATRIMOINE a su mettre en œuvre sur ces territoires une politique sociale innovante : opérateur de la mixité sociale (logements étudiants, accession sociale) et de la mixité fonctionnelle (transformation de locaux d'activité, développement de crèche...) au service d'une plus grande qualité de service.

##### **Les attentes de l'institution vis à vis du contrat de ville**

Le constat est fait sur les territoires de la géographie prioritaire, que ces derniers sont marqués par une fragilité socio-économique des ménages - du fait même de leur éligibilité sur le critère du niveau de revenus - et par une part importante des logements sociaux. Cependant la situation initiale des territoires à l'entrée en quartier prioritaire n'est pas la même partout, et les dysfonctionnements les plus importants sont concentrés sur les quartiers ultra-prioritaires (catégorie d'intérêt national).

Le pilier cadre de vie du contrat de ville n'aura d'efficacité qu'au côté de la somme des actions développées au bénéfice du mieux vivre des territoires et en lien avec la prochaine Conférence Intercommunal du Logement.

## **Les engagements auquel l'institution souscrit**

Au travers du contrat de ville, *PATRIMOINE* s'engage plus particulièrement à :

- Poursuivre sa politique patrimoniale volontariste (renouvellement urbain et amélioration de l'habitat) notamment par la poursuite d'une réflexion sur le développement durable dans les quartiers
- Accompagner la politique de mixité des territoires par la production de logements diversifiés adaptés au besoin de la clientèle et au marché
- Poursuivre sa politique d'amélioration de la qualité de service en lien avec ses locataires par le biais des projets de gestion de site et une organisation adaptée de ses compétences
- Soutenir les actions des piliers cohésion sociale et création de richesses en direction de ces locataires

Pour cela *PATRIMOINE* participera aux démarches partenariales en mobilisant ces équipes en fonction des compétences et des capacités de son organisation.

## **Les actions ou mesures que l'institution réalisera ou auxquelles elle s'associera**

Pour répondre aux principaux enjeux du contrat de ville, *PATRIMOINE* soutient ou s'associe principalement à :

Dans le domaine de la GUSP

- Poursuivre le processus d'amélioration de la qualité de service sur ces territoires au travers notamment des démarches de gestion de site et du référentiel Qualipatrimoine
- Articuler les orientations de la démarche GUSP avec les plans d'actions liées à la convention d'exonération de la TFPB
- Élaborer des stratégies qui visent à améliorer la tranquillité résidentielle

Dans le domaine de l'habitat

- Étudier les transitions énergétiques des résidences en QPV afin notamment de participer aux économies de charges pour les locataires
- Poursuivre dans le cadre de la remise jour du Plan Stratégique de Patrimoine des réhabilitations soucieuses de la qualité d'usage
- Poursuivre sur les territoires l'effort de renouvellement au bénéfice d'une plus grande mixité et de l'amélioration constante du patrimoine bâti

Dans le domaine de l'occupation résidentielle

- Agir en faveur de la poursuite du rétablissement de l'équilibre d'occupation des ensembles résidentiels par un travail de fidélisation des locataires et de mise en œuvre de parcours résidentiel

Dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise

- Poursuivre notre démarche d'opérateur socialement responsable (clauses d'insertion, politique RH...)
- Soutenir les dynamiques de développement économique et de projet à haute utilité sociale (Centre d'affaire de quartier, Maison de la Santé...)

## CONTRIBUTION PROMOLOGIS AU CONTRAT DE VILLE

### Présentation du cadre dans lequel PROMOLOGIS est amenée à agir

PROMOLOGIS – Entreprise Sociale de l’Habitat – dont le siège social est situé 2 rue du Docteur Sanières à TOULOUSE gère en pleine propriété 7 941 logements sur le périmètre de la CUTM – Communauté Urbaine de Toulouse Métropole.

716 logements entrent dans le champ d’application du contrat de ville 2015 – 2020 selon la répartition ci-après :

- 281 logements - TOULOUSE-Ville
  - Rangueil (239 logts) – Grand Mirail (17) – La Gloire (3) – Empalot (15) – Soupetard (1) – Cépière Beauregard (1) – Arènes (1) – Négrenays (4)
- 424 logements – BLAGNAC – Les Barradels
- 11 logements – CUGNAUX – Le Vivier.

PROMOLOGIS développe une production soutenue de plus de 500 logements livrables sur la CUTM en 2015, financés principalement en PLUS, dont 1/3 en PLAI.

Parallèlement PROMOLOGIS s’engage fortement sur la maintenance de son parc immobilier locatif ainsi que sur des programmes à 5 ans de réhabilitation énergétique, de renouvellement urbains, des démolitions et reconstructions de certains immeubles.

PROMOLOGIS est engagée historiquement dans des politiques d’attributions tendant à préserver l’équilibre social dans ses immeubles, à favoriser le vivre ensemble par une gestion de proximité assurée par ses équipes et autres partenaires externes spécialisés notamment en direction des publics identifiés comme étant fragiles.

Enfin PROMOLOGIS contribue, comme partenaire de l’Etat et des Collectivités au développement dans son ensemble du logement social et aux missions d’intérêt général qui y sont associées.

## **□ Les attentes de PROMOLOGIS vis-à-vis du contrat de ville**

Le renouvellement urbain est souvent l'élément déterminant des projets de contrat de ville qui prennent en compte dans un périmètre déterminé les thématiques liées au bâti, plus généralement à la requalification urbaine, aux transports, aux équipements publics et au développement économique et social, à l'accompagnement des populations les plus en difficulté.

Il doit être accompagné d'un véritable travail de fond sur le peuplement et l'occupation de ces quartiers sur les orientations à prendre pour leur devenir.

La prise en compte de cette thématique reste ainsi prédominante. Elle peut porter sur :

- Un diagnostic des enjeux de peuplement
- La redéfinition des politiques d'attributions
- La tranquillité résidentielle
- L'accompagnement des publics fragilisés
- La prise en compte des problèmes de sécurité
- Le développement de l'insertion professionnelle
- L'accès aux services publics et de proximité
- La participation des publics concernés aux projets.

## **□ Les engagements auxquels PROMOLOGIS souscrit**

Au regard des 5 orientations prioritaires arrêtées par le COPIL, PROMOLOGIS s'inscrit plus particulièrement dans les déclinaisons suivantes :

- L'accueil des ménages précaires, l'accompagnement et toutes autres dispositions qui concourent à l'équilibre social des quartiers
- La diversification et l'équilibre de l'offre de logements, en locatif et accession sociale
- L'accompagnement en matière d'insertion et d'emploi des habitants auprès des entreprises
- La valorisation de l'image des quartiers par le développement du bien vivre ensemble, de la tranquillité résidentielle et la prise en compte de la sécurité.

## **□ Les actions ou mesures auxquelles PROMOLOGIS s'associera**

- La poursuite de la requalification urbaine du site de BLAGNAC – Les Barradels notamment, à travers le projet des Cèdres
- La contribution à l'élaboration de la Conférence Intercommunale du Logement de Toulouse Métropole
- La participation à la gestion urbaine et sociale de proximité, en particulier sur le site de BLAGNAC – Les Barradels
- La contribution au développement de l'économie sociale et solidaire, à la gestion de proximité, au bien vivre et à la sécurité des habitants de BLAGNAC – Les Barradels.



# Le Contrat de ville de Toulouse Métropole 2015 – 2020

*Cahiers territoriaux*

**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
**au 12 Juin 2015**

contrat  
2015-2020  
de ville

Les résultats des travaux en ateliers sont présentés en regroupant les quartiers prioritaires suivant le périmètre des 12 conseils citoyens de l'agglomération toulousaine.

## **Sommaire**

*Arènes / Cépière Beauregard*

*Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue*

*Barradels*

*Bellefontaine / Milan*

*Breguet – L'écrivain / Maraîchers*

*Empalot*

*Les Izards – La vache / Bourbaki / Negreneys*

*Pradettes*

*Reynerie / Mirail Université*

*Soupetard / La Gloire*

*Val d'Aran - Fenassiers - Bel air - Poitou / En Jacca*

*Vivier-maçon*

# *Arènes - Cépière Beauregard*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Arènes

## Au cœur d'un pôle d'échange métropolitain

### L'histoire du quartier...

Le quartier se situe sur une des entrées historiques de l'ouest de Toulouse. Il se caractérisait par la présence, en lien avec la gare ferroviaire, de nombreuses usines et entrepôts, aujourd'hui disparus, à l'exception de Cegelec (locaux désaffectés). Ces activités ont laissé en héritage une emprise foncière particulière composée de larges parcelles, très différentes des petites parcelles du tissu pavillonnaire alentour. Il tient son nom des arènes du Soleil d'or édifiées en 1953, qui pouvaient accueillir jusqu'à 14 000 spectateurs lors de spectacles de taumachie. Quelques années plus tard en 1957 débute le chantier de la barre Cristal, une des plus grandes copropriétés de Toulouse. A partir de la fin des années 1980, d'autres immeubles, sociaux pour la plupart, sortent de terre. Deux d'entre eux sont des résidences étudiantes, cumulant 435 logements.

En 1989, les arènes du Soleil d'or laissent la place à un lycée de communication qui conserve l'empreinte de l'édifice d'origine. La transformation du quartier prend de l'ampleur avec la structuration du pôle d'échanges des Arènes dans le courant des années 1990, qui démarre par l'arrivée du métro en 1993 et se prolonge jusqu'aujourd'hui, avec notamment la construction de la ligne T1 du tramway inaugurée en 2010.

### ... et ses habitants

Le quartier accueille quelques 2 000 habitants auxquels s'ajoute une population d'étudiants relativement importante. Ainsi la proportion des jeunes résidents sur le quartier est remarquable. On note également une présence importante de familles avec des enfants en bas âge, notamment des familles monoparentales.

#### ■ Arènes

- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

1 920

habitants

725 000

19,9 %

de moins de 17 ans

20,3 %

11,3 %

de plus de 65 ans

14,1 %

#### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

### Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

### Profiter de la vie de quartier

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

### Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

### Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**5,5 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**16,5 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**51,8 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Aujourd'hui le quartier s'étend entre les interstices des infrastructures dédiées aux transports, ce qui a pour conséquence un manque de cohérence des espaces publics, des services et des commerces, et des liaisons piétonnes compliquées, que ce soit entre les habitations elles-mêmes ou pour accéder aux transports en commun. Le pôle multimodal a son propre fonctionnement, indépendant du reste du quartier. Les espaces publics sont dédiés au fonctionnement de ce pôle, ainsi ils sont avant tout des lieux de passage et non de vie pour les habitants, ce qui génère un manque d'espaces de rencontre. Le quartier est scindé par de fortes coupures urbaines : la barre Cristal de plus de 200 mètres de long, la voie ferrée et la trémie Koenig. L'isolement du pôle multimodal, malgré sa fréquentation (deuxième gare après Matabiau), pénalise son attractivité et le rôle qu'il pourrait jouer à l'échelle du secteur rive gauche. Le quartier des Arènes est également situé sur un secteur qui connaît une pression foncière importante et qui, de ce fait, se densifie.

« Plus de commerces de proximité avec des accès faciles »

« Plus d'espaces de rencontre des habitants du quartier et des voyageurs du métro Arènes. »

« Repenser le maillage entreprises, acteurs de l'emploi, entreprises de proximité »



### Accéder aux services

La Mairie de quartier la plus proche se situe à Saint-Cyprien. Le quartier dispose d'un collège général et technique, celui des Arènes, d'un lycée professionnel et technique privé, Billières. Les groupes scolaires de la Patte d'oie, rue du Tchad, et Billières, rue Henri Desbals, accueillent les enfants du quartier.



### Profiter de la vie de quartier

Les équipements du quartier ont avant tout un rayonnement métropolitain (deux cliniques privées, lycée, pôle d'échanges), peu sont tournés vers les habitants du quartier. Il n'y a pas d'équipement d'animation sociale, malgré quelques associations actives comme l'ASSQOT, l'ASCA, le comité de quartier... Les pieds de la barre Cristal sont investis pour partie par des commerces ou associations, mais ne sont fréquentés que par les habitants de l'immeuble.

Des publics différents et nombreux fréquentent le quartier mais ils ne font que se croiser : voyageurs, étudiants, lycéens, familles. Le quartier est un lieu de passage rythmé par les migrations « domicile-travail », il se retrouve d'ailleurs « sans vie » au-delà de 18h00. Cette situation génère des problématiques de tranquillité et de sécurité publique, notamment de trafics, d'actes d'incivilité...



### Se loger

Le quartier a la particularité d'accueillir de nombreux logements en copropriété : la copropriété Cristal regroupe à elle seule près de 430 logements, auxquels s'ajoutent les logements de celle du 401 route de Saint-Simon et d'autres plus petites. 202 logements sociaux complètent l'offre dans six résidences. Deux résidences étudiantes proposent 393 logements.

La part des T4 et plus dans le logement social est de : 33 % (hors logements étudiants).



### Se déplacer

Le quartier de par sa proximité avec le pôle d'échanges métropolitain est très bien desservi : métro, bus, tram, train, parc relais le relie au centre-ville, mais aussi à l'ensemble de l'ouest métropolitain.

Cela dit, si le maillage est bon avec le reste de la ville, les circulations piétonne et cycliste y sont compliquées du fait de coupures urbaines importantes (grande barre du Cristal, voie ferrée, infrastructures de transport). De plus, il y a un manque de liaison entre le pôle d'échanges et le reste du quartier. Le pôle d'échanges est finalement peu accessible depuis les habitations.



### Travailler

Le quartier est situé au cœur d'un pôle économique regroupant les secteurs Purpan, Cartoucherie et Arènes, et représentant un total de près de 34 000 emplois. Le secteur Arènes, plus précisément, réunit à lui seul plus de 6 000 emplois. Ce grand pôle se singularise par des activités en lien avec la santé (CHU Purpan, clinique Pasteur...) et ses activités d'enseignement supérieur.



### Faire ses achats

Le quartier dispose de nombreux commerces à proximité, organisés en deux secteurs, celui de l'avenue de Lombez et celui de la route de Saint Simon, les commerces de la place Emile Mâle sont, eux, tournés vers une clientèle de passage. Le supermarché route de Saint-Simon a prévu son départ prochainement. Un marché de plein vent vient d'être créé suite à la mobilisation d'acteurs du quartier (comité de quartier Arènes - Saint-Cyprien, association des commerçants, ASCA...).

« Faciliter l'embauche des jeunes sur le quartier ainsi que celle des parents isolés »



**11 700 €**

de revenu médian par UC

21 132 €



**33,8 %**

de ménages à bas revenus

20,6 %



**56,6 %**

d'actifs occupés

62,8 %



**20,5 %**

de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier entre en Politique de la ville pour la première fois en 2015.

Sur le périmètre du quartier une Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'îlot Cegelec, impasse des Arènes, est inscrite au PLU et comprend comme enjeux : compléter le maillage de voiries, développer les circulations douces, relier le jardin du Pech à la station des Arènes, accroître l'intensité urbaine et l'usage du sol et améliorer la qualité et le confort des espaces publics. De manière plus large, une réflexion sur la constitution d'un cœur de quartier autour de la station multimodale des Arènes est en cours.

De plus, ce territoire est situé à proximité d'un secteur en pleine mutation porteur notamment du projet de l'écoquartier de la Cartoucherie qui prévoit la construction de 3 300 logements et l'accueil de près de 6 000 nouveaux habitants. De nombreux équipements publics de proximité (crèche, groupe scolaire, jardins...) verront également le jour ainsi que de nombreux commerces.

Écoquartier Cartoucherie



### Les enjeux pour le quartier

**Un cœur de quartier qui se dessine autour des places Emile Mâle et Nadal**

**Un quartier accueillant pour les habitants et les usagers**

**Des fragilités à prendre en compte (jeunes familles et accès à l'emploi)**

**1 480**  
logements  
339 750

**28,2 %**  
de propriétaires  
42,5 %

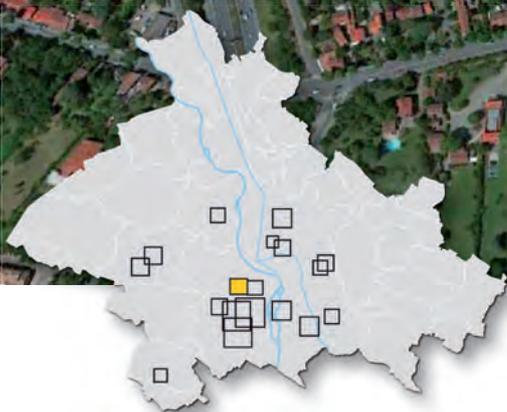
**39,7 %**  
présents depuis plus de 5 ans  
49,5 %

**7,55**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)  
5,91

version provisoire

TOULOUSE

Cépière / Beauregard



- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard**
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## Un quartier enclavé par les grands équipements métropolitains

### L'histoire du quartier...

Le quartier se trouve sur un secteur qui a porté des histoires singulières et qui en garde encore aujourd'hui un patrimoine original. Au nord, les équipements sportifs Georges Aybram sont depuis 1969 le lieu d'entraînement de l'historique club de rugby toulousain, le TOEC. Ce club a d'ailleurs donné son nom au quartier, à une école du quartier et à la gare. Au sud, l'hippodrome de la Cèpière est également un équipement renommé de longue date, puisqu'il fut construit dans les années 1860 et est considéré comme l'un des plus beaux de France. Enfin, la cité-jardin de la Cépière, composée de 190 maisons individuelles, de plain-pied et entourées de jardins, a été conçue en 1938 par l'Office public de l'habitat à bon marché comme une cité d'urgence pour accueillir et loger les réfugiés républicains espagnols.

### ... et ses habitants

Le quartier accueille 1 150 habitants. La cité-jardin d'Habitat Toulouse se caractérise avant tout par une forte présence de retraités (près d'un tiers), de familles avec enfants notamment issus de la communauté des gens du voyage, mais également par des situations de squats et d'occupation sans droit. En ce qui concerne le parc de logements du bailleur Patrimoine Languedocienne, les résidences Olympia-Beauregard et Roquemaurel accueillent de nombreux petits ménages (une à deux personnes) et des familles avec enfants (majoritairement de moins de quinze ans).

**1 150**

habitants

725 000

**22,6 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**14,3 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

### Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

### Profiter de la vie de quartier

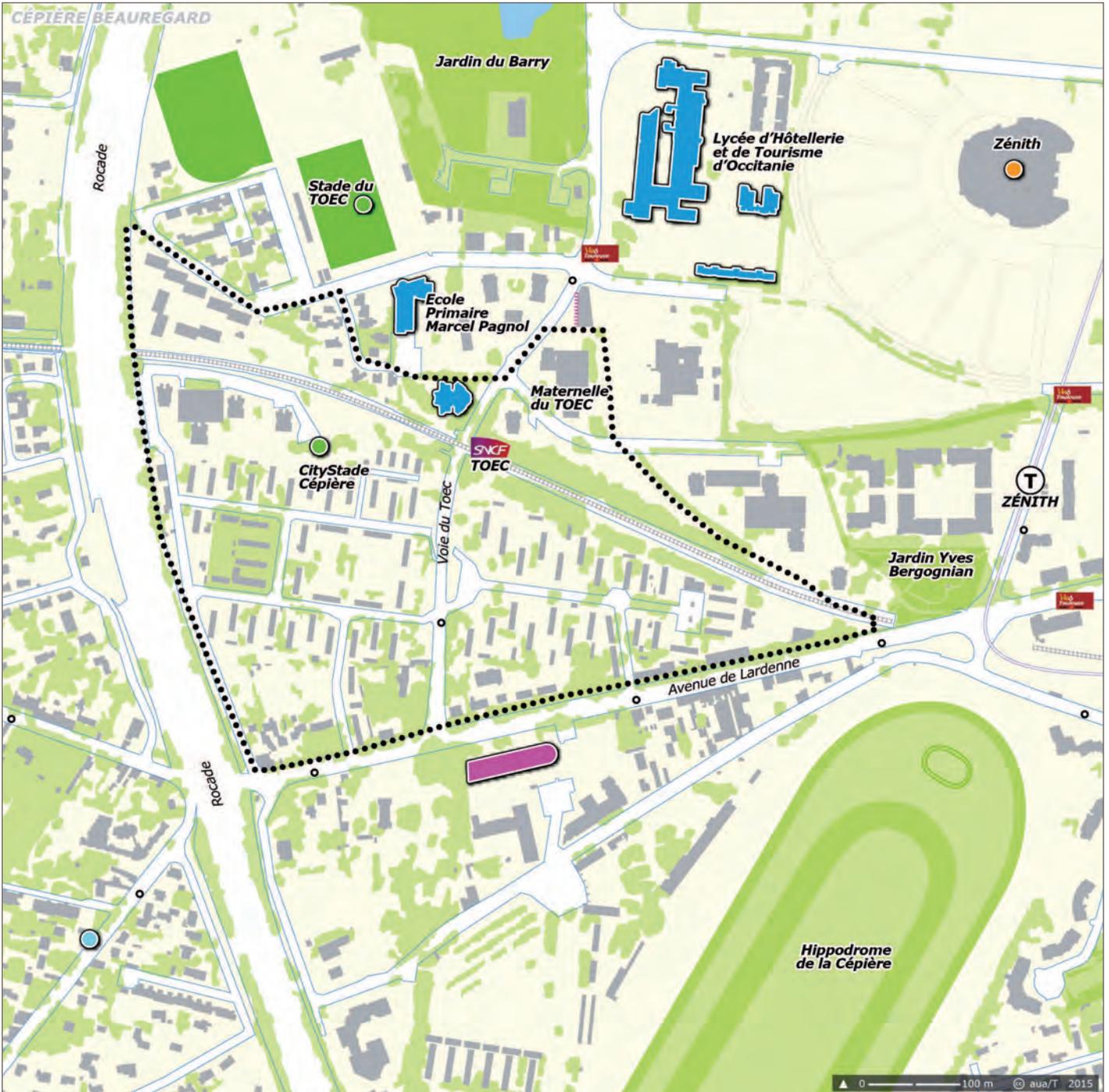
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

### Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

### Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**7,5 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**25,1 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**44,4 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier Cépière est un quartier atypique composé de maisons individuelles mitoyennes auxquelles s'ajoutent deux résidences d'habitat social (Roquemaurel et Olympia-Beauregard) et de copropriétés à proximité de la voie ferrée. Ainsi, le tissu urbain est très différent des tissus alentour et de ceux des autres quartiers prioritaires de la métropole. D'autant plus qu'il est resté vert et peu dense en raison de la servitude du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport.

En forme de triangle, il est enclavé par le périphérique à l'ouest, et une série d'équipements de grande envergure au nord et au sud : le complexe sportif, le Zénith, le lycée hôtelier, l'hippodrome. Seule, l'avenue de Lardenne le relie par la pointe du triangle au reste de la ville, vers la Patte d'Oie, axe historique majeur. Au nord, la voie ferrée coupe le quartier en deux ; la voie du TOEC est l'unique axe qui permet de franchir cette coupure. Cette situation particulière, ajoutée à la vétusté des cheminements, donne un sentiment d'isolement, voire de délaissement, et de manque de cohérence interne du quartier. Cependant, il est situé sur un axe nord-sud qui surplombe la plaine de la Garonne ; à ce titre il s'inscrit dans une continuité de grands espaces verts, entre le jardin du Barry au nord et les châteaux et parcs du Mirail et de Reynerie au sud.

« Développer des activités populaires au centre du quartier »

« Profiter de la création de la Cartoucherie pour dynamiser lien anciens/nouveaux habitants »

« Dynamiser le quartier : un projet rassemblant les différentes générations »



### Accéder aux services

Le quartier est assez dépourvu en services publics. Toutefois, deux écoles publiques y sont situées: la maternelle du TOEC et la primaire Marcel Pagnol. La mairie de quartier la plus proche se situe à Saint-Cyprien.



### Profiter de la vie de quartier

Les habitants des différents programmes immobiliers (Cité-jardin de la Cépière, résidences Beauregard et Roquemaurel et copropriétés) se rencontrent peu du fait du fonctionnement propre de chaque résidence et des différences de composition sociale, mais aussi en raison de l'absence de lieux conviviaux. A noter, cependant, le « Café des parents » commun aux écoles TOEC et Pagnol et l'Espace de Vie Sociale ASSQOT. Les équipements de proximité du quartier se limitent à un city stade à Beauregard et un Club 3ème âge. La place Jean Bouin au cœur de la cité-jardin a perdu au fil des ans sa vocation d'espace de rencontres. Les autres équipements comme le complexe sportif Georges Aybram, le Zénith et l'hippodrome ont un rayonnement métropolitain et n'ont pas de lien spécifique avec les habitants du quartier.



### Se loger

Les 190 logements de la cité-jardin, malgré les rénovations, sont encore jugés vétustes pour certains. D'autre part, la typologie est peu adaptée. Les immeubles de Patrimoine Languedocienne proposant 273 logements sociaux ont fait l'objet d'une rénovation énergétique exemplaire en 2010, avec notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques en façade pour la production électrique. Les copropriétés au nord de la voie ferrée sont des résidences fermées complètement coupées du fonctionnement du reste du quartier. La part des T4 et plus dans le logement social est de : 45 %.



### Se déplacer

Le quartier est desservi par la ligne C du TER qui dessert la gare des Arènes et permet notamment une correspondance avec la ligne A du métro. Cependant, les habitants du quartier semblent utiliser peu ce moyen de transport, préférant emprunter les quatre lignes de bus reliant le quartier au pôle d'échanges des Arènes.



### Travailler

Le quartier Cépière se trouve à la limite d'un pôle économique regroupant les secteurs Purpan, Cartoucherie et Arènes et représentant un total de près de 34 000 emplois. Ce pôle se singularise par des activités en lien avec la santé (CHU Purpan, clinique Pasteur...) et des activités d'enseignement supérieur.



### Faire ses achats

A l'exception de quelques commerces alimentaires avenue de Lardenne et au 60 voie du TOEC, il y a peu de commerces de proximité. Cependant, le pôle commercial des Arènes est accessible en moins de quinze minutes. Le manque se ressent surtout en termes d'animation du quartier et d'accessibilité pour les personnes âgées.

« Des espaces couverts pour pouvoir se rencontrer par tous les temps »

« Une liaison prioritaire à établir avec la Cartoucherie, le jardin du Barry, l'espace sportif du TOEC »



**10 000 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**44,3 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**51,9 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**19,2 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier entre en Politique de la ville pour la première fois en 2015.

Il est situé au cœur d'un secteur en pleine mutation, porteur notamment du projet de l'éco-quartier de la Cartoucherie qui prévoit la construction de 3 300 logements et l'accueil de près de 6 000 nouveaux habitants. De nombreux équipements publics de proximité (crèche, groupe scolaire, jardins...) y verront également le jour ainsi que de nombreux commerces.

De plus, dans le cadre du contrat de Ville 2015 - 2020, ce territoire devrait faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain.



## Les enjeux pour le quartier

**Un quartier convivial et intergénérationnel**

**Des fragilités à prendre en compte (l'accès à l'emploi et la prise en compte du vieillissement de la population)**

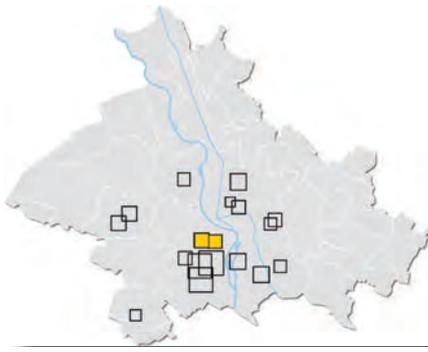
**Un quartier ouvert sur la ville**

**690**  
logements  
339 750

**5,1 %**  
de propriétaires  
42,5 %

**52,9 %**  
présents depuis plus de 5 ans  
49,5 %

**5,13**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)  
5,91



# Cépière - Beauregard Arènes

contrat  
de ville  
2015-2020

**Cépière - Beauregard, un quartier enclavé par les grands équipements métropolitains.**

**Arènes, au cœur d'un pôle d'échanges métropolitain.**

**1 150 habitants à Cépière - Beauregard**

**1 920 habitants aux Arènes**

**Quartiers entrants**



Place Nadal - Arènes

## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **22,6%** (Cépières - Beauregard)  
(INSEE 2011) **19,9%** (Arènes)



Revenu médian = **10 800** (Cépières - Beauregard)  
(CGET 2011) **11 700** (Arènes)



Part des familles monoparentales = **25,1%** (Cépières - Beauregard)  
(INSEE 2011) **16,5%** (Arènes)



Nombre de logements sociaux = **464** (Cépières - Beauregard)  
(INSEE 2011) **652** (Arènes)



Part des propriétaires = **5,1%** (Cépières - Beauregard)  
(INSEE RFL 2011) **28,2%** (Arènes)



Part de la surface en espaces verts = **26%** (Cépières - Beauregard)  
(BD TOPO IGN) **6%** (Arènes)

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées. Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).

## Paroles d'acteurs Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Un quartier convivial et intergénérationnel :

« Développer des activités « populaires » au centre du quartier (Carnaval, soupe, jardin partagé, bal...) ».  
« Plus d'espaces de rencontres pour les habitants et notamment des espaces parents-enfants. Des espaces couverts pour pouvoir se rencontrer par tous les temps ».  
« Encourager les associations sur le secteur ».

### Un cœur de quartier qui se dessine autour des places E. Mâle et Nadal :

« Permettre un accès sécurisé et agréable (musique, couleur) aux tunnels qui relient les transports multimodaux à la Clinique, au supermarché, au Pôle Emploi, etc... ».  
« Plus de commerces de proximité avec des accès faciles ».  
« Aménagement du quartier pour en faire un lieu où les personnes ont envie de s'arrêter ».

### Un quartier ouvert sur la ville :

« Liaison prioritaire à établir avec la Cartoucherie, le jardin du Barry, l'espace sportif du TOEC ».  
« Permettre par la création de voies d'accès, des échanges avec le nouveau quartier de la Cartoucherie ».  
« Profiter de la création de la Cartoucherie pour dynamiser lien « anciens/nouveaux habitants » ».  
« Soutenir les projets déjà en place et mobiliser plus de partenaires sur ces projets ».

### Un quartier accueillant pour les habitants et les usagers :

« Une population jeune investie et active sur le quartier ».  
« Plus d'espaces de rencontre des habitants du quartier et des voyageurs du métro Arènes ».  
« Créer des espaces d'ancrage pour les gens ».  
« Organiser des événements réguliers sur le quartier pour renforcer la cohésion sociale et la connaissance de son quartier ».

### Des fragilités à prendre en compte :

« Favoriser l'implantation d'entreprises et d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire en particulier spécialisés dans la réinsertion professionnelle ».  
« Recensement des besoins des personnes âgées pour créer des structures adaptées ».  
« Favoriser l'intergénérationnel : permettre aux personnes âgées d'échanger avec les plus jeunes et « d'aider » les parents n'ayant pas de mode de garde par exemple ».  
« Dynamiser le quartier : projet rassemblant les différentes générations ».  
« Améliorer les structures (crèches, garderies) pour favoriser le lien à l'emploi ».

« Repenser le maillage entreprises, acteurs de l'emploi, entreprises de proximité ».  
« Faciliter l'embauche des jeunes sur le quartier ainsi que celle des parents isolés ».  
« Augmentation des lieux et modes d'accueil petite enfance en lien avec les enjeux d'accueil et de mobilité ».



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## CEPIERE - BEAUREGARD

### Un quartier convivial et intergénérationnel

- Des espaces de vie appropriés par tous (aire de jeux, jardin, city-stade,...) .
- Des lieux conviviaux pour se rencontrer entre habitants de Cépière, résidences Beauregard et Roquemaurel, et des copropriétés (salle associative, petit commerce de proximité,...) .
- Des animations inter-générationnelles et inter-culturelles initiées à partir des écoles (carnaval, rallye photos, quizz sur les noms des rues, ...).
- Des cheminements piétons et cyclables qualifiés facilitant les déplacements et la cohésion internes (entre Cépière et Beauregard, vers les écoles et les petits commerces,...).
- Un habitat requalifié à Cépière permettant des logements adaptés aux besoins des habitants, voire à l'arrivée de nouvelles populations.

### Un quartier ouvert sur la ville

- Un quartier relié par des cheminements doux et les transports en commun aux zones à proximité dotées en équipements et services (Cartoucherie, Arènes, St Cyprien,...).
- Une fréquentation par les habitants des équipements situés sur les quartiers 2.4 et 2.3 (Jardin du Barry, MJC Roguet, futurs équipements Cartoucherie,...) .
- Des habitants qui participent à des projets à l'échelle de la ville (« Déguisons la ville », Barrio Loco,...).
- Des projets collectifs sur le territoire portés par des acteurs investis sur le territoire (Accueils de Loisirs, Lycée Hôtelier,...).

### Des fragilités à prendre en compte

- Un accès facilité à l'emploi pour les habitants (jeunes majeurs, demandeurs d'emploi seniors,...).
- Une prise en compte du vieillissement de la population..



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## ARENES

### Un cœur de quartier qui se dessine autour des places E. Mâle et Nadal

- Des cheminements piétons et cyclables qualifiés facilitant les déplacements et reliant mieux les espaces publics entre le jardin du Pech et l'avenue de Lombez.
- Des espaces publics valorisés et pacifiés (abords du lycée, tunnel entre la gare TER et le métro, les escaliers en haut de la station de tram, développement du marché de plein vent Place E.Mâle,...).

### Un quartier accueillant pour les habitants et les usagers

- Une ambiance résidentielle sereine (logements privés et publics).
- Des lieux de vie en pied d'immeuble de la copropriété du Cristal et dans la station multimodale ouverts à tous (Espace de Vie Sociale, salle associative, petits commerces de proximité,...).
- Des activités favorisant la rencontre entre les différents publics (familles, étudiants, lycéens, voyageurs, ...).
- Des projets collectifs soutenus par des acteurs quartier investis (comités de quartier, association des commerçants, Agir Dans Mon Quartier,...).

### Des fragilités à prendre en compte

- Des équipements petite enfance adaptés aux jeunes familles (modes de garde en horaires décalés,...).
- Un accès facilité à l'emploi pour les habitants (jeunes majeurs, parents isolés,...).



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

## CEPIERE BEAUREGARD ARENES

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<b>Petite enfance</b>				
	Halte-garderie Polygone	18 rue Vincent Scotto		X
	« Rires et Grimaces »	3 rue Gazagne - Patte d'oie		X
	« Un air de bambins »	116 bis BD DEODAT DE SEVERAC		X
	Crèche familiale Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		X
	« L'Enfanfare »	24 rue Descoins Tinar		X
	« Les Vitarelles I »	51 allée des Vitarelles		X
<b>Espace Enfance et Familles</b>	<b>Espace Enfance et familles Henri Desbals</b>	<b>117 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
<b>Jeunesse</b>				
<b>ADL</b>	ADL 3/6 ans Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		X
	ADL 3/6 ans Molière	32 rue Sainte Lucie		X
	ADL 3/6 ans Lamartine	7 rue des Feuillants		X
	ADL 6/12 ans « Récré à jeux » Annexe 2	37 rue Bénézet		X
	ADL 3/6 ans et 6/12 ans « L'île enchantée »	12 bis rue Dautezac		X
	ADL 6/12 ans du Petit Capitole	153 avenue de Lardenne		X
	Convoyage ADL 6 /15 ans Petit Capitole	Arrêt Pagnol : 7 rue Ernest Dufer. Arrêt Billières : 56 rue Jacques Gamelin. Arrêt Godolin : Avenue de Grande Bretagne.		X
	<b>ADL Cristal ASSQOT</b>	<b>7 Boulevard de Larramet</b>	<b>X</b>	
	ADL MJC Roguet	9 rue de Gascogne		X
	<b>ADL Beauregard ASSQOT</b>	<b>40 Chemin de Beauregard</b>	<b>X</b>	
<b>AUTRES</b>	« Action Jeunes » MJC Roguet	9 rue de Gascogne		X
	<b>Ludothèque 0/6 ans</b>	<b>117 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
	<b>Ludothèque 6/12 ans</b>	<b>128 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
	Ludothèque Allée Patte d'oie	rue du Tchad		X
<b>Éducation</b>				
<b>ÉCOLES</b>	École maternelle Billières	257 rue H.Desbals		X
	École maternelle Polygone	13 rue Vincent Scotto		X
	École maternelle Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		X
	<b>École maternelle TOEC</b>	<b>16 rue René Crabos</b>	<b>X</b>	
	Ecole maternelle privée Calendreta de Garoneta	5 rue du Pont de Tounis		X
	Ecole élémentaire E.Billières	56 rue Jacques Gamelin		X
	École élémentaire G.Peire	15 rue Vincent Scotto		X
	Ecole élémentaire Patte d'oie	46 rue du Tchad		X
	Ecole élémentaire Marcel Pagnol	7 rue Ernest Dufer		X
	Ecole élémentaire privée Calendreta de Garoneta	5 rue du Pont de Tounis		X
	Ecole élémentaire Fontaine Bayonne	59 avenue Etienne Billières		X
	<i>Futur Groupe scolaire Cartoucherie</i>			X
	<b>Établissement Scolaire Privé Protestant Jean Calvin : école maternelle et élémentaire</b>	<b>5, rue Raymond Sommer</b>	<b>X</b>	
<b>COLLEGE</b>	Collège George Sand	355 route de St Simon		X
	Collège et Lycée privés E.De Rodat	25 av de Lombez		X
<b>LYCEES</b>	Lycée Général et Technologique des Arènes	Place E.Mâle		X
	Lycée professionnel privé Billières	18 rue du 14 juillet		X
	Lycée professionnel Hôtellerie et Tourisme	60 voie du TOEC		X
	Lycée Général et Technologique Déodat de Severac	26 Boulevard Déodat de Séverac		X
<b>POST BAC</b>	<b>Campus Vidal</b>	<b>4 PL AGAPITO NADAL</b>	<b>X</b>	
	CFA de l'Industrie Midi-Pyrénées	5-7 rue de Negougousses		X
	GRETA Hôtellerie et Restauration	1 rue de l'abbé Jules Lemire		X
	ICAM (Institut Catholique d'Arts et Métiers)	75 avenue de Grande-Bretagne		X
	INP Ecole d'ingénieurs Purpan	75 voie du TOEC		X
	<i>Futur Pôle des Écoles de Santé Midi-Pyrénées</i>	<i>Cartoucherie</i>		X
<b>CLAS</b>	<b>CLAS Cristal ASSQOT</b>	<b>7 Boulevard de Larramet</b>	<b>X</b>	
	MJC Roguet	9 rue de Gascogne		X

## CEPIERE BEAUREGARD ARENES

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
	<b>CLAS Beauregard ASSQOT</b>	<b>40 Chemin de Beauregard</b>	<b>X</b>	
	<b>CLAS Mairie</b>	<b>128 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
<b>ALAE</b>	ALAE 3/6 ans Billières/Desbals	257, rue Henri Desbals		<b>X</b>
	ALAE 3/6 ans Billières Auch	2, rue d'Auch		<b>X</b>
	ALAE 3/6 ans Polygone	13, rue Vincent Scotto		<b>X</b>
	ALAE 3/6 ans Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		<b>X</b>
	<b>ALAE 3/6 ans TOEC</b>	<b>16, rue René Crabos</b>	<b>X</b>	
	ALAE 6/12 ans Billières	56, rue J. Gamelin		<b>X</b>
	ALAE 6/12 ans Godolin	15, rue Vincent Scotto		<b>X</b>
	ALAE 6/12 ans Patte d'oie	46 rue du Tchad		<b>X</b>
	ALAE 6/12 ans Pagnol	7, rue Ernest Dufer		<b>X</b>
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>				
	MJC Roguet	9 rue de Gascogne		<b>X</b>
	Espace St Cyprien	56 Allées Charles de Fitte		<b>X</b>
	Bibliothèque Saint Cyprien	63 rue Réclusane		<b>X</b>
	Desserte Bibliobus 2	Place Agapito Nadal, rue Vincent Scotto, 58 voie du TOEC		<b>X</b>
	Maison de quartier Fontaine Lestang - Foyer d'Education Populaire Etienne Billières	59 rue Vestrepain		<b>X</b>
	« Le Hangar »	8 bis rue de Bagnolet		<b>X</b>
	Zénith	11 avenue Raymond Badiou		<b>X</b>
	Centre de l'affiche et de la carte postale et de l'art graphique	58 Allées Charles de Fitte		<b>X</b>
	<b>Centre culturel Henri Desbals</b>	<b>128 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
<b>Emploi/Solidarité</b>				
	Centre social Polygone	18 rue Vincent Scotto		<b>X</b>
	<b>Centre Social Bagatelle</b>	<b>117 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
	<b>Pole Emploi Arènes</b>	<b>36 boulevard G.Koenigs</b>	<b>X</b>	
	Pôle Emploi Cépière	4 Chemin Pigeonnier de la Cépière		<b>X</b>
	<b>Mission Locale – antelle Bagatelle La Faourette (moins de 26 ans)</b>	<b>Relais Information Orientation Emploi 35 rue du Lot</b>	<b>X</b>	
	CAF - Patte d'Oie	49 avenue de Grande-Bretagne		<b>X</b>
	Annexe de la Maison Des Solidarités Bagatelle	6 rue Georges Courteline		<b>X</b>
	<b>Maison Des Solidarités Bagatelle</b>	<b>36 rue du Lot</b>	<b>X</b>	
	<b>Espace de Vie Sociale Beauregard</b>	<b>40 Chemin de Beauregard</b>	<b>X</b>	
	Restos du cœur	63, rue de Négogousses		<b>X</b>
	<b>Centre d'Hébergement d'Urgence « L'escale »</b>	<b>21 rue Norbert Casteret</b>	<b>X</b>	
<b>Sport</b>				
	Complexe Sportif Georges Aybram (TOEC)	4 rue Ernest Dufer		<b>X</b>
	Complexe sportif La Cépière	323 RTE DE SAINT SIMON		<b>X</b>
	Complexe sportif Pierre Montané (Cartoucherie)	5 Avenue Raymond Badiou		<b>X</b>
	Complexe sportif Marcel Cerdan	7 Ch de la Cépière		<b>X</b>
	Stade Les Fontaines	Rue de Bourrasol		<b>X</b>
	Complexe Sportif de Lardenne	153 bis route de Lardenne		<b>X</b>
	Boulodrome couvert V.Garcia	61 rue de Negogousses		<b>X</b>
	Boulodrome du Barry	Rue Gaston Ramon		<b>X</b>
	Boulodrome Roguet	9 rue de Gascogne		<b>X</b>
	Hippodrome de Toulouse	1 Chemin des courses		<b>X</b>
<b>Parcs et Jardins</b>				
	Parc Roquemaurel	12 rue Roquemaurel		<b>X</b>
	<b>City-stade du Cristal</b>	<b>Impasse des Arènes</b>	<b>X</b>	
	<b>City-stade Beauregard</b>	<b>Impasse Marcel Cerdan</b>	<b>X</b>	
	Jardin de l'hippodrome	Impasse de l'hippodrome		<b>X</b>
	Parc de Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		<b>X</b>
	Jardin du Pech	Route de Saint Simon		<b>X</b>
	Jardin du Polygone			<b>X</b>

## CEPIERE BEAUREGARD ARENES

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
	Parc Fontaine Lestang	53, rue d'Auch		X
<b>Seniors</b>				
	Maison des seniors de St Cyprien	7 rue des Feuillants		X
	Club 3e âge Cépière-Olympia « Entre nous »	2 rue Louison Bobet		X
	Club de la bonne humeur Fontaine Lestang	75, rue vestrepain		X
<b>Vie citoyenne</b>				
	Point Info Mairie Cartoucherie	181 avenue de Grande-Bretagne		X
	Mairie annexe - Maison de la citoyenneté Rive Gauche	Place Jean Diebold		X
	La Poste - Patte d'Oie	33 Av de Grande-Bretagne		X
	Salle polyvalente Jardins du Barry	Chemin du TOEC		X
<b>Services municipaux</b>	<b>Mairie de quartier</b>	<b>128 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
	<b>Antenne Direction Développement Social</b>	<b>128 rue Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
<b>Habitat</b>				
	<b>Siège Les Chalets</b>	<b>2 PL AGAPITO NADAL</b>	<b>X</b>	
	<b>Bureau gérant Habitat Toulouse</b>	<b>rue Norbert Casteret</b>	<b>X</b>	
	<b>Point Accueil SA Patrimoine</b>	<b>Chemin de Beauregard</b>	<b>X</b>	
<b>Santé</b>				
	Clinique Pasteur	45 avenue de Lombez		X
	Clinique A.Paré	387 route de St Simon		X
	Centre Médical	64 avenue de Lardenne		X
	Centre de soins des Arènes	2-4 rue de Négougousses		X
	Centre médico-psychologique (Annexe Hôpital Marchant)	2 r Négougousses		X
	Hôpital Joseph Ducuing	15 Rue Varsovie		X
	Hôpital de la Grave	7 Place Lange		X
	Clinique Saint Nicolas	55 Allées Charles de Fitte		X
	Clinique Sarrus-Teinturier	49 Allées Charles de Fitte		X
	EHPAD Les Tourelles	61 Allée des Vitarelles		X
<b>Sécurité</b>				
	<b>Police Nationale Bagatelle</b>	<b>125 boulevard Henri Desbals</b>	<b>X</b>	
	<b>Police Nationale</b>	<b>46 allée Charles de Fitte</b>	<b>X</b>	
	Police municipale secteur Rive Gauche	<b>Pas de localisation</b>	<b>X</b>	
<b>Transports publics</b>				
	Métro Ligne A – stations Arènes, Patte d'oie, St Cyprien			X
	Stations VélôToulouse	n°139 (39bis Avenue de Lombez), n°140 (Place Émile-Mâle), n°193 (59 avenue de Lombez), n°250 (rue du 11 novembre), n° 236 (rue de l'abbé Jules Lemire)		X
	Bus lignes 34, 46, 64, 65 et 67			X
	Tram T1 : Déodat de Severac, Arènes, Cartoucherie, Zénith,			X
	Train TER / Ligne C métro : stations Arènes et TOEC			X
	Cars (Arc-en-ciel) 50, 62 et 70			X
<b>Pôles commerciaux</b>				
		<b>Boulevard de Larramet</b>	<b>X</b>	
		Route de Saint-Simon		X
		<b>Place E.Male</b>	<b>X</b>	
		Avenue de Lombez		X
		Avenue de Lardenne		X
		60 Voie du TOEC		X
	Centre Commercial Carrefour	41, 43 avenue de Lombez		X
	Casino	389 route de Saint Simon		X
	Centre commercial l'Hippodrome	280 route de Saint Simon		X

# *Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue*

- Portrait du Quartier
- Projet urbain
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Synthèse du travail en atelier de quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Bagatelle / La Faourette  
Papus / Tabar / Bordelongue

photo Dominique Viet

## Un ensemble de cinq quartiers avec leurs propres identités

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

### L'histoire du quartier...

est agricole (terrains maraîchers, fermes) avec un château, qui donnera son nom au quartier Bagatelle, un stade de rugby et l'hippodrome. La ville commence alors à partir du quartier Fontaine-Lestang. Les cinq quartiers se construisent ensuite les uns après les autres, ce qui explique encore aujourd'hui leurs différences. Le premier ensemble à sortir de terre est Bagatelle, à partir de 1960, suivi de Papus, pour loger les ouvriers de l'ONIA (AZF), puis du grand ensemble La Faourette et de Tabar (1968) pour accueillir, entre autres, les cheminots, les rapatriés d'Algérie et les travailleurs immigrés de l'industrie toulousaine. Aujourd'hui, cette histoire ouvrière et populaire est toujours présente dans la mémoire des habitants, notamment chez les plus anciens. Depuis les années 1970, les cinq quartiers, réunis en un grand territoire, font l'objet d'interventions de réhabilitation dans le cadre de la politique de la ville.

### ... et ses habitants

Chaque quartier accueille une population différente : une population plutôt jeune et des personnes âgées résidentes du quartier depuis sa construction à Bagatelle, une population vieillissante et qui se renouvelle progressivement à Papus mais aussi des jeunes ménages comme à Tabar. Dans l'ensemble, la population connaît des difficultés sociales et économiques. Elle a des besoins en matière d'accompagnement à l'emploi, à la scolarité, à la santé... notamment pour les familles monoparentales, les familles nombreuses, les jeunes et les personnes âgées. Globalement, les habitants sont très attachés à leur quartier, malgré un sentiment d'insécurité, parfois d'abandon. Certains souhaiteraient y accéder à la propriété. Les habitants, notamment ceux de Bagatelle et de Papus, à la fois issus des ouvriers du secteur industriel toulousain et des vagues d'immigration conservent une culture populaire et ouvrière commune tout en ayant des origines différentes.

12 794

habitants

725 000

25,7 %

de moins de 17 ans

20,3 %

15,6 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

avril 2015

**Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**11,4 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**29,2 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**37,3 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Les quartiers aujourd'hui

Leur implantation le long du périphérique est à la fois un atout pour leur visibilité, leur développement économique et leur accessibilité et une contrainte du fait des nuisances que cela génère pour les logements. De plus, les logements sont situés dans le couloir de bruit de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Le territoire est constitué de différentes entités, aux formes urbaines variées (barres, pavillons...) qui communiquent peu entre elles. Toutefois, depuis son réaménagement, la rue Henri-Desbals, avec ses équipements, commerces et stations de métro est très fréquentée et fait le lien entre les quartiers Bagatelle et La Faourette tandis que les quartiers Papus, Bordelongue et Tabar sont plutôt connectés à la route de Seysses. Le territoire bénéficie de la présence des transports en commun et de plusieurs espaces verts de qualité. Cependant, chaque quartier propose un environnement de vie différent : Papus est un quartier calme, aéré et verdoyant, mais qui a perdu sa vitalité commerciale du fait de son relatif enclavement ; La Faourette dispose d'atouts paysagers, et bénéficie de deux lieux de vie qui rayonnent au-delà du quartier : la place Anthonioz-De-Gaulle et le marché. Bagatelle dispose de nouveaux aménagements et équipements participant à la vie du quartier (exemple : une nouvelle Maison de quartier). Tabar, plus enclavé, a retrouvé pour autant un nouveau souffle avec l'aménagement du cœur de quartier et le développement d'animations ; Bordelongue n'est pas en reste avec un salon de thé associatif, un espace de vie sociale, un square avec aire de jeux et un centre multi-accueil petite enfance. Ce quartier est à l'interface avec la zone d'activité qui accueille notamment l'Espace Zone Franche Urbaine et une pépinière d'entreprises.

« Valoriser les espaces verts, espaces de rencontres »

« Dire la richesse de ce quartier et non des faits divers »

« Dynamique associative et nombre d'associations d'habitants »

« Mieux vivre ensemble »

« Favoriser les liens avec les entreprises et les métiers dès le début du collège »



### Accéder aux services

Les quartiers proposent de nombreux équipements, la plupart concentrés sur Bagatelle et La Faourette : six groupes scolaires (Ronsard, Sylvain-Dauriac, Georges-Hyon, Clément-Faluccci, Jacquier et Papus) et deux écoles maternelles (Louise-Michel, Tabar) ; le Collège Stendhal situé dans le périmètre et celui de George-Sand, route de Saint-Simon, le lycée technique Gallieni et six établissements petite-enfance. Pour les démarches administratives, une mairie annexe est située dans le pôle central du quartier, rue Henri-Desbals.



### Profiter de la vie de quartier

De nombreux événements festifs rythment la vie du quartier : carnaval, fêtes et repas de quartier, vide-grenier, lotos, Fête du Tour, fête des jardins familiaux... De plus, de nombreuses structures proposent différentes occasions de se retrouver autour d'une activité sportive, culturelle ou associative, par exemple la MJC Prévert.

La rue Henri Desbals, tout comme le marché de la Faourette, est un des lieux les plus fréquentés du quartier avec le Centre culturel Henri-Desbals et l'Espace enfance et familles. Des lieux de sociabilité ont également vu le jour comme un Bar associatif à Bagatelle et un salon de thé à Bordelongue.



### Se loger

L'ensemble du territoire propose des logements en propriété, en location privée et sociale, avec des formes de bâtiments très différentes, liées aux périodes de construction, allant de la maison individuelle à la grande barre de logements, et des qualités de confort et d'isolation très variables.

La part des T4 et plus dans le logement social est de 39 %.



### Se déplacer

Les quartiers sont très accessibles depuis l'extérieur grâce au périphérique et aux transports en commun (trois stations de métro et une ligne de bus). Une augmentation de fréquence de la ligne 3 est demandée par les habitants de Tabar, Bordelongue et Papus. La possibilité de circulation inter-quartiers reste à améliorer.



### Travailler

Quelques entreprises sont présentes sur Bordelongue, au nord de la rue Henri Desbals et sur la rue Vestrepain, mais elles sont peu nombreuses. A noter que le territoire est englobé dans le périmètre de la Zone Franche Urbaine.



### Faire ses achats

Les commerces, le plus souvent en rez-de-chaussée d'immeuble, sont surtout présents le long de la rue Henri-Desbals et de la route de Seysses, accessibles facilement en voiture et à pied. Certains de ces commerces attirent des habitants de l'ensemble des quartiers. De nombreux commerces alimentaires sont répartis sur le territoire. Le marché de plein vent de La Faourette apporte une animation importante.



**8 100 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**50,5 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**46,5 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**32,6 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Les quartiers sont plutôt bien animés grâce à des lieux de rencontre, aux initiatives d'habitants (dans le cadre du dispositif « Agir dans mon quartier » par exemple) et à la présence de nombreuses structures : une MJC, une régie de quartier, un centre social associatif, des clubs sportifs... Certains habitants sont investis dans des associations, avec une dynamique un peu moindre à Tabar ou Bordelongue, en raison de la rotation importante de la population.

De plus, depuis quelques années, des actions d'accompagnement des habitants se sont développées dans le cadre de la Politique de la ville, notamment des actions éducatives (actions d'accompagnement à la scolarité et développement de cafés des parents).

**Un projet d'aménagement à long terme** prévoit le renforcement de quatre centres de quartiers, le développement des liens entre les quartiers, des espaces publics structurants, le renforcement des espaces verts et la constitution d'une offre d'activités économiques le long de la rocade.

**Le développement des activités de l'économie sociale et solidaire** (auto-école sociale, épicerie solidaire, chantiers d'insertion).

**Le programme de réussite éducative** : 100 enfants suivis en 2014.

**Un Atelier Santé Ville** a travaillé sur les questions de l'éducation à la santé et à l'environnement, sur la souffrance psychosociale et la santé mentale.

**Le futur centre commercial de l'Hippodrome** est prévu en face de l'hippodrome de La Cépière. Il accueillera entre autres Géant Casino, Décathlon, Chaussea, un club de sport, un hôtel, deux restaurants...

Projet d'aménagement



## Les enjeux pour le quartier

**Les jeunes,  
une force vive  
du territoire**

**Une amélioration  
des conditions  
d'accès à  
l'emploi**

**Un quartier  
solidaire où  
chaque habitant  
trouve sa place**

**Un quartier agréable  
à vivre, dynamique  
et attractif à l'échelle  
de la ville et de  
l'agglomération**

**6 260**  
logements

339 750

**18,2 %**  
de propriétaires

42,5 %

**54,9 %**  
présents depuis  
plus de 5 ans

49,5 %

**4,88**

de loyer moyen des  
logements sociaux  
(€ / m<sup>2</sup>)

5,91

# Bagatelle/La Faourette/ Papus/Tabar/Bordelongue

## LE PROJET URBAIN

Ce territoire, à la riche diversité culturelle et associative, desservi par le métro et proche du centre ville, est une mosaïque de faubourgs cependant mal reliés entre eux ainsi qu'au reste de la ville. Le parc bâti présente une mixité des formes d'habitat allant du pavillonnaire à l'immeuble collectif R+18. La densité des constructions (forte proximité des immeubles entre eux, « effet couloir ») et la faible qualité du bâti (isolation thermique et phonique, nuisances sonores du couloir aérien) avaient fait perdre à ces quartiers leur attractivité résidentielle.

Amorcé à la fin des années 90, avec la création de la ZAC Desbals, le renouvellement urbain se poursuit depuis sur l'ensemble du territoire Bagatelle - Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue.

L'équipe d'architectes Atelier LANDAUER proposent **3 grands axes du projet urbain**.

### 1 - Structurer le territoire avec des centres-quartiers intenses et actifs :

Le territoire accueillera ainsi quatre centres-quartiers (Ronsard, Anthoiz-de-Gaulle, Papus, Merlettes) articulés autour d'espaces publics emblématiques, et au sein desquels s'organise une offre d'équipements, de services ou d'activités.

### 2 - Encourager une offre continue d'activités le long de la rocade :

Afin de permettre la diversification du tissu économique du quartier, de favoriser la mixité d'usage tout en protégeant les résidences et les équipements des nuisances de la rocade.

### 3 - Amplifier les espaces verts et constituer une trame verte à l'échelle du territoire :

Un réseau vert créera du lien entre les centres-quartiers et les espaces verts majeurs du territoire, mais également avec des sites majeurs périphériques tels que l'Université du Mirail, les berges de la Garonne et le pôle d'échanges intermodal des Arènes..

## BAGATELLE : LE PROJET URBAIN (les opérations engagées)



### 1 Renforcement de la centralité Ronsard :

Construction du centre commercial l'Hippodrome (groupe Fulton ; 2014-2016) et de la résidence l'Éveil (48 logements – Nexity et la crèche Pause Calins en rdc ; 2014-2015)

### 2 Aménagement de la place de la Réunion (2015 – 2020)

intégrant notamment la Régie de Quartier Desbals Services, la mosquée Al Rahma et un village d'entreprises artisanales.

### 3 Aménagement du Grand Espace Vert de Bagatelle et des voiries alentours (rue de la Charente, rue de l'Ain, Chemin de Bagatelle) (TM et VT) ; 2015-2020.

### 4 Construction de 50 logements rue du Gard (Habitat Toulouse) et aménagement des voies de desserte (TM) ; 2015-2016.

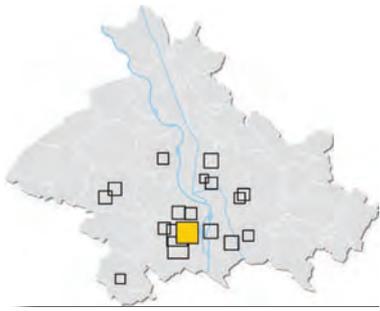
### 5 Renforcement de la centralité Anthonioz de Gaulle (2016-2019) : aménagement de la place publique, finalisation des constructions sur la ZAC.

### 6 Poursuite des actions de requalification du parc de la Faourette : cheminements piétons et mobilier urbain.

### 7 Renforcement de la centralité Papus, autour d'une place publique requalifiée et d'une offre de services d'activités renouvelée.

### 8 Création d'une centralité autour du Parc Merlettes, ouverture sur la route de Seysses, permettant de fédérer les équipements existants de part et d'autre de la rue.

### 9 Poursuite de la zone d'activités de Borde-longue, création d'un espace public de qualité bénéficiant aux habitants du quartier et de la zone d'activités.



# Bagatelle/La Faourette/ Papus/Tabar/Bordelongue

2015-2020  
contrat  
de ville

Un ensemble de 5 quartiers avec leurs propres identités

13 809 habitants

Quartier en renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU

## Quelques données statistiques



Papus - Repas partagé - Septembre 2011



La Faourette - Journée «Tous en fête» - Juin 2011



Part des moins de 17 ans = **25,7%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **8 100** Le Grand Mirail  
(Les données ne sont pas disponibles pour les 3 quartiers du « Grand Mirail ». La valeur du « Grand Mirail » a été attribuée à chacun des 3 quartiers). (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **29,2%** (INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **3 312** Bagatelle > Bordelongue (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **18,2%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **19%**  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées. Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)

## Paroles d'acteurs

Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Un quartier agréable à vivre, dynamique et attractif :

« Valoriser les espaces verts, espaces de rencontres »,  
« Une offre culturelle de qualité favorisant la mixité »,  
« Dire la richesse de ce quartier et non des faits divers »,  
« Dynamique associative et nombre d'associations d'habitants »

### Un quartier solidaire :

« Mieux vivre ensemble »,  
« Plus de solidarité et d'entraide »,  
« Favoriser la création de lieux de rencontre et d'expression qui se veulent inter-culturels, intergénérationnels »

### Les jeunes, une force vive du territoire :

« Imaginer des actions - parler avec eux... - des moments d'écoute pour échanger des informations. Imaginer des lieux informels »,  
« Favoriser la mobilité dans la ville, la région, l'Europe »,  
« Favoriser les liens avec les entreprises et les métiers dès le début du collège »

### L'amélioration des conditions d'accès à l'emploi :

« Le chômage au niveau du quartier est le double voire le triple par rapport à la Ville. Il faut une volonté, et l'écrire noir sur blanc, que la baisse du chômage est une priorité notamment chez les jeunes »  
« Il faut une volonté de l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels, au niveau de la Ville, de la Métropole ».



## Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

### Un quartier agréable à vivre, dynamique et attractif à l'échelle de la ville et de l'agglomération

<b>Des places et des parcs identifiés et fréquentés par les habitants du quartier et de la ville</b>	Retrouver un cœur de quartier dynamique à Papus autour d'une place publique et de quelques services	Poursuivre l'appropriation de la place L.Campan par les familles, et encourager celle du centre commercial hippodrome par l'ensemble des toulousains	Place A. De Gaulle : maintenir des commerces, développer des services, animer l'espace public et favoriser son appropriation par tous	Accueillir des initiatives collectives à Bagatelle au sein du Grand espace vert	Conforter le parc de la Faourette comme lieu de promenade et de détente	Créer un espace public de qualité à Bordelongue à destination des habitants et des usagers de la zone d'activités
<b>Des services et équipements adaptés aux besoins de chacun</b>	Maintenir des commerces de proximité (Bagatelle, Papus) et en développer d'autres (Place A.De Gaulle)		Favoriser l'ouverture des lieux sur des horaires décalés en soirée et week-end		Développer une offre d'équipements accessibles (ouverts sur l'espace public, aux normes...) et attractifs pour les habitants et les toulousains	
<b>Un parc de logements diversifié qui permet l'accueil de nouvelles populations et les parcours résidentiels au sein du quartier et de l'agglomération</b>	Soutenir le fonctionnement des copropriétés fragilisées afin de favoriser l'accueil de populations diverses (Ronsard II par exemple)			Améliorer et adapter les logement aux besoins (typologie, accessibilité...)		
<b>Un usage des espaces collectifs partagés, plus serein entre les différents publics</b>	Faire disparaître / réduire les lieux de trafic de stupéfiant dans les espaces publics et les parties communes des immeubles (rue J. Amilhau par exemple)		Résoudre les problèmes de rodéos dans les espaces publics (Grand espace Bagatelle par exemple), de stationnement (voiture épave/ventouse, limitation de la circulation personnes à mobilité réduite, poussettes..) et de mécanique sauvages		Co-construire des réponses adaptées pour résoudre les situations de regroupement dans les halls d'immeuble (rue J. Amilhau par exemple)	
<b>Une circulation interquartier facilitée</b>	Améliorer la desserte des quartiers Tabar et Bordelongue (2ème sortie auto de Tabar ?, meilleure couverture en station vélib ?)			Etendre et compléter le réseau piéton et de pistes cyclables jusqu'à la Garonne		
<b>Des habitants extérieurs au quartier qui trouvent de l'intérêt à venir</b>	Encourager la fréquentation des équipements, services et espaces publics par ces publics					

### Un quartier solidaire où chaque habitant trouve sa place

<b>Une prise en compte du vieillissement de la population</b>	Améliorer le maintien à domicile	Prendre en compte dans les projets du territoire la dimension intergénérationnelle	Adapter et rendre accessible l'offre de services sur le territoire
<b>Des lieux et des temps de sociabilité mieux répartis</b>	Conforter les lieux de sociabilité existants et renforcer cette offre sur Papus et Place A. De Gaulle		
<b>De la mixité dans l'usage des espaces publics</b>	Engager des aménagements dans l'espace public et une offre de services qui favorisent la mixité (homme / femme, génération)		
<b>Des habitants acteurs et auteurs de la vie du quartier</b>	Permettre un usage des ressources du quartier, une implication dans le milieu associatif, une fréquentation des écoles du quartier		
<b>Un conseil citoyen investi et qui fonctionne bien</b>	Faciliter la représentation des différentes composantes de la population (dont jeunes et femmes), l'émergence d'un acteur indépendant investi dans les espaces de concertation, et un interlocuteur constructif sur les projets du quartier		
<b>Une dynamique locale ouverte à l'ensemble des toulousains</b>	Développer des projets d'habitants autour de l'histoire du quartier comme support pour travailler le lien entre anciens / nouveaux habitants		Poursuivre les actions (culturelles, sportives, animations festives...) favorisant la participation des habitants et des personnes extérieures, l'animation et l'appropriation de l'espace public



## Une amélioration des conditions d'accès à l'emploi

<b>Une offre d'emploi sur le quartier prioritairement pour les habitants</b>	Implanter et créer de nouvelles activités (dont Economie Sociale et Solidaire) génératrices d'emplois.	Favoriser l'accès aux emplois du Centre commercial L'Hippodrome (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences - GPEC).	Contrôler, à l'échelle de la métropole, le respect des droits et devoirs et accroître la vigilance (exemple : clause d'embauche locale en « Territoires entrepreneurs », clauses d'insertion...).	Mettre en place des collaborations avec les entreprises qui s'implantent et rendre lisibles les dispositifs pour les habitants (ex : informations sur le RSA, soirées ZFU ouvertes aux habitants ...).	
<b>Des offres d'emploi à l'échelle de l'agglomération qui sont devenues plus accessibles pour les habitants des quartiers prioritaires</b>	Opérer un rapprochement avec le monde de l'entreprise (journée de recrutement, clauses d'insertion, parrainage, actions de découverte de métiers dans l'espace public...).		Permettre l'accès aux branches d'activités porteuses (GPEC).		
<b>Une offre de service variée et adaptée pour lever les freins à l'insertion</b>	Faciliter l'entrée en formation (préparer l'accès, prise en charge coût formation, accompagnement sur l'employabilité et suivi)	Faciliter les mobilités des publics en recherche d'emploi	Développer l'offre de services du Relais Information Orientation Emploi	Développer l'offre IAE (insertion par l'activité économique) qui permet la remobilisation des personnes éloignées de l'emploi	Lutter contre toute forme de discrimination et développer l'accès Au Droit (ex : santé, emploi, accès et accompagnement au numérique, au juridique...)...et aux devoirs

## Les jeunes, une force vive du territoire

<b>Une parole des jeunes exprimée et entendue</b>	Développer des espaces d'échanges, de temps de dialogue, des outils sur l'ensemble du territoire.			
<b>Une augmentation du niveau de qualification des publics</b>	Améliorer les conditions d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du langage dès la petite enfance.	Renforcer la découverte des milieux professionnels (découverte métiers au collège, stage, job d'été...).	Réduire les situations de décrochage scolaire.	
<b>Des jeunes investis</b>	Accompagner des projets individuels et collectifs initiés par des jeunes			
<b>Une meilleure prise en compte des questions de santé</b>	Prévenir les conduites à risques (addictions, sexualité, rythmes de vie...).	Favoriser l'accès aux droits et aux soins.	Développer l'accès à l'activité physique et/ou sportive.	

**RÉSULTATS ATTENDUS**  
 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



**- DOCUMENT DE TRAVAIL -**  
**SYNTHESE DE L'ATELIER DE QUARTIER BAGATELLE – LA FAOURETTE – PAPUS –**  
**TABAR – BORDELONGUE DU 15 JANVIER 2015**

Le quartier bénéficie de nombreux atouts en faveur d'une dynamique positive de projet pour 2015-2020. C'est ce qui transparait non seulement de l'ampleur de la mobilisation des acteurs sur l'Atelier de Quartier du 15 janvier mais aussi des différents éléments de contenu qui ont été proposés lors de cette phase de co-construction collective. Des leviers d'actions ont été repérés par les acteurs et l'identification de freins doit guider la manière de concevoir les actions :

Les *freins* suivant doivent être pris en compte :

- Des difficultés rencontrées par les publics jeunes dans la construction de leur parcours d'insertion socioprofessionnelle (difficulté pour se projeter et s'orienter scolairement, décrochage scolaire, niveau bas de qualification, méconnaissance des codes sociaux notamment ceux du monde du travail, repli sur le quartier) : « décrochage scolaire », « la difficulté à se projeter à moyen terme », « niveau trop bas d'éducation et de diplôme », « problème de nombreux jeunes fixés sur leur quartier », « l'écart énorme entre la culture de bien des jeunes et ce qui est attendu dans les entreprises », « enclavement de la jeunesse dans son lieu de vie ».
- Les freins à l'insertion socioprofessionnelle (mode de garde, discriminations à l'accès à l'emploi, maîtrise des savoirs de base, faible niveau de qualification) : « problème de garde d'enfants (manque de places en crèche, halte garderie...) », « manque de qualification d'une partie des demandeurs d'emploi », « la barrière de la langue », « pas assez d'offre de services en alphabétisation », « le fait d'être résident du quartier sensible », « mauvaise image du quartier freine l'accès à l'emploi », « discriminations à l'emploi ».
- Une image encore négative du quartier et une présence de trafics divers notamment de stupéfiants qui perturbe la vie locale : « les gens de l'extérieur ont peur. Une image négative du quartier », « stigmatisation des quartiers dans l'esprit de ceux qui n'y vivent pas au point qu'ils ne viendront ni y habiter, ni y passer », « zones de trafic et donc éviter par les autres personnes », « le trafic sur l'espace public », « l'occupation de l'espace public à certaines heures perturbe le vivre ensemble ».
- Un certain isolement des quartiers Papus – Tabar – Bordelongue : « les quartiers de Tabar, Papus et Bordelongue sont encore trop isolés (accessibles par une seule ligne de bus avec des horaires de passage trop espacés) », « habitat trop délabré par endroit (Bordelongue) ».
- Une partie de la population perçue en situation de repli, et stigmatisée par son origine culturelle ou son appartenance religieuse : « quartier identifié, par l'extérieur, comme étant un quartier communautaire relégué à des problématiques sociales (chômage, délinquance...) », « enclavement culturel d'une certaine partie de la population du quartier et trop peu d'échanges intergénérationnels », « isolement social. Individualisme. Repli communautaire parfois », « différences culturelles ou religieuses très fortes ».
- Une coordination des acteurs à renforcer et des relations partenariales à améliorer entre les acteurs jeunesse : « incohérence des structures jeunesse qui ont la même finalité mais sont individualistes », « problème de coopération », « coordination des acteurs jeunesse à renforcer »

En suivant, on peut regrouper les *leviers d'intervention* cités par les partenaires locaux de la manière suivante :

- Mieux exploiter les ressources du quartier pour le rendre plus attractif : « une offre de qualité attirante », « un grand jardin partagé à Bagatelle », « dire la richesse de ce quartier et non des faits divers », « GPV (Grand Projet de Ville) », « PNRU (Programme Nationale de Rénovation Urbaine) », « dynamique associative et nombre d'associations d'habitants », « les locaux gérés par les associations OZ'IRIS, 7 bis, bar associatif de Bagatelle », « valoriser les espaces verts, espaces de rencontres et de repas ».
- S'appuyer sur l'offre culturelle existante ou à créer pour favoriser le vivre ensemble et la rencontre entre des publics différents : « mettre les lieux sportifs et culturels à disposition des habitants », « faire entrer la culture chez les habitants. Faire venir les habitants d'autres quartiers qui ont une représentation négative. Un festival attire du public diversifié », « une offre culturelle de qualité favorisant la mixité »

- Renforcer les liens intergénérationnels et interculturels entre les habitants, et leur capacité d'agir : « favoriser la création de lieux de rencontre et d'expression qui se veulent inter-culturels, intergénérationnels (centre culturel en s'appuyant sur les acteurs locaux reconnus et variés) », « place valorisante des anciens en terme de transmission/histoire », « FIPH (Fonds d'Initiative pour la Participation des Habitants) : excellent pour susciter du dynamisme collectif », « coformation dans les conseils citoyens », « s'appuyer sur les formes de solidarité de proximité concrètes (entraide, etc...) ».
- Poursuivre le développement d'espaces et de temps de rencontre pour les habitants notamment avec les publics jeunes : « favoriser les espaces de rencontre (fête) », « les centres sociaux et espaces de vie sociale », « Lieu d'accueil : Lieu de vie de La Faourette, BAB (Bar Associatif de Bagatelle) », « imaginer des actions - parle avec eux... - des moments d'écoute pour échanger des informations. Imaginer des lieux informels ».
- Pour les publics jeunes, favoriser leur accompagnement par des adultes référents dans une logique de co-construction de projet, leur mobilité à l'échelle de la Ville et au delà, et le rapprochement avec le monde du travail : « accompagnement des jeunes par des professionnels avec un travail collaboratif avec des personnes plus âgées », « logique d'entraide générationnelle », « actions citoyennes qui impliquent voire ré impliquent les jeunes dans la vie du quartier », « favoriser la mixité sociale, culturelle et la mobilité de chaque jeune », « favoriser la mobilité dans la ville, la région, l'Europe (Erasmus par exemple) », « favoriser les liens avec les entreprises et les métiers dès le début du collège », « passerelles entre Education Nationale et les entreprises », « donner les moyens dès le plus jeune âge à investir des activités d'utilité sociale ».
- Le lien avec les parents est apparu plusieurs fois dans les leviers sans que les attendus soient toujours clairement définis : « parentalité », « information des parents sur les parcours professionnels possibles », « les parents », « liens avec les familles ».
- S'appuyer sur l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour favoriser les conditions d'accès à l'emploi et lever les freins périphériques : « importance de l'IAE », « des entreprises relais », « développement de l'économie sociale et solidaire », « développement des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et notamment des ACI (Atelier Chantier d'Insertion) pour ceux très éloignés de l'emploi », « auto-école sociale existante et projet de plateforme mobilité ».

Pour ce qui est de l'expression des partenaires sur les résultats attendus en 2020 via les post it, nous avons produit un croisement avec l'exercice des fiches « slogans » proposées par table. **Il en ressort la confirmation des quatre axes d'intervention (enjeux) :**

**1 – La visée d'un quartier agréable à vivre, dynamique et attractif à l'échelle de la Ville et de l'agglomération** semble d'emblée un résultat attendu à 2020. 53 post it recouvrent ce champ de projection pour le quartier :

- Des attentes fortes ont été exprimées notamment sur la création de jardins partagés à Bagatelle, plus de mixité sociale et l'amélioration du vivre ensemble, la poursuite de la rénovation du parc de logement et des propositions d'amélioration de l'offre de services (« crèche », « cinéma type Utopia », « un commissariat ouvert 7j/7j et 24h/24h », « une vraie maison de quartier pour Papus – Tabar - Bordelongue »...).
- La question des nuisances sonores est revenue plusieurs fois (périphérique/couloir aérien). L'aéroport a été pointé du doigt. Le projet de doublement du trafic aérien représenterait une menace pour l'attractivité du quartier.
- Un usage collectif et partagé des espaces publics est souligné comme prioritaire. Par contre, plusieurs partenaires préfèrent parler d'usage plus serein plutôt que non conflictuel.
- Le secteur Papus – Tabar – Bordelongue a été ciblé comme devant faire l'objet d'une attention particulière (poursuite de la rénovation urbaine, état des logements, accessibilité en transport en commun...).

2 – De manière complémentaire, l'ambition d'un **quartier solidaire où chaque habitant trouve sa place** fait écho aux partenaires à l'horizon 2020. 38 post it relèvent de cet axe :

- La question de la solidarité et du vivre ensemble est très présente (« mieux vivre ensemble », « acceptation mixité sociale » « plus de solidarité et d'entraide »). L'amélioration des rapports intergénérationnels apparaissent comme une priorité pour 2020 (« des relations détendues entre jeunes et moins jeunes », « une solidarité intergénérationnelle spontanée »).
- Le développement de la capacité d'agir des habitants revient dans plusieurs propositions (« la création d'espaces verts gérés par les habitants », « réel pouvoir d'agir des habitants = démocratie participative + moyens »).
- Plusieurs retours font écho à la place des femmes dans le quartier (« faire participer les femmes à la vie du quartier toutes origines confondues », « développement de lieux de rencontre pour les femmes », « en 2020, dans mon quartier, une femme, une jeune fille habitant le secteur pourra s'impliquer -visiblement- dans son quartier »).
- Au delà des solidarités intergénérationnelles, la question de la prise en compte du vieillissement des populations du quartier est peu apparue dans les projections libres (post it). Par contre, plusieurs remarques abordent cette préoccupation (« développer l'accompagnement des personnes âgées dans le quartier avec appartements adaptés moins chers que les maisons de retraite », « questions se posent sur l'offre de logements pour les personnes âgées : accessibilité physique, accessibilité financière, proche de commerce et des services »).

3 - La **question de la place des jeunes, force vive du territoire**, est présente dans les projections 2020 de nombreux partenaires. 31 post it font référence à cet axe de travail :

- La lutte contre le décrochage scolaire et la possibilité d'accéder à une qualification professionnelle sont des priorités partagées pour réduire le chômage des jeunes. L'accompagnement des élèves en difficulté (individualisé, orientation scolaire...) et le rapprochement avec le monde du travail par la découverte des métiers (stage de découverte au collège, accès à l'apprentissage, première vraie expérience professionnelle) reviennent comme conditions de réussite.
- Le développement de la mobilité des jeunes et d'espace de vie ouvert en horaire décalé (après 17h, week end) font partie des préoccupations.
- La nécessité de mieux définir les publics jeunes pour lesquels on souhaite agir collectivement et l'amélioration de la coordination et de la coopération entre acteurs jeunesse semblent être une étape incontournable.

4 - L'axe **une amélioration des conditions de vie facilitant l'accès à l'emploi** a fait **débat dans certaines tables sur la formulation**. L'amélioration des conditions de vie et celle de l'accès à l'emploi doivent être séparées. **Il est proposé de conserver sur cet axe l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi** (l'amélioration des conditions de vie est abordée dans chacun des 3 autres enjeux retenus). 22 post it y font référence :

- L'objectif de réduction du taux de chômage sur le quartier est unanimement partagé : «le chômage au niveau du quartier est le double voire le triple par rapport à la Ville. Il faut une volonté, et l'écrire noir sur blanc, que la baisse du chômage est une priorité notamment chez les jeunes ».
- Les conditions de réussite reprennent l'analyse des freins et des leviers sur l'insertion socioprofessionnelle : des modes de gardes adaptés (nombre de places, horaires atypiques), la maîtrise des savoirs de base, la mobilité des publics à l'échelle de l'agglomération.
- Surtout, l'accent est mis sur la mobilisation des acteurs du monde économique notamment les entreprises (« il faut une volonté de l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels, au niveau de la Ville, de la Métropole », « travailler sur l'image qu'ont les entreprises des quartiers ») et sur la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. La Zone Franche Urbaine (ZFU) suscite le débat sur l'impact qu'elle a eu sur les demandeurs d'emploi du quartier (« détournement du dispositif », « peu d'embauche » ont été exprimés) .

**Enfin, de manière transversale à ces axes, les partenaires ont exprimé :**

- L'importance de continuer à mener des projets collectifs partagés pour engager un changement durable (habitants, associations et institutions)
- Des inquiétudes sur le budget des associations pour 2015 et les possibles conséquences sur l'emploi associatif

A noter que les questions de santé ont fait l'objet de discussion sur une des tables (souffrance psychosociale...).

## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

## BAGATELLE FAOURETTE PAPUS TABAR BORDELONGUE

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	
<b>Petite enfance</b>				
<b>Espace Enfance et Familles</b>	Espace Enfance et familles Henri Desbals	117 rue Henri Desbals	X	
<b>Modes de garde</b>	Crèche collective	121 rue Henri Desbals	X	
	Crèche familiale	117 rue Henri Desbals	X	
	Crèche « La Baleine bleue »	17 rue de l'Aspin	X	
	Crèche « Pause Calin »	298 route de Saint Simon		X
	Micro-crèche « Tabarbouille »	1 Place André Mathieu	X	
	« L'Enfanfare »	24 rue Descoins Tinard		X
	Halte-garderie de Bagatelle	117 rue Henri Desbals	X	
	Multi-accueil de Tabar-Bordelongue	274 route de Seysses	X	
	Relais Assistantes Maternelles Relais République-Saint Cyprien	48 rue de la République		X
<b>Lieu d'accueil parent enfant</b>	LAEP Tournesol	117 rue Henri Desbals	X	
<b>Jeunesse</b>				
<i>Accueils de Loisirs</i>				
<u>6/12 ans</u>	ADL Patte d'oie	87 rue de Cugnaux		X
	ADL du Petit Capitole	153 avenue de Lardenne		X
<b>Ludothèque</b>	Ludothèque 0/6 ans	117 rue Henri Desbals	X	
	Ludothèque 6/12 ans	128 rue Henri Desbals	X	
<b>Accueils Jeunes</b>	Le Carrou	128 rue Henri Desbals	X	
	Maison Vestrepain	10 rue Vestrepain	X	
<b>Clubs de prévention</b>	Club de Prévention de Bagatelle	147 rue Henri Desbals	X	
	Club de prévention de Faourette	6 rue du Roussillon	X	
<b>Éducation</b>				
<i>ÉCOLES</i>				
<b>Maternelles</b>	Ecole Maternelle Dauriac (ALAE, ADL)	39-41 rue Paul Lambert	X	
	Ecole Maternelle Falcucci (ALAE, ADL)	9 impasse Bachaga Boualam	X	
	Ecole Maternelle G.Hyon (ALAE, ADL)	3 impasse Bachaga Boualam	X	
	Ecole Maternelle Louise Michel (ALAE, ADL)	22 bis rue Jules Amilhau	X	
	Ecole Maternelle M.Jacquier (ALAE, ADL)	7 rue du Poitou	X	
	Ecole Maternelle Papus (ALAE, ADL)	48 allée de Guyenne	X	
	Ecole Maternelle Ronsard (ALAE, ADL)	7 rue Vestrepain	X	
	Ecole Maternelle Tabar (ALAE, ADL)	6 rue de la Sarthe	X	
	Ecole Maternelle E.Billières (ALAE, ADL)	257 rue Henri Desbals		X
	<b>Elémentaires</b>	Ecole Elémentaire Dauriac (ALAE, ADL)	41 rue Paul Lambert	X

## BAGATELLE FAOURETTE PAPUS TABAR BORDELONGUE

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	
	Ecole Elémentaire Falcucci (ALAE, ADL)	5 impasse Bachaga Boualam	X	
	Ecole Elémentaire G.Hyon (ALAE, ADL)	1 impasse Bachaga Boualam	X	
	Ecole Elémentaire M.Jacquier (ALAE, ADL)	7 rue du Poitou		X
	Ecole Elémentaire Papus (ALAE, ADL)	46 allée de Guyenne	X	
	Ecole Elémentaire Ronsard (ALAE, ADL)	7 rue Vestrepain	X	
	Ecole Elémentaire E.Billières (ALAE, ADL)	56 rue Jacques Gamelin		X
<b>COLLEGE</b>				
	Collège George Sand	355 route de Saint Simon		X
	Collège Stendhal	59 rue Paul Lambert	X	
	Collège Maurice Bécane	14 Rue Pierre Bourthoumieux		X
<b>LYCEES</b>				
	Lycée Gallieni	79 route d'Espagne		X
<b><u>Animation Socio-culturelle/Culture</u></b>				
<b><u>Bibliothèque</u></b>	Bibliothèque municipale Saint Exupéry	37 rue du Lot	X	
<b><u>Maisons de quartier</u></b>	Maison de quartier Bagatelle	11 impasse Bachaga Boualam	X	
	Maison de quartier Fontaine-Lestang / Foyer d'Education Populaire Etienne Billières	59 rue Vestrepain		X
<b><u>Centre culturel / animation</u></b>	Centre culturel Henri Desbals	128 rue Henri Desbals	X	
	Ateliers culturels	35 rue du Lot	X	
	Centre d'animation de Bagatelle (CAB)	Impasse Bachaga Boualam	X	
<b><u>MJC</u></b>	MJC Prévert	292 Route de Seysses		X
<b><u>Emploi/Solidarité</u></b>				
<b><u>Maison des Solidarités</u></b>	Maison Des Solidarités Bagatelle	36 rue du Lot	X	
	Maison Des Solidarités Faourette	21 rue Jules Amilhau	X	
<b><u>Centre social</u></b>	Centre Social Bagatelle	117 rue Henri Desbals	X	
	Partage Faourette	13 rue de l'Ukraine	X	
<b><u>Espace de vie sociale</u></b>	Partage Faourette	9 chemin des martyrs des Bordelongue	X	

## BAGATELLE FAOURETTE PAPUS TABAR BORDELONGUE

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	
<b>Aide à l'insertion professionnelle</b>	Relais Information Orientation Emploi	35 rue du Lot	X	
<b>Epicerie sociale</b>	Soliciale	6 rue de la Gironde	X	
<b>Aide à la mobilité</b>	Auto-école associative (EMCP)	1, place Papus	X	
<b>Aide au développement économique et à la création d'activités</b>	Espace Zone Franche Urbaine (ZFU)	Portes Sud – Bâtiment 3 – 12 rue Louis Courtois de Viçose		X
	Pépinière d'entreprises de Bordelongue	Portes Sud – Bâtiment 3 – 12 rue Louis Courtois de Viçose		X
<b>Formation français et savoirs de base</b>	Centre Régional d'Etudes et de Promotion du Travail (CREPT)	130 rue Henri Desbals	X	
<b>Sport</b>				
<b>Gymnases/salles</b>	Gymnase de Bagatelle	6 impasse Bachaga Boualem	X	
	Halle sportive de Bagatelle	Impasse Bachaga Boualam	X	
	Complexe sportif de la Faourette	18 rue Paul Lambert	X	
	Gymnase Maurice Bécane	rue Bourthoumieux		X
	Salle Christine Rumeau	rue des Turres		X
<b>Stades</b>	Stade Vincent Serrer	Impasse Bachaga Boualam	X	
	Stade Michel Monneris	18 rue Paul Lambert	X	
	Stade des Merlettes	allée de Guyenne		X
<b>Piscine</b>	Piscine Papus	64 allée de Guyenne		X
<b>Seniors</b>				
<b>Clubs du 3<sup>e</sup> âge/associations de seniors</b>	Association d'activités sociales et culturelles 3e âge Papus	10 rue de l'Auvergne	X	
	Chibanis de Bordelongue	11 chemin des Martyrs de Bordelongue	X	
	Bonne Humeur Fontaine-Lestang (Club Loisirs et Retraites)	75 rue Vestrepain		X
	El Islah	rue du Cousserans	X	
<b>Vie citoyenne/services</b>				
<b>Services municipaux</b>	Mairie de quartier	128 rue Henri Desbals	X	
	Antenne Direction Développement Social	128 rue Henri Desbals	X	
<b>La Poste</b>	La Poste	132 rue Henri Desbals	X	
<b>Locaux associatifs mutualisés</b>	« Le 7 bis »	7 bis rue du Cher	X	
	« O'ziris »	11 bis et 13 rue de l'ukraine	X	

## BAGATELLE FAOURETTE PAPUS TABAR BORDELONGUE

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	
	Maison Vestrepain	Maison Vestrepain 10, rue Vestrepain	X	
	Chapelle mexicaine	Place A. Mathieu	X	
	Salle Papus	48 allée de Guyenne	X	
	Bar associatif de Bagatelle (BAB)	Place de la Gironde	X	
	La Toguna	9 chemin des martyrs des Bordelongue	X	
<b>Habitat</b>				
<b>Bailleurs sociaux</b>	Habitat Toulouse – Agence Abbal/Desbals	127 rue Henri Desbals	X	
	Patrimoine SA Languedocienne – Agence Tabar	65 allées de Bellefontaine	X	
<b>Santé</b>				
	Centre de soins	7 place du Morvan	X	
	Maison Médicale de garde de la Faourette	4 place Geneviève Anthonioz de Gaulle	X	
	Centre Médico Psycho Pédagogique de Bagatelle (CMPP)			X
	Centre Médico Psycho Pédagogique de la Faourette (CMPP)	44 rue Antoine Ricord		X
	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	33 rue du Lot	X	
<b>Sécurité</b>				
<b>Commissariat</b>	Commissariat	125 rue Henri desbals	X	
<b>Pôles commerciaux</b>				
	Galette commerciale de Bagatelle	rue du Lot	X	
	Place commerciale Anthonioz de Gaulle	place Geneviève Anthonioz de Gaulle	X	
	Centre commercial l'Hippodrome	280 route de Saint Simon		X
	Pôle commercial	route de Seysses		X
<b>Culte</b>				
<b>Lieux de culte/associations culturelles</b>	Paroisse St Esprit	2 rue de Saintonge		
	Association de solidarité socioculturelle des musulmans de Toulouse (Al Rahma)	57-59 rue de la Faourette		
	Centre toulousain de la spiritualité musulmane	6 rue du Nivernais		
	Eglise évangélique apostolique	27 ter rue Jules Tellier		
	Synagogue Chaare Emeth	5 rue Rembrandt		

# *Barradels*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire vécu

version provisoire

## BLAGNAC Barradels

# Un quartier en mutation dans un secteur très dynamique

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels**
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## L'histoire du quartier...

Situé à Blagnac et en bordure du deuxième pôle d'emplois de la Métropole, le quartier s'insère dans un des secteurs les plus dynamiques de l'agglomération. Le quartier de Barradels est résidentiel. La majeure partie a été construite dans le cadre de la ZAC du Ritouret, dans les années 70, à l'exception de la partie ouest. Un immeuble solaire des Chalets a été réalisé au début des années 1980 dans le cadre de la ZAC du Grand-Noble et plus récemment, dans les années 1990, c'est une résidence privée qui a vu le jour. Les résidences Barradels et Les Saules ont fait objet de plusieurs interventions de rénovation. En 2010, l'inauguration de la ligne T1 du tramway, qui traverse le quartier du nord au sud, a été un événement important pour les habitants, puisque grâce à lui, le pôle d'échanges Arènes et le centre-ville de Toulouse sont désormais à moins de 30 minutes. Une opération de renouvellement urbain est en cours d'achèvement sur la résidence Les Saules ainsi que la rénovation des façades sur les quatre tours de Promologis.

## ... et ses habitants

La population du quartier se caractérise par une part importante de personnes seules et de familles monoparentales. Plus des trois quarts des occupants des logements sociaux ont 35 ans ou plus, ce qui pourrait signifier que le parcours résidentiel est stoppé dans le quartier. D'autre part, la population du quartier s'est fortement renouvelée en une dizaine d'années avec l'accueil d'habitants venant majoritairement des grands quartiers toulousains, ne se sentant pas spontanément blagnacais et sans attache dans la vie locale. Par ailleurs, les bailleurs notent l'apparition de tensions sociales ces dernières années, notamment des faits d'incivilités.

**1 505**

habitants

725 000

**27,1 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**11,3 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

## Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

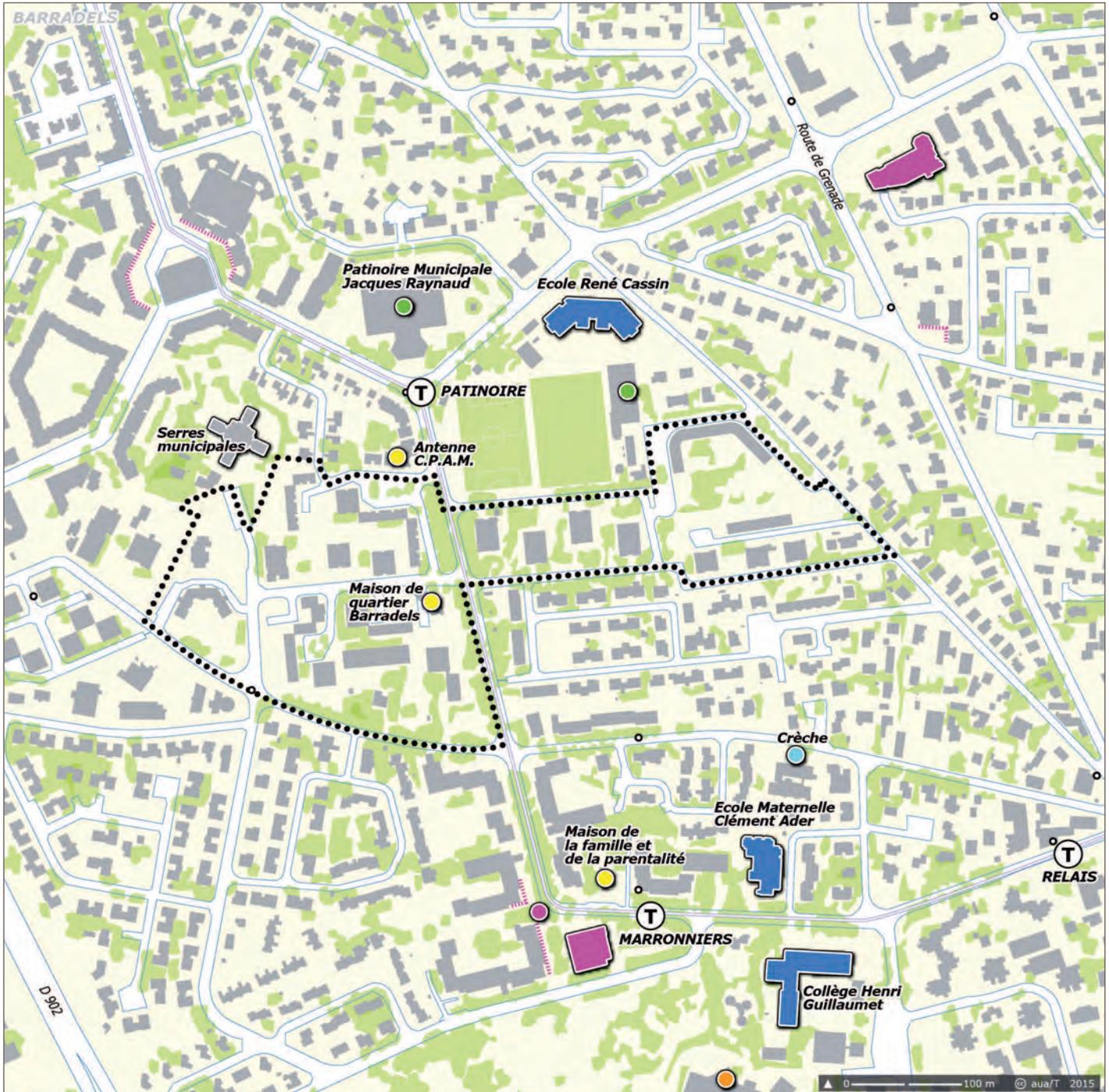
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**8,9 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**36,3 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**40,1 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier se présente comme un ensemble de quatre résidences de logements sociaux – Les saules, Les Baradels, Les Cèdres et l'Immeuble solaire - ainsi que de deux copropriétés. Un tissu essentiellement pavillonnaire entoure le quartier, à l'exception d'un secteur de petits collectifs à l'est. Au nord, une zone d'équipements municipaux jouxte le quartier, avec une patinoire, un bassin d'apprentissage, un groupe scolaire, des terrains de sports, les serres municipales. Le quartier est situé dans une commune disposant d'une offre importante d'équipements et de services ainsi que d'une grande diversité de logements.



### Accéder aux services

A proximité immédiate du quartier se trouvent le commissariat de Police, la CPAM, le centre de Finances Publiques, un centre médical psycho-pédagogique, le groupe scolaire René-Cassin... Les autres services se trouvent en centre-ville à dix minutes à pied et Pôle emploi, à deux stations de tramway.



### Profiter de la vie de quartier

Il existe un seul équipement à l'intérieur du périmètre du quartier : l'ancienne Maison de l'emploi devenue récemment Maison de quartier Odysseus. Par contre, de nombreux équipements sont situés à moins de cinq minutes à pied : le parc du Ritouret, la Médiathèque/ludothèque, la salle de spectacle Odysseus, la Maison de la famille et de la parentalité...



### Se loger

Le quartier compte 650 logements sociaux, répartis entre trois bailleurs sociaux, ainsi qu'une centaine en copropriétés sur deux résidences. La part des T4 et plus dans les logements sociaux est de 55 %.



### Faire ses achats

La place de Catalogne située à 300 mètres au nord propose un espace convivial composé d'une dizaine de commerces variés répondant aux besoins de première nécessité. La place des Marronniers au sud concentre une petite vingtaine de commerces. Le centre commercial Grand Noble complète l'offre avec la présence de grandes enseignes.



### Se déplacer

Le quartier des Barradels est situé à moins de quinze minutes à pied et à deux ou trois stations de tramway du centre-ville. Il est également accessible très facilement depuis la rocade « Voie lactée. »



### Travailler

Un grand pôle d'emplois est situé à proximité quasi immédiate du quartier. Il s'agit de la plate-forme aéronautique et aéroportuaire dont le nombre d'emplois s'élève à 71 000, soit le deuxième plus grand pôle de l'agglomération toulousaine. Le secteur commercial du Grand noble constitue également un pôle d'emplois.



**10 220 €**  
de revenu médian  
par UC

21 132 €



**44,3 %**  
de ménages  
à bas revenus

20,6 %



**60,8 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**17,6 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier Les Barradels est inscrit pour la première fois dans la politique de la ville. Ceci dit, les politiques publiques sont mobilisées depuis plusieurs années pour favoriser la réussite de ses habitants, améliorer la qualité des espaces publics et des logements et en faire un quartier paisible pleinement intégré à la vie blagnacaise. La nouvelle Maison de quartier se veut un pôle de centralité, un lieu de vie ouvert à tous, attentif à l'expression de chacun. La mise en action d'un programme de réussite éducative permettra de mieux coordonner tous les professionnels intéressés par la réussite des enfants et des jeunes du quartier.

La rénovation de la résidence des Cèdres achèvera un programme complet de requalification du quartier avec un habitat plus confortable, répondant aux normes de construction modernes comme aux aspirations des habitants.



## Les enjeux pour le quartier

**La reconstruction du quartier des Cèdres en équilibrant la typologie d'habitat et en favorisant la mixité sociale dans cette résidence**

**Un équilibre de population dans les deux autres résidences (quatre tours des Barradels et Les Saules)**

**Favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants**

**Rendre le quartier paisible en diminuant les nuisances et incivilités**

**Recréer une vraie vie sociale dans le quartier en s'appuyant sur la Maison de quartier, un tissu associatif à créer grâce à la mobilisation des habitants**

**770**  
logements

339 750

**8,8 %**  
de propriétaires

42,5 %

**58,9 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,64**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91



# Barradels

contrat  
2015-2020  
de ville

**1 505 habitants**

**Quartier entrant**

## Quelques données statistiques



Le tramway au coeur du quartier



La maison de quartier, pôle de centralité



Part des moins de 17 ans = **27,1%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **10 220** (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **36,3%** (INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **648** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **8,8%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **21%** (BD TOPO IGN)  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).



La résidence des Saules rénovée

Inauguration de la maison de quartier  
avec les enfants



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un quartier rénové ouvert sur la ville

Des immeubles de logements rénovés et des espaces publics plus verts et plus harmonieux

Une maison de quartier comme pôle de centralité

Des équipements et services de proximité accessibles (Patinoire, Bassin d'apprentissage, terrains de sports, commerces...)

Une mobilité facile grâce au tramway

## Un quartier qui favorise la réussite de tous

Priorité à l'éducation et à la réussite scolaire : le Programme de Réussite Educative, le soutien scolaire, la mixité dans les écoles

L'accompagnement vers l'emploi

Une dynamique de création d'entreprises

## Les Barradels, quartier vivant et apaisé

Des actions de proximité pour favoriser les temps d'échange autour du sport, de la culture, de la solidarité

Les habitants prennent leur quartier en main grâce au Conseil Citoyens et en s'investissant dans les associations

Des espaces publics paisibles et une réduction des incivilités

 RÉSULTATS ATTENDUS



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

## Territoire vécu - Liste des équipements et services Barradels

Juin 2015

Catégorie	Nom	Adresse	Observations
<b>Petite enfance</b>			
	MultiAccueil Les Dauphins	31 av de Cornebarrieu	72 places
	Multiaccueill Blanche Neige	25, allée des Muriers	20 places
<b>Jeunesse</b>			
	Maison de Quartier Odysud	1, bis rue des Mimosas	Actions de proximité/ Permanence d'un éducateur Arpade
	Oxy'jeunes (Maison de jeunes)	10 Chemin de Belisaire	Mairie
<b>Éducation/Enfance</b>			
<b>ÉCOLES/ALAE</b>	École maternelle Clément Ader	34, allée des Muriers	
	Ecole maternelle Saint-Exupery	11 bis avenue du Parc	
	Ecole élémentaire René Cassin	5 avenue Charles de Gaulle	
<b>COLLEGE</b>	Collège Henri Guillaumet	2, avenue du Parc	
<b>CLAS</b>	Maison de quartier Odysud	1, bis rue des Mimosas	3 soirs par semaine pour les collégiens (20 à 30) Programme de Réussite Educative
<b>Centres de loisirs / ALSH</b>	ALSH Les Prés maternel	chemin des prés	
	ALSH Barricou (Maternel et élémentaire)	60 rue de la Rhune (Beauzelle)	
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>			
	Maison de quartier Odysud	1, bis rue des Mimosas	Espace rencontre deux fois par semaine, animations de proximité
	Maison de la Famille et de la Parentalité	3, impasse de Thuyas	Labellisé centre social Caf
	Odysud : médiathèque/ludothèque /salle de spectacle /lieu d'exposition	4 Avenue du Parc	Mairie
<b>Emploi/Solidarité</b>			
	Pôle Emploi Blagnac	11 Mail Louis Aragon	
	Maison de l'Emploi et de l'Insertion / Mission Locale	21, avenue ANDROMEDE	Mairie
<b>Sport</b>			
	Complexe sportif des Barradels	4 rue Ernest Dufer	Terrains de foot, gymnase, boulodrome
	Patinoire Jacques Raynaud	10 Avenue du Général de Gaulle	

## Territoire vécu - Liste des équipements et services Barradels

Juin 2015

	Bassin d'apprentissage	31 Rue Pablo Picasso	
<b>Plein air</b>			
	Parc du Ritouret	Chemin de Bélisaire	
	Serres municipales	Allée Flandres Dunkerque 1940,	
<b>Seniors</b>			
	Maison des ainés	19, rue Croix-Blanche	Mairie
	Résidence Vinci (EHPAD)	20 Rue Pablo Picasso	
<b>Vie citoyenne</b>			
	Maison de Quartier Odysseus	1 bis rue des Mimosas	
<b>Santé</b>			
	CPAM	2 Rue des Mugets	
<b>Sécurité</b>			
	Commissariat de Police	36 Avenue de Cornebarrieu	

# *Bellefontaine / Milan*

- Portrait du Quartier
- Projet urbain
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Synthèse du travail en atelier de quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Bellefontaine / Milan

## Un quartier aux atouts naturels en cours de renouvellement

### L'histoire du quartier...

Sur un axe nord-sud, s'est construit au XVIII<sup>e</sup> une série de châteaux qui ont donné leur nom aux quartiers Mirail, Reynerie et Bellefontaine. La Zone à Urbaniser en Priorité Mirail, « miroir » en occitan, est l'un des grands ensembles français emblématiques, commencé en 1964 par l'équipe Candilis-Josic-Woods. Le projet initial prévoyait de constituer les meilleures conditions pour l'accueil de 100 000 habitants. Bellefontaine correspond à la partie sud et à la première étape de la construction de la ZUP. L'objectif était de connecter cette nouvelle cité à l'agglomération et aux zones d'emploi. Des voies larges entourant les bâtiments, raccordées aux grands axes urbains de l'agglomération ont ainsi vu le jour. A l'intérieur du quartier, les principes qui ont prévalu alors sont la séparation des circulations piétonnes et automobiles par une dalle et l'organisation en tripodes constituant des unités centrées sur les espaces verts. En 1993, l'inauguration du métro marque une étape importante pour le quartier, dès lors desservi par les transports en commun, notamment depuis le centre-ville. Dès 1989, le quartier de Bellefontaine est inscrit dans le dispositif convention de quartier du 2<sup>e</sup> contrat de Ville, dispositif visant à développer une politique de développement social et urbain dans les quartiers d'habitat social. Bellefontaine

est jugé comme prioritaire pour bénéficier des mesures du Grand Projet de Ville, les dommages de l'explosion AZF qui touchèrent durement le quartier accélèrent la mise en œuvre de ce projet. Le quartier s'engage alors dans un projet de rénovation urbaine visant à désenclaver le quartier en le reliant aux territoires environnants, de créer des commerces et des équipements publics, pour mieux ouvrir le quartier au reste de la ville, d'en modifier l'image et d'améliorer le cadre de vie des habitants... En 2006, la partie centrale de la dalle est rasée et le centre commercial est reconstruit place de Bellefontaine. Parallèlement, la démolition des bâtiments Maurois 1 et 2 et Concorde prépare le terrain à la requalification du Petit bois de Bellefontaine.

### ... et ses habitants

Le quartier Bellefontaine compte aujourd'hui plus de 7 000 habitants. Le nombre de résidents a considérablement baissé depuis les années 1990 : il s'élevait encore à 9 000 habitants. Cela est dû, en partie aux démolitions. Bellefontaine est un quartier populaire se caractérisant par sa mixité culturelle. Milan accueille environ 1000 habitants, soit des couples sans enfants installés depuis de nombreuses années, soit des familles monoparentales récemment arrivées et attirées par des loyers peu élevés et des appartements de type T4/T5.

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupertard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

8 333

habitants

725 000

32,0 %

de moins de 17 ans

20,3 %

12,5 %

de plus de 65 ans

14,1 %

contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

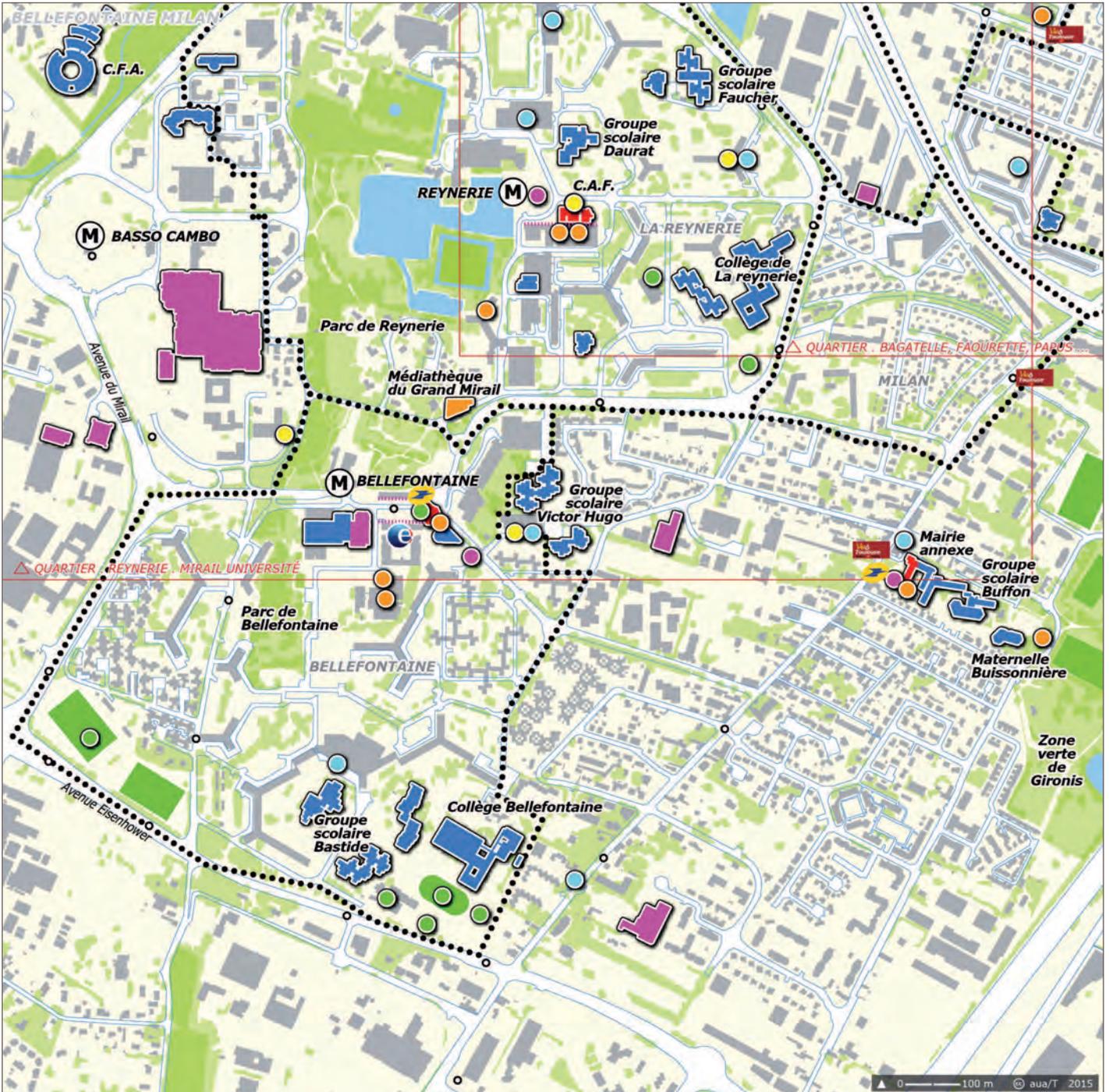
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**18,8 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**24,1 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**26,5 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier Bellefontaine s'étend sur 79 hectares dont 14 sont des espaces verts. Desservi par le métro qui le place à moins de quinze minutes du centre-ville, il est toutefois fortement stigmatisé aujourd'hui encore, en raison d'un habitat encore dégradé sur certains secteurs, de faits de violence et de délinquance réguliers et médiatisés qui dévalorisent son image. Les habitants les plus anciens sont pourtant toujours fortement attachés à leur quartier et entretiennent des liens sociaux de qualité. Les habitants de Milan sont quant à eux moins de 1 000. Le quartier peut être qualifié d'enclavé étant ceint par le périphérique, l'avenue de La Reynerie et l'autoroute A 64. La vie sociale y est peu animée et se dégrade même sur les dernières années. Son tissu urbain est composé majoritairement de maisons individuelles ; trois grandes copropriétés - Le Parc, Rocade et Place Milan - chacune composée de 100 à 200 logements, sont situées à sa périphérie, elles sont repérées en raison des difficultés des propriétaires à assurer les charges financières.



### Se loger

Les logements à Bellefontaine se répartissent entre plusieurs grandes copropriétés, des grands collectifs sociaux de neuf à treize étages - les « tripodes » - des copropriétés horizontales et villas privés. Des logements collectifs mixtes (accession sociale et participative, locatifs sociaux) sont en cours de construction en cœur de quartier et sur les allées de Bellefontaine. Les logements existants sont globalement de bonne qualité, appréciés pour leur taille, leur confort et leur luminosité. Sur Milan, trois copropriétés privées sont aujourd'hui en situation de dégradation, dont une bénéficiant d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Cité Le Parc).



### Se déplacer

La desserte du quartier Bellefontaine est excellente que ce soit en transports en commun ou en voiture. La proximité des grands axes urbains, la ligne A du métro, le réseau de bus donne un accès rapide et aisé au centre-ville et au reste de l'agglomération. Cette situation n'évite pas une forme d'enclavement, conséquence de l'organisation de la circulation. La mobilité intra-quartier est également compliquée. Des besoins en transports en commun, surtout pour les personnes âgées, sont exprimés, pour une circulation au sein du quartier. Sur Milan, les bus 14 et 12 assurent la liaison du quartier avec le centre-ville ou le métro.



### Profiter de la vie de quartier

Environ 40 associations sont actives même si elles marquent le pas face à la difficulté du vivre ensemble à Bellefontaine où le tissu associatif a été fortement fragilisé par la disparition de deux grosses associations en 2013. En outre, deux équipements structurent la vie de quartier aujourd'hui. Le Centre culturel Alban-Minville et sa piscine drainent un important public extérieur en raison de sa facilité d'accès. Le Centre social Bellefontaine-Lafourguette développe de nombreuses actions en direction des habitants de Milan et Bellefontaine comme « Graines de Monlong », des jardins partagés... L'animation du quartier est également rythmée par des temps festifs et fortement mobilisateurs comme le carnaval, la fête de la Musique, la fête de la Mixité, Festi'monde, la Marche aux Lampions... L'ouverture d'un pôle associatif, « Bastide », est prévue en novembre 2015. En ce qui concerne le quartier Milan, la présence associative y est très limitée. L'arrivée de divers trafics illicites et une dégradation du cadre de vie ont fortement nuit au vivre ensemble.



### Faire ses achats

Bellefontaine et Milan se situent à proximité de nombreux commerces soit issus de la Zone Franche Urbaine, soit au sein des zones d'activité alentour. Une offre commerciale de proximité, anciennement située sur la dalle, se concentre aujourd'hui autour de la place Bellefontaine, mais elle nécessite une diversification. L'implantation d'une moyenne surface est à l'étude. Un marché de plein vent présent sur la place commerciale tous les mercredis matins complète l'offre.

« Interaction entre les grandes entreprises présentes sur la zone et le quartier (écoles, associations, habitants) »

« Relais avec des anciens du quartier qui ont réussi leur vie »

« Mise en valeur de l'histoire du quartier dans l'histoire de la Métropole »



### Accéder aux services

Bellefontaine offre de nombreux services de proximité aux habitants sur la place commerciale : Maison commune de l'emploi, Pôle Emploi, Mairie annexe, La Poste, commerces de bouche, pharmacies, tabac. La plupart de ces locaux ont été réalisés dans le cadre de la ZAC Bellefontaine. De nombreux équipements sont présents sur le quartier : centre culturel, gymnase et piscine Alban Minville, complexe sportif Valmy, centre social Mairie, collège, groupes scolaires, Ecole de la deuxième chance, pôles associatifs. L'offre en services publics à Milan est inexistante et celle des commerces demandent à être diversifier.



### Travailler

L'accès à l'emploi reste la préoccupation principale pour les habitants et les jeunes en particulier. La Zone Franche Urbaine qui s'étend sur l'ensemble du secteur Grand Mirail manque de lisibilité et interroge les habitants sur son utilité. Plusieurs pôles d'emploi sont situés à proximité, mais sans lien véritable avec les habitants du quartier : le pôle Basso-Cambo et ses grands équipements d'attractivité avec plus de 34 000 emplois et l'Oncopôle avec 15 300 emplois. On assiste parallèlement à l'essor d'activités de l'économie sociale et solidaire, fondée sur les principes de solidarité et d'utilité sociale.



**8 100 €**  
de revenu médian  
par UC

21 132 €



**57,5 %**  
de ménages  
à bas revenus

20,6 %



**44,3 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**32,0 %**  
de chômeurs

13,5 %

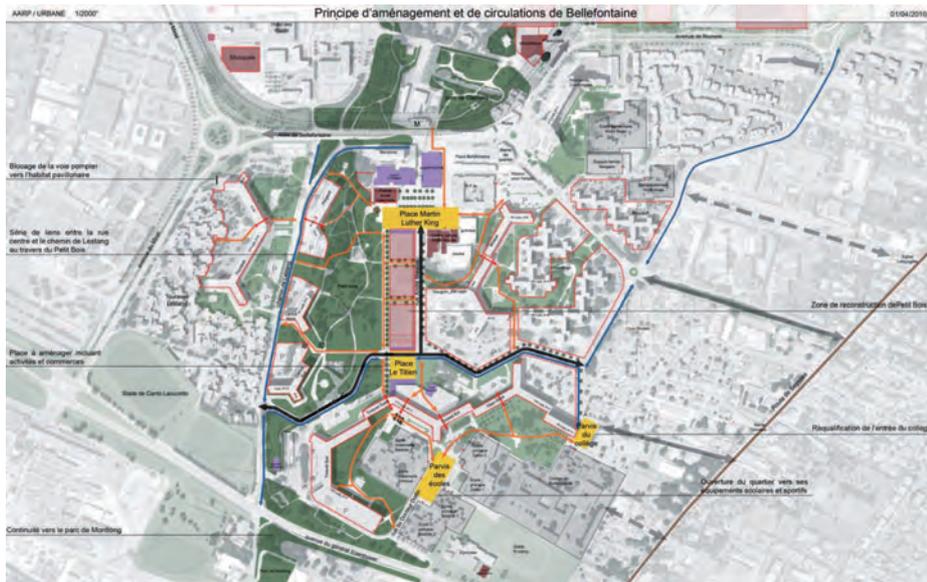
## Le quartier en mouvement

Grâce en partie à la dynamique des dispositifs de la politique de la ville, divers acteurs interviennent sur le quartier et sont fortement mobilisés. La **Gestion urbaine de proximité** a permis la mise en œuvre de démarches de sensibilisation aux jets d'ordures et l'installation de colonnes enterrées.

**L'atelier Santé Ville** a développé avec les habitants des actions de prévention sur le diabète, la pratique sportive, la nutrition ; ce travail a notamment permis une lisibilité du dispositif aux yeux des partenaires et des habitants.

**L'équipe de Réussite éducative** qui a réalisé de nombreux suivis individuels d'enfants en difficulté sera intégrée au pôle associatif « Bastide ». Le quartier Milan entre, lui, pour la première fois dans la géographie prioritaire de la Politique de la ville.

**Le Programme de renouvellement urbain de Bellefontaine** dont la première phase est en cours de réalisation a conduit à une transformation en profondeur du quartier (démolition/reconstruction de logements, démolition des dalles, création de nouvelles rues Nord/Sud et Est/Ouest). A l'horizon 2017, les opérations suivantes (en cours de travaux ou à venir) seront réalisées : réaménagement du Petit Bois et du square Tintoret, création de la future place publique Niki de Saint Phalle, requalification des pieds des immeubles Camus, Tintoret, Van Gogh, construction de 3 îlots de logements en cœur de quartier (200 logements). Conforter le cœur de quartier, diversifier l'habitat, désenclaver Bellefontaine en le raccordant aux quartiers périphériques sont les principaux enjeux pour la poursuite du projet de renouvellement urbains à venir. De nombreux acteurs comme la régie de quartier, l'Accueil Jeunes et MPR ont été impliqués dans la définition des projets d'aménagement puis lors de la conduite des chantiers d'aménagement des espaces publics. Les jardins partagés du Tintoret ont été réalisés dans le cadre du projet urbain.

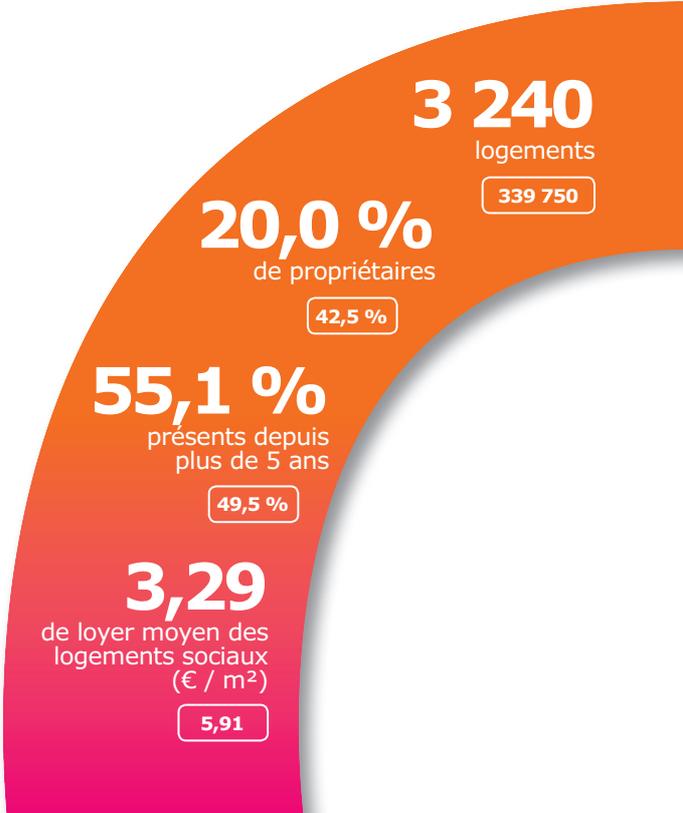


## Les enjeux pour le quartier

**Un quartier plus apaisé, un quartier plus attractif**

**Un soutien éducatif et social renforcé**

**Le quartier et l'emploi**



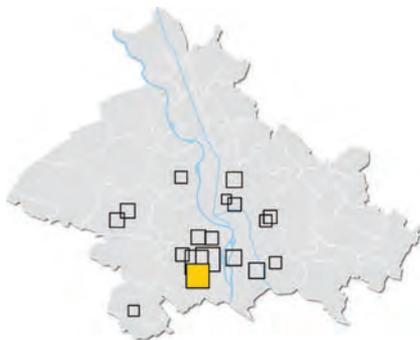
## Aujourd'hui et demain

Sur fond des grands tripodes de béton gris, de la dégradation constatée des espaces publics, du vieillissement du parc de logements et de la surdensité en logement social, en 1999, la Ville entame une réflexion sur la vie dans les quartiers et sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie à Bellefontaine

A partir de 2007, ont eu lieu les démolitions de 777 logements privés et collectifs (Camus, Tourasse, Maurois, Maurois II et Concorde), la réhabilitation des 921 logements (Camus, Titien Goya, Braque, Gauguin et Tourasse). De nouvelles rues, un nouveau centre commercial et de nouveaux équipements ont été réalisés. En 2015, désignation d'un nouveau groupement d'urbaniste-conseil pour travailler la stabilisation du schéma directeur élargi aux franges du quartier de Bellefontaine.

# BELLEFONTAINE : LE PROJET URBAIN





# Bellefontaine Milan

contrat  
2015-2020  
de ville

**Bellefontaine, un quartier de la Métropole renouvelé  
Milan, un quartier en devenir, un projet à construire**

**7 733 habitants à Bellefontaine  
1 000 habitants à Milan**

**Bellefontaine, un quartier en renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU  
Milan, un quartier entrant**

## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **32%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **8 100** Le Grand Mirail  
(Les données ne sont pas disponibles pour les 3 quartiers du « Grand Mirail ».  
La valeur du « Grand Mirail » a été attribuée à chacun des 3 quartiers). (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **24,1%**  
(INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **1 807** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **20%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **19%**  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)



Bellefontaine - Médiathèque Grand M 2012

## Paroles d'acteurs Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Le quartier et l'emploi :

« Rapprocher l'offre et la demande ».  
« Inciter les entrepreneurs de secteur à intégrer au sein de leur entreprise plus de personnes des quartiers prioritaires ».  
« Améliorer l'employabilité des habitants ».  
« Valoriser les personnes du quartier qui ont réussi ».

### Un quartier plus apaisé, un quartier plus attractif :

« Un quartier où la sécurité reprend ses droits ».  
« Des espaces publics de qualité ».  
« Organisation d'événements extérieurs ouverts sur le quartier et réguliers ».  
« Une image de quartier valorisée ».  
« Mise en valeur de l'histoire du quartier dans l'histoire de la Métropole ».

### Un soutien éducatif et social :

« Un quartier où des propositions de loisirs et des conditions d'accès soient concertées et cohérentes ».  
« Lutte contre le décrochage scolaire ».  
« Renforcement des actions de citoyenneté et connaissance des institutions ».  
« Favoriser l'implication des familles ».  
« Amélioration de l'accès aux droits et à la santé ».  
« Favoriser la rencontre des personnes autour de l'échange, de la diversité et de l'intergénérationnel ».



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un quartier plus apaisé, un quartier plus attractif

<b>« Un quartier où il fait bon vivre » : une image de quartier valorisée</b>	Développer un marketing territorial	Organiser la communication sur les événements culturels et sportifs de Bellefontaine et mettre en valeur les atouts du quartier	Organiser des festivités à l'échelle de Bellefontaine en lien avec la Ville et Toulouse Métropole (à un même niveau de qualité)	Mettre en place des « transports verts » intra quartier
<b>Une plus grande mixité</b>	Diversifier les commerces : des commerces pour tous	Améliorer la mixité d'occupation dans les logements (propriétaires occupants, locataires, différents niveaux de revenus des ménages...)	Améliorer la mixité sur l'espace public : des espaces utilisables par tous	Développer des actions citoyennes en faveur de la laïcité
<b>Une plus grande sécurité et une meilleure tranquillité publique</b>	Favoriser des comportements plus civiques (bruits, dégradations, stationnements, déchets,...) notamment en développant la médiation	Mettre en cohérence les acteurs dans la lutte contre la délinquance (Police Nationale et Municipale, Education Nationale, représentants de Justice, Collectivités, Bailleurs, Habitants...)		Faire disparaître les lieux de trafics sur les espaces publics et privatifs (station métro, halls d'immeubles, place du Milan...)

## Un quartier plus apaisé, un quartier plus attractif

<b>Des espaces publics de qualité et animés</b>	Favoriser et développer l'utilisation d'espaces de rencontres conviviales : espaces publics (aires de jeu, square) et « équipements » (salle des fêtes à créer)	Désenclaver le quartier et le relier au reste de la Ville : secteur sud de Bellefontaine, Rimont/Seysse, Basso Cambo, Eisenhower... et requalifier et sécuriser les entrées de quartier (transports en commun et automobile)	Continuer la valorisation des espaces verts, source de projets participatifs	Maintenir des espaces publics propres et de qualité (réactivité face aux dégradations)	Améliorer l'offre de stationnement
<b>Des logements de qualité, entretenus</b>	Accentuer l'entretien et la gestion des immeubles en favorisant la participation des habitants : association de locataires ou propriétaires à dynamiser		Innover dans le domaine de l'habitat et le diversifier (types de logements : densité, hauteur, superficie / logements participatifs)	Continuer la rénovation des immeubles	Assurer un suivi, une veille des copropriétés au niveau de la gestion financière

**RÉSULTATS ATTENDUS**  
 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un soutien éducatif et social renforcé

<b>Une meilleure coordination des parcours jeunes et une amélioration de l'accompagnement des jeunes</b>	Développer des actions d'accompagnement des jeunes (stages, mobilité, échanges inter-quartier, « boîte à outils », CV, entretien)	Valoriser les parcours de réussite auprès des familles, de leurs enfants	Favoriser la connaissance des formations, des filières et des métiers	Systematiser et pérenniser les liens avec l'enseignement supérieur
<b>Lutter contre le décrochage scolaire</b>	Mieux identifier et plus rapidement les jeunes en situation de décrochage : plate-forme, mise en place d'instances pluripartennariales		Partager la connaissance des dispositifs existants	
<b>Renforcer les actions de citoyenneté et connaissance des institutions</b>	Développer la connaissance des institutions auprès des habitants	Développer l'acquisition des savoirs de base dont le français		Développer et valoriser le bénévolat des adultes et des jeunes
<b>Renforcer les actions visant la parentalité</b>	Veiller à la cohérence des actions menées notamment par rapport aux objectifs, au calendrier, au public ciblé, aux lieux...)		Identifier les acteurs et les actions développées	
<b>Améliorer l'accès aux droits</b>	Amplifier la communication autour des actions prévention de santé (dépistage cancer, diabète,...)	Développer des accueils de proximité de manière équitable sur l'ensemble du territoire		Faciliter l'accès des femmes aux sports
<b>Lutter contre l'isolement des personnes âgées</b>	Créer des liens intergénérationnels forts en association systématiquement les seniors à la vie de quartier		Développer la mobilité des seniors (accessibilité des lieux, transport/navette	

## Le quartier et l'emploi

<b>Rapprocher l'offre et la demande</b>	Parvenir à un meilleur taux d'embauche des personnes issues des QPV et communiquer sur les avantages pour les entreprises	Développer des actions de proximité (forums, jobs dating)	Améliorer la réactivité des services de l'emploi	Développer des rencontres « délocalisées »	Améliorer la diffusion des services proposés par les organismes liés à l'emploi
<b>Améliorer l'employabilité des habitants : lever les freins à l'embauche</b>	Lister les freins : à travailler prioritairement (quelques exemples)	Développer les liens avec l'Éducation Nationale	Travailler sur l'adéquation formation/besoins en recrutement et domaine de compétences (clip métiers, formation, forum grandes écoles...)		
<b>Des actions plus ciblées et adaptées pour certains publics</b>	Valoriser les parcours de réussite : journée des entrepreneurs	Actions visant à recréer un climat de confiance mutuelle	Augmenter qualitativement et quantitativement l'emploi des femmes (ex. : structures d'insertion plus féminisées)		Favoriser et organiser les actions de parrainage : entreprises par rapport à un public cible



## SYNTHESE DE L'ATELIER DE QUARTIER BELLEFONTAINE /MILAN DU 22 JANVIER 2015

Le quartier bénéficie de nombreux atouts en faveur d'une dynamique positive de projet pour 2015-2020. C'est ce qui transparait non seulement de l'ampleur de la mobilisation des acteurs sur l'Atelier de Quartier du 22 janvier mais aussi des différents éléments de contenu qui ont été proposés lors de cette phase de co-construction collective. Des leviers d'actions ont été repérés par les acteurs et l'identification de freins doit guider la manière de concevoir les actions :

Les *freins* suivants doivent être pris en compte :

- Une image dégradée du quartier et une présence de trafics divers qui pèsent sur la vie quotidienne : « Difficile de venir dans notre quartier », « la violence fait plus vendre que la solidarité », « notion de moindre qualité parce que quartier dit populaire », « manque de moyens, » « idée que parce que les gens sont pauvres, alors suffisent des actions moyennes » « mauvaise image du quartier qui limite l'envie d'y venir », « le trafic en tout genre », « médiatisation excessive des événements négatifs ».
- Une partie de la population perçue en situation de repli, et stigmatisée par son origine culturelle ou son appartenance religieuse : « lutte contre le communautarisme », « mixité sociale, limiter le communautarisme », « parquer les personnes de la même origine et de la même religion est un inconvénient, risque de dérive sectaire ».
- Les freins à l'insertion socioprofessionnelle (discriminations à l'accès à l'emploi, pas de maîtrise des savoirs de base, faible niveau de qualification, pas de lien avec les entreprises du secteur, difficultés de mobilité) : « mauvaise réputation du quartier et a priori vis à vis des habitants du quartier », « manque de qualification des demandeurs d'emploi », « la barrière de la langue », « pas assez d'actions d'alphabétisation », « manque de formation et de passerelles entre les habitants, l'école et l'entreprise », « discriminations à l'emploi », « problème de mobilité lié aux ressources » .
- Des difficultés rencontrées par des publics spécifiques (jeunes et femmes) dans leur parcours d'insertion professionnelle (manque de connaissance des services « Emploi du quartier », décrochage scolaire, faible niveau de qualification, mauvaise image du quartier qui nuit à l'embauche, repli sur le quartier notamment pour les femmes, taux d'emploi des féminins plus faible sur le secteur) : « décrochage scolaire des jeunes de notre quartier », « la difficulté de trouver des stages ».
- Un certain isolement du quartier du Milan et un environnement dégradé : le secteur du Milan est trop isolé (un accès très enclavé), des commerces peu diversifiés, des services publics inexistant : « des copropriétés très en difficulté », « voirie privée mais utilisée comme une voirie publique », « jeunes qui traînent dans le quartier », « insécurité, incivilité et excès de vitesse ».
- Une précarité des acteurs et des relations partenariales à améliorer : « un tissu associatif fragile », « manque de cohérence des actions menées, absence de lisibilité sur le qui fait quoi », « manque de qualification des intervenants », « mise en concurrence des acteurs », « manque de qualification », « chacun pour soi dans le cadre associatif », et « difficultés de trésorerie ou de financement ».

- Une mixité sociale mise à mal dans les écoles et un manque d'expérience des intervenants : « jeunes enseignants, jeunes professeurs ou équipes qui changent souvent », « plus de mixité sociale dans les classes », « bénévoles peu formés », « manque de qualification ».

En suivant, on peut regrouper les *leviers d'intervention* cités par les partenaires locaux de la manière suivante :

- **Développer la communication pour mieux exploiter les ressources du quartier et le rendre plus attractif :**

« valorisation réelle et pérenne de l'image du quartier », « mise en valeur de l'histoire du quartier », « équipements de qualité sur le quartier », « beaucoup d'habitants aiment leur quartier ».

*Ce thème interpelle sur l'image que devrait renvoyer le quartier afin d'être attractif. Il ne s'agit pas de nier les problématiques négatives mais bien de valoriser l'existant positif.*

- Mettre en place une campagne de communication sur tous les aspects positifs du quartier : « son histoire, son patrimoine, ses actions associatives, ses propositions culturelles et sportives, les réussites professionnelles de ses habitants, etc. » « beaucoup d'habitants aiment leur quartier ».
- Valorisation des différences du quartier : pourrait se traduire par un projet artistique visible par tous (lien entre architecture spécifique et mixité culturelle de ce quartier), « des équipements de qualité sont présents ».
- Développer une meilleure signalétique pour circuler dans le quartier.

#### **Améliorer les espaces publics et l'habitat :**

*Ce thème se traduit par un quartier facile d'accès où il fait bon vivre et se déplacer sans crainte, quelque soit son origine social ou culturel, son âge ou son sexe. Un quartier agréable à l'œil, où tout un chacun peut s'investir dans des projets pour le bien de tous.*

- Ouvrir les voies d'accès au quartier et développer la signalétique.
- Sécuriser le quartier (entrée du quartier, immeubles, lieux associatifs...) et remettre le sens civique dans la circulation (stationnement, vitesse...) et le bruit (nuisance sonore) : avoir une présence policière régulière pour faire respecter l'ordre public et non sporadique.
- Favoriser la mixité culturelle du quartier : implantation de commerces diversifiés, d'espaces pour tous, réfléchir aux heures d'ouverture en lien avec les rythmes de vie des habitants, développer les moyens de transport « vert » à l'intérieur du quartier, favoriser l'installation de personnes venues d'ailleurs, etc.
- Continuer la valorisation des espaces verts, sources de projet participatif et la rénovation des immeubles et écoles.
- Accentuer la rénovation et l'entretien des immeubles en sollicitant la participation des habitants (associations de locataires ou propriétaires à redynamiser).

#### **Favoriser le vivre ensemble et la rencontre entre des publics différents par des espaces publics animés :**

*Ce thème traduit le besoin d'une vie dans le quartier, festive, conviviale et accueillante à l'image d'autres quartiers de la ville. Des temps où l'on peut « aller vers » et « faire avec ».*

- Développer les festivités ou les projets se déroulant sur l'espace public sur le quartier, en lien avec la population mais en lien aussi avec la ville afin d'éviter le cloisonnement : « dynamique associative et associations d'habitants à développer et valoriser ».
- Créer des espaces de rencontres conviviales : de l'aire de jeux pour enfants à la salle des fêtes pour développer des temps de partage.

- Accueillir des événements de prestige qui attireront un public extérieur tout en profitant à la population : « des événements de qualité qui soient de même niveau que le centre ville ».
- Développer les actions liées à l'environnement, le développement durable sur les espaces verts du quartier : « valoriser les espaces verts, espaces de rencontres et de repas ».

### **Renforcer le rôle des institutions et organismes liés à l'emploi**

- Des carrefours pour l'emploi, les métiers, les formations doivent être davantage développés : il faut pour cela une coordination entre les acteurs de l'emploi, une construction solide et une meilleure visibilité.
- La réactivité accrue des services de l'emploi est une priorité qui revient souvent. Pour améliorer cette réactivité, l'idée de multiplier les permanences (délocalisées ou pas) des services de l'emploi est mise en avant : missions locales, pôle emploi...
- Il est nécessaire d'améliorer la connaissance des services liés aux politiques publiques de l'emploi, y compris l'assurance chômage.
- Les associations de quartier et inter-quartiers sont également des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires. Elle souhaitent être encouragées et soutenues à ce titre.

### **Mener des actions ciblées sur certains publics**

- C'est encore l'emploi et l'insertion des jeunes (18-30 ans) qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Sur Bellefontaine, la question de l'emploi des femmes est particulièrement prégnante avec un taux d'emploi féminin bien plus faible qu'ailleurs.
- Des actions ciblées sur ces publics doivent être trouvées et mises en place régulièrement.

### **Mobiliser le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat**

*C'est l'image des QPV par les entreprises et vice versa qui est en question. Trois secteurs doivent être travaillés :*

- Le problème des stages pour les collégiens ne doit pas être négligé. Au contraire, dans les QPV, les difficultés qu'éprouvent les parents et les professeurs pour un stage aux élèves, notamment en dehors des QPV, sont plus importantes.
- Une meilleure connaissance par les habitants des entrepreneurs issus de leur quartier (idée d'une « journée entrepreneurs »). Le but est de changer les a priori et de lutter contre les discriminations à l'embauche.
- Comment parvenir à un meilleur taux d'embauche de personnes issues des QPV par les entreprises situées dans ou à proximité des QPV ? C'est la question de la redynamisation du réseau ZFU.

### **Développer le lien avec le monde de l'éducation**

- De manière générale, les actions de découverte des métiers/formations sont à développer. Certaines, comme par exemple des clips vidéo tournés par les élèves, sont valorisantes et de qualité.
- De plus, les liens entre les entreprises et les établissements scolaires (second degré) doivent être resserrés : implication plus forte des clubs d'entreprises pour de l'accompagnement, des projets communs, des présentations de métiers....

### **Innover dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif :**

- La problématique du décrochage scolaire doit mobiliser pour des réponses innovantes, sur la base d'une école ouverte (lien avec le territoire) où peut être lié éducation dans la cité (apprentissage citoyen) et apprentissage scolaire. L'outil culturel devrait permettre de favoriser les apprentissages autrement.
- La communication sur des parcours de réussite comme pédagogie de l'exemple pourrait avoir un effet

mobilisateur chez les plus jeunes.

- Il apparaît primordial de favoriser la mixité sociale dans les groupes scolaires , tout en privilégiant des classes à basse densité pour de meilleures acquisitions.
- Renforcer les actions liées à la citoyenneté et la connaissance des institutions.

**Inciter à une plus grande cohérence et coordination des acteurs :**

- Un principe de base est formulé par les participants, autour de l'indispensable synergie entre les différents acteurs de terrain.
- Le réseau associatif territorial devrait permettre, à travers un partenariat de projet (cohérence et sens dans l'action) la mise en place de conditions propices à l'accès à la citoyenneté de populations. Ce rapprochement de projet devra favoriser l'implication citoyenne à travers l'angle éducatif, appuyer sur un réseau de bénévoles consolidé.
- Des priorités d'actions importantes sont attendues autour de la formation des acteurs associatifs de terrain, et de l'accès à l'alphabétisation comme préalable à toute construction citoyenne.
- Renforcement des actions visant la parentalité.

Les trois enjeux soumis à la discussion ont donc été retenus par les participants :

**Un quartier plus apaisé, un quartier plus attractif :**

- en développant la communication pour mieux exploiter les ressources du quartier et le rendre plus attractif,
- en améliorant les espaces publics et l'habitat,
- en favorisant le vivre ensemble et la rencontre entre des publics différents par des espaces publics animés.

**Le quartier et l'emploi :**

- en renforçant (en *développant*) le rôle des institutions et organismes liés à l'emploi,
- en menant des actions ciblées sur certains publics,
- en s'adressant (inciter, solliciter) au monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat,
- en faisant le lien avec le monde de l'éducation.

**Un soutien d'éducatif et social renforcé :**

- par un accompagnement socio-éducatif renforcé et innovant,
- par plus grande cohérence et coordination des acteurs.

## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<b>Petite enfance</b>				
Espace Enfance et Familles	Espace Enfance et familles Claude Nougaro (crèche collective et familiale, halte-garderie)	3 IMPASSE FOULQUIER	X	
Modes de garde	Crèche collective le Hibou	65 BIS CHEMIN DE BASSO CAMBO	X	
	Micro crèche Carabistouille	16 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
<b>Jeunesse</b>				
Accueils Jeunes	Bellevfontaine (11-17 ans)	CENTRE CULTUREL ALBAN MINVILLE 1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
Clubs de prévention	Club de Prévention du Mirail	5 RUE ERIK SATIE	X	
<b>Emploi/Insertion</b>				
Aide à l'insertion professionnelle	Mission Locale – antenne Reynerie (moins de 26 ans)	12 PLACE ABBAL	X	
	Ecole Régionale de la Deuxième Chance	57 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
	Maison Commune Emploi Formation	57 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
	Mirail Formation	6 CHEMINEMENT LOUIS AURIACOMBE	X	
	Pôle emploi agence de Bellevfontaine	63 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
	Régie de quartier Bellevfontaine Services	15 ALLEE DE BELLEFONTAINE		X
	Garage Mobilités	7 IMPASSE BOUDEVILLE		X
Aide au développement économique et à la création d'activités	ADIE	69 ALLE DE BELLEFONTAINE	X	
	Maison des Initiatives (coopérative d'activités et d'emploi)	52 RUE JACQUES BABINET		X
<b>Éducation</b>				
ECOLES et ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE				
	Ecoles maternelle et élémentaire Buffon	6 IMPASSE DES GLIERES		X
	Ecoles maternelle et élémentaire Bastide	RUE DU RECTEUR DOTTIN	X	
	Ecoles maternelle et élémentaire Dottin	10 RUE DU RECTEUR DOTTIN	X	
	Ecoles maternelle et élémentaire Victor Hugo	3 IMPASSE THEODORD RICHARD	X	
Maternelles	Pinhous	5 RUE DU PASTEUR DOTTIN	X	
	Camille CLAUDEL	2 PLACE DE TEL AVIV	X	
COLLEGE	Collège de Bellevfontaine	CHEMINEMENT FRANCISCO GOYA	X	
LYCEES	Lycée Général et Technologique Rive Gauche	AVENUE JEAN BAYLET		X
CLAS	Association Amicale Laïque Buffon	4 BIS ESPACE DES GLIERES		X
	Association Vivre Ensemble	14 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
	Confédération Syndicale des Familles	14 CHEMINEMENT LE TINTORET et 1 IMPASSE DE LONDRES BAT C3 APPT 29	X	
	Association Lien Horizon Danses	21 CHEMINEMENT FRANCISCO DE GOYA	X	
	Association Fondation Etudiante pour la Ville	14 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>				
Médiathèque	Médiathèque Grand M	37 AVENUE DE LA REYNERIE	X	
Centre culturel / animation	Centre Culturel Alban Minville	1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
Associations culturelles et socioculturelles (non exhaustif)	Association Bell'Arc En ciel	14 PASSAGE GEORGES DUHAMEL	X	
	Toulouse B-Boying Club (cultures urbaines)	CENTRE CULTUREL ALBAN MINVILLE 1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
<b>Solidarité</b>				
Maison des Solidarités	Maison Des Solidarités Bellevfontaine/Lafourguette/Milan	9, RUE DU DOYEN LEFEBVRE		X
Centre social	Centre Social Mairie de Bellevfontaine	3 IMPASSE FOULQUIER	X	
Formation français et savoirs de base	AFRIKA 31	12 CHEMINEMENT LE TITEIN	X	
<b>Sport</b>				
Gymnases/salles	Gymnase Alban Minville	1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
	Gymnase Valmy	CHEMINEMENT GUILLAUME ET JOSEPH BOUTON	X	

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<u>City Stade</u>	City Stade Dottin (multi sport – accès libre)	RUE DU RECTEUR DOTTIN	X	
	City Stade Paul Gauguin (multi sport – accès libre)	RUE PAUL GAUGUIN	X	
	Skate-park et roller de Valmy	CHEMINEMENT GUILLAUME ET JOSEPH BOUTON	X	
<u>Stades</u>	Stade Canto Laouzetto	RUE DE LA TOURASSE		X
<u>Boulodromes</u>	Boulodrome de Bellefontaine	PASSEGE ALBERT CAMUS	X	
	Boulodrome Edouard Bouillière	PLACE EDOUARD BOUILLIERE		X
	Boulodrome Dottin	RUE DU RECTEUR DOTTIN	X	
	Boulodrome Paul gaugin	RUE PAUL GAUGUIN	X	
<u>Piscine</u>	Piscine Alban Minville	65 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
<u>Clubs sportifs</u>	Académie Christophe Tiozzo	PLACE EDOUARD BOUILLIERE		X
	Association Culturelle et Sportive AGORA	30 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
	Défense de Fer (futsal)	GYMNASE DU CENTRE CULTUREL ALBAN MINVILLE 1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
	Ecole Traditionnelle TaeKwondo	19 CHEMINEMENT FRANCISCO DE GOYA	X	
	Futsal de Bellefontaine	GYMNASE DU CENTRE CULTUREL ALBAN MINVILLE 1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
	Tennis Club de Bellefontaine	40 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
	Toulouse Métropole Futsal	GYMNASE DU CENTRE CULTUREL ALBAN MINVILLE 1 PLACE MARTIN LUTHER KING	X	
	Union des Jeunes Sportifs (futsal)	14 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
	XV de Bellefontaine	15 RUE DE RIMONT	X	
	Association Sportive Toulouse Mirail (Football)	40 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
<b>Seniors</b>				
<u>Clubs du 3<sup>e</sup> âge/associations de seniors</u>	Espace Seniors de la Reynerie / restaurant seniors	14 PLACE ABBAL	X	
	BEL' AIR	12 CHEMINEMENT LE TITIEN	X	
<b>Vie citoyenne/services</b>				
<u>Services municipaux</u>	Mairie de quartier de Bellefontaine	61 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
	Mairie de quartier Lafourquette	1 PLACE GLIERES		X
	Antenne Direction Développement Social	3 CHEMINEMENT CAMBERT	X	
<u>La Poste</u>	La Poste	63 ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
<u>Locaux associatifs mutualisés</u>	« Le rdv des associations »	12 CHEMINEMENT LE TINTORET	X	
<u>Association de commerçants</u>	Association de commerçants Bellefontaine	65 ALLEES DE BELLEFONTAINE	X	
<b>Habitat</b>				
<u>Bailleurs sociaux</u>	Patrimoine SA Languedocienne – Rive gauche	65 ALLEES DE BELLEFONTAINE	X	
<u>Association liée à l'habitat</u>	Amicale Tintoret Dottin	18 CHEMINEMENT TINTORET	X	
	Association des Conseils de Résidents Patrimoine Languedocienne	8, RUE DU COLONEL JEAN STANISLAS REMY		X
	CNL 31 Camus Pergaud	24 PASSAGE ALBERT CAMUS	X	
	Collectif des Locataires du Tintoret	30 CHEMINEMENT TINTORET	X	
	Copropriété Cité le Parc	IMPASSE DE LONDRES	X	
	Copropriété Milan	PLACE DU MILAN	X	
<b>Santé</b>				
	Centre Médico Psycho Pédagogique de Reynerie (CMPP)	4 CHEMINEMENT AURIACOMBE	X	
<b>Sécurité</b>				
<u>Commissariat</u>	Commissariat	62 ALLEES DE BELLEFONTAINE	X	
<b>Culte</b>				
<u>Lieux de culte/associations culturelles</u>	Mosquée de Basso Cambo	PLACE EDOUARD BOUILLERES		X
	Mosquée Es-Salam	IMPASSE DE LONDRES	X	
	Eglise notre dame de Bellefontaine	1 IMPASSE FRANCOIS FOULQUIER	X	
<b>Parcs et jardins</b>				
<u>Espaces verts</u>	Petit Bois de Bellefontaine		X	

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
	Parc Monlong et de Clairfont		X	
	Parc de Gironis	CHEMIN DU CHAPITRE		X
<b>Pôles commerciaux</b>				
	Centre commercial Bellefontaine	ALLEE DE BELLEFONTAINE	X	
	Centre commercial Basso Combo	PLACE EDOUARD BOUILLERES		X

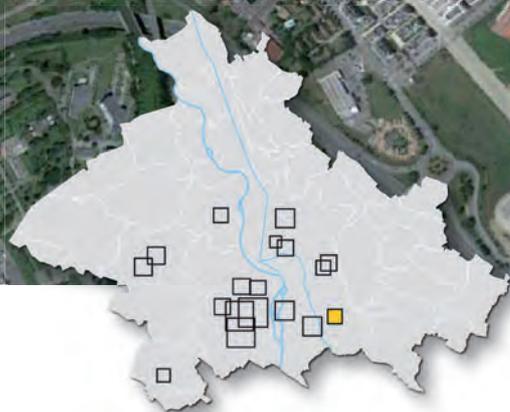
# *Breguet – L'Écrivain / Maraîchers*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Bréguet / Lécrivain



- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain**
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## Un quartier au cœur d'un environnement en pleine mutation

### L'histoire du quartier...

Le quartier Bréguet-Lécrivain se trouve à proximité des anciennes pistes de l'aéropostale, départ des pionniers de l'aéronautique entre 1917 et 1933. Jusqu'à dans les années 1970, ces pistes furent utilisées par les usines Bréguet, ateliers d'aviation, puis reprises par Air France Industries pour y effectuer la maintenance des avions. En 2003, elles deviennent la propriété de Toulouse Métropole. Le quartier d'habitat social, aujourd'hui prioritaire, s'est construit majoritairement dans les années 1970, avec pour idée à l'époque de faire des résidences à « taille humaine » (pas plus de six étages). Plusieurs opérations de requalification assez récentes ont permis de maintenir une qualité des bâtiments, notamment thermique, et des espaces extérieurs. Deux nouvelles résidences, privées cette fois-ci, ont vu le jour dans les années 2000 au centre du quartier.

### ... et ses habitants

La population est caractérisée par une part importante de familles avec une surreprésentation des moins de 17 ans (25,5 %). Cela s'explique par la typologie des logements, plutôt grands (T3, T4, T5). La présence de 15 % de familles monoparentales, représentant 23 % des allocataires CAF de l'IRIS en 2008 laisse apparaître des fragilités de la population. Inversement, la part des plus de 75 ans y est moins importante puisqu'elle représente 5,9 %. Elle semble toutefois beaucoup plus importante dans les logements sociaux de la partie sud du quartier. Les personnes âgées vivent seules pour la plupart, et sont installées souvent dans le quartier depuis la construction des résidences.

1 290

habitants

725 000

25,5 %

de moins de 17 ans

20,3 %

11,7 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015



### Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste



### Profiter de la vie de quartier

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance



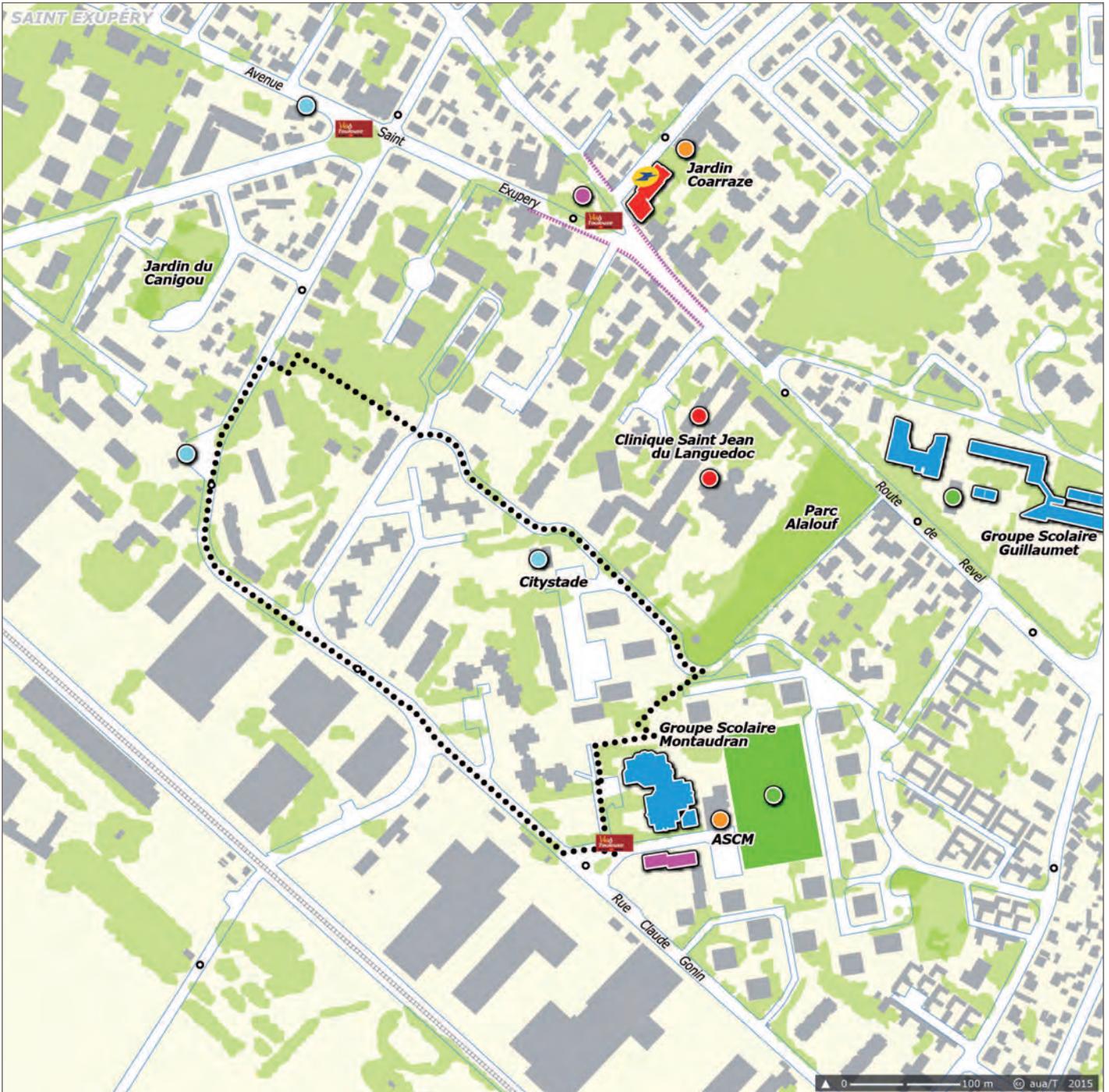
### Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway



### Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**6,9 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**20,4 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**40,6 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier est jugé agréable par ses habitants, qui apprécient les espaces extérieurs de qualité dont des espaces de loisirs comme le city-stade et les aires de jeux... Les bâtiments sont également jugés en bon état... Peu de troubles sont signalés sur ce quartier. Ceci dit, les espaces publics semblent peu fréquentés par les habitants, et le quartier paraît peu animé. La voie ferrée et le périphérique constituent une frontière importante avec l'ouest de la ville. Le quartier est donc plutôt tourné vers le nord (Pont des Demoiselles) et l'est (La Terrasse).



### Accéder aux services

L'école maternelle et élémentaire Montaudran accueille près de 200 élèves mais ne bénéficie pas d'un dispositif CLAS sur place. Les accueils de loisirs municipaux sont organisés au sein des écoles Guillaumet et Courrège. Une mairie annexe se situe place de l'Ormeau, ainsi qu'une poste et un commissariat. Le quartier bénéficie également d'un accès aux soins facilité par la présence des cliniques Saint-Exupéry et Saint-Jean Languedoc, cette dernière disposant en outre d'un accueil d'urgence. Le déménagement prochain de cette clinique suscite des inquiétudes chez les habitants.



### Profiter de la vie de quartier

La vie de quartier repose principalement sur l'association ASCM qui organise de nombreuses activités culturelles et de loisirs tout au long de l'année et touche un public large, résidant dans le secteur Montaudran. Elle organise également un repas de quartier annuel et propose quelques animations extérieures au sein du quartier d'habitat social. L'accueil des nouveaux habitants par les anciens semble se faire facilement, sûrement facilité par la présence de gardiens d'immeubles. Le quartier dispose de quelques équipements : le Multi accueil Montaudran (25 places), un City stade et le Centre d'animation de l'Association Sportive et Culturelle de Montaudran (ASCM). A proximité se trouvent des équipements importants pour les habitants du quartier : le stade Montaudran et les cliniques Saint-Jean Languedoc et Saint-Exupéry.



### Faire ses achats

Le LIDL dernièrement installé à proximité constitue l'offre alimentaire principale. Le centre commercial Gonin sur le quartier est composé de quelques commerces dont deux seulement sont bien fréquentés (pharmacie et tabac-presse), mais la donne devrait changer avec un projet de reconstruction accueillant de nouveaux commerces et 80 logements. Le quartier de l'Ormeau, au nord, propose des commerces de proximité et un marché de plein vent à moins de dix minutes à pied, les samedis et les mardis. Certains habitants déplorent le remplacement des commerces par des services (banques et assurances principalement) qui modifient l'ambiance du quartier.



### Se déplacer

L'accès au centre-ville se fait relativement facilement, malgré l'absence de métro, grâce aux trois lignes de bus : 22, 23 et 10. La gare TER Montaudran dessert Matabiau en cinq minutes mais reste très peu utilisée. L'accès au périphérique se fait facilement - en dehors des heures de pointe - par le chemin Carrosse qui traverse la voie ferrée et qui rejoint l'échangeur, avenue Edouard Belin. Les rues adjacentes sont très passantes et concentrent des problèmes de stationnement, dus en partie à une saturation des parkings des cliniques, qui gênent les circulations piétonne et routière.

« Au terme du Contrat de ville 2015-2020, sortie du territoire de la Politique de la ville »

« Favoriser la vie de quartier par la vie associative »



### Se loger

Le quartier Bréguet Lécivain est un quartier résidentiel de petite taille, composé à plus de 80 % de logements sociaux mais il s'inscrit dans un environnement pavillonnaire et d'activité (médical, BTP et formation) permettant une relative mixité. Le bâti bien entretenu (ravalement, remplacement des menuiseries), la présence de gardiens à plein temps et des réhabilitations énergétiques en cours font la qualité de l'habitat proposé. La part des T4 et plus dans le logement social est de : 41,1 %.



### Travailler

Un parc d'activité à proximité propose des emplois, principalement dans le secteur du BTP. Le centre commercial Gonin, aujourd'hui peu dynamique mais qui va bientôt être restructuré, pourra éventuellement constituer des offres d'emplois pour les habitants du quartier. Le projet Toulouse Montaudran Aerospace représente l'opportunité la plus importante en termes de recrutements à venir à proximité, puisqu'il est le support de la création de campus d'innovation Montaudran Aerospace. Des effets d'entraînement sont à prévoir dans l'environnement proche. La future restructuration de la clinique Saint-Exupéry représente également un potentiel assez important de création d'emplois.

« Favoriser l'intégration de nouvelles entreprises »



**11 894 €**  
de revenu médian  
par UC

21 132 €



**33,0 %**  
de ménages  
à bas revenus

20,6 %



**67,5 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**11,0 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

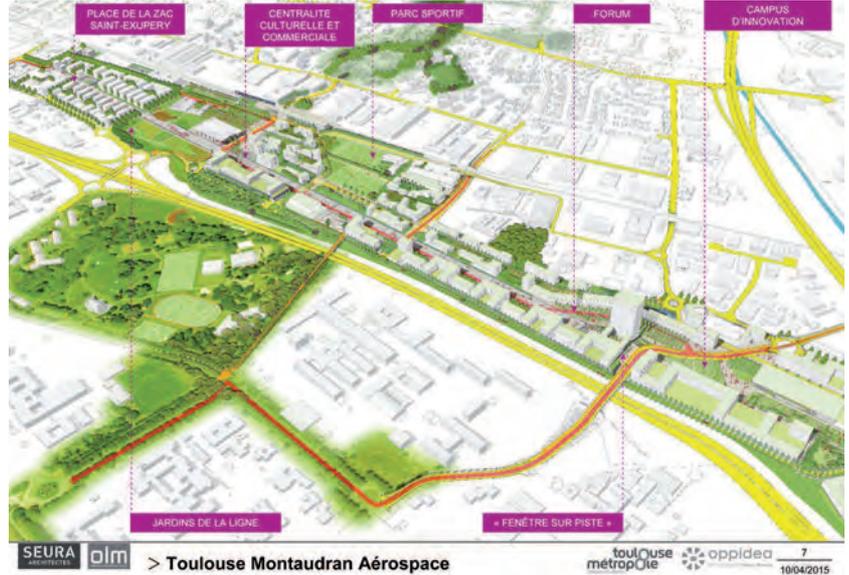
La présence de nombreux espaces verts bien entretenus au sein du quartier constitue des espaces publics à fort potentiel en termes d'animations locales et de vie de quartier. L'entrée du quartier dans la géographie prioritaire de la Politique de la ville en 2015 devrait permettre de développer des actions favorisant la vie de quartier. Les liens avec les logements de la ZAC Saint-Exupéry pourront également être travaillés dans ce cadre.

**Un projet de restructuration du centre commercial** est prévu afin de le rendre plus attractifs et d'inclure des logements à l'étage. A cette occasion, le centre de gravité du quartier pourra se déplacer vers le nouveau centre et par prolongement vers le parc Alalouf.

**La zone de la clinique est également en mutation** avec le départ de la clinique Saint-Jean Languedoc, laissant d'importants locaux sans affectation. La collectivité travaille cependant au maintien de certains services, au bénéfice des habitants de la zone, dont la clinique Saint-Exupéry.

Enfin, **la proximité de Toulouse Montaudran Aerospace** représente une modification majeure de l'environnement du quartier. TMA est en effet également un levier très important pour l'emploi, le dynamisme local et la création d'une nouvelle identité de quartier.

Toulouse Montaudran Aerospace



## Les enjeux pour le quartier

**Un territoire représentatif de la « convivença » toulousaine**

**Le quartier a su profiter favorablement des évolutions de sa périphérie**

**Une meilleure prise en compte des spécificités des publics les plus fragiles**

**640**  
logements

339 750

**2,9 %**  
de propriétaires

42,5 %

**59,0 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

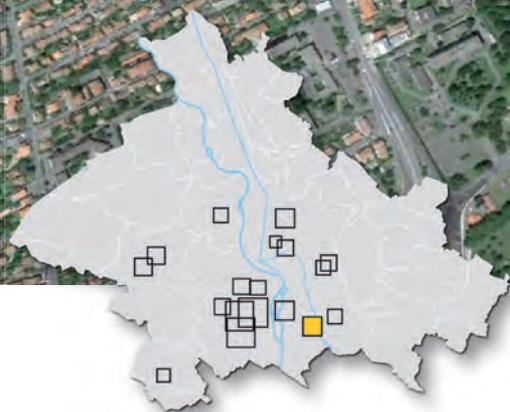
**3,81**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

version provisoire

TOULOUSE

Les Maraîchers



- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Ranguueil)**
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## Un quartier au cœur du campus universitaire de Ranguueil

### L'histoire du quartier...

Dans les années 1960, c'est l'installation du vaste campus universitaire et scientifique, avec notamment la construction des tripodes (résidences étudiantes) qui va donner au quartier son visage actuel. Elle sera accompagnée de la construction de résidences HLM par un bailleur spécialisé dans la construction de logements pour les professeurs et étudiants, la SA HLM Université, et de celle de copropriétés sur la décennie 1970. Plus récemment, après 2000, une copropriété et quelques résidences étudiantes sont venues compléter l'offre en logements sur le périmètre. L'autoroute qui coupe aujourd'hui le périmètre en deux à son extrémité nord, a été construite en 1995 sur l'emprise du jardin de Ranguueil. Une mobilisation des habitants a permis de maintenir le jardin par une couverture partielle de l'autoroute.

### ... et ses habitants

La population est composée de nombreux étudiants, du fait de la présence de plusieurs résidences universitaires, offrant près de 1 500 chambres au total. Selon les chiffres de la CAF, en 2008, ils représentaient presque 90 % des allocataires sur l'IRIS Paul Sabatier et 50 % sur celui des Maraîchers. En dehors de ces résidences, la population y est plutôt familiale (environ un quart de moins de dix-sept ans) avec une présence importante de ménages monoparentaux.

**1 000**

habitants

725 000

**24,1 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**9,6 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

**Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

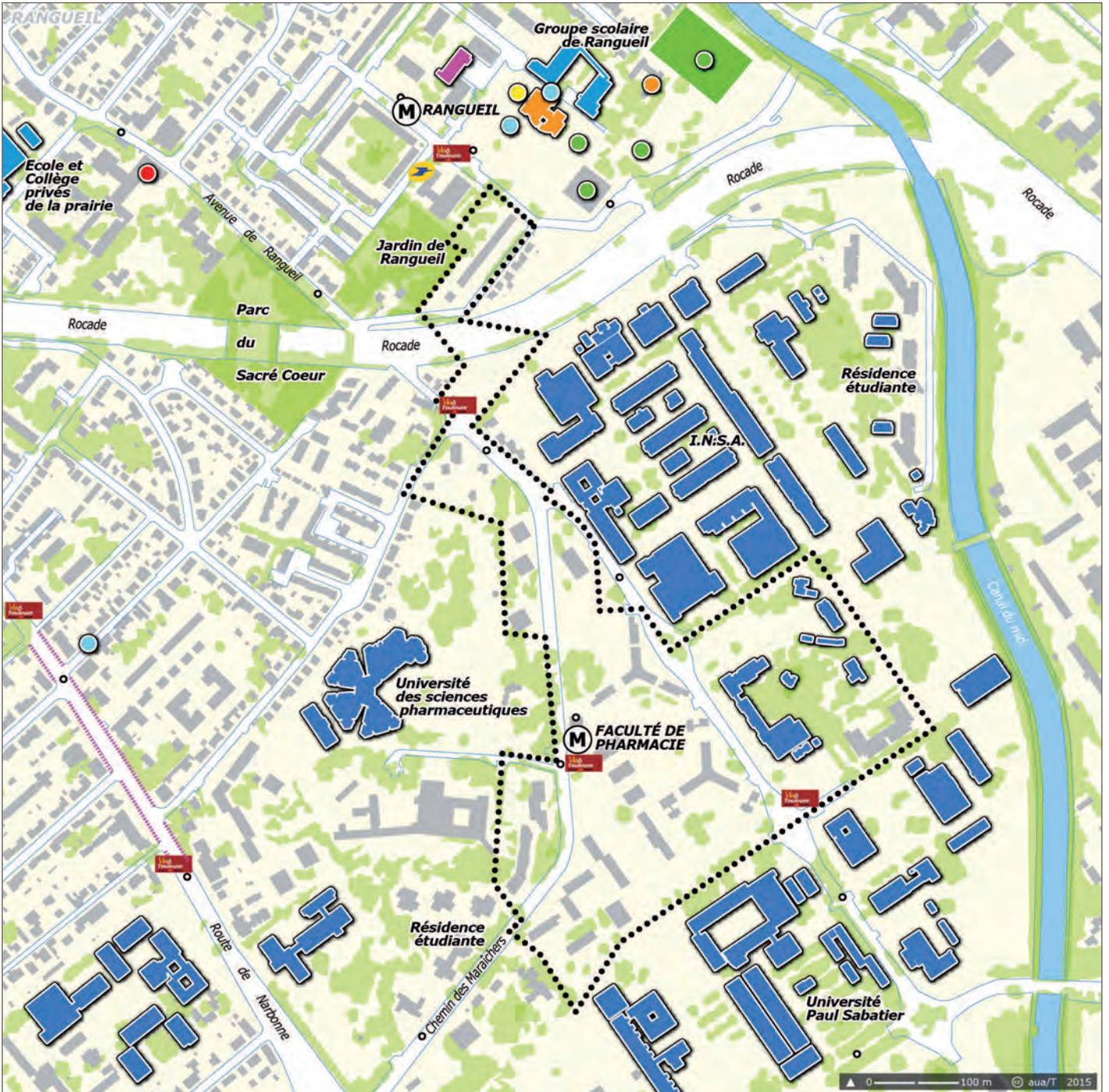
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**7,0 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**17,0 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**40,5 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le périmètre du quartier prioritaire regroupe des bâtiments de part et d'autre du périphérique, même si la majorité du quartier s'étend au sud. De nombreux espaces verts bien entretenus et son accessibilité par les transports en commun rendent le quartier agréable à vivre. En outre, le quartier est situé à moins de deux kilomètres de la base de sports et de loisirs de Pech David. Une part importante des espaces extérieurs est toutefois constituée de vastes parkings, où le stationnement est parfois anarchique. Le quartier, souvent confondu avec le campus universitaire, manque d'une identité qui lui serait propre, d'autant plus qu'il y a peu de relations entre les étudiants et les autres habitants.

« Ouvrir l'université sur la ville : créer du lien entre les activités du quartier et celle de l'université »

« Mutualisation de l'utilisation des infrastructures sportives »

« Un quartier plus vivant avec des commerces, des services, des espaces publics conviviaux »

**RF** **Accéder aux services**

Les équipements scolaires se trouvent dans le haut Ranguel, au nord du périphérique ainsi que la plupart des équipements administratifs et sociaux. Les écoles Jules Julien et Ranguel accueillent les enfants du quartier. Une Mairie de quartier est située à Sauzelong, une antenne CAF à Empalot.

**Profiter de la vie de quartier**

Malgré leur implantation en cœur de campus, les habitants des logements sociaux ne semblent pas entretenir de lien avec les étudiants. Les zones d'habitat et de loisirs sont séparées. Le quartier est globalement dépourvu d'associations, hormis les associations étudiantes qui ne touchent pas les non étudiants. Les principaux équipements à proximité immédiate du périmètre (bibliothèque, gymnase...) appartiennent à l'université et sont donc réservés aux étudiants. Toutefois, jouxtant la partie située au nord du périphérique, autour de la station de métro de Ranguel, se trouve une zone d'équipements dynamique, avec la présence de la maison de quartier accueillant l'accueil jeunes, la halte-garderie, le centre social, la bibliothèque et la ludothèque. Au sud-est du quartier, au-delà de la route de Narbonne, vers l'avenue des coteaux, se trouvent les équipements sportifs Bellevue et un accueil de loisirs.

**Se loger**

L'offre en logements est relativement mixte : chambres en résidences étudiantes (tripodes et Thalès construits dans les années 1960-1970, Pythagore en 2005), habitat social et deux copropriétés privées. Elle est d'un bon état général, avec toutefois différents niveaux de réhabilitation. La part des T4 et plus dans le logement social est de : 30,9 %.

**Se déplacer**

Le quartier est facilement accessible à la fois par un réseau de transports en commun dense - une ligne de métro, deux lignes de bus, un noctambus le week-end et une station Vélô Toulouse très utilisés par les étudiants. Des liaisons douces très agréables s'étendent vers le centre-ville le long du canal du Midi. Le périphérique constitue une frontière avec le reste de la ville même s'il est plutôt perméable grâce à deux ponts voitures/piétons, un pont canal et le Jardin de Ranguel qui l'enjambent. Le relatif enclavement du campus universitaire est lui-même organisé volontairement.

**Travailler**

Le grand secteur de Ranguel-Montaudran concentre près de 40 000 emplois à dominante publique (hôpitaux, université, centres de recherche...). Le projet Toulouse Montaudran Aerospace représente l'opportunité la plus importante en terme de recrutements à venir à proximité, puisqu'il est le support de la création de campus d'innovation Montaudran Aerospace. Des effets d'entraînement sont à prévoir dans l'environnement proche. Des liens physiques seront renforcés entre ces secteurs.

**Faire ses achats**

A l'exception de l'épicerie du CROUS réservée aux étudiants, l'offre commerciale est inexistante dans le quartier lui-même. Des commerces sont toutefois accessibles à pied ou en transports en commun en moins de dix minutes, à Ranguel, Saint-Agne ou sur la route de Narbonne.

« Aménager des lieux de vie favorisant les rencontres »

« Lien entre étudiants et habitants dans une idée d'échange de savoirs »

10 800 €  
de revenu médian par UC

21 132 €

35,9 %  
de ménages à bas revenus

20,6 %

17,2 %  
d'actifs occupés

62,8 %

29,4 %  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Ce quartier entre en 2015 pour la première fois dans les dispositifs de la politique de la ville. A ce titre, il va bénéficier d'un programme d'actions qui devrait favoriser, entre autres, le développement de l'animation de quartier.

Le brassage des étudiants/résidents pourrait s'avérer être un levier important dans la création d'une identité de quartier et le renforcement des solidarités locales, en s'appuyant sur des actions étudiantes et une collaboration avec le CROUS et l'Université, notamment sur des actions d'accompagnement à la scolarité ou des activités sportives.

A court terme, le projet d'aménagement « Urbacampus » piloté par le Rectorat permettra d'intervenir en faveur d'un meilleur maillage viaire du site de l'Université Paul Sabatier. L'ouverture de l'Université à la Ville ainsi que la réappropriation d'espaces « nature » (dont les berges du Canal du Midi) sont aussi programmés dans ce plan de réaménagement. Par ailleurs, les études actuellement menées dans le cadre d'« Ecocampus » sous l'égide de l'Université Fédérale permettront d'inscrire le site de l'UPS dans la dynamique plus globale de développement durable, vie urbaine et innovation de Plaine Campus. C'est notamment à ce titre que les liens pourront être renforcés avec Toulouse Montaudran Aerospace.

Toulouse Montaudran Aerospace



## Les enjeux pour le quartier

**La création d'une identité de quartier convivial et agréable à vivre**

**Le développement de la solidarité entre habitants**

**1 030**  
logements

339 750

**4,6 %**  
de propriétaires

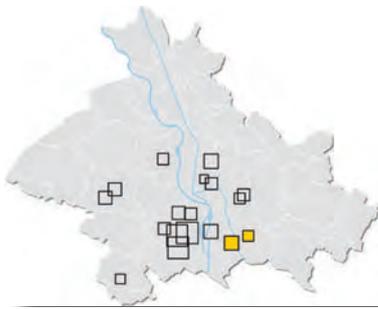
42,5 %

**44,0 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**6,72**  
de loyer moyen des logements sociaux (€/m<sup>2</sup>)

5,91



# Maraîchers Bréguet Lécivain

contrat  
2015-2020  
de ville

**Maraîchers, un quartier au coeur du campus universitaire de Rangueil**  
**Bréguet Lécivain, un quartier au coeur d'un environnement en pleine mutation**

**1 000 habitants aux Maraîchers**  
**1 290 habitants à Bréguet Lécivain**

## Quartiers entrants

Résidence Les Érables  
chemin des Maraîchers



Résidence Les Tilleuls quartier  
Bréguet Lécivain



## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **24,1% (Maraîchers)**  
(INSEE 2011) **25,5% (Bréguet - Lécivain)**



Revenu médian = **10 800 (Maraîchers)**  
(CGET 2011) **11 894 (Bréguet - Lécivain)**



Part des familles monoparentales = **17% (Maraîchers)**  
(INSEE 2011) **20,4% (Bréguet - Lécivain)**



Nombre de logements sociaux = **495 (Maraîchers)**  
(INSEE 2011) **569 (Bréguet - Lécivain)**



Part des propriétaires = **4,6% (Maraîchers)**  
(INSEE RFL 2011) **2,9% (Bréguet - Lécivain)**



Part de la surface en espaces verts = **20% (Maraîchers)**  
**24% (Bréguet - Lécivain)**  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)

## Paroles d'acteurs

Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Un territoire représentatif de la « convivencia » toulousaine :

**Bréguet Lécivain**  
« Retrouver une véritable mixité sociale ».  
« Favoriser la vie de quartier par la vie associative ».  
« Des moments et événements conviviaux qui auront réussi à donner une identité à ce quartier tout en le fédérant avec les quartiers alentours ».  
« Des projets d'animations intergénérationnelles, portés par les structures associatives du quartier, qui auront trouvé un public fidèle et enthousiaste ».

**Maraîchers**

### Création d'une identité de quartier convivial et agréable à vivre :

« Un quartier plus vivant avec des commerces, des services, des espaces publics conviviaux ».  
« Aménager des lieux de vie favorisant les rencontres ».  
« Créer du lien entre les activités du quartier et celles de l'université ».

### Le développement de la Solidarité entre habitants :

**Maraîchers**  
« Les acteurs du quartier travaillent ensemble pour le bien être des habitants ».  
« Permettre aux entreprises du secteur de faire passer leurs offres d'emploi sur le quartier ».  
« Lien entre étudiants et habitants dans une idée d'échange des savoirs ».

### Une meilleure prise en compte des spécificités des publics les plus fragiles :

**Bréguet Lécivain**  
« Développement des structures d'accompagnement à la scolarité ».  
« Sortir du territoire de la politique de la Ville ».

### Le quartier a su profiter favorablement des évolutions de sa périphérie :

**Bréguet Lécivain**  
« Implantation de commerces de proximité ».  
« Favoriser l'intégration de nouvelles entreprises ».  
« Favoriser l'accessibilité pour faciliter l'ouverture sociale et professionnelle ».



**Un territoire représentatif de la « convivencia » toulousaine**

<b>Des espaces de vie appropriés par tous</b>	Valoriser les espaces verts : plantations, jardins partagés...	Développer des activités spécifiques à destination des jeunes filles et des personnes âgées	Fluidifier les espaces de circulation piétonnes, cyclistes et automobiles
<b>Des lieux et événements conviviaux pour se rencontrer entre habitants du quartier et des environs</b>	Créer des événements conviviaux fédérant les quartiers alentours	Aménager des lieux de rencontres permettant de développer des relations de voisinage	Intégrer les nouveaux habitants du quartier et des alentours
<b>Une coopération entre acteurs locaux et habitants autour de projets collectifs pour le territoire</b>	Développer des dispositifs spécifiques à la Politique de la Ville : conseils citoyens, appui aux initiatives citoyennes...	Favoriser l'implication des habitants dans la vie de quartier avec le soutien des associations	Valoriser le patrimoine et l'histoire du quartier autour de l'aéronautique à travers des actions communes

**Une meilleure prise en compte des spécificités des publics les plus fragiles**

<b>Un accès à l'emploi amélioré s'appuyant sur les ressources du territoire et en particulier Toulouse Montaudran Aérospace</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences pour les emplois de services et du paramédical	Clauses d'insertion pour la construction de bâtiments publics et privés	Développer l'insertion par l'activité économique en lien avec les nouveaux équipements (propreté, espaces verts...)
<b>Une attention particulière apportée à l'intégration et l'autonomie des personnes âgées</b>	Renforcer les actions intergénérationnelles avec les établissements scolaires	Créer un accueil de jour pour les personnes isolées (restaurant seniors, foyer d'animation...)	Développer des liens avec le reste des habitants (échange de services, habitat intergénérationnel..)
<b>Les familles monoparentales sont soutenues dans leur rôle éducatif</b>	Créer une action CLAS au sein du quartier	Développer un pôle jeunesse proposant des actions à destination des adolescents	Favoriser les horaires échelonnés au sein des lieux de garde
<b>Les situation sde handicap sont mieux repérés afin d'apporter une réponse adaptée au difficultés rencontrées</b>	Réaliser un diagnostic dégaillé afin d'adapter les réponses adéquates.		

**Le quartier a su profiter favorablement des évolutions de sa périphérie**

<b>Un territoire inclus dans la dynamique de Toulouse Montaudran Aérospace</b>	Améliorer la desserte en transports en communs pour lier et désenclaver les deux quartiers	Développer des équipements et services qui profitent également au territoire prioritaire	Développer les liens entre les deux quartiers et l'interconnaissance entre les habitants	Limitier le sentiment d'insécurité (cellules de veilles, présence des services de police...)
<b>Des services de proximité préservés notamment dans le domaine de la santé</b>	Faciliter le développement des services de santé déjà existants afin de pallier au départ de la clinique St Jean Languedoc		Accompagner le développement du tissu associatif dans le quartier	Multiplier les lieux d'accueil pouvant servir de relais d'information aux services publics, privés et associatifs
<b>Un développement de l'activité économique répondant aux attentes des habitants du quartier et des environs</b>	Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises (en particulier sur la zone industrielle)		Faciliter le développement des commerces de proximité grâce au nouveau centre commercial	Diversifier l'activité dans le quartier : habitat, commerces, marchés, services, lieux socio-culturels



## Création d'une identité de quartier convivial et agréable à vivre

<b>Des espaces publics qualifiés et sécurisés, facilitant le désenclavement du quartier et les déplacements en son sein</b>	Sécuriser les voies cyclables et piétonnes	Faciliter la circulation intra et inter quartier (vélo, navette...)	Faciliter l'accès au Canal du Midi	Réorganiser les espaces de stationnement
<b>Des lieux et événements conviviaux permettant la rencontre entre les différents publics</b>	Aménager des espaces de loisirs (city stade, aires de jeux...)	Créer un lieu de rencontre et de convivialité sur le quartier	Développer les événements et animations sur le quartier (marché, festival, repas...)	Valoriser des espaces publics communs pouvant accueillir des manifestations
<b>Une meilleure accessibilité aux commerces et services publics et universitaires</b>	Mutualiser les infrastructures municipales et universitaires (sport, culture...)		Favoriser une meilleure répartition des commerces et services sur le quartier	Mieux communiquer sur l'offre de loisirs et de services

## Le développement de la solidarité entre habitants

<b>Un meilleur traitement des problématiques que rencontre les publics les plus fragilisés</b>	Approfondir le diagnostic partagé afin de mieux connaître la situation sur le territoire	Faciliter l'accès aux offres d'emploi en lien avec les projets urbains en cours (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, clauses d'insertion...)	Porter une attention particulière à la santé, notamment des jeunes	Permettre l'accès du plus grand nombre aux savoirs de base (alphabétisation, FLE)
<b>Des dispositifs de soutien aux familles, notamment mono-parentales.</b>	Développer le CLAS en tirant partie de la présence d'étudiants	Favoriser le partenariat dans les actions de soutien à la parentalité	Rendre les politiques de prévention plus visible et identifiable par les parents	Renforcer les actions déjà existantes
<b>Une solidarité caractérisée par une collaboration forte entre les différents acteurs et usagers du quartier</b>	Faciliter l'investissement des différents publics dans les instances de participation	Soutenir les projets collaboratifs visant l'amélioration des conditions de vie (jardins partagés, échange de savoirs...)	Informer les habitants sur les formations disponibles à proximité (formation adultes, orientation des lycéens...)	

 **RÉSULTATS ATTENDUS**

 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Catégorie	Nom	Adresse	Observations
<b>Petite enfance</b>			
1	Halte garderie Ranguel	19, rue Claude Forbin	20 places
2	Multi accueil Rosa Parks	3, rue Henri Vallée	40 places
3	Crèche collective Prélude	68, Avenue du Lauragais	Associative, 25 places
4	Crèche familiale Jules Julien	44, Avenue de Ranguel	Crèche familiale, 92 places Lieu info/inscription
5	Tendres câlins	5 Rue des Roseaux	crèche collective associative, 18 places
6	Upsimômes	118, Route de Narbonne	Crèche collective universitaire, 60 places
<b>Éducation</b>			
7	École Sauzelong	30, rue Jeanne Marvig (maternelle) 92, Av Albert Bedouce (élémentaire)	111 élèves (maternelle) 153 élèves (élémentaire)
8	École Ranguel	14-16 Rue Claude Forbin	107 (maternelle) 171 (élémentaire)
9	École Jules Julien	4 et 11 Avenue des écoles	171 (maternelle) 366 (élémentaire)
10	Groupe scolaire La Prairie	1, rue des Néfliers	Groupe scolaire privé De la maternelle au lycée 500 élèves
11	Collège Jean Moulin	7, avenue des écoles jules julien	499 élèves
12	Collège – Lycée Bellevue	135, route de Narbonne	Environ 500 collégiens, 2051 lycéens et étudiants (classes préparatoires)
13	Lycée professionnel Renée Bonnet	1, allée du Lieutenant Lafay	
Hors carte	Lycée professionnel Guynemer Collège-Lycée Berthelot	43, rue Léo Lagrange 14-18 rue François Longaud	Environ 150 élèves 230 collégiens, 808 lycéens
14	Université Toulouse 3 – Paul Sabatier	118, Route de Narbonne	Université sciences, technologies et santé 32 000 étudiants, 4600 enseignants, chercheurs et personnels

15	Institut National des Sciences Appliquées (INSA)	135, Avenue de Ranguail	École d'ingénieurs CLAS
16	École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)	56, Avenue de l'URSS	Ex IUFM
17	École d'esthétique privé Esther Mario	6, Avenue Marcel Langer	CAP, Bac pro, BTS
18	ASEER	19, rue Claude Forbin	Ecoles Ranguail, Sauzelong Collèges-lycées Berthelot, Jean Moulin, Bellevue
Hors carte	AIFOMEJ	5, impasse des hérons (siège)	Collèges : Berthelot, Jean Moulin, Bellevue Lycées : Berthelot, Bellevue
Hors carte	AFEV	12, cheminement Le Tintoret (siège)	Collège et lycée Berthelot
Hors carte	SOCRATE	35, rue du Geai (siège)	Collège Berthelot
19	ADL Ranguail	14, rue Claude Forbin	Mairie, 3/6 ans
20	FRANCAS de la Haute Garonne	92, Avenue Albert Bedouce	ADL Associatif, 6/12 ans
21	ADL La Prairie	1, rue des Néfliers	Associatif
22	Les amis de la maternelle Jules Julien	4 Avenue des écoles Jules Julien	ADL Associatif, 3/6ans
23	ADL Pech David	61, chemin des cotes de Pech David	Mairie, 6/12 ans
24	Cercle Pech David	165 Chemin Salade Ponsan	Associatif 3/6 ans
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>			
25	Maison de Quartier Ranguail	19, rue Claude Forbin	Mairie
26	Accueil Jeunes Ranguail	19, rue Claude Forbin	
27	Bibliothèque Ranguail	19, rue Claude Forbin	
28	Ludothèque ADEA	19, rue Claude Forbin	Associatif
29	Antenne Jules Julien du conservatoire à rayonnement régional (CRR)	9, Avenue des écoles Jules Julien	

30	Théâtre Jules Julien	6, Avenue des écoles Jules Julien	
31	Enfance Toute Culture	2 bis, Avenue Jules Julien (siège)	Intervient au sein de toute structure socio-éducative, gère les LAEP Arnaud Bernard et Reynerie
32	Les zooms verts	19, rue Deodora	Association de production d'œuvres artistiques sur les thématiques culturelles, écologiques et sociales
	Chez Paul Etudiant	118, Route de Narbonne	Association hébergeant les diverses associations étudiantes
<b>Emploi/ Solidarité</b>			
33	Avenir Nouvelle Maison des chômeurs	115, rue Bonnat	Accompagnement professionnel, formations, accueil
34	Épicerie solidaire « La main à la pâte »	8, rue René Dugay Trouin	
35	Pôle Emploi Saint Michel	2 bis, Avenue de l'URSS	
Hors carte	Pôle Emploi La plaine	1 Impasse René Couzinet	
36	Maison des solidarités	39, rue Camille Desmoulins	
<b>Sport</b>			
37	Complexe de Ranguéil	Chemin du Canal	Boulodrome, Tennis, Football, Gymnase
38	City stade Sauzelong	92 Avenue Albert Bedouce	
39	Complexe Jean Moulin	7, avenue des écoles jules julien	Gymnase, Athlétisme, Terrains extérieurs
40	Complexe Bellevue	Chemin de la salade Ponsan	Piscines, patinoire, gymnase, tennis
<b>Seniors</b>			
41	Club des cheveux d'argent Ranguéil – Sauzelong	<b>70, rue Bonnat</b>	
42	Club 3ième age Jules Julien – Ranguéil	42 bis, Avenue de Ranguéil	
43	EHPAD ORPEA - CRAMPEL	100, Avenue Crampel	80 hébergements permanents
<b>Vie citoyenne</b>			

44	Mairie annexe Sauzelong	Avenue Albert Bedouce	
<b>Santé</b>			
45	Unité de soin longue durée	Avenue de Ranguel	
46	CHU de Ranguel	1 Avenue du Professeur Jean Poulhes	
<b>Sécurité</b>			
47	Commissariat Sud	30, route de Narbonne	
<b>Pôles commerciaux</b>			
	<b>Mini M</b>	<b>118, Route de Narbonne</b>	<b>CROUS – Accès aux étudiants uniquement</b>
	8 à Huit	place du recteur Claude Chalin (métro Ranguel)	
	Commerces de la place du recteur Claude Chalin	place du recteur Claude Chalin (métro Ranguel)	
	Épicerie Solidaire - La Main à la pate	62, rue de Nîmes	Associatif
	Commerces de la route de Narbonne	Route de Narbonne	Restauration, services divers...

Catégorie	Nom	Adresse	Observations
<b>Petite enfance</b>			
	1 Multi accueil Montaudran	Impasse Laurent Guerrero	25 places
	2 Les petits jardiniers Toulousains	55, Avenue Louis Breguet	Crèche collective associative, 25 places Jardin d'enfants, 60 places
	3 Multi accueil Adrienne Bolland	2, allée Jean Loup Chrétien	
	4 Sup de crèche	246 Avenue Saint Exupery	Crèche collective associative, 20 places
	5 Terrasse	15, impasse Franz Schrader	Crèche familiale, 120 places Halte Garderie, 20 places Lieu info/inscription
	6 Sur la petite planète	20, impasse René Couzinet	Multi accueil associatif, 50 places
	7 Premiers pas sur la terrasse	5, impasse Victor Allègre	Crèche collective associative, 30 places
	8 Comme une image	229 Avenue Jean Rieux	Crèche collective associative, 32 places
	9 Pont des demoiselles	1 Avenue de Saint Exupery	halte garderie, 14 places Relais assistantes maternelles
	10 Le petit prince	25, rue Barrau / 12, chemin de Bitet	crèche collective associative, 32 places + 8 places au 12, chemin de Bitet depuis 2014
<b>Éducation</b>			
	11 École de Montaudran	2, impasse Bossoutrot (maternelle) 1, Impasse Gaston Genin (élémentaire)	110 élèves (maternelle) 173 élèves (élémentaire)
	12 École Henri Guillaumet	30, chemin de Bitet	104 (maternelle) 146 (élémentaire)
	13 École Courrege	165, Avenue de St Exupery	145 (maternelle) 232 (élémentaire)
	14 Groupe scolaire Anatole France	6, Avenue de Lespinet (maternelle) 21, Bd de la méditerranée (primaire) 4, Avenue de Lespinet (collège)	145 (maternelle) 209 (élémentaire) 440 (collège)
	15 Lycée Professionnel Skhole D'art	55, Avenue Louis Breguet	203 élèves Lycée privé

	16	Lycée général et technologique Montalembert	134 -136 Avenue de Lespinet	221 élèves Lycée privé
Hors Carte		Lycée polyvalent Bellevue Lycée général et techno Berthelot	135, Route de Narbonne 14, rue Longaud	2051 élèves 808 élèves
	17	Collectif AEPS Courrège	254 Avenue Jean Rieux	Ecoles Courrège, Anatole France, Montaudran Collège Anatole France
	18	ADL Guillaumet	30, chemin Bitet	3/6 ans Mairie
	19	Guillaumet Association Sport et Loisirs (GASEL)	30, chemin Bitet	6/12 ans Associatif
Hors Carte		ADL Pech David	61, chemin des cotes de Pech David	Mairie, 6/12 ans
Hors Carte		Cercle Pech David	165 Chemin Salade Ponsan	Associatif 3/6 ans
<b>Animation socio-culturelle/Culture</b>				
Hors Carte		Maison de Quartier Ranguel	19 rue Claude Forbin	Accueil jeunes, ludothèque, centre social, bibliothèque Mairie
	20	<b>Bibliobus</b>	<b>Impasse Lucien Bossoutrot</b>	
	21	Association sportive et culturelle de Montaudran	3, Impasse Gaston Genin	Centre d'animation associatif
	22	MJC Pont des Demoiselles	63 bis, Avenue de Saint Exupéry	Jeunes 11-25 ans
	23	Bibliothèque Pont des Demoiselles	63 bis, Avenue de Saint Exupéry	
	24	Comité de la Terrasse	15, impasse Franz Schrader	Centre d'animation associatif
	25	Association 50 cinq	55, Avenue Louis Breguet	
<b>Sport</b>				
	26	<b>City stade Montaudran</b>	<b>Rue Emile Lécivain</b>	Accès libre
	27	Stade de Montaudran	3, impasse Gaston Genin	
	28	Boulodrome	Rue Emile Lécivain	

29	City stade Parc Alalouf	Avenue Saint exupery	Accès libre
30	Complexe Montaudran	Chemin Carosse	Terrain de football, Tennis, Boulodrome, Gymnase
31	Guillaumet multisport	30 chemin Bitet	Gymnase, Terrain de football
32	Complexe Struxiano	113 Avenue de Lespinet	Football, rugby, athlétisme, tennis
33	Citystade La terrasse	Impasse Schrader	Accès libre
34	Gymnase Anatole France	21, boulevard de la méditerranée	
<b>Seniors</b>			
35	Club 3ième âge ASCM	3, Impasse Gaston Genin	
36	EHPAD Tiers Temps Toulouse Résidence Henri IV	55, Avenue Louis Breguet	83 résidents permanents
37	Club 3ième âge Ormeau-Montaudran	3 bis rue Raymond Corraze	
38	EHPA L'Ormeau	5, rue Raymond Corraze	24 résidents permanents
39	Club 3ième âge du Comité la Terrasse	15, impasse Franz Schrader	
40	Club amitiés et loisirs des aînés du Pont des demoiselles	63 bis, avenue de St Exupery	
<b>Vie citoyenne</b>			
41	Mairie annexe l'Ormeau	Avenue Jean Rieux	
42	Mairie annexe Pont des Demoiselles	Avenue Saint exupery	
	Comité de quartier Ormeau Montaudran	3 bis rue Raymond Corraze	
<b>Emploi/Solidarité</b>			
43	Entreprise d'insertion AID Services	19 Avenue Didier Daurat	Nettoyage industriel
	Maison des solidarité Rangueil	39 rue Camille Desmoulins Annexe Impasse Guerrero	
44	Pôle emploi La plaine	1 impasse René Couzinet	

<b>Santé</b>			
	Clinique Saint Exupery	29 Rue Emile Lecrivain	Clinique néphrologique
45	Clinique Saint Jean Languedoc	20, route de Revel	
<b>Sécurité</b>			
46			
46	Bureau de Police de l'Ormeau	3, rue Raymond Corraze	Accueil du public mais pas d'intervention de terrain. Interventions réalisées par le commissariat de Jolimont.
<b>Commerces</b>			
	Centre Commercial Gonin	Rue Claude Gonin	Tabac-Presse, restauration, coiffeur, pharmacie...
	LIDL	10, rue Claude Gonin	supermarché discount
	Commerces avenue de St-Exupéry, place de l'Ormeau et route de Revel	avenue de St-Exupéry, place de l'Ormeau, route de Revel	Restauration, moyennes surfaces, services divers...

# *Val d'Aran, Fenassiers, Bel Air, Poitou / En Jacca*

- Portraits de Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoires vécus

version provisoire

COLOMIERS

Val d'Aran / Fenassiers  
/ Bel Air / Poitou

## Un quartier de centre-ville

### L'histoire du quartier...

En 1957, le maire de Colomiers, Eugène Montel, décide de se lancer dans un projet de ville nouvelle pouvant accueillir 35 000 habitants, afin de répondre à la croissance démographique de l'agglomération toulousaine et de créer une véritable ville satellite de Toulouse. C'est l'architecte René Viguié qui en élaborera le plan d'urbanisme, basé sur une organisation en quartiers de dimension variable, séparés par de grandes avenues pour une facilité de circulation. Les premiers immeubles à sortir de terre sont les deux programmes des Fenassiers. Viennent ensuite, dans le secteur de Val d'Aran, Gascogne et Le Falcou. Puis dans les années 1970, les programmes Pyrénées 1 et 2.

### ... et ses habitants

On recense dans le quartier un taux élevé de jeunes et de familles monoparentales. La part des personnes isolées est similaire à celle de la ville. Un quart des habitants serait de nationalité extra-européenne. Le secteur Les Fenassiers / Val d'Aran / Bel air / Poitou présente des indicateurs de précarité proches des quartiers Zone Urbaine Sensible. Le chômage touche particulièrement les femmes et les personnes en chômage de longue durée sont également nombreuses.

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

2 760

habitants

725 000

24,1 %

de moins de 17 ans

20,3 %

16,9 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

## Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

## Profiter de la vie de quartier

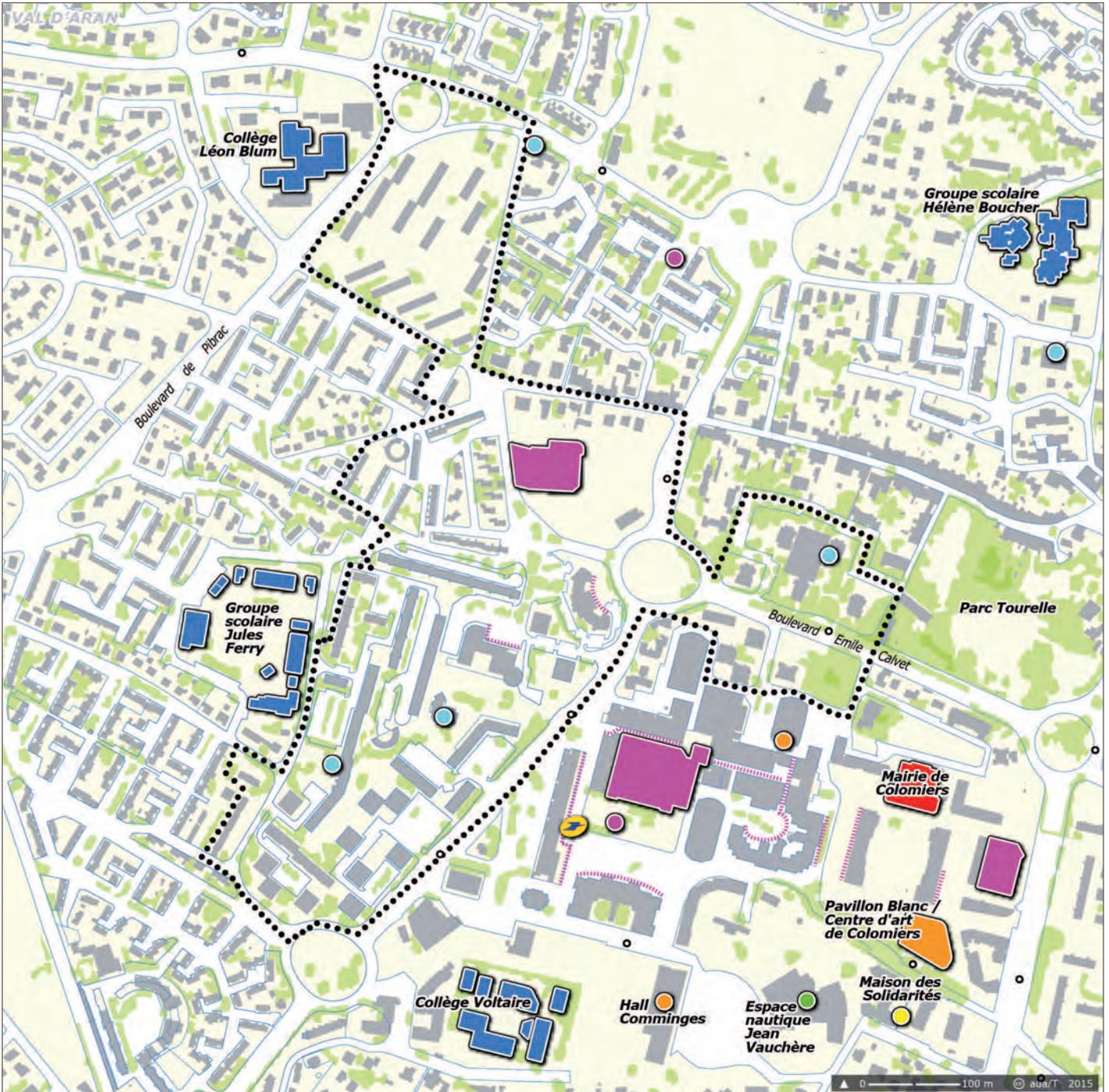
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

## Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

## Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**6,1 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**24,6 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**36,8 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier du Val d'Aran jouxte le centre-ville, ses commerces et ses équipements. Les habitants y accèdent facilement grâce à la passerelle piétonne qui enjambe le boulevard du général de Gaulle. Malgré cela, le quartier du Val d'Aran - Fenassiers reste actuellement fortement replié sur lui-même et souffre d'une coupure urbaine marquante, constituée par ce même boulevard. Le quartier du Val d'Aran dispose d'un élément structurant actif avec la Maison citoyenne Val d'Aran, lieu d'échanges, d'activités et de rencontres mais aussi lieu de services (alphabétisation, point santé, démarches administratives, permanences...). Une annexe de cette Maison citoyenne est située dans le secteur Poitou.

« Les activités de la Maison Citoyenne donnent de la vie au quartier »

« Etendre le Marché de Plein Vent »



### Accéder aux services

L'hôtel de ville, ainsi que le Pavillon blanc, médiathèque - centre d'art contemporain, et l'espace nautique Jean Vauchère sont situés à quelques pas des quartiers Val d'Aran et Poitou. Fenassiers est légèrement plus éloigné mais reste à moins de 600 mètres. Le secteur ou à proximité accueille une école maternelle et élémentaire, un collège et une crèche.



### Profiter de la vie de quartier

Deux associations structurent l'animation sociale du quartier. D'abord Le Club de Loisirs Léo-Lagrange (CLLL) de Colomiers, implanté au cœur du quartier, propose des activités variées d'éducation populaire : pratiques sportives, culturelles, artistiques, techniques et touristiques et participation aux manifestations de la ville. La Boussole, boutique solidaire et braderie permanente rattachée au Secours catholique, compte une douzaine de bénévoles. Les revenus de la vente de vêtements financent l'« accueil alimentaire » du Secours catholique.



### Se loger

Le quartier propose une offre en logements diversifiée, qui se répartit entre des collectifs sociaux et privés et quelques maisons individuelles, le long de la rue du Prat et petit chemin Bel-Air. Dans le quartier des Fenassiers, les loyers sont très bas, mais connaît un niveau de charges élevées. Depuis 2010, un projet de rénovation urbaine du quartier des Fenassiers a été lancé, qui est entré en phase opérationnelle il y a un an. La construction de logements neufs, en remplacement du bâti actuel particulièrement dégradé, permettra de diminuer la facture énergétique.



### Faire ses achats

Des commerces de proximité (tabac/presse, bar, supermarché, boulangerie, pâtisserie, épicerie...) permettent aux habitants de répondre à leurs besoins de première nécessité au cœur du Quartier. L'offre commerciale est également complétée par deux centres commerciaux, accessibles à pied ou en voiture.



### Se déplacer

Les déplacements en voiture sont aisés du fait des grandes avenues qui traversent la ville et de la proximité d'un échangeur sur la RN 124. Le secteur des Fenassiers est lui desservi par deux lignes de bus de ville gratuit. L'accès à la gare en transports en commun est également facile. De là, la liaison avec les Arènes ou la gare Matabiau se fait tous les quarts d'heure en moyenne.



### Travailler

Le secteur Val d'Aran / Fenassiers / Bel Air / Poitou se situe à proximité de deux grands pôles d'activité. Le pôle ouest, composé des zones En Jacca, Perget et La Ménude et Portes de Gascogne, regroupe 9 250 emplois et 710 entreprises. La plateforme aéronautique et aéroportuaire est le second pôle d'emplois de l'agglomération avec plus de 70 000 emplois.

« Les enfants vont à l'école à pied »

« Accompagnement des personnes âgées vers les soins médicaux »

« On voudrait des commerces au bas des immeubles pour les courses de tous les jours »



**11 800 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**32,1 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**60,5 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**14,6 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le secteur rentre en Politique de la ville pour la première fois en 2015. Cependant, la ville a développé de nombreuses actions d'accompagnement des habitants. Un **programme de réussite éducative** existe sur la ville depuis 2008.

La cité des Fenassiers est actuellement au cœur d'un important programme de déconstruction/reconstruction. La commune a mené un vaste travail de mobilisation des habitants, sous la forme d'ateliers animés par un sociologue, avec des élus, des habitants, des associations. Plusieurs sujets y ont été traités : la mémoire du quartier (préalable à la création programmée d'une « mémothèque populaire »), le relogement en faveur d'une mixité urbaine et sociale, les nouveaux équipements... Cette démarche avec les habitants a vocation à être pérennisée pendant toute la durée des travaux.

Pour le Val d'Aran, des opérations de rénovation urbaine sont également envisagées, et ce, afin de désenclaver le quartier, d'organiser sa continuité avec le centre-ville et de réaménager certains espaces publics.



## Les enjeux pour le quartier

**Améliorer la vie quotidienne des habitants en facilitant les démarches administratives, l'accès aux services publics des administrés du quartier du Val d'Aran**

**Redynamiser les commerces de proximité et promouvoir l'insertion par un retour à l'emploi**

**Accompagner les familles issues des milieux modestes et renforcer l'information des parents et des enfants sur les actions éducatives, culturelles et sociales**

**Co-constituer les futurs projets avec les habitants, en confortant les actions d'animation en faveur du bien-vivre ensemble, et en recréant du lien avec le reste de la ville, le plein centre en particulier**



**1 350**  
logements

339 750

**19,9 %**  
de propriétaires

42,5 %

**61,1 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,39**

de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

version provisoire

COLOMIERS

En Jacca

## Un quartier résidentiel animé mais isolé

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca**
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

### L'histoire du quartier...

Les premiers programmes de logements du quartier En Jacca ont été réalisés dans les années 1970, suivis par la Zone d'Aménagement Concerté ainsi que la zone industrielle du même nom. Le secteur pavillonnaire alentour s'est également développé dans les années 1970-1980. En octobre 1977, le pigeonnier d'En Jacca a été rénové et est devenu un centre social, devenu depuis l'une des sept Maisons citoyennes de la ville.

### ... et ses habitants

Au sein des logements sociaux d'En Jacca, on observe une forte proportion de ménages habitant dans des logements collectifs avec de faibles revenus. La population se caractérise par une part importante de familles monoparentales et de jeunes. Des personnes vivant seules sont également présentes dans des situations parfois d'isolement.

**1 018**

habitants

725 000

**27,4 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**8,0 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

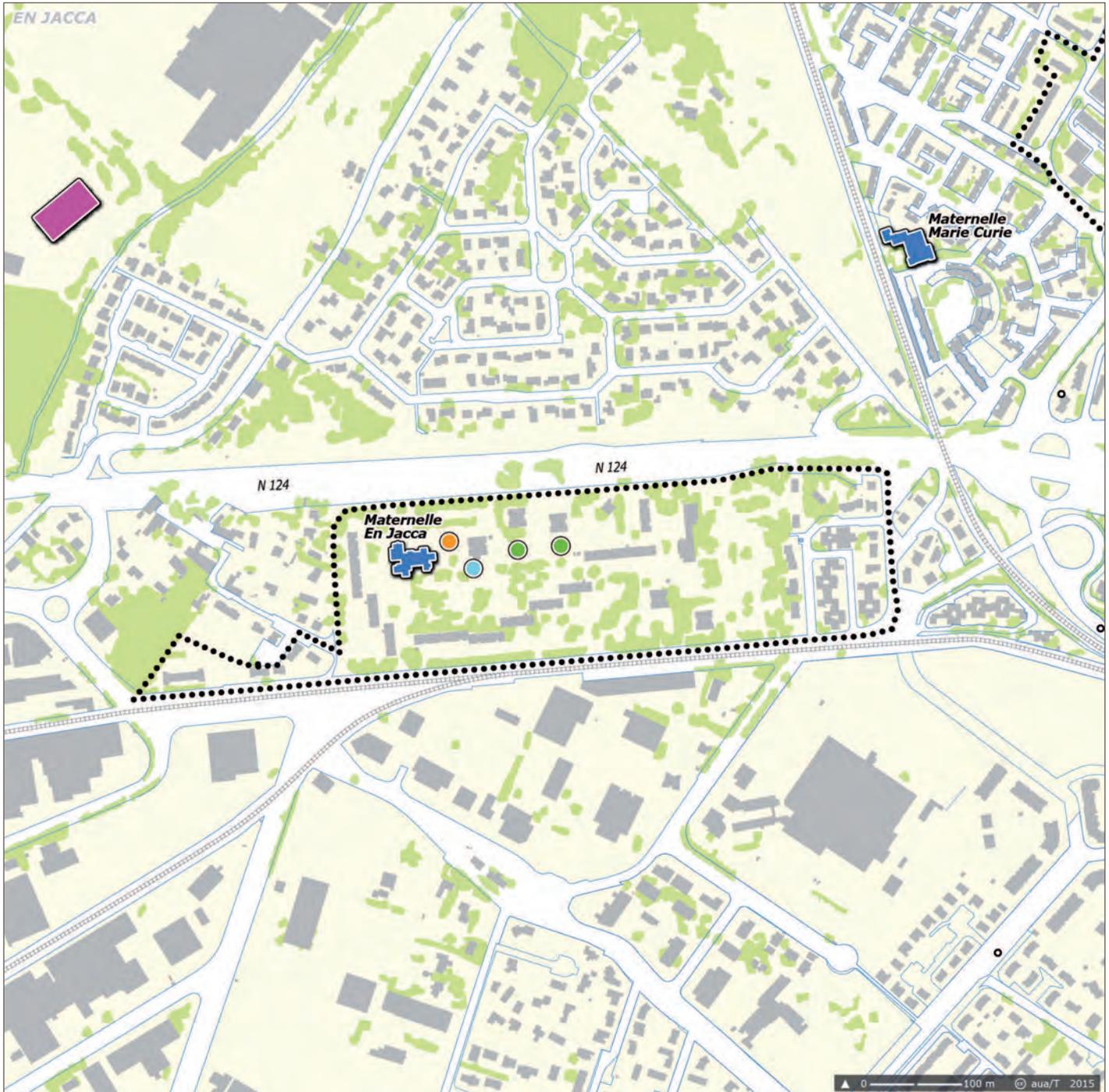
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**7,9 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**27,0 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**33,7 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier En Jacca fait partie d'un secteur résidentiel un peu plus large, fortement isolé du reste de la ville, à la fois par la route nationale d'Auch, un échangeur à l'est, et une zone industrielle au sud et à l'ouest. Il est composé d'immeubles collectifs répartis autour d'un mail vert et d'espaces de jeux, représentant le cœur du quartier. Ce patrimoine végétal structure et agrémenté l'ensemble du secteur. L'accessibilité en voiture se fait par l'allée de Bigorre qui ceinture le quartier. Ce quartier est complété d'un petit secteur pavillonnaire à l'est qui vit de manière autonome vis-à-vis du grand ensemble (avec ses propres accès, ses jardins privés...). La Maison citoyenne assure l'essentiel de la présence publique, avec l'école maternelle et la crèche du quartier.



### Accéder aux services

Les agents de la Maison citoyenne (animateur de développement territorial, animateurs tout public, conseillère en économie sociale et familiale...) accompagnent quotidiennement les habitants du quartier d'En Jacca pour leur faciliter l'accès aux services publics municipaux ou autres. La Maison citoyenne accueille également les activités proposées pour l'accompagnement scolaire (CLAS).



### Profiter de la vie de quartier

La Maison citoyenne d'En Jacca joue un rôle central dans l'animation du quartier. Son amplitude d'ouverture (du lundi au samedi) et son offre d'activités riches et variées en font un véritable lieu de vie, de rencontres, de services et de participation active pour les habitants. Une salle polyvalente à proximité permet l'organisation de nombreuses activités. Elle est mise à disposition des associations locales et est régulièrement louée par des Columérins pour des événements familiaux.



### Se loger

Le quartier se compose principalement de 380 logements sociaux appartenant au bailleur social Colomiers Habitat. Les bâtiments ont connu des rénovations qui ont porté sur l'isolation, l'esthétisme des façades et la sécurisation des halls d'entrée. A ce jour, la fibre optique se met en place progressivement. Un lotissement de maisons individuelles se trouve également au sein du périmètre d'En Jacca. La part des T4 et plus dans les logements sociaux est de 27 %.



### Faire ses achats

Les habitants d'En Jacca bénéficient des commerces et services du quartier voisin des Marots : boulangerie, pharmacie, maison de la presse, cabinet médical... ; dans le périmètre strict d'En Jacca, seul un coiffeur est aujourd'hui présent. La ZAC du Perget qui est composée de grandes enseignes se situe de l'autre côté de la double voie, rendant difficile l'accès pour les riverains non véhiculés qui préfèrent se rendre au centre-ville en bus. Les déplacements à pied ou en vélo sont encore difficiles depuis ce quartier vers le centre-ville.



### Se déplacer

La liaison entre le quartier et le centre-ville s'effectue aujourd'hui par le réseau de bus municipal gratuit. La gare de Colomiers, à moins d'un kilomètre est desservie en bus par le réseau Tisseo à partir du chemin d'En Sigal. Elle permet de relier les Arènes et la gare Matabiau tous les quarts d'heure en moyenne. En outre, la grande proximité d'un échangeur sur la route d'Auch permet une connexion rapide en voiture avec l'ensemble du secteur ouest de l'agglomération toulousaine. Les liaisons piétonnes et cyclistes vers la gare et le centre-ville sont à améliorer en prenant en compte les coupures créées par la voie ferrée et la RN 124.



### Travailler

Le quartier En Jacca se situe au cœur d'un grand pôle d'activité regroupant 9 250 emplois et 710 entreprises, composé notamment des zones du Perget et En Jacca. La zone En Jacca accueille plus précisément des activités industrielles tandis que celle du Perget est tournée vers les activités tertiaires de commerces et de bureaux.



**10 520 €**

de revenu médian par UC

21 132 €



**45,4 %**

de ménages à bas revenus

20,6 %



**56,2 %**

d'actifs occupés

62,8 %



**16,8 %**

de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Un programme de réussite éducative existe sur la ville depuis 2008. Entrée en Politique de la Ville en 2015.

Des nouveaux pavillons et logements en R + 2 sont actuellement en construction par le maître d'ouvrage la SA Colomiers Habitat, en lieu et place de l'ancien foyer Anne Laffont (ancienne résidence pour personnes âgées), qui lui a été relocalisé dans le quartier des Marots et intégré dans un EHPAD.

Des travaux d'aménagement d'espaces publics ont été réalisés récemment par les collectivités publiques et la SA Colomiers Habitat qui a développé, ces dernières années, un programme de réhabilitation énergétique des immeubles du quartier.



## Les enjeux pour le quartier

**Faciliter les démarches administratives, l'accès au service public des administrés du quartier du Val d'Aran**

**Insérer par le retour à l'emploi**

**Accompagner les familles issues des milieux modestes**

**Récréer du lien avec le centre-ville**

**Conforter les actions d'animation en faveur du bien-vivre ensemble**

**Renforcer l'information des parents et des enfants issus des milieux modestes sur les actions éducatives, culturelles et sociales**

**500**  
logements

339 750

**8,4 %**  
de propriétaires

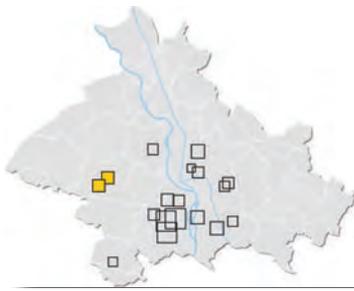
42,5 %

**59,0 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**5,61**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91



# Val d'Aran-Fenassiers Bel Air-Poitou En Jacca

contrat  
de ville  
2015-2020

**2 760 habitants à Val d'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou**  
**1 018 habitants à En Jacca**

## Quartiers entrants

Fête citoyenne En Jacca - 2014



Quartier En Jacca - 2014



## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **24,3%** (INSEE 2011)  
**24,1%** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**27,4%** (En Jacca)



Part des familles monoparentales =  
**24,6%** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**27%** (En Jacca) (INSEE 2011)



Part des propriétaires =  
**19,9%** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**8,4%** (En Jacca) (INSEE RFL 2011)



Revenu médian = (CGET 2011)  
**11 800** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**10 520** (En Jacca)



Nombre de logements sociaux = (INSEE 2011)  
**956** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**414** (En Jacca)



Part de la surface en espaces verts = (BD TOPO IGN)  
**17%** (Val D'Aran - Fenassiers - Bel Air - Poitou)  
**27%** (En Jacca)

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).

## Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

### Favoriser le bien vivre ensemble

- Accompagner les familles issues des milieux modestes
- Faciliter les démarches administratives et l'accès au service public des habitants
- Conforter les actions d'animation en faveur du bien vivre ensemble
- Co-construire les futurs projets avec les habitants

### Relancer la dynamique économique et commerciale

- Insérer par le retour à l'emploi
- Redynamiser les commerces de proximité
- Utiliser le levier de l'Économie Sociale et Solidaire

### Ouvrir ces quartiers urbains sur la ville

- Recréer du lien avec le centre-ville
- Désenclaver le quartier
- Rénover le bâti existant
- Améliorer les espaces publics

 **ENJEUX**  
 **RÉSULTATS ATTENDUS**

toulouse  
métropole



aua / Toulouse  
aire urbaine



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

CATEGORIE	NOM	ADRESSE
<u>Petite enfance</u>		
Modes de garde	Crèche En Jacca	3 allée du Marcadau
Lieu d'accueil parent/enfant	PARENTELE	Square François Lahille
<u>Jeunesse</u>		
Accueils de loisirs		
3/6 ans	Centre de loisirs du Cabirol	Allée des Alpilles
6/14 ans	Centre de loisirs du Cabirol	Allée des Alpilles
	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
Aires de jeux	Aires de jeux pour enfant	2
Accueil jeunes	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
Aide à l'insertion/loisirs	Point Information Jeunesse	12 allée du Lauragais
<u>Education</u>		
<u>ECOLEES</u>		
Maternelles	ecole maternelle En Jacca	allée du Marcadau
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
Elémentaires	école élémentaire Lamartine	8 allée de la Terrasse
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
<u>COLLEGES</u>		
	Collège Voltaire	alée du Comminges
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
<u>LYCEES</u>		
	Lycée polyvalent international	33 bvd Victor Hugo
	Lycée des métiers de l'électrotechnique, de la maintenance et de chaudronnerie Eugène Montel	2 bvd Marcel Dassault
	ORT-Lycée Maurice Grynfogel	14 rue Etienne Collongues
<u>POST BAC</u>		
	Lycée polyvalent international	33 bvd Victor Hugo
	ORT-Lycée Maurice Grynfogel	14 rue Etienne Collongues
	Les compagnons du devoir	5 rue Hyacinthe Dubreuil
<u>CLAS</u>		
	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
<u>ALAE</u>		
Maternels	ecole maternelle En Jacca	allée du Marcadau
Elémentaires	école élémentaire Lamartine	8 allée de la Terrasse
<u>Animation socio-culturelle/Culture</u>		

Médiathèque	Pavillon Blanc	1 place Alex Raymond
Cinéma	"Le central"	rue du centre
Théâtre	Le théâtre de Poche	rue du centre
Conservatoire à rayonnement communal	Musique, danse théâtre, arts plastiques, langue étrangère	11 rue Chrestias
Maisons citoyennes	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
Ateliers		
<b>Emploi/solidarité</b>		
Centre social	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
CCAS		18 place du Languedoc
Service municipal emploi	Service Développement Coopération Territoire - équipe Emploi	6 avenue Edouard Serres
Aide alimentaire	Association Secours populaire et secours catholique CCAS : restaurant de la solidarité	
Aide à la mobilité internationale	MT'COOP	Square Saint Exupéry
Ecrivain public	Maison des Fenassiers de demain	2 cité des Fenassiers
Aide au développement économique et à la création d'activités		Square Saint Exupéry (conditionnée à octroi de subventions)
Formation français et savoirs de base	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
Aide juridique	Permanences de proximité Avocat, ADIL, SAVIM, CIDFF	Hôtel de ville
Aide sociale/humanitaire	Maison des solidarités et CCAS	
<b>Sport</b>		
City-stades		1
Tennis de table		1
Panier de Basket		1
Terrain de Pétanque		
Piscine	Espace Nautique Jean Vauchère	Place des Fêtes
Tennis		2 allée des Alpilles
<b>Séniors</b>		
Club du 3ème âge/associations de séniors	Espace Maccabiau	29 chemin de la Nasque
<b>Vie citoyenne/services publics</b>		
Services municipaux	Maison citoyenne En Jacca	22 allée du Balaïtous
La Poste		place du Languedoc
Locaux associatifs mutualisés	Ensemble associatif Lucien Blazy	7 place des fêtes
	Espace Maccabiau	29 chemin de la Nasque

<u>Habitat</u>		
Bailleurs sociaux	Colomiers Habitat	8 allée du Lauragais
<u>Sécurité</u>		
Commissariat		2 passage de l'Hôtel de ville
Service Tranquilité Publique	Mairie de Colomiers	1 place Alex Raymond
<u>Transports publics</u>		
		Bus de ville Lignes 1 et 7

CATEGORIE	NOM	ADRESSE
<u>Petite enfance</u>		
Modes de garde	Crèche Les Pyrénées	9 allée de l'Aubisque
	Crèche Le Val d'Aran	Place du Val d'Aran
	Crèche Le Prat	6 allée du Poitou
Lieu d'accueil parent/enfant	PARENTELE	Square François Lahille
<u>Jeunesse</u>		
Accueils de loisirs		
3/6 ans	Centre de loisirs du Cabirol	Allée des Alpilles
	Centre de loisirs Alain Savary	16 Allée du Morbihan
6/14 ans	Centre de loisirs du Cabirol	Allée des Alpilles
	Centre de loisirs Alain Savary	16 Allée du Morbihan
	Maison citoyenne du Val d'Aran	Place du Val d'Aran
Aires de jeux	Jardin de la Méditerranée	Boulevard du 14 du 14ème RI
Accueil jeunes	Maison citoyenne du Val d'Aran	Place du Val d'Aran
Aide à l'insertion/loisirs	Point Information Jeunesse	12 allée du Lauragais
<u>Education</u>		
ECOLES		
Maternelles	Ecole maternelle Jules Ferry	2 allée des Fenassiers
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
Elémentaires	Ecole élémentaire Jules Ferry	8 allée des Fenassiers
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
COLLEGES		
	Collège Voltaire	allée du Comminges
	Colège Léon Blum	2 chemin du Maouré
	Sainte Thérèse	1 bis rue de l'Eglise
LYCEES		
	Lycée polyvalent international	33 bvd Victor Hugo
	Lycée des métiers de l'électrotechnique, de la maintenance et de chaudronnerie Eugène Montel	2 bvd Marcel Dassault
	ORT-Lycée Maurice Grynfolgel	14 rue Etienne Collongues
POST BAC		
	Lycée polyvalent international	33 bvd Victor Hugo
	ORT-Lycée Maurice Grynfolgel	14 rue Etienne Collongues
	Les compagnons du devoir	5 rue Hyacinthe Dubreuil
CLAS		
	Maison citoyenne du Val d'Aran	place du Val d'Aran
ALAE		
Maternels	Ecole maternelle Jules Ferry	2 allée des Fenassiers

Elémentaires	Ecole élémentaire Jules Ferry	8 allée des Fenassiers
<u>Animation socio-culturelle/Culture</u>		
Médiathèque	Pavillon Blanc	1 place Alex Raymond
Cinéma	"Le central"	rue du centre
Théâtre	Le "théâtre de Poche"	rue du centre
Conservatoire à rayonnement communal	Musique, danse théâtre, arts plastiques, langue étrangère	11 rue Chrestias
Maisons citoyennes	Maison citoyenne du Val d'Aran	place du Val d'Aran
Ateliers	Antenne du Pelvoux	3 allée du Pelvoux
<u>Emploi/solidarité</u>		
Centre social	Maison citoyenne du Val d'Aran	place du Val d'Aran
CCAS		18 place du Languedoc
Service municipal emploi	Service Développement Coopération Territoire - équipe Emploi	6 avenue Edouard Serres
Aide alimentaire	Association Secours populaire et secours catholique CCAS : restaurant de la solidarité	
Aide à la mobilité internationale	MT' COOP	Square Saint Exupéry
Ecrivain public	Maison des Fenassiers de demain selon l'octroi de subvention	2 cité des Fenassiers
Aide au développement économique et à la création d'activités	MT'COOP	Square Saint Exupéry
Formation français et savoirs de base	Maison citoyenne du Val d'Aran	place du Val d'Aran
Aide juridique	Permanences de proximité Avocat, ADIL, SAVIM, CIDFF	Hôtel de ville + Maison des Fenassiers de demain pour une partie des permanences
Aide sociale/humanitaire	Maison des solidarités et CCAS	
<u>Sport</u>		
City-stades	Fenassiers	Cité des Fenassiers
Gymnases/salles	Gymnase et plateau sportif Jules Ferry	8 allée des Fenassiers
	Tennis de table du Poitou	Quartier Poitou
Piscine	Espace Nautique Jean Vauchère	Place des Fêtes
Tennis du Cabirol		2 allée des Alpilles
<u>Séniors</u>		
Club du 3ème âge/associations de séniors	Espace age d'or	rue chrestias
	Ensemble associatif Lucien Blazy	7 place des fêtes
<u>Vie citoyenne/services publics</u>		
Services municipaux	Maison citoyenne du Val d'Aran + Maison des Fenassiers de demain	place du Val d'Aran + 2 cité des Fenassiers
La Poste		place du Languedoc

<u>Habitat</u>		
Bailleurs sociaux	Colomiers Habitat	8 allée du Lauragais
<u>Santé</u>		
<u>Sécurité</u>		
Commissariat		2 passage de l'Hôtel de ville
Service Tranquilité Publique	Mairie de Colomiers	1 place Alex Raymond
<u>Parcs et jardins</u>		
	Jardin de la Méditerranée	bvd du 14ème RI
	Jardin des Maronniers	allée du Quercy
<u>Transports publics</u>		
	Relais bus	Bus de ville Lignes 3-4-5-6-7
		Lignes Tisséo 32-64

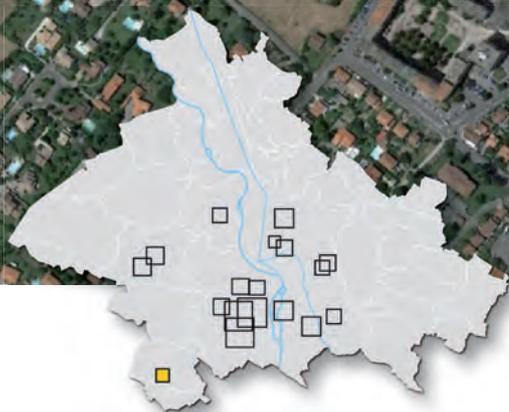
# *Vivier - Maçon*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Synthèse du travail en atelier de quartier
- Territoire vécu

version provisoire

CUGNAUX

Vivier-Maçon



- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon**

## Un quartier en lisière du centre-ville

### L'histoire du quartier...

Bâtie en 1968, la cité HLM du Vivier-Maçon est orientée selon les quatre points cardinaux. L'ensemble Vivier-Maçon qui compte environ 450 logements, s'inscrit dans le standard de la production des grands ensembles de l'époque. L'organisation urbaine s'adapte ici néanmoins à la trame viaire existante, en respectant notamment l'alignement donné par le boulevard de Maurens. Elle a permis d'accueillir une partie de la croissance démographique de Cugnaux débutée dans les années 1950. Comme de nombreuses cités de la même période, elle n'est pas alignée sur les voies existantes, ce qui contribue à son enclavement. A l'origine, la totalité du parc de logements est en locatif social. Une réhabilitation du grand ensemble s'est faite au début des années 1990. Elle a consisté notamment à l'isolation thermique

par l'extérieur des logements, à la résidentialisation de certains bâtiments et à la construction de quelques maisons sur le toit. Des travaux de démolition d'une portion de la dalle, à la fin des années 2000, a permis de faciliter l'accessibilité des façades de la place de la Libération aux engins de lutte contre l'incendie .

### ... et ses habitants

La population se caractérise par une sur-représentation des familles monoparentales et un vieillissement qui s'accompagne d'une sous-occupation de logements. Les familles, de manière générale, y sont bien représentées, notamment les grandes familles, surtout dans la résidence Maçon (296 logements). Sur Vivier, 55 logements, les ménages sont plus petits, les logements étant uniquement des T3.

**1 100**

habitants

725 000

**24,3 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**16,7 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015



### Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste



### Profiter de la vie de quartier

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance



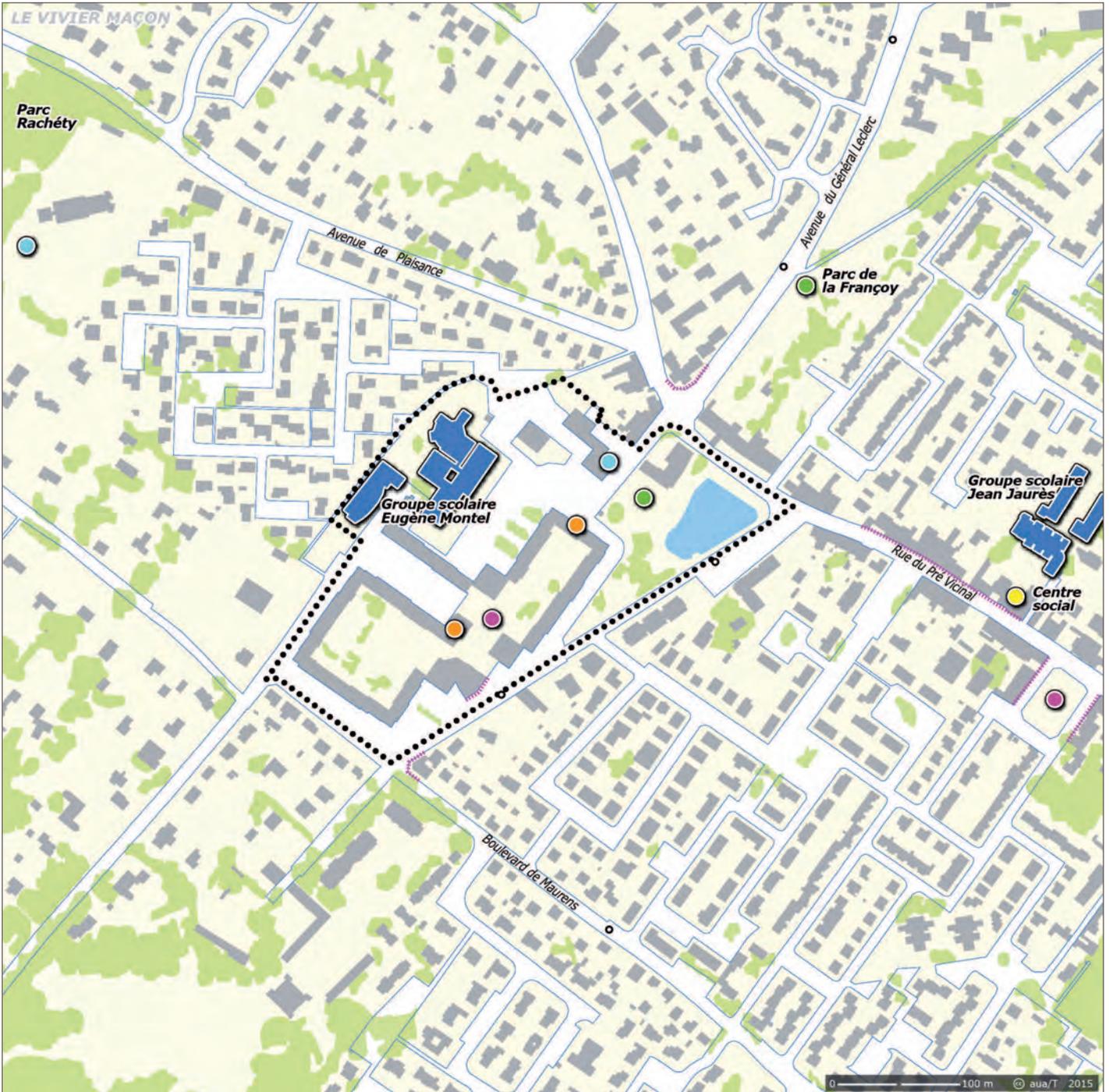
### Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway



### Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**7,9 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**22,5 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**33,2 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

En lisière d'un cœur de ville traditionnel, à proximité d'un grand secteur d'équipements publics, le quartier bénéficie de nombreux atouts. Il est à quelques pas du parc de la Françoise, du multi-accueil et du centre de loisirs. Rachéty, du lieu d'activités pour séniors « La Coupe d'or », de l'espace jeune « Boit'J », de la plaine des sports, des jardins partagés, des équipements culturels (pôle médiathèque, EMEA et centre d'art), de la cyberbase et d'une épicerie sociale. Le lac (un ancien vivier qui donne son nom à la cité), en entrée de quartier, a profité d'un aménagement paysager assez exemplaire. Les immeubles sont en bon état grâce aux réhabilitations. L'architecture reprend le vocabulaire habituel des grands ensembles qui combine des barres de cinq niveaux et des tours de huit niveaux, le tout en toiture-terrasse. Au-delà de leur unité dans le traitement architectural, une dalle au premier niveau assure un lien entre tous les bâtiments. Des espaces verts en cœur d'îlots apportent une qualité supplémentaire à l'ensemble de la cité. Toutefois, l'organisation interne du quartier, qu'on pourrait qualifier d'autocentrée, peut donner un sentiment d'enclavement aux habitants.

« Mon rêve c'est d'avoir une pergola avec des bancs et une table pour pouvoir se rencontrer »

« Je veux me sentir intégré à ma ville »

« Le bazar, c'est juste une minorité. Nous, les habitants on est solidaires »

**RF** **Accéder aux services**

Du fait de sa situation proche du centre-ville, le quartier est situé à proximité de nombreux services et équipements : la Mairie, le CCAS et la Maison de l'emploi. Le groupe scolaire Eugène-Montel accueille les enfants du quartier en maternelle et en primaire. La crèche et halte-garderie du Vivier située dans le quartier est peu lisible car située en arrière des bâtiments.

**Profiter de la vie de quartier**

La fête du Vivier et des animations de quartier contribuent à la vie sociale. Huit associations sont présentes ou influentes, notamment dans la gestion des jardins familiaux ; parmi lesquelles trois sont particulièrement impliquées sur le quartier : le CLCV (consommation logement cadre de vie), la Confédération syndicale des familles et Jardi-vert. Cependant, ces associations font remonter une difficulté à mobiliser les habitants. A noter, la présence d'un city-stade en entrée de quartier qui constitue une offre pour les jeunes.

**Se loger**

Près de 470 logements composent le parc de logement dans des bâtiments de quatre à sept étages. Aujourd'hui la part des logements locatifs sociaux est tombée à 78 % suite à des opérations de vente. Elle se répartit sur deux résidences : Maçon et Vivier. La revente des logements, une centaine, s'est faite en accession sociale auprès des anciens locataires. Début 2014, Promologis a livré une nouvelle construction de 11 logements locatifs sociaux au 1, place du vivier La part des T4 et plus dans le logement social est de 47 %, concentrée dans la résidence Maçon.

**Faire ses achats**

A l'origine, des cellules commerciales existaient au rez-de-chaussée des immeubles. Aujourd'hui seules deux fonctionnent encore : un tabac-presse et une mercerie. A l'orée du quartier, se trouvent deux pharmacies, un cabinet de radiologie, un cabinet de kinésithérapie, un café, une boucherie et une pizzeria. A 500 mètres, le centre-ville regroupe une large offre en commerces de proximité ainsi qu'un marché de plein vent une fois par semaine. De plus, un centre commercial au sud de la ville, offre une variété de supermarchés, dont certains en discount.

**Travailler**

Un pôle d'activité, Francazal Bois vert, situé au sud de Cugnaux regroupe 3 350 emplois dans des activités de petites et moyennes industries, d'artisanat, de commerce de gros... Une zone d'activité Ecopôle est également en cours d'aménagement sur Cugnaux et se tourne vers des activités en lien avec l'environnement. L'ancienne base militaire de Francazal a été proposée par l'Etat pour faire l'objet d'une reconversion afin d'y développer des activités et des compétences nouvelles autour de la robotique et des drones. De plus, les grandes zones commerciales de Portet-sur-Garonne et Roques-sur-Garonne comptent plus de 6 000 emplois.

**Se déplacer**

Les habitants rencontrent des difficultés de circulation interne du fait de l'organisation du réseau viaire. La desserte en transport en commun est assurée par la ligne 47 qui relie la station de métro Basso-Cambo. L'accessibilité en voiture ne rencontre pas de difficulté.

« Il faut aménager les coursives pour arrêter les incivilités »

« Pour les enfants, ce serait bien d'avoir plus de jeux. Plus d'activités pour les jeunes »

**11 100 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €

**33,9 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %

**64,2 %**  
d'actifs occupés

62,8 %

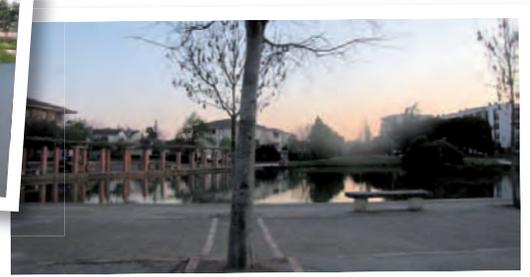
**14,4 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier, anciennement zone urbaine sensible, est inscrit dans les dispositifs de la politique de la ville depuis plusieurs années. En réussite éducative depuis 2007, en zone de sécurité depuis 2012. Il est aujourd'hui dans la nouvelle géographie prioritaire.

La construction de 123 logements est en cours, dont 44 locatifs sociaux en contiguïté du quartier. La question du lien et de la cohérence avec le quartier du Vivier est posée.



## Les enjeux pour le quartier

**Désenclavement et perméabilité du quartier, notamment pour les équipements publics**

**Veille sur l'évolution de la copropriété**

**450**  
logements

339 750

**12,9 %**  
de propriétaires

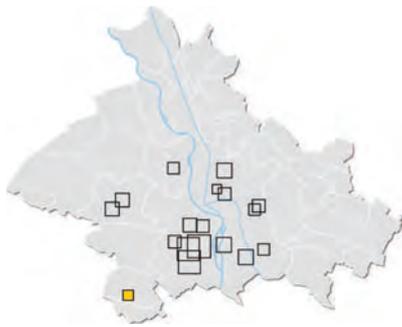
42,5 %

**56,5 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,51**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91



# Vivier-Maçon

contrat  
2015-2020  
de ville

**1 100 habitants au quartier Vivier-Maçon**

Quartier Vivier-Maçon



## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **24,3%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **11 100** (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **22,5%** (INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **351** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **12,9%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **5%** (BD TOPO IGN)  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).

## Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

### Habiter le quartier, vivre dans la ville

Amener les habitants à sortir du quartier et à fréquenter d'autres quartiers

Maintenir dans le marché immobilier de la ville les logements du quartier

### Ouvrir le quartier à la ville

Faire en sorte que les habitants de la ville viennent dans le quartier, le fréquentent et le traversent.

### Renforcer l'accès des habitants du quartier à la culture

Amener la culture dans le quartier

Accompagner les habitants vers l'offre culturelle

### Développer la promotion de la santé pour tous

Mettre en place des actions de prévention notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, isolées...)

### Créer les conditions d'une meilleure insertion économique

Développer une approche globale de l'insertion économique (réflexion sur l'éducation, les modes de gardes...).

Améliorer l'adéquation des profils en fonction des besoins des entreprises

### Démythifier et déstigmatiser le quartier du Vivier-Maçon

Modifier l'image du quartier tant celle qu'en ont les habitants que celle qu'il renvoie à l'extérieur.

 ENJEUX

 RÉSULTATS ATTENDUS

toulouse  
métropole

 CUGNAUX

aua / Toulouse  
aire urbaine



## **NOTE SYNTHÉTISANT LE TRAVAIL CONDUIT SUR LE QUARTIER ET AYANT PERMIS D'ABOUTIR À L'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET PRIORITÉS D' ACTIONS**

Le quartier du Vivier-Maçon fait l'objet depuis plusieurs années d'actions spécifiques menées par la commune. Ainsi, même si la décision de l'État d'identifier ce quartier comme quartier prioritaire de la politique de la ville n'est intervenue que fin 2014, les acteurs locaux ont pu s'appuyer sur les politiques publiques déjà menées dans le quartier pour proposer, dans les délais fixés, une première série de champ d'actions à approfondir.

Le centre social du Vivier a constitué à ce titre une première ressource importante. De même, les services œuvrant dans le champ de l'action sociale et de l'emploi, de l'éducation, de la jeunesse, de l'enfance et de la culture ont été plus particulièrement contributeurs à ce travail d'élaboration. Les services de la métropole, en lien avec les services techniques de la commune, ont apporté un éclairage en termes d'enjeux urbains et de GUSP.

Parallèlement, la ville s'est attachée à mobiliser les structures existantes intervenant dans le quartier et les habitants, en particulier pour la constitution du Conseil citoyen. Dans ce cadre, à l'occasion notamment d'une réunion publique le 04/03/2015 et de rencontres avec les associations, les élus ont pu hiérarchiser les enjeux et les premières actions qu'il conviendrait de mener dans le quartier.

## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

## Territoire vécu - Quartier Vivier Maçon - Cugnaux

Juin 2015

Catégorie	Nom	Adresse	Observation
<b>Petite enfance</b>			
Mode de garde	Halte Garderie Vivier	12 place du Vivier	Mairie
	crèche Vivier	12 place du Vivier	Mairie
	Multi accueil Rachety	51 avenue de Plaisance	Mairie
	RAM	51 avenue de Plaisance	Mairie
Loisirs	Ludothèque	1 place de la libération	CCAS
<b>Jeunesse</b>			
Accueil de loisirs			
3/6ans	Centre de loisirs	51 avenue de Plaisance	Mairie
6/12ans	Centre de loisirs	51 avenue de Plaisance	Mairie
ludothèque	Ludothèque	1 place de la libération	CCAS
Aire de jeux	Parc la Françoï	rue de la Françoï	Maire
Accueil jeunes	Boit'J	16 rue de la vieille église	Mairie
	PIJ	48 place de l'église	Mairie
<b>Éducation</b>			
Maternelle	École Eugène Montel	square Saint-Exupéry	
Élémentaire	École Eugène Montel	square Saint-Exupéry	
<b>Collège</b>	Montesquieu	Avenue Léo Lagrange	
<b>Lycée</b>	Matisse	49 avenue du Comminges	
<b>CLAS</b>			
CLAS élémentaire		1 place du vivier	CCAS
CLAS mosaïque		1 place du vivier	CCAS
CLAS collègue		Avenue Léo Lagrange	CCAS/Mairie
ALAE Maternels	École Eugène Montel	square Saint-Exupéry	Mairie
ALAE Élémentaires	École Eugène Montel	square Saint-Exupéry	Mairie
Réussite Éducative	Service Médiation Prévention- PRISM		Mairie – Asso
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>			
<b>Emploi/Solidarité</b>			
	Maison des solidarités	94 bd de la méditerranée	Frouzins
	Maison de la solidarité	8 bis rue du Pré vicinal	CCAS
	Centre social du Vivier	1 place du vivier	CCAS
Aide alimentaire	Épicerie Sociale	66 avenue de Toulouse	CCAS
	Resto du cœur	rue de la Cressonnière	Association
	Aide aux familles	2 bis rue du Pré Vicinal	Association

## Territoire vécu - Quartier Vivier Maçon - Cugnaux

Juin 2015

culture	Association culturelle	salles municipales diverses	Association
	Pôle culturel	Place Léo lagrange	Maire
	Cyberbase	Place Léo lagrange	Maire
	Cours EMEA	Place Léo lagrange	Maire
	Espace Paul Eluard	2 rue du Pré Vicinal	Maire
<b>Sport</b>			
City stade	Vivier	place du Vivier	Maire
	Agora	avenue Georges Pomidou	Maire
Skate park		avenue du Maréchal Leclerc	Maire
	Parcours santé de Bazardens	chemin de la Cassagnère	Maire
Gymnase	Jean Bouin	rue du Stade	Maire
	Léo lagrange	rue du Chioulet	Maire
	Miche Jazy	avenue du Comminges	Maire
Musculation	Médiateur – atelier	complexe De Marchi	Mairie
Tickets sports	service des sports	1 rue vincent Auriol	Maire
Clubs sportifs	Art Matiaux		Omnisport
	Basket		Omnisport
	Boxe Cugnaux		Omnisport
	Cercle des nageurs de Cugnaux	Piscine La Ramée	Omnisport
	Football		Omnisport
	les archers de Cugnaux		Omnisport
	Pétanque		Omnisport
	RC Saudrune rugby à XV		Omnisport
	ski club		Omnisport
	Tennis club de Cugnaux		Omnisport
	Tennis de table		Omnisport
	Trrolls		Omnisport
	véloclub cugnaux		Omnisport
	Volley-ball		Omnisport
	Club agility Cugnalais		
	Cugnaux pigeons sport		
<b>Seniors</b>			
Coupe d'Or		1 avenue de Francazal	CCAS
Résidence Loubayssens		Boulevard Léo Lagrange	CCAS
<b>Vie citoyenne/services publics</b>			
Services municipaux	mairie	5 place de l'église	Mairie

## Territoire vécu - Quartier Vivier Maçon - Cugnaux

Juin 2015

	CMJ	48 place de l'église	Maire
La Poste		Place de la république	
<b>Habitat</b>			
Agence HLM	Patrimoine	8 Boulevard Eugène Montel	Tournefeuille
	Promologis	10 rue Occitane	Muret
Copropriétés	FONCIA	3 bis rue Guglielmo Marconi	Toulouse
	SAPHIR	1 BIS rue Jean VIOLLIS 31	Toulouse
<b>Association liée à l'habitat</b>			
C.L.C.V.		place de la libération	Association
C.S.F.		11 avenue des Pyrénées	Association
<b>Santé</b>			
CMPP		3 avenue Georges Pompidou	
<b>Sécurité</b>			
B.P.D.J.		8 rue du Béarn	
Gendarmerie		11 avenue de Francazal	
Police Municipale		16 rue de la vieille église	Mairie
<b>Pars et jardins</b>			
	Jardins partagés	Route de Plaisance	Mairie
	Jardivert		Association
	parc de la Françoï		Maire
	Parc de Bazardens		Maire
<b>Transports publics</b>			
	Bus ligne 53	arrêt Vivier	Tisseo
	Bus ligne 47	arrêt Mairie	Tisseo
	Navette interne ville		Maire

# *Empalot*

- Portrait du Quartier
- Projet urbain
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Synthèse du travail en atelier de quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Empalot

## Un quartier inscrit dans une dynamique d'ouverture

### L'histoire du quartier...

Les tout premiers édifices du quartier, toujours présents aujourd'hui, sont deux chapelles du moyen-âge, Saint-Roch et Sainte-Marie-des-Anges, ainsi que le couvent des Récollets. C'est dans ce même secteur, rue du Férétra, qui a longtemps été la limite de l'urbanisation, protégé des crues de la Garonne par le relief, que les premiers logements sociaux de Toulouse, les Habitat Bon Marché (ancien HLM), ont vu le jour dans les années 1920. Le reste du secteur, en contrebas, est resté un terrain de marécage jusqu'en 1950, année de l'édification d'une digue, même s'il a abrité durant la fin du XIXème et le début du XXème siècle les ouvriers de l'usine de la Poudrerie dans un bidonville appelé « le champ du loup ».

C'est l'édification de la Cité Daste dans les années 1950 qui lance le coup d'envoi de l'urbanisation de ce secteur avec la construction « des Peignes », ces bâtiments perpendiculaires à la Garonne construits sur pilotis et des « plots » autour du jardin Daste, suivie de celle du secteur Poudrerie. Les grands immeubles le long de l'avenue Jean-Moulin, production intensive typique de l'époque, sont sortis de terre en dernier. L'ensemble du secteur a connu une dégradation du bâti, renforcée par l'explosion AZF en 2001 qui a

également fortement impacté le quartier. Une rénovation ambitieuse du quartier a donc été programmée au travers du Grand Projet de Ville dès 2002, puis réinterrogée suite à une période de concertation avec les habitants en 2008. Après un programme de construction, les premières démolitions ont commencé en 2012.

### ... et ses habitants

Le quartier a toujours été un quartier d'accueil des migrants, d'abord des personnes venues d'Espagne, puis des rapatriés d'Algérie, des personnes originaires du Portugal, du Maghreb, plus tard d'Afrique noire, d'Asie... A l'origine il a logé principalement des ouvriers issus des industries environnantes comme la Poudrerie, la briqueterie de Pech-David, l'ONIA. Aujourd'hui encore, les primo-arrivants représentent un public à prendre en compte dans les actions d'accompagnement. Le quartier, composé de petits logements aux critères de confort des années 1950-1960 (pièce en enfilade), accueille en nombre les petits ménages : 50 % des ménages y sont composés d'une seule personne. Une population jeune et souvent en difficulté vis-à-vis de l'emploi est également présente. Malgré une dynamique associative et participative reconnue, les situations d'isolement des personnes sont loin d'être rares.

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot**
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

6 070

habitants

725 000

21,6 %

de moins de 17 ans

20,3 %

14,2 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015



### Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste



### Profiter de la vie de quartier

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance



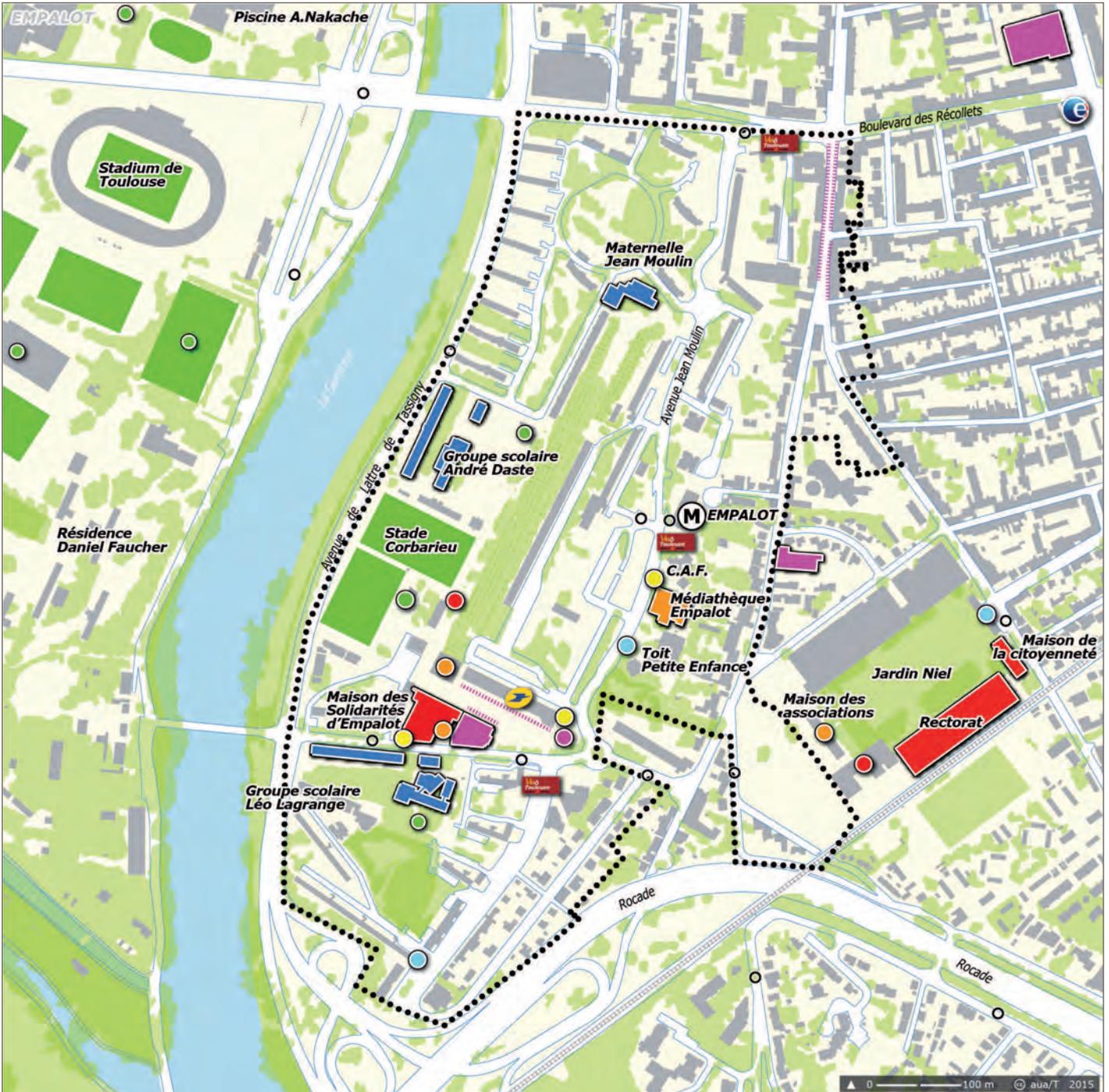
### Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway



### Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**7,0 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**35,7 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**49,3 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Empalot bénéficie d'une situation géographique très favorable du fait de sa proximité avec le centre-ville, les berges de la Garonne, les équipements sportifs du secteur Faucher et le Stadium. Néanmoins, sa situation en contrebas de la rue Férétra et sa structure urbaine en rupture avec les quartiers alentours (faubourgs Saint-Agne et Saint-Michel) l'isole de son environnement proche. Si le quartier semble aujourd'hui en partie apaisé, des cloisonnements entre les habitants existent du fait de différences de générations, de cultures et de territoires (Daste, Poudrerie, Jean Moulin, Calvaire). Depuis quelques années, des équipements très attractifs (Médiathèque, Métro, Espace Petite-Enfance Jean-Moulin) ainsi que des événements culturels de qualité apportent un flux important de visiteurs.

« Une vie associative riche et dense »

« Amélioration de la vie scolaire »

« Un quartier qui fait le lien, qui s'ouvre sur les quartiers environnants »



### Accéder aux services

Le quartier est doté de nombreux équipements culturels, sportifs, scolaires... Un Centre de soins infirmiers propose des consultations médicales à domicile. Les deux groupes scolaires du quartier, grâce à une mobilisation des parents d'élèves, ont réussi à prolonger leur inscription dans l'éducation prioritaire. Une annexe de la Mairie est située sur la place commerciale. La Maison de la citoyenneté du sud-est de la ville est située à Niel.



### Profiter de la vie de quartier

La médiathèque ainsi que certains événements culturels connaissent une fréquentation hors quartier importante et une bonne appropriation par les habitants du quartier. Des équipements importants attirent également largement au-delà du secteur tels la CAF, un Centre social, l'Espace petite-enfance, la Mission locale, la Maison des solidarités, une MJC et un Equipement de quartier qui sera inauguré en 2015 en remplacement de la « Maison Bleue ». Une trentaine d'associations investies animent le quartier et apportent un suivi des habitants même si cette dynamique a parfois des difficultés à se renouveler. D'autre part, les habitants relèvent un manque d'espaces de rencontre au cœur du quartier, d'autant plus important qu'il permettrait de lutter contre des logiques de territoires réservés.



### Se loger

Habitat Toulouse est le bailleur social quasi unique, un bâtiment appartient au groupe des Chalets. Deux copropriétés et des pavillons situés rue Jean-Lebas complètent l'offre en logements. Les différents secteurs ont une attractivité variable du fait d'une qualité inégale à la fois des logements et de l'environnement immédiat des bâtiments. Ainsi un parcours résidentiel s'organise au sein du quartier, on remarque d'ailleurs un taux de rotation fort (entre 12% et 18%). A noter, la présence de deux résidences au 30/32 avenue Jean-Moulin pour les personnes à mobilité réduite. La part des T4 et plus dans le logement social est de 35 %.



### Faire ses achats

Aujourd'hui, une petite dizaine de commerces, dont une moyenne surface, situés place commerciale propose une offre d'hyper-proximité, mais souffre d'un manque de dynamisme, de visibilité depuis l'allée Henri-Sellier et d'un taux de vacance important. Un discount rue du Férétra attire de nombreux habitants d'Empalot. Un nouveau centre commercial est prévu dans le cadre du GPV en face de la station de métro. 6 400 m<sup>2</sup> sont prévus en rez-de-chaussée d'immeubles pour des commerces. Il sera livré en deux phases : une en 2017 et une en 2019. Enfin, un marché de plein vent de taille modeste a lieu sur le devant de la place commerciale; il sera déplacé sur le nouveau centre commercial.



### Se déplacer

Le peu de perméabilité avec les quartiers alentours est compensé par une très bonne desserte en transport en commun (un métro, trois lignes de bus) et une facilité d'accès en voiture depuis le périphérique. On remarque d'ailleurs une plus grande mobilité des habitants.



### Travailler

Une entreprise et un chantier d'insertion permettent à des personnes de se rapprocher de l'emploi. La création d'un futur centre commercial va permettre la création d'emplois sur le quartier. De nombreuses associations interviennent dans l'accompagnement auprès de différents publics ; il existe également la Plate-forme Emploi Entreprises (PEE) située sur le quartier Empalot qui assure un lien entre les habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi et les entreprises qui souhaitent embaucher. Le GRETA Midi-Pyrénées intervient à Empalot en tant qu'organisme de formation.

« Anticiper les créations d'emploi pour mettre en place des formations en amont »

« Un quartier plus mixte du point de vue du logement et de la population »



**8 900 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**52,0 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**43,2 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**32,5 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier est en politique de la ville depuis les premiers dispositifs, fin des années 1970. Il est également au cœur d'une transformation urbaine de grande envergure avec le **Grand Projet de Ville**. La morphologie et le visage du quartier va profondément se modifier. Les grands objectifs de ce projet sont : un nouveau cœur de quartier, des équipements publics refaits à neuf (centre social, équipement de quartier, groupe scolaire Daste), le renforcement du lien entre Empalot et les quartiers environnants, un habitat existant rénové et de nouveaux logements variés et attractifs. Est inclus dans ce Grand Projet de Ville, la ZAC Niel. Sur le secteur de l'ancienne caserne militaire, 550 logements (dont 30 % sociaux) et des nouveaux équipements (un parc urbain, la maison des associations, la maison de la citoyenneté, le rectorat, une crèche associative et un EPHAD) ont été livrés.

D'autres dispositifs accompagnent les habitants dans les différentes dimensions de leur vie quotidienne. Un **Atelier Santé Ville** propose régulièrement des actions de prévention et de dépistage. De nombreuses actions sur le champ éducatif sont développées, dont le **Programme de Réussite Educative** qui accompagne chaque année une centaine d'enfants en difficultés sociales, scolaires ou sanitaires. Des **clauses d'insertion** sont mises en places sur les chantiers publics et permettent un accès à l'emploi aux habitants du quartier. Une régie de quartier qui emploie des habitants en insertion gère le nettoyage des espaces verts et la logistique des événements organisés sur le quartier.

La nouvelle place Jean Moulin

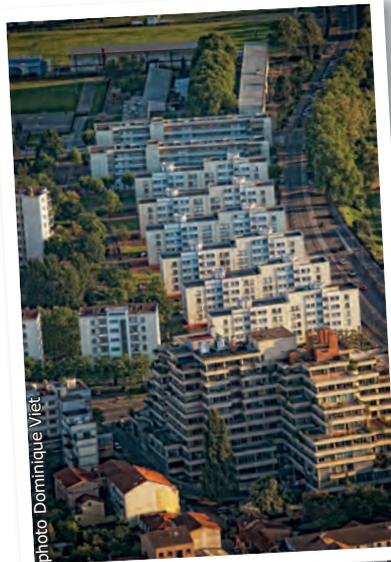


Photo Dominique Viet



## Les enjeux pour le quartier

**Une amélioration considérable des conditions de vie des publics les plus en difficulté**

**Un quartier populaire de centre-ville, ouvert et attractif**

**Un bon « vivre ensemble » renforcé par des dynamiques habitantes**

**3 570**  
logements

339 750

**5,4 %**  
de propriétaires

42,5 %

**47,3 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**5,05**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

## Aujourd'hui et demain

Quartier populaire proche du centre-ville, Empalot a été construit à la faveur de l'endiguement de la Garonne. Il bénéficie d'une situation géographique d'exception, sur la rive droite du fleuve, au pied du coteau de Pech-David, départ des Pyrénées

Le quartier fut construit dans les années 1950-60 pour accueillir les Français rapatriés d'Algérie. Bâti sur le modèle du « grand ensemble » (immeubles collectifs d'habitat social), il relève des dysfonctionnements notables : rupture d'échelle totale avec le tissu urbain environnant, vieillissement d'une partie du parc de logements devenue obsolète au regard des critères de confort et de performance énergétique et la place commerciale qui accuse plusieurs dysfonctionnements.

Un quartier à renouveler en concertation avec les habitants : En 2008, se sont déroulés 9 ateliers urbains pour recueillir l'avis des habitants sur les thèmes : « ouvrir Empalot sur la Ville », « se loger à Empalot » et « vivre à Empalot ». Ce dialogue citoyen a permis de définir les grandes orientations du concours d'urbanisme lancé en 2009.

L'équipe d'urbanistes-architectes Germe & Jam ont décliné le projet urbain selon **les 5 grands axes suivants** :

### 1 - Un nouveau cœur de quartier :

Aménager un cœur de quartier mixant commerces, habitat et services, en vis-à-vis des équipements publics existants (médiathèque, centre petite enfance, centre social,...).

### 2 - Empalot, mieux relié aux quartiers environnants :

Favoriser, au sein du quartier, les accès et la circulation d'Est en Ouest et du Nord au Sud, et mieux relier Empalot aux faubourgs adjacents (Saint-Agne/Saint-Michel), à la plaine de sports et de loisirs de l'île du Ramier comme au nouveau quartier de Niel (maison des associations, maison de la citoyenneté, jardin public, etc).

### 3 - De nouveaux logements, variés et attractifs :

Renouveler l'offre immobilière pour satisfaire divers publics (étudiants, jeunes publics, familles nombreuses, retraités...) et répondre à leurs attentes (logements traversants, lumineux, balcons, terrasses, etc).

### 4 - Des équipements publics refaits à neuf :

Renforcer le service public de proximité, améliorer les conditions d'accueil des usagers et favoriser les liens avec les quartiers voisins en renouvelant les équipements (ex : le centre petite enfance, la Médiathèque qui depuis janvier 2009 remplace l'ancienne bibliothèque du quartier).

### 5 - Un habitat existant rénové :

Rénover les logements et parties communes, réaménager les espaces publics et pieds d'immeubles pour améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie (ex : isolation thermique et phonique, ravalement de façades...) et installation de conteneurs enterrés pour les résidences aménagées.

# EMPALOT : LE PROJET URBAIN

## 1 Cœur de quartier :

- Construction d'un nouveau pôle commercial comprenant des commerces en RDC et des logements :
  - > tranche 1 - Groupe Gotham/Habitat Toulouse) ; septembre 2015 - Été 2017
  - > tranche 2 - Saint Agne/Habitat Toulouse ; 2017 - 2018.
- Aménagement d'une nouvelle place publique le long de l'avenue Jean Moulin - En 2017 - 2018.
- Réhabilitation du Centre Social livré en janvier 2015.
- Démolition des résidences 24 rue de Fréjus, 25 rue de Draguignan, 20 avenue Jean Moulin et 23 rue de Grasse - 2012 - 2015.
- Aménagement des espaces extérieurs des résidences 30 - 32 avenue Jean Moulin - Démarrage automne 2015.
- Relogement des ménages de l'immeuble 19 rue de Cannes - Septembre 2015. Démolition 2018.

## 2 Mail - Garonne :

- Réhabilitation du groupe scolaire Daste Jean-Moulin - Livraison septembre 2016.
- Réalisation d'une prairie en front de Garonne dont un nouveau terrain de foot (2017).
- Construction d'un front bâti en bord de Garonne (2018).

## 3 Centre commercial actuel :

- Construction de 52 logements BBC avenue De-Lattre De Tassigny (habitat Toulouse) - 2012.
- Construction d'un nouvel équipement de quartier (salle polyvalente, MJC et Mairie de quartier) - Livraison septembre 2015.
- Aménagement des espaces extérieurs de la résidence Garonne - 2015-2017.
- Démolition du centre commercial actuel et transfert des commerces dans le nouveau pôle commercial (fin 2016-fin 2018).

## 6 Daste et Calvaire au Nord :

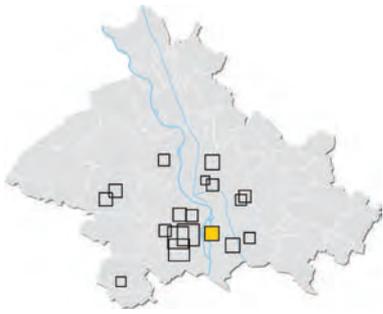
- Réhabilitation thermique des résidences Daste (2011 - 2012).
- Création d'une nouvelle entrée de quartier (résidence du secteur Calvaire - 2020).
- Réaménagement du Parc Daste - Prolongement du Mail.

## 5 En frange : quartier Niel

- Aménagement d'un jardin public de 2 hectares (fin 2013).
- Construction d'une maison de la citoyenneté (2012), d'une maison de retraite (fin 2012) et d'un rectorat (2015).
- Projet à définir sur la tranche 2 de Niel (travaux : été 2016 - été 2018 - logements + place publique).

## 4 Poudrerie au Sud :

- Réhabilitation thermique des résidences Albatros.
- Aménagement des espaces extérieurs des résidences Les Oiseaux, Albatros (automne 2015), Hérons et Mouettes de Léo (début 2016).
- Installation de conteneurs enterrés sur la rue des Mouettes (fin 2015-2016).
- Aménagement du parc de la place des Cormorans (2018-2019).



# Empalot

contrat  
de ville  
2015-2020

Un quartier inscrit dans une dynamique d'ouverture

6 070 habitants

Quartier en renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU

## Quelques données statistiques



Atelier de quartier  
du 16 décembre 2014



Perspective du futur coeur de quartier  
(S.Mille-EMaa)



Part des moins de 17 ans = **21,6%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **8 900** (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **35,7%**  
(INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **2 838** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **5,4%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **25%**

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)

## Paroles d'acteurs

Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

**Un quartier populaire de centre ville, ouvert et attractif :**

« Plus de vert, moins de béton : pour le plaisir d'habiter ou travailler à Empalot ».  
« Empalot « capitale » culturelle de la Ville avec un centre culturel ouvert à tous y compris les habitants ».  
« Des parents impliqués pour la réussite scolaire de leurs enfants ».  
« Un quartier qui attire la ville ».

**Une amélioration considérable des conditions de vie des publics les plus en difficulté :**

« Un quartier dans lequel tous ceux qui veulent peuvent travailler ».  
« Un projet de vie pour chaque ado ! ».  
« Un accès à la santé identique à tous les habitants de la métropole ».  
« Pour les personnes âgées, plus d'activités et plus de choses en lien avec leurs besoins quotidiens ».

**Un bon « vivre ensemble » renforcé par des dynamiques habitantes :**

« Des projets menés par les habitants pour les habitants ».  
« Des espaces de vie communs où jeunes et vieux partageraient un café ... simplement ».  
« Un quartier où il fait bon vivre ».  
« Que les habitants soient fiers de leur quartier ».

**RÉSULTATS ATTENDUS**

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



## Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

### Une amélioration considérable des conditions de vie des publics les plus en difficulté

<b>Le chômage a nettement baissé entre 2015 et 2020, en particulier chez les jeunes</b>	Atelier(s) et Chantier(s) d'Insertion.	Actions en amont de l'employabilité.	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences pour le Centre Commercial Empalot.
<b>L'âge moyen d'entrée dans la dépendance est encore plus tardif</b>	Maintien à domicile et accompagnement des personnes âgées.		Projet en faveur de l'autonomie.
<b>La situation des familles monoparentales s'est considérablement améliorée</b>	Réseau d'échange pour la garde d'enfants	Insertion sociale : groupe d'échange, accompagnement, accès à la culture...	
<b>Un état de santé de la population dans la moyenne Toulousaine</b>	Prévention et accès aux soins : un Atelier Santé Ville participatif.	Liens et communication avec les professionnels de santé.	Regroupement des professionnels de santé.

### Un quartier populaire de centre ville, ouvert et attractif

<b>Un quartier populaire ouvert et bien équipé</b>	Accueil des nouveaux arrivants/Foire des associations et services publics	Pôle commercial et équipements répondant aux besoins du quartier et rayonnant sur le reste de la ville			
<b>Une image de quartier paisible</b>	Réappropriation des halls et bas d'immeubles sur l'ensemble du quartier	Action renforcée des services de police territorialisés	Cellule de veille	Actions de prévention/Éducateurs de rue	Maintien d'activités sur la place commerciale
<b>Empalot quartier culturel, vivant et convivial</b>	Résidence d'artistes et programmation culturelle qualitative et accessible	Gestion des équipements concertée avec les habitants et les acteurs locaux		Café associatif	Espace de convivialité extérieur accessible à tous
<b>La mixité dans les écoles</b>	Communiquer et valoriser le projet éducatif d'Empalot	Excellence éducative innovante et partenariale		Implication des parents à l'école	Rénovation des groupes scolaires

### Un bon « vivre ensemble » renforcé par des dynamiques habitantes

<b>Des fonctionnements urbains et sociaux plus harmonieux sur l'ensemble du quartier</b>	Actions en pieds d'immeubles, travailler la question des Locaux Communs.	Résidentiels (LCR).	Animations locales/Événementiel.	Lien entre/avec les établissements scolaires.	Aménagement des espaces publics.
<b>Une solidarité intergénérationnelle et territoriale présente sur le quartier</b>	Actions coordonnées visant à animer le « vivre ensemble » (palissades, fête de quartier...)	Actions intergénérationnelles (entraide, solidarité, projet inter-généreux, ...)		Échanges de services et de savoirs (dont solidarités de voisinage)	
<b>Des habitants qui développent des projets autour de la convivialité et du développement durable</b>	Aide logistique/accompagnement des initiatives habitantes	Compostage et jardins partagés		Valorisation des initiatives locales	
<b>Les habitants se saisissent pleinement des instances de participation existantes, notamment du conseil citoyen</b>	Co-formations : habitants/élus/techniciens...		Maison du projet	Information/formation autour de l'engagement associatif	



**- DOCUMENT DE TRAVAIL -**  
**SYNTHESE SUR L'ATELIER DE QUARTIER EMPALOT DU 16 DECEMBRE 2014**

Le quartier d'Empalot bénéficie de nombreux atouts en faveur d'une dynamique positive de projet pour 2015-2020. C'est ce qui transparait non seulement de l'ampleur de la mobilisation des acteurs sur l'Atelier de Quartier du 16 décembre mais aussi des différents éléments de contenu qui ont été proposés lors de cette phase de co-construction collective. Il existe bien entendu aussi des freins à l'action mais les leviers d'intervention sont, au moins, tout aussi fournis :

Les *freins* doivent tout d'abord être pris en compte et doivent parfois même guider la manière de concevoir les actions :

- Un grand déficit de mobilisation / motivation / intérêt des habitants pour la vie publique et citoyenne est diagnostiqué par les acteurs. Certains évoquent même le « découragement des habitants à cause des différences entre quartier / politique et décideurs ». « Peu de membre actifs [semblent également présents] dans les associations de quartier ». Dès lors, « comment faire pour que les habitants se sentent concernés ? ». Il manque de « campagne incitative » et les habitants sont vite rattrapés par leurs « priorités personnelles ». Un « décalage entre priorité des habitants (boulot-logement) et processus politique » semble même s'être formé. De plus, « L'envie des pros n'est pas forcément celle de la population ». La barrière de « la langue » ou « la différence culturelle (qui est aussi un levier!) » sont cités comme des freins pour s'impliquer. Pour autant, il faut veiller aussi « à ne pas ignorer les habitants déjà engagés sur le quartier » dans les nouveaux processus mis en place sur le nouveau contrat de ville.
- Le réseau associatif local est aussi questionné : connaît-il bien les « besoins des habitants » ? Le « manque de relation et de coordination entre les associations (concurrence?) » est pointé. Cette problématique est en lien aussi avec le point précédent. Plus précisément, le « manque de jeunes adultes dans les CA des associations » est évoqué.
- La problématique de l'information / communication est soulevée. S'agit-il réellement d'un manque ou d'une difficulté d'adaptation des supports ?
- Les « départs de nombreux habitants suite aux démolitions d'immeubles » ou le « turn over de la population trop rapide » sont aussi des freins à prendre en compte.

En suivant, on peut classer les *leviers d'intervention* cités par les partenaires locaux sur trois niveaux:

- Les ressources internes au quartier : les associations « proches de leurs adhérents » peuvent mobiliser sur le projet (« une vie associative riche et dense » ; des « professionnels expérimentés »). Le Conseil de Quartier est aussi une référence en local, il faut « se servir de cette expérience » sur le volet participatif. Le nouvel équipement de quartier sera aussi un point d'appui aux dynamiques locales avec une ouverture cette année. Il reste que ce sont aussi de nouvelles pratiques ou projets qui doivent être développés sur le quartier : « nouveaux modes de gouvernance d'associations » plus participatifs, des actions fortes sur la parentalité, développer des modes de garde pour les familles monoparentales,...
- Les liens vers l'« extérieur », c'est à dire les ressources qui peuvent être mobilisées au-delà même du quartier : les coopérations entre écoles, collèges et lycées ; le lien aux étudiants ; développer la mixité sociale ; « anticiper les créations d'emploi pour mettre en place des formations en amont » ; profiter du lien avec l'« hôpital des fragilités - Gérontopôle » pour l'accompagnement des personnes âgées. En bref, « les ressources de la ville [sont] à mobiliser ».
- La question de l'information du public et peut-être même celle de sa formation est posée : les supports existent mais ils sont certainement à repenser. Certains vont plus loin et évoquent l'« éducation au politique » ou la « mise en place d'ateliers citoyens ou philosophiques ».

**Non directement évoqué par les acteurs, le programme de rénovation urbaine constitue également un exceptionnel levier d'actions !**

Peu d'éléments relèvent d'interrogations liées directement au quotidien « ménager » des habitants : la façon dont les habitants vivent leur logement, les modes de consommation, l'insécurité... Il s'agit peut-être aussi d'un domaine à explorer notamment avec les habitants amenés à participer à la démarche de co-construction du contrat de ville.

Pour ce qui est de l'expression des partenaires sur les résultats attendus en 2020 via les post it, nous avons produit un croisement avec l'exercice des fiches « slogans » proposées par table. Il en ressort la confirmation de deux axes d'intervention et la mise au débat de deux autres :

**1** – La visée d'un **quartier populaire de centre ville rayonnant à Toulouse** semble d'emblée un résultat attendu à 2020 sollicité par une majorité d'acteurs locaux. 37 post it recouvrent ce champ de projection pour le quartier.

Bien que la question de l'ouverture du quartier n'ait pas été mise au débat en tant que telle par les animateurs comme en 2012, ce sont d'abord « des liens forts avec les quartiers environnants » qui sont projetés par les participants ou, autrement dit, la vision d'« un quartier qui fait le lien, qui s'ouvre sur les quartiers environnants ». La perspective de développer une dynamique sur les sports au Ramier en sont une illustration. Ainsi, la communication « avec le centre ville et les quartiers proches » doit permettre de mieux inscrire Empalot dans le fonctionnement de Toulouse. Le quartier sera « attractif », « vivant », il donnera « l'envie de venir ». Il profitera d'une « image positive [...] sur l'ensemble de la ville ».

Les conditions pour cette réussite sont également évoquées. L'« amélioration de la vie scolaire », « une école ouverte » où « les parents sont impliqués pour la réussite scolaire de leurs enfants » sont des items qui figurent en bonne place. Une association propose même de « redéfinir la carte scolaire avec Vieille Toulouse et Lacroix-Falgarde » pour plus de mixité. Un acteur avance par ailleurs la notion de « sécurité coopérative » ; Empalot gagnera en effet en ouverture à travers l'image d'un quartier « apaisé ». L'effort de communication et la connaissance du qui fait quoi devra permettre de gagner en « visibilité » sur l'offre existante. En définitive, il faudra parvenir à « un quartier plus mixé du point de vue du logement et de la population ».

Un saut qualitatif sur le volet culturel semble aussi revendiqué à travers « une programmation d'une qualité culturelle digne d'un centre ville », « des lieux aménagés hors des murs pour accueillir des manifestations culturelles au plus près des habitants » ou encore « des impromptus musicaux dans l'espace public ». Bref, le souhait de faire d'Empalot une « capitale culturelle de la ville ».

**2** - Pour autant, les partenaires gardent un œil averti sur la réalité sociale que connaît Empalot. Ainsi **l'amélioration des conditions de vie des publics les plus en difficulté** restent au cœur des priorités à atteindre pour les acteurs en 2020. 39 post it relèvent de cet axe.

L'accompagnement des familles mono-parentales est plébiscité et en particulier un travail sur la « garde d'enfants ». Il s'agit de « faciliter les démarches et l'insertion professionnelles » de ces familles « en situation de précarité ».

La question de l'emploi n'est pas en reste des priorités. Les acteurs généralisent l'effort à porter en faveur de l'emploi au-delà même du public jeune. L'ambition est « que le taux d'emploi soit équivalent au reste de Toulouse ». L'« accès à la formation et la requalification » doivent aussi être soutenus pour atteindre cet objectif. Ce résultat devra permettre de contribuer à l'« amélioration du revenu médian des habitants ».

L'accès aux services est jugé prioritaire sur les champs de la santé, du logement (notamment adapté aux PMR) et de la culture. Un participant juge que les personnes âgées devraient bénéficier d'une offre de services plus étudiées en fonction de leurs besoins.

**3** - La **question de la participation des habitants** est présente de manière diffuse dans les projections des acteurs locaux pour 2020. Cela pose la question d'éventuellement refondre cet axe dans celui lié au vivre ensemble ou l'ensemble des autres axes. Seuls 13 post it font référence à cet axe de travail. C'est globalement l'idée simple que les projets doivent être menés « par les habitants et pour les habitants » à « tous les niveaux (sports, loisirs, activités diverses, voyages...) ». La culture, l'entraide, l'intergénérationnel sont notamment évoqués comme « support[s] de citoyenneté ».

**4** - L'axe **identité de quartier partagée, un quartier intégré à la Métropole** est lui aussi assez peu évoqué d'emblée (16 post it). Le « mieux vivre ensemble » ou le « bon vivre » sur le quartier sont mis en avant tout en intégrant une dimension nouvelle d'ouverture, de « flux inter-quartiers » et « une image vis-à-vis de l'extérieur plus positive ». Il s'agirait aussi de prendre appui sur « un centre commercial plus dynamique et accueillant ». L'esprit de convivialité ressort assez fortement : « cohabiter, se cotoyer, s'enrichir ».

Par ailleurs la question de l'identité de quartier propre et de son lien à la Métropole est posée. Les habitants seraient « fiers de leur quartier ».

Sur ces deux dernier volets, Empalot regorge déjà d'actions de ce type mais une action à développer semble emporter l'unanimité : l'idée d'un « lieu ouvert à tous », « lieu convivial » et « de libre échange » où « jeunes et vieux partageraient un café... simplement ».

Deux éléments transversaux importants qui n'avaient pas été évoqués dans les fiches sont retranscrits : il s'agit de la lutte contre les discriminations et de l'égalité homme/femme voire la « place des femmes » dans la cité. La question des horaires décalés dont le week-end est posée pour les services et associations.

## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

## EMPALOT

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<b>Petite enfance</b>				
<u>Modes de garde</u>	Centre petite enfance Jean Moulin	42 Avenue Jean Moulin	X	
	Crèche du Cappe	1 Impasse des hérons	X	
	Crèche Halte Garderie « Les petits pas »	81 rue saint Roch		X
	Crèche Halte garderie « Les bambins du May »	2, rue des Casernes	X	
	Crèche Saint Michel	22 Boulevard du Maréchal Juin		X
	Crèche Saint Denis	8 rue Saint Denis		X
<u>Lieu d'accueil parent enfant</u>	LAEP La Bobine	38 Avenue Jean Moulin	X	
<b>Jeunesse</b>				
<i>Accueils de Loisirs</i>				
<u>3/6 ans</u>	ADL Daste	29 rue de Toulon	X	
	ADL Léo Lagrange	35 Allée Henri Sellier	X	
<u>6/12 ans</u>	ADL Vivre Ensemble	4 Avenue de Lattre de Tassigny	X	
	ADL AIFOMEJ	39 Allée Henri Sellier	X	
<i>Activités Jeunesse</i>				
<u>Ludothèque</u>	Ludothèque	40 Avenue Jean Moulin	X	
	Ludothèque 0-6 ans	42 Avenue Jean Moulin	X	
<u>Accueils de jeunes</u>	Accueil Jeunes	1 Place Commerciale	X	
	MJC Empalot	30 Allée Henri Sellier	X	
<u>Clubs de prévention</u>	Club de Prévention	167 rue du Férétra	X	
<u>Aide à l'insertion / Loisirs</u>	AIFOMEJ	5 Impasse des Hérons	X	
	Mission Locale – antenne Empalot (moins de 26 ans)	Pôle Jeunesse 1 Place Commerciale	X	
	Scouts Musulmans	4 Allée F. Montsény	X	
<b>Éducation</b>				
<i>ÉCOLES</i>				
<u>Maternelles</u>	Ecole Maternelle Daste	29 rue de Toulon	X	
	Ecole Maternelle Léo Lagrange	35 Allée Henri Sellier	X	
	Ecole Maternelle J. Moulin	1, rue Bir Hakeim	X	
	Ecole Ricardie	20 Avenue de L'URSS		X
	Ecole Calas	47 Rue Achille Viadieu		X
<u>Elémentaires</u>	Ecole Élémentaire Daste	4 Avenue Delattre de Tassigny	X	
	Ecole Élémentaire Léo Lagrange	39 Allée Henry Sellier	X	
	Ecole Élémentaire Pierre Dupont	101 Grande Rue Saint Michel		X
	Ecole Élémentaire Ricardie	20 Avenue de L'URSS		X
<u>Privé</u>	Ecole Privée Saint Exupère	48 Grande rue Saint Michel		X
<i>COLLEGE</i>				
	Collège Berthelot	59 Rue Achille Viadieu		X
	Collège Jean Moulin	7 Avenue des Ecoles Jules Julien		X
	Collège Zola	15 Rue F. Blanchard		X
<i>LYCEES</i>				
	Lycée Berthelot	59 rue Achille Viadieu		X
	Lycée Professionnel Guynemer	43 rue Léo Lagrange		X
<i>POST BAC</i>				
				X

## EMPALOT

	Ecole Supérieure du Professorat et de l'éducation (ESPE)	56 Avenue de l'URSS		X
<b>CLAS</b>				X
	CLAS ASEER	38 Avenue Jean Moulin	X	
	CLAS AIFOMEJ	4 rue des Mouettes	X	
	CLAS AFEV	25 rue Magendie	X	
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>				
<u>Associations culturelles et socioculturelles (non exhaustif)</u>	Médiathèque municipale Empalot	40 Avenue Jean Moulin	X	
	MJC Empalot	30 Allée Henri Sellier	X	
	KARAVAN	34 Bd des Récollets	X	
	198os	7 rue d'Aix	X	
	Entrez Sans Frapper	12 place André Daste	X	
	Théâtre du Pavé	34, rue Maran		X
<b>Emploi/Solidarité</b>				
<u>Maison des Solidarités</u>	Maison Des Solidarités Empalot	32 Allée Henri Sellier	X	
<u>Lieu d'accueil/ Lieu de vie</u>	Centre Social Empalot	38 Avenue Jean Moulin	X	
	Une place pour Tous	Place Commerciale	X	
<u>Aide à l'insertion professionnelle</u>	Mission Locale – antenne Empalot (moins de 26 ans)	Pôle Jeunesse 1 place Commerciale	X	
	Plateforme emploi entreprise	33 rue Jean Lebas	X	
	GRETA	8 rue Daste	X	
	Empalot Services – Régie de quartier	4 rue Bir Hakeim	X	
	Pôle Emploi St Michel	2 bis Avenue de l'URSS		X
<u>Aide alimentaire</u>	Aidons-Nous	38 Bd des Recollets	X	
	CAP Centre	95 Grande Rue St Michel		X
<u>Formation français, savoirs de base, accès aux droits</u>	AIFOMEJ	5, Impasse des Hérons	X	
	Ligue de l'enseignement	38 Avenue Jean Moulin	X	
	GRETA	8 rue Daste	X	
	CIDFF	95 Grande Rue St Michel		X
	SAVIM	8, Rue saint Roch		X
<b>Sport</b>				
	MJC Empalot	30 Allée Henri Sellier	X	
<u>Clubs</u>	TEFC	7 rue d'Aix	X	
	La Ronde d'Empalot (Pétanque)	3 Impasse des Hérons	X	
	Amicale pétanque du Centre commercial	5 rue d'Aix	X	
	Club Bouliste ASHLM Recollets Daste	Rond point André Daste	X	
	AAPPMA (Pêche)	28 Bd des Recollets	X	
	FCTT (Rugby)	Stade Corbarrieu	X	
	Empalot Vélo Club	Boulevard des Récollets	X	
<u>Équipements sportifs</u>	Gymnase Daste	29 rue de Toulon	X	
	Gymnase Empalot	30, Allée Henri Sellier	X	
	Gymnase Zola	15 Rue Pierre Blanchard		X
	Stade Corbarrieu : Football, Rugby	2 Avenue Delattre de Tassigny	X	
	Espace sportif Daste : City stade, piste athlétisme	Esplanade Pierre Garrigues	X	

## EMPALOT

	City Stade Poudrerie	Parc de la Poudrerie	X	
	Stade Henri Gréard	65, rue Saint Roch		X
	Parc des sports : Stadium, Piscine Nakache, Terrain de football, terrain de rugby, piste d'athlétisme, gymnase	Allées Gabriel Biénès (île du Ramier)		X
	Boulodrome Empalot Daste	Place Daste	X	
	Boulodrome Empalot Mail	Esplanade Pierre Garrigue	X	
	Boulodrome Empalot Poudrerie	Rue des Pélicans	X	
<b>Seniors</b>				
	Générationnaires solidaires	30 Avenue Jean Moulin	X	
	Garonne Multi services	93 rue Saint Roch		X
	Club 3ième âge « Nouveau Club »	30 Allée Henri Sellier	X	
	Feuilles d'automne	30 Allée Henri Sellier	X	
	Champ du loup	5 rue d'Aix	X	
	L'égalité	18 Rue de Menton	X	
<b>Vie citoyenne/services</b>				
	Mairie de quartier	Place Commerciale	X	
	Antenne Direction Développement Social	38 Avenue Jean Moulin	X	
	Maison de la citoyenneté	81 Rue Saint Roch	X	
	Maison des associations	3 place Guy Hersant	X	
	CAF	38 Avenue Jean Moulin	X	
	La Poste	Place Commerciale	X	
<u>Association d'habitants</u>	HASURE	18 Rue de Menton	X	
	Comité de quartier Saint Agne Niel	45 Avenue de l'URSS		X
	Comité de quartier Saint Michel	95 Grande Rue Saint Michel		X
<u>Association de commerçants</u>	Association de commerçants	3 Place commerciale	X	
<b>Habitat</b>				
<u>Bailleurs sociaux</u>	Habitat Toulouse – Agence Récollets	19 rue de Cannes		
	Groupe Les Chalets	6, rue de Périole		
<u>Résidence Étudiante</u>	Daniel Faucher	11 Allées Camille Soula		
	Notre Dame	12 Rue Notre Dame		
<u>Association liée à l'habitat</u>	CNL	Place André Daste		
	CLCV	11 place André Daste		
<b>Santé</b>				
	Centre de soins	5 rue d'Aix	X	
	Centre Médico Psychochologique St Michel	3 Grande Rue saint Michel		X
	Clinique du Parc	105, rue Achille Viadieu		X
	Kinésithérapeute	Place commerciale Empalot	X	
	Médecins généralistes, orthophoniste, osthéo-pathe	1, rue d'Aix	X	
	Médecin généraliste	39, boulevard des Récollets		X
	Cabinet médical	40, boulevard des Récollets		X
	Pharmacie	3, place commerciale Empalot	X	
	Pharmacie	2, impasse du Férétra		X
	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	Place Commerciale	X	

## EMPALOT

<b>Sécurité</b>			
<u>Commissariat</u>	Commissariat Sud	30 Route de Narbonne	X
<b>Parcs et jardins</b>			
<u>Espaces verts</u>	Jardin Niel	81 Rue saint Roch	X
	Jardin Daste	Place André Daste	X
	Mail	Esplanade Pierre Garrigues	X
	Parc de la Poudrerie	Parc de la Poudrerie	X
	Jardin du Centre social	38 Avenue Jean Moulin	X
<b>Transports publics</b>			
	MéTRO Ligne B	Station Empalot Station Saint Michel Station Saint Agne	X
	Stations vélo Toulouse	38 Avenue Jean Moulin 4 Rue des mouettes Bd des Récollets	X
	Bus	11-38-52-54	X
<b>Pôles commerciaux</b>			
	Place Commerciale		X
	Casino	place commerciale	X
	LIDL	84 Rue du Férétra	X
	Carrefour Market	11 bis, Grande rue St Michel	X
	Commerces Grande rue Saint Michel	Saint Michel	X
	Commerces Avenue de l'URSS	Saint Agne	X
	Commerces Rue du Ferétra	rue du Férétra	X

# *Izards – La Vache / Bourbaki / Negreneys*

- Portrait du Quartier
- Projet urbain
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire

version provisoire

TOULOUSE

Les Izards / La Vache

## Un quartier qui bouge au nord

### L'histoire du quartier...

Le noyau villageois des Trois Cocus, au sud des Izards, se structure au début du XX<sup>ème</sup> siècle autour de quelques équipements publics : l'école Ernest Renan et la bibliothèque (1931). C'est dans le secteur maraîcher alentour, longtemps à l'écart de l'urbanisation, que s'est construit le quartier des Izards et ce, en trois épisodes. Le premier s'est déroulé dans les années 1950, avec la construction de la cité Blanche, composée d'une centaine de logements. Dans les années 1960 et 1970, trois opérations de 495 logements se sont succédé, pour accueillir principalement les rapatriés d'Algérie. C'est dans cette même période que le tissu pavillonnaire autour des Izards se développe : les parcelles des maraîchers environnantes sont vendues l'une après l'autre à des particuliers. Enfin, durant les années 1980, la cité Raphaël sort de terre pour loger des populations tziganes. Pendant encore de longues années, le secteur Borderouge situé à l'est reste inoccupé. En 2007, la ligne B du métro a permis un raccrochage au centre-ville du quartier des Izards, et de la ZAC de la Vache créée en 1989. Dans le cadre de cette ZAC, l'arrivée du métro a également été le support à l'aménagement de la place autour de la station, et à la construction de logements collectifs. Depuis 2009,

a démarré sur le quartier des Izards un processus de renouvellement urbain. En avril 2013, la première barre d'immeubles est démolie, et ce sont 108 logements en tout qui sont voués à disparaître pour permettre la reconstruction de logements et d'équipements. Parallèlement, la démolition de la cité Blanche a également commencé et la Villa Mariposa, soit 31 logements locatifs sociaux collectifs et 4 pavillons en PSLA (Prêt Social Location-Accession), a vu le jour en 2014.

### ... et ses habitants

La population du quartier des Izards est composée d'une part importante de jeunes et de familles monoparentales. Elle a connu une forte croissance ces dernières années, en raison des constructions sur les franges de Borderouge qui jouxtent le quartier. Les populations tziganes et celles d'Afrique du Nord qui ont peuplé le quartier depuis son origine y cohabitent sereinement. Certains anciens toulousains résidant dans les pavillons environnants revendiquent aujourd'hui l'héritage du passé maraîcher du quartier. Le secteur, du fait de sa desserte en métro, est également un lieu de passage des habitants de l'ensemble du secteur nord toulousain. La résidence ADOMA du quartier de La Vache accueille des familles et des vieux migrants originaires d'Afrique du nord.

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache**
- Maraîchers (Ranguéil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

3 060

habitants

725 000

26,3 %

de moins de 17 ans

20,3 %

12,3 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

**RF Accéder aux services**

-  enseignement
-  administration
-  équipement santé
-  équipement social
-  Pôle Emploi
-  Poste

**Profiter de la vie de quartier**

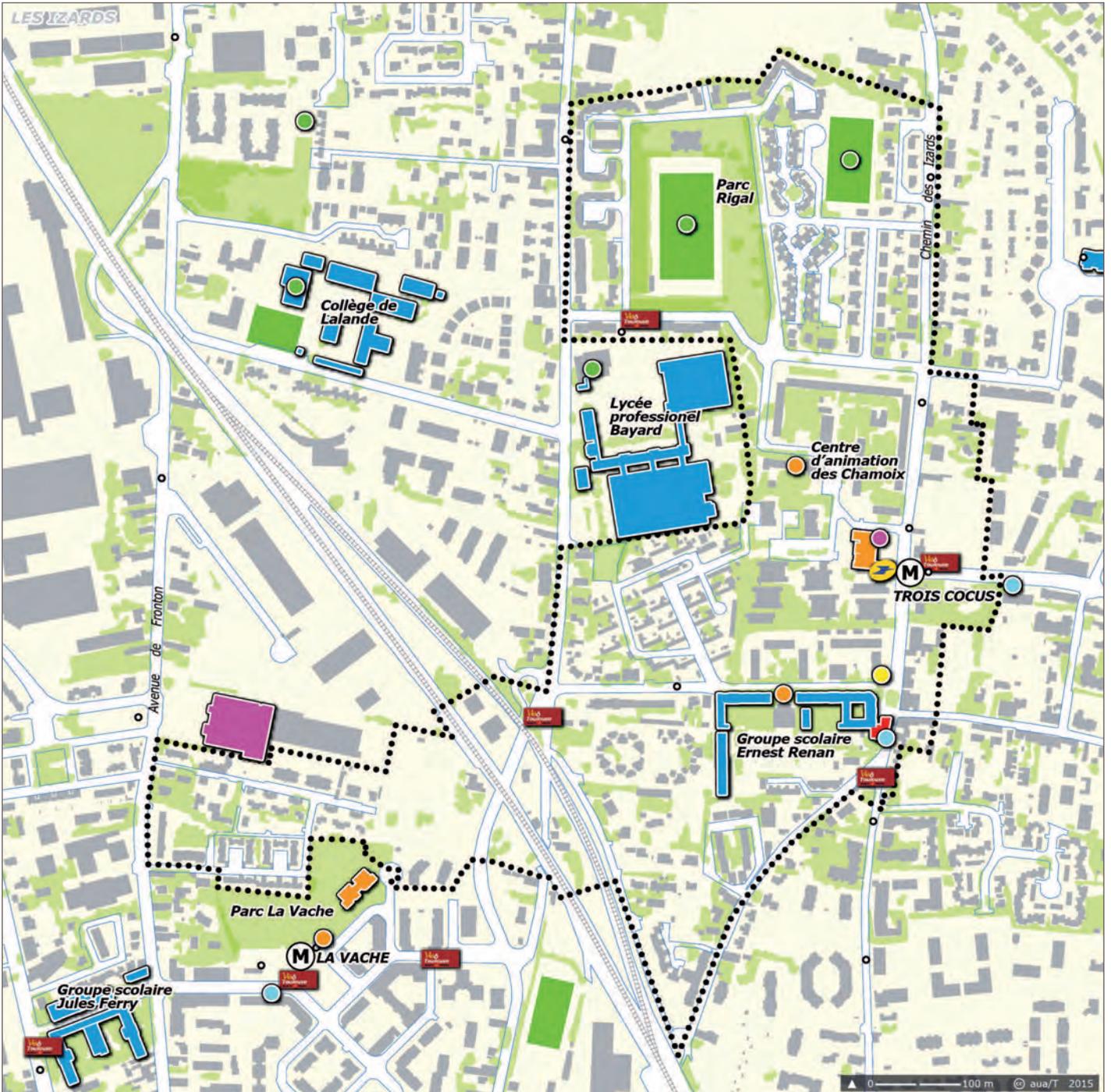
-  médiathèque
-  parc urbain
-  équipement culturel
-  équipement sportif
-  équipement social
-  établissement petite enfance

**Se déplacer**

-  station métro
-  station tramway
-  station bus
-  station Vélo Toulouse
-  gare
-  ligne SNCF
-  ligne Tramway

**Faire ses achats**

-  grande surface
-  marché de plein vent
-  commerces



**10,1 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**21,8 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**40,3 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le périmètre regroupe deux quartiers, séparés par la voie ferrée, inscrits dans des espaces de vie distincts : La Vache est connectée au quartier de Barrière de Paris, et les Izards à celui de Borderouge. Depuis 2007, avec la construction du quartier Borderouge, d'abord au sud puis au nord autour de la station terminus de la ligne B, le quartier des Izards gagne en urbanité mais il a perdu sa fonction centrale du secteur nord. Il existe aujourd'hui aux Izards un fort clivage entre les cités d'habitat social et le reste du quartier, qui s'est beaucoup transformé.

Le périmètre du côté de La Vache chevauche la ZAC du même nom. Il est limité au nord par le Marché d'Intérêt National, au sud par la grande place du métro, et à l'ouest par l'avenue de Fronton. Une partie du quartier est constituée d'un vaste parking pour les usagers du métro.

« Un grand événement culturel des quartiers nord »

« Suppression du trafic de drogue pour permettre aux plus jeunes d'envisager d'autres modèles »

**RF** **Accéder aux services**

Les Izards bénéficie de nombreux services : une Mission locale pour tous les jeunes du nord, le Centre social, un Centre petite enfance et la crèche Lampagia, une permanence administrative de la CAF, de la CPAM et du CIDFF, la poste, un point information mairie... Il accueille également le lycée professionnel et des métiers du bâtiment Urbain Vitry et le groupe scolaire Ernest Renan. C'est le collège Rosa Parks qui accueille les jeunes du quartier. Le quartier La Vache a une offre en services publics moins importante. A proximité se trouvent le groupe scolaire Jules Ferry et le commissariat, les deux situés avenue de Fronton, la maison de quartier et l'annexe du conservatoire.

**Profiter de la vie de quartier**

L'image des Izards reste aujourd'hui encore négative, malgré de nombreuses tentatives pour animer la vie locale : animations sur l'espace public, manifestations culturelles à la salle Renan... De nombreux équipements sportifs et culturels sont autant d'espaces d'échanges et de rencontres : la bibliothèque, le centre d'animation, la salle Renan, les accueils jeunes de la mairie, les terrains de foot, le foyer Espérance et le restaurant seniors. En ce qui concerne le quartier de la Vache, le centre social Alliances et Culture anime le quartier et favorise la participation des habitants ; la maison de quartier est utilisée par des associations culturelles.

**Se loger**

L'offre en logements aux Izards est marquée par les différentes phases de construction : du pavillonnaire, au nord, les cités HLM au centre, et au sud, une offre de produits investisseurs. La Vache dispose d'une offre locative sociale et d'une offre en accession à la propriété sociale et privée. Les bâtiments d'ADOMA vont être rénovés avec une cession d'une partie à un bailleur social. La part des T4 et plus, dans le logement social est de 37 %.

**Se déplacer**

Les deux quartiers, La Vache et Les Izards, bénéficient d'une très bonne desserte en Métro - chacun disposant d'une station sur la ligne B - et en bus avec les lignes 29 et 41 qui relie le centre-ville. Ces deux quartiers sont également un point de départ de plusieurs lignes de bus qui desservent le grand secteur nord de l'agglomération toulousaine. Dans le cadre des aménagements ferroviaires, la mise à quatre voies du tronçon Matabiau - Castelnau d'Estrétefonds va s'accompagner de la création d'une gare intermodale au niveau de la station de métro La Vache.

**Faire ses achats**

Les petits commerces sur les Izards sont aujourd'hui plutôt fragilisés ; le projet de centralité commerciale sur la place Micoulaud, et de relogement des commerçants existants sur le chemin des Izards, devrait relancer une dynamique positive pour les commerçants et les habitants. Un marché de plein vent le mercredi matin complète l'offre. Une activité maraîchère au nord du quartier est toujours présente. Elle propose des produits Bio et est ouverte au public. A noter, la présence de plusieurs restaurants le long de la route de Launaguet. Un petit centre commercial est situé autour de la place de La vache, en complément de la moyenne surface présente au nord du quartier.

**Travailler**

Au nord de La Vache, le Marché d'Intérêt National, la gare routière de marchandises, les zones d'activités Fondeyre et Glacière et les magasins généraux représentent une source d'emplois. D'autre part, sur le quartier des Izards, des actions d'accompagnement vers l'emploi se sont développées ; plus précisément, la création d'une régie de quartier offre une possibilité d'insertion économique pour les publics très éloignés de l'emploi. En outre, les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics liés au projet urbain des Izards ont permis de recruter dix personnes en 2013.

« Imaginer des offres de services visant à créer des emplois avec les entreprises présentes sur le territoire »



**9 000 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**42,5 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**58,5 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**23,3 %**  
de chômeurs

13,5 %

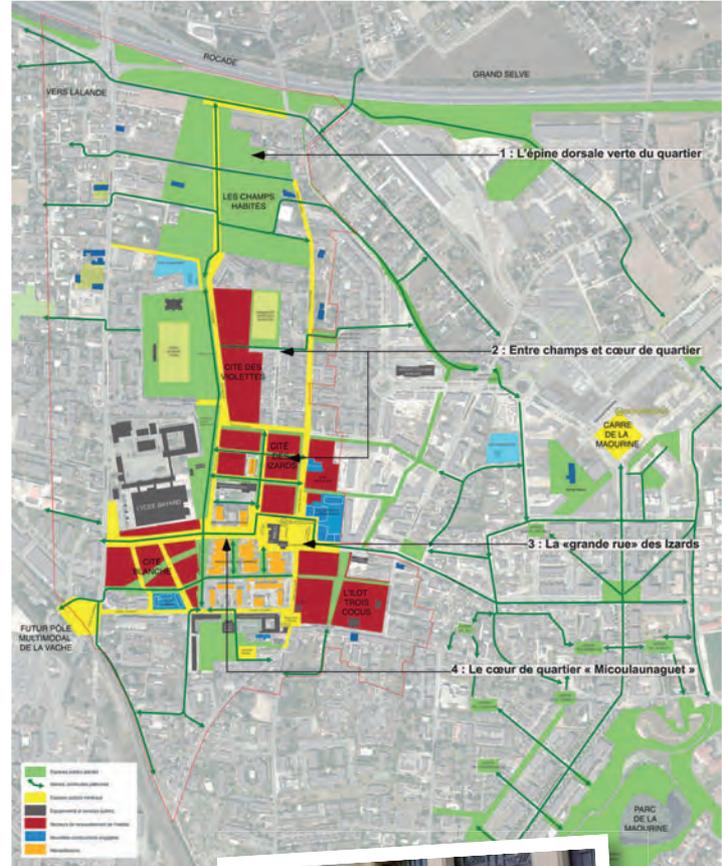
## Le quartier en mouvement

Le quartier des Izards est inscrit dans différents dispositifs de la Politique de la ville depuis plusieurs années : Zone Urbaine Sensible en 1996, Atelier Santé Ville en 2007, Réussite Educative en 2010, Zone de Sécurité Prioritaire en 2012... Ce n'est pas le cas de celui de La Vache qui intègre pour la première fois ces dispositifs en 2015.

Depuis 2009, le quartier des Izards est également visé par le **Programme de Renouvellement Urbain (PRU) Izards - Trois Cocus**. Ce projet a pour objectif de baisser le taux de logements sociaux de 80 % et de moderniser le quartier en accompagnant l'activité économique de proximité, et la création d'équipements (crèche, Accueil jeunes, Espace seniors...). Notamment, la place Micoulaud est en cours de transformation avec la création d'espaces de sociabilité et d'une nouvelle centralité commerciale. Parallèlement, le bailleur social Nouveau Logis Méridional s'est lancé dans un projet de renouvellement urbain de la cité Blanche qui prévoit sa démolition et la reconstruction, à l'horizon 2020, de plus de 400 logements. L'enjeu de ces projets est également de conforter une identité maraîchère au nord, et une identité plus urbaine au sud.

Plusieurs phases de concertation ont été menées avec les habitants entre 2008 et 2013 sur l'aménagement du secteur dit « Les Izards – Launaguet » qui comprend la cité des Izards, la cité Blanche, les franges de Borderouge, le métro Trois Cocus.

Au-delà du périmètre, le **quartier Borderouge** fait l'objet d'un grand projet d'aménagement mixant logements, bureaux, commerces, équipements (écoles, crèche, mairie annexe, salle de Musiques actuelles...) autour d'espaces publics (squares, jardins, places...). Le centre de vie de ce nouveau quartier est le carré de la Maourine, qui à terme regroupera une soixantaine de boutiques.



## Les enjeux pour le quartier

**Favoriser l'emploi et le développement économique**

**Changer l'image du quartier des Izards, le rendre attractif et ouvert aux habitants**

**Prendre en charge la problématique de la jeunesse**

**Pacifier les espaces publics sur la ZAC la Vache**

**Favoriser le lien social et les projets collectifs**

**1 640**  
logements

339 750

**14,7 %**  
de propriétaires

42,5 %

**43,4 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,47**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

version provisoire

TOULOUSE

Bourbaki

## Un quartier singulier du faubourg des Minimes

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki**
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

### L'histoire du quartier...

Le quartier d'habitat social Bourbaki est intégré dans le grand quartier des Minimes, dont le nom est hérité des religieux de l'Ordre des Minimes. C'est dès le XVI<sup>ème</sup> siècle que débute l'urbanisation le long de l'axe nord/ sud vers Paris, aujourd'hui avenue des Minimes. Le reste du secteur reste inoccupé jusqu'à l'arrivée de maraîchers au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ils cultiveront les terres jusque dans les années 1960, date à laquelle ils laissent la place à la construction de la cité Bourbaki et du quartier pavillonnaire alentour. La cité HLM s'est construite en deux temps : la cité Hoche de 383 logements en 1962 et la cité Jacquard de 55 logements en 1972. L'objectif était de loger en priorité des familles, ce qui explique la part particulièrement importante de grands logements. 286 logements ont été réhabilités pour une mise aux normes de

confort et d'habitabilité de 1998 à 2004. Plus récemment, 43 logements ont été construits ainsi que des équipements publics en rez-de-chaussée, sur la place Stéphane Hessel. La démolition de la salle de quartier Hoche en 2013 a contraint à un transfert provisoire de la crèche, du Centre de traduction en braille et de l'accueil jeunes, en attendant la livraison des nouveaux locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble « Jardins de Chanzy ».

### ... et ses habitants

La présence nombreuse de familles et de jeunes est aujourd'hui encore une caractéristique du quartier. Cependant, certains ménages installés depuis de nombreuses années ne sont aujourd'hui composés que d'une personne isolée, souvent âgée, ou d'un couple sans enfant. Le quartier connaît ainsi une bonne mixité intergénérationnelle.

**1 179**

habitants

725 000

**29,9 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**14,9 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

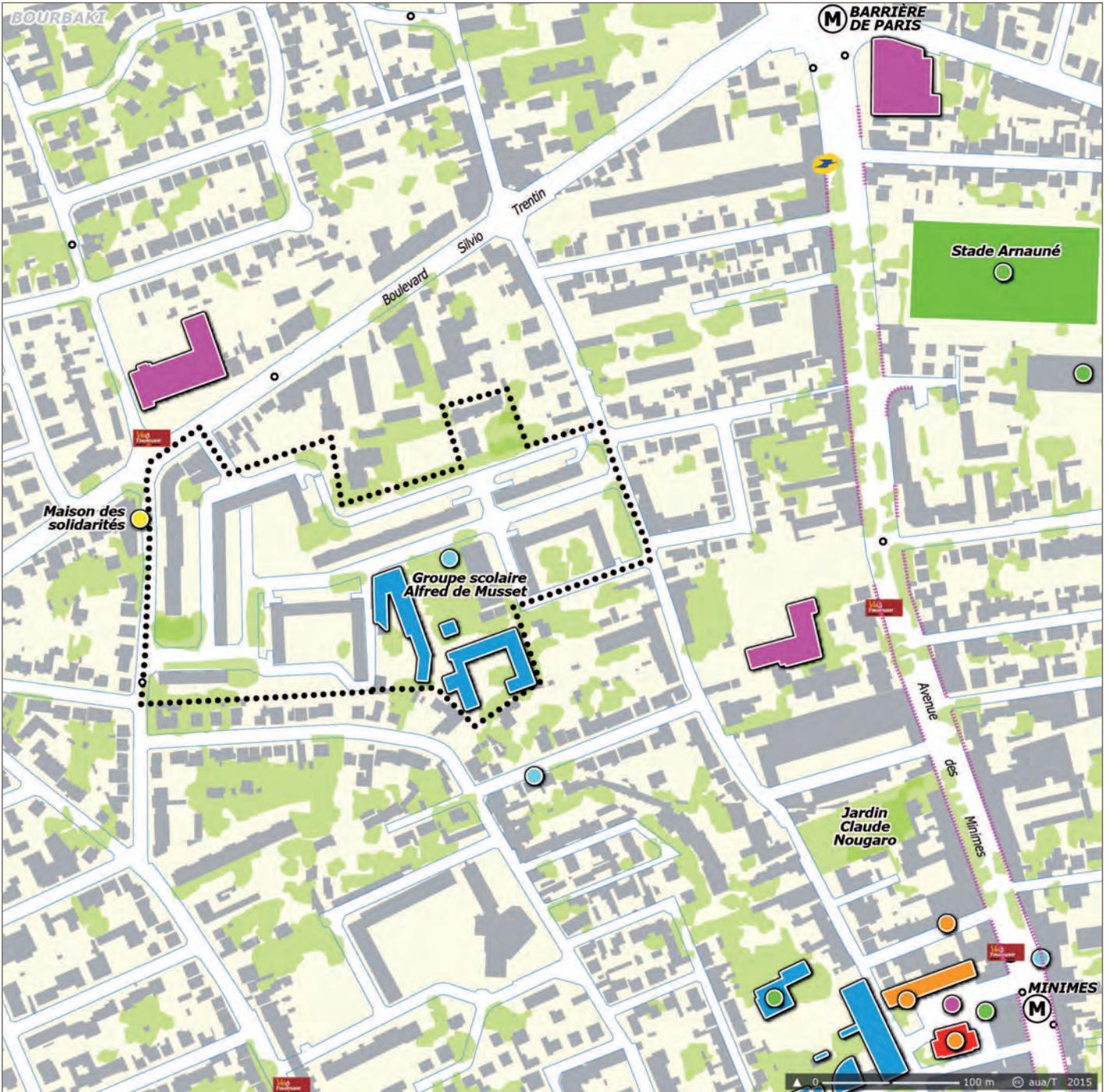
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**14,1 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**29,4 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**28,6 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

# Le quartier aujourd'hui

Le quartier Bourbaki est très bien situé par rapport au centre de Toulouse. Cependant, si le quartier est ouvert sur la rue Bourbaki, sa forme urbaine est en rupture avec les quartiers pavillonnaires environnants, ce qui complique son intégration. Les espaces extérieurs du quartier, notamment les pieds d'immeubles, ont peu de qualité et donnent une image dévalorisante de l'ensemble. Le quartier d'habitat social est également confiné par une identité certes forte, mais démarquée vis-à-vis du reste du territoire.

« Des parents impliqués pleinement dans l'éducation, la scolarité des enfants et des jeunes »

« Disposer d'un espace pour favoriser l'orientation, les services et éviter les doublons »

« Le chômage au niveau du quartier est le double voire le triple par rapport à la Ville. Il faut une volonté, et l'écrire noir sur blanc, que la baisse du chômage est une priorité notamment chez les jeunes »

**RF** **Accéder aux services**

Le groupe scolaire Alfred de Musset, en cœur de quartier, souffre de la vétusté des bâtiments et d'un accès peu visible depuis l'extérieur du quartier. Une autre école élémentaire ainsi que le collège Nougaro se trouvent à moins de 500 mètres, vers le bas de la rue du Général Bourbaki. Les habitants bénéficient également de la proximité d'une Maison des solidarités. La Maison de la citoyenneté, ouverte en 2014, se trouve au niveau de la station de Métro « Minimes - Claude Nougaro », place du Marché aux Cochons.

**Profiter de la vie de quartier**

De nombreux équipements situés dans le quartier ou à proximité animent la vie locale : le Centre culturel des Minimes, celui des Mazades, des Théâtres, un bowling, le jardin Nougaro, la Casa des Espana, le stade Arnauné (jeux à XIII)... Par ailleurs, s'il y a peu d'associations, elles (« Si t libre », la CNL...) sont très actives et représentatives de la population. Des associations du quartier des Minimes sont également actives auprès des habitants de Bourbaki. Les habitants s'impliquent aussi dans l'animation, en organisant des moments de convivialité autour d'événements comme un vide-grenier, le festival Bourbaki Bouge, le festival Moove les Minimes, le Carnaval...

**Se loger**

En 2013, le quartier Bourbaki proposait 452 logements sociaux dont 14 construits en 2009 (Pierre et Marie curie). L'offre est constituée principalement de grands logements. La part des T4 et plus, dans le logement social est de : 74,1 %.

**Se déplacer**

Bourbaki est particulièrement bien desservi par le métro, avec deux stations de métro « Barrière de Paris » et « Minimes - Claude Nougaro », et un réseau de bus le long des boulevards (boulevard Silvio Trentin et avenue des Minimes). Si les liaisons piétonnes et cyclistes avec les principaux axes du secteur existent, elles sont peu visibles et peu engageantes (rue Filhol et rue François Rauzy). A noter, le plan de circulation a été revu dans le cadre des commissions de quartier de la démocratie locale pour tenir compte des avis des représentants de la population.

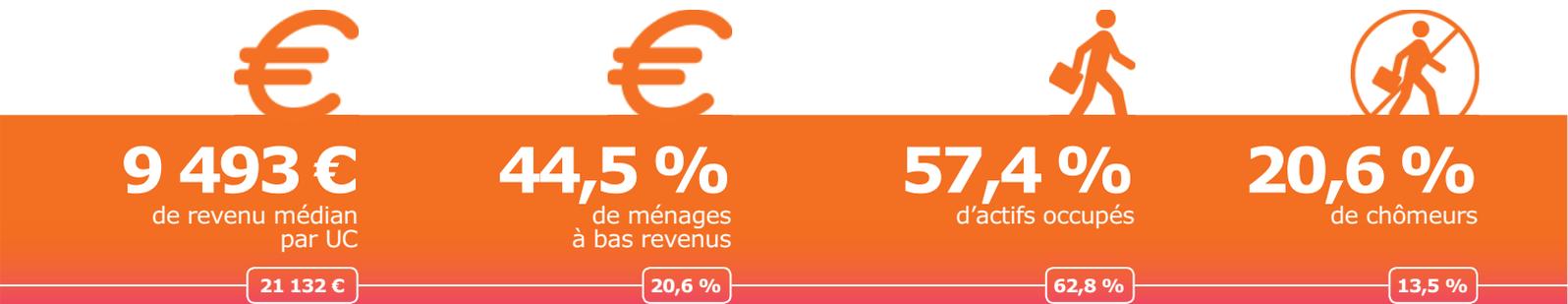
**Faire ses achats**

Il n'y a aucun commerce au sein du périmètre, cependant les habitants bénéficient de deux pôles commerciaux (deux enseignes discount) rue du général Bourbaki et sur le boulevard Silvio Trentin, proposant une offre cohérente avec les revenus des habitants. Plus loin, avenue des Minimes, on trouve également de nombreux services non commerciaux (banques, agences immobilières...).

**Travailler**

Au nord, le long de l'avenue des États-Unis, le Marché d'Intérêt National, la gare routière de marchandises, les zones d'activités Fondeyre et Glacière - qui accueillent des activités artisanales, de BTP, de réparation automobile, de logistique... - et les magasins généraux forment un pôle d'activités de 10 000 emplois.

« Favoriser la création de lieux de rencontre et d'expression qui se veulent interculturels, intergénérationnels »



## Le quartier en mouvement

Le quartier est inscrit dans les dispositifs de la politique de la ville depuis les années 1990. Ces dispositifs ont permis, entre autres, l'accompagnement des publics en grande difficulté, la création du festival de quartier Bourbaki Bouge, le développement d'animations culturelles...

Une forte mutation est en cours sur le boulevard Silvio Trentin et pourrait modifier la physionomie de la population.

**Dans le cadre du diapositif Atelier Santé Ville**, une démarche de participation des habitants a été engagée pour les actions « Cinéma santé » et a permis la participation d'un groupe d'habitantes aux 8èmes rencontres nationales de l'Institut Renaudot à Paris.

**Un projet de requalification urbaine** porté par Habitat Toulouse est en cours de réalisation. Il a pour ambition de favoriser la mixité sociale par une offre locative privée, et en accession sociale à la propriété autour de la place Stéphane Hessel. Dans ce cadre, 131 logements vont être démolis et 165 seront reconstruits ; le rez-de-chaussée des « Jardins de Chanzy » accueillera une salle pour les associations, un accueil municipal dédié aux jeunes et une crèche. Le projet permettra à terme d'ouvrir le quartier sur le reste de la ville, en mettant en place une transversalité est-ouest, depuis la rue Bourbaki jusqu'à la rue Joseph Jaquard. Parallèlement, les mutations urbaines le long du boulevard Silvio Trentin devraient favoriser l'intégration de la cité.



## Les enjeux pour le quartier

**Favoriser l'emploi et le développement économique**

**Changer l'image du quartier, le rendre attractif et ouvert aux habitants**

**Prendre en charge la problématique de la jeunesse**

**Favoriser le lien social et les projets collectifs**

**480**  
logements

339 750

**2,5 %**  
de propriétaires

42,5 %

**63,6 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,70**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

version provisoire

TOULOUSE

Négreneys

## La cité « bleue » des Minimes

### L'histoire du quartier...

C'est un ancien domaine rural qui donne son nom au quartier. La cité Négreneys, située entre le quartier des Minimes et celui du Raisin, édiée en 1956, était destinée à loger des familles aux revenus modestes, cheminots et postiers, dans des logements apportant un minimum de confort en termes de superficie et d'équipements. Une rénovation de la cité dans les années 1990 a permis une réhabilitation des façades avec la pose de panneaux colorés, à l'origine du surnom de « Cité bleue ».

### ... et ses habitants

Le quartier accueille de nombreuses personnes seules et quelques grandes familles. Ainsi, 60 % des habitants sont des personnes seules et isolées. Les quelques familles nombreuses sont logées majoritairement dans la tour du 20 rue Emile Caffort. La cité des Anges, située de l'autre côté de la rue de Négreneys, a été construite pour des locataires de l'armée. Aujourd'hui, on y retrouve de moins en moins de réservataires militaires. La population se caractérise par une part importante de bénéficiaires des minima sociaux en raison des loyers peu élevés de ces deux cités. La présence d'étudiants y est également observée pour les mêmes raisons, et pour l'offre en petits logements.

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraichers (Ranguel)
- Négreneys**
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

1 012

habitants

725 000

17,0 %

de moins de 17 ans

20,3 %

14,2 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

## Accéder aux services

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

## Profiter de la vie de quartier

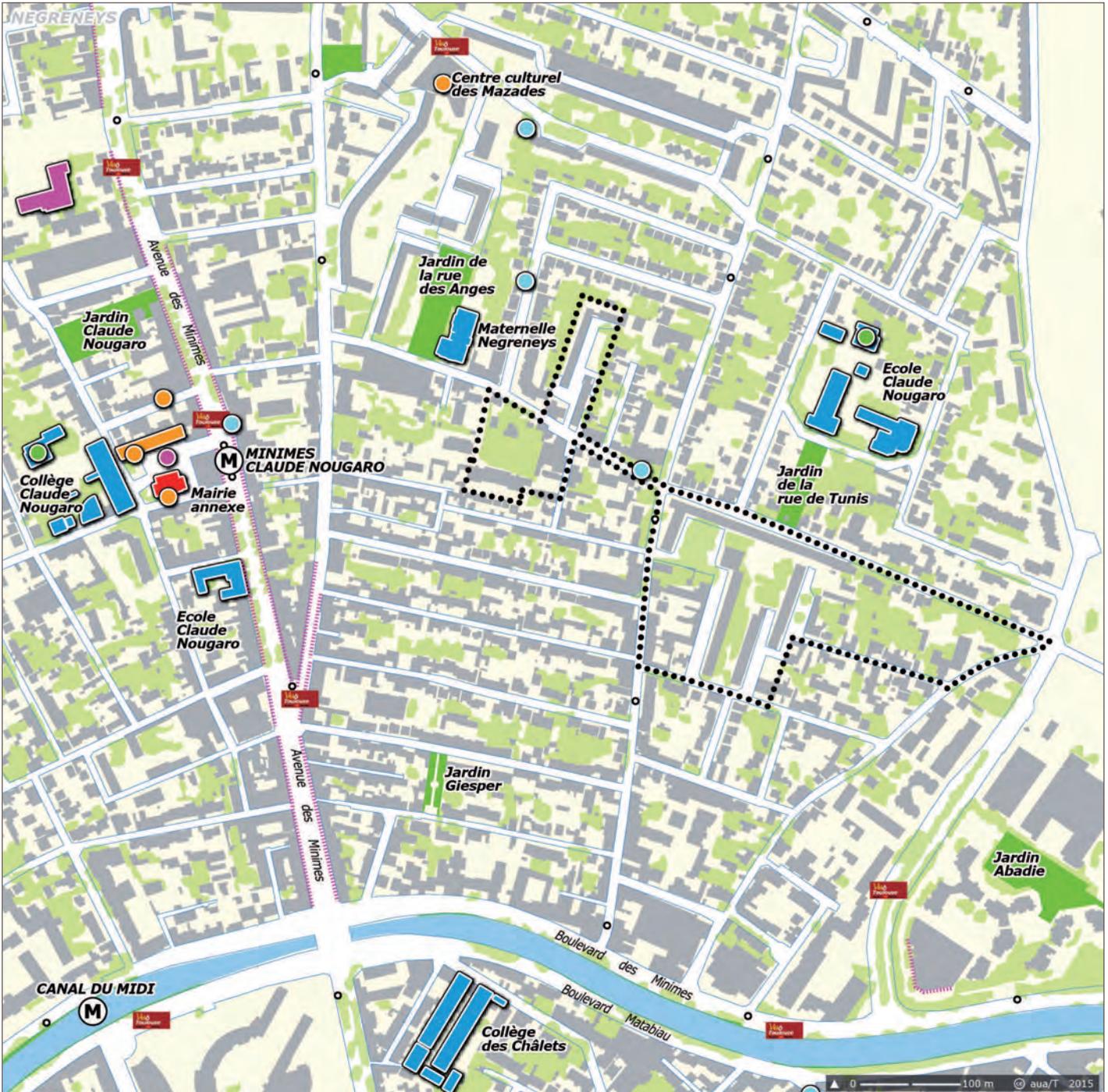
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

## Se déplacer

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

## Faire ses achats

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**3,7 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**23,0 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**53,8 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

La cité Négreneys et la cité des Anges se situent à une encablure du centre-ville et de la gare Matabiau. Négreneys est toutefois très stigmatisée du fait de sa forme urbaine, en rupture avec celle du faubourg des Minimes composé de maisons individuelles, de ses espaces publics peu valorisés, mais également en raison de faits de délinquance médiatisés, notamment de trafics illicites. La cité paraît repliée sur elle-même, sentiment renforcé par l'édification récente de murs destinés à lutter contre les trafics.

« Des parents impliqués pleinement dans l'éducation, la scolarité des enfants et des jeunes »

« Le chômage au niveau du quartier est le double voire le triple par rapport à la Ville. Il faut une volonté, et l'écrire noir sur blanc, que la baisse du chômage est une priorité notamment chez les jeunes »

### RF Accéder aux services

La Maison de la citoyenneté de Toulouse Nord se situe au niveau du métro Minimes – Claude Nougaro. Une école Maternelle Négreneys, rue des Anges, et le groupe scolaire Marie et Pierre Curie, rue Baptiste Marcet sont les établissements de scolarisation en primaire et maternelle des enfants du quartier. Le collège et le lycée Toulouse Lautrec au nord accueillent les adolescents. La Maison des solidarités la plus proche se trouve rue du faubourg Bonnefoy, à un kilomètre.

Le centre culturel des Mazades sur l'avenue du même nom propose des activités de pratiques artistiques et est un lieu de diffusion culturelle. Pour la pratique sportive, ce sont le stade Arnauné et le gymnase et la piscine Lautrec qui sont fréquentés par les habitants du quartier, en plus du city stade Tunis, rue de Tunis.

### Profiter de la vie de quartier

Le tissu associatif est relativement fragile ; toutefois, l'association ANC est active auprès des enfants et des personnes âgées. Il y a peu de dynamique collective entre les habitants, souvent seuls et âgés. De nouvelles associations se sont installées à proximité, telles que Le relais ou la Fa Sol Mi maison des chômeurs qui proposent des actions d'accompagnement des publics du quartier. Des événements animent ponctuellement la vie de quartier : le Carnaval des Minimes, un videgrenier, un repas de quartier..

### Se loger

Deux cités sont inscrites en Politique de la ville : la cité des Anges de 100 logements et celle de Négreneys de 408 logements. Cette dernière se singularise par sa typologie de logements dont 60 % sont de petite taille et de faible niveau de confort. La vétusté des bâtiments a été traitée dans le cadre de la réhabilitation, mais les investissements ont peu porté sur les espaces publics, qui pourraient être plus attractifs et ainsi mieux utilisés.

### Se déplacer

Le quartier est desservi à la fois par la ligne de bus 27 et par la ligne B du métro avec la station « Minimes – Claude Nougaro » ou à moins de 500 mètres. A pied, les passerelles sur le canal du Midi permettent un accès rapide au centre-ville.

### Faire ses achats

L'offre commerciale se situe dans le secteur de Barrière de Paris, le long de l'avenue des Etats-Unis et bien sûr au centre-ville. Quelques commerces de proximité, dont un snack, se trouvent rue des Anges, en face de la cité des Anges. D'autres, rue de Tunis, fonctionnent en lien avec la cité Négreneys. L'ensemble de ces commerces de proximité semblent en fragilité, certaines cellules commerciales sont d'ailleurs inoccupées.

### Travailler

Le quartier est à proximité de la zone d'emplois du centre-ville (plus de 80 000 emplois) qui va s'étendre avec le projet de Toulouse EuroSudOuest. Au nord, le long de l'avenue des Etats-Unis, le Marché d'Intérêt National, la gare routière de marchandises, les zones d'activités Fondyre et Glacière - qui accueillent des activités artisanales, de BTP, de réparation automobile, de logistique... - et les magasins généraux, forment un pôle d'activités de 10 000 emplois.

« Favoriser la création de lieux de rencontre et d'expression qui se veulent interculturels, intergénérationnels »

« Disposer d'un espace pour favoriser l'orientation, les services et éviter les doublons »



**10 500 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**30,7 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**62,7 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**17,8 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

La cité Négreneys est inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville depuis les années 1990. Ces dispositifs ont permis, entre autres, l'accompagnement des publics en grande difficulté, le développement d'animations culturelles, etc.

Habitat Toulouse, le bailleur, a prévu un programme de travaux pour améliorer les conditions de vie des habitants et pour lutter contre la délinquance (réduction et fermeture du hall de la tour, murs aux diverses issues, aménagements de jardins avec les habitants, contrôle d'accès rue Caffort, remise en état des caves et des locaux poubelles...).



## Les enjeux pour le quartier

**Favoriser  
l'emploi et le  
développement  
économique**

**Changer l'image du  
quartier, le rendre  
attractif et ouvert  
aux habitants**

**Prendre en  
charge la  
problématique  
de la jeunesse**

**Pacifier les  
espaces  
publics**

**Favoriser le lien  
social et les  
projets collectifs**

**670**  
logements

339 750

**8,2 %**  
de propriétaires

42,5 %

**51,0 %**  
présents depuis  
plus de 5 ans

49,5 %

**5,15**  
de loyer moyen des  
logements sociaux  
(€ / m<sup>2</sup>)

5,91

# LES IZARDS TROIS COCUS



Photo de Frédéric Mailhène

## Aujourd'hui et demain

Des constats...

- Un quartier populaire en difficulté (quartier prioritaire hors convention ANRU, classé en ZSP en 2012).
- Une forte dynamique de la construction dans le secteur Nord, particulièrement aux franges de la ZAC de Borderouge.
- La perception d'un déséquilibre avec les quartiers voisins en pleine mutation.

... à l'origine

Depuis 2007, un ambitieux Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et de développement social, a été associé à :

- une volonté d'encadrement des mutations urbaines et de couture entre les quartiers,
- de nouvelles perspectives avec l'arrivée du BUN et de la LGV (futur pôle d'échange multimodal de la Vache).

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ZSP : Zone de Sécurité Prioritaire

BUN : Boulevard Urbain Nord

LGV : Ligne à Grande Vitesse

La Villa Mariposa : première opération de reconstruction de la Cité Blanche inaugurée en juillet 2014



Photo Arnaud RINLUCCINI

Les « Jardins de la Renaissance »



ZADBO 000101

Proposition d'**axes stratégiques** pour consolider le programme à l'horizon 2025 présentés lors de l'atelier urbain du 16 octobre 2014

### 1 - Réinscrire le quartier des Izards dans le secteur nord toulousain

(liens vers Borderouge et Lalande + intégration du futur Pôle d'Echange Multimodal de la Vache et du projet urbain de la Résidence ADOMA).

### 2 - Poursuivre les efforts de pacification du quartier, en lien avec la ZSP.

### 3 - Redynamiser le lieu de vie central du quartier, en intensifiant la mixité commerces - services - logements

(complémentarité entre la place Mi-coulaud, le chemin des Izards et la place des Trois Cocus).

### 4 - Poursuivre la requalification des espaces publics majeurs et de proximité, en s'appuyant sur la trame verte Nord-Sud et Est-Ouest.

### 5 - Conforter le processus de diversification / attractivité des logements, en s'appuyant sur une image revalorisée du quartier.

### 6 - Poursuivre la remise à niveau des équipements publics existants et en créer de nouveaux pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

### 7 - Définir une programmation d'activités économiques créatrices d'emplois, en s'appuyant sur le potentiel de développement autour du secteur Maraîcher et du futur pôle d'échange multimodal de la Vache.

# Le projet urbain Les Izards - Trois Cocus

Situé entre les quartiers Borderouge et Lalande, le quartier des Izards-Trois Cocus se renouvelle pour devenir durable et attractif.

**Démolition - Reconstruction de la Cité des Izards**  
Afin de faciliter la transformation et le renouveau du quartier, plusieurs immeubles ont ou fait l'objet de démolitions en 2013 et 2014 puis de reconstructions à partir de 2014-2015 : le bâtiment C des 1 à 6 Place des Faons, le bâtiment B des 2 et 4 rue des Chamois, le bâtiment A. Un moyen pour le quartier de se donner, à tous les sens du terme, de nouveaux horizons !

**Réhabilitation thermique**  
Poursuivant un objectif de réduction des coûts énergétiques, plus de 200 logements des résidences Les Chamois et Micoulaud, ainsi que le bâtiment F du 19-20 Place des Faons - tour des Izards - ont bénéficié d'une réhabilitation thermique, en cours de finalisation pour la résidence Les Chamois.

**Espace public**  
Dans une optique de désenclavement, de fluidité et de réappropriation par les habitants, un espace public à priorité piétonne sera aménagé entre les résidences Chamois et Micoulaud à travers la Cité Blanche en renouvellement. Il reliera la place Micoulaud et la station de métro Trois Cocus à la route de Launaguet et le futur pôle multimodal de la Vache.

**Démolition et reconstruction de la Cité Blanche**  
Démolition des 100 logements de la Cité Blanche et reconstruction d'environ 400 logements. Les premiers travaux de construction ont débuté en juin 2013. 55 logements ont été livrés fin 2014.

**La copropriété d'Audibert**  
La copropriété du 2 et 4 chemin d'Audibert a profité d'une opération de réhabilitation grâce à des subventions de l'ANAH et Toulouse Métropole.

**La ferme Borde Bio**  
Constitutive d'une part de l'identité des Izards-Trois Cocus, l'activité maraîchère est pérennisée et valorisée avec l'acquisition d'une ferme biologique et l'installation de deux nouveaux exploitants par Toulouse Métropole.

**La Cité des Violettes**  
HABITAT TOULOUSE définira, en concertation avec les habitants de la Cité des Violettes, un programme de construction de logements innovants, conciliant usages et attentes exprimés. Les logements vacants seront progressivement démolis pour laisser place à de nouvelles constructions.

**Le « jardin de la bibliothèque »**  
Pour faciliter les échanges entre la place et le cœur du quartier, ce nouveau jardin est composé de plantations et de jeux d'enfants.

**Un nouveau lieu de vie**  
Construction d'environ 120 logements, de commerces et d'un pôle médico-social. Démarrage des travaux fin 2013.

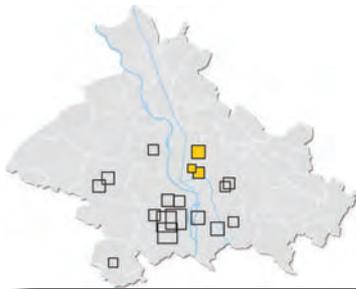
**Le « jardin de caractère »**  
Agrémenté d'arbres, d'un grand banc et d'une fontaine, ce jardin sera un nouveau lieu de convivialité au niveau de la place.

**Une nouvelle place Micoulaud**  
Sur une sortie de métro revalorisée, la Place Micoulaud connaît un profond réaménagement. Sa surface va être doublée, son sol unifié, et son mobilier urbain renouvelé pour lui donner une nouvelle identité, agréable et conviviale. On y trouvera de nouveaux logements, de nouveaux jardins, un centre médico-social, un pôle commercial de proximité, etc. Les commerçants du quartier qui le souhaitent pourront intégrer en 2015 ces nouveaux bâtiments situés à proximité immédiate du métro.

**La crèche et l'accueil jeunes**  
Pour compléter l'espace enfance-famille de Borderouge et répondre aux besoins croissants du quartier, une crèche collective de 60 places a été livrée fin 2014 sur un espace de 1000 m<sup>2</sup>. La propriété du 95 rue Renan va être réhabilitée et hébergera notamment l'Accueil Jeunes.

Document de travail OBRAS Agence d'urbaniste support de concertation - non contractuel

- Réhabilitation
- Démolition et reconstruction
- Nouvelles constructions engagées
- Espaces verts
- Équipements et services publics
- Espaces publics



# Izards - La Vache Nègreneys - Bourbaki

contrat  
2015-2020  
de ville

Les quartiers Nord situés entre faubourgs anciens et nouveaux quartiers sont en pleine mutation.

**3 060** habitants quartiers Izards - La Vache  
**2 191** habitants quartier Nègreneys - Bourbaki

Quartier entrant : La Vache



Les Izards - Carnaval en avril 2014

## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **26,3%** (Izards - La Vache)  
(INSEE 2011) **17%** (Nègreneys)  
**29,9%** (Bourbaki)



Revenu médian = **9 000** (Izards - La Vache)  
(CGET 2011) **10 500** (Nègreneys)  
**9 493** (Bourbaki)



Part des familles monoparentales = **21,8%** (Izards - La Vache)  
(INSEE 2011) **23%** (Nègreneys)  
**29,4%** (Bourbaki)



Nombre de logements sociaux = **1022** (Izards - La Vache)  
(INSEE 2011) **508** (Nègreneys - Les Anges)  
**452** (Bourbaki)



Part des propriétaires = **14,7%** (Izards - La Vache)  
(INSEE RFL 2011) **8,2%** (Nègreneys)  
**2,5%** (Bourbaki)



Part de la surface en espaces verts = **22%** (Izards - La Vache)  
**31%** (Nègreneys)  
**21%** (Bourbaki)

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).  
(BD TOPO IGN)

## Paroles d'acteurs Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

**Un quartier attractif et ouvert sur la ville :**

« Suppression du trafic de drogue pour permettre aux plus jeunes d'envisager d'autres modèles. »  
« Ouverture de lieux de rencontre et de convivialité où les habitants puissent se parler. »  
« Un grand événement culturel des quartiers nord. »

**Un marché de l'emploi et un développement économique en pleine expansion :**

« Imaginer des offres de services visant à créer des emplois avec les entreprises présentes sur le territoire. »  
« Lutter contre la précarité, offre d'emploi pour les habitants sur et hors du quartier. »  
« Disposer d'un espace pour favoriser l'orientation, les services et éviter les doublons. »  
« Plus de propreté (quartier de plus en plus sale). »  
« Entretien des immeubles et des jardins. »

**Une prise en compte renforcée de la jeunesse :**

« Des parents impliqués pleinement dans l'éducation, la scolarité des enfants et des jeunes. »  
« Des adolescents impliqués dans le fonctionnement des quartiers. »  
« Avoir une image positive des quartiers. »

toulouse  
métropole

aua / Toulouse  
aire urbaine



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Une prise en compte renforcée de la jeunesse

<b>Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et aux principes républicains</b>	Concertation ciblée, créer des conditions de recueil des avis, créer du dialogue	Information et communication sur les instances existantes	Développement d'actions intergénérationnelles et citoyennes		
<b>Accompagner les parents</b>	Explicitation des codes de l'école, suivi des parcours scolaires	Action parents-enfants/jeunes en tenant compte des situations spécifiques (handicap, monoparent)	Ecoute, échanges, conférence, lieux de rencontre non-institutionnels	Prévention conduites à risque	Apprentissage et promotion du français
<b>Renforcer la présence et les actions des professionnels de l'éducation et de la médiation</b>	Une instance d'échanges et de suivi, mise en place d'actions transversales	Projets collectifs	Prévention conduites à risque	Des structures d'accueil, d'information et d'animation, accueil jeunes...	
<b>Réinscrire les jeunes dans un parcours de réussite</b>	Continuité éducative / orientation, parcours citoyen,		Mobilité : Activités extraterritoriales	Valorisation des réussites des jeunes/habitants du quartier	

## Un territoire créateur de richesses : employabilité et développement économique

<b>Accompagner plus efficacement les demandeurs d'emploi</b>	Information/communication pour les habitants : formation, code marché de l'emploi, orientation, retour au droit commun	La lisibilité des parcours-type dédiés aux jeunes, aux femmes, aux handicapés et de la boîte à outil (notamment outils numériques)	La mobilité	Les modes de garde pour les jeunes mères	Les créateurs d'entreprise
<b>Développer de nouvelles activités économiques en s'appuyant sur le PRU</b>	Le secteur maraîcher, le MIN (la Vache)	L'économie résidentielle (artisanat,		L'économie sociale et solidaire (un lieu de co-working, d'information, d'échanges, d'insertion...)	
<b>Créer des partenariats avec les entreprises locales</b>	L'insertion par l'entreprise (tutorat, stage...)		La dynamique de réseau économique : club d'entreprise : faire connaître le nord, soutenir les projets, favoriser l'implantation		
<b>Renforcer la transversalité entre les acteurs de l'emploi, du développement économique, de la formation et de l'insertion</b>	Lutter contre les discriminations géographique et « ethnique » à l'embauche		L'animation et le travail en réseau	Les clauses d'insertion, mise en place de chantier d'insertion	

## Une image positive du secteur Nord

<b>Favoriser la mobilité vers et en dehors des quartiers</b>	Attractivité du quartier pour les personnes qui n'y habitent pas et/ou qui y passent régulièrement		Appropriation d'autres lieux par les habitants du quartier (équipements et espaces publics des quartiers voisins, centre-ville)		
<b>Générer une occupation positive de l'espace public</b>	Des espaces publics agréables, conviviaux et animés	Implication des habitants, des professionnels (services publics) et des acteurs du territoire dans l'animation et la gestion quotidienne de l'espace public	Actions intergénérationnelles, multiculturelles	Un lieu de vie, une maison des associations, un lieu autogéré de co-working, d'information, d'échanges, d'insertion	
<b>Valoriser le secteur Nord et les actions menées</b>	Coordination et maîtrise de la communication aux différentes échelles : proximité (secteur), locale (ville/métropole), régionale et nationale		Valorisation de la mémoire du quartier, son identité		
<b>Apaiser le quartier</b>	Sécurisation du quartier	Actions de prévention / médiation	Réduire les impacts du trafic sur les habitants		
<b>Favoriser les mixités sociale, culturelle et intergénérationnelle</b>	Projet de renouvellement urbain				

	<b>ENJEUX</b>
	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>
	<b>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</b>

toulouse  
métropole

aua / Toulouse  
aire urbaine



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Catégorie	Nom	Adresse	Observations
<b>Petite enfance</b>			
Modes de garde <u>3.1</u>	<b>ETAB PETITE ENFANCE: BOURBAKI</b>	<b>4 RUE HOCHE</b>	<b>MULTI ACCUEIL</b>
	ETAB PETITE ENFANCE: DANS LA LUNE	13 RUE JEAN CAMPADIEU	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: GRAINES DE BAMBINS	6T RUE PAUL VERLAINE	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: GAN RACHI	8 IMP.SUZANNE LENGLEN	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: LES APRES-MIDI DE MARIE L'EAU	25 RUE BIOT	CRECHE COLLECTIVE
	ETAB PETITE ENFANCE: MINIMES	94 AVENUE DES MINIMES	CRECHE
	ETAB PETITE ENFANCE: MINIMES	20 CH. DU SANG DE SERP	CRECHE
	<b>ETAB PETITE ENFANCE: NEGRENEYS</b>	<b>57 RUE DES ANGES</b>	<b>CRECHE COLLECTIVE</b>
<u>3.2</u>	ETAB PETITE ENFANCE: LES MOUSSAILLONS	7 CH DE LA GARONNE	HALTE GARDERIE
	ETAB PETITE ENFANCE: SEPT DENIERS	110 ROUTE DE BLAGNAC	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: LES PETITS CHENES	49 RUE ST JAMES	HALTE GARDERIE
	ETAB PETITE ENFANCE: PICAREL	1 ALLEES REINHARDT	HALTE GARDERIE
	ETAB PETITE ENFANCE: LALANDOUNETTE	215 AVENUE DE FRONTON	MULTI ACCUEIL
<u>3.3</u>	ETAB PETITE ENFANCE: LES PETITS PIERROTS	41 AV BOURGES MAUNOURY	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: BORDEROUGE TROIS COCUS	5 RUE DU COLONEL PAUL PAILLOLE	CRECHE FAMILIALE ET MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: CLAIR DE LUNE	25 CH. DE BORDEROUGE	CRECHE COLLECTIVE
	ETAB PETITE ENFANCE: CROIX DAURADE	5 IMP. DU CIMETIERE-CROIX-DAURADE	HALTE GARDERIE
	ETAB PETITE ENFANCE: LE CERCLE DES CULOTTES COURTES	15 AV BOURGES MAUNOURY	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: LE JARDIN ENCHANTE	1 IMP BOUTARIC	CRECHE COLLECTIVE
	ETAB PETITE ENFANCE: RIRE ET CHANSONS	140 ROUTE D'ALBI	MULTI ACCUEIL
	ETAB PETITE ENFANCE: LE BOIS DES PETITS DEGOURDIS	6 RUE SIMONE BOUDET	
	ETAB PETITE ENFANCE: LES ENFANTS TERRIBLES	1 RUE HENRI DOCQUIERT	
	ETAB PETITE ENFANCE: VIRGINIA WOOLF	12 RUE VIRGINIA WOOLF	
	ETAB PETITE ENFANCE: DANIELLE MITTERRAND	5 RUE ANTOINE PASTRE	
	<b>ETAB PETITE ENFANCE: LAMPAGIA</b>	<b>95 RUE ERNEST RENAN</b>	MULTI ACCUEIL

	ETAB PETITE ENFANCE: BABYDUCK COMPAGNIE	24 RUE ANDRE VASSEUR	
	ETAB PETITE ENFANCE: BULLE ROSE	18 AVENUE DES MAZADES	
	ETAB PETITE ENFANCE: LES JARDINS DE LOUISE	3 RUE DE LA MAOURINE	
	RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE CROIX DAURADE	5 IMP DU CIMETIERE DE CROIX DAURADE	RAM DU SECTEUR 3
Lieu d'accueil parent enfant	ACCUEIL ENFANT-PARENT: LA BULLE ROSE	18 AV. DES MAZADES	
	ACCUEIL ENFANT-PARENT: BORDEROUGE	5 RUE DU COLONEL PAILLOLE	MAIRIE
<b>Jeunesse</b>			
<i>Accueils de Loisirs</i>			
<u>3/6 ans</u>	<b>ACCUEIL DE LOISIRS: SPIRALE</b>	<b>7 RUE DES CHAMOIS BAT.H APPT.92</b>	<b>ASSOCIATIF</b>
	<b>ACCUEIL DE LOISIRS: SITLIBRE</b>	<b>Ecole A. DE MUSSET 5 RUE HOCHÉ</b>	<b>ASSOCIATIF</b>
	ACCUEIL DE LOISIRS: FRANCAS LAPUJADE	Ecole LAPUJADE 26 ROUTE D'ALBI	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: GESTION ANIMATION GD SELVE	Ecole GD SELVE 69/71 ALLEE DU GD SELVE	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: MJC CROIX DAURADE	141 CHEMIN NICOL	ASSOCIATIF
	<b>ACCUEIL DE LOISIRS: CHAMOIS</b>	<b>11, RUE DES CHAMOIS</b>	<b>MAIRIE</b>
	ACCUEIL DE LOISIRS: LALANDE	239, AVENUE DE FRONTON	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: MAZADES	10, AVENUE DES MAZADES	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: SEPT DENIERS	110, ROUTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: LA MAOURINE	11, AV. MAURICE BOURGES- MAUNOURY	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: C.C.P.S PICAREL	27 ALLEE DJANGO REINHART	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: BEARNAIS	3 PLACE INT. ROLAND GAROS	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: FERRY	8, RUE JULES FERRY	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: LA MAOURINE	11, AV. MAURICE BOURGES- MAUNOURY	MAIRIE
	<b>ACCUEIL DE LOISIRS: E.RENAN</b>	<b>3, CHEMIN D' AUDIBERT</b>	<b>MAIRIE</b>
<u>6/12 ans</u>	ACCUEIL DE LOISIRS: SEPT DENIERS	108, ROUTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: BORDEROUGE	4 RUE ANTOINE PASTRE	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: NEGRENEY'S	15 RUE DES ANGES	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: PONTS JUMEAUX	1 RUE HENRI DOCQUIERT	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: BORDEROUGE	6, RUE ANTOINE PASTRE	MAIRIE

	ACCUEIL DE LOISIRS: C.C.P.S PICAREL	26 ALLEE DJANGO REINHART	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: FRANCAS LAPUJADE	ECOLE LAPUJADE 26 ROUTE D'ALBI	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: GESTION ANIMATION GD SELVE	ECOLE GD SELVE 69/71 ALLEE DU GD SELVE	ASSOCIATIF
	ACCUEIL DE LOISIRS: JEAN ZAY	7 RUE DES BOUQUETINS	MAIRIE
	ACCUEIL DE LOISIRS: ALPHAND	7, IMPASSE JEAN ALPHAND	MAIRIE
<u>Ludothèque</u>	LUDOTHEQUE LUDOKID	12 RUE CLOUET	MAIRIE
	LUDOTHEQUE LUDO GARONNE	7 CH. DE LA GARONNE	MAIRIE
<u>Accueils Jeunes</u>	<b>ACCUEIL JEUNES DES CHAMOIS</b>	<b>11 RUE DES CHAMOIS</b>	<b>MAIRIE</b>
	<b>ACCUEIL JEUNES DES IZARDS</b>	<b>28 CHE DES IZARDS</b>	<b>MAIRIE</b>
	<b>ACCUEIL JEUNES BOURBAKI</b>	<b>20 RUE JOSEPH JACQUARD</b>	<b>MAIRIE</b>
	ACCUEIL JEUNES LALANDE	16 LALANDE CHE DE L'EGLISE DE	MAIRIE
<u>Clubs de prévention</u>	CLUB DE PRÉVENTION DES QUARTIERS NORD	118, BOULEVARD PIERRE ET MARIE CURIE	CONSEIL GÉNÉRAL
	POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)	118, BOULEVARD PIERRE ET MARIE CURIE	ASSOCIATION
<b>Éducation</b>			
<b>ÉCOLES</b>			
<u>Maternelles</u>			
<u>3.1</u>	ECOLE MATERNELLE AUBRAC	0038 AV DE FRONTON	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE BEARNAIS (LE)	0003 PL INTER. ROLAND GARROS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	<b>ECOLE MATERNELLE MUSSET ALFRED DE</b>	<b>0005 RUE DU GENERAL HOCHÉ</b>	<b>ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE</b>
	ECOLE MATERNELLE CURIE MARIE & PIERRE	0059 CHE LINIERES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE NOUGARO	0051 AV DES MINIMES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE FERRY JULES	0008 AV JULES FERRY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE NEGRENEYS	0015 RUE DES ANGES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE PRIVEE SAINTE FAMILLE (DES) MINIMES	10 RUE DE L'ABBE SICARD	ECOLE MATERNELLE PRIVEE
<u>3.2</u>	ECOLE MATERNELLE DIEUZAIDE JEAN	0014 CHE DE LA GLACIERE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE PETIT GRAGNAGUE	0009 RUE DES SPORTS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE SEPT DENIERS	0108 RTE DE BLAGNAC	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

	ECOLE MATERNELLE MONNET JEAN	0011 CHE DE L EGLISE DE LALANDE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE PONTS JUMEAUX	0018 RUE CECILE BRUNSCHVICG	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE ALPHAND	0005 IMP JEAN ALPHAND	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
<u>3.3</u>	ECOLE MATERNELLE BORDEROUGE NORD	0004 RUE ANTOINE PASTRE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE CUVIER	0002 RUE SERGE GAINSBURG	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE DE GOUGES OLYMPE	0012 RUE VIRGINIA WOOLF	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	<b>ECOLE MATERNELLE RENAN ERNEST</b>	<b>0003 CHE D AUDIBERT</b>	<b>ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE</b>
	ECOLE MATERNELLE LAPUJADE	0030 RTE D ALBI	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE MAOURINE (LA)	0011 AV M BOURGES MAUNOURY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE ZAY JEAN	0007 RUE DES BOUQUETINS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE GRAND SELVE	0069 ALL DE GRAND SELVE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE NIBOUL	0008 RUE ARRIA LY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
	ECOLE MATERNELLE PRIVEE SAINTE GERMAINE	13 CHEMIN DE BORDEROUGE	ECOLE MATERNELLE PRIVEE
	ECOLE MATERNELLE PRIVEE LES TOURNESOLS	10 IMPASSE MEDICIS	ECOLE MATERNELLE PRIVEE
<u>Élémentaires</u>			
<u>3.1</u>	ECOLE ELEMENTAIRE AUBRAC	0038 AV DE FRONTON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	<b>ECOLE ELEMENTAIRE MUSSET ALFRED DE</b>	<b>0005 RUE DU GENERAL HOCHÉ</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE</b>
	ECOLE ELEMENTAIRE NOUGARO	0059 RUE DU GENERAL BOURBAKI	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE CURIE MARIE & PIERRE	0003 RUE BAPTISTE MARCET	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE FERRY JULES	0109 AV DE FRONTON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINTE FAMILLE (DES) MINIMES	10 RUE DE L'ABBE SICARD	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE
<u>3.2</u>	ECOLE ELEMENTAIRE SEPT DENIERS	0110 RTE DE BLAGNAC	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE LALANDE	0239 AV DE FRONTON	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE PONTS JUMEAUX	0050 RUE DAYDE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

	ECOLE ELEMENTAIRE ALPHAND	0005 IMP JEAN ALPHAND	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
3.3	ECOLE ELEMENTAIRE BORDEROUGE	0006 RUE ANTOINE PASTRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE CUVIER	0135 RTE D ALBI	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE DE GOUGES OLYMPE	0012 RUE VIRGINIA WOOLF	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE GRAND SELVE	0071 ALL DE GRAND SELVE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE LAPUJADE	0026 RTE D ALBI	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE MAOURINE (LA)	0013 AV M BOURGES MAUNOURY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	<b>ECOLE ELEMENTAIRE RENAN ERNEST</b>	<b>0007 CHE D AUDIBERT</b>	<b>ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE</b>
	ECOLE ELEMENTAIRE ZAY JEAN	0005 RUE DES BOUQUETINS	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE NIBOUL	0008 RUE ARRIA LY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE SAINTE GERMAINE	13 CHEMIN DE BORDEROUGE	ECOLE ELEMENTAIRE PRIVEE
<b>COLLEGES</b>			
3.1	COLLEGE LES CHALETS	71 RUE DES CHALETS	COLLEGE PUBLIC
	COLLEGE HENRI DE TOULOUSE-LAUTREC	48 IMPASSE BARTHE	COLLEGE PUBLIC
	COLLEGE PRIVE SAINTE-FAMILLE DES MINIMES	RUE DE L'ABBE SICARD	COLLEGE PRIVE
	COLLEGE CLAUDE NOUGARO	10 RUE DU CAILLOU GRIS	COLLEGE PUBLIC
3.2	COLLEGE DES PONTS-JUMEAUX	11 RUE DES SPORTS	COLLEGE PUBLIC
3.3	COLLEGE ROSA PARKS	44 CHEMIN DU SEMINAIRE	COLLEGE PUBLIC
	COLLEGE HUBERTINE AUCLERT	12 RUE GEORGES OHNET	COLLEGE PUBLIC
<b>LYCEES</b>			
3.1	LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE AIRBUS TOULOUSE	57 CHEMIN DU SANG DE SERP	LYCEE PRIVE
	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE TOULOUSE-LAUTREC	64 BOULEVARD PIERRE CURIE	LYCEE PUBLIC
	LYCEE PROFESSIONNEL ROLAND GARROS	32 RUE MATHALY	LYCEE PUBLIC
	LYCEE TECHNOLOGIQUE PRIVE DE LA PHOTOGRAPHIE (ETPA)	7 RUE EUGENE LABICHE	LYCEE PRIVE
3.3	LYCEE POLYVALENT RAYMOND NAVES	139 ROUTE D'ALBI	LYCEE PUBLIC

	<b>LYCEE PROFESSIONNEL ET DES METIERS DU BATIMENT URBAIN VITRY (EX BAYARD)</b>	<b>150 ROUTE DE LAUNAGUET</b>	<b>LYCEE PUBLIC</b>
<b>POST BAC</b>			
<u>3.1</u>	EPESAAT	6 RUE PIERRE CAZENEUVE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
	ETPA	7 RUE EUGENE LABICHE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
	INSTITUT ROUSSEAU	5 RUE DE LA PASSERELLE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
<u>3.2</u>	ECOLE PRIVEE DU STADE TOULOUSAIN	114 RUE DES TROENES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
<u>3.3</u>	ISTELI	72 RUE EDMOND ROSTAND	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
<b>CLAS</b>			
<u>3.1</u>	ASSOCIATION NEGRENEYS CURIE	53 RUE DE TUNIS	ECOLES ELEMENTAIRES FERRY ET LALANDE, COLLEGIENS ET LYCEENS
	ASSOCIATION ALLIANCE ET CULTURE	12 RUE CLOUET	ECOLES ELEMENTAIRES 7 DENIERS, FERRY ET COLLEGIENS
<u>3.2</u>	ASSOCIATION CCPS CENTRE SOCIAL PICAREL / LES CHENES	44 CHEMIN DES IZARDS	ECOLES ELEMENTAIRES FLEURANCE, LALANDE, FERRY, 7 DENIERS, AMIDONNIERS, RENAN ET COLLEGIENS
	ASSOCIATION TOULOUSE AVIRON SPORT ET LOISIRS	IMPASSE DE LA GLACIERE	ECOLE ELEMENTAIRE FERRY, LALANDE, COLLEGIENS ET LYCEENS
<u>3.3</u>	ASSOCIATION GAGS	71 ALLEE DU GRAND SELVE	ECOLE ELEMENTAIRE GRAND SELVE
	ASSOCIATION SPIRALE	7 RUE DES CHAMOIS BAT.H APPT.92	ECOLES ELEMENTAIRES RENAN, FERRY ET JEAN ZAY
	ASSOCIATION AFEV	25 RUE MAGENDIE	COLLEGIENS
	ASSOCIATION SOCRATE	37 BOULEVARD DAVOUT	COLLEGIENS
<b>ALAE</b>			
<b>Maternels</b>			
<u>3.1</u>	<b>MUSSET</b>	<b>5 RUE DU GENERAL HOCHÉ</b>	<b>MAIRIE</b>
	FERRY	8 AV JULES FERRY	MAIRIE
	AUBRAC	38 AV DE FRONTON	MAIRIE
	CURIE	59 CHEMIN LINIERS	MAIRIE

	BEARNAIS	3 PLACE INT. ROLAND GARROS	MAIRIE
	NEGRENEYS	15 RUE DES ANGES	MAIRIE
	FOURNIER	51 AV DES MINIMES	MAIRIE
3.2	SEPT DENIERS	108, ROUTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	BORDEROUGE	4 RUE ANTOINE PASTRE	MAIRIE
	DIEUZAIDE	14 CHEMIN DE LA GLACIERE	MAIRIE
	MONNET	11 CHEMIN DE L'EGLISE DE LALANDE	MAIRIE
	PETIT GRANAGUE	9 RUE DES SPORTS	MAIRIE
3.3	DE GOUGES	12 RUE VIRGINIA WOOLF	MAIRIE
	GRAND SELVE	69 ALLEE DE GRAND SELVE	MAIRIE
	ZAY	7 RUE DES BOUQUETINS	MAIRIE
	<b>RENAN</b>	<b>3 CHEMIN D'AUDIBERT</b>	<b>MAIRIE</b>
	CUVIER	2 RUE SERGE GAINSBURG	MAIRIE
	MAOURINE	11 AV M BOURGES MAUNOURY	MAIRIE
	LAPUJADE	30 ROUTE D'ALBI	MAIRIE
<i>Élémentaires</i>			
3.1	AUBRAC	38 AV DE FRONTON	MAIRIE
	<b>MUSSET</b>	<b>5 RUE DU GENERAL HOCHÉ</b>	<b>MAIRIE</b>
	FERRY	8 AV JULES FERRY	MAIRIE
	CURIE	59 CHEMIN LINIERES	MAIRIE
	FOURNIER	51 AV DES MINIMES	MAIRIE
3.2	SEPT DENIERS	108, ROUTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	LALANDE	229 AV DE FRONTON	MAIRIE
3.3	DE GOUGES	12 RUE VIRGINIA WOOLF	MAIRIE
	GRAND SELVE	69 ALLEE DE GRAND SELVE	MAIRIE
	ZAY	7 RUE DES BOUQUETINS	MAIRIE
	BORDEROUGE	4 RUE ANTOINE PASTRE	MAIRIE
	<b>RENAN</b>	<b>7 CHEMIN D'AUDIBERT</b>	<b>MAIRIE</b>
	CUVIER	2 RUE SERGE GAINSBURG	MAIRIE
	MAOURINE	11 AV M BOURGES MAUNOURY	MAIRIE
	LAPUJADE	30 ROUTE D'ALBI	MAIRIE
<b>Animation</b>	<b>Socio-</b>		
<b>culturelle/Culture</b>			
Bibliothèques	BIBLIOTHEQUE CROIX DAURADE	0122 RTE D ALBI	MAIRIE

	BIBLIOTHEQUE DES MINIMES	0003 PL DU MARCHE AUX COCHONS	MAIRIE
	<b>BIBLIOTHEQUE LES IZARDS</b>	<b>PL MICOULAUD</b>	<b>MAIRIE</b>
<u>Maisons de quartier</u>	MAISON DE QUARTIER CROIX DAURADE	0007 RUE FRANCIS LOPEZ	MAIRIE
	MAISON DE QUARTIER DU GRAND SELVE	ALL DE GRAND SELVE	MAIRIE
	MAISON DE QUARTIER LA VACHE	0006 RUE MARGUERITE DURAS	MAIRIE
	MAISON DE QUARTIER LALANDE	0001 CHE DE L EGLISE DE LALANDE	MAIRIE
<u>Centre culturel / animation</u>			
	CENTRE CULTUREL - THEATRE DES MAZADES	0010 AV DES MAZADES	MAIRIE
	CENTRE CULTUREL DES MINIMES	0006 RUE DU CAILLOU GRIS	MAIRIE
	<b>CENTRE D'ANIMATION DES CHAMOIS</b>	<b>0011 RUE DES CHAMOIS</b>	<b>MAIRIE</b>
	CENTRE D'ANIMATION LALANDE	0239 AV DE FRONTON	MAIRIE
	ESPACE JOB	0105 RTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	ETPA - ECOLE DE PHOTOGRAPHIE	0007 RUE EUGENE LABICHE	
	L'AEROTHEQUE	RUE MONTMORENCY	
	LE METRONUM	RPT MADAME DE MONDONVILLE	MAIRIE
	ANNEXE DU CRR BARRIERE DE PARIS - ZAC LA VACHE	0004 RUE MARGUERITE DURAS	
	CAFE THEATRE LE 57	0057 BD DES MINIMES	
	CAFE THEATRE LES MINIMES	0006 RUE GELIBERT	
	MIX ART MYRYS	0012 RUE FERDINAND LASSALLE	
	<b>SALLE ERNEST RENAN</b>	<b>0005 CHE D AUDIBERT</b>	<b>MAIRIE</b>
	SALLE NOUGARO - LAC	0020 CHE DE GARRIC	MAIRIE
	<b>STUDIO DE REPETITION DES CHAMOIS</b>	<b>0011 RUE DES CHAMOIS</b>	<b>MAIRIE</b>
	THEATRE 2 L'ACTE - LE RING	0151 RTE DE BLAGNAC	
	THEATRE DE LA VIOLETTE	0067 CHE PUJIBET	
<u>MJC</u>	M.J.C. ANCELY	7 ALL DES CAUSSES	ASSOCIATION
	M.J.C. CROIX DAURADE	141 CHE DE NICOL	ASSOCIATION
	M.J.C. DES PONTS-JUMEAUX	2 PORT DE L EMBOUCHURE	ASSOCIATION
<b>Emploi/Solidarité</b>			
<u>Maison des Solidarités</u>	MAISON DES SOLIDARITES MINIMES	33 RUE JOSEPH JACQUARD	CONSEIL GÉNÉRAL
<u>Centre social</u>	CENTRE SOCIAL PICAREL / CCPS / LES CHENES	11 CHEMIN DE LA PLAGES	ASSOCIATION
	CENTRE SOCIAL SEPT DENIERS	69 RUE DES TROENES	ASSOCIATION
	CENTRE SOCIAL ALLIANCES ET CULTURES (CAP NORD)	12 RUE CLOUET	ASSOCIATION
	<b>CENTRE SOCIAL DES IZARDS</b>	<b>1 PLACE MICOULAUD</b>	<b>CAF/MAIRIE</b>

<u>Aide à l'insertion professionnelle</u>	<b>MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE - ANTENNE NORD</b>	<b>1 CHEMIN DES IZARDS</b>	<b>ASSOCIATION</b>
	POLE EMPLOI TOULOUSE SESQUIERES	6 IMPASSE LOUIS DE FROIDOUR	
<u>Aide alimentaire</u>	RESTOS DU CŒUR	27 CHEMIN DU SEMINAIRE	ASSOCIATION
	BANQUE ALIMENTAIRE DE TOULOUSE	197 AV DE FRONTON	
<b>Sport</b>			
<u>Gymnases/salles</u>	GYMNASE ESTEBE	10 RUE DU CAILLOU GRIS	MAIRIE
	GYMNASE MINIMES	AV FREDERIC ESTEBE	MAIRIE
	GYMNASE CURIE	RUE DE LA JEUNESSE	MAIRIE
	GYMNASE LANLANDE	44 CHEMIN DU SEMINAIRE	MAIRIE
	GYMNASE BAYARD	RTE DE LAUNAGUET	MAIRIE
	GYMNASE TOULOUSE LAUTREC LYCEE	26 IMPASSE BARTHE	MAIRIE
	GYMNASE LAPUJADE	RTE D ALBI	MAIRIE
	GYMNASE OHNET	0008 RUE GEORGES OHNET	MAIRIE
	GYMNASE VINCENT ELOI	AV DE FRONTON	MAIRIE
<u>Stades</u>	STADE ARNAUNE	0152B AV DES MINIMES	MAIRIE
	STADE CAZALS LAPUJADE	RUE D AVRANCHES	MAIRIE
	STADE COMPLEXE SPORTIF DE BORDEROUGE	0003 RUE HUBERT MONLOUP	MAIRIE
	<b>STADE GEORGES RIGAL</b>	<b>0004 RUE RAPHAEL</b>	<b>MAIRIE</b>
	STADE TOULOUSE LAUTREC	26 IMPASSE BARTHE	MAIRIE
	<b>STADE VIOLETTES</b>	<b>RUE DES VIOLETTES</b>	<b>MAIRIE</b>
	STADE SESQUIERES	ALL DES FOULQUES	MAIRIE
	STADE SESQUIERES ATHLETISME (SERGE LEVY)	RUE JEAN GIBERT	MAIRIE
	STADE PONTS-JUMEAUX	RUE JEAN GAYRAL	MAIRIE
	STADE ERNEST WALLON	0114 RUE DES TROENES	MAIRIE
<u>Boulodromes</u>	BOULODROME BORDEROUGE	RUE PIERRETTE LOUIN	MAIRIE
	BOULODROME BOUTRIT JACQUES - NEGRENEYS	0006 IMP PIERRE CURIE	MAIRIE
	BOULODROME CASTILLO MICHEL	RUE FRANCIS LOPEZ	MAIRIE
	BOULODROME CROIX DAURADE	RUE FRANCIS LOPEZ	MAIRIE
	BOULODROME DUCHEIN	0033 RUE RENE FONQUERNE	MAIRIE
	<b>BOULODROME IZARDS - MARIUS HEBRA</b>	<b>SENTIER DES TROIS COUCOUS</b>	<b>MAIRIE</b>
	BOULODROME PAUL RICHE	PL PAUL RICHE	MAIRIE
	BOULODROME LANLANDE CIMETIERE	ESP CLAUDE CORNAC	MAIRIE

	BOULODROME LE COCHONNET	PL DU MARCHE AUX COCHONS	MAIRIE
	<b>BOULODROME RIGAL</b>	<b>0004 RUE RAPHAEL</b>	<b>MAIRIE</b>
	BOULODROME ARNAUNE (MICHEL RAUZY)	0152B AV DES MINIMES	MAIRIE
	BOULODROME MAISON DE LA PETANQUE CLAUDETTE DUMONT	0042 AV FREDERIC ESTEBE	MAIRIE
	BOULODROME SESQUIERES	ALL DES FOULQUES	MAIRIE
	BOULODROME JARDIN DU SOLEIL D'OR	RUE AUGUSTE LAFRONT	MAIRIE
	BOULODROME PALEFICAT (H2)	0025 CHE DE PALEFICAT	MAIRIE
<u>Piscine</u>	PISCINE TOULOUSE LAUTREC	26 IMPASSE BARTHE	MAIRIE
	PISCINE ANCELY	7 ALLEE DES CAUSSES	MAIRIE
	PISCINE JEAN BOITEUX (COMPLEXE JOB)	105 ROUTE DE BLAGNAC	MAIRIE
<u>Tennis</u>	TENNIS SESQUIERES	CHE DU PONT DE RUPE	MAIRIE
	TENNIS LALANDE	IMP DU SEMINAIRE	MAIRIE
	TENNIS PONTS-JUMEAUX	0032 RUE DES SPORTS	MAIRIE
<u>Skate park</u>	<b>SKATE-PARK ERNEST RENAN</b>	<b>RUE ERNEST RENAN</b>	<b>MAIRIE</b>
	SKATE-PARK PONTS-JUMEAUX (BOWL)	PORT DE L EMBOUCHURE	MAIRIE
<b>Seniors</b>			
<u>Clubs du 3<sup>e</sup> âge/associations de seniors</u>	<b>FOYER AMITIE ESPERANCE</b>	<b>1 BIS RUE ANTOINE VAN DYCK</b>	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB AINES DE CROIX DAURADE	5 RUE FRANCIS LOPEZ	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB ANIMATION ENTRAIDE MINIMES	PLACE DU MARCHE AUX COCHONS	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB DU TEMPS LIBRE QUARTIER NORD	41 AVENUE DE FRONTON	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB DES SEPT DENIERS	4 CHEMIN DE GARRIC (MAISON DE RETRAITE)	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB VIOLETTES DE LALANDE	215 AVENUE DE FRONTON	<b>ASSOCIATION</b>
	CLUB LOISIRS DETENTE DU GRAND SELVE	82 RUE DES VIGNES	<b>ASSOCIATION</b>
	SENIORS	1 RUE CECILE BRUNSCHVICG	
<u>Établissements pour personnes âgées</u>	EHPAD LES MINIMES	5 RUE BOBILLOT	(CCAS)
	EHPA SEPT DENIERS	4 CHEMIN GARRIC	(CCAS)
<u>Restaurants seniors</u>	<b>RESTAURANT SENIOR IZARDS</b>	<b>1 RUE VAN DYCK</b>	
	RESTAURANT SENIOR CROIX DAURADE	5 RUE FRANCOIS LOPEZ	
<b><u>Vie citoyenne/services</u></b>			

<u>Services municipaux</u>	<b>MAIRIE DE QUARTIER 3 COCUS</b>	<b>0097 RUE ERNEST RENAN</b>	<b>MAIRIE</b>
	MAIRIE DE QUARTIER CROIX DAURADE	0147 RTE D ALBI	MAIRIE
	MAIRIE DE QUARTIER LALANDE	0003 PL PAUL RICHE	MAIRIE
	MAIRIE DE QUARTIER MINIMES	0004 PL DU MARCHÉ AUX COCHONS	MAIRIE
	MAIRIE DE QUARTIER SEPT DENIERS	0063 RTE DE BLAGNAC	MAIRIE
	<b>ANTENNE DIRECTION DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>	<b>97, RUE ERNEST RENAN</b>	<b>MAIRIE</b>
	MAISON DE LA CITOYENNETÉ NORD	0004 PL DU MARCHÉ AUX COCHONS	MAIRIE
<u>La Poste</u>	<b>LA POSTE</b>	<b>PLACE MICOULAUD</b>	
<u>Point d'accès au Droit</u>	MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE TOULOUSE -QUARTIERS NORD	MJD 217 ROUTE DE FRONTON	Toulouse Metropole
	POINT D ACCES AU DROIT - SECTEUR TOULOUSE	MAIRIE ANNEXE CROIX DAURADE 147 ROUTE D'ALBI TOULOUSE	
<u>Locaux associatifs mutualisés</u>	<b>SALLE ASSOCIATIVE</b>	<b>15, RUE DES CHAMOIS</b>	MAIRIE
	<b>NRN et FA SOL MI</b>	<b>1, RUE VAN DICK</b>	MAIRIE
<b>Habitat</b>			
<u>Bailleurs sociaux</u>	HABITAT TOULOUSE – AGENCE DU FAUBOURG	4 RUE PAUL BERNIES	BAILLEUR SOCIAL
	<b>HABITAT TOULOUSE – PÔLE DE GÉRANCE BOURBAKI</b>	<b>22 RUE DU GENERAL HOCHÉ</b>	<b>BAILLEUR SOCIAL</b>
	<b>HABITAT TOULOUSE – PÔLE DE GÉRANCE NEGRENEYS</b>	<b>20 RUE EMILÉ CAFFORT</b>	<b>BAILLEUR SOCIAL</b>
	<b>HABITAT TOULOUSE – PÔLE DE GÉRANCE IZARDS</b>	<b>9 RUE DES CHAMOIS</b>	<b>BAILLEUR SOCIAL</b>
	HABITAT TOULOUSE – PÔLE DE GÉRANCE MADRID	5 RUE DE L'ABBE NAUDIN	BAILLEUR SOCIAL
	NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL	2 RUE DU LIBRE ECHANGE	BAILLEUR SOCIAL
	SA HLM DES CHALETS	6 RUE DE PERIOLE	BAILLEUR SOCIAL
	SA PATRIMOINE	5 PLACE DE LA PERGOLA	BAILLEUR SOCIAL
	ADOMA	3 PLACE DES PAPYRUS	BAILLEUR SOCIAL
<b>Santé</b>			
	<b>CENTRE DE SOINS INFIRMIER DES IZARDS</b>	<b>15 RUE DES CHAMOIS</b>	
	CENTRE MÉDICO PSYCHO PÉDAGOGIQUE (CMPP)	174 AV DES MINIMES	
	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)	3 BD LEOPOLD ESCANDE	Permanences au centre social des Izards

	ITEP LOUIS BIVES	17 CHEMIN DE LA GLACIERE	Institut thérapeutique et pédagogique pour les jeunes de 14 à 20 ans (semi internat)
<b>Sécurité</b>			
<u>Commissariat</u>	COMMISSARIAT DE TOULOUSE SECTEUR NORD	104 AV DE FRONTON	ETAT
<b>Parcs et jardins</b>			
<u>Espaces verts</u>	ZONE VERTE SESQUIERE	ZONE VERTE SESQUIERE	MAIRIE
	COULEE VERTE SESQUIERE	COULEE VERTE SESQUIERE	MAIRIE
	JARDIN DE LALANDE	PLACE PAUL RICHE	MAIRIE
	ESPLANADE CLAUDE CORNAC	ESPLANADE CLAUDE CORNAC	MAIRIE
	JARDIN GUILLAUME IBOS	RUE GUILLAUME IBOS	MAIRIE
	JARDIN DU SEMINAIRE	IMPASSE DU SEMINAIRE	MAIRIE
	<b>PARC RIGAL</b>	<b>RUE RAPHAEL</b>	<b>MAIRIE</b>
	JARDIN JACKY BOCQUET	14 RUE VAN DYCK	MAIRIE
	JARDIN CITE BLANCHE	PLACE JULIEN VERGNE	MAIRIE
	<b>PARC DE LA VACHE</b>	<b>1 RUE PAUL VERLAINE</b>	<b>MAIRIE</b>
	PARC DE LA MAOURINE	RUE EDOUARD PAILLERON	MAIRIE
	PETITS JARDINS	RUE PIERRETTE LOUIN	MAIRIE
	JARDIN CITY STADE BOURGES	AV MAURICE BOURGES MAUNOURY	MAIRIE
	<b>JARDIN DE TUNIS</b>	<b>RUE BAPTISTE MARCET</b>	<b>MAIRIE</b>
	<b>JARDIN BOURBAKI</b>	<b>RUE DU GENERAL HOCHE</b>	<b>MAIRIE</b>
	<b>JARDIN CLAUDE NOUGARO</b>	<b>81 RUE DU GENERAL BOURBAKI</b>	<b>MAIRIE</b>
<u>Aires de jeux</u>	RIGAL	RUE RAPHAEL	MAIRIE
	JARDIN BLEU	CHEMIN DES IZARDS	MAIRIE
	FAONS	PLACE DES FAONS	MAIRIE
	CHAMOIS	RUE DES CHAMOIS	MAIRIE
	CITE BLANCHE	RUE ARSENE D'ARSONVAL	MAIRIE
	ERNEST RENAN	CHEMIN D'AUDIBERT	MAIRIE
	PARCOURS DE SANTE	IMPASSE VITRY	MAIRIE
	PARC LA VACHE	RUE PAUL VERLAINE	MAIRIE
	BOURBAKI	RUE DU GENERAL BOURBAKI	MAIRIE
	NEGRENEYS	RUE MARQUESTE	MAIRIE
	LA MAOURINE	CHEMIN LANUSSE	MAIRIE

<u>City-stades</u> 3.1	CITY STADE BOURBAKI	RUE DU GENERAL HOCHÉ	MAIRIE
	TUNIS	RUE DE TUNIS	ACCES LIBRE MULTISPORTS
	ROLAND GARROS	PLACE INTERIEURE ROLAND GARROS	ACCES LIBRE MULTISPORTS
3.2	PLATEAU SPORTIF TOULOUSE LAUTREC	IMPASSE BARTHE	ACCES LIBRE MULTISPORTS
3.3	MAUNOURY	AV MAURICE BOURGES MAUNOURY	ACCES LIBRE MULTISPORTS
	RENAN	IMPASSE VITRY	ACCES LIBRE MULTISPORTS
	BAYARD	ROUTE DE LAUNAGUET	ACCES LIBRE MULTISPORTS
	BORDEROUGE	RUE HENRI EBÉLOT	ACCES LIBRE MULTISPORTS
<b>Transports publics</b>			
	MÉTRO LIGNE B – 5 STATIONS : MINIMES CLAUDE NOUGARO / MINIMES BARRIÈRE DE PARIS / LA VACHE / 3 COCUS / BORDEROUGE		TISSÉO
	STATIONS VÉLO TOULOUSE		VÉLO TOULOUSE
	BUS LIGNE 15, 19, 26, 27, 59, 60, 61, 69		TISSÉO
<b>Pôles commerciaux</b>			
	<b>PLACE COMMERCIALE MICOULAUD</b>	<b>1 PLACE MICOULAUD</b>	
	PLACE COMMERCIALE FROIDURE	PLACE ANTONIN FROIDURE	
	CARRÉ DE LA MAOURINE	RPT MADAME DE MONDONVILLE	
	MIN		
	ZONE COMMERCIALE JANY	1 RUE ERNEST RENAN	
	PLACE BARRIÈRE DE PARIS	AV DES MINIMES BD SILVIO TRENTIN AV DES ETATS UNIS	

# *Soupetard / La Gloire*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE

Soupetard

## Un quartier en cours de mutation sociale et urbaine

### L'histoire du quartier...

L'origine du nom « soupetard » remonte au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle ; les immigrés espagnols de cette époque avaient l'habitude de prendre leur souper tard ensemble. La première construction de logements sociaux sur ce quartier est la cité-jardin « George Hyon » en 1934, initialement composée de 74 maisons individuelles, une des six cités-jardins de la ville de Toulouse. De 1954 à 1968, l'accélération de l'exode rural, le retour des Français d'Algérie, les réfugiés espagnols, les immigrés économiques du Portugal et du Maghreb accroissent sensiblement les besoins en logement ; plusieurs grands programmes de logements sociaux voient donc le jour dans ce quartier : la Juncasse en 1959, la cité Surcouf en 1964, Pelleport en 1963... A partir de 2006, une densification du quartier s'engage avec la construction de petits collectifs, plusieurs en remplacement de maisons dans la cité-jardin qui, elle, disparaît petit à petit. La résidence

Les jardins de la Fraternité a également vu le jour sur l'emprise de l'ancienne patinoire. 481 logements locatifs sociaux se sont construits sur les quatre dernières années. De nouvelles opérations sont encore à venir. Fortement attachés à l'histoire du quartier, les habitants se sentent bousculés par ce processus de renouvellement relativement rapide, qui a des effets sur l'évolution de la population et qui modifie en profondeur la morphologie du quartier.

### ... et ses habitants

On remarque une plus forte concentration de population âgée (et de grand âge) que sur la métropole, du fait d'un parc social assez ancien. Mais un renouvellement de la population s'opère depuis peu avec la construction de nouveaux logements. De plus, une présence assez marquée de familles monoparentales est notée. Deux résidences HLM sont la propriété d'ICF Habitat Atlantique qui accueille principalement des salariés de la SNCF. En 2011, le nombre d'éménagés récents (deux ans et moins) est relativement faible, parmi ceux-ci une part importante de familles monoparentales (plus de 40 %).

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Ranguéil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécivain
- Soupetard**
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

1 978

habitants

725 000

23,9 %

de moins de 17 ans

20,3 %

13,2 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

**RF Accéder aux services**

-  enseignement
-  administration
-  équipement santé
-  équipement social
-  Pôle Emploi
-  Poste

**Profiter de la vie de quartier**

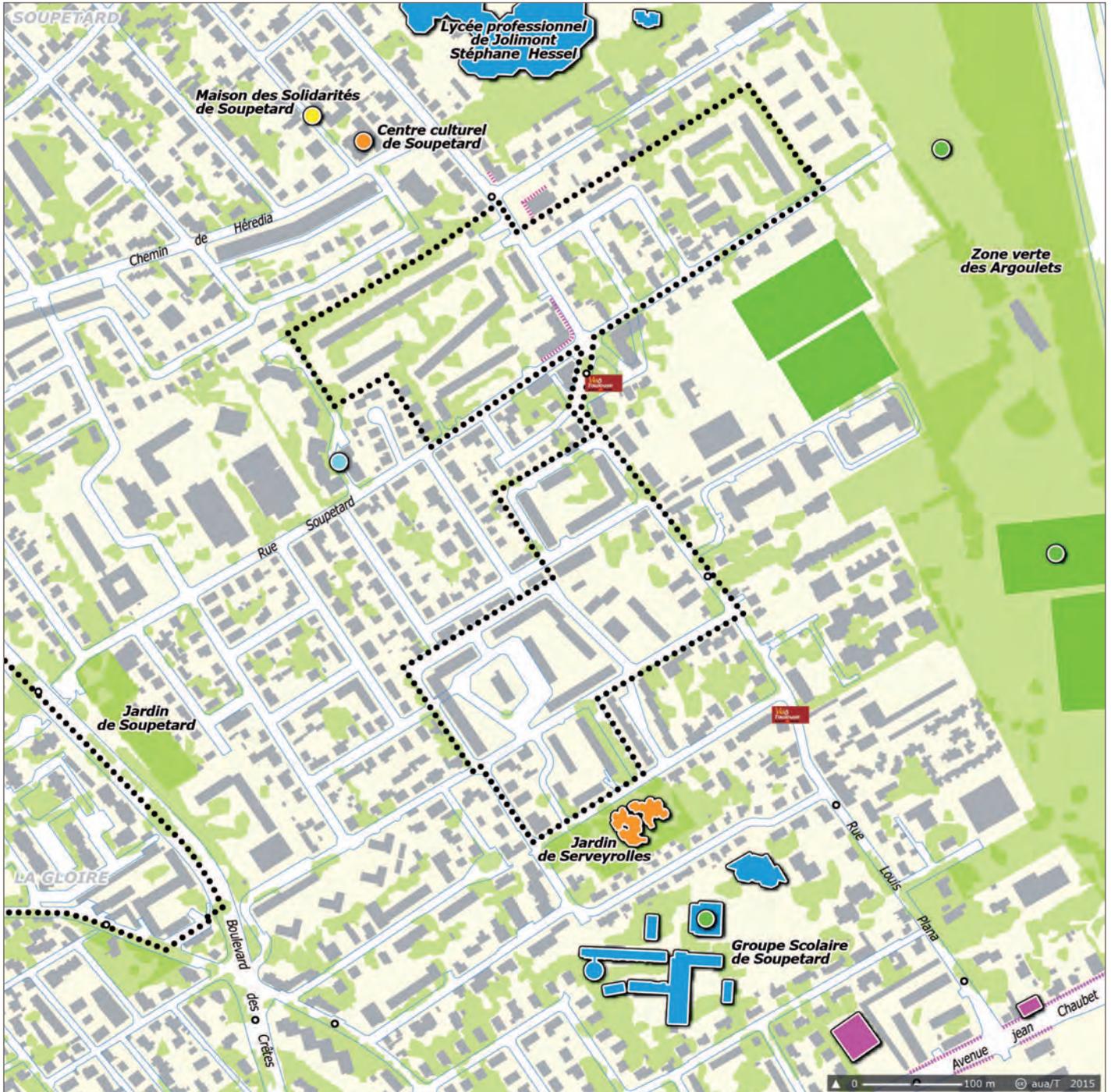
-  médiathèque
-  parc urbain
-  équipement culturel
-  équipement sportif
-  équipement social
-  établissement petite enfance

**Se déplacer**

-  station métro
-  station tramway
-  station bus
-  station Vélo Toulouse
-  gare
-  ligne SNCF
-  ligne Tramway

**Faire ses achats**

-  grande surface
-  marché de plein vent
-  commerces



**5,8 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**28,3 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**41,2 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

La morphologie urbaine est plutôt hétérogène : de grands ensembles comme les cités Juncasse et Pelleport sont entourés de petites résidences et de maisons individuelles, dont certaines sont du locatif social. Le quartier est limité à l'est par la zone verte des Argoulets, il jouxte deux polarités : le métro Roseraie au nord et l'avenue Jean Chaubet au sud.

« Construction d'une centralité sur Plana permettant le regroupement, l'animation, la rencontre du secteur »



### Accéder aux services

La Maison des solidarités, rue Léon Say, et la Maison de la citoyenneté au métro de la Roseraie assurent la présence des services publics. Le groupe scolaire Soupetard ainsi que le collège et le lycée de Jolimont accueillent les enfants du quartier. Un centre social a ouvert ses portes en 2014, dans les locaux de l'ancienne mairie annexe Serveyrolles.



### Profiter de la vie de quartier

Le quartier bénéficie de nombreux équipements, grâce notamment à la proximité de la zone verte des Argoulets et d'un pôle d'équipements au niveau du jardin de Serveyrolles (école, gymnase, bibliothèque). Le Centre culturel Soupetard est également très proche, il propose de nombreuses activités (musique, danse, chorale...). Plusieurs événements annuels rythment la vie de quartier : la fête de la musique et le carnaval portés par le Centre d'animation Soupetard et les associations locales, la Fête de la jeun'Est avec les associations et les services municipaux et départementaux du secteur. Ainsi, plusieurs associations sont très investies aux côtés des services publics dans l'animation de la vie du quartier.

« La mise à disposition d'un lieu pour accompagner l'émergence de projets »

« Favoriser le marché de plein vent »

« Accompagnement des personnes âgées isolées : courses, visites médicales »



### Se loger

Le quartier est composé de près de 800 logements locatifs sociaux dont 38 maisons individuelles dans la cité-jardin « Georges Hyon ». Près de 500 nouveaux logements ont été construits sur les quatre dernières années dont 50 % en locatif. Au sein du parc de logements, certaines copropriétés et certaines cités HLM sont vieillissantes (rue Surcouf, avenue de l'Hers, rue de Pelleport, de Passy, d'Auteuil...). La cité La Juncasse a été réhabilitée en 2010. La part des T4 et plus dans le logement social est de : 51,3%.



### Se déplacer

La proximité de l'échangeur Soupetard n°16 et de l'avenue Jean Chaubet qui y conduit donne une très bonne accessibilité en voiture. Par contre, à l'intérieur du quartier, la rue Louis Plana, épine dorsale du quartier, connaît une circulation automobile très importante qui gêne le passage des bus et des modes doux. Le stationnement sauvage, important sur le secteur, encombre les trottoirs et détériore l'espace public. En ce qui concerne la desserte en transport en commun, la station de métro Roseraie de la ligne A est desservie par la ligne de bus 19 qui traverse le quartier très régulièrement. Le sud du quartier est desservi par la ligne 51 Balma-Gramont - La terrasse.

« Des déplacements apaisés, une vitesse réduite, des modes doux, des transports en commun »



### Travailler

Quelques entreprises de plus de 50 salariés sont présentes entre La Juncasse et le boulevard des Crêtes. Le pôle d'emploi le plus proche est la zone d'activités Gramont sur Balma et L'Union qui regroupe 17 000 emplois, et est aujourd'hui encore en développement. Au sein de cette zone, le secteur de Montredon accueille 7 000 emplois dans des activités de petite production et des activités tertiaires (nettoyage, sécurité...). L'accessibilité est assurée par la ligne A du métro et les correspondances en bus. Le centre-ville de Toulouse est un autre grand pôle d'emplois à proximité du quartier. Son extension future, liée au grand projet Toulouse EuroSudOuest, rapprochera encore le quartier du centre-ville.



### Faire ses achats

Un pôle commercial d'importance s'étend le long de l'avenue Jean Chaubet, avec des commerces - supérettes, boulangeries, boucheries-traiteur, cafés, restaurants coiffeurs, pharmacie, fleuriste, bars, tabacs - tourné vers une clientèle de passage, grâce à la bonne accessibilité en voiture. Quelques commerces, en cœur de quartier, accueillent plus spécifiquement une clientèle de proximité : pharmacie, tabac/presse, agence immobilière, coiffure... Un nouveau marché de plein vent (création en 2012), rue Louis Plana, près de la place Soupetard, anime le quartier les samedis matins. C'est notamment une mobilisation des habitants via l'association « 7 notre quartier » qui a permis la création de ce marché.



**11 320 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**32,0 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**65,6 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**15,4 %**  
de chômeurs

13,5 %

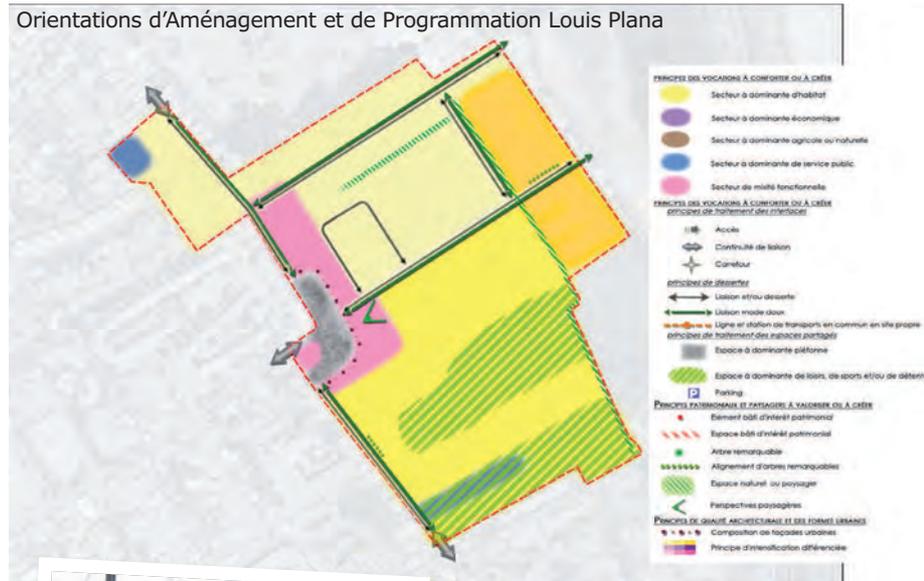
## Le quartier en mouvement

Le quartier connaît depuis le début des années 2010 une mutation profonde avec un processus de densification et de renouvellement de la population. Les associations se mobilisent sur les projets qui concernent cette transformation, elles organisent également des animations et publient des journaux en lien avec la vie locale.

Un processus de concertation avec les habitants est engagé depuis 2010 « la Fabrique Soupetard » sur les différents projets en cours, notamment la construction de résidences, l'aménagement de la place Soupetard, la circulation... Dans les opérations de renouvellement urbain, il est question de donner une plus grande ambition à la place Soupetard au centre de la rue Louis Plana avec la relocalisation possible de certains commerces, et notamment de la superette existante. La création d'un espace public plus important permettrait une séquence d'ouverture sur cette rue étroite et longue, ce serait également l'occasion de créer des cheminements vers la zone verte des Argoulets.

Un projet sur le parc des Argoulets prévoit une requalification des aménagements.

Orientations d'Aménagement et de Programmation Louis Plana



## Les enjeux pour le quartier

**La création d'une centralité et d'espaces de vie publique**

**Des jeunes valorisés et impliqués**

**Une veille sociale attentive aux personnes fragiles et vulnérables (parents isolés, personnes âgées, jeunes)**

**Des moyens et des services publics réinvestis dans le quartier**

**1 010**  
logements  
339 750

**11,4 %**  
de propriétaires  
42,5 %

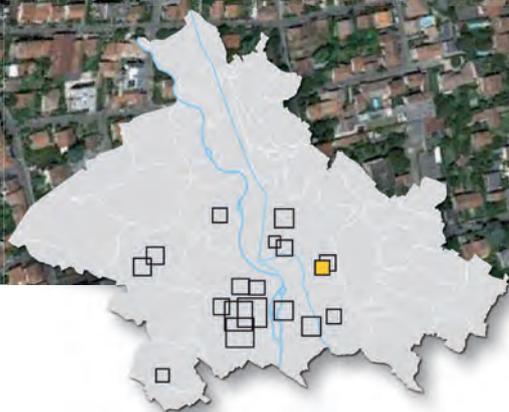
**56,3 %**  
présents depuis plus de 5 ans  
49,5 %

**4,10**  
de loyer moyen des logements sociaux (€/ m<sup>2</sup>)  
5,91

version provisoire

TOULOUSE

La Gloire



- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire**
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Ranguéil)
- Négrenéys
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## Un quartier enclavé par le boulevard des crêtes et le cimetière Terre-Cabade

### L'histoire du quartier...

Le quartier s'est construit au sein d'un tissu pavillonnaire et en bordure du plus grand cimetière de Toulouse, Terre-Cabade. Construit en 1840, ce cimetière est l'œuvre d'Urbain Vitry, architecte en chef de la ville de Toulouse, qui s'est inspiré de l'art égyptien pour les éléments décoratifs. La copropriété Pelleport, première construction du quartier résidentiel, remonte à 1958. Elle est à l'origine de la possession de la société anonyme immobilière de Pelleport et fut ensuite mise en copropriété en 1968. Seize ans plus tard, l'urbanisation se poursuit avec la cité HLM La Gloire et la copropriété La Coquille. La cité HLM a connu une première réhabilitation en 1990. Une seconde est prévue en 2015. Le boulevard des Crêtes, créé en 1977, fonctionne comme une voie rapide. Il a provoqué une coupure forte entre les quartiers Soupetard et La Gloire, en rompant des liaisons naturelles et historiques.

### ... et ses habitants

On retrouve le même profil d'habitants dans le parc social et dans le parc privé, les copropriétés jouant un rôle social de fait. De nombreux habitants sont présents depuis l'origine de la construction ; la rotation dans l'occupation des logements y est faible. Si la population est stable, elle connaît des difficultés à la fois sociales et économiques : une difficulté d'insertion professionnelle pour les jeunes, un vieillissement de la population (presque 20 % de 65 ans et plus), des ressources faibles (augmentation très importante des personnes précaires) et des parents isolés.

1 090

habitants

725 000

19,7 %

de moins de 17 ans

20,3 %

19,2 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
2015-2020  
de ville

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF** Accéder aux services

-  enseignement
-  administration
-  équipement santé
-  équipement social
-  Pôle Emploi
-  Poste

 Profiter de la vie de quartier

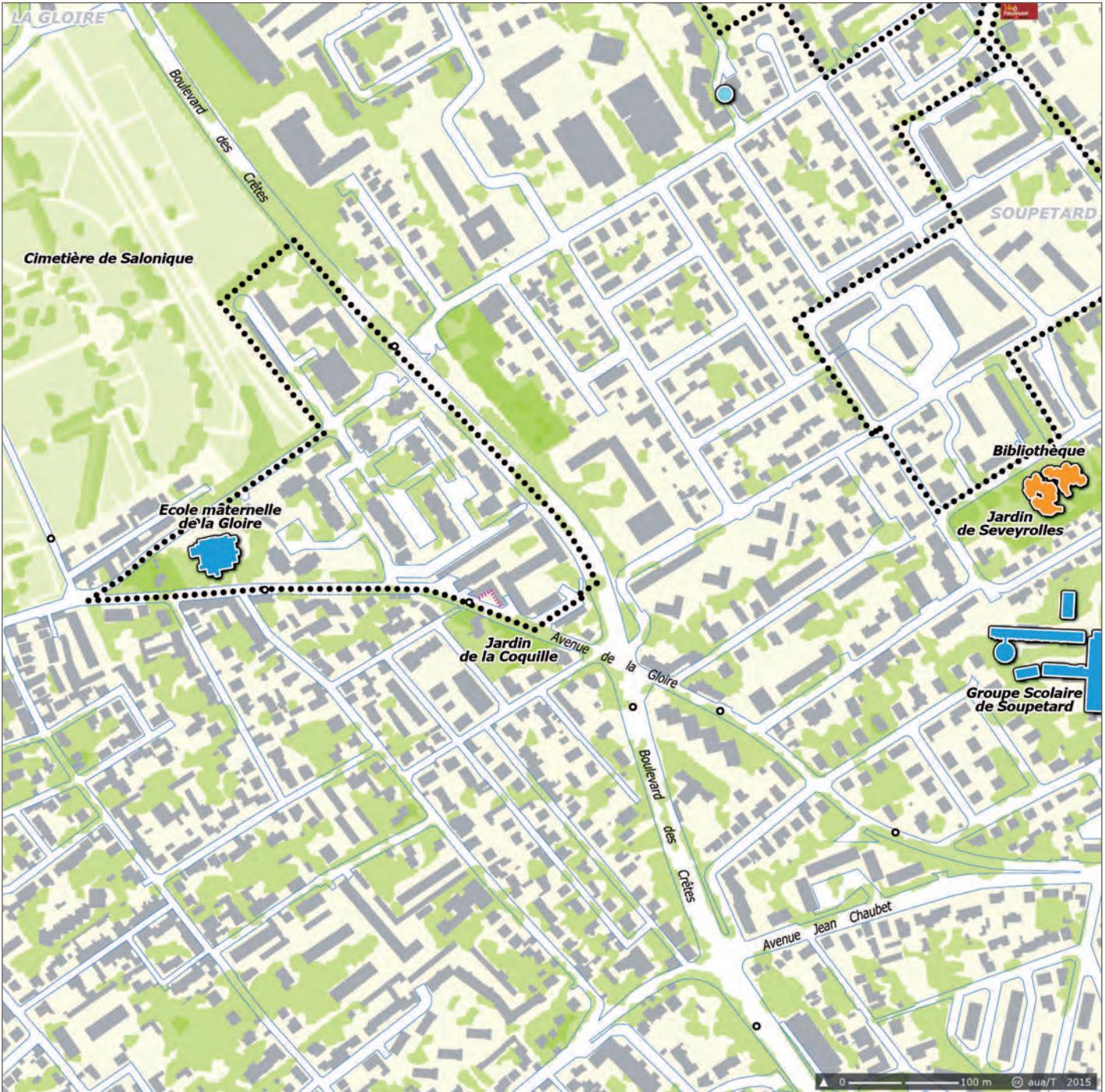
-  médiathèque
-  parc urbain
-  équipement culturel
-  équipement sportif
-  équipement social
-  établissement petite enfance

 Se déplacer

-  station métro
-  station tramway
-  station bus
-  station Vélo Toulouse
-  gare
-  ligne SNCF
-  ligne Tramway

 Faire ses achats

-  grande surface
-  marché de plein vent
-  commerces



**4,9 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**24,3 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**40,6 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

# Le quartier aujourd'hui

Le quartier se trouve confiné dans un triangle formé par le cimetière de Salonique, le boulevard des crêtes et l'avenue de La Gloire. Au sud, le quartier jouxte un ensemble pavillonnaire d'après-guerre, qui s'est densifié avec la construction éparse de petits collectifs, bien que sur la ligne de crête, le relief n'apparaît pas comme un atout pour le quartier. Les copropriétés tournent le dos au reste du quartier, soit par un portail sécurisé pour la résidence La Coquille, soit par une rangée de garages fermée pour la résidence Pelleport. Le quartier fonctionne principalement avec les équipements et services de Soupetard, de l'autre côté du boulevard des Crêtes, relié par un passage piéton sous le boulevard. A noter, sa situation à moins d'un km de la zone verte des Argoulets et ses équipements sportifs.

« Accompagnement des personnes âgées isolées : courses, visites médicales »

« Développer la pratique sportive et d'accueil des ados »

« Favoriser les rencontres entre les habitants carnaval, fête de la musique »



## Accéder aux services

L'école maternelle de La Gloire est située sur le périmètre du quartier. Pour le primaire, l'école de proximité est l'école Bonhoure, place Marius Pinel, à un kilomètre. La mairie de quartier ainsi que les équipements socio-culturels se situent dans le quartier Soupetard. Outre l'école, les seuls services publics sur le quartier sont des services du secteur sanitaire et social : un espace mutualisé associatif, une antenne de la Maison des solidarités.



## Profiter de la vie de quartier

Trois associations sont présentes dans la cité, mais les locaux qui les accueillent sont exigus et insuffisamment visibles. De fait, le quartier souffre d'un manque de lieux de rencontre et d'animation. L'organisation d'un repas partagé un dimanche par mois permet de pallier un tant soit peu à cette situation. Les seuls espaces extérieurs de partage sont le terrain de jeux au centre du quartier et le jardin public de La Coquille dont l'accès est malaisé de l'autre côté de l'avenue La Gloire.



## Se loger

Le quartier est composé de 347 logements HLM gérés par Habitat Toulouse (principalement des T3, T4 et T5) et de 199 logements en copropriété, la copropriété Pelleport et celle de La Coquille. Les deux copropriétés sont à dominante locative (50 % de propriétaires occupants à La Gloire et 30 % à Pelleport). La part des T4 et plus dans le logement social est de : 51,1 %.



## Se déplacer

Le quartier est facilement accessible en voiture grâce à la proximité immédiate du boulevard des Crêtes et de l'avenue de La Gloire. Cependant, ces voies très passantes sont également des sources de nuisances et des difficultés pour la circulation piétonne et cycliste. Le stationnement est facilité par un petit parking en entrée du quartier. En transport en commun, le quartier est desservi par les lignes de bus 23 et 37, chacune reliant la ligne A du métro.



## Travailler

Le pôle d'activités Gramont sur Balma et L'Union regroupe 17 000 emplois et est aujourd'hui encore en développement. Au sein de ce pôle, le secteur de Montredon accueille 7 000 emplois dans des activités tertiaires (nettoyage, sécurité...). L'accessibilité est assurée par la ligne A du métro et les correspondances en bus. Par ailleurs, le pôle en devenir Matabiau lié au grand projet Toulouse EuroSudOuest accueille aujourd'hui 1 900 emplois.



## Faire ses achats

Un petit centre commercial est sur l'avenue de La Gloire mais la plupart des commerces sont fermés. Seul le snack est aujourd'hui en activité. Une pharmacie est située en entrée de quartier. Le centre-ville de Toulouse est un grand pôle d'emplois à proximité du quartier. Son extension future, liée au grand projet Toulouse EuroSudOuest, rapprochera encore le quartier du centre-ville.

« À la Gloire on est confiné, on n'est pas visible »



**11 700 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**36,8 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**65,1 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**14,9 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

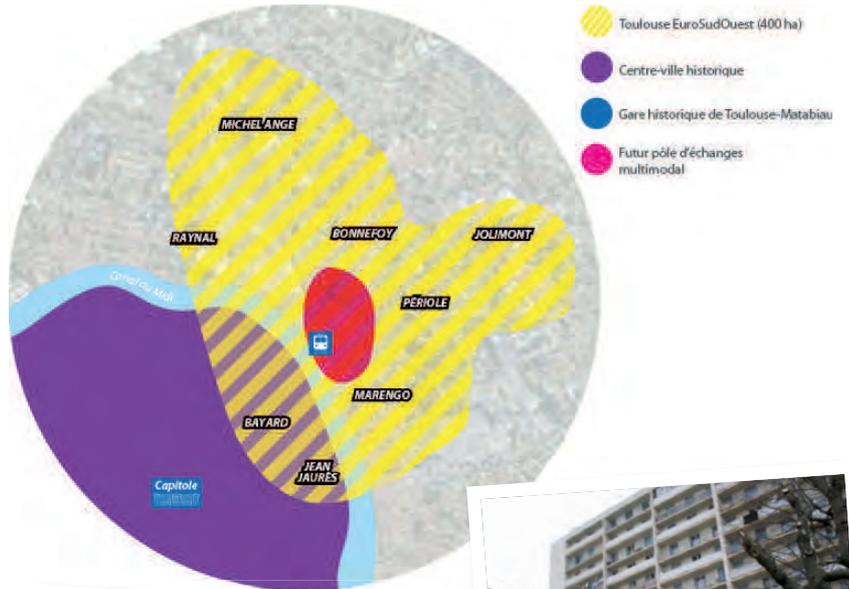
Une convention « Contrat de ville » a été signée en 2004 pour les quartiers est (La Gloire-Pelleport-Soupetard). Dans le cadre de cette convention, plusieurs actions ont été menées : la mise en place du tri sélectif, l'aménagement de deux locaux associatifs pour les associations FFPE (lieu de ressource pour les femmes en situation d'insertion) et « Agir et Devenir » (lieu ressource pour les jeunes 16-25 ans en situation précaire). D'autre part, une mobilisation des partenaires s'est opérée et Habitat Toulouse s'est engagé dans une réflexion sur une polarité de services et de logements neufs en entrée de cité.

### Les projets phares :

Le quartier est situé à proximité du secteur Maren-go-Matabiau au cœur d'un grand projet de transport et d'aménagement urbain, Toulouse EuroSudOuest (TESO). Les objectifs de ce programme de grande envergure sont :

- améliorer l'offre de mobilité, et en particulier les transports du quotidien
- accompagner l'aménagement des quartiers existants et favoriser les liens avec le pôle d'échanges multimodal,
- élever la métropole toulousaine au rang des métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire.

Grand projet Toulouse EuroSudOuest



## Les enjeux pour le quartier

**La création d'une centralité et d'espaces de vie publique**

**Des jeunes valorisés et impliqués**

**Une veille sociale attentive aux personnes fragiles et vulnérables (parents isolés, personnes âgées, jeunes)**

**Des moyens et des services publics réinvestis dans le quartier**

**580**  
logements

339 750

**22,4 %**  
de propriétaires

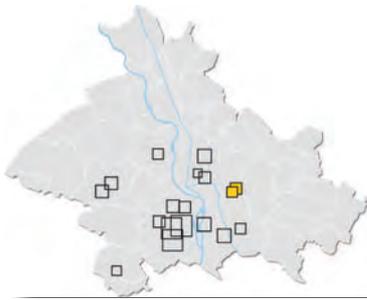
42,5 %

**57,2 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**4,44**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91



# La Gloire Soupetard

contrat  
de ville  
2015-2020

**1 090 habitants pour La Gloire**  
**1 978 habitants pour Soupetard**

## Quartier Soupetard entrant

### Quelques données statistiques



Semaine du Développement  
Durable



Festival de la crèche en 2013



Part des moins de 17 ans = **19,7%** (La Gloire)  
**23,9%** (Soupetard)  
(INSEE 2011)



Revenu médian = **11 700** (La Gloire)  
**11 320** (Soupetard)  
(CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **24,3%** (La Gloire)  
**28,3%** (Soupetard)  
(INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **358** (La Gloire)  
**789** (Soupetard)  
(INSEE 2011)



Part des propriétaires = **22,4%** (La Gloire)  
**11,4%** (Soupetard)  
(INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **30%** (La Gloire)  
**22%** (Soupetard)

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées. Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)

### Paroles d'acteurs

Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

#### Des quartiers adaptés à nos attentes :

« Créer un cœur de quartier à Soupetard, ce n'est pas seulement des bâtiments »  
« A La Gloire on est confiné, on n'est pas visible. »  
« On s'obligerait, à s'ouvrir aux quartiers »  
« Élargir le rôle de gardien d'immeubles. »  
« Imaginer un équipement culturel adapté. »  
« Désenclavement du quartier : accès, bretelles... imaginer l'utilisation du boulevard des crêtes pour libérer Plana »  
« Aménager un pôle attractif et partagé sur la place soupetard »  
« Donner vie ou redonner vie aux espaces existants (ex. les Argoulets, c'est grand mais c'est triste...) »  
« Stopper la densification. »

#### Pour vivre ensemble :

« Pour aller vers les jeunes, il faut prévoir en amont des animations socioculturelle. »  
« Créer une cohérence entre acteurs bénévoles et professionnels. »  
« Penser, valoriser, impliquer les jeunes. »  
« Médiateurs sociaux pour faire une veille pour les personnes âgées. »  
« L'objectif ce n'est pas «réconcilier les jeunes avec la République» mais plutôt (tous) se réconcilier avec la République et ses valeurs. »  
« Il faut soutenir l'éducation des jeunes par des actions citoyennes. »

#### Réinvestir de moyens et de services publics dans le quartier :

« Définir avec les habitants les besoins en commerce. »  
« Maison des services regroupant accès à la santé, aux droit, aux formalités en ligne, à la recherche de gardes d'enfants, à la garde partagée. »  
« Des moyens renforcés pour des structures accueillants des espaces de débats et de concertations. »  
« Qui fait quoi ? »

toulouse  
métropole

aua / Toulouse  
aire urbaine



# Enjeux et résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un cadre de vie adapté

<b>Favoriser une production de Logements diversifiée dans les quartiers</b>	Maitriser d'avantage la densification notamment sur Soupetard	Favoriser une mixité sociale.
<b>Améliorer la sécurité quotidienne</b>	Favoriser la sécurité qui allie les véhicules motorisés et les modes de déplacement doux	
<b>Améliorer la tranquillité quotidienne, Lutter contre les nuisances visibles</b>	Créer un dispositif de régulation et de médiation dans les espaces partagés	
<b>Poursuivre la remise à niveau du cadre de vie</b>	Aménager les espaces verts au delà des Argoulets sur la cité de la Gloire, à côté de l'école Soupetard et les faire vivre, les animer.	Aménager un cœur de quartier en réalisant une enquête auprès des commerçants et des habitants et connaître les services pertinents à intégrer au cœur ou ailleurs dans les quartiers.

## Une vie sociale harmonieuse

<b>Favoriser le lien intergénérationnel</b>	Développer des actions collectives intergénérationnelles, et inter quartiers en Gardant le lien avec Amouroux et Jolimont.	
<b>Favoriser les échanges inter quartiers</b>	Ne pas s'enfermer dans le quartier.	
<b>Créer des outils de vivre ensemble</b>	Développer des moments festifs sur les deux quartiers en créant « Un comité des fêtes »	Se réconcilier avec la République et ses valeurs
<b>Favoriser l'éducation partagée</b>	Renforcer l'accompagnement des parents de la petite enfance à l'adolescence. Par une meilleure collaboration entre parents et enseignants et par des modes de garde pour les enfants de + de 2 ans	
<b>Faciliter et accompagner l'accès aux soins pour les personnes vulnérables</b>	Accompagner les dysfonctionnements familiaux dans la relation parents enfants.	

## Des services diversifiés adaptés aux besoins

<b>Lever les principaux freins à l'embauche</b>	Faciliter l'accès à la formation et à la qualification pour tous notamment chez les jeunes de + de 16 ans	Rendre visible les dispositifs d'accompagnement
<b>Accompagner les entreprises soutenir les initiatives et les projets d'aménagements éco</b>	Favoriser l'implantation et le maintien des commerces, entreprises et services sur Plana, place Soupetard et l'entrée de la cité de la Gloire	Accompagner les commerces, services et entreprises en difficultés
<b>Construire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales en faveur des quartiers prioritaires</b>	Développer des services liés à l'emploi, à la formation sur Soupetard et la cité de la Gloire	
<b>Prévenir, réduire et mieux Accompagner les conduites à risques</b>	Accueil spécifique aux adolescents (psy + prise en charge médico psychologique)	
<b>Favoriser l'accès de tous aux Usages et aux pratiques</b>	Favoriser l'accompagnement des projets des jeunes avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire sur les 2 quartiers.	
<b>Renforcer les relations entre Équipements agglomération et proximité</b>	Adapter les équipements et les services des 2 quartiers A la densification et à la diversité des besoins.	
<b>Optimiser les circuits : vers un Parcours d'orientation des publics</b>	Développer une coordination des acteurs sociaux locaux par le biais d'une cellule de veille sociale pour améliorer les circuits d'orientation des publics	
<b>Travailler sur l'autonomisation des individus (acquisition des savoirs de base)</b>	Améliorer l'accès à la langue française pour tous notamment pour les mineurs, les étrangers dont européens.	



- ENJEUX
- RÉSULTATS ATTENDUS
- OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Catégorie	Nom	Adresse	Observations
<b>Petite enfance</b>			
	<b>Espace petite enfance Jolimont</b>	7, Rue Léon Jouhaux	<b>Mairie</b>
	Multi accueil Soupetard	2, impasse Calvinet	Mairie
<b>PMI</b>			
	MDS Soupetard	31, Rue Léon Say	Conseil Départemental
<b>Jeunesse</b>			
<b>Accueils de Loisirs</b>			
<b>3/6 ans</b>	<b>ADL Les Acacias</b>	10, rue de la Solidarité	Mairie
<b>6/12 ans</b>	ADL Soupetard		
<b>Jeunesse</b>	<b>Tago</b>	117 rue Plana	association
<b>Jeunesse</b>	<b>Villa Béthanie</b>	Rue Claude Augé	Mairie
<b>Jeunesse</b>	Agir et Devenir	rue Jean Mailhe	Association
<b>Jeunesse</b>	AJ de l'Hers	56 chemin de l'Hers	Mairie
<b>Club de Prévention</b>	ASETE	164 rue Louis Plana	Conseil départemental
<b>Éducation</b>			
<b>ÉCOLES</b>			
<b>Maternelles</b>	Jolimont	Avenue Guillaumet	
	La Gloire	impasse de Soupetard	
	La Juncasse	131 rue Louis Plana	
	Soupetard / Acacia	11 rue de la Solidarité	

<b><u>Élémentaires</u></b>	Jolimont	Avenue Guillaumet	
	Soupetard	11 rue de la Solidarité	
	Bonhoure		
	La juncasse	131 rue Louis Plana	
<b>COLLEGE</b>	<b>Collège Jolimont</b>	Avenue Guillemet	
<b>LYCEES</b>	<b>Lycée Jolimont</b>	Chemin Cassaing	
<b>CLAS</b>	CLAS Mairie		
	Ecole Soupetard		
	CLAS AFEV	12 Cheminement le Tintoret	Intervention sur le quartier
	Institut national des sciences appliquées	135 av de Ranguel	Intervention sur le quartier
	Socrate	Collège Jolimont	
<b><u>Animation Socio-culturelle/Culture</u></b>			
<b><u>Bibliothèque</u></b>	Serveyrolles	12 rue Charles Garnier	Mairie
<b><u>Centre culturel / animati</u></b>	Centre d'animation Soupetard	63 ch de Hérédia	Mairie
<b><u>Emploi/Solidarité</u></b>			
<b><u>Maison des Solidarités</u></b>	Soupetard	3 rue Léon Say	Conseil Départemental
<b><u>Centre social</u></b>	Soupetard	12 rue Charles Garnier	Mairie
<b><u>Espace de vie sociale/ F</u></b>	ACCEPPT	5 rue Jean Castilhon	Association
<b><u>Egalité des femmes</u></b>	FFPE	4 rue Baurot	Association
<b><u>Sport</u></b>			
	<b>Terrain de base-ball Argoulets</b>	44 Rue Louis Plana	Mairie
	<b>Terrains de football Américain</b>	44 Rue Louis Plana	Mairie

Territoire vécu - Equipements et services  
Soupetard / La Gloire

Juin 2015

	Football (terrain)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	Terrain de l'ASEAT	8 rue d'Oran	Mairie
	Pelote basque (fronton)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	<b>Terrain de foot non tracé à l'école Soupetard</b>	37 rue de la solidarité	Mairie
	<b>City stade</b>	Imp Baurot	Mairie
	<b>Terrain de basket à l'école Soupetard</b>	37 rue de la solidarité	Mairie
<b><u>Boulodrome</u></b>	<b>Boulodrome Soupetard</b>	44 Rue Louis Plana	Mairie
	Terrain de boule Salonique	57 avenue de la Gloire	Mairie
	Boulodrome Argoulets	Base de sport des Argoulets	Mairie
<b><u>Piscine</u></b>	Alex Jany	Métro des argoulets	Mairie
<b><u>Patinoire</u></b>	Alex jany	Métro des Argoulets	Mairie
<b><u>Tennis</u></b>	ASPTT Tennis (2 courts)	47 Rue de Soupetard	Propriétaire privé
<b><u>Gymnase</u></b>	ASPTT Tennis de table (très grande salle)	47 Rue de Soupetard	Propriétaire privé
	Basket (gymnase multisports)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	Hand (gymnase multisports)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	<b>ASPTT salle de gymnastique</b>	47 Rue de Soupetard	SNCF
	<b>Gymnase Soupetard (multisports)</b>	47 Rue de Soupetard	SNCF
<b><u>Dojo</u></b>	Judo (dojo)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	Boxe Française	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	Karaté (2ème dojo)	2 Avenue de l'Hers	SNCF
	<b>ASPTT Tae-kwon do (dojo)</b>	47 Rue de Soupetard	SNCF
<b><u>Seniors</u></b>			
<b><u>Clubs du 3° âge/associa</u></b>	Foyer des anciens de Soupetard	Centre d'animation de Soupetard 63 chemin	Association
<b><u>Restaurant Séniors</u></b>	Soupetard	44, rue Louis-Plana	Mairie
<b><u>Vie citoyenne/services</u></b>			
<b><u>Services municipaux</u></b>	Mairie de la citoyenneté Roseraie	8 av du parc	Mairie
	Antenne Direction Développement Social	38 av du parc	Mairie

Territoire vécu - Equipements et services  
Soupetard / La Gloire

Juin 2015

<b>Locaux associatifs mutuels</b>	Local de la Gloire	5 av Jean Castilhon	Associations
<b>Association d'habitants</b>	7 notre quartier	63 ch de hérédia	Association
	les amis du 31500		Association
	le petit village de la juncasse		Association
	Mieux vivre aux argoulets		Association
	Association cité de la Coquille	2 ch Pelleport	Association
	Amical des locataires de la Juncasse	77 rue Louis Plana	Association
	Les amis du canton 7	37 ch Hérédia	Association
	Association de défense du quartier Juncasse Argoulets offenbach	48 rue Jean Offenbach	Association
<b>Habitat</b>			
<b>Bailleurs sociaux</b>	ICF Habitat	Cité Juncasse	
	Cités Jardins	55 chemin Pelleport	
	Patrimoine Languedocienne	Pole de gérance rue d'Auteuil	
	Habitat Toulouse	pole de gérance place Soupetard & Rue Baurot	
<b>Santé</b>			
	GEM Bon Pied Bon Oeil	Rue Louis Plana	
	L'esperluette	Rue Louis Plana	
	Association Centre de Soins Toulouse Est (ACSTE)	Rue Louis Plana	
	Cabinet Médical de la Juncasse	71 rue Louis Plana	
<b>Parcs et jardins</b>			
<b>Espaces verts</b>	Base de loisirs des Argoulets		Mairie
	Jardin de la Gloire	57 av de la Gloire	Mairie
	Jardin de Soupetard	30 rue Soupetard	Mairie
	Jardin de Serveyrolles	rue Charles garnier	Mairie
	Jardin de la coquille	8 rue Claude Augé	Mairie
<b>Transports publics</b>			

Territoire vécu - Equipements et services  
Soupetard / La Gloire

Juin 2015

	MéTRO Ligne A – 1 station : Roseraie		TisséO
	Stations véLO Toulouse (environ 7stations)		VéLO Toulouse
	Bus Ligne 19 – Borderouge – cité de l'Hers		TisséO
	Bus ligne 36 Borderouge - Roseraie		TisséO
<b>Pôles commerciaux</b>			
	Marché de plein vent	Place Soupetard	Commerces
	Centre commercial Gramont	Chemin de Gabardie	Commerces
	Petit Casino	74 rue Louis Plana	Commerces
	Sandwicherie Boulangerie	74 rue Louis Plana	Commerces
	Boucherie Charcuterie	74 rue Louis Plana	Commerces
	Institut de beauté	76 Rue Louis Plana	Commerces
	Salon de coiffure	76 Rue Louis Plana	Commerces
	Agence immobilière	85 Rue Louis Plana	Commerces
	Pharmacie	96 Rue Louis Plana	Commerces
	Boulangerie	101 Rue Louis Plana	Commerces
	Pizzeria	106 Rue Louis Plana	Commerces
	vidéo club	113 Rue Louis Plana	Commerces
	Boucherie Charcuterie	113 Rue Louis Plana	Commerces
	Boulangerie	119 Rue Louis Plana	Commerces
	Bar tabac	121 Rue Louis Plana	Commerces
	Fleuriste	123 Rue Louis Plana	Commerces
	Equipement bébé	125 Rue Louis Plana	Commerces
	Agence immobilière	125 Rue Louis Plana	Commerces
	Traiteur	126 Rue Louis Plana	Commerces
	Institut de beauté	137 Rue Louis Plana	Commerces
	Salon de coiffure	139 Rue Louis Plana	Commerces
	Entreprise du bâtiment	142 Rue Louis Plana	Commerces
	Fast food	142 Rue Louis Plana	Commerces

Territoire vécu - Equipements et services  
Soupetard / La Gloire

Juin 2015

	Auto école	142 Rue Louis Plana	Commerces
	Salon de coiffure	144 Rue Louis Plana	Commerces
	Boucherie Charcuterie	147 Rue Louis Plana	Commerces
	Pressing	147 Rue Louis Plana	Commerces
	Téléphonie	149 Rue Louis Plana	Commerces
	Petit Casino	163 Rue Louis Plana	Commerces
	La Poste	167 Rue Louis Plana	Commerces
	Tabac Presse	69 bis Rue Louis Plana	Commerces
	Agence immobilière	75 Rue Louis Plana	Commerces
	Salon de coiffure	75 Rue Louis Plana	Commerces
	Leader Price	Rue Jean Chaubet	Commerces

# *Pradettes*

- Portrait du Quartier
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire vécu

version provisoire

TOULOUSE  
Pradettes

photo Dominique Viet

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes**
- Reynerie / Mirail Université
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

## Un quartier avec une forte dynamique associative

### L'histoire du quartier...

Dans les années 1950, le territoire est encore agricole, avec notamment une activité de viticulture. La réalisation de la ZUP Mirail dans les années 1960 modifie la structure du secteur et différents grands équipements et entreprises accompagnent l'extension de la ville vers l'ouest. Dans les années 1980, la réalisation des Pradettes est en rupture avec le plan initial de la ZUP du Mirail. Elle marque un retour à un urbanisme plus traditionnel : autour d'une place, un ensemble pavillonnaire assez dense et quelques immeubles collectifs se développent. Elle s'accompagne également de l'arrivée d'une classe moyenne liée aux activités tertiaires qui ont pris place à Basso-Cambo (Thalès, Météo France, EDF...). Les collectifs ont d'abord accueilli une population étudiante dans des logements plutôt petits, mais ces premiers résidents se sont peu à peu détournés de cette offre en raison notamment d'une connexion au centre-ville compliquée.

### ... et ses habitants

Près de 2 000 habitants vivent dans le quartier des Pradettes aujourd'hui. La population se singularise par la part importante de familles, d'où la présence notable d'une population jeune. Une partie des familles résidentes des collectifs, souvent depuis une dizaine d'années, rencontrent des difficultés sociales et économiques. Certains logements, conçus pour des étudiants, sont en sur-occupation. Un décalage s'est créé au fil des mutations du peuplement entre les habitants du secteur pavillonnaire et ceux des collectifs, ce qui conduit aujourd'hui à une situation de mixité sociale parfois difficilement assumée. Ainsi, les habitants sont aujourd'hui en demande d'un accompagnement des familles et du « vivre ensemble ».

**1 516**

habitants

725 000

**25,6 %**

de moins de 17 ans

20,3 %

**7,1 %**

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**8,8 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**18,2 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**44,9 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

La place des Pradettes constitue un vrai cœur de quartier autour de laquelle s'organise une couronne d'habitat collectif puis un tissu pavillonnaire. Le quartier jouxte à la fois le secteur de Basso-Cambo, celui du Grand Mirail et le quartier pavillonnaire de Lardenne.

« Mieux aider les familles en difficulté sociale, notamment sur les groupes »

« Des lieux de rencontre facilitant les liens entre habitants »

« Horaires et fréquences élargies. Ligne 8 prolongée jusqu'aux Arènes et en soirée »



### Accéder aux services

Pour les démarches administratives, une Mairie de quartier est située passage Julien-Forgues. Le groupe scolaire Ferdinand-de-Lesseps accueille les enfants en primaire et maternelle.



### Faire ses achats

La place des Pradettes, en cœur de quartier, accueille de nombreux commerces de proximité avec, pour certains, une identité commerciale autour du savoir-faire artisanal : boucherie, traiteur, boulangerie. On observe une fragilisation de cette activité, puisque cinq d'entre eux ont fermé en 2014. Un marché de plein vent prend place chaque semaine. L'attractivité commerciale est faible vis-à-vis des quartiers limitrophes. Les zones d'activité voisines offrent un éventail de centres commerciaux, ce qui peut également fragiliser les petits commerces du quartier.



### Profiter de la vie de quartier

De nombreuses festivités populaires sont organisées comme le vide grenier, le carnaval, la fête de la soupe, le cinéma en plein air... La fête de la Joute, à laquelle participent 700 écoliers, célèbre l'histoire du quartier qui était au Moyen-âge un lieu de résidence des chevaliers. D'autres manifestations à forte valeur culturelle animent le quartier : une exposition annuelle des « Talents cachés », des soirées jazz et musique du monde... La dynamique associative y est forte ; le collectif des Pradettes regroupe 42 associations et 1 700 adhérents. L'enjeu réside aujourd'hui dans l'intégration des nouveaux habitants, plus souvent en fragilité que les anciens, dans cette dynamique. Des équipements importants comme la Maison de quartier, le foyer des aînés, la bibliothèque, rayonnent sur le quartier. Du côté de la pratique sportive, l'offre est également dense avec deux stades de football et un de rugby. Une crèche va ouvrir ses portes en septembre 2015.



### Se loger

Malgré un relatif équilibre entre le pavillonnaire et l'habitat collectif, l'attractivité repose avant tout sur le faible coût de l'accession. On observe également dans les copropriétés, une inadéquation entre l'offre, composée majoritairement de petits logements, et la demande, plutôt des familles. Par ailleurs, un projet de densification est mené sur le secteur de Bordeblanche, avec la construction de logements sociaux. La part des T4 et plus dans le logement social est de : 30 %



### Travailler

A proximité, le pôle Basso-Cambo, notamment son extension récente et ses grands équipements d'attractivité régionale comme le Centre des impôts, celui des douanes, la Caisse assurance retraite et santé au travail de Midi-Pyrénées et Météo France concentrent plus de 34 000 emplois. Le pôle Cépière-Vauquelin regroupe un peu plus de 8 000 emplois, dont un tiers de nature publique en relation avec à l'université. Les liens de ces pôles avec les habitants du quartier, surtout les plus récemment arrivés, sont encore en devenir.



### Se déplacer

La desserte du quartier en transport commun est loin d'être optimale puisque les habitants n'ont aucun accès direct au centre-ville. Les lignes de bus 8 et 87 permettent la liaison avec la station de métro Basso-Cambo et la ligne 14 avec celle des Arènes. L'accessibilité en voiture se fait aisément en raison de la proximité d'un échangeur sur la rocade.

« Pas d'urbanisation supplémentaire sans structures collectives »

« Ouvrir un point d'aide administrative pour les femmes isolées avec enfants »



**9 578 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**43,5 %**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**64,9 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**15,0 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

Le quartier des Pradettes a été retenu dans la géographie prioritaire de la nouvelle politique de la ville. A ce titre, des orientations d'actions sont en cours de définition dans le cadre d'une démarche concertée.

Depuis 2014, le **projet Bordeblanche**, situé au nord de la place Pradettes, s'est élaboré autour de deux bâtiments industriels, le tri postal et les locaux de la Dépêche du Midi. Deux étapes seront nécessaires à la réalisation de ce projet. La première, en cours, concerne les terrains appartenant à la ville. Elle a pour objectif le développement d'un cheminement nord/sud, celui des espaces publics traversants, la construction d'une offre de logements diversifiée et celle d'équipements publics.

### Principes d'aménagements

- Voies et stationnement:**  
 Deux nouvelles voies:  
 - Une de quartier, avec l'ajout de chemin de Bordelanche avec aménagement d'un giratoire.  
 - La création de long des trottoirs nord et ouest de la Dépêche du Midi.  
 Parking public, ainsi que la bibliothèque et le magasin de quartier.  
 Aménagement piétonnier, aménagement pour les personnes à mobilité réduite.
- Circulations douces:**  
 Aménagement pistes cyclables E-O et N-S.  
 - Casse de quartier aménagement pistes avec bancs, aire vélos, pistes cyclables.
- Bois et bords:**  
 7 lots sur la zone de projet créant logements connectés (R+2 à R+4) et deux typologies d'interventions (R+1 à R+2).
- Espaces verts:**  
 Un jardin public central permettant une animation et une mise en relation avec les deux bâtiments industriels.  
 Nouvel espace paysager du cœur du projet avec les Pradettes du sud.
- Equipements:**  
 Maison de quartier aculé dans le prolongement de la bibliothèque desservie par un service client au quotidien via le nord, à la jonction des Pradettes et de Bordeblanche.
- Bâtiments:**  
 Protection via à une des maisons sociales, en vue de la Dépêche par le propriétaire de reconstruire à une hauteur plus.
- Aut:**  
 Proposition de terrasses, bancs, pour amener l'espace public.



## Les enjeux pour le quartier

**Mettre fin à l'errance juvénile et à la structuration territoriale du trafic de stupéfiants**

**Réussir la mixité résidentielle et sociale**

**Enjeu autour du sentiment de déclassement social**

**Rapprocher les demandeurs d'emploi des Pradettes de la zone d'activité de Basso-Cambo**

**Inclusion sociale des primo-arrivants par la culture et l'éducation, poursuivre le brassage social du territoire**

**980**  
logements

339 750

**11,8 %**  
de propriétaires

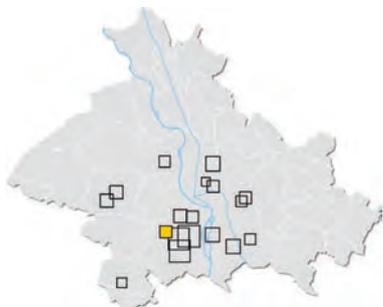
42,5 %

**45,1 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**3,89**  
de loyer moyen des logements sociaux (€/ m<sup>2</sup>)

5,91



# Les Pradettes

contrat  
2015-2020  
de ville

Les Pradettes, un village dans la ville

1 516 habitants

Quartier entrant



Fête de la soupe - Avril 2015



Le Carnaval des Pradettes - Mars 2015

## Quelques données statistiques



Part des moins de 17 ans = **25,6%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **9 578** (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **18,2%** (INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **394** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **11,8%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **13%** (BD TOPO IGN)

(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées. Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...).

## Paroles d'acteurs Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Un cœur de quartier plus apaisé et plus attractif :

- « Réaménager des voies de circulation pour la sécurité des 2 roues ».
- « Rendre la place aux piétons et sans voiture ».
- « Créer un marché de plein vent, lieux de rencontre ».
- « Pas d'urbanisation supplémentaire sans structures collectives ».
- « Horaires et fréquences élargies. Ligne 8 prolongée jusqu'aux Arènes et en soirée ».
- « Replacer les Pradettes au cœur de lien Toulouse-Tournefeuille ».

### Identification et accompagnement social des habitants :

- « S'occuper de l'oisiveté des mineurs sur la place ».
- « Prendre en charge les enfants descolaris ».
- « Mieux aider les familles en difficulté sociale, notamment sur les groupes scolaires ».
- « Ouvrir un point d'aide administrative pour les femmes isolées avec enfants ».
- « Des lieux de rencontre facilitant les liens entre habitants ».
- « Favoriser les actions intergénérationnelles ».
- « La mixité sociale est un atout à mettre en avant ».
- « Recevoir les idées sur la mauvaise représentation du collège du quartier ».
- « Développer le soutien scolaire ».
- « Soutenir la formation des instituteurs et des animateurs ».



## Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

### Identification et accompagnement des habitants

<b>Mobilisation des acteurs socio-éducatifs autour de la question de l'errance juvénile</b>	Accroître la visibilité de l'action et de l'animation sociale	Renforcer le partenariat École/Institutions/Animations		Favoriser l'inclusion sociale par la culture
<b>Accompagnement de la fonction parentale</b>	Soutenir les actions de soutien à la parentalité	Accompagner l'apprentissage de la langue française	Accompagner les personnes isolées vers les institutions et les associations	Favoriser l'accès à l'emploi en direction des femmes
<b>Consolidation du lien social pour un vivre ensemble pérenne</b>	Favoriser la vie associative de quartier comme levier de mixité sociale	Développer des lieux et des moments de rencontre habitants (accueil des nouveaux résidents)		Favoriser les actions interculturelles et intergénérationnelles
<b>Un projet éducatif innovant</b>	Développer l'accompagnement et le soutien à la scolarité	Soutenir la formation des acteurs socio-éducatifs		Améliorer la représentation sociale des groupes scolaires du territoire

### Un cœur de quartier plus apaisé et plus attractif

<b>Tranquillité et sécurité sur l'espace public</b>	Supprimer les lieux de trafics		Sécuriser les bas d'immeubles	
<b>Développement urbain harmonieux</b>	Maitriser la densification du territoire	Développer les équipements publics en adéquation avec les nouveaux besoins territoriaux	Préserver le noyau villageois des Pradettes	Favoriser la mixité sociale par une gestion locative « privé/public » cohérente
<b>Amélioration de la mobilité au sein du territoire métropolitain</b>	Développer l'offre de bus vers le centre ville notamment en soirée et le dimanche		Développer les infrastructures de transport avec les quartiers limitrophes (tous modes)	



Le vernissage - Expo annuelle Talents cachés -  
Janvier 2015

**RÉSULTATS ATTENDUS**  
 **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Equipements et services  
Pradettes

Juin 2015

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<b>Petite enfance</b>				
<u>Espace Enfance et Familles</u>	Espace Enfance et familles des Pradettes	12 CHEMIN DES PRADETTES		X
<u>Modes de garde</u>	Crèche Familiale des Pradettes	12 CHEMIN DES PRADETTES		X
<b>Jeunesse</b>				
<u>Accueils Jeunes</u>	Pradettes (11-17 ans)	12 IMPASSE FERDINANDS DE LESSEPS		X
	Saint-Martin (11-17 ans)	2 RUE RENE SENTENAC		X
<b>Éducation</b>				
<b>ÉCOLES CLAE</b>				
<u>Maternelles</u>	Ferdinand de Lesseps	31 CHEMIN DES PRADETTES		X
	Gaston Dupouy	10 RUE GASTON DUPOUY		X
	Viollet Le Duc	23 RUE VIOLLET LE DUC		X
<u>Elémentaires</u>	Ferdinand de Lesseps	31 CHEMIN DES PRADETTES		X
	Gaston Dupouy	8 RUE GASTON DUPOUY		X
	Viollet Le Duc	23 RUE VIOLLET LE DUC		X
<b>LYCEES</b>				
	Lycée Général et Technologique Rive Gauche	AVENUE JEAN BAYLET		X
<b>CLAS</b>				
	CLAS Mairie Viollet le Duc	BIBLIOTHEQUE DES PRADETTES 3 AVENUE DE LA DEPECHE		X
	CLAS Mairie Littré	PLACE BERTHIER 31300 SAINT MARTIN DU TOUCH		X
<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>				
<u>Médiathèque</u>	bibliothèque des Pradettes	3 AVENUE DE LA DEPECHE		X
<u>Centre culturel / animation</u>	Centre Culturel Alban Minville Maison de quartier Pradettes	IMPASSE FERDINAND DE LESSEPS		X
<b>Emploi/Solidarité</b>				
<u>Maison des Solidarités</u>	Maison Des Solidarités Reynerie/Saint Simon antenne TERTIAL	15 CHEMIN DE LA FRONDE		X
<b>Sport</b>				
<u>Gymnases/salles</u>	Complexe sportif des Pradettes	6 RUE FERDINAND DE LESSEPS		X
<u>Stades</u>	Stade des Pradettes	6 RUE FERDINAND DE LESSEPS		X
<b>Seniors</b>				
<u>Clubs du 3<sup>e</sup> âge/associations de seniors</u>	Les Aînés des Pradettes	IMPASSE FERDINAND DE LESSEPS		X
<b>Vie citoyenne/services</b>				
<u>Services municipaux</u>	Mairie de quartier des Pradettes	2 PASSAGE JULIEN FORGUES		X
<b>Culte</b>				
<u>Lieux de culte/associations culturelles</u>	Centre évangélique	42 CHEMIN DES PRADETTES		X
<b>Pôles commerciaux</b>				
	Centre commercial des Pradettes	PLACE DES PRADETTES		X

# *Reynerie / Mirail Université*

- Portrait du Quartier
- Projet urbain
- Enjeux, résultats attendus et objectifs opérationnels identifiés pour le quartier
- Territoire

version provisoire

TOULOUSE

Reynerie / Mirail Université

## De la ville-nouvelle au quartier renouvelé

- Arènes
- Bagatelle / La Faourette / Papus / Tabar / Bordelongue
- Barradels
- Bellefontaine / Milan
- Bourbaki
- Cépière / Beauregard
- Empalot
- En Jacca
- La Gloire
- Les Izards / La Vache
- Maraîchers (Rangueil)
- Négrenays
- Pradettes
- Reynerie / Mirail Université**
- Bréguet / Lécrivain
- Soupetard
- Val d'Aran / Fenassiers / Bel air / Poitou
- Vivier-Maçon

### L'histoire du quartier...

Sur un axe nord-sud, s'est construit au XVIIIème une série de châteaux qui ont donné leur nom aux quartiers Mirail, Reynerie et Bellefontaine. Le château et le parc de Reynerie sont aujourd'hui un des éléments du patrimoine conservés. La ZUP Mirail, « miroir » en occitan, est l'un des grands ensembles français emblématiques. Le projet initial prévoyait de constituer les meilleures conditions pour l'accueil de 100 000 habitants. L'objectif était de connecter cette nouvelle cité à l'agglomération et aux zones d'emploi. Des voies larges entourant les bâtiments, raccordées aux grands axes urbains de l'agglomération, ont ainsi vu le jour. A l'intérieur du quartier, c'est le principe de séparation des circulations piétonnes et automobiles par une dalle qui a prévalu alors. Le projet conserve aussi quasiment en totalité les bois existants. Le quartier de la Reynerie s'est construit dans un second temps, dix ans après le démarrage des constructions sur Bellefontaine. Les ambitions de départ sont alors revues à la baisse. Le secteur de Mirail-Université s'est constitué à partir de la juxtaposition de programmes résidentiels mixtes, hors de toute structure d'espace public organisée, entourant l'Université Jean-Jaurès.

En 1993, l'inauguration de la ligne A du métro marque une étape importante pour le quartier, en le connectant au reste de la ville de manière rapide et efficace. L'explosion de l'usine AZF en 2001, faisant environ 400 sinistrés, a fragilisé ce quartier qui cristallisait déjà nombre de dysfonctionnements. Deux démolitions de bâtiments ont été rendues immédiatement nécessaires sur le quartier du Mirail suite à la catastrophe (Satie et Grand-Varèse). Le projet de renouvellement urbain de Reynerie-Bellefontaine est signé en 2007. Il est aujourd'hui en phase de mise en œuvre.

### ... et ses habitants

La présence de grands appartements a permis et permet encore d'accueillir de grandes familles, ce qui explique la présence de nombreux enfants et jeunes. La part des familles nombreuses y est élevée ainsi que celle des moins de 20 ans. Une part importante des habitants rencontre des difficultés sociales et économiques, ce qui a justifié l'inscription du quartier dans les dispositifs de la politique de la ville depuis les années 1980. Les habitants sont très attachés à leur quartier en raison de son potentiel de mixité culturelle et de convivialité.

11 673

habitants

725 000

30,3 %

de moins de 17 ans

20,3 %

11,4 %

de plus de 65 ans

14,1 %

### Présentation de la démarche

Ces portraits de quartiers sont une production du Contrat de ville 2015-2020 de Toulouse Métropole, rédigés à partir des premières phases de rencontre et de concertation. Leur version définitive sera co-construite avec les Conseils Citoyens d'ici la fin de l'année 2015.

contrat  
de ville  
2015-2020

toulouse  
métropole

avril 2015

**RF Accéder aux services**

- enseignement
- administration
- équipement santé
- équipement social
- Pôle Emploi
- Poste

**Profiter de la vie de quartier**

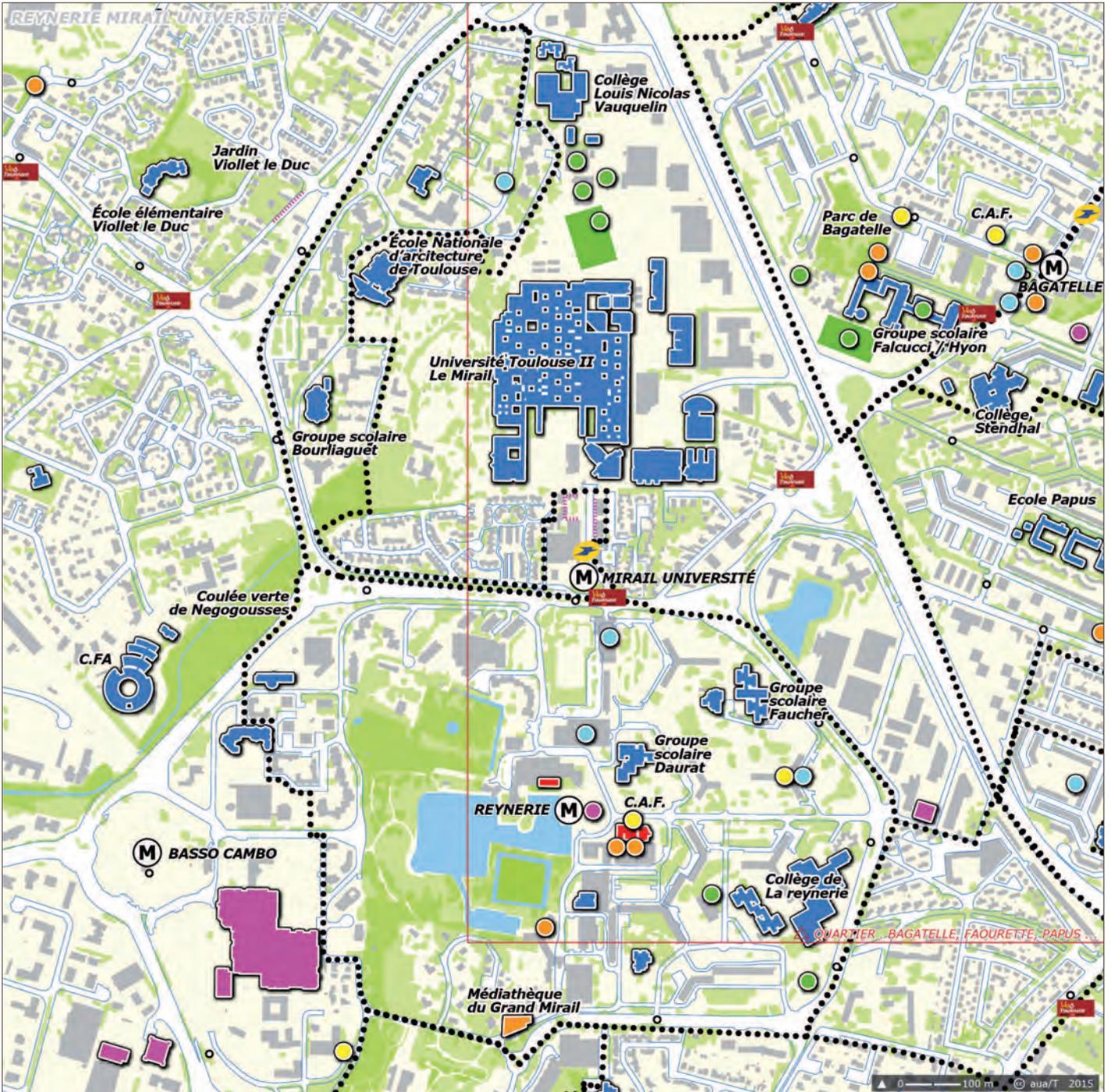
- médiathèque
- parc urbain
- équipement culturel
- équipement sportif
- équipement social
- établissement petite enfance

**Se déplacer**

- station métro
- station tramway
- station bus
- station Vélo Toulouse
- gare
- ligne SNCF
- ligne Tramway

**Faire ses achats**

- grande surface
- marché de plein vent
- commerces



**16,8 %**  
de ménages  
de 5 personnes et plus

5,3 %



**25,4 %**  
de familles  
monoparentales

17,0 %



**31,2 %**  
de ménages  
d'une personne

40,7 %

## Le quartier aujourd'hui

Le quartier Reynerie Mirail-Université se découpe en trois secteurs. A l'ouest, le parc de la Reynerie, le lac et le château sont entourés de copropriétés. A l'est, la place Abbal constitue le cœur battant du quartier (commerces, services publics), elle est traversée par la rue de Kiev qui relie l'avenue de la Reynerie au lac et au parc. Ce secteur est composé d'une large majorité de logements sociaux dans les tripodes, bâtiments de sept à quinze étages. Enfin, au nord, le secteur Mirail-Université est un ensemble plus hétérogène composé de grandes copropriétés, d'immeubles collectifs, de logements sociaux de différente taille et de maisons individuelles. Les espaces publics, tels que la dalle de l'université et la place Maillol, sont très déqualifiés et sont peu fédérateurs pour les habitants du quartier. A la Reynerie, le cadre de vie bénéficie de nombreux atouts : des espaces verts remarquables (le parc de la Reynerie, le lac...), des appartements lumineux et confortables, une bonne desserte en transports en commun. Malgré cela, le quartier souffre d'un certain nombre de faiblesses : une image négative, des espaces publics déqualifiés, l'importante proportion de logements sociaux. Un processus de renouvellement urbain est engagé, pour revaloriser l'image du quartier, améliorer les conditions de vie des habitants et accueillir de nouveaux arrivants.

« Des temps à prévoir pour informer des différents dispositifs existants pour l'accès à l'emploi »

« Le château de la Reynerie : une richesse à exploiter »

« Désenclaver le quartier de Mirail-Université et le rendre plus lisible »

**RF** **Accéder aux services**

Les services publics sont bien représentés dans le quartier avec un centre social, un centre d'animation, une maison de la justice et du droit, une mairie de quartier. Plusieurs groupes scolaires et les collèges Raymond-Badiou et Vauquelin permettent la scolarisation des enfants dans la proximité.

**Profiter de la vie de quartier**

L'animation du territoire peut s'appuyer sur un tissu associatif dense, avec des associations structurantes et des habitants impliqués dans l'organisation d'évènements. De nombreux temps forts mobilisent largement : le marché des créatrices, la fête du 13 juillet, des concerts et projections en plein air... Quelques équipements majeurs comme l'université et la médiathèque du Grand-Mirail rayonnent sur l'agglomération et au-delà. De nombreux équipements de qualité sont plus spécifiquement tournés vers les habitants comme le Point information jeunesse, la Mission locale...

**Se loger**

Les logements locatifs sociaux représentent 60 % de l'offre sur Reynerie. Ils sont globalement de bonne qualité. L'offre en grands logements y est plus importante qu'ailleurs. Les copropriétés majoritairement situées en lisière du parc et du lac, ne rencontrent pas de difficulté et accueillent une population mixte. Sur Mirail-Université, l'offre en logement social est également très importante. Une zone pavillonnaire est également intégrée au quartier.

**Se déplacer**

Grâce aux deux stations de métro de la ligne A, la desserte en transports en commun est très bonne ; le quartier se trouve à moins de quinze minutes du centre-ville. Par la voiture, sa proximité avec les grands axes urbains lui donne une bonne connexion avec l'ensemble de l'agglomération. Cependant, les quartiers de Reynerie et de Mirail-Université sont ceinturés par des avenues périphériques, véritables coupures, qui génèrent un sentiment d'enclavement.

**Travailler**

L'emploi est une préoccupation importante. Des initiatives locales existent mais la pluralité des intervenants rend la coordination indispensable. La Zone Franche Urbaine a permis la création d'activités, mais ce dispositif manque de lisibilité. Plusieurs pôles d'emploi sont situés à proximité, ceux de Basso Cambo (34 000 emplois), de l'Oncopole et Céprière-Vauquelin mais, aujourd'hui, sans lien véritable avec les habitants du quartier, le développement des activités de l'économie sociale et solidaire est soutenu par les collectivités.

**Faire ses achats**

A Reynerie, la grande majorité des commerces de proximité se situe place Abbal. Ils sont peu diversifiés - tout en répondant aux besoins de consommation courante -, fragilisés et souvent dans des locaux vieillissants. Leur relocalisation est prévue. L'offre est complétée le jeudi par un marché de plein vent, très animé. Sur Mirail-Université, la place Maurette au sud de l'université Jean-Jaurès, constitue un petit pôle commercial tourné vers la restauration pour les étudiants. La place Maillol propose quelques commerces.

« Plus de diversité dans l'offre sportive et culturelle »

« Trop de restaurants, pas assez de commerces sur le Mirail »



**8 100 €**  
de revenu médian par UC

21 132 €



**56,8%**  
de ménages à bas revenus

20,6 %



**40,0 %**  
d'actifs occupés

62,8 %



**32,8 %**  
de chômeurs

13,5 %

## Le quartier en mouvement

En plus d'une diversité d'acteurs intervenant dans le quartier et fortement mobilisés, de nombreux dispositifs d'accompagnement des habitants dans différentes problématiques de leur vie quotidienne (éducation, santé, emploi, formation...) ont vu le jour. La **Gestion urbaine de proximité** permet la conduite d'actions sur la propreté et le développement durable. Le **Programme de réussite éducative**, depuis 2010, soutient des familles et leurs enfants dans leurs difficultés, notamment scolaires. Des programmes spécifiques sont destinés aux publics prioritaires dans l'accès à l'emploi et l'insertion (entreprises d'insertion, accompagnement à la création d'entreprise).

Le **Programme de renouvellement urbain Reynerie** est défini autour des axes suivants :

- un cœur de quartier renouvelé autour de la place Abbal réaménagée avec services publics, commerces et logements,
- de nouveaux logements variés et attractifs,
- un habitat existant rénové pour améliorer le cadre de vie et les conditions d'habitat,
- mieux relier Reynerie aux quartiers environnants et favoriser les accès et la circulation interne au quartier,
- de nouveaux équipements publics pour compléter l'offre de services aux publics et améliorer les conditions d'accueil des usagers et dynamiser la vie du quartier.



## Les enjeux pour le quartier

**Un meilleur accès à l'emploi des habitants**

**Un soutien éducatif et social renforcé**

**Un quartier plus apaisé**

**Un quartier plus attractif**

**5 170**  
logements

339 750

**17,4 %**  
de propriétaires

42,5 %

**55,7 %**  
présents depuis plus de 5 ans

49,5 %

**3,07**  
de loyer moyen des logements sociaux (€ / m<sup>2</sup>)

5,91

# Reynerie

## Aujourd'hui et demain

Sur fond des grands tripodes de béton gris, de la dégradation constatée des espaces publics, du vieillissement du parc de logements et de la surdensité en logement social, en 1999, la Ville entame une réflexion sur la vie dans les quartiers et sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie à Reynerie.

À partir de 2004, ont lieu les premières démolitions : Grand d'Indy, Petit Varèse, Satie. Les espaces publics sont aménagés et de nouveaux équipements sont construits. En 2010 : lancement d'un concours d'urbanisme après consultation des habitants.



L'équipe d'architectes Atelier Paris/Atelier des Paysages définissent les **5 grands axes du projet urbain**.

### 1. Un cœur de quartier renouvelé

Autour de la place Abbal réaménagée, des services publics, commerces et logements. Ici, en cours de construction, la future résidence des Balcons du Lac: 74 logements, le centre social Caf-Mairie, une halte garderie, une ludothèque, la Maison des solidarités et un local commercial.

### 2. De nouveaux logements variés et attractifs

Renouveler l'offre immobilière pour

- satisfaire divers publics (étudiants, jeunes couples, familles nombreuses, retraités, etc.)
- répondre à leurs attentes : logements lumineux, basse consommation énergétique, loggias, terrasses.

### 3. L'habitat existant rénové

Pour améliorer le cadre de vie et les conditions d'habitat:

- Réhabilitation de logements et de parties communes
- Réaménagement des espaces publics et des pieds d'immeuble pour embellir, sécuriser et améliorer le fonctionnement.

### 4. Reynerie mieux relié aux quartiers environnants

- Favoriser les accès et la circulation au sein du quartier
- Mieux relier Reynerie à Mirail-Université, Bellefontaine, Basso-Cambo et Lafourguette

### 5. De nouveaux équipements publics

- Compléter l'offre de services aux publics
- Améliorer les conditions d'accueil des usagers et dynamiser la vie du quartier.



Reynerie

GRAND PROJET DE VILLE

# REYNERIE : LE PROJET URBAIN



## LÉGENDE

<span style="color: yellow;">■</span>	LOGEMENTS	<span style="color: red;">■</span>	COMMERCES
<span style="color: blue;">■</span>	ÉQUIPEMENTS PUBLICS	<span style="color: purple;">■</span>	LOCAUX D'ACTIVITÉS

## CŒUR DE QUARTIER

- 1 Construction de 74 logements (SA des Chalets) et de services publics de proximité : Centre social Caf-mairie, halte-garderie, ludothèque, antenne de Maison des Solidarités (2015 - 2017)
- 2 Construction d'un nouveau pôle commercial et de logements en étages
- 3 Réaménagement de la place Abbal avec mise en valeur et sécurisation des rives du Lac
- 4 Construction d'un nouvel équipement à rayonnement métropolitain après repositionnement des activités présentes

## SECTEUR OUEST

- 1 Réhabilitation du château de la Reynerie
- 2 Aménagement du parc du lac et avec le développement d'activités sportives et de loisirs

## SECTEUR SUD

- 1 Médiathèque Grand M (2012)
- 2 Résidence Gluck (SA des Chalets) : réhabilitation des logements et des parties communes (2012-2015)
- 3 Construction de la résidence Lipoz (Habitat Toulouse) 55 logements : 45 en collectif, 5 logements intermédiaires et 5 maisons de ville, Bâtiment Énergie Positive, local d'activités en RDC (2014)
- 4 Réaménagement de l'entrée Sud de Reynerie avec démolition de la dalle Lipoz, démolition-reconstruction de la conciergerie de la résidence du lac, réaménagement de l'avenue W. Churchill et du pied de la résidence du Lac (2011-2014)
- 5 Construction d'un nouveau groupe scolaire (2016-2018) en remplacement des écoles maternelle Auriacombe et élémentaire Gallia
- 6 Résidence Cambert-Auriacombe (Patrimoine SA Languedocienne) : ravalement des façades, réhabilitation des logements et des parties communes, réaménagement de locaux d'activités dont l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (2015-2016)
- 7 Réhabilitation de l'école maternelle Gallia
- 8 Construction d'un nouvel immeuble de logements

## SECTEUR NORD

- 1 Résidence Jean Gilles (Patrimoine SA Languedocienne) : ravalement des façades, installation de 2 ascenseurs ; réhabilitation des logements et des parties communes (2013-2015)
- 2 Résidence Petit Varèse (Habitat Toulouse) : réhabilitation des logements (étudiants, locatif social, accession sociale à la propriété) et des parties communes ; installation de 3 ascenseurs, ravalement des façades, locaux d'activités en RDC (2012-2015)
- 3 Aménagement d'une liaison Université-quartier avec le réaménagement de la rue de l'Université (2015-2016) et d'un tronçon de l'avenue de Tabar
- 4 Construction de 200 nouveaux

- logements entre la place Abbal et l'avenue de Tabar (accession à la propriété, locatif privé, locatif social)
- 5 Construction d'un nouvel équipement municipal en pied d'immeubles (maison de la Citoyenneté, Centre d'animation, Mairie de quartier, Antenne de la Direction du développement Social, maison des projets)
  - 6 Aménagement des abords des immeubles existants (Jean Gilles, Petit Varèse) et des futures constructions : réorganisation des espaces, création de cheminements piétons avec accessibilité PMR ; mise en place de mobilier urbain et de containers enterrés (2015-2018)

## SECTEUR EST

- 1 Réaménagement de la rue de Kiev (2013-2014)
- 2 Résidence Petit D'Indy (Habitat Toulouse) : réhabilitation des logements et des parties communes ; ravalement de la façade (2013-2015)
- 5 Aménagement des abords des immeubles existants (Satie, Poulenc Petit D'Indy) réorganisés
- 6 Résidence Messenger (copropriété) : relogement en cours (2014-2017)

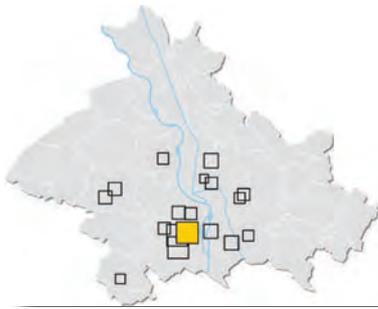
- façade (2014-2015)
- 3 Résidence Poulenc (SA des Chalets) : réhabilitation des logements et des parties communes ; ravalement de la façade (2013-2015)
  - 4 Résidence Satie (Patrimoine) : nisation des espaces, création de cheminements piétons avec accessibilité PMR ; mise en place
  - 7 Création de nouveaux usages sur les espaces publics : jardins partagés de la Pyramide (2014),

- SA Languedocienne) : ravalement des façades, travaux de chauffage, rénovation des halls, installation d'interphones, aménagement des parties communes, création de jardins partagés (2012-2015)
- de mobilier urbain et de containers enterrés (2015-2018)
- nouvelle aire de jeux parc Messenger (2014)



Reynerie

GRAND PROJET DE VILLE



# Reynerie Mirail Université

contrat  
2015-2020  
de ville

**Reynerie, de la ville-nouvelle au quartier renouvelé  
Mirail Université, un projet à construire autour d'un campus en pleine mutation**

**10 258 habitants à Reynerie et Mirail Université**

**Reynerie, un quartier en renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU  
Mirail Université, un quartier entrant**

## Quelques données statistiques



Rue de Kiev



Part des moins de 17 ans = **30,3%** (INSEE 2011)



Revenu médian = **8 100** Le Grand Mirail  
(Les données ne sont pas disponibles pour les 3 quartiers du « Grand Mirail ». La valeur du « Grand Mirail » a été attribuée à chacun des 3 quartiers). (CGET 2011)



Part des familles monoparentales = **25,4%**  
(INSEE 2011)



Nombre de logements sociaux = **3 205** (INSEE 2011)



Part des propriétaires = **17,4%** (INSEE RFL 2011)



Part de la surface en espaces verts = **25%**  
(Les résultats de cet indicateur correspondent à la surface couverte par la végétation arborée, ils ne prennent pas en compte les surfaces enherbées.  
Par ailleurs, les zones considérées comme espaces verts sont aussi bien des espaces privés (jardin d'habitation, ...) que publics (abords de voiries, parcs publics ...). (BD TOPO IGN)

## Paroles d'acteurs Recueillies lors d'ateliers dans les quartiers

### Un meilleur accès à l'emploi des habitants :

« Mise en relation et information sur les associations d'aide à l'emploi ».  
« Des temps à prévoir pour informer des différents dispositifs existants pour l'accès à l'emploi ».  
« Plate-forme Mobilité : renforcer les dispositifs visant la mobilité ».  
« Priorités de chantier aux Régies de quartier ».

### Un quartier plus apaisé :

« Amélioration de l'image du quartier ».  
« Renforcer la présence des services publics et améliorer sa réactivité ».  
« Prévention : police de proximité ».  
« Améliorer le secteur Est de Reynerie (collège...) ».  
« Désenclaver le quartier de Mirail Université et le rendre plus lisible ».

### Un quartier plus attractif : Reynerie

« Le château de la Reynerie : une richesse à exploiter ».  
« Parc et lac : objet culturel à faire connaître ».  
« Commerces : supermarché, restaurant. Diversification ».  
**Mirail Université**  
« Patrimoine aussi à exploiter avec des chemins ... ».  
« Trop de restaurant, pas assez de commerces ».  
« Redonner de l'animation urbaine pour les habitants ».

### Un soutien éducatif et social renforcé :

« Ecoles : des locaux adaptés et de qualité ».  
« Besoin de formation et professionnalisation des intervenants péri-scolaire ».  
« Meilleurs accompagnement et lisibilité de l'existant associatif et institutionnel ».  
« Plus de diversité dans l'offre sportive et culturelles ».



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un territoire partagé, un projet commun, pour créer les conditions favorables au vivre ensemble

<b>Cohérence et complémentarité des actions Politique de la Ville</b>	Des projets associatifs partagés : une présentation annuelle des projets des associations locales, financées Politique de la ville à l'ensemble des acteurs du territoire	Des missions institutionnelles clarifiées et des articulations entre elles (sur la thématique du soutien éducatif et social)
<b>Lisibilité de l'existant</b>	Élaboration d'un qui fait quoi Reynerie Mirail U	
<b>Valorisation de l'existant</b>	Création d'un outil de communication, type plate-forme des partenaires (comme à l'Est) pour mettre en lumière les acteurs et les événements de notre quartier	
<b>Augmentation de la diversité de l'offre territoriale</b>	Diagnostiquer les manques, les besoins avec les habitants et les partenaires pour prendre en compte la diversité des cultures de Reynerie – Mirail U	Innover par la mise en place d'actions sociales et solidaires en s'appuyant sur le dynamisme et la diversité des habitants : affirmation de notre identité Reynerie – Mirail U comme « Quartier Populaire »
<b>Des habitants acteurs de leur cité</b>	Soutenir les initiatives habitants dans une démarche de Développement Social Local (accompagnement projet habitants)	Favoriser l'engagement citoyen en leur donnant les clés de compréhension des dispositifs, par la mise en place de formation (institutions)
	Favoriser l'expression des habitants dans la sphère publique : il s'agit de développer le pouvoir d'agir des habitants en s'appuyant sur leur expertise d'usage.	

## Une amélioration des conditions d'accès à l'emploi

<b>Des offres d'emploi à l'échelle de l'agglomération qui sont devenues accessibles pour les habitants</b>	Un rapprochement avec le monde de l'entreprise (journée de recrutement, clauses d'insertion, parrainage...)				
<b>Une offre de service variée et adaptée pour lever les freins à l'insertion</b>	Une amélioration de la maîtrise du langage et de l'écriture (nombre de places dans actions savoirs de base à développer ?)	Des modes de garde diversifiés dans un contexte de réduction du nombre de place (nombre de places, horaires atypiques...)	Une facilitation de l'entrée en formation	Une amélioration de la mobilité des publics en recherche d'emploi	La connaissance des codes sociaux et de l'entreprise

## Un quartier où l'on se rencontre est un quartier plus apaisé

<b>Un renforcement de la présence des services publics</b>	Un accompagnement socio-éducatif des habitants (exemple du travail de rue)	Une maison des solidarités, une maison de santé pour permettre une meilleure réactivité des services publics			
<b>Une diversité des fonctions du quartier</b>	La présence de logements, mais aussi d'associations, des artisans et professions libérales, des commerces...	Le renforcement et la création de lieux de vie et d'échanges privés (cafés...) ou publics qui libèrent la parole			
<b>Des habitants extérieurs au quartier qui trouvent de l'intérêt à venir, les habitants du quartier qui rencontrent les habitants des autres quartiers</b>	Une politique de peuplement des bailleurs sociaux qui limite la concentration des ménages aux revenus les plus faibles de Toulouse	Des lieux qui permettent la rencontre des habitants et des personnes extérieures au quartier et diverses communautés, origines sociales (exemple le renforcement de la base de loisirs sur le lac ou la diversification des statuts d'occupations des logements)		Les collégiens de Reynerie dans un établissement plus mixte	
<b>Une tranquillité publique</b>	Une meilleure présence de police de proximité	La mise en place de la médiation	Un travail sur les relations jeunes - policiers	Lutte contre les lieux de deal en pied d'immeuble	
<b>Des hommes et des femmes qui se rencontrent</b>	Des espaces qui permettent la présence d'hommes et de femmes (exemple la piste de vélo et appareil de remise en forme)				



# Enjeux, résultats attendus à 2020 et objectifs opérationnels

## Un quartier plus attractif

<b>Des lieux de vie identifiés et fréquentés par les habitants du quartier et de la ville</b>	Des espaces plus conviviaux, animés et ludiques qui permettent l'appropriation du quartier par tous	Des espaces qui permettent d'accueillir des actions collectives (culturelles, intergénérationnelles, espaces jeunes)	Le parc et le lac de Reynerie objets culturels connus et reconnus, pôle de vie (sportif, familial...)
<b>Des services et équipements adaptés aux besoins de chacun</b>	Des commerces de proximité à maintenir ou à développer (supermarché, restaurant, commerces diversifiés)	L'ouverture d'une maison de quartier	
<b>Un usage des espaces privés plus serein</b>	Une disparition des lieux de trafic de stupéfiant dans les espaces, les parties communes des immeubles et donc du regroupement dans les halls	Présence renforcée des représentants des bailleurs sociaux	
<b>Une circulation douce facilitée</b>	Un meilleur éclairage et des espaces verts de qualité	Un bon réseau piéton et de pistes cyclables	
<b>Des habitants extérieurs au quartier qui trouvent de l'intérêt à venir</b>	Des écoles rénovées et ouvertes sur l'extérieur, avec un projet cohérent école-CLAE	Une programmation d'événementiel qui permet la mise en place de rituel de soirées, de fédérer les toulousains du quartier et hors quartier	

## Un quartier solidaire où chaque habitant trouve sa place

<b>Des lieux de sociabilités et de rencontres sur le territoire</b>	Des lieux de sociabilité existants confortés et un renforcement de cette offre afin de permettre de redonner de la dignité		
<b>La solidarité comme réponse à la précarité</b>	Des actions simples répondant à des besoins quotidiens (armoire à bricoles, vide grenier...)		
<b>Des habitants investis dans la vie du quartier</b>	Un usage des ressources du quartier, une meilleure connaissance et implication dans le milieu associatif,		
<b>Un projet collectif avec les habitants</b>	Une écoute des difficultés quotidiennes des habitants	Des habitants bien informés des suites des concertations afin de leur permettre d'être convaincus de la possibilité d'améliorer la vie du quartier	Des formations d'habitants au débat afin de permettre la participation

**RÉSULTATS ATTENDUS**

**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**



## **Territoire vécu**

### **Liste des équipements et service pour le quartier**

Equipements et services  
Reynerie Mirail U

Juin 2015

Catégorie	Nom	Adresse	QPV	Hors QPV
<b>Petite enfance</b>				
<u>Modes de garde</u>	Crèche collective le Hibou	65 BIS CHEMIN DE BASSO CAMBO		X
	Crèche Collective Didier Daurat	23 RUE JEAN GILLES	X	
	Halte garderie K'nailles	10 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER APPT 2890 BIS	X	
	Halte Garderie Didier Daurat	23 RUE JEAN GILLES	X	
	Halte Garderie Mirail Université	14 CHEMIN DU MIRAIL	X	
<u>Lieu d'accueil parent enfant</u>	LAEP Reynerie	23 RUE JEAN GILLES	X	
<b>Jeunesse</b>				
<u>Ludothèque</u>	Ludothèque 0/6 ans de Reynerie	PLACE ABBAL	X	
<u>Accueils Jeunes</u>	Reynerie (11-17 ans)	3-8 PLACE ABBAL	X	
	Mirail Université (11-17 ans)	14 CHEMIN DU MIRAIL	X	
	Centre d'animation de Reynerie	2-8 place Abbal	X	
<u>Aide à l'insertion / Loisirs</u>	Mission Locale – antenne Reynerie (moins de 26 ans)	12 PLACE ABBAL	X	
<b>Éducation</b>				
<i>ÉCOLES CLAE</i>				
<u>Maternelles</u>	Bourliaguet	73 RUE ARISTIDE MAILLOL	X	
	Daniel Faucher 1	5 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER	X	
	Daniel Faucher 2	3 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER	X	
	Didier Daurat	19 RUE JEAN GILLES	X	
	Elsa Triolet	4 BIS RUE EMILE PELLETIER 4 CHEMINEMENT JEAN FRANCOIS	X	
	Jean Gallia	LESUEUR	X	
	Les Vergers	2 IMPASSE DES VERGERS	X	
<u>Elémentaires</u>	Bourliaguet	73 RUE ARISTIDE MAILLOL	X	
	Daniel Faucher 1	5 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER	X	
	Daniel Faucher 2	3 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER	X	
	Didier Daurat	19 RUE JEAN GILLES	X	
	Elsa Triolet	4 BIS RUE EMILE PELLETIER 4 CHEMINEMENT JEAN FRANCOIS	X	
	Jean Gallia	LESUEUR	X	
	Les Vergers	2 IMPASSE DES VERGERS	X	
<b>COLLEGE</b>				
	Collège Nicolas Louis Vauquelin	161 RUE NICOLAS LOUIS VAUQUELIN		X
	Collège Raymond Badiou	1 RUE DE KIEV	X	
<b>CLAS</b>				
	Association Socio Educative et Culturelle (ASEC)	3 RUE ERIK SATIE	X	
	Association Voir et Comprendre	18 AVENUE WINSTON CHURCHILL	X	
	Association Animation Bas d'Immeubles	2 CHEMINEMENT JEAN WIENER	X	
	CLAS Mairie Les Vergers	SALLE POLYVALENTE MIRAIL UNIVERSITE 14 CHEMIN DU MIRAIL	X	
	CLAS Mairie Bourliaguet	SALLE POLYVALENTE MIRAIL UNIVERSITE 14 CHEMIN DU MIRAIL	X	
	Equipe de Réussite Educative	3 CHEMINEMENT CAMBERT	X	

Equipements et services  
Reynerie Mirail U

Juin 2015

<b>Animation Socio-culturelle/Culture</b>				
<u>Médiathèque</u>	Médiathèque Grand M	37 AVENUE DE LA REYNERIE	X	
<u>Centre culturel / animation</u>	Centre d'Animation de Reynerie Atelier B	PLACE ABBAL	X	
<b>Emploi/Solidarité</b>				
<u>Maison des Solidarités</u>	Maison Des Solidarités Reynerie/Saint Simon Centre Social CAF/Mairie de Reynerie	9, RUE DU DOYEN LEFEBVRE	X	
<u>Centre social</u>		5 RUE DE KIEV	X	
	Centre Social Alliances et Cultures	10 CHEMINEMENT ANDRE MESSEGER APPT 2890	X	
<u>Espace de vie sociale</u>	Bas d'Immeubles	3 CHEMINEMENT D'INDY	X	
<b>Sport</b>				
<u>Gymnases/salles</u>	COSEC du Mirail	RUE FERDINAND LAULANIE	X	
	COSEC Marcel-Cerdan	7 CHEMIN DE LA CÉPIÈRE JEAN-FRANÇOIS		X
	COSEC de la Reynerie	LESUEUR	X	
	Salle de Musculation/Centre d'animation Reynerie	PLACE ABBAL	X	
<u>City Stade</u>	City Stade Jean Gilles	RUE JEAN GILLES	X	
	City Stade Messenger (multi sport – accès libre)	RUE ANDRE MESSEGER	X	
	Plateau multi sport du Mirail	6 RUE FERDINAND LAUNALIE	X	
	City Stade des Vergers (multi sport – accès libre)	IMPASSE DES VERGERS	X	
<u>Base Nautique</u>	Base Nautique de la Reynerie	PLACE ABBAL	X	
<u>Boulodromes</u>	Boulodrome Lou Bosc	6 RUE FERDINAND LAUNALIE	X	
<b>Seniors</b>				
<u>Clubs du 3<sup>e</sup> âge/associations de seniors</u>	Espace Seniors de la Reynerie / restaurant seniors	14 PLACE ABBAL	X	
	Club des Aînés Mirail Université	14 CHEMIN DU MIRAIL	X	
<b>Vie citoyenne/services</b>				
<u>Services municipaux</u>	Mairie de quartier de Reynerie	13 PLACE ABBAL	X	
	Antenne Direction Développement Social	3 CHEMINEMENT CAMBERT	X	
<u>La Poste</u>	La Poste	3 RUE UNIVERSITE DU MIRAIL	X	
<b>Culte</b>				
<u>Lieux de culte/associations cultuelles</u>	Eglise Saint Paul des nations	3 RUE DE KIEV	X	
	Mosquée de Basso Cambo	PLACE EDOUARD BOUILLERES		X
	Mosquée de Reynerie	CHEMINEMENT VINCENT D'INDY	X	
		chem varese		
<b>Parcs et jardins</b>				
<u>Espaces verts</u>	Lac de la Reynerie	PLACE ABBAL	X	
<b>Pôles commerciaux</b>				
	Centre Commercial Abbal	PLACE ABBAL	X	



